



# Les formats d'une cause patrimoniale

Agir pour le château de Lunéville

sous la direction de

Jean-Louis Tornatore et Noël Barbe

6

Copyright 2011

Lahic / Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, département pilotage de la recherche et de la politique scientifique.

Illustration de couverture : Inauguration officielle des travaux, le 2 avril 2005.

Au centre de la photo, on reconnaît, de gauche à droite, Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, Laurent Hénart, secrétaire d'État et adjoint au maire de Nancy, l'archiduc Otto de Habsbourg-Lorraine, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication et, un peu en contrebas, François Guillaume, député de Meurthe-et-Moselle.

Photo Bruno Étienne  
Cliché 2005.

## REMERCIEMENTS

Pour leurs paroles données, nous remercions chaleureusement Isabelle Banny, Josiane et Denis Bissantz, Nicole Blésaing, Michel Bouard, Jacques Bourguignon, François Bourcy, Claudette Brouillot, Jean-Pierre Carciofi, Michel Chamois, Frédéric Chausson, Jean Clément, Simone Courtois, Marie Paule Duclaux, Norbert Engel, Sandrine Froment, Myriam Genini, Denis Hassler, Bernard Jacquot, Michel Jambel, Monsieur Lallemand, Annette Laumon, Jeannine et Pierre Lebleu, Roland Lelièvre, Mme Lomagne, Vincent Malnourri, Pierre Poncet, Emmanuelle Quantin, Claude Richard, Monsieur Sauvageot, Bernard Sohm, Monsieur Thibout, Anne et Gérard Viey.

Nous remercions tout particulièrement Michel Closse, maire de Lunéville, Yves Ravailier, directeur de LCL et Claudette Brouillot, chargée de mission à LCL, pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée dans la réalisation de ce travail.

En raison de l'aspect public de l'événement et du débat qu'il institue nous n'avons pas jugé nécessaire d'anonymiser les propos rapportés. Notre travail est une manière de rendre de compte de ce débat. Nous espérons que chacun pourra s'y retrouver.

Enfin, nous adressons un grand merci à Annick Arnaud et à Claudie Voisenat qui, grâce à leurs relectures, patientes, tenaces et minutieuses, ont permis d'accomplir la mue nécessaire d'un rapport de recherche.

## SOMMAIRE

<i>L'équipe de recherche</i>	6
POUR UN CHÂTEAU. Le patrimoine comme format et comme expérience <i>Jean-Louis Tornatore et Noël Barbe</i>	7
L'ÉVÉNEMENT : L'INCENDIE DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE	19
PROMENADE AU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE <i>Bruno Étienne</i>	21

### Première partie

#### ÉLÉMENTS DE SOCIOLOGIE POLITIQUE DE LA MOBILISATION

---

SOCIOLOGIE DE LA MOBILISATION ET DE L'ACTION PATRIMONIALES <i>Anthony Pecqueux</i>	31
LES TRIBULATIONS DE L'EXPERTISE LOCALE. Contribution à l'ethnographie de deux associations de sauvegarde du patrimoine lunévillois <i>Thibaut Gorius</i>	55

### Deuxième partie

#### ÉMOTION, ÉMOTIONS

ÉCRIRE SON ÉMOTION. Esquisse d'une conceptualisation des émotions patrimoniales à partir de l'analyse d'un corpus de lettres de réaction à l'incendie <i>Bruno Étienne</i>	69
--	----

CATALOGUE D'ÉMOTIONS PATRIMONIALES. Le cas du château de Lunéville, de son incendie à sa reconstruction <i>Anthony Pecqueux</i>	121
CE QUE L'INCENDIE DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE FAIT FAIRE <i>Sabrina Leyendecker</i>	161
PORTRAIT DU DONATEUR EN CO-RECONSTRUCTEUR <i>Bruno Étienne</i>	185
RÉCITS DE DON. Les réaménagements à distance d'un château et de ses donateurs <i>Noël Barbe et Cécile Blondeau</i>	207

### Troisième partie

#### DE LA LORRAINE INTRODUCTION À SON ARRAISONNEMENT PATRIMONIAL

DE LA DOULEUR AUX LUMIÈRES. Une perspective historique du régionalisme lorrain <i>Luc Delmas</i>	245
L'HORREUR PATRIMONIALE. Lunéville-Daewoo et retour <i>Jean-Louis Tornatore</i>	263
<i>Éléments d'enquête de terrain</i>	341
<i>Bibliographie générale</i>	344

## L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

**Noël Barbe**, conseiller pour l'ethnologie, Drac de Franche-Comté ; chercheur à l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain/Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (Iiac/Lahic, CNRS-EHESS-ministère de la Culture, Paris).

**Cécile Blondeau**, doctorante en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS-Paris/Las.

**Luc Delmas**, professeur agrégé et docteur en histoire ; chargé de cours à l'université Paul Verlaine - Metz.

**Bruno Étienne**, docteur en sociologie, chef du service académique d'information et d'orientation. Délégué régional de l'Onisep. Académie de Grenoble.

**Thibaut Gorius**, doctorant en anthropologie à l'université de Paris VIII.

**Sabrina Leyendecker**, doctorante en sociologie à l'université Paul Verlaine - Metz.

**Anthony Pecqueux**, sociologue, chercheur au Centre Norbert Elias (UMR 8562, CNRS / EHESS Marseille).

**Jean-Louis Tornatore**, maître de conférences (HDR) en socio-anthropologie, université Paul Verlaine - Metz ; membre de l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain/Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (Iiac/Lahic, CNRS-EHESS-ministère de la Culture, Paris).

## POUR UN CHÂTEAU

Le patrimoine comme format et comme expérience

*Jean-Louis Tornatore et Noël Barbe*

Cet ouvrage est la version substantiellement transformée d'un rapport de recherche remis en décembre 2006 au ministère de la Culture / Mission à l'ethnologie qui l'a subventionné dans le cadre d'un programme sur « les émotions patrimoniales » piloté par le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture – équipe de l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain. Il restitue une enquête collective et pluridisciplinaire – anthropologie, sociologie, histoire – sur une « catastrophe patrimoniale », l'incendie du château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) survenu en janvier 2003, ayant pour objectif de prendre la mesure de l'émotion, dans tous les sens du terme, qu'elle a suscitée. À partir de janvier 2004, date des premières investigations, nous avons progressé au rythme de réunions bimensuelles qui, en permettant de soumettre systématiquement à l'évaluation et à la critique l'engagement sur le terrain et les modèles d'analyse, ont contribué à la constitution du groupe de travail : d'aucuns sont partis, d'autres nous ont rejoints et finalement nous sommes arrivés à huit, tous contributeurs du rapport <sup>1</sup>. À la formule plus complexe de la synthèse sous une signature collective, nous avons préféré celle qui reflétait la division du travail au sein de l'équipe. Mais ce choix était

au prix de nombreuses redites ; aussi, pour une publication, a-t-il été nécessaire de reprendre tous les textes et de les harmoniser : chacun a perdu en autonomie, mais l'ensemble a gagné en cohérence, ce qui a conduit d'ailleurs à modifier légèrement l'architecture générale. D'une manière générale, il n'y a pas eu de reprise de fond ; il n'y a pas eu non plus d'actualisation, ni au plan du processus analysé, ni au plan des modèles d'analyse. Depuis 2007, la restauration du château a sensiblement avancé, elle est en passe de s'achever, la clôture du chantier étant prévue pour fin 2012 : l'ouverture au public de la chapelle du château, le cœur du sinistre, a été fêtée en novembre 2010, avec un colloque international sur les chapelles princières <sup>2</sup>. Depuis 2007, pour celle et ceux d'entre nous qui ont poursuivi dans cette direction, l'approche du fait patrimonial et mémoriel a sûrement évolué, s'est certainement affinée. Néanmoins ce travail doit être pris comme un état de la question développé à un moment certainement singulier de la situation que nous avons observée, soit la montée en puissance de la mobilisation pour la reconstruction du château sinistré. C'est ce que voudrait synthétiser cette introduction en revenant sur quatre thèmes qui traversent les différents textes : la mobilisation-politisation, l'arraisonnement

patrimonial, l'émotion-action et les formats du patrimoine comme expérience.

### La mobilisation comme politisation <sup>3</sup>

« Après le choc, l'action ! », « après l'émotion, la mobilisation ». À suivre le schème sous lequel l'événement a été retenu dans les semaines qui ont suivi l'incendie, notre étude souffrirait toujours d'un manque : celui de n'avoir pu être au plus près de l'événement, à sa suite immédiate. Nous sommes en effet arrivés un an plus tard, soit a priori bien après le temps de l'événement, réputé être également – mais c'est justement à voir – celui de l'émotion. En revanche nous étions d'emblée projetés dans le temps de la mobilisation, celui qui voit se mettre en place la politisation primordiale de la réparation : soit, en l'occurrence, un processus de résolution du problème qui suppose des modes spécifiques de coopération et d'ajustement entre les acteurs, parce qu'il manipule des temps et des espaces de référence, parce qu'il porte aussi une théorie des rapports sociaux souhaitables en particulier par les qualifications des êtres en présence, humains et non humains, qu'il met en œuvre.

Aussi avons-nous privilégié comme entrée la mobilisation « institutionnelle » : les deux textes de la première partie s'attachent à en poser quelques éléments de sociologie politique. La mobilisation, c'est tout d'abord l'association « Lunéville, château des Lumières » (LCL), conçue comme le fer de lance du processus de politisation, donnant consistance, existence publique et efficacité aux projets de

reconstruction, proposant une problématisation de la situation – dans le sens d'une formalisation de la catastrophe en cause patrimoniale. À l'appui d'une observation *in situ* de son fonctionnement (en assemblée générale, en conseil d'administration), doublée d'une analyse de la circulation controversée en son sein de la valeur « les Lumières », comme motif central de la réparation, Anthony Pecqueux montre le caractère provisoire et incantatoire de la figure de « l'union sacrée » – construite comme vertu du drame. Provisoire parce qu'aux discours tenus au temps du drame ou immédiatement après, succèdent divergences et controverses sur l'avenir du château et les référents de sa reconstruction. Incantatoire parce que dans le fonctionnement de cette association, fortement prise en charge par le conseil général de Meurthe-et-Moselle, les polarisations politiques viennent jouer, non seulement à travers des formulations explicites (déclarations à la presse, affrontements verbaux...), mais aussi par des formes d'agir politiques incarnées (habitudes de travail, formes de connivences, modes de placement lors des réunions...). Parce qu'il n'y a pas accord posé en préalable sur ce qu'est et ce que devrait être le château, en un mot sur sa grandeur patrimoniale, parce qu'il existe plusieurs manières de problématiser la situation – plusieurs voies de la politisation –, LCL, bien que centre essentiel de la mobilisation, ne parvient pas à complètement unifier celle-ci qui connaît des formes concurrentes – au moins discursives et portées par des associations patrimoniales locales préexistantes, étudiées par Thibaut Gorius. Le thème officiel élaboré comme



ressource qualificative du site, « Les Lumières », à forte valeur d'universalité et de travail sur le présent, est critiqué selon des perspectives qui voudraient faire du château un lieu où pourrait se montrer ce qui a fait et fait la localité, ou encore un lieu de vie. On s'oppose via des personnages historiques de référence – Léopold *vs* Stanislas ; le monarque absolu d'un État encore indépendant *vs* le monarque fantoche mais des Lumières accueillant Voltaire à sa cour – derrière, on conteste le poids du lieu de la décision – « de Nancy » – et on regrette qu'il ne soit pas « d'ici ». Ainsi est donné corps à l'hypothèse que nous formulions au départ d'une cause déclinée et saisie selon divers formats, pas forcément congruents ni complémentaires. Du moins ne répondant pas nécessairement à l'adhésion consensuelle du régional au national et à l'universel, contenue dans le thème des Lumières. Entre LCL et les associations locales, des relations se nouent cependant : elles sont marquées tout d'abord par une assignation de ces dernières dans des espaces périphériques d'action – l'achat de pièces de faïence dont la pertinence est soumise à la conservatrice départementale, des visites du monument où elles font valoir leurs propres conceptions du patrimoine – puis semblent s'inaugurer des relations plus proches entre LCL et la localité – l'association s'installant à Lunéville – et une prise en compte des usages locaux du lieu patrimonial.

Présenté certes comme un drame, l'incendie est ainsi également vu comme une opportunité pour reconfigurer le château. Les nombreux débats et actions autour de son avenir qui se déroulent dans

l'espace ouvert par sa disponibilité nouvelle sont autant de tentatives de redéfinition du monument, et particulièrement de son accomplissement patrimonial. Si l'on suit cependant la distinction que propose Nancy Fraser (2005) dans sa discussion de la notion habermassienne d'espace public, il faut y faire la part entre « publics forts » et « publics faibles », entre des publics « dont le discours comprend à la fois la formation de l'opinion et la prise de décision » (*ibid.* : 140) et des publics « dont les pratiques de délibération consistent exclusivement en la formation d'une opinion et ne comprennent pas la prise de décision » (*ibid.*). Les associations patrimoniales locales relèvent de cette dernière catégorie, tandis que non seulement le « groupe majoritaire » au sein du conseil d'administration de LCL, mais aussi le « groupe minoritaire » émargent à la catégorie de « public fort », au moins dans le premier temps de la mobilisation. Sous l'angle de l'exploitation de la dimension émotionnelle de l'affaire, Anthony Pecqueux souligne bien la volonté d'ancrage de la mobilisation dans LCL et la fonction toute symbolique des dons que l'association recueille et rend visibles. Par une sorte de politisation des émotions, ces cristallisations patrimoniales qui dessinent les contours d'une communauté d'affectés sont instrumentées dans la construction de la cause<sup>4</sup>. Bref, l'incendie de Lunéville pose un certain nombre de questions à l'espace public patrimonial : la question des relations entre société civile (associative) et État dans une société démocratique ; celle de la constitution même de personnes privées en opinion publique, celle enfin

des mécanismes de l'esthétique, c'est-à-dire, au sens de Jacques Rancière, de la configuration du sensible en tant qu'il instaure une communauté.

### **Arraïonnement patrimonial**

Les jeux se font, les jeux sont faits ! La politisation de la cause lunévilloise procède de l'arraïonnement. Il n'y a pas de raison de s'en étonner : quoi de plus naturel que les mécanismes de la raison patrimoniale soient enclenchés à la faveur de cette occasion pour ainsi dire « inespérée ». Cela n'empêche pas de les mettre à la question, à quoi s'emploient les deux textes de la troisième partie. La mise en perspective historique que propose Luc Delmas vient interroger frontalement et dans une veine très critique le motif de la réparation (« les Lumières »). Ce faisant, il porte le questionnement sur les mobiles de la qualification patrimoniale et, s'appuyant sur une solide connaissance des formes du régionalisme lorrain, il met l'accent – la métaphore est suggestive – sur la « volatilité » des investissements. Et de déceler, au terme d'un parcours stimulant du « chagrin » lorrain, une sorte de paradoxe qui voudrait que le passé ducal trouve, sous couvert de la vogue patrimoniale contemporaine, une occasion de renaissance comme vecteur de développement local, au prix d'une relecture à la lueur des Lumières que le lotharingisme « nostalgique de l'autonomie des provinces d'Ancien Régime » n'aurait pu valider. Le « Versailles Lorrain » ennobli en « château des Lumières », un lieu de pouvoir d'Ancien Régime chargé d'un « contenu

philosophique libérateur », serait-ce là une des manifestations de l'« alchimie patrimoniale » (Lamy 1996) ? Luc Delmas y voit en tout cas le signe d'une rupture avec ce qu'il appelle le « patriotisme régional de la douleur », référant à un passé à la fois tragique et glorieux qui voyait la Lorraine toujours renaissant de ses cendres, pour la construction d'une image plus positive du territoire. Quitte alors à se montrer « peu soucieux de vérité historique ».

À suivre la voie de l'arraïonnement, on peut être tenté de mesurer les équivalences construites par la grandeur patrimoniale, les substitutions qu'elle opère – pour Lunéville, la mobilisation pour le château contre le déclin de l'industrie locale (General Trailers, une entreprise de construction de wagons puis de remorques de camions, principal employeur industriel) ; pour la Lorraine, les Lumières contre les Trente Glorieuses – et les critiques qu'elle suscite. S'il y a des divergences entre les différents acteurs que nous venons d'évoquer, tous peuvent s'accorder sur le principe de qualification patrimoniale du site, de même, *in fine*, sur le fait qu'il puisse être objet d'usages locaux. En revanche, certains acteurs locaux, mettant en regard les subventions et médiatisations du château (les manifestations culturelles principalement) et celles qui dans le même temps concernent les crises et conflits sociaux du Lunévillois – la récente vague de licenciements frappant les salariés de General Trailers –, s'interrogent sur la disparité des mobilisations. La commensurabilité des réponses – soutenir l'emploi ou soutenir la reconstruction – pose la question de la qualification de l'incendie du

château en regard de la qualification d'événements qui frappent les humains. Jean-Louis Tornatore s'intéresse à un lieu de la critique, déployée par les acteurs eux-mêmes, celui où s'évalue et se discute la quasi-moralité de l'événement patrimonial. Selon Anthony Pecqueux, l'incendie serait « un événement quasi moral d'emblée » : il n'y a pas eu de victimes humaines, il concerne certes « des vieilles pierres », mais ce ne sont pas de simple vieilles pierres. Ce sont celles d'un monument, et c'est tout dire ! Cette particularité confère à l'incendie la qualité d'événement quasi humain. En témoigne le registre mobilisé pour exprimer l'émotion, la rhétorique du deuil : le château est bien sujet d'affliction, autrement dit une part de soi. L'ami blessé, l'être cher que l'on plaint ne s'objective qu'au moyen d'un registre conventionnel qui opère un transfert d'humanité<sup>5</sup>. Inversement, le constat d'une incommensurabilité des événements n'est-il pas perçu comme le symptôme d'un brouillage des limites de l'humanité sur la base d'un nouvel ordre politique qui accrédirait l'idée que des populations d'humains puissent être ravalées au rang de choses et être mises au rebut ? Des pierres contre des hommes, telle est la question posée par l'essai, observé, de mise en correspondance de l'événement lunévillois avec, au même moment, la fermeture de l'usine Daewoo et son incendie, dans la banlieue de Longwy. Au-delà de la question morale – déroulée à partir de l'histoire fine de l'événement longovicien –, des entretiens avec des syndicalistes révèlent une interrogation sur l'économie et l'économie du patrimoine : soit une exploration de voies de compensation aux ruptures

et crises contemporaines. Si cette interrogation n'est pas séparable de la prise en compte du coût d'investissement de la forme patrimoniale, elle n'en augure pas moins une possible transformation de la raison patrimoniale, du fait de l'intrusion de nouveaux régimes d'engagement. La politique patrimoniale est interrogée sous l'angle de la justice sociale, au croisement de la reconnaissance qui suppose une dignité également reconnue à tous les membres d'une société et de la redistribution équitable des richesses (Fraser 2005).

### **Émotion et action**

Dans une certaine mesure, l'émotion est mobilisation, ce que suggèrent au demeurant l'étymologie commune des termes et le sens originellement collectif du premier, avant sa psychologisation. Et c'est ainsi que Daniel Fabre a posé la notion d'émotion patrimoniale, redonnant à *émotion* l'acception classique et peu usitée aujourd'hui de « mouvement collectif, improvisé, aigu » (Fabre 2002). Nous avons cependant pris l'expression au mot, c'est-à-dire dans sa polysémie, voulant tenir ensemble l'émotion et son mouvement ou sa manifestation, la mobilisation. En d'autres termes, il fallait se garder de durcir et la distinction entre temps de l'émotion et temps de la mobilisation, et celle entre un amont et un aval de l'action, de manière à se réserver la possibilité de tenir en même temps les appuis de l'action, ici les mobiles de l'émotion, et la production d'« objets » – de l'objet pour le musée à l'action de sensibilisation

à la cause patrimoniale – pour « en dire ». Tel est le débat sur lequel s'est focalisé notre groupe de travail : un monument – le patrimoine – peut-il être l'objet d'une émotion telle qu'elle s'extériorise en dons, en services, en engagements, bref en actions ? Peut-on sinon remonter au temps de l'événement, du moins approcher les émotions qu'il a suscitées et par là saisir les conjugaisons de la mobilisation et de l'émotion : prendre la mesure de la réaction – le terme d'ailleurs serait d'alchimie, en son usage premier – à l'émotion, ou plutôt – si l'on suit le point de vue soutenu par Jennifer Church selon lequel « les émotions sont des actions intériorisées » (Church 1995) – de la réaction *en* émotion à une action ou un événement extérieur ?

C'est donc dans une sorte de démarche à rebours qui voulait relativiser notre manque inaugural que nous avons mis en place un dispositif d'approches diversifiées, soit quatre chantiers destinés à se confronter à la question centrale de l'émotion patrimoniale et à dresser une cartographie des émotions et des actions suivant l'incendie, et dont rend compte la deuxième partie. Bruno Étienne a analysé un corpus de quatre cent soixante-dix lettres de réaction à l'incendie adressées au maire de Lunéville au cours des six mois qui ont suivi l'incendie. Considérant que « celles-ci sont des émotions en acte », il s'attache à décrypter la « dynamique émotionnelle » à l'origine de la mobilisation pour la restauration du château. Sur la base du schéma : unités de sens/postures émotionnelles/régimes d'engagement, il montre comment la distribution des émotions entre deux pôles contrastifs, l'un « socio-biographique »,

l'autre « esthétique-historique », se traduit par des changements de régime d'engagement – régime de familiarité, régime de l'action en plan, régime de justice (Thévenot 2006) – dans lesquels doit se lire le processus émotionnel. Voulant également saisir le propre d'émotions rapportées à un objet patrimonial, Anthony Pecqueux s'essaie à l'exercice du « catalogue » : il définit ainsi une palette d'émotions qui se modulent selon leur objet intentionnel, selon les acteurs et leur position dans le dispositif de reconstruction, et selon le temps de l'événement, en référence à son *account* selon lequel « à l'émotion a succédé la mobilisation ». Sabrina Leyendecker a étudié un corpus de deux cent soixante-six propositions d'initiative (services, savoir-faire, compétences professionnelles, actions de sensibilisation) faites à LCL, et suivi quelques-unes d'entre elles, du projet à son transfert dans la réalité. Ces manifestations d'émotion montrent une rupture dans l'attachement à l'objet et le basculement d'un régime de paix à un régime de crise, celui dans lequel on se propose d'agir pour le château. Là encore, la sociologie des régimes d'action – soutenue par la formule de l'attachement, le « faire faire », proposée par Bruno Latour (2000) – est mobilisée pour faire valoir les ressources et les visées du nouvel attachement promu par l'incendie : celui-ci se déploie plus particulièrement dans le cadre de la familiarité ou de l'action en plan. Enfin les dons (principalement en argent) ont été envisagés de deux manières. Sous l'angle tout d'abord d'une sociographie des donateurs. Exploitant quelque quatre cents réponses à un questionnaire diffusé

auprès des donateurs – les « co-reconstructeurs » selon « la geste » de la mobilisation orchestrée par LCL –, Bruno Étienne en dresse le portrait à partir de l'examen de quatre types de caractéristiques – profil sociologique, provenance géographique et rapport à la Lorraine, caractéristiques culturelles et modalités de mobilisation pour le château – et de l'évaluation de la pertinence d'« indicateurs de l'émotion ». S'y révèle en particulier le « partage » entre le « don familial » et le « don patrimonial », à ceci près, information non négligeable, que le don y apparaît comme une forme d'engagement « s'apparentant de toute évidence à une pratique éclairée ». Sous l'angle ensuite d'une enquête ethnographique réalisée par Noël Barbe et Cécile Blondeau auprès de donateurs particuliers résidant hors Lorraine, précisément en Franche-Comté. « Pourquoi donne-t-on pour un château ? », se sont-ils demandés. Pour soi, pour faire valoir un attachement qui questionne sans cesse les limites de l'humanité, comme manière de dire ce qui change et ce qui ne doit pas changer... : dénouant les mobiles exprimés dans les « récits de dons », ils en arrivent également à la conclusion que « l'incendie a fait bouger la conception même du château ».

La cartographie des émotions, et par conséquent des formes d'attachement au château, qui se dessine serait alors orientée par un vecteur de généralité : du château comme élément ou étape d'un parcours biographique au château comme représentant d'une catégorie plus générale telle que la région ou la nation, du château comme bien attaché à la personne au château comme point de mise en opérativité des

personnes et des choses. Les postures émotionnelles – « socio-biographique » et « esthétique-historique » – que définit Bruno Étienne renvoient peu ou prou à une définition clivée de l'activité patrimoniale aujourd'hui, de manière à souligner d'un côté la permanence d'un « régime de la critique » (Cardon, Heurtin, Lemieux 1995), fondé sur l'alliance entre science et administration du patrimoine, de l'autre, phénomène relativement nouveau, la revendication, dans l'action sur le passé, d'une polyphonie du sensible et des sensibilités, le déploiement d'un régime d'engagement par lequel est proposée en partage l'expérience des personnes ordinaires (Tornatore 2007b). Sous une désignation labile qui en même temps atteste de la réalité du phénomène : château-patrimoine/château-pratique (Anthony Pecqueux), posture socio-biographique/esthétique-historique, donateur familial/donateur patrimonial (Bruno Étienne), régime d'immanence/régime de transcendance, mêmeté/ipséité (Noël Barbe et Cécile Blondeau), régime de la critique/régime du partage (Jean-Louis Tornatore), ce « partage du sensible <sup>6</sup> » (Rancière 2000) montre que le format de la mobilisation est indissociable de l'objet d'émotion. Or celui-ci n'est pas forcément le château en soi, le monument de l'art et l'histoire que (re)construit la mobilisation politique, il est aussi son souvenir, c'est-à-dire le château dans le souvenir personnes qui l'ont un jour rencontré, vécu à divers titres, il est également sa présence pratique – une « présence pratiquée » – dans une relation d'autochtonie (Fabre 2000), comme dans une relation touristique. Le

château comme fin et comme médiation, voilà qui finalement rendrait compte de l'ambivalence de tout objet patrimonial – sous-entendu, chaque dimension prend le pas sur l'autre tour à tour et indissociablement.

La scène du déjeuner avec le dentiste, citée à plusieurs reprises, illustre bien cette bipolarisation :

Lors d'un de mes passages à Lunéville, j'ai déjeuné avec un dentiste de la ville, qui est un rapatrié d'Algérie qui s'est installé là il y a une trentaine d'années. Il a dit : « Moi ça m'a fait un coup horrible l'incendie du château ». Alors je lui dis : « Ah bon. Oui c'est un monument historique, etc. » ! Et il me dit : « Pas du tout, pas du tout. J'ai passé ma bar-mitsva là, je me suis marié dans les salons. Tous mes amis se sont mariés là. C'est un morceau de ma vie qu'on a brûlé ». Et j'étais très, très, très surpris : c'est-à-dire que, pour lui, il y avait un dommage irréparable mais qui n'avait rien à voir avec Stanislas et Léopold <sup>7</sup> !

Celui qui raconte cette anecdote est un haut fonctionnaire, inspecteur général au ministère de la culture, personnellement et professionnellement investi dans le processus de reconstruction. Son étonnement est heuristique, qui définit deux postures émotionnelles. D'aucuns, comme lui, pleurent le témoin de l'histoire, les pierres et les objets meurtris, en même temps que la perte d'une richesse culturelle – *i.e.* une ressource locale – ; alors que d'autres, comme ce dentiste, pleurent des souvenirs partis en fumée, avec leur « support ». Il faut alors savoir que le château a été pendant longtemps partagé entre diverses fonctions : musée, siège d'administration militaire, il a également abrité divers services administratifs de la

ville. Pour les habitants de Lunéville, il été une sorte de « maison publique » : on s'y mariait, on y fêtait des événements familiaux ; en outre son immense parc est un parc urbain abondamment pratiqué. D'un côté, on fait valoir précisément le monument historique, objet d'appropriations savantes et d'instrumentation politique sous l'argument de la politique culturelle et du développement local ; de l'autre, importent le bâtiment et le parc en tant qu'objets de consommations populaires qui ont tissé depuis des décennies des attachements individuels et collectifs ; tels sont les pôles sur lesquels se distribue le partage des émotions. Toutefois, autant dans les courriers envoyés au maire qu'avec les propositions d'initiatives ou dans les entretiens avec les donateurs, les deux catégories, « biographique » et « esthétique-historique », s'avèrent étroitement entremêlées. L'oscillation entre ces pôles vaut pour départager les courriers, mais aussi à l'intérieur de chaque lettre où s'enchaînent différentes séquences assignables à l'un ou l'autre pôle. Ce balancement vaut aussi pour les donateurs qui, au cours des entretiens, mêlent leur parcours de vie et la place qu'y tient le château mais ré-interprètent aussi l'espace pour faire de Lunéville le représentant d'un espace socio-politique parfois arc-bouté sur l'histoire. L'échelle d'attachement au château qui constitue le cadre du catalogue des émotions va de la pratique personnelle à l'objet patrimonial. Les propositions d'initiatives peuvent se faire tout à la fois parce qu'on est lorrain, ami avec le maire et que l'on peut publiciser un savoir personnel lors de la réalisation de l'initiative...

Un second vecteur traverse ces manifestations d'émotion : celui du passage du « je » au « nous », ou plus exactement du « je suis éprouvé par » au « nous sommes mobilisés pour », de l'émotion à la réaction – étant entendu que l'analyse de ce passage n'est pas entièrement recouverte par l'examen de la sociologie politique de la mobilisation, et qu'il pose la question de ce qu'est « une émotion patrimoniale ». De l'analyse des courriers appuyée sur la sociologie des régimes d'action, Bruno Étienne a extrait cinq unités de sens – expression d'une tristesse (affects), relation d'épisodes de la vie personnelle en rapport avec le château (souvenir), expression de besoins de rapprochement avec ceux qui souffrent (solidarité), revendication et éventuellement proposition de contribution à une restauration (réparation), inscription ou non du château dans les catégories de l'Histoire ou du Patrimoine (Histoire) –, dont la combinaison définit des régimes d'action, pour certains communs aux propositions d'initiatives. Selon lui, le processus émotionnel se situe dans les passages d'un régime à l'autre – de l'expression des affects et souvenirs personnels à celle de la solidarité et de la réparation, ou à l'évocation d'un passé collectif indépendant de sa propre biographie : en d'autres termes, l'émotion patrimoniale se réalise dans ce processus qui va du particulier au général. Pour les donateurs à distance, le passage au don, de l'émotion à l'action, se joue dans une narration de leurs rapports au lieu détruit, qu'on le considère comme appartenant au même espace que celui que l'on habite, comme point d'origine, ou comme l'un de ceux que l'on

a parcourus, bref on donne pour le même ou au nom d'une imbrication géo-biographique. Il s'agit de se dire, même si l'on convoque pour cela des catégories générales comme la région historique. En outre, la mesure de leurs dons monétaires au regard des sommes nécessaires à l'accomplissement de la reconstruction les fait s'agréger à un collectif d'action dont ils considèrent qu'ils ne sont qu'une petite partie.

### **Les formats de l'expérience patrimoniale**

Dans le corpus de lettres, Bruno Étienne repère des formulations qui laissent entendre que l'incendie serait la chance du château, jusque là en mal de patrimonialisation. La réparation viserait alors non seulement l'incendie mais un processus antérieur de dégradation. Le haut fonctionnaire du ministère de la Culture lance également la proposition comme par provocation. En une nuit, conclut Anthony Pecqueux au terme de ses investigations, l'incendie fait advenir la grandeur patrimoniale du château par son appropriation en bien commun tout en occasionnant une mise à distance que les nouveaux usages de cette grandeur nécessitent : le bien commun patrimonial serait désormais inappropriable. Si l'on suit Jean-Yves Andrieux, le feu est un des quatre éléments du patrimoine : il y aurait donc un feu patrimonial purificateur – voire le patrimoine appellerait le feu (Jean-Louis Tornatore). Ce point de vue, paradoxal « de l'extérieur », est partagé « à l'intérieur » : il trahit les préoccupations d'acteurs du patrimoine œuvrant en régime de critique – on

notera qu'il a son pendant, si l'on suit l'analyse de Luc Delmas, dans une application au malheur de la Lorraine, une région en mal de reconnaissance. Le spectacle de la restauration est une valeur ajoutée à la valeur de patrimonialisation. On remarquera cependant que le « dentiste de Lunéville » n'a pas la distance patrimoniale nécessaire pour apprécier l'intérêt – tout relatif cependant – de l'incendie. Tel autre Lunévillois craint de ne plus retrouver le château populaire approprié par tous. À propos des usages, on fera pourtant la différence entre le parc et le château et on rappellera que l'incendie n'a pas affecté le parc du bouliste : à la limite, ajoutera-t-on, ce n'est même pas le château – sous-entendu : qui importe dans ces usages...

Sera-t-il encore le même ? Est-ce même lui ? Tour à tour, selon les régimes d'énonciation et d'engagement, c'est à la fois le même et ce n'est pas le même, c'est lui et ce n'est même pas lui (mais le parc). Ce qui importe avant tout, c'est bien cette pluralité de régimes qui « dilatent » la « cité patrimoniale <sup>8</sup> » et modulent les réponses. Aussi nous semble-t-il qu'un chantier sur les émotions patrimoniales prend sens à l'intérieur d'un chantier plus global qui voudrait comprendre la profonde transformation du patrimoine aujourd'hui – précisément pointée par ses serviteurs ou les tenants du régime de la critique avec des dénonciations telles que « prolifération du patrimoine », « tout patrimonial », « patrimonialisation généralisée », mais aussi « mémoire saturée », « tyrannie de la mémoire », etc. Qu'est-ce qu'une émotion patrimoniale – *i.e.* en quoi une émotion est-elle

patrimoniale et/ou de quelles émotions le patrimoine « se paie-t-il » ? Répondre à cette question exige d'en passer sinon par l'élaboration d'une « grammaire » de l'activité patrimoniale, du moins par la restitution du patrimoine comme expérience. À tous égards, la quasi-totalité des textes de cette étude y contribuent qui se situent implicitement ou explicitement dans la perspective exigeante d'une pragmatique du patrimoine.

Finalement, envisager le patrimoine sous l'aspect de ses émotions, que ce soit dans le sens collectif que lui a restitué Daniel Fabre ou dans l'acception étendue que nous avons explorée (sous l'émotion, les émotions) n'est que se confronter à l'activité patrimoniale aujourd'hui – consistant à instituer, sous quelque forme que ce soit, du passé-présent <sup>9</sup>. Une notion importante de ce programme est celle de « format » – une catégorie d'analyse dans la théorie de l'action au pluriel de Laurent Thévenot (2006). Qu'en est-il de cette notion, appliquée à l'objet « patrimoine » ? Au fil des pages et des auteurs, le lecteur rencontrera des « sujets agissants » et des « objets performants » (Hennion *et al.* 2000 : 175), des sujets s'abandonnant au « faire-faire » de leurs attachements. Des sujets engageant leur objet et s'engageant – engageant leur attachement – dans des épreuves qui visent idéalement un état de félicité fait de la reconnaissance de cet attachement <sup>10</sup>. L'histoire est pleine de ces épreuves portées par un public – au sens de John Dewey (2003) – qui tente de faire valoir un bien commun du patrimoine. En raison de cette relation, qui se joue entre des personnes et des choses,



la notion de format se rapporte conjointement et indissociablement au bien escompté et à l'engagement des personnes dans l'action – *i.e.* le format de l'action réfère à son mode d'engagement. À Lunéville, le format du bien oscille ou se déploie entre la figure d'une pratique quotidienne et celle d'un monument célébré – selon le sens d'un rapport d'inclusion humain/non humain. Quant au format de l'engagement, on le verra se distribuer selon l'implication des personnes et les ressources qu'elles mobilisent – le souvenir, un équipement historiographique, une « conscience » politique, etc. – entre familiarité, expertise et justice. Il est sans doute vrai, comme nous l'écrivions dans notre projet de recherche, que la relation du monument à ses « autochtones » incarne particulièrement un état de félicité de l'action patrimoniale, soit le dénouement d'épreuves dans un « régime de paix en justesse » dans lequel les choses stabilisent en silence le lien entre les gens (Boltanski

1990 : 12-113). Mais cela n'exprime qu'une partie du phénomène patrimonial. La notion de format vaut dans la mesure où elle permet de rendre compte de l'incendie du château comme expérience – une expérience particulière puisqu'elle consiste à dire ce qui importe en matière de passé-présent. L'expérience du château n'est pas limitée à l'accomplissement du processus de réparation, soit une expérience collective célébrée en grandes pompes. Dire sa peine ou donner pour le château sont autant d'expériences, c'est-à-dire des relations accomplies entre des personnes et un environnement. Ce sont ces unités-là que nous nous sommes attachés à comprendre. La leçon de Lunéville serait que l'état des choses et des personnes est foncièrement instable et toujours à négocier, que cette instabilité peut être révélée par un incendie mais que les épreuves engagées pour réparer le dommage ne visent pas seulement le silence du monument historique.

### Notes :

1. Véronique Touchot, titulaire d'une maîtrise d'ethnologie et d'un DESS en expertise et médiation culturelle de l'université de Metz, a collaboré occasionnellement aux enquêtes de terrain.
2. « De la gloire de Dieu à la gloire du prince », colloque international sur les chapelles princières, chapelle du château de Lunéville, 18-20 novembre 210. L'occasion nous a été donnée d'y rendre compte de notre travail.
3. La notion de politisation et, plus loin, celle de cristallisation sont empruntées à Jean-Yves Trépos (2002).
4. Il en va de même pour les donateurs à distance rencontrés par

Noël Barbe et Cécile Blondeau : même lorsqu'ils suivent avec attention ce qu'il advient du château, en particulier à travers *Le journal des co-reconstructeurs*, même lorsqu'ils disent leur conception de son avenir, ce n'est qu'à la faveur de l'enquête ethnographique qui, de fait, est le seul lieu d'expression de leurs opinions. Quant aux propositions d'initiatives pour le château, analysées par Sabrina Leyendecker, elles sont soumises à une labellisation par LCL.

5. On pourrait ici suivre Jennifer Church (1995 : 227 *sq.*) : l'objet en tant que tel n'est pas intériorisé (sauf précisément dans le cas du collectionneur), il est représenté. Il est représenté par des émotions.

6. Autrement dit, la « sensibilité » patrimoniale n'est plus la cause et l'effet d'un « monopole » d'État.

7. Entretien avec N. Engel.

8. Sur les précautions d'usage de cette notion, voir la note 2, p. 330.

9. Nous sommes conscients de n'avoir pas épuisé la totalité de ses manifestations dans la situation lunévilloise. Des zones d'ombre demeurent, en particulier s'agissant de la « sensibilité » patrimoniale des agents des services des monuments historiques et la manière dont ils ont négocié dans cette situation leur attachement. La dimension institutionnelle de la valeur patrimoniale – des émotions sur lesquelles elle croît et qu'elle génère – est dans une certaine

mesure explorée par Nathalie Heinich dans son étude sur la fabrique du patrimoine par les agents de l'Inventaire général (Heinich 2009).

10. Comme le montre Sabrina Leyendecker, ce n'est pas que le château que l'on refait après l'incendie. Le château fait faire : « donner pour » est un acte performatif de soi, une explicitation des raisons de donner – au moins dans le cadre de l'enquête ethnographique. Ce geste crée de l'identité formée dans l'interrelation, loin parfois, mais pas toujours, d'un processus de réification de l'identité régionale. Donner pour le château peut permettre d'exercer, avec « excitation », sa propre expertise de la situation et de participer à un chantier original.

## L'ÉVÉNEMENT : L'INCENDIE DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE

Dans la soirée du 2 janvier 2003, à la suite vraisemblablement d'un court-circuit, un incendie se déclara dans les combles de la chapelle du château de Lunéville, legs majeur de l'ancien duché de Lorraine, « une des réalisations les plus grandioses et les plus marquantes de l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle en Lorraine » (Tronquart 1991 : 11), et surnommé à ce titre le « Versailles lorrain ». Malgré une arrivée rapide des pompiers, les flammes attisées par un vent particulièrement violent se propagent et embrasent l'aile sud qui abritait les appartements de Stanislas Leszczyński, dernier duc de Lorraine, aujourd'hui pour partie occupée par le musée de la ville et pour partie affectée au ministère de la Défense et siège du 53<sup>e</sup> régiment des transmissions. Tandis que les militaires s'activent à déménager les collections de la galerie militaire ainsi que les tableaux exposés dans les salles d'apparat, une chaîne humaine composée de pompiers, d'élus et d'habitants accourus sur les lieux se forme pour tenter de sortir par l'aile nord les collections du musée. Contenu dans le milieu de la nuit, alors qu'il menaçait le théâtre et des habitations, le feu n'est maîtrisé qu'au petit matin <sup>1</sup>. Le bilan est lourd. Au plan architectural, l'incendie a touché la moitié du château, soit 5000 m<sup>2</sup> : les toitures de la partie sud-est ont été ravagées, la ruine des charpentes entraînant la destruction en partie ou en totalité de l'escalier d'honneur, de la chapelle et des appartements ducaux – avec effondrement des planchers intermédiaires. La liste est longue des éléments mobiliers et de décors touchés par le sinistre : éléments de menuiseries, de ferronnerie, sculptures, tableaux... Le musée a perdu la majeure partie de ses collections, dont ses faïences qui comptaient pour la collection de référence du Lunévillois, une apothicairerie du XVIII<sup>e</sup> siècle (200 pièces de faïences), tableaux, dessins, tapisseries, tentures. Quant à la partie militaire, qui comprenait la salle du commandant d'armes, une salle de réception, le mess des officiers, une galerie militaire ouverte en juin 1999 retraçant avec quelque 500 objets, tableaux, mannequins, vêtements, armes, etc., le passé militaire de Lunéville et une bibliothèque de plus de 8 300 ouvrages, elle est complètement détruite. Les pertes notables sont la quasi-totalité des habits militaires exposés dans la galerie, les tableaux des salles d'apparat et surtout la totalité des ouvrages.

### Notes :

1. Une relation de l'incendie par François Bon (2004) est reproduite page 263.



Le château de Lunéville. Au fond à droite la partie détruite en cours de reconstruction et surmontée du parapluie.  
Photo J.-L. Tornatore, juillet 2005.

## PROMENADE AU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE

*Bruno Étienne*

Le touriste avisé qui se rend à Lunéville vient en général de Nancy, capitale de la Lorraine ducale, où il a pu s'initier à l'histoire régionale et à l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle en admirant la place Stanislas et en visitant le Musée lorrain. Quelques kilomètres d'autoroute, puis d'une route qui serpente dans un paysage rural légèrement vallonné suffisent alors pour rejoindre la petite sous-préfecture de Lunéville, 21 112 habitants... Longtemps avant d'arriver, les panneaux indicateurs annoncent LUNÉVILLE en lettres capitales, avec la précision Château, en italiques, juste au-dessous, de sorte que le visiteur ne peut ignorer qu'il se dirige vers un haut lieu du patrimoine local. D'ailleurs, à Lunéville, tout s'efforce de rappeler le passé glorieux de la cité, jusqu'à la station-service à l'entrée de la ville qui s'appelle fièrement « Aux Ducs de Lorraine ».

Ce qui frappe d'emblée, c'est que le château est pratiquement placé au cœur de la cité. Quand on a contourné l'inévitable rond-point, pris à droite en direction du centre-ville et emprunté une rue large et anodine, on débouche soudainement sur une place rectangulaire, comme si la route s'évasait brusquement des deux côtés à la fois. À droite, des commerces, des cafés, comme sur n'importe quelle place d'une ville de moyenne importance. Mais à gauche, derrière de hautes grilles de fer, la masse

imposante de l'édifice, bordant sur trois côtés une vaste cour. Immédiatement, on pense aux habitants des immeubles d'en face qui ont pu, de leurs fenêtres, assister comme aux premières loges d'un théâtre à l'incendie dans la nuit du 2 janvier 2003, tout comme les chanceux qui peuvent contempler les feux d'artifice ou les défilés militaires de leur balcon.

Pas de réelle difficulté pour laisser son véhicule sur cette place, juste devant l'entrée du château, l'espace pavé étant un parking habituel pour les habitants de Lunéville. Le « Versailles lorrain » n'est qu'une pièce familière de l'espace urbain, un élément du paysage autour duquel s'effectuent les déplacements ordinaires des riverains. Le Guide Vert « Alsace-Lorraine » ne lui accorde qu'une étoile, quand il en attribue deux au palais ducal et trois à la place Stanislas de Nancy. Allez savoir pourquoi !

On entre alors, en passant le portail monumental, dans la cour des communs, bordée au nord et au sud, soit à la gauche et à la droite du visiteur, de deux ailes de bâtiments massifs (les communs) connus des Lunévillois pour avoir longtemps abrité divers services publics. Le château est ainsi conçu que, placé à l'entrée de la cour, on pourrait observer une longue perspective selon un axe fuyant à travers la cour des communs, la cour d'honneur, le vestibule et la galerie du bâtiment fermant l'espace à l'est pour déboucher

dans le parc, appelé les Bosquets. Or, deux obstacles s'opposent au regard et rendent cette percée presque théorique, comme une lubie d'architecte invisible au profane : d'abord la cour des communs est légèrement bombée, ce qui ferme l'horizon tant que l'on n'a pas atteint son point le plus haut. Ensuite, est édifiée en son milieu une monumentale statue équestre du général Lasalle, général d'Empire et, qui plus est, natif de Metz, c'est-à-dire ici à la fois anachronique et insolite, mais tellement familière aux Lunévillois que beaucoup la croient contemporaine de Germain Boffrand, l'architecte du château des Lumières.

De là, il suffit de diriger son regard vers la droite, de lever un peu les yeux, pour qu'aussitôt apparaisse l'immense toit de tôle qui couvre l'aile sud et la chapelle incendiées, parapluie qui met hors d'eau les parties ravagées par les flammes et dissimule presque ce qu'à Lunéville on qualifie non sans fierté de « plus grand chantier patrimonial actuel en Europe ». Car en effet, cette tubulure et ces plaques de métal de couleur brune et ocre possèdent la vertu miraculeuse de signaler la présence d'un chantier tout en effaçant les stigmates de ce qui rend ce chantier nécessaire. Le château a donc brûlé ? Pour qui n'en serait pas informé, plus aucune trace de calcination (si l'on excepte une poutre témoin totalement noircie et savamment abandonnée comme un indice subtil du drame) et on peut penser que ce toit provisoire est devenu avec le temps aussi familier aux Lunévillois que le château intègre qui organisait leur espace de vie...

Si l'on poursuit sa progression vers l'est, après avoir contourné le général Lasalle, on aborde la cour d'honneur séparée de la cour des communs par une petite murette courbe, surmontée aujourd'hui d'une grille minutieusement reconstituée dans son aspect du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est là qu'à droite, on voit les dégâts occasionnés par l'incendie à l'aile sud, mais aussi à la chapelle, là où un court-circuit a déclenché l'incendie. Le fond de la cour est comme barré par le bâtiment qui sépare la cour d'honneur du parc et des jardins. Passant sous une rangée d'arches, on pénètre dans le vestibule, sorte de patio ouvert à la fois sur la cour et le parc et dans lequel s'ouvrent à droite et à gauche de larges escaliers, dont le sud est aujourd'hui restauré.

On débouche alors dans le parc dont la première partie ressemble à une terrasse gravillonnée qui paraît ménager une sorte de transition entre les deux cours minérales et l'espace végétal des jardins. C'est à cet endroit, avant de s'avancer plus loin, qu'on peut observer à sa droite l'ensemble des appartements ducaux qui, avec la chapelle, ont le plus souffert du désastre. C'est là qu'étaient abrités en outre les différents musées, et en particulier celui de la faïencerie dans lequel se trouvait le fameux « nain Bébé », statuette du nain du roi Stanislas et symbole de Lunéville. Face aux appartements ducaux, en contrebas de la terrasse ouvrant sur les Bosquets, on peut voir la cour du Rocher sur laquelle aurait dû être construit un bâtiment symétrique à l'aile sud qui n'a jamais vu le jour. C'est d'ailleurs presque une chance pour Lunéville puisque cette cour du

Rocher fut le haut lieu d'une attraction dont il ne reste rien mais qui semble pourtant intacte dans la mémoire lunévilloise : 86 automates nichés dans une nature reconstituée et mus par un savant dispositif hydraulique, une folie de Stanislas, dit-on, mais en tout cas une de ces splendeurs disparues, qui comme le « nain Bébé », sont nécessaires à l'imagerie locale.

Plus que le château lui-même, c'est le parc qui constitue le centre d'une certaine vie lunévilloise. Espace de promenade dominicale pour les familles au bord des bassins et des massifs fleuris, terrain de prédilection pour les joueurs de boules dans les allées de terre fine et sous les ombrages des vieux arbres, il est aussi tout simplement un lieu de passage, sorte de raccourci qui permet de passer d'un quartier à l'autre, de gagner la vieille ville après avoir laissé son auto sur le parking (gratuit) qui borde les grilles du

château. D'une certaine façon, si quelque chose est immuable à Lunéville, c'est le parc, qui n'a jamais connu les destructions provoquées par les incendies successifs du château et qui fut pour des générations d'habitants le théâtre de ces jeux d'enfants qui font les souvenirs les plus durables.

Et si Lunéville mérite son appellation de Versailles lorrain, c'est bien ici. Mais un Versailles rendu aujourd'hui au peuple, où on déambule pour prendre l'air ou aller à ses affaires. Qui, passant par là, se dit qu'il côtoie les fantômes des Lumières, de Voltaire peut-être, d'une vie de cour qui fit la splendeur européenne de ce qui est devenu une paisible petite sous-préfecture lorraine subissant de plein fouet les effets de la crise économique ?

Sans doute fallait-il rien moins qu'un incendie pour réveiller ce passé glorieux...

La cour des communs.  
Photo J.-L. Tornatore,  
juillet 2005.



Cour d'honneur et statue du  
général de Lasalle  
Photo J.-L. Tornatore,  
juillet 2005.





Le château vu du parc des Bosquets. Photo J.-L. Tornatore, juillet 2005.



Le parc des Bosquets. Photo J.-L. Tornatore, juillet 2005.





La mise en scène de la catastrophe. Photo J.-L. Tornatore, juillet 2005.



Chantier. Photo A. Pecqueux, 2004.



Chantier. Photo A. Pecqueux, 2004.



**Première partie**

**ÉLÉMENTS DE SOCIOLOGIE POLITIQUE DE LA MOBILISATION**

## SOCIOLOGIE DE LA MOBILISATION ET DE L'ACTION PATRIMONIALES

*Anthony Pecqueux*

Faisons le postulat, somme toute peu coûteux, qu'on ne peut pas tout à fait déconnecter les émotions qui se sont exprimées à propos de l'incendie du château de Lunéville, de la mobilisation pour sa reconstruction qui a suivi cet événement malheureux. Loin de nous l'idée de poser une équivalence stricte, *a priori*, entre émotion et mobilisation (si tel était bien le cas, il faudrait que ce soit le résultat d'une enquête empirique précise) ; simplement, on peut penser que concernant cet événement patrimonial, on ne comprendra jamais totalement les émotions qui se sont exprimées<sup>1</sup> si l'on ne se penche pas sur la mobilisation dont a été l'objet le château. C'est à cette nécessité que répond le texte qui suit : présenter succinctement la mobilisation à l'œuvre pour la reconstruction du château, afin de permettre au lecteur de mettre en perspective ce qui est dit par ailleurs à propos des émotions dans ce volume.

Et pour appréhender cette mobilisation, une voie d'accès a été privilégiée, ou plutôt, s'est imposée par sa stature impressionnante voire écrasante : il s'agit de l'association créée au lendemain de l'incendie par le conseil général de Meurthe-et-Moselle (rappelons-le, principal propriétaire du château) et chargée de recueillir et fédérer dons et initiatives – « Lunéville, château des Lumières » (par la suite LCL). En effet son objectif, tel qu'il figure

dans les statuts (disponibles sur le site internet de l'association, [www.chateaudeslumieres.com](http://www.chateaudeslumieres.com)), est de « regrouper et mobiliser les personnes physiques et morales qui souhaitent participer à la promotion du projet de reconstruction et d'animation culturelle et touristique du château de Lunéville et à la restauration des collections de son musée labellisé musée de France » –, en d'autres termes, d'organiser la mobilisation pour la reconstruction du château. Elle a été créée sur le modèle de l'Association pour la renaissance du palais du parlement de Bretagne (ARP), dissoute quand le palais a rouvert puisque sa raison d'être disparaissait – LCL connaîtra sans doute le même sort dans quelques années, son objet comme sa raison d'être étant intrinsèquement liés à la mobilisation. C'est pourquoi nous allons partir de LCL pour présenter la mobilisation, quitte à tirer des fils qui débordent cette association et présentent d'autres formes de mobilisation, sinon concurrentes, du moins parallèles.

### **LCL, vecteur de la mobilisation institutionnelle**

Créée officiellement le 28 février 2003, cette association existait concrètement (notamment pour le recueil des dons) dès le début du mois de février. En cohérence avec l'objectif cité dans les

statuts, l'action de LCL n'est pas simplement de favoriser la mobilisation mais, comme a tenu à le rappeler son président Michel Closse lors du conseil d'administration du 5 mai 2004, d'œuvrer pour « le projet de reconstruction et de développement culturel et touristique du château <sup>2</sup> ». C'est-à-dire qu'elle se consacre d'une part au recueil des dons (qui sont transmis à la Fondation du Patrimoine, seule habilitée à les gérer depuis une convention signée avec le conseil général le 13 mars 2003), d'autre part à fédérer les propositions de participation à la reconstruction, à travers le label LCL qui authentifie et officialise chaque réalisation au bénéfice du château, voire à assurer une aide logistique pour l'organisation d'une manifestation (par exemple, mettre à disposition des bus pour les marcheurs Nancy/Lunéville), etc. <sup>3</sup>

Le conseil général a attaché à l'association un chargé de mission à plein temps, Yves Ravailler, qui en est devenu le directeur. Outre les donateurs et autres adhérents <sup>4</sup>, LCL compte pour principaux membres des responsables politiques : le maire de Lunéville, Michel Closse (PS), président de l'association ; le président du conseil général, Michel Dinet (PS) ; le président du conseil régional de Lorraine soit, à l'origine, Gérard Longuet (UMP) et, depuis les élections régionales de 2004, Jean-Pierre Masseret (PS) ; le maire de Nancy, André Rossinot (UMP) ; le député-maire de Commercy, François Dosé (PS) <sup>5</sup>. Plusieurs entreprises régionales (principalement des médias : France3 Lorraine, France Bleu Sud Lorraine, *L'Est Républicain*, *Le Républicain Lorrain*)

font partie des membres fondateurs. Depuis 2005 existent également, à l'initiative de Y. Ravailler, un Club des Partenaires ainsi qu'un Club des Mécènes, qui regroupent diverses entreprises locales partenaires qui souhaitent participer d'une manière ou d'une autre à l'effort de reconstruction. On perçoit bien le caractère pour le moins institutionnel de cette association et par conséquent de la mobilisation qu'elle accompagne voire suscite.

***Au-delà du caractère institutionnel : un point d'ancrage symbolique de la mobilisation***

Mais prendre acte du caractère institutionnel de l'association et de la mobilisation qu'elle porte ne suffit pas pour en comprendre les enjeux ; il faut, pour cela, se montrer attentif à la valeur symbolique de leur dynamique. En effet, il est collectivement entendu que LCL ne parviendra pas à réunir l'essentiel, ni même une part substantielle, des financements nécessaires à la reconstruction <sup>6</sup> ; pour autant, l'association apparaît comme le véritable point d'ancrage de la mobilisation. Un point d'ancrage que l'on peut qualifier, à plusieurs titres, de symbolique, parce qu'il prend appui sur des formes de manifestations spectaculaires, souvent populaires – les diverses initiatives de collecte de fonds agréées par l'association déclinent ainsi des tombolas, des recettes de matchs de football (ainsi le derby lorrain Nancy/Metz en Coupe de France pendant l'hiver 2003), des ventes de gâteaux, de bouteilles de Gris de Toul, d'assiettes en faïence de Lunéville, etc. Depuis 2006, le site internet de LCL propose,



parmi ses onglets principaux (« Mobilisation », « Vie du château », « Le chantier »), une rubrique « La boutique » qui propose un ensemble d'articles relatifs au château : livres, revues, CD, maquettes du château, places pour des spectacles, magnets à l'effigie du « nain Bébé »... ; il est d'ailleurs à noter que l'adhésion à LCL se fait par le biais de cet onglet.

Surtout, ce point d'ancrage est symbolique parce qu'il permet de maintenir constant et visible le processus de reconstruction à l'œuvre, d'exhiber sa dimension collective. Il donne en effet consistance et existence publiques aux efforts consentis, que ce soit aux niveaux local, national voire international. En effet, l'achat d'un billet pour un match de football ou d'une bouteille de vin au profit de la reconstruction du château, pour triviales que soient ces actions, constituent des expressions plus directes de l'attachement au château qu'une décision de subvention de plusieurs milliers voire millions d'euros prise au conseil général, ou ailleurs. Ou plutôt, des actes de ce type accompagnent adéquatement une telle décision en lui donnant l'occasion d'une existence collective et publique ; ainsi, une cérémonie de remise de chèque permet aux officiels de faire le point sur l'avancée du projet et, plus tard, des travaux. Nous nous sommes principalement attaché à suivre le fonctionnement de cette association, au moyen d'entretiens avec certains de ses membres (principalement les deux personnes ressources qui travaillent pleinement pour LCL, le directeur Y. Ravailier, et sa collaboratrice Claudette Brouillot) ; au travers de l'observation

de leur travail et de leurs interactions, par exemple avec le tissu associatif local (entretiens avec des membres d'associations patrimoniales locales, ou d'unions syndicales) ; par le biais enfin du suivi de certaines actions initiées ou promues par LCL. Au total, l'enquête de terrain s'est partagée entre des journées d'observation participante de type socio-ethnographique (dans l'association, et autour du château par le biais d'observations flottantes) et des entretiens avec différents acteurs de la mobilisation ; il faut encore signaler le suivi de la presse locale (*Le Républicain Lorrain* et *L'Est Républicain*) et nationale, à partir d'une revue de presse fournie par LCL pour la période qui va de janvier 2003 à février 2004<sup>7</sup>.

### **L'union sacrée, et après ? Présentation de l'hypothèse de polarisations politiques incarnées**

Nous voudrions retracer quelque peu le cheminement de l'enquête qui a été menée, depuis la prise de contact avec le terrain jusqu'à l'investissement dans son objet : à savoir comment la familiarité avec l'objet et le terrain s'est installée. Considérons donc une « donnée de départ », telle qu'elle apparaît pour qui consulte par exemple la presse, une « donnée » qui est contemporaine à la fois de l'incendie du château, du début de la mobilisation et de la création de LCL (bref, qui vaut pour les six premiers mois de 2003 au moins) : soit cette belle et franche unanimité devant le désastre comme devant la nécessité de la reconstruction, que d'aucuns ont pu qualifier, par comparaison, d'union sacrée. Pour les

élus et responsables, de droite comme de gauche, de grandes comme de petites agglomérations, pour les représentants des associations, le temps de l'événement n'est pas au débat, encore moins aux querelles – et si elles affleurent par moments, elles doivent s'effacer devant l'urgence<sup>8</sup>. Cette unanimité se manifeste à tous les niveaux politiques : le conseil municipal de Lunéville parle d'une seule voix, le conseil général également, le conseil régional de Lorraine et l'État, pourtant à droite, s'associent immédiatement à ces collectivités de gauche. Pour immortaliser cela, les clichés de la visite du ministre de la Culture sur les lieux du sinistre le surlendemain (dimanche 5 janvier 2003) ont fait le tour de toutes les rédactions – soit Jean-Jacques Aillagon, entouré de MM. Longuet, Dinet et Closse, protégés par des parapluies et avec le château encore fumant en toile de fond.

Les exemples de cette union sacrée ne manquent pas, quelques occurrences dans la presse suffisent à montrer l'importance qu'elle revêt alors. Ainsi, dès le lendemain même de l'incendie : « Élus de la majorité comme de l'opposition [...] constataient avec tristesse et accablement : "C'est une catastrophe !" » (*Le Républicain Lorrain*, 3 janvier 2003). Surtout cette unanimité est convoquée pour commencer à organiser la mobilisation : pour le conseiller général d'opposition (UMP) Roger Gauthrot, « Il n'y a plus d'opposition, plus de majorité. C'est la réplique que nous devons donner à l'adversité » (*L'Est Républicain*, 13 janvier 2003). Les différents comptes rendus des réunions d'urgence du conseil général consacrées au

château font la part belle à l'unanimité, comme ce titre : « château de Lunéville : droite et gauche font cause commune », suivi du chapeau suivant : « L'achat et les projets de rénovation du château de Lunéville n'avaient pas été sans heurts au conseil général. L'incendie a fait disparaître les antagonismes » (*Le Républicain Lorrain*, 5 janvier 2003). Ou encore : les différents élus « se sont totalement rejoints, dans une belle unanimité, pour déclarer l'union sacrée afin de reconstruire à l'identique le château de Lunéville » (*Le Républicain Lorrain*, 12 janvier 2003).

C'est par cette « donnée » issue du suivi de la presse que nous avons commencé à nous familiariser avec cet objet et à déployer l'enquête scientifique. Et, sans chercher à mesurer ni même questionner l'authenticité de cette union sacrée (puisque tel n'est pas notre propos), le problème qui se pose alors est de savoir ce qu'elle a pu devenir une fois passé le temps de l'événement, une fois passées les circonstances exceptionnelles qui l'ont imposée, à savoir ici la destruction d'un élément de patrimoine. La suite n'est pas pour nous surprendre : la lecture de la presse et les observations de terrain montrent que les polarisations politiques rejaillissent peu à peu, jusqu'à reformer des oppositions, divergences et autres courants (au sein notamment du conseil d'administration de LCL). La mobilisation est essentiellement institutionnelle, donc politique, donc également rythmée par les calendriers électoraux : ces polarisations se sont nettement accentuées à l'occasion des élections régionales et cantonales de 2004, spectaculairement marquées localement

par le passage à gauche d'une région considérée comme traditionnellement conservatrice<sup>9</sup>. Des fissures dans l'union sacrée se font d'ailleurs sentir immédiatement après l'incendie : ainsi la directrice du conservatoire de la broderie perlée, dont le local a été fermé suite au sinistre<sup>10</sup>, n'accepte pas la proposition de relogement du conseil général et s'adresse alors, pour un arbitrage, à François Guillaume et Christian Poncelet, élus UMP, respectivement député et président du Sénat (cf. *Le Républicain Lorrain*, 17 janvier 2003). Et plus généralement, de nombreuses passes d'armes émaillent la vie politique locale, que ce soit en session du conseil municipal (cf. *L'Est Républicain*, 23 janvier 2003), ou lors d'assemblées générales associatives, qui offrent autant d'occasions de réunir dans une même arène les différents responsables et notables lunévillois (on peut relever l'assemblée générale de l'office du tourisme : cf. *L'Est Républicain*, 21 mars 2003)<sup>11</sup>.

### **Une analyse praxéologique de la mobilisation institutionnelle**

Ces fissures dans l'union sacrée affleurent déjà dans la presse ; elles nous sont apparues dès la première journée d'enquête à Lunéville, à l'occasion du conseil d'administration de LCL en mai 2004. Ainsi, ce conflit entre MM. Dinet et Closse d'un côté, le conseiller municipal et général d'opposition J. Lamblin de l'autre : à l'origine, un tract édité en pleine campagne cantonale, signé par les candidats

UMP du Lunévillois, tract qui accusait MM. Dinet et Closse d'une mauvaise gestion financière de LCL ; il insinuait notamment que les dons avaient été sinon gaspillés, du moins perdus. Ce sera d'ailleurs le sujet principal de notre entretien avec Michel Closse<sup>12</sup>, avant ce conseil d'administration auquel devait participer l'un des signataires, M. Lamblin. M. Closse avait préparé une réponse cinglante (qui inquiétait d'ailleurs Y. Ravallier soucieux de la bonne tenue de la réunion) qu'il a assénée en ouverture du conseil :

Non, l'argent des donateurs ne sert pas à des opérations de communication [...] Non le conseil général et notre association n'ont prélevé aucun centime d'euro collecté et versé à la Fondation du Patrimoine. [...] Il est intellectuellement malhonnête d'avoir par des écrits ou propos tendancieux tenté de jeter le discrédit sur celles et ceux qui œuvrent véritablement pour l'avenir de ce projet.

Michel Dinet lui emboîte le pas et déclare :

Qu'on ait pu par des phrases savamment autant que felleusement rédigées laisser croire par une formule elliptique que c'était l'argent des donateurs qui était utilisé à cette fin [organiser des manifestations culturelles], [...] ça ne sera pas supporté, notamment parce que c'est démobilisateur pour ceux qui ont donné.

Voilà pour le début orageux de ce conseil d'administration et, quant à la rupture de l'union sacrée, elle est sans doute définitive en mai 2004.

De même que l'union sacrée est une donnée de départ peu heuristique, de telles polarisations

politiques, par trop prévisibles et attendues, ne peuvent pas constituer une piste de travail tout à fait satisfaisante. C'est pourquoi nous voudrions proposer une hypothèse selon laquelle la polarisation politique à l'œuvre au sein d'une telle mobilisation ne se manifeste pas uniquement à travers des formulations explicites (comme les passes d'armes citées) mais s'exprime aussi dans des pratiques et peut donc être *incarnée* (Taylor, 1997) <sup>13</sup>. Ces pratiques (incarnées) sont tout aussi susceptibles de lui donner consistance. Loin de vouloir créer une dissociation entre discours et actes – au contraire ils se renforcent et se confirment mutuellement le plus souvent – mais plutôt dans le souci de les envisager conjointement à l'œuvre, nous formulons l'hypothèse que se développent des *polarisations politiques incarnées*. Une telle hypothèse a pris corps au cours de la première journée passée auprès du chargé de mission du conseil général pour LCL (désormais directeur de l'association), à l'occasion du conseil d'administration de LCL : se dégageait alors un groupe de personnes, avec ses habitudes de travail en commun, les appliquant en actes dans une connivence entendue. Appartenant soit au conseil général, soit à la mairie de Lunéville (institutions à majorité socialiste), ces personnes ne semblaient pas ouvrir leur cercle à d'autres, qui auraient par exemple représenté l'opposition au sein de ces institutions. Ces autres personnes se présentaient donc, par leurs actes au moins autant que par leurs discours, comme un véritable groupe d'opposition

dans la mesure où elles se trouvaient toujours en retrait et à distance, sans prendre part à l'activité.

Pour le dire autrement, c'est le fait que *l'initiative* de l'action soit du ressort du groupe « majoritaire » qui désigne les polarisations politiques à l'œuvre ; également, le fait que l'autre groupe ne manifeste ni initiative ni guère d'action. Dans ce contexte, un observateur qui serait extérieur (qui ne connaîtrait pas les étiquettes de parti) pourrait assez aisément reconstituer les groupes et les appartenances divergentes. Et l'hypothèse que l'on vient de formuler se vérifie déjà dans le système auto-institué de placement des uns et des autres lors de la tenue du conseil d'administration, dans la salle du conseil municipal de Lunéville : autour de tables disposées en U, prennent place au « milieu » MM. Dinet et Closse, avec à leur « droite » élus et responsables de l'opposition (UMP) ; et à leur « gauche », élus et responsables de la majorité (PS) – le côté gauche étant plus fourni et comprenant les fonctionnaires, *a priori* non politiquement marqués, travaillant dans les collectivités présidées par la gauche. De plus, ce conseil d'administration ne fonctionne pas comme un instrument de travail ou de débat, où s'entendraient des polarisations politiques explicites, mais comme un lieu où sont présentés et entérinés travaux et débats effectués en amont par le groupe actif. D'ailleurs Y. Ravallier déclare lors de ce conseil : « On va donner des informations très concrètes qui mettent fin à une période d'attente » – alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'une réunion comme un conseil d'administration soit

l'occasion de discuter des actions à mener, de les proposer et préparer ensemble, etc.

Cette hypothèse de polarisations politiques incarnées permet de commencer à mieux saisir le statut de LCL et à percevoir son caractère ambigu : ni véritable association, ni véritable appareil du conseil général. Cette association se présente comme un *forum hybride* (Callon, Lascoumes, Barthe 2000), composé d'élus et de fonctionnaires, de membres donateurs (qui ont effectué un don pour le château) ou adhérents (donateurs comme adhérents se partageant en particuliers, associations, collectivités et entreprises), de choses (au premier rang desquelles le château) et de morceaux d'entités politiques et administratives (beaucoup de conseil général, un peu de Région Lorraine, de l'État – dont l'Armée –, etc.). C'est, comme on l'a vu, en interagissant entre elles (en débattant, en se concurrençant, etc.) que ces différentes entités et personnes forment un véritable forum, dans lequel au demeurant notre équipe de recherche occupe sa place (nous avons déjà été appelés à formuler plusieurs présentations publiques, et notre présence est régulièrement médiatisée, notamment par LCL).

**« Les Lumières » : une valeur polarisée**

Surtout, ce forum hybride se trouve traversé de part en part par une valeur, « les Lumières », dont la signification diffère selon ceux qui s'en saisissent. Cette valeur présente déjà l'avantage d'être disponible, c'est-à-dire de ne pas être « prise »

ou revendiquée par un monument dans l'espace patrimonial national. Elle a aussi l'avantage de renvoyer à l'épisode glorieux de la vie de cour intense qui s'est déroulée à Lunéville sous Stanislas, marquée notamment par le séjour de Voltaire (« On ne croyait pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville », aurait-il dit alors) et moins connotée par la frivolité aristocratique que par le développement des arts et des lettres (comme de la réflexion politique, etc.). Michel Dinét rapporte en conseil d'administration de LCL les propos que lui a tenus celui qu'il présente alors comme le représentant du ministère de la Culture en charge du dossier du château (il s'agit de Norbert Engel, ancien conseiller spécial de Catherine Trautmann) : « Le thème des Lumières est un thème qui n'est pas pris par d'autres monuments et c'est un thème très porteur. » La valeur « les Lumières » permet en outre de donner une orientation politique au projet du conseil général, qui reprend essentiellement la réflexion de la philosophie politique sur le contrat social :

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a eu une réflexion sur le contrat social, la citoyenneté, les débats, donc on va reprendre cette idée-là pour inciter les gens à prendre la parole, à participer aux débats publics. Parce qu'en même temps la participation c'est aussi une thématique forte de la majorité départementale, c'est une chose qu'ils ont mise au cœur de la méthode d'animation du département donc il y a un lien entre les deux (entretien avec V. Malnourri).

C'est aussi ce dont se souvient Norbert Engel, qui est à l'origine avec M. Dinét du choix de cette valeur : le but était de trouver une valeur qui permette de

présenter « le château non pas comme un moment dans le temps mais comme quelque chose qui était directement en rapport avec des problèmes d'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il était complètement dans l'idée que c'était un passé qui nourrissait encore le présent » (entretien).

Mais la valeur « les Lumières » donne également prise à de multiples contestations à Lunéville, principalement pour des motifs politiques, historiques et, disons, « localistes ». S'agissant des motifs politiques, l'invocation de cette valeur serait pour certains caractéristique d'une idéologie socialiste. « L'exposition sur les Encyclopédies <sup>14</sup> est vomie par une partie de la population qui n'est pas de l'époque des Lumières [...] Le château des Lumières, on dit à Lunéville que ça s'est défini dans un convent franc-maçon, que c'est une formule qui nous déplaît profondément, qu'on n'est pas des Lumières, et qu'on veut un tout autre destin pour le château de Lunéville que Rousseau, Diderot, etc. », déclare Pierre Poncet, vice-président des Amis du château et du musée (entretien), et qui, en tant que tel, déclare se faire là porte-parole d'une partie des adhérents de l'association – il faut noter également qu'il a mené personnellement divers engagements politiques marqués à droite. Ceci dit, la formulation « ne pas être [de l'époque] des Lumières », loin de refléter une conviction ou une quelconque rémanence monarchiste à Lunéville, serait plutôt une manière de désigner un clivage droite/gauche et de catégoriser l'appellation château des Lumières comme « de gauche ». Pas toute la gauche, bien sûr, et une autre

forme de contestation politique des Lumières est une critique de gauche, qui s'étonne du « hiatus qu'il y a entre un lieu aristocratique par excellence et la notion de Lumières, de démocratie, d'émancipation, etc. que l'on voulait faire jouer sur le château », selon les termes de Norbert Engel évoquant une réunion houleuse du comité de pilotage au conseil général. Cette position est également tenue par le délégué de l'union locale CGT pour le pays lunévillois, Jacques Bourguignon : « Quand on recherche vraiment dans l'histoire le passage des Lumières à Lunéville... c'est pas Lunéville qui nous a amené la Lumière ! Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils sont venus se défouler ici, ils couraient après leurs femmes, ils faisaient la bringue » (entretien) ; et de s'étonner du fait qu'il ne soit resté aucun grand texte, philosophique ou autre, écrit à Lunéville.

La contestation de cette valeur attribuée au château, à partir du même argument mais sans lui donner de portée politique, simplement par souci de conformité historique, concerne donc l'interprétation des événements historiques : Lunéville a-t-elle été vraiment une tribune des Lumières ou plus simplement un refuge ? « Moi je me demande quel est le génie qui a pondé cette appellation-là parce que, à propos de château des Lumières, il faut savoir qu'ici c'est un duché indépendant et que les Lumières, pour ne pas se faire griller comme des moustiques sur les lampes qui brillaient si fort à Paris, elles venaient se réfugier en Lorraine, à Lunéville, pour échapper à l'embastillement [...] C'est vrai que c'est flatteur de parler des Lumières mais par

contre ce n'est pas réel », remarque Jean-Pierre Carciofi, autre vice-président des Amis du château et du musée (entretien), et qui s'appuie pour cela sur ses compétences d'historien local. Une autre façon de contester la valeur « les Lumières » à partir d'un argument historique est de souligner que ce château n'a que très peu subi l'influence de Stanislas qui a régné de 1737 à 1766 ; il serait avant tout l'œuvre de Léopold (1697-1729) qui, lui, a moins à voir avec les Lumières et n'a pas développé une vie de cour aussi intense que Stanislas. Du coup retenir la valeur « les Lumières » revient à réduire l'influence de Léopold dans l'histoire du château. Cet argument est tenu par la quasi-totalité des guides de l'office du tourisme et des membres des associations patrimoniales, comme Bernard Jacquot : « Le château c'est le château de Léopold, ce n'est pas le château de Stanislas [...] Moi ça me hérisse le château de Stanislas ! » (entretien). Ou encore le guide Michel Bouard, qui insiste sur l'importance de Léopold dans ses visites puisque « les gens croient que c'est le château de Stanislas ». La raison en est, selon lui, qu'au temps où le château était occupé par une caserne militaire (de la mort de Stanislas à 1939), on l'appelait le « quartier Stanislas » ; de même qu'au temps où il était une cité administrative (de 1952 jusqu'à l'incendie), on parlait de la « Cité administrative Stanislas ». Mais, rappelle-t-il avec insistance, « Stanislas n'a rien fait [...] Le créateur c'est Léopold, avec Boffrand son architecte » (entretien).

Plus simplement, à l'écart de toute idéologie, parler de « château des Lumières » induit de ne plus

dire « château de Lunéville » et certains regrettent que la ville ne soit plus le référent du château. Dans ce cas ce n'est pas à proprement parler la valeur « les Lumières » qui est critiquée ou contestée, mais plus justement l'appellation ; l'argument est « localiste », au sens où « château des Lumières » passe sous silence l'enracinement local du château et son appartenance irréductible à la ville de Lunéville et à ses habitants. Ainsi Mme Duclaux, adjointe au maire de Lunéville, regrette-t-elle l'ancienne appellation, certes plus modeste, mais plus conforme à l'attachement local au monument :

Avant d'être le château des Lumières, pour moi c'est le château de Lunéville. Pour beaucoup c'est resté comme ça [...] Je pense que pour les Lunévillois, c'est le château du conseil général pour l'aspect financier, mais ça demeure le château de Lunéville » (entretien).

Il ressort bien, des divers points de vue exprimés à propos de la nouvelle appellation (qu'ils concernent la politique, l'histoire ou la sphère locale), que la valeur « les Lumières » ne fait pas consensus à Lunéville, même si elle est présentée comme centrale dans le projet du conseil général.

### *Erreurs de cadrage et absences d'incarnation*

De manière générale, le caractère politiquement polarisé de LCL se révèle être la source de nombreuses incompréhensions ou erreurs de cadrage, spécialement lors du conseil d'administration de mai 2004. Ainsi lorsque tel conseiller général d'opposition déclare : « Je suis membre de l'opposition, je crois bien même

que je suis le seul ici dans cette salle », il fait comme s'il siégeait à une session du conseil général, puisque, de fait, d'autres élus de son parti sont présents. Ou bien M. Closse lorsqu'il rechigne à rédiger, comme l'ont fait les autres collectivités, une convention de partenariat entre LCL et la ville de Lunéville, assurant à l'association un budget de fonctionnement stable, au motif que Lunéville participe quotidiennement à LCL, ne serait-ce qu'à travers sa propre présidence ; M. Dinet lui rappellera qu'il est essentiel que la ville signe aussi une convention, quitte à ce que sa participation ne soit pas financière mais consiste, comme c'est le cas, en services : mise à disposition de locaux, de personnel, etc. Ou encore M. Dinet, lorsqu'il signifie tout l'intérêt du conseil général pour un projet de LCL présenté par Y. Ravaiiler : celui de créer un centre de mémoire et de mobilisation autour des catastrophes patrimoniales, initié en fait par un chargé de mission de ce même conseil général.

Mais revenons à l'hypothèse formulée de polarisations politiques incarnées, dont nous avons vu quelques manifestations ; elle se vérifie également, *a contrario*, dans l'absence d'incarnation. Le surlendemain de l'incendie, le président du conseil régional Gérard Longuet figure certes en bonne place sur les photos officielles, déjà évoquées, de la venue du ministre Aillagon <sup>15</sup> ; il a ensuite, dans l'élan de l'union sacrée de l'immédiat après-incendie, donné mandat de représentation permanente à deux

conseillers régionaux de sa majorité pour tout ce qui concerne le château de Lunéville (*cf. L'Est Républicain*, 4 février 2003) ; seulement jamais un seul n'est venu siéger à LCL. Ne pas siéger ne signifie pas alors se désintéresser, mais montrer une forme d'opposition. Lors de l'assemblée du 5 mai 2004, la présence d'une fonctionnaire de la nouvelle majorité PS au conseil régional était l'occasion idéale de rappeler les absences précédentes. M. Closse en la présentant précise que « c'est la première fois que le conseil régional est représenté dans notre enceinte en tant que tel » ; puis, alors qu'il a oublié de lui céder la parole, il réitère sa remarque, en forme de boutade et d'excuse : « C'est vrai que je n'étais pas habitué à m'adresser à la Région ».

Une autre forme d'opposition par l'absence d'incarnation consiste, pour les collectivités territoriales, dans le fait de différer le versement de leur subvention à LCL. C'est ce qu'ont fait la ville de Nancy et le conseil régional (alors encore de majorité UMP) et cela a eu notamment pour conséquence d'obliger LCL à présenter un budget prévisionnel déficitaire (puisque réalisé sans tenir compte de ces éventuelles subventions). Du coup, cela constituait le principal argument du tract électoral de l'opposition aux élections cantonales tandis que tout l'enjeu du conseil d'administration était d'avoir confirmation des promesses de subvention. Cela n'a fait aucune difficulté pour le conseil régional, passé entre temps à gauche, et le représentant de la ville de



Nancy a lui aussi confirmé l'engagement de sa collectivité. Car si les promesses (formulations) avaient été faites officieusement depuis longtemps (et M. Closse de rappeler ce long coup de téléphone avec A. Rossinot, maire de Nancy, au cours duquel ce dernier assurait de la participation de sa ville à LCL), il manquait leur indispensable concrétisation (en actes) – leur incarnation officielle.

On commence, avec ces exemples, à voir en quoi l'hypothèse mise à l'épreuve permet, par rapport à une approche plus classique de ce type d'assemblées et associations, de complexifier la description retenue et de mieux faire ressortir toute la richesse de ce terrain d'investigation. Au-delà d'une sociographie politique, d'un relevé des appartenances politiques des différents membres de LCL et de leur mise en rapport avec leurs actes, il y a toute une épaisseur des interactions à comprendre. Au-delà de la description de LCL comme mobilisation institutionnelle, c'est l'enjeu propre de cette association – qui ne saurait être seulement « institutionnelle » – qui doit être saisi et l'hypothèse proposée permet de commencer à y accéder. Enfin et surtout, l'hypothèse de polarisations politiques incarnées offre des pistes pour relancer l'enquête plus adéquatement qu'en s'appuyant sur les effets d'annonce des politiques. Nous l'avons entrevu avec la redescription de LCL en forum hybride et en commençant à explorer les controverses, débats, conflits, auxquels ce forum donne consistance ; nous allons y consacrer la suite

de l'analyse en étendant la prise en compte des acteurs à ceux qui, avant l'incendie, animaient seuls ou presque la vie patrimoniale locale : les différentes associations patrimoniales basées à Lunéville <sup>16</sup>.

### **Vers une mobilisation patrimoniale concurrentielle ? LCL et les associations patrimoniales**

Suivant le système des places autour de la table lors du conseil d'administration de mai 2004 (*cf. supra*) et la suite des manifestations de la journée, on pouvait conclure de Bernard Jacquot, président de l'Association des amis du château et du musée de Lunéville (par la suite ACM), qu'il se positionnait à droite – et avec lui, du coup, l'association. En effet, il était attablé à côté de J. Lamblin, conseiller municipal et conseiller général UMP, et lors de l'inauguration de la saison culturelle qui a suivi, il a passé beaucoup de temps avec cette même personne. En fait, les entretiens ultérieurs avec B. Jacquot, ainsi qu'avec des membres de son association, permettent de comprendre qu'il est plus juste d'interpréter ce positionnement comme le besoin de retrouver une légitimité interne. En effet, investi de la charge de trésorier de LCL, B. Jacquot fait face, depuis, à de nombreuses critiques internes aux ACM : ce repositionnement, en quelque sorte stratégique, lui permettrait d'être moins exposé à de telles critiques. Si l'un des membres des ACM privilégiait l'interprétation de trahison politique

(tout en se gardant de l'endosser et l'attribuant à d'autres membres), tel autre, sous la critique de la « double casquette », avançait plutôt l'idée d'une trahison à la cause patrimoniale lunévilloise. « C'est un copain, c'est un Lunévillois, dit J.-P. Carciofi, mais il y a une faille parce qu'il est trésorier d'une fondation politique et président d'une association apolitique. ACM c'est une association loi 1901, LCL je suis désolé c'est une association politique » (entretien). Car selon lui, LCL est une association non seulement politique, mais qui en outre menace d'éclipser les ACM, en s'occupant du patrimoine lunévillois à la place des habitants eux-mêmes <sup>17</sup>.

Une sociographie politique classique aurait conclu à une inclination à droite de B. Jacquot, d'autant plus que son épouse était l'adjointe à la culture de la précédente municipalité, RPR ; l'enquête ethnographique montre qu'il serait trop hâtif de le catégoriser ainsi. Et c'est, on l'a dit ci-dessus, à partir de l'hypothèse de polarisations politiques incarnées que l'attention ne s'est plus seulement focalisée sur LCL, pour se porter sur les interactions complexes qu'elle peut entretenir avec les associations locales, comme les ACM ou encore les Amis de la faïence ancienne de Lunéville-Saint-Clément (par la suite Amis de la faïence). Pour comprendre la situation, reprenons l'analyse de LCL et des propos des politiques. En effet l'association institutionnelle qu'elle est correspond peu ou prou au temps de la mobilisation qui doit suivre

le temps de l'émotion et que M. Dinet appelait de ses vœux au lendemain de l'incendie. Cette partition émotion / mobilisation, pour binaire qu'elle puisse paraître, ne représente pas moins le centre du mécanisme de la réaction publique face à un événement malheureux <sup>18</sup>, c'est-à-dire le processus de passage, décrit par Louis Quéré en parlant d'une population confrontée à une catastrophe naturelle (comme une vallée inondée), d'une communauté de destin à un public organisé en régime cognitif. En effet pour lui, à partir du moment où une telle situation est problématisée de manière organisée, l'expérience « devient partagée non plus seulement parce qu'un certain nombre de personnes se trouvent par hasard être exposées aux mêmes événements, endurer les mêmes choses, et réagir pareillement, mais aussi parce qu'elles l'ont constituée ensemble comme commune, par leurs interrogations, leurs enquêtes, leurs analyses et l'alignement de leurs réactions » (Quéré 2003 : 132-133).

Ce passage en régime cognitif, indispensable pour que se forme quelque chose comme une mobilisation, n'oblitére cependant en aucun cas les possibilités d'émergence ou de résurgence d'un autre régime, dans lequel les émotions ont leur place ; mais celles-ci seraient alors liées à la mobilisation pour la reconstruction du château – à la dynamique collective dont le château est l'occasion – et non plus au château en lui-même (comme cela pouvait être le cas au moment de l'incendie, au temps de l'événement). Toujours

est-il que dans le cas de Lunéville le modèle de L. Quéré ne fonctionne pas, ou plutôt, l'enquête montre vite que LCL n'a pas été en mesure de remplir ce rôle de catalyseur nécessaire pour organiser un public (Dewey 2003) ; et pourtant il y a une mobilisation ou, plus exactement, des mobilisations. C'est bien la différence avec le cas décrit par L. Quéré : comme LCL ne parvient pas à remplir son rôle, ce n'est pas à *une* mobilisation pour le château à laquelle on assiste, mais à *des* mobilisations – qui pour le château, qui pour le musée... Il faut certes relativiser, et montrer précisément alors quelles seraient les autres mobilisations à l'œuvre : c'est précisément l'objet de cette investigation auprès des associations patrimoniales.

***Des associations patrimoniales vecteurs d'une autre mobilisation ?***

Si LCL n'a pas pu organiser un public local, c'est pour un ensemble de raisons : citons l'absence d'implantation sur place, certes compensée depuis septembre 2004 par l'installation des bureaux au château, mais jusqu'à présent dans une partie difficilement accessible, et même pendant longtemps interdite au public : l'inscription « Accès réservé au service » figurait sur la porte menant au bureau de LCL, jusqu'à ce que Y. Ravailier y ajoute « et aux visiteurs de l'association LCL » avec sa pince Dymo<sup>19</sup>. Citons également le sentiment répandu (et concomitant de l'absence d'implantation locale) qu'il s'agit d'une émanation du conseil général. Ce

sentiment s'associe à un rejet de ce qui serait, du point de vue des Lunévillois, une forme de centralisme paternaliste nancéien :

Les gens de Nancy nous prennent pour des ploucs, c'est vrai partiellement : une ville de 20 000 habitants n'a pas les structures d'ingénieurs, les gens du niveau de ceux qui sont directeurs de la culture au CG 54 [conseil général]... (Un membre des ACM).

On se souvient que tel autre parlait des Lunévillois comme de « bons sauvages » pour ces « gens de Nancy ». Citons encore la nature institutionnelle voire artificielle de LCL, etc. Ce sont autant d'éléments qui n'ont pas permis de donner des prises ou des occasions d'attache à tout ou partie de la population. Celle-ci se trouve alors « divisée » dans sa participation à la reconstruction, entre les initiatives proposées par LCL et celles proposées par les ACM, les Amis de la faïence, l'office du tourisme de Lunéville, etc.

Car en face de LCL, ou plutôt avant LCL, il y a à Lunéville diverses associations qui s'occupent de patrimoine et d'animation touristique ; et si ces associations paraissent de petite taille par rapport à l'imposante stature de LCL et aux entités qui la composent, ce sont avant tout des associations qui ont un passé. En effet, d'une part ce sont des interlocuteurs habituels ou connus des Lunévillois, d'autre part elles ont des habitudes d'action en matière de patrimoine<sup>20</sup> et, à ce titre, elles initient de nombreuses actions : acquisitions de pièces de valeur pour le futur musée, organisations de manifestations et initiatives<sup>21</sup>, recueil de dons pour la

reconstruction – de la part, précisément, de ceux qui ne veulent pas en passer par LCL. Ces associations seraient-elles donc en concurrence avec LCL pour un hypothétique *leadership* de la mobilisation patrimoniale ? C'est ce que laisse entendre Pierre Poncet, vice-président des ACM et président des Amis de la faïence <sup>22</sup>, lorsqu'il juge que la restriction patrimoniale du site au XVIII<sup>e</sup> siècle induite par le projet du conseil général serait incompatible avec les motivations locales ; et d'ajouter : « Si on ne peut pas faire un musée XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> à Lunéville, on le fera au château de Moyen » <sup>23</sup>.

En matière de concurrence avec LCL pour la mobilisation patrimoniale, on peut relever que certains achats de pièces réalisés par ces associations ne semblent pas, en dépit des déclarations d'intention, avoir respecté la contrainte implicite d'adéquation avec le projet du futur musée. Si, jusqu'à présent, aucune position officielle très précise ne se dégage sur le contenu du musée, il est demandé aux associations par la conservatrice départementale spécialement affectée au site, Annette Laumon, de respecter au moins la contrainte de pièces du XVIII<sup>e</sup> siècle pour ce château des *Lumières*. Or, Pierre Poncet se porte régulièrement acquéreur, via « ses » associations, de faïences de Gallé ou de toiles de Renaudin, soit des œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle (la question complexe des achats de pièces est traitée plus longuement ci-dessous). Ceci dit, ces exemples, et quelques déclarations volontairement provocantes (surtout quand on s'adresse à un enquêteur qui dit mener

une enquête subventionnée par le ministère de la Culture), ne suffisent pas à former une véritable concurrence. Et à nouveau, le terrain se révèle des plus complexes, surtout avec cet *objet-frontière* qu'est le patrimoine <sup>24</sup> – suffisamment mou pour susciter les investissements les plus divers (voire contradictoires d'un point de vue logique), et suffisamment dur pour cristalliser des positionnements collectifs forts.

Les différentes associations sont en effet liées entre elles, organisées en réseau autour de l'office du tourisme, ce qu'incarne notamment Pierre Poncet, présent dans le conseil d'administration des ACM, des Amis de la faïence et de l'office du tourisme ; ce même office du tourisme qui est en conflit plus ou moins ouvert avec le conseil général depuis la reprise en main du château par ce dernier <sup>25</sup>. Du coup, un tel réseau permettrait bien de former quelque chose comme un contre-pouvoir à LCL. Et il faut noter que certaines notabilités de ce réseau tentent de pousser le président des ACM – dont l'épouse, on l'a dit, était adjointe au maire à la culture dans la précédente équipe municipale RPR –, sinon à organiser cette concurrence, du moins à l'entretenir. Selon Pierre Poncet, ce serait là le fait des adhérents des ACM.

C'est la population bourgeoise qui adhère à l'association, qui représente deux cents familles peut-être, et ils nous poussent à être un instrument de contestation, d'opposition.

B. Jacquot cite l'anecdote du député UMP François Guillaume qui annonce spectaculairement à la première assemblée générale des ACM après l'incendie qu'il va adresser à l'association un chèque de mille euros (chèque que B. Jacquot attend toujours). Donner aux ACM pour ne pas donner à LCL, est-ce un contre-pouvoir, alors, quasiment politique ? Toujours selon P. Poncet, le maire de Lunéville semble apporter du crédit à cette concurrence et s'inquiéter de la situation, du moins pour les dons, puisqu'il « a dit à notre assemblée générale : "je vais porter plainte contre vous, vous faites une escroquerie de recueillir des dons" ».

#### *L'exemple des achats de pièces pour le futur musée*

Cela dit, le fonctionnement véritable de l'association des ACM est tout différent, dans la mesure où son président travaille en bonne entente avec la conservatrice départementale<sup>26</sup> et en autonomie relative par rapport aux autres membres de l'association. Il œuvre ainsi pour et avec le projet du conseil général, et fait agir les ACM en ce sens, même si cela peut aller à l'encontre de revendications de certains de ses membres. Par conséquent, dans le cas des ACM, si seconde mobilisation il y a, elle ne forme pas une concurrence mais vient agréger ses forces à celles mobilisées par LCL. Pour ce qui est de l'office du tourisme, il faut également nuancer ce qui a été dit : si le président et le directeur de l'office reconnaissent que certaines activités du conseil général portent ombrage aux leurs, ils n'en prennent pas moins sa défense contre les critiques

et autres réticences locales, en montrant combien la situation du château a évolué depuis qu'il a été cédé au conseil général, alors qu'il était dans un état jugé catastrophique quand la municipalité le gèrait encore. Et si les ACM et l'office du tourisme n'y participent pas, on comprend qu'il n'y a ni véritable réseau, ni véritable concurrence – pas de contre-pouvoir, mais des interactions disons « banales » (au sens où elles sont parfois heureuses, parfois tâtonnantes, parfois porteuses de frictions entre les interactants, etc.).

Il est intéressant de relever ici les récits différents du processus d'achat de pièces destinées au futur musée<sup>27</sup>. En premier lieu, voyons comment agit Bernard Jacquot, et avec lui les ACM : au départ, il est sollicité par des particuliers vendeurs ou donateurs de pièces (faïences, tableaux, sculptures, etc.), en raison de la notoriété locale de l'association et de son ancienne implantation. Il demande alors l'avis de A. Laumon sur l'intérêt de telle ou telle pièce pour le futur musée, d'une part car elle représente en quelque sorte le « porte-parole » du futur musée, et d'autre part parce qu'« elle s'y connaît plus que nous ! » (entretien). En un mot : « Je montre à Annette Laumon ce qu'on me propose et elle me dit : "non, il y en a des quantités de ce tableau-là", ou "ça oui, il faut acheter" ». En fonction de ce jugement, B. Jacquot engage ou non les négociations, et les fonds de l'association. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus qu'il soumet la pièce à l'approbation *a posteriori* des membres des ACM.

Toute différente est la conduite de Pierre Poncet qui peut être également sollicité, en tant que président des Amis de la faïence, par des vendeurs ou donateurs potentiels. Il acquiert d'abord la pièce – quitte à passer par des montages financiers compliqués (en sollicitant des entreprises locales, les ACM, etc.) –, en fonction le plus souvent de ses propres préférences esthétiques (à savoir les faïences des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles). Et ce n'est qu'ensuite qu'il soumet la pièce à Annette Laumon ; il s'expose alors à un possible refus de sa part, qu'il met sur le compte de la contrainte d'une hiérarchie à laquelle elle doit rendre des comptes. Comme le raconte Mme Blésaing, membre des Amis de la faïence :

On a acheté plusieurs choses, comme un dessus de cheminée, et malheureusement c'est du XIX<sup>e</sup> siècle, pourtant Bernard Jacquot nous l'a encore dit, pour les cinq briques qu'il valait... Je crois qu'on va se le garder ! (entretien).

De ces récits, il ressort d'une part qu'il n'est guère question de concurrence pour la mobilisation, mais d'accompagnement de la mobilisation (B. Jacquot) ou de tentatives pour forcer un peu le passage afin de faire entrer dans le futur musée les pièces qu'on aimerait y voir (P. Poncet) <sup>28</sup>. Et il ressort d'autre part que la conservatrice est une médiatrice nécessaire pour les acteurs locaux du patrimoine.

Une figure institutionnelle certes, mais surtout une professionnelle du patrimoine qui s'est investie sur le terrain. Pour un certain nombre de membres de ces associations, elle a fait ses preuves, grâce d'abord à ses compétences archéologiques qui ont

entre autres permis de retrouver dans les décombres la pièce emblématique du musée, le « nain Bébé » <sup>29</sup>. Et grâce ensuite à ses capacités relationnelles : elle s'est entourée pour les fouilles de deux Lunévillois qui travaillaient au château, dont le concierge, archéologue amateur. Elle poursuit cette double entreprise en sollicitant les acteurs locaux : ainsi l'historien du Lunévillois Jean-Pierre Carciofi qui, au début, se sentait perçu par le conseil général comme un « empêchement de tourner en rond qu'il fallait garder à distance », estime que les choses ont changé avec Annette Laumon : « Je pense que ce n'est pas un calcul de sa part, mais elle discute, elle fait appel, par exemple elle pose des questions [...] et ça c'est intéressant, moi ça me plaît ! » Elle semble donc réussir la médiation avec les associations locales en leur donnant la reconnaissance et la tribune qu'elles réclament ; elle permet ainsi que la mobilisation dont elles sont les vecteurs vienne s'ajouter à celle suscitée par LCL et ne se constitue donc pas en entité autonome. De son côté, elle dit d'ailleurs prendre délibérément du temps avec ces acteurs du patrimoine car ils représentent pour elle de « bons relais d'opinion » qui permettent de répercuter dans la population le travail qui est réalisé sur le site (notamment avec le bâtiment du château qui reste inaccessible). Et en même temps elle constitue une forme de « point de passage obligé » (Callon 1986) pour ces amoureux du patrimoine lunévillois : s'ils veulent continuer à agir sur leur patrimoine (par exemple en destinant des pièces au futur musée), il leur faut respecter le nouveau protocole – en

l'occurrence, passer par la conservatrice, d'une manière ou d'une autre.

### *Rêves de château*

Cependant une forme de concurrence, dont les mêmes acteurs sont porteurs, demeure : elle concerne les conceptions patrimoniales en jeu. Il ne s'agit pas d'une concurrence organisée puisque les différentes personnes qui l'animent ne sont pas en mesure de se fédérer sous une formulation collective (la possible mise en réseau, évoquée ci-dessus, n'existe pas) ; et « conception patrimoniale » est sans doute une expression un peu forte pour caractériser les opinions qui sont formulées. Parlons dans ce cas d'une forme de comité de vigilance : une vigilance exercée individuellement à propos de certains intérêts lunévillois concernant le château et le site. Cette vigilance porte d'une part sur la conception du patrimoine en propre (quelle muséographie, par exemple ?), d'autre part sur celle du lien entre le patrimoine et la ville de Lunéville – où l'on retrouve cette idée, dominante chez certains, que ceux qui décident du projet n'habitent pas Lunéville. Par conséquent, les éléments contestés, pointés par cette vigilance, s'attachent aussi bien à des éléments du projet (quel musée ? quel parc des Bosquets ? quelle affectation immédiate possible pour tous les locaux disponibles et récemment rénovés dans l'aile nord non sinistrée ? etc.) qu'au projet dans sa globalité. C'est par exemple le fait de J.-P. Carciofi qui a réfléchi à un projet alternatif basé, selon lui, sur le bon sens et la simple qualité de citoyen, depuis

la création de parkings et de toilettes, jusqu'à la question des commerces ouverts le dimanche pour les touristes, en passant par un site qu'on puisse s'appropriier, etc. (entretien).

On l'a dit, en règle générale « conception patrimoniale » est une expression inadéquate ; mais rares sont les entretiens au cours desquels les agents ne se laissent pas aller à dire ce qu'ils souhaitent pour le futur du château – à dire leurs rêves de château. Écoutons Mme Génini, agent du patrimoine à la mairie de Lunéville :

Il faut qu'au moins pour une partie du château, ce ne soit pas un lieu consacré à des spécialistes mais vraiment que le grand public puisse y aller et qu'il puisse s'approprier le château. Il faut que les gens aient vraiment conscience que ça fait partie de leur patrimoine, de leur histoire [...] et puis qu'il n'y ait pas de conditions d'accès, avec un prix d'entrée. Oui, il faut que le château soit un espace ouvert et accessible, un lieu de vie » (entretien).

Ces rêves de château qui s'expriment alors même que celui-ci est en train de subir des mutations profondes (et qui s'exprimaient sans doute moins avant ces changements), montrent l'attachement des habitants à leur patrimoine. Ils gagneraient sans doute à être confrontés, pour ceux qui les formulent, avec la question d'un « habiter Lunéville », c'est-à-dire d'un « être familier de son patrimoine »<sup>30</sup>. Car cet attachement des habitants au château est directement lié au fait, qu'au cours des cinquante dernières années, le château a toujours été un lieu de vie : cité administrative, casernes des pompiers

et de l'armée, parking dans la cour des communs dernièrement, etc.

### **Pour conclure : retour sur les polarisations politiques incarnées**

Le but de ce travail était de suivre la mobilisation pour la reconstruction du château, afin d'accompagner et replacer dans leur contexte les études sur les émotions patrimoniales rassemblées dans ce volume ; et de suivre la mobilisation en donnant à voir le cheminement d'une enquête dont la plupart des données ont été produites en 2004 et 2005. C'est pourquoi je conclurai par un bilan partant de la situation actuelle.

Face à la mobilisation institutionnelle représentée par LCL, il a semblé particulièrement décisif d'engager l'hypothèse de polarisations politiques incarnées, dans le dessein notamment de ne pas rester prisonnier ou otage de déclarations politiques publiques dans un contexte social et patrimonial très sensible. Et cette hypothèse a contribué à faire émerger des versions différentes de l'« histoire officielle » de l'événement et de ses suites, et en bien des points plus intéressantes – non d'un point de vue narratif mais heuristique. Cela a conduit à une complexification de la description de la situation en augmentant le nombre des acteurs pertinents pour comprendre la mobilisation ; et particulièrement en dirigeant très vite l'enquête sur les relations entre cette association émanant du conseil général (« de Nancy », avec la même intonation que quand des Marseillais disent « de Paris »), et les associations patrimoniales

locales. On a souligné l'acuité de cette question en notant combien les polarisations politiques incarnées peuvent constituer des « ressources pratiques » pour les « membres » – selon le vocabulaire de l'ethnométhodologie. C'est une telle ressource pratique qu'actionne Bernard Jacquot lorsqu'il se positionne à « droite » lors du conseil d'administration de LCL ; ou encore Maryvonne François-Rémy, lorsqu'elle fait appel à des élus UMP pour régler son conflit avec le conseil général à propos des locaux du conservatoire de la broderie perlée.

Voilà les fils tirés le long de l'enquête et le chemin parcouru, avec une hypothèse formée « sur le terrain », principalement au contact d'Yves Ravailier – en le voyant agir avec M. Closse et toute l'équipe du conseil général qui se consacrait au dossier Lunéville. J'ai eu l'occasion de revenir avec lui sur cette période et ce qu'elle représentait pour lui (puisque, à le voir désormais travailler à LCL, il semblait acquis qu'il s'agissait d'une période révolue). De son point de vue, la responsabilité du dossier se partageait, au conseil général, entre Vincent Malnourri, Michel Dinet et lui, tous trois entretenant des « relations de très forte confiance » et formant, selon ses propres termes, « un trio très performant ». Celui-ci tirait directement son existence de l'incendie (c'était la cellule de crise formée alors), et son mode de fonctionnement se partageait en deux types d'actions en commun : d'une part des réunions à trois, au moins une fois par semaine (à Nancy), au cours desquelles ils définissaient les orientations, les actions à privilégier pour la mobilisation ; d'autre part une forte présence



sur le terrain, à Lunéville (il n'est pas rare alors de voir Michel Dinet présent à l'assemblée générale d'une association lunévilloise, ou à une cérémonie locale), destinée à informer les têtes de réseau pour qu'elles médiatisent l'action du conseil général auprès de la population.

Bref, les polarisations politiques incarnées désignent bien la réalité de ce petit groupe pour les premiers temps après l'incendie, disons les dix-huit premiers mois <sup>31</sup> ; ensuite, à partir de la seconde moitié de 2004, les choses changent. LCL s'implante à Lunéville et Y. Ravailier va même y résider ; pendant ce temps, avec les coûts qui augmentent et les problèmes financiers du conseil général (dus aux transferts de compétences liés à la loi de décentralisation), M. Dinet se désengage progressivement du dossier : il se rend moins souvent à Lunéville et le dossier est confié à une nouvelle direction. V. Malnourri ne s'en occupe plus et, comme le dit Yves Ravailier, « en caricaturant, M. Dinet ne voit plus de Lunéville que les contraintes financières qui l'affolent <sup>32</sup> ». Ainsi, pour schématiser, au moment même où les moyens financiers se font plus rares, la mobilisation devient moins institutionnelle et passe par une plus grande proximité avec les habitants de Lunéville. Concrètement, Y. Ravailier habite sur place, il parle désormais de la nécessité d'une « meilleure entente avec les Lunévillois », il relève qu'il « faut conserver la vocation urbaine des Bosquets » <sup>33</sup>, etc. Il est simplement devenu citoyen lunévillois et essaye de répercuter ses impressions de citoyen auprès de

MM. Closse et Dinet ; il comprend maintenant le « décalage entre les décisions prises à Blandan [nom de la rue où siège le conseil général à Nancy] et la réalité du terrain ». Mais peu importe où demeure Y. Ravailier ; retenons le changement de politique vis-à-vis de la sphère locale, à l'image des boulistes du parc des Bosquets jusqu'alors chassés aux portes du parc et qu'on laisse désormais volontiers jouer, voire organiser des compétitions, et qui commencent à se préoccuper de la mobilisation, qui proposent de baptiser le prochain concours « des Lumières » et de reverser une partie des droits d'inscription à LCL. Certes, tout ne se passe pas de manière aussi idéale, mais on voit l'évolution générale.

Cette évolution, c'est le passage d'un trio dynamique Dinet / Malnourri / Ravailier <sup>34</sup>, réuni en cellule de crise après l'incendie, agissant sur le terrain de concert, à une participation locale, moins indexée sur ce qu'on appelle la démocratie participative que sur le constat des usages du patrimoine à Lunéville. Comme le formule Yves Ravailier : « Les gens se sont appropriés depuis longtemps le parc, continuent à le faire quotidiennement et on ne peut pas faire le projet sans eux ; il faut en tenir compte. » C'est aussi le passage de polarisations politiques incarnées dont le modèle d'action serait le café philosophique, où sont produites des réflexions sur de grands principes politiques et philosophiques (comme le contrat social et la participation des habitants) et sur des actions destinées à l'extérieur (des touristes potentiels ; des gens passionnés de patrimoine ; etc.), à d'autres formes de polarisations politiques incarnées dont le

modèle d'action relèverait plutôt de manifestations populaires, comme une étape du Tour de France ou une compétition de pétanque, où sont produites des réflexions sur des aspects pratiques, en direction des populations proches (les différentes sphères locales). Il s'agit désormais de faire participer le plus grand nombre d'habitants de Lunéville et des environs pour qu'ils agissent sur et pour leur patrimoine, par exemple en venant jouer au « Concours de pétanque des Lumières ». Pour le dire vite et en forçant le trait : le passage de réflexions sur la participation des habitants à la pratique de cette participation.

Cette évolution est l'occasion de réécouter quelques rêves de château : si le président de l'office du tourisme souligne, à propos d'une action menée par le conseil général, « on a été associés », il ajoute immédiatement « après la décision » ; et son directeur d'acquiescer : « On n'est jamais associé pour le choix. On est associé pour la mise en place.

Ce n'est pas pareil... » (entretien). Ou cet autre rêve de château, formulé par Denis Hassler (représentant de l'union locale CFDT et président de l'Association du développement du Pays lunévillois), plus précis et sans doute plus réaliste quant aux possibilités réelles d'action de la sphère locale :

Ils auraient pu nous associer. Y compris en allant jusqu'à nous dire : « attendez, on ne va pas vous demander votre avis sur ce qu'on veut en fait. Par contre, on ne veut pas se couper du côté populaire, social, etc., qu'avait le château et ce qu'on vous demande au Pays [à l'Association pour le développement...], c'est d'assumer ce rôle-là ». Donc une démarche participative un peu, pas sur les grands projets (ceux-là sont liés à des financements), mais sur tout ce qui peut être annexe (entretien).

Si ce n'est encore qu'un rêve de château, c'est, me semble-t-il, proche de la direction que prend la mobilisation.

#### Notes :

1. Et qui peuvent encore s'exprimer à l'heure actuelle, pour le coup principalement (sinon exclusivement) en raison de la mobilisation. Je me permets de renvoyer à l'autre texte que j'ai signé dans ce volume (« Catalogue d'émotions patrimoniales... »), dans lequel je pose une distinction entre temps de l'incendie et temps de la mobilisation pour traiter des émotions (à partir des propos de Michel Dinet qui posent la partition entre émotion et mobilisation : « Après le temps de l'émotion, voici venu celui de la mobilisation »).
2. Soit, à un mot près, les termes mêmes des statuts.

3. Cf. *infra* le texte de Sabrina Leyendecker.
4. Il faut noter que chaque donateur devient automatiquement membre de l'association pour l'année de son don et à chaque fois qu'il réalise un nouveau don ; alors qu'on peut simplement adhérer (5 euros) sans avoir fait de don pour la reconstruction du château.
5. Voir la note 7.
6. Et on peut en dire tout autant de la mobilisation en général (excepté bien sûr celle des pouvoirs publics nationaux et internationaux). Bien que l'on en soit toujours

au stade des estimations de part et d'autre, il apparaît acquis que la participation par dons ne dépassera pas 1% du coût total : soit moins d'un million d'euros (895 350 euros au 15 septembre 2006, selon le site internet de LCL qui tient le compte en page d'accueil), alors qu'une première estimation des travaux se porte au-delà des cent millions d'euros. L'appel réitéré à la synergie entre fonds privés et publics sert donc plus de catalyseur à la mobilisation et à l'attention constante de tous qu'à un réel partage de l'effort. D'ailleurs pour Michel Closse, « la souscription n'a pas vocation à financer la reconstruction dans son ensemble [...] [mais] à donner plus d'éclat encore au château reconstruit et à en faire une œuvre collective » (*L'Est Républicain*, 2 mars 2003) : derrière la formule politique, il dresse là un constat juste.

7. Pour bien comprendre ce qui suit, il faut préciser quels sont les acteurs politiques en présence et les changements occasionnés par les élections de 2004. En janvier 2003 les principaux acteurs sont, à droite (UMP), Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture (Lorrain d'origine, qui brigua plus ou moins explicitement à ce moment la mairie de Metz) et Gérard Longuet, président de la région Lorraine. À gauche (PS), on trouve Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, et Michel Closse, maire de Lunéville. À la suite d'un remaniement ministériel, c'est un nouveau ministre de la Culture (toujours UMP), Renaud Donnedieu de Vabres, qui intervient publiquement lors de la pose de la première pierre, le 2 avril 2005, et renouvelle à cette occasion l'engagement de l'État. Jean-Pierre Masseret, PS, est devenu quant à lui le président de la Région. D'autres élus se révèlent importants : le maire UMP de Nancy, André Rossinot ; le député UMP de Lunéville, François Guillaume (ancien ministre de l'Agriculture ; son suppléant est Jacques Lamblin, conseiller municipal de Lunéville et conseiller général de Meurthe-et-Moselle) ; le député-maire PS de Commercy, François Dosé ; etc.

8. « "Un chagrin qui se partage, c'est un peu de sérénité qui se propage", a dit justement une personne regrettant ces querelles de chapelle ("La seule qui nous intéresse se trouve au château, et est aujourd'hui détruite") » (*L'Est Républicain*,

19 janvier 2003).

9. Lors du conseil d'administration de LCL de mai 2004, en réponse aux questions sur les conflits apparus et sur les problèmes de budget de fonctionnement de LCL (de nombreuses collectivités locales n'ayant pas voulu s'engager avant les élections, l'association a dû présenter un budget déficitaire), Michel Dinet déclare : « On est rentré dans une période de sérénité post-électorale qui va permettre plein de choses à tous niveaux. »

10. Situé dans le château, ce conservatoire privé a été fermé suite à l'incendie, afin de disposer de locaux pour la cellule d'urgence, et plus généralement pour des raisons de sécurité (l'ensemble du site ayant été fermé pendant six mois). Alors que sa conservatrice voulait reprendre son activité au plus tôt, le conseil général préférerait attendre que la situation matérielle se clarifie. Aussi s'est-elle installée dans un premier temps sous une tente posée dans la cour des communs (la cour principale, avant d'accéder à la cour d'honneur du château), avant d'être affectée, au printemps 2004, dans la partie restaurée et ouverte au public (la cour du Rocher qui jouxte l'aile nord du château, le long du canal) dans un local qui, jugé exigu et situé à l'opposé du centre-ville, ne la satisfaisait pas. Un autre occupant, avant l'incendie, de la même partie du château, le graveur sur verre Wieslaw Ciepielewski, s'était résolu à installer son atelier chez lui. Depuis la saison 2005, les deux sont installés à nouveau dans la cour des communs, côté aile nord (communs nord).

11. Ces oppositions reviennent forcément à l'occasion du portrait dans la presse du maire Michel Closse : il ne se prive pas de signaler qu'il s'agit pour lui d'« un château que la précédente municipalité considérait comme un "gouffre" » (*Le Républicain Lorrain*, 19 janvier 2003).

12. Avec l'occupation de la mairie pendant la matinée par les salariés d'une entreprise sur le point de déposer le bilan, et la crainte que la venue de M. Dinet à Lunéville ne soit une occasion saisie par ces manifestants pour interpeller les élus départementaux.

13. L'idée ici serait d'essayer de prolonger vers le politique la proposition anthropologique forte d'un *agir incarné* (*embodied*

agency) que Charles Taylor a faite. Pour lui, l'agir des êtres sociaux est déterminé par un mode d'existence au monde incarné (en prolongement notamment de la phénoménologie de Merleau-Ponty). Selon nous, leur agir politique devrait pouvoir connaître une détermination similaire, au moins par certains aspects ; c'est du moins l'hypothèse qui est soumise ici à l'épreuve du terrain.

14. Dans la cour des communs, sur les bâtiments de l'aile sud (communs sud), le conseil général a fait installer des panneaux reproduisant des phrases de Diderot tirées de *l'Encyclopédie*, de Rousseau sur le contrat social, etc. : toutes phrases censées refléter l'esprit des Lumières.

15. Cette association Aillagon/Longuet aurait pu ou voulu constituer une forme de contre-pouvoir à l'axe représenté « en face » par le conseil général (et la ville de Lunéville), mais leur défaite commune aux élections régionales de 2004 ne l'a pas permis. Par exemple, dans sa préface à *L'appel de Lunéville* (2003), le ministre évoque ainsi ses partenariats institutionnels pour le château : « C'est l'engagement du ministère [...] aux côtés du conseil régional de Lorraine et du conseil général de Meurthe-et-Moselle [...] Avec le président du conseil général de Lorraine [sic] j'ai lancé un appel à la solidarité nationale [...] Enfin, j'étudie actuellement d'autres projets d'appel au mécénat, en liaison, notamment, avec la Région Lorraine » (p. 8). Derrière l'ordre protocolaire de citation – par ordre d'importance – des institutions d'administration territoriale, on sent poindre comme un second axe, à travers le fait que seules des actions avec la Région sont évoquées, alors que le château appartient au Département. Ce qui n'est que partiellement vrai puisque l'Armée en possède encore une partie, notamment dans la zone sinistrée, mais elle ne participe quasiment pas (aux réunions, aux actions...) : disons alors plutôt que c'est le Département qui initie la majeure partie de la mobilisation – qui initie réellement l'action.

16. Pour une analyse spécifiquement consacrée à ces associations, cf. *infra* le texte de T. Gorius.

17. Elle déciderait « ce qui est bon pour nous, on est les bons sauvages quoi ! À condition qu'on reste bien sage dans notre cahute, on sera bien traité ! » (*ibid.*).

18. C'est en outre un véritable lieu commun qui s'étend jusqu'à la défense des animaux : « La mort de l'ourse Cannelle permet aux associations de renforcer une cohésion parfois aussi menacée que les espèces qu'elles défendent », *Le Monde* 30 novembre 2004 (supplément « Associations », article titré « Cause animale : l'émotion, et après ? »). Cet argument, comme je l'ai signalé au début de cet essai, fait l'objet d'un traitement systématique dans le « Catalogue d'émotions patrimoniales » dans ce volume.

19. Il avait également fait ajouter devant cette porte, au début de l'année 2005, deux grands panneaux de publicité pour le DVD *Après le choc, l'action* édité par LCL, avec des flèches qui indiquent l'emplacement des locaux de LCL. Il faut comprendre qu'auparavant rien ne permettait de les identifier clairement.

20. Ce qui n'est pas le cas du conseil général : rappelons qu'on se situe avant la récente loi de décentralisation qui transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, dont des compétences en matière de patrimoine ; jusqu'à l'acquisition du château de Lunéville, le conseil général ne s'occupait pas de monuments de ce type. C'est ce que constate la conservatrice départementale du patrimoine, en poste désormais au château, Annette Laumon : « Le département n'a aucune expérience dans la gestion de patrimoine » (entretien).

21. D'autant plus dans l'année qui a suivi l'incendie : ces associations restent alors des interlocuteurs privilégiés au plan local ; alors qu'au fil du temps, c'est LCL qui devient incontournable et éclipse de fait au fur et à mesure ces associations. En termes d'actions, elles ont principalement édité une brochure, *Il était une fois... le château des Ducs de Lorraine*, dès mars 2003, vendue dix euros avec la mention « Le bénéfice de la vente sera versé à la souscription du conseil général pour la reconstitution des collections du musée » ; quelques mois plus tard, elles ont obtenu que les bénéfices du livre manifeste préfacé par J.-J. Aillagon, *L'appel de Lunéville* (Moulin et Wagner 2003), soient reversés aux ACM dans le but de « réaliser l'achat d'une œuvre qui rejoindra le château une fois celui-ci reconstruit ».

22. P. Poncet est également président de la Société d'horticulture de Lunéville, qui organise la fête du potimarron

tous les ans sur le site du château. Il est aussi secrétaire général de l'office du tourisme et trésorier du « Pays d'accueil du Donon » (association pour la promotion touristique de la région de Pierre-Percée, entre Vosges, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Bas-Rhin), etc. Cette figure locale a de multiples activités, en particulier dans le domaine patrimonial, depuis sa retraite d'avocat ; il a également longtemps connu un parcours politique très marqué à droite – longtemps anti-gaulliste, il se sent désormais proche de l'UMP.

23. Château du xv<sup>e</sup> siècle, situé entre Lunéville et Baccarat dans un village qui a reçu le surnom de « Barbizon lorrain » ; c'est un château privé dans lequel il a ses entrées.

24. Sur la notion d'objet-frontière, cf. Star et Griesemer 1989 ; et pour son adaptation au patrimoine, cf. Tornatore 2000.

25. « Le CG a eu la bêtise d'installer un accueil à l'intérieur de la cour du Rocher [soit à l'opposé de l'office du tourisme] où on distribue aux gens les billets, où on donne des guides, etc., or l'office du tourisme avait ses propres guides pour faire les visites. Et par conséquent s'est trouvé dépossédé d'une partie de son activité » (Pierre Poncet).

26. Tous les membres d'associations rencontrés travaillent ou simplement connaissent A. Laumon. C'est loin d'être le cas concernant Y. Ravaiiler. Cela confirme que ces associations œuvrent avant tout pour le patrimoine lunévillois, et non pour la mobilisation institutionnelle dont il est actuellement l'objet.

27. Comme le rappelait M. Dinet lors de la présentation du Dvd *Après le choc, l'action* au forum de la Fnac de Nancy le 7 février 2005 : « Mme Laumon passe toutes ses journées à protéger, restaurer, conserver et en même temps à réfléchir à des hypothèses de possibles achats. Alors, dans ce domaine, il s'agit de faire en sorte de ne jamais rater une bonne occasion et de ne pas non plus investir pour investir. Et il faut d'emblée commencer à réfléchir sur le projet scientifique de ce que l'on appellera demain le musée. Nous ne souhaitons pas mettre en place un musée, au sens passé du musée, c'est-à-dire une boîte dans laquelle on range, on stocke des objets parfois très hétéroclites, mais il est plutôt question d'un parcours de découverte des richesses patrimoniales, salon par salon. »

Rien de précis donc, si ce n'est un projet qui suit l'évolution contemporaine de la muséographie (une petite révolution par rapport au musée municipal précédent où animaux empaillés et faïences se côtoyaient) et qui devrait être concordant avec le projet du site dans son ensemble, le « château des Lumières ».

28. On peut encore les mettre en regard avec le récit que fait A. Laumon elle-même de ces parcours d'acquisition d'objets : « Autant lorsque c'est un tableau de Léopold [pièce récemment achetée par les ACM], jeune et en cheveux alors que je sais qu'on n'en a pas un équivalent (on en a un en mauvais état en réserve, et en tout cas pas de cette époque-là) : je sais que ce tableau il a un sens et une raison d'être dans le musée. Lorsque M. Poncet arrive avec une énième jardinière, même de Gallé, je ne suis pas sûre que ça s'intègre bien dans la démarche du musée. C'est intéressant comme objet, on ne sait jamais, en réserve, si un jour on fait une exposition thématique. [...] Il y a un gobelet aux armes de Léopold, même s'il est un petit peu ébréché, qui est en vente à Paris à seize mille euros, je préférerais qu'au lieu d'acheter du xix<sup>e</sup> il achète ce gobelet. C'est une pièce, je peux mettre mes deux mains à couper que la commission d'acquisition ne va pas me la refuser, parce qu'elle est cohérente avec le site [...] Donc là je ne prends aucun risque en disant : "le gobelet il me sert, le bazar xix<sup>e</sup> il va finir dans les réserves" » (entretien).

29. Statuette polychrome de grand feu, en faïence, représentant, en uniforme de hussard, celui qu'on appelait le Nain du roi Stanislas : il s'agit de la pièce la plus connue du musée.

30. Cf. Stavo-Debaugé, 2002 ; voir également la phénoménologie de la mémoire corporelle esquissée par Paul Ricœur (2000 : 48-49). La question soulevée ici est traitée de manière plus détaillée plus loin, dans le « Catalogue d'émotions patrimoniales ».

31. Cela ne signifie pas que l'hypothèse des polarisations politiques incarnées ne porte que sur ce petit groupe. Cela signifie simplement que l'hypothèse a été formée au contact de l'intimité de ce trio, telle que Y. Ravaiiler la décrit. Elle désigne le mode d'agir en politique de personnes ayant entre elles une grande connivence, au point de ne pas avoir forcément besoin

de débattre préalablement (alors qu'elles évoluent bien dans un régime démocratique).

32. Alors que le dossier était piloté par la Direction générale des services, il échoit à partir de l'été 2004 à la Direction du développement.

33. En racontant son dimanche précédent où il est venu assister au bal musette organisé comme tous les dimanches des mois d'été au kiosque à musique du parc ; il y avait, selon

lui, près de mille personnes.

34. Trio auquel il faut ajouter Michel Closse quand la ville de Lunéville est impliquée (également LCL puisqu'il en est le président) et Norbert Engel pour tout ce qui concerne les activités culturelles (il a écrit des saynètes pour la réouverture du parc en juillet 2003, il a animé un café philosophique, il participe de près aux *Cahiers de Lunéville*, revue semestrielle dont déjà deux numéros sont parus, etc.).

## LES TRIBULATIONS DE L'EXPERTISE LOCALE

Contribution à l'ethnographie de deux associations de sauvegarde du patrimoine lunévillois

*Thibaut Gorius*

Sur la scène de mobilisation pour la reconstruction du château de Lunéville se côtoient différents acteurs de statut associatif : non seulement Lunéville château des Lumières (LCL), association créée *ad hoc* par le conseil général de Meurthe-et-Moselle, mais aussi des associations locales préexistantes de sauvegarde patrimoniale : Les Amis du château de Lunéville et de son musée (ACM) et Les Amis de la faïence ancienne de Lunéville-Saint-Clément (AF), qui regroupent un grand nombre d'adhérents résidant, pour la plupart, à Lunéville<sup>1</sup>. Les ACM, association « loi de 1901 » dont les statuts ont été déposés à la sous-préfecture de Lunéville le 26 mai 1953, a son siège à l'office du tourisme de Lunéville. Elle a initialement pour objet « de formuler tous avis et de participer, y compris financièrement, à la restauration de l'ensemble architectural du château de Lunéville et de ses jardins et de participer à l'enrichissement du Musée en œuvres de l'histoire, du terroir ou de l'activité artistique de la Lorraine<sup>2</sup> ». Aujourd'hui, l'association poursuit toujours de multiples activités : l'organisation de conférences sur l'histoire du château et de la ville, le conseil et l'achat de pièces destinées à enrichir les collections du musée<sup>3</sup>, la création d'expositions thématiques

sur les objets du monument, la vie à la cour, les manuscrits des personnalités ayant résidé dans la localité... Quant à l'association « loi de 1901 » des AF, fondée le 25 août 1998 et dont le siège se trouve également à l'office du tourisme de Lunéville, elle a pour buts « d'organiser ou de participer à des manifestations d'art ou expositions concernant les faïences des Manufactures du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, de promouvoir l'édition de catalogues ou ouvrages historiques sur ces productions et assurer leur diffusion, de faciliter par tous moyens, y compris conférences et visites guidées, la connaissance des collections des faïences dans les musées, d'organiser, en plein accord avec leur direction, la visite guidée de manufactures ». Ses membres entreprennent de nombreuses recherches sur l'histoire de la faïence. Son président, Pierre Poncet, avocat lunévillois à la retraite, par ailleurs vice-président des ACM et président de la Société d'horticulture de Lunéville, détaille ce rôle de connaissance et d'expertise :

Beaucoup de gens de toute la France nous commandent des livres ou ont des pièces de famille qu'ils veulent faire expertiser. Alors on m'envoie des photos, des marques, et il faut que je dise à peu près les périodes. Ça demande finalement un assez gros

travail et il se trouve que la notoriété aidant, le musée de Saint-Dié nous a demandé aussi de participer à son festival de géographie de fin septembre à début octobre, en lui amenant des services du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de façon à faire des tables, leur sujet, c'est la gastronomie.

D'autres associations qui recherchent des objets originaux pour leurs expositions demandent aux AF de leur prêter des pièces. Récemment, l'association a conçu une exposition qui montrait le lien entre la faïencerie et son utilisation au château au XVIII<sup>e</sup> siècle. La scénographie non seulement situait les fours dans le jardin des Bosquets, mais présentait également les techniques de production de la faïence. Constatant d'ailleurs un intérêt manifeste pour les techniques faïencières, l'association réalise aujourd'hui de nombreuses visites guidées de la faïencerie de Lunéville-Saint-Clément. De manière générale, les AF s'astreignent à produire une « grande exposition » tous les ans.

Le développement qui suit se donne pour objectif de mettre en évidence la place, en lien parfois avec l'office du tourisme, de ces deux associations, au sein du dispositif qui s'est déployé en vue de la restauration du château. Pour cela, nous nous intéresserons à la façon dont l'incendie est perçu aussi comme une occasion de reconfigurer l'édifice, à la concurrence entre les associations locales et les autorités administratives, scientifiques et régaliennes qui agissent sur le site, et enfin à l'espace pris par ou laissé à ces associations dans le processus de restauration.

## **L'incendie du château : du malheur à l'opportunité**

Il est en premier lieu important de restituer la perception singulière, et peut-être en apparence paradoxale, de l'incendie par les membres des deux associations de sauvegarde patrimoniale. En effet, l'événement a d'abord été vécu comme un drame dont les mises en récit permettent de saisir le lien qui unit les Lunévillois au château, un attachement inscrit dans une histoire, qui nourrit un sentiment d'appartenance territoriale, du pays lunévillois à la Lorraine.

Emmanuelle Quantin tient une librairie sur la place devant le château et réside à Lunéville depuis son enfance. Avec l'incendie, c'est son « environnement » qui a été « chamboulé du jour au lendemain ». Le château est un « repère de la vie de tous les jours, bien ancré dans la ville », aussi s'est-elle sentie « désemparée », « impuissante », « abasourdie ». Cette relation de familiarité avec le monument est aussi mis en avant par François Bourcy (ancien colonel, président de l'Association des anciens combattants et membre des ACM) qui compare l'édifice à une maison, un foyer, au sein duquel des souvenirs et des objets se sont accumulés tout au long d'une vie :

C'est un peu comme si vous voyiez brûler une maison : c'est un bien qui disparaît en fumée, avec tout ce qui est de personnel. Là, il y a un aspect sentimental non négligeable ! Je prends le cas de ma maison ici... Vous avez toutes sortes d'objets : ça c'est une statue qui vient de mes beaux-parents,



là vous avez de la vaisselle qui vient de la famille, des livres et tout ça... Un incendie, c'est toujours un arrachement !

Ce sentiment de voir un « bien » disparaître, avec ce qu'il y a de « personnel » à l'intérieur, a d'autant plus d'importance pour ce Lunévillois d'origine qu'il était très investi dans l'entretien de la partie militaire du musée, dans laquelle étaient exposés certains objets qu'il avait lui-même acquis ou récoltés au cours de sa carrière professionnelle.

La malchance est généralement mise en avant, la catastrophe résultant d'un concours de circonstances aggravantes :

Il y avait un vent effarant ! À ce moment, je ne sais pas pourquoi ? Et ce vent qui soufflait aux alentours de 100km/heure a fait qu'il y a eu un effet de chalumeau contre lequel les pompiers ne pouvaient rien ! Ils arrivaient avec leurs lances et on voyait, en haut, la gerbe d'eau qui partait en brouillard... Après, on a encore joué de malchance parce que le lendemain, il a plu et il a gelé par dessus ! Donc, il y a quelques pièces du musée, comme par exemple des pierres du château qu'on avait réacquises, qui n'ont pas supporté le feu, puis le gel et dont il ne reste pas grand chose (F. Bourcy).

On remarque que c'est le château lui-même qui est marqué par la malchance puisque le sinistre du 2 janvier 2003 n'est que le dernier d'une série d'incendies <sup>4</sup> qui ont frappé l'édifice depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour certains, cette résurgence du malheur qui s'abat sur le château est également mise en relation avec une représentation négative de Lunéville,

une ville frappée aujourd'hui par le chômage et la récession économique liés au déclin de l'activité industrielle. Dans cette perspective, l'incendie ajoute à cette « crise » qui « accable » la localité, selon les mots de Nicole Blésaing <sup>5</sup> et nourrit un sentiment de fatalité.

Néanmoins, parallèlement, la catastrophe est positivée car on veut y voir une occasion à saisir : celle d'engager une transition, d'entamer la « reconversion » de Lunéville. N. Blésaing souligne l'intérêt que peut revêtir la reconstruction de l'édifice aujourd'hui :

Le château représente désormais beaucoup de choses. Il représente le trésor de Lunéville, c'est-à-dire l'élément principal pour la région, pour la communauté des communes. C'est très important aujourd'hui !... Ça pourra être un centre d'attrait touristique important. Parce que Lunéville, c'est un secteur où il faut miser sur le tourisme, compte tenu du fait qu'il n'y a plus d'usines, ou très peu, et qu'il y a beaucoup de chômage.

L'événement est donc vu comme une opportunité pour Lunéville de clore ce « cycle du malheur », en même temps qu'une « opportunité » pour les associations patrimoniales locales de repenser les affectations des espaces du château.

### **Célébration et renaissance de la localité**

Le deux associations se retrouvent dans un même souci de transformer un malheur en une occasion de faire valoir la grandeur patrimoniale du château,

d'en faire un outil de développement local grâce à son potentiel touristique. Aussi, conformément à leur vocation de célébration patrimoniale, élaborent-elles des projets et préconisent-elles des solutions d'aménagement du « nouveau » château. Ainsi M. Bouard, pour les ACM :

Tout ce qui est appartements des ducs, il faut le remeubler et l'ouvrir à la visite. Là, il n'y a rien à faire, il faut que ça soit fait ! Et puis, il faut faire un très beau musée qui complète tout ça. En ce qui concerne les deux petites ailes qui sont en haut de la cour d'honneur, ça, ça peut rester bâtiment administratif. Les deux grandes ailes, dont celle où il y a l'office du tourisme, les deux grandes ailes de base, moi, à mon avis, il faut les ouvrir complètement. Faire soit des salles d'expositions, soit de conférences et des salles sans faire du Louis XV ! Des salles modernes, pratiques, pour pouvoir faire des expositions temporaires sur l'artisanat et tout ce qu'on peut imaginer, sur l'art, la musique, etc. Quoique, la musique, ils ont prévu, et ça c'est bien, la chapelle. La chapelle devra rester ! Et puis en dessous, ils devraient faire des salles de répétition. Avec le recul, il faut se dire une chose : on aura un château qui sera reconstruit et en parfait état, avec toutes les normes de sécurité et dans lequel on pourra exposer des choses magnifiques ! On pourra aussi obtenir des prêts des musées nationaux qui, jusqu'à ce moment-là ne voulaient pas prêter parce qu'il n'y avait pas les garanties de sécurité, d'hygrométrie etc. Donc on a tout à gagner !

Remeubler les appartements des ducs avec des objets du XVIII<sup>e</sup>, créer un musée et un espace administratif, ouvrir les lieux, faire des salles d'expositions temporaires, sur l'artisanat, l'art ou la musique, des

salles de conférences, de répétitions, modernes et pratiques, obtenir des prêts de musées nationaux... on le voit, l'objectif premier est moins de faire valoir les qualités architecturales et artistiques du château, ou son potentiel historique, les événements ou les personnages (Léopold, Stanislas, Voltaire...) qui ont marqué les lieux, que de penser sa réorganisation de manière à en faire un lieu culturel ouvert, pluriel et mosaïque, dans lequel de multiples activités pourraient prendre place.

Derrière ces perspectives de réinvestissement des espaces se profile une interrogation sur la présence locale du château. Lorsque telle personne relate la réaction d'un de ses enfants au soir de l'incendie, se désolant à l'idée qu'il « ne verrait plus toutes ces belles choses », elle exprime la prise de conscience que la mémoire des habitants de Lunéville doit être nourrie et que le château doit pouvoir jouer ce rôle. Dans la même veine, J.-P. Carciofi considère que l'édifice est longtemps resté une « coquille vide » et souhaite qu'il soit aujourd'hui réutilisé en tant qu'« espace grand public » où les gens pourraient « s'approprier le patrimoine ». Il envisage ainsi le château comme une « vitrine » qui présenterait notamment certaines caractéristiques de la localité (la broderie, les faïences, l'histoire de la cavalerie etc.). Pour ces Lunévillois, le château doit donc passer du statut de monument (historique) « endormi » à celui d'objet de patrimoine local.

Les AF sont bien sûr particulièrement sensibles aux conséquences de l'incendie sur le musée. De

nombreuses pièces en faïence y étaient exposées, et si quelques-unes d'entre elles ont pu être sauvées, une grande partie a été détruite. De plus, les expositions de l'association se tenaient, deux à trois fois par an, dans les salons du château. Depuis l'incendie, ils sont à la recherche d'un lieu tout aussi visible et attractif <sup>6</sup>. Aussi P. Poncet envisage-t-il la reconstruction comme une occasion d'aménager un musée spécialement dédié à la faïence de Lunéville et aux techniques de fabrication :

Nous, nous voyons un musée des faïences comme l'expression de tout ce qui s'est passé dans la vocation faïencière de Lunéville, qui continue encore, peut-être pas pour très longtemps, mais qui continue encore au XXI<sup>e</sup> siècle. Donc un musée où l'on expliquerait aux gens comment on fait la faïence, donc les technologies et également toutes les productions qui se sont succédé.

Mais les projections de l'association ne se limitent pas à la faïence. Ainsi, pour N. Blésaing, l'édifice pourrait aussi promouvoir « les savoir-faire de la Lorraine » : « on pourrait y faire, pourquoi pas, des lieux d'exposition des traditions, un écomusée si vous voulez ! » De même, P. Poncet évoque la possibilité d'y présenter certains artistes qui ont eu un rôle majeur à Lunéville au cours des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (le peintre Renaudin et les frères Mougin, des céramistes locaux), mais aussi « l'aventure du verre », de la broderie, l'histoire militaire, et d'autres aspects du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>7</sup>.

Tout comme celles exprimées par les ACM, ces perspectives se saisissent du château comme d'un

moyen de mise en scène de l'histoire locale et de son patrimoine. Elles s'inscrivent dans un mouvement plus général repéré par Hervé Glévarec et Guy Saez, à propos des associations contemporaines de sauvegarde patrimoniale en France :

La nation n'est plus, selon nous, le référent auquel renvoie le « patrimoine » tel que le mobilisent les associations. Il est bien plus hétérogène culturellement, davantage porté sur ce que les générations passées ont fait, avec l'idée d'une continuité à maintenir, une place centrale souvent accordée au travail à travers l'insistance sur les métiers ouvriers, artisanaux, indépendants, du siècle passé. Cette dimension donne incontestablement au patrimoine une nouvelle signification. (Glévarec et Saez, 2002 : 25)

Le localisme se nourrit cependant d'un « nationalisme » lotharingien : la référence à la « petite patrie » n'est jamais loin. Elle se manifeste dans l'exaltation d'une Lorraine, certes souffrante et meurtrie, mais toujours capable de se redresser <sup>8</sup>. Cette conception se retrouve explicitement chez B. Tallot, président d'association, lorsqu'il écrit :

Parce que le château est le symbole de la ténacité des Lorrains et de leurs ducs, des esprits éclairés du XVIII<sup>e</sup>, de la paix retrouvée, même éphémère, puis de la puissance militaire de la France. Parce qu'en 2016 l'Histoire se devra d'être au rendez-vous. Parce que j'aime trop la Lorraine, son histoire, son patrimoine pour imaginer que le 250<sup>e</sup> anniversaire du rattachement de la Lorraine à la France se fera sans Lunéville et sans le fleuron de notre architecture : il représente la Lotharingie et les dernières heures de la Lorraine indépendante... Ce que le feu a détruit,

nous le reconstruirons encore plus beau et nous reconstituerons les collections du musée encore plus riches qu'elles n'étaient (*Il était une fois... Le château des ducs de Lorraine* 2003 : 24) <sup>9</sup>.

C'est sans doute dans cette veine patriotique qu'il faut situer le souhait de François Bourcy de « revitaliser le château » dans une perspective européenne : « On était un tout petit groupe à avoir mené des réflexions sur le sujet. On pensait que c'était là dessus qu'il y avait beaucoup de choses à faire dans la réorganisation du château : montrer justement ce mariage entre la Lorraine et l'Autriche. »

Finalement, la création récente de l'association Les Amis de Lunéville (désormais AL) <sup>10</sup> donne le ton et l'envergure de cette effervescence de projets et d'idées portés par les acteurs culturels et patrimoniaux locaux. Si cette association accompagne la mobilisation pour le château, en marge du dispositif institutionnel, c'est pour appuyer en quelque sorte l'identification du château à la ville, dans la perspective de leurs renaissances conjointes et qui se confortent mutuellement. La dimension patrimoniale du château déborde et rejaillit sur son environnement urbain. Celle-là doit grandir celui-ci. C'est ce que signifie le président des AL lorsqu'il déplore que les façades des bâtiments qui avoisinent le château, souvent du XVIII<sup>e</sup> siècle, soient défigurées par des rénovations intempestives. Aussi l'association s'est-elle donné pour objectif de recenser ces « anomalies » et de faire des propositions de restauration concertée, à la municipalité comme aux autres acteurs associatifs. Cette mise en cohérence

du château dans son environnement est vue comme une condition nécessaire pour que Lunéville puisse devenir une « cité patrimoniale » et par conséquent touristique.

### **L'expérience de la délocalisation du château**

Cependant, on le sait, le dispositif de reconstruction est complexe, avec lequel les associations locales, qui ne sont *a priori* pas en position de prééminence, doivent composer. Le musée est par exemple tout à fait représentatif de cette situation : considéré comme un « trésor » ou « musée de famille » par les Lunévillois, il est en tant que « musée de France » soumis à des contraintes de fonctionnement et donc d'orientation scientifique et culturelle qui contribuent à assujettir le niveau local à un niveau décisionnel qui le dépasse. De ce point de vue, les associations sont toujours en quête de reconnaissance comme acteurs de la reconstruction. La validation de leurs projets et préconisations est le gage de la reconnaissance de leur position d'expertise. Ainsi P. Poncet est-il très au fait des « options du conseil général » et s'estime-t-il satisfait qu'un des souhaits qu'il avait formulés avec d'autres membres des AF ait été retenu : « les gens voulaient un château meublé ». Il partage aussi l'avis du conseil général pour qui les anciens appartements des ducs de Lorraine doivent être remeublés avec du mobilier du XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, il lui « déplait profondément » que le conseil général ne soit pas favorable à « un musée de la faïence du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> ». Par là, le président des AF craint que la position

de son association ne soit fragilisée dans le processus de réhabilitation du musée. Quant au président des ACM, s'il a bien conscience que la remise aux normes de sécurité des différentes pièces du château « freine l'utilisation des locaux », il éprouve néanmoins un sentiment de frustration, partagé par les membres de son association : ils auraient aimé pouvoir disposer « dès la première année » d'« une ou deux salles » pour présenter des expositions ou faire des réunions. D'aucuns soulignent également le défaut de légitimité de l'association, notamment au plan juridique, face à des institutions à vocation d'administration comme la Direction des musées de France ou le conseil général : pour M. Bouard, l'association est « bridée » et ne possède que peu de « pouvoir » pour intervenir dans le processus de reconstruction et d'animation du site. De fait, le plus souvent, le constat est amer du peu de poids de l'expertise locale : « On n'a pas notre mot à dire », déplore tel membre des ACM ; ou encore :

C'est bien beau de faire quelques réunions pour tenir au courant les Lunévillois sur ce qui se passe mais, au quotidien, il y a de quoi se poser des questions quand même ! Là aussi, on est comme devant le feu, on est impuissant. (N. Blésaing)

Le fait de ne pouvoir intervenir directement dans le processus, d'être obligé d'en passer par cet acteur incontournable et de poids qu'est le conseil général, aiguise un sentiment de frustration qui se cristallise dans une tension entre « ceux d'ici », les locaux et « ceux de l'extérieur », « ceux de Nancy » (siège du conseil général) :

Nous, Lunévillois de base, je parle, on attendait un musée de Lunéville, même si c'est un foutoir ! Un foutoir qui nous plaît. C'est un peu une affaire de famille quoi ! Et, quand il y a des gens qui viennent de l'extérieur, qui sont mandatés par des puissances politiques et qui ont le moyen de décider... Ils font venir des gens de partout, sauf localement, pour décider de ce qui se fera ! On est les bons sauvages quoi ! (J.-P. Carciofi)

Derrière se profile la crainte que la dépossession de l'action ne soit qu'un signe avant-coureur de la dépossession du patrimoine : que sa mise en valeur ne se fasse pas au bénéfice des Lunévillois :

Puisque le château est maintenant propriété du conseil général, j'espère qu'ils ne vont pas continuer à faire les choses dans leur coin. J'aimerais bien qu'ils n'oublie pas les Lunévillois, parce que c'est quand même nous qui sommes les premiers concernés. J'ai peur qu'il y ait un décalage entre le château et son environnement. Je sais bien qu'il y a les touristes, mais il passe le touriste. Au quotidien, c'est quand même nous qui sommes en contact avec le château ! (E. Quantin)

Cette inquiétude de voir le château échapper à une pratique locale et quotidienne se nourrit d'une perception « élitiste » de l'animation du site :

Il faut arrêter de voir les choses en grand, en somptueux et en élitiste. Parce que, des concerts de musique baroque, par exemple, c'est bien mais il y a cinq à dix personnes qui viennent et la moitié a des invitations gratuites !

Quant elle ne va pas jusqu'à une critique de travaux réalisés :

Ils ont fait un essai de remise en place des jardins à la française sur les deux premiers parterres mais, je ne sais pas ce qu'ils ont foutu, ils ont complètement décalé les dessins, les arabesques. Alors il y a un bout de pelouse vers les bassins qui est complètement libre. (M. Bouard)

Cette critique, notons-le, procède moins d'une mise en cause des compétences des maîtres d'œuvre de la reconstruction, qui serait le pendant du défaut de reconnaissance des compétences des associations locales, que de la perspective inhérente à la position de celui qui l'exprime. Lorsque tel membre des ACM avance que ces travaux sont faits « en dépit du bon sens », « parce que c'est fait par des penseurs, des gens qui sont extérieurs à Lunéville et qui font ça sur papier », il fustige une compétence théorique, littéralement sans lieu autre que celui de la science, et il fait valoir *a contrario* une compétence pratique liée à la proximité et ancrée dans la matérialité du site.

Voilà donc une compétence à dire et à faire pour le château qui puise dans une pratique quotidienne, dans une relation d'autochtonie (Fabre 2000) constitutive d'un temps personnel. Ainsi le discours de ces militants associatifs pour le patrimoine local s'appuie-t-il fréquemment sur des références à une expérience personnelle du château ou de son parc : le château où l'on a assisté à des concerts ou des conférences, où l'on s'est marié, où l'on a fait des fêtes et où l'on a dansé :

Avec ma femme, quand on était jeune, on y allait danser. Il y avait de superbes valse qui se passaient au château. Parce que, pendant longtemps, il n'y

avait pas de salle des fêtes à Lunéville : les salles des fêtes, c'étaient les deux grandes salles du château, la salle des trophées et la salle de la livrée. C'est donc là qu'il y avait toutes les parties, tous les bals de société, les bals des officiers, les bals de la gendarmerie, les bals de l'agriculture, les bals des Eaux et Forêts, les bals des médaillés militaires. Tous les grands bals de l'année se passaient au château. (M. Jambel)

Le parc où, enfant, on a joué, on a appris à faire du vélo, où l'on va encore se balader et se détendre... Cette relation, attestant d'une présence continue et/ou continuée au monument, constitue sans doute un socle de l'expertise locale. Celle-ci ne s'y résume certes pas mais s'en nourrit. Elle personnalise le monument historique et dans le fond signifie l'ambivalence nécessaire du geste de patrimonialisation : si le monument historique réfère à une histoire nationale et renvoie à des valeurs censément universelles qui contribuent à sa délocalisation, il est en même temps, parce qu'il résulte toujours d'une expérience, soumis à des forces contraires qui poussent à sa relocalisation.

### **Tactiques de visibilité et d'opposition**

Quelles sont alors les tactiques – au sens de Michel de Certeau – par lesquelles les associations locales feront valoir leur expertise et acquerront une certaine visibilité dans le processus de restauration ? Deux lieux d'intervention se dégagent : l'insertion dans le circuit d'achat d'objets pour les collections du musée – question abordée au chapitre précédent, aussi nous n'y reviendrons pas – et l'organisation de visites touristiques.

Celles-ci sont à l'initiative de l'office du tourisme, situé dans l'aile droite du château, où les associations patrimoniales ont précisément leur siège, où elles présentent leurs expositions et produisent leurs conférences. Plusieurs de leurs membres actifs y collaborent d'ailleurs comme guides bénévoles. M. Bouard considère que ces activités sont d'autant plus importantes qu'« il n'y a plus de musée » : elles sont un moyen de sensibiliser les touristes à la cause patrimoniale – il a ainsi réalisé, dans le cadre des visites touristiques, de grands tableaux qui mettent en scène « l'arrivée de Léopold, sa famille, les gens de la cour, Stanislas etc. ». Dans cette période d'entre-deux, elles sont un moyen de maintenir le fil, d'assurer une continuité :

Au niveau de l'office du tourisme et des visites, c'est vrai qu'on est bénévoles mais on a plein de savoir, plein de passion et je pense qu'il y a de la place pour tout le monde. Et c'est aussi comme cela qu'on fait vivre le tourisme ! Parce que, le château, pour le moment, il ne faut pas y compter, donc il faut essayer d'entretenir, de trouver d'autres sources de... (N. Blésaing)

À défaut de pouvoir peser véritablement sur les orientations de la reconstruction, les associations tentent d'occuper le terrain de l'animation culturelle et touristique.

L'office du tourisme s'est cependant trouvé « dépossédé d'une partie de son activité » à la suite de l'installation, par le conseil général, d'un accueil touristique dans la cour des Rochers. N'ayant pas, ou plus, le monopole de l'organisation des visites

du château, il se trouve dans une situation de marginalisation similaire à celle des associations patrimoniales. Ce que résume son directeur, Frédéric Chausson, par une formule lapidaire : « Ce sont eux les chefs [*i.e.* ceux du conseil général] et on n'a rien à dire. » Ainsi, il n'a pas été associé à la programmation des animations, telles la prestation du Cadre noir de Saumur et le départ à Lunéville d'une étape du Tour de France, en 2005 :

On a été associé après la décision. On n'est jamais associés pour le choix. On est associés uniquement pour la mise en place. On ne peut donc que soumettre, donner nos impressions, expliquer la réaction des gens devant le château, faire remonter certaines informations, etc.

Dans cette perspective, c'est l'implication bénévole des militants des associations patrimoniales qui permet à l'office du tourisme de continuer d'agir pour le château.

Les trois associations, office du tourisme et associations patrimoniales, se retrouvent également sur la conception de l'animation du château. Selon son président, Claude Richard, la vocation première de l'office du tourisme ne doit pas l'empêcher d'être proche des habitants de la ville. « Les dimanches du kiosque », animations organisées chaque été, depuis 1995, dans les jardins du château témoignent de ce souci. Elles proposent en effet des spectacles de musique, de danse, de cirque ou encore d'escrime qui attirent une partie de la population lunévilloise et auxquels de nombreux bénévoles participent. La volonté de s'adresser à un public large fait la

différence avec les animations pilotées par le conseil général : celle-ci peut être résumée dans l'opposition populaire, festif, et *in fine* touristique *versus* culturel.

Il faut que ça reste populaire ! L'année dernière, il [le conseil général] avait réalisé une exposition qui était très bien et de qualité sur Boffrand mais ça restait très culturel quoi. Il faut arriver à ce qu'ils donnent une connotation plus festive au château. (C. Richard)

Finalement, office du tourisme et associations patrimoniales se confortent mutuellement dans leurs objectifs spécifiques. Le premier s'appuie sur les secondes pour poursuivre son action d'animation autour du château. Les secondes trouvent dans les visites guidées le moyen de faire valoir leurs conceptions du patrimoine et de l'histoire locale – jusqu'à remettre en cause les options du conseil général. En un mot, sur le terrain de l'histoire, l'opposition se cristallise sur les deux derniers ducs de Lorraine. Le « champion » des militants locaux du patrimoine, et qu'ils célèbrent dans leur visites, c'est Léopold<sup>11</sup> : « Le créateur, c'est Léopold. Avec Boffrand son architecte. Ce sont eux qui ont construit le château, c'est Léopold qui l'a voulu. » On considère qu'il a aussi fortement contribué au développement du patrimoine architectural de la ville

Léopold a été un urbaniste de génie. Il a dessiné Lunéville. Il s'est pris de passion pour Lunéville. C'est lui qui a tracé les rues, les places, l'hôpital de Lunéville, c'est lui, l'église Saint-Jacques, c'est lui, ces grandes avenues, ces places, c'est lui... Il a transformé la ville. Bon, il est mort très jeune et Stanislas a continué son œuvre mais je pense que c'est Léopold

qui avait créé Lunéville. Et c'est ça que je trouve remarquable. C'est l'œuvre d'un homme, urbaniste de génie et visionnaire, parce qu'il a su partir d'une petite ville, une bourgade enserrée de murailles à laquelle il a apporté les industries, l'armée, etc. (S. Courtois)

Inversement, l'influence de Stanislas est minimisée<sup>12</sup> :

Dans la région, on a tendance à privilégier ce château en l'appelant le château du roi Stanislas. Ce n'est pas du tout juste. Le château, c'est le château de Léopold, qui était un vrai duc de Lorraine, héréditaire, alors que Stanislas n'est pas un duc héréditaire : il viendra grâce à son gendre, Louis XV, qui ne le fera duc de Lorraine qu'à titre viager [...] Il n'est arrivé qu'en 1735 à Lunéville et n'a rien fait sur le château, sauf deux pièces... Il a remeublé un peu, parce qu'il n'y avait plus rien dedans, mais c'est tout ! (M. Bouard)

La volonté de « réhabiliter Léopold » va de pair avec la critique, souvent sévère, du thème des Lumières, sur lequel est pensée la renaissance du château. De fait, si l'on suit l'inventeur du concept, la transformation du château de Lunéville en « château des Lumières » apparaît comme un geste politique :

Michel Dinet était extrêmement soucieux qu'on puisse écrire le château, oui je peux employer la formule « écrire le château », qu'on puisse écrire le château non pas comme un moment dans le temps mais comme quelque chose qui était directement en rapport avec des problèmes d'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il était complètement dans l'idée que c'était un passé qui quelque part nourrissait encore le présent. Et ça on pouvait le faire beaucoup mieux bien sûr, sur Stanislas et les Lumières, que sur Léopold. (N. Engel)



Incarné par Stanislas <sup>13</sup>, le thème des Lumières est ainsi pensé par le conseil général comme un moyen de « prendre ou reprendre les débats du siècle des Lumières, sur la citoyenneté, la science, débats dont nous avons toujours besoin pour comprendre le monde contemporain et lui construire un avenir » <sup>14</sup>.

L'association Lunéville-Stanislas-Les Lumières est cependant fortement contestée. « On n'est pas des Lumières, et on veut un autre destin pour le château de Lunéville que Rousseau, Diderot, etc., assène P. Poncet <sup>15</sup>. J.-P. Carciofi, qui d'ailleurs reconnaît avoir « le cœur plus porté vers Léopold », le « constructeur et le restaurateur de la Lorraine », appuie sa critique sur une lecture différente de l'histoire :

Aujourd'hui, le château n'est ni le château de Lunéville, ni le château de qui que se soit. C'est devenu le château des Lumières et cette appellation, pour moi, c'est une appellation qui est bonne pour les gens qui pensent à notre place. Le château des Lumières, je suis désolé, ça ne dit rien. Déjà, on est une époque où tout n'est que lumière or tout n'a jamais été aussi dans l'ombre et si c'est le château des Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle, moi je me demande quel est le génie qui a pondé cette appellation-là parce que, à propos du château des Lumières, il faut

savoir qu'ici c'est un pays, un duché indépendant et que les Lumières de Paris, pour ne pas se faire griller comme des moustiques sur les lampes qui brillaient si fort à Paris, venaient se réfugier en Lorraine, à Lunéville pour échapper à l'embastillement. Alors il faut arrêter de parler des Lumières, c'est vrai que c'est flatteur de parler des Lumières, mais ce n'est pas réel ! Disons que c'est uniquement pour se prévaloir de choses qui sont dans l'air du temps !

L'historien local perçoit plutôt le château comme « le symbole de la résurrection lorraine après soixante-dix ans d'occupation par la France, après les guerres, la guerre de Trente ans et toutes celles qui ont suivi, les épidémies épouvantables qui ont réduit de 80% la population de Lunéville au XVIII<sup>e</sup> siècle, etc. » Dans cette perspective, il préférerait que la restauration du monument soit l'occasion de mettre en avant la vie du duc Léopold, ce qui, pour lui, serait historiquement plus juste. Ainsi ces tactiques de visibilité que sont les visites guidées du patrimoine lunévillois sont également des tactiques d'opposition : à défaut de prendre une part active et déterminante à la reconstruction et renaissance du château, les associations patrimoniales ont à cœur d'en faire valoir une autre histoire.

## Notes :

1. Selon son président, les AF regroupent aujourd'hui 240 membres (parmi lesquels on peut dénombrer environ 25 membres actifs). Le nombre d'adhérents des ACM s'élève quant à lui à 130.

2. Extraits des statuts de l'association.

3. Ce musée, d'abord installé à l'hôtel de ville de Lunéville, fut transféré au château après la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, il possède le label « Musée de France ».

4. Jean-Pierre Carciofi, vice-président des ACM et historien local, a fait éditer une page qui évoque la succession des

incendies qui ont frappé le « petit Versailles lorrain » depuis le premier, survenu le 3 janvier 1719. « Incendie dans l'aile sud du château. Le vent, la pluie, une véritable tempête semblable à celle de 1999 s'est abattue sur Lunéville. Vers 18 heures, lorsque le gardien du château donne l'alerte, le feu s'est déclaré dans la toiture de la chapelle. Les voûtes, la charpente s'effondrent. Les bourrasques redoublent, les pompiers de toute la région, appelés sur les lieux se battent contre les éléments. Tout s'effondre... Les incendies les plus importants ont tous eu lieu au même endroit en 1719, 1849 et 2003. Le chef-d'œuvre du XVIII<sup>e</sup> a été éprouvé par cette dure loi des séries. » On retrouve également, dans le document intitulé *Il était une fois... Le château des ducs de Lorraine* (imprimerie Saint-Jacques Lunéville, mars 2003) une description, heure par heure, de l'incendie ainsi que la liste des précédents rédigée par J.-P. Carciofi et présentée sous le titre « Les hivers souvent funestes du château ».

5. Membre des AF et présidente de Lunéville Accueil, une association se dédiant principalement à l'accueil des nouveaux résidents de Lunéville et à l'organisation d'activités pour les personnes âgées.

6. Plusieurs expositions ont déjà été réalisées depuis l'incendie (dans la salle Hackman, notamment), mais la fréquentation du public a, chaque fois, été très faible par rapport à la période où les expositions se déroulaient dans le château.

7. P. Poncet a présenté les différents thèmes qui pourraient être développés dans un texte intitulé « Mon musée imaginaire » in *Il était une fois... Le Château des Ducs de Lorraine*, 2003 : 37-39.

8. Voir la contribution de Luc Delmas.

9. Notons que P. Ambrosi, F. Bourcy, J.-P. Carciofi, B. Jacquot et P. Poncet sont les principaux auteurs de l'ouvrage.

10. Cette association, fondée le 25 janvier 2005 par M. Bouard, F. Bourcy, S. Courtois (conseillère municipale à Lunéville, déléguée au patrimoine architectural, membre des ACM), B. Jacquot (président de ACM), A. Courbet et G. Legrand, a pour objet « de défendre les principes essentiels

qui sont les fondements d'une société libre, démocratique et dynamique, d'informer les adhérents de l'association ainsi qu'éventuellement les habitants de Lunéville, de tout projet, toute réalisation et tout événement susceptibles de modifier leurs conditions de vie, de faire toutes manifestations, expositions, débats sur tout sujet, de participer à toute action pouvant améliorer la vie des Lunévillois ou nécessaire à la sauvegarde de leurs intérêts, de leur environnement et du patrimoine tant architectural que culturel de leur commune, de lutter, par tous les moyens légaux, judiciaires, administratifs ou autres, contre tout préjudice de cause licite ou illicite, susceptible d'entraîner une altération de la qualité de vie des Lunévillois ». À ces fins, l'association s'est donné plusieurs moyens d'action : « une activité d'accueil, de rencontre, de travail et de liaison à tout niveau, la publication d'un bulletin d'information et de liaison réservé aux adhérents, la création de délégations pour toute manifestation visant aux intérêts sus définis à l'objet, la publication d'un journal d'information nommé ADL diffusé gratuitement ou non à tous les foyers de Lunéville et éventuellement aux foyers des communes limitrophes ». Selon son président, l'association se compose aujourd'hui d'une quarantaine de Lunévillois.

11. « Léopold 1<sup>er</sup> (1640-1705), de la dynastie des Habsbourg, roi de Hongrie, archiduc d'Autriche et empereur germanique, roi de Bohême. Duc de Lorraine et de Bar, on lui doit la construction du château de Lunéville dans son état actuel.

12. « Stanislas 1<sup>er</sup> Leszczyński (1677-1766), roi de Pologne en titre de 1704 à 1766, en fait de 1704 à 1709 et de 1733 à 1736. Beau-père de Louis XV, il dut abdiquer à l'issue de la guerre de la succession de la Pologne (1733-1738) et reçut le Barrois et la Lorraine (1738). Il embellit ses capitales : Nancy et Lunéville » (*Dictionnaire Larousse* 1994 : 1690).

13. Stanislas n'a guère de pouvoir, mais il jouit de revenus confortables. Il va donc chercher à marquer l'histoire en entretenant une cour brillante et en soutenant artistes et gens de lettres. Il crée la Bibliothèque royale de Nancy (1750) et la Société royale des sciences et belles-lettres, qui prendra le nom d'Académie de Nancy. Cette dernière doit à la fois diffuser les connaissances, promouvoir la langue

française (dans une province où une partie de la population parlait un dialecte germanique) et promouvoir la tolérance religieuse et politique. Favorable à la liberté et à la séparation des pouvoirs, Stanislas, quoique profondément croyant, se tient à l'écart des excès de tous les fanatismes, religieux ou athées comme le montre son essai philosophique : *L'Incrédulité combattue par le simple bon sens* (1760). Dans ses États, il met en place des initiatives sociales en avance sur son temps : écoles, hôpitaux, bibliothèques publiques, greniers collectifs, secours aux plus démunis, etc. Il jettera même les bases d'une cité idéale inspirée de ses propres

réalisations dans l'*Entretien d'un Européen avec un insulaire du royaume de Dumocala* (1752). Il signe « le Philosophe bienfaisant » une série d'essais philosophiques bien dans l'esprit des Lumières, comme *Le combat de la volonté et de la raison* (1749). Informations issues de l'encyclopédie en ligne Wikipédia.

14. Citation extraite du site internet de l'association LCL, rubrique » Le projet » : <http://www.chateaudeslumieres.com>

15. À geste politique, opposition politique : pour P. Poncet, qui se dit proche de l'UMP, « château des Lumières » est une catégorisation de gauche (voir le chapitre précédent).

**Deuxième partie**

**ÉMOTION, ÉMOTIONS**

## ÉCRIRE SON ÉMOTION

Esquisse d'une conceptualisation des émotions patrimoniales à partir de l'analyse d'un corpus de lettres de réaction à l'incendie

*Bruno Étienne*

Il ne s'agit pas de donner ici une théorie des émotions, tâche qu'il faut laisser au philosophe et davantage peut-être encore au psychologue. La restriction qu'on se donne tient au qualificatif qui, par choix d'objet, accompagne le terme d'émotion. En quoi le *patrimoine* (qu'on considère pour l'instant comme une boîte noire) engendre-t-il des formes émotionnelles spécifiques qu'on pourrait qualifier de *patrimoniales* ? Car dans la tradition psychologique, une catastrophe telle que l'incendie du château de Lunéville peut provoquer de la tristesse, de la colère, de la pitié, voire du plaisir, et ce sont ces catégories émotionnelles qui seraient des objets d'études, aussi bien que si elles avaient été déclenchées par la perte d'un être cher, une rencontre amoureuse ou un accident de la circulation. Par exemple, dans son *Vocabulaire de la psychologie*, Henri Piéron considère que « les émotions fondamentales, en dehors de l'*émotion-choc*, comportent la *joie* et le *chagrin* (douleur), la *peur* et la *colère*, l'*amour* et le *dégoût* » (Piéron, 1951, souligné par l'auteur). Notre démarche vise autre chose. Elle se justifie par le fait de partir d'un événement traumatique explicitement défini (l'incendie du château de Lunéville), événement qu'on entend pouvoir généraliser par la suite à la notion de

« catastrophe patrimoniale », pour tester l'hypothèse que ce type d'événement engendre une forme originale, au moins dans sa construction, de réaction émotionnelle. Dans sa construction davantage que dans son résultat car une fois l'émotion nommée, par exemple ici, la tristesse, elle pourrait courir le risque d'être détachée de son « origine patrimoniale » pour redevenir une des formes fondamentales de l'émotion de la psychologie classique. Autrement dit, notre problème est davantage de déterminer par quelles voies le patrimoine détérioré engendre des émotions et comment ces dernières se traduisent par des formes d'action « à visées patrimoniales <sup>1</sup> », plutôt que de mettre un nom sur ces émotions.

Cela signifie aussi que notre questionnement porte essentiellement sur le patrimoine et sur les usages sociaux qu'il suscite, plutôt que sur les sentiments des acteurs qui vivent avec lui. De ce point de vue, la situation de crise (l'incendie, l'effondrement, la démolition, etc.), par son caractère exceptionnel, est de nature à perturber les routines et à révéler par les réactions inhabituelles qu'elle provoque des conceptions de l'objet de patrimoine qui n'étaient pas nécessairement pensées, ni *a fortiori* interrogées en situation de normalité et de stabilité. Partons d'un

exemple maintes fois observé au cours de l'enquête de terrain : nombre de Lunévillois possèdent à leur domicile une photographie de leur mariage prise dans le parc du château (les Bosquets). Cette pratique, qui d'ailleurs perdure, interroge déjà en elle-même le rapport du privé au public qui nous intéresse ici à propos de l'objet de patrimoine. Or, l'événement que constitue l'incendie du château fait soudainement prendre conscience aux habitants que le château pourrait peut-être être *plus* ou *autre chose* que le lieu où avait été prise leur photo de mariage. C'est cette émotion-là qui nous intéresse et pas celle qui aurait pu être provoquée par la perte de la photo personnelle au cours de l'incendie d'une maison particulière. L'attention s'est déplacée du souvenir *intime* vers l'espace *public* dans lequel s'ancrait l'histoire personnelle. La perte de la photo de mariage aurait sans aucun doute provoqué une douleur certaine aux époux concernés, mais la destruction du lieu où la photo a été prise provoque une émotion qui peut être partagée parce que l'incendie met subitement en commun des expériences qui, sans la catastrophe, seraient restées privées. De ce point de vue, la lettre de réaction est exemplaire de ce processus de transmutation de l'expérience privée à l'expérience partagée, et c'est en cela qu'elle constitue un précieux objet d'analyse pour donner de l'intelligibilité à la notion d'émotion patrimoniale.

Nous allons maintenant développer une analyse des réactions écrites qui ont suivi l'incendie en trois aspects successifs :

- Dans un premier temps, on présentera le corpus et à partir de quelques lettres emblématiques, on élaborera un cadre d'analyse susceptible de baliser selon deux grandes orientations un sens de lecture du matériel dont on dispose.
- Ensuite, doté de ce point de repère, on s'efforcera de mettre en évidence comment s'exprime dans les lettres le passage de l'expression de la douleur à la décision d'engagement en mettant en évidence cinq catégories de signification.
- Enfin, on recombina les matériaux dégagés par l'analyse en trois régimes d'action afin de proposer une conceptualisation de « l'émotion patrimoniale ».

### **Comment lire le corpus ?**

Les réactions suscitées par l'incendie du château ont été nombreuses, instantanées, multiples par leurs origines géographiques et variées quant à leurs auteurs. Ces réactions d'ordre essentiellement individuelles et spontanées sont apparues parallèlement à la mobilisation institutionnelle dont les manifestations les plus fortes ont été la venue sur les lieux, dès le lendemain du drame, du ministre de la Culture et l'engagement personnel, immédiat et durable du président du conseil général dans le processus de reconstruction. Elles se sont principalement manifestées, dès le lendemain de l'incendie, par l'envoi de lettres au maire de Lunéville. Ce n'est sans doute pas un hasard si le maire est investi d'emblée comme interlocuteur privilégié, s'agissant de faire part de sa consternation : d'abord, et bien que la

commune ait cédé le château au conseil général peu de temps avant l'incendie, le maire est celui qui, tout en incarnant la proximité et la familiarité locale, constitue déjà, en sa qualité d' élu un premier degré de montée en généralité. S'adresser au maire, c'est bien sûr faire état de sa réaction privée, mais c'est déjà aussi manifester une volonté de la rendre publique en la communiquant à un représentant d'une entité plus collective. Autrement dit, le maire est à la fois un familier qui, dans une commune de 22 000 habitants où l'inter-connaissance est très développée, reste pris dans une relation domestique, mais déjà l'incarnation d'un monde civique auquel peut s'adresser une plainte porteuse d'une demande de réparation. Ensuite, de nombreuses observations indiquent qu'un événement survenu le soir même de l'incendie est devenu très rapidement emblématique de l'émotion éprouvée par la population : interviewé dans la nuit par des journalistes de télévision sur le théâtre même de l'incendie, Michel Closse, maire de Lunéville, fond en larmes devant les caméras. Si les larmes du maire sont immédiatement et très largement partagées (« j'ai vu ta peine sur France 2 et très sincèrement, je suis à tes côtés » ; « Comme vous j'ai pleuré en voyant les flammes ravager le château », etc.), c'est peut-être parce qu'on ne saura jamais s'il faut les rapporter au désarroi de l' élu à qui incombe la charge de veiller au patrimoine de la ville qu'il administre ou au Lunévillois de longue date qui voit s'envoler en fumée une partie de l'environnement quotidien qui le lie à la cité. Les larmes du maire sont-elles des larmes « patrimoniales » ou des

larmes « familières » ? Cette question servira de fil conducteur à la lecture du corpus qu'on propose par la suite.

Notre analyse porte sur un ensemble de 470 lettres adressées à la mairie de Lunéville lors des six premiers mois ayant suivi l'incendie (entre les dates du 3 janvier et du 17 mai 2003)<sup>2</sup>. Elles émanent à la fois de particuliers, d'associations à caractère très divers, d'entreprises ou d'organismes publics, mais aussi d'élus locaux et nationaux. Elles sont parfois de simples cartes de visites porteuses d'un bref mot d'encouragement, parfois de longues lettres de plusieurs pages, qui peuvent être accompagnées de poèmes, voire de photographies. Enfin, la plupart d'entre elles sont manuscrites. Elle proviennent pour une part de la région Lorraine, mais aussi en grand nombre de tout le territoire national, voire de l'étranger (voir [Tableau 1](#)).

Comme on pouvait s'y attendre, c'est de Lorraine que provient la majorité des réactions (57,8%). Le nombre de courriers d'élus peut s'expliquer, pour une part, par l'habituelle solidarité entre pairs en pareilles circonstances, et pour une autre, par la coïncidence de l'incendie et de la période traditionnelle de formulation des vœux de nouvelle année. Si les lettres sont principalement des réactions de particuliers (46,8%), la majorité de celles-ci ne provient pas de Lorraine (96 seulement sur les 220 concernées)<sup>3</sup>. On comprend que ce dernier constat est de nature à interroger, avant même l'analyse du contenu des écrits, l'hypothèse spontanée d'une concomitance

de la proximité physique de la catastrophe et de l'intensité de la réaction émotionnelle <sup>4</sup>, de même que l'hypothèse d'une émotion liée à un possible sentiment d'atteinte à une grandeur régionale. Cette question importante pour notre objet de recherche nous conduira donc à accorder une attention spécifique au contenu des 220 lettres de particuliers en distinguant leur provenance, et à recouper ultérieurement les constats recueillis avec les résultats obtenus par traitement du questionnaire <sup>5</sup>.

Sur un plan méthodologique, ceci nous a amené à adopter une méthode de codage des lettres qui, par la suite, permettra de référencer les citations et qui se décline comme suit :

— Le numéro du classeur d'où provient la lettre (quatre en tout, mis à disposition par la mairie de Lunéville) et qui fournit grossièrement une indication chronologique quant à la datation de la lettre.

— Le numéro de rang de la lettre à l'intérieur de chaque classeur (les classeurs contenant respectivement 118, 122, 100 et 130 lettres).

— La mention « L » pour une origine lorraine et « HL » pour une provenance hors de Lorraine.

— La mention « A » pour une lettre de particulier, « B » pour une lettre d'association, « C » pour une lettre d'entreprise ou d'organisme public et « D » pour une lettre d' élu.

Par exemple, la lettre codée 1-55-L-B est ainsi la 55<sup>e</sup> du classeur 1 et elle émane d'une association lorraine. La lettre 3-10-HL-A est écrite par un

particulier ne résidant pas en Lorraine et est la 10<sup>e</sup> rangée dans le classeur 3.

C'est donc muni de deux clés d'entrée qu'on pourrait résumer sous la forme d'oppositions personnel/collectif (de la réaction privée à l'émotion publique) et proximité/distance (du champ de vision au champ de mémoire) qu'on entend aborder la lecture du corpus. Très simplement, cela signifie qu'une première approche superficielle des lettres permettrait d'envisager une partition en deux catégories : les lettres qui parlent de soi (je souffre de la perte du château) et les lettres qui parlent du château (la perte du château est une douleur pour nous tous), selon que l'un ou l'autre aspect y domine. Mais on verra pourtant très vite que les deux s'entremêlent dans un jeu de va-et-vient permanent qui sera le centre de l'analyse qu'on propose.

Par ailleurs, et même quand il s'agit du récit le plus personnel, la lettre est un exercice de monstration, de sorte qu'il faudra considérer qu'on a affaire à un *acte*. En écrivant sa douleur à un tiers, et singulièrement s'agissant du maire de la commune comme personne publique, on met en commun son émotion. Autrement dit, c'est en tant qu'elle se dit à d'autres dans un acte visible que cette émotion nous intéresse car la lettre est alors une trace tangible de la volonté de faire savoir et son statut empirique tient au fait même qu'elle a été écrite, avant même l'examen de son contenu <sup>6</sup>. On verra par la suite quelles seront les conséquences de cette position quant à la conceptualisation de « l'émotion patrimoniale ».



Il s'agit maintenant d'entrer dans le vif du corpus pour le faire travailler. On citera d'emblée et *in extenso* deux lettres qui apparaissent comme caractéristiques de postures apparemment très éloignées dans leur manière de dire l'émotion provoquée par l'incendie. La première est écrite par un Ardennais de 85 ans, ancien militaire ayant séjourné à Lunéville, et qui s'adresse au maire de la commune à la fois à titre personnel et comme président de l'Amicale des anciens du 3<sup>e</sup> régiment de dragons :

Monsieur le Maire,

C'est avec une profonde tristesse que j'ai vu, à la télévision, le sinistre du joyau de votre ville.

Ce château est pour moi un souvenir inoubliable. En effet, du 15 octobre 1937 au 23 août 1939, j'y ai passé les plus belles années de ma jeunesse en y effectuant mon service militaire.

Le 3<sup>e</sup> Bataillon de Dragons Portés y avait ses quartiers. Je faisais partie du 1<sup>er</sup> Escadron qui occupait les locaux sis au premier escalier à droite en direction des Bosquets.

Quand je vous ai vu, à la télévision, évoquer ce qu'était le château pour les Lunévillois j'avais, comme vous, le même souvenir de tristesse et aussi une larme à l'œil.

Si je pouvais, je me rendrais à Lunéville. Mais mes 85 ans ne me le permettent plus sinon j'effectuerais ce déplacement pour aller soutenir vos administrés.

C'est un vrai désastre pour Lunéville.

Veillez, monsieur le Maire, agréer l'assurance de mon profond respect. Je vous souhaite bon courage.

R. M. Ancien du 3<sup>e</sup> BDP. Président National de l'Amicale des Anciens de ce glorieux régiment.

(1-35-HL-B)

Bien que s'exprimant au nom d'une association, l'auteur de la lettre fait évidemment référence, et avec une grande précision, à des souvenirs personnels qui sont liés au château. Ce dernier n'est évoqué que comme l'espace topographique (« les locaux sis au premier escalier à droite en direction des Bosquets ») d'une tranche de vie dont le souvenir est évidemment attaché à un lieu. Ici, le scripteur évoque une partie de son existence liée au château mais rien ne laisse supposer qu'il considère l'édifice comme une entité historique ou architecturale indépendante de sa propre histoire (« le château est pour moi un souvenir inoubliable »). Avant d'être un objet collectif, il évoque « les plus belles années de [sa] jeunesse » avec, probablement l'embellissement rétrospectif du souvenir. On remarque en outre que l'histoire personnelle est ici totalement déconnectée de la grande histoire puisque malgré les dates évoquées (« du 15 octobre 1937 au 23 août 1939 »), la déclaration de la Seconde Guerre mondiale qui est imminente est passée sous silence au profit de souvenirs heureux. Les larmes du maire sont partagées parce qu'elles sont déclenchées par « le même souvenir de tristesse », c'est-à-dire une peine provoquée par un vécu intime, même si celui-ci peut être partagé. Les seules concessions à une vision distanciée de la catastrophe résident dans l'allusion à « ce qu'était le château pour les Lunévillois », le désir d'un déplacement irréalisable pour « aller soutenir vos administrés » et la reconnaissance que « c'est un vrai désastre pour Lunéville ». Ces considérations n'apparaissent pourtant que comme secondes, et

comme la résultante d'une douleur personnelle liée à une histoire individuelle en rapport avec le château. Cependant, malgré ce caractère très marqué de centration sur les souvenirs personnels, on observe dans cette lettre un mouvement qui va d'une perception extérieure des choses vers une intégration impliquante : dans un premier temps, le château est le joyau de *votre* ville, c'est-à-dire une entité perçue hors de soi, avant de devenir une partie de soi (« ce château est *pour moi...* »), et enfin, ce « moi » s'agglomère à un « vous » (« j'avais, comme vous... ») qui suggère une sorte de « nous » implicitement formulé. Ce mouvement, discrètement esquissé ici, on le retrouvera par la suite dans la plupart des lettres.

À l'opposé, on lira la lettre que la Présidence de la République a adressée au maire de Lunéville le 15 janvier 2003. Malgré son caractère officiel et convenu, elle constitue cependant l'archétype d'une autre modalité d'expression de l'émotion :

Monsieur le Maire,

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris la véritable catastrophe qui venait de frapper Lunéville et la priver brutalement d'une partie de son histoire. Comme tous les Français j'ai été heurté par le spectacle de désolation qu'offrait le château de Lunéville livré à la proie des flammes. Et j'ai été encore plus touché par le désarroi de tous vos administrés que je sais très attachés à leur patrimoine qui est aussi le patrimoine de la France.

Dans ces circonstances dramatiques, je tiens à vous exprimer, comme l'a récemment fait le Ministre de la Culture et de la Communication, la solidarité de la Nation et le soutien actif que les autorités de l'État

apporteront à l'indispensable reconstruction de ce joyau de notre histoire.

En vous exprimant encore toute ma sympathie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression des mes sentiments les meilleurs

Jacques Chirac (1-1-HL-D)

Ici, la cible de l'émotion (et peu importe d'en évaluer la sincérité) est le château comme objet de patrimoine accompli, celui des Lunévillois, mais aussi celui de la France. La privation provoquée par l'incendie est une perte pour « l'histoire ». Le désarroi observé est celui d'une entité collective et juridique (« les administrés »), mais pas celui d'individus liés au château par leur histoire propre. Aussitôt, l'émotion est traduite en cause nationale (le soutien actif des autorités de l'État) et la question de la réparation est immédiatement abordée (l'indispensable reconstruction). L'attachement au patrimoine des habitants de Lunéville est énoncé comme allant de soi, comme le reflet d'un sentiment patrimonial national unanimement partagé. C'est donc avant tout le château comme témoin de l'histoire locale qui est ici convoqué.

Dans ses travaux sur les pratiques de lecture, Bernard Lahire, s'inspirant à la fois de la critique esthétique de Mikhaïl Bakhtine et de la sociologie de la consommation culturelle de Pierre Bourdieu, distingue dispositions *esthétiques* et dispositions *éthico-pratiques* dans la façon d'aborder les textes (Lahire 1998). Par analogie, on dira que la lettre du président de l'amicale du 3<sup>e</sup> régiment de dragons est représentative d'une posture *socio-biographique*,

tandis que celle du président de la République relève d'une attitude *esthétique-historique*. La première est caractérisée par le fait que le château de Lunéville est donné comme un élément structurant d'une expérience de vie, d'un parcours biographique, d'une histoire privée (« ce château est pour moi un souvenir inoubliable »). Dans cette perspective, il est un objet familier « qui évite le détour par des qualification générales » et qui conduit à « une personnalisation des choses » (Thévenot 2006). La seconde fait du château de Lunéville le représentant d'une classe d'objets qui symbolisent des entités plus générales comme « l'identité régionale », « le patrimoine national », et dans lesquels des objets de même nature sont substituables les uns aux autres. Dans l'expérience socio-biographique, le château de Lunéville peut jouer le même rôle qu'une expérience amoureuse, la nostalgie d'une maison familiale ou la madeleine de Proust. Pour l'émotion proprement esthétique-historique, Lunéville peut être mis en équivalence avec le château de Versailles, le parlement de Bretagne ou les Bouddhas de Bamiyan. Dans le premier cas, on se réfère à des grandeurs biographiques ou communautaires, dans le second à des grandeurs historiques universelles ou savantes. On est pas loin non plus de la distinction opérée par Aloïs Riegl dans son analyse du culte des monuments qui rapporte la *valeur historique* d'un monument à un moment particulier du temps qu'il est censé représenter (et qui, dès lors, ne peut être perçu qu'avec une culture savante minimale), tandis qu'il définit une *valeur d'ancienneté* par un sentiment

diffus de temps qui passe, indépendamment de tout savoir historique ou d'analyse savante (Riegl 1984). Perçu comme « le château du siècle des Lumières », ou comme le jalon d'un cycle de vie d'un individu ou d'une famille, Lunéville apparaîtra comme un monument historique ou un monument ancien (voir [Tableau 2](#)).

Or ce que montre l'analyse de B. Lahire et qu'on reprend à notre compte ici, c'est qu'on ne peut pas prendre ce découpage comme générateur de ce qui pousse les gens à agir puisque, comme on le verra ci-dessous, on se situe toujours dans des postions intermédiaires entre les deux bornes que constituent les postures théoriques qu'on vient de décrire. Cela signifie que ces deux lettres peuvent donc être considérées, chacune dans sa spécificité, comme caractéristiques de deux formes *idéales typiques* de l'expression de l'émotion qui permettent de dessiner un partage entre les oppositions suivantes : le souvenir personnel *versus* l'histoire collective, la valeur d'usage *versus* la valeur patrimoniale, la douleur intime *versus* la mobilisation nationale. Cependant, bien qu'on ait affaire à deux pôles d'attraction clairement identifiables qui peuvent servir à orienter la lecture, on s'aperçoit assez vite que, d'une part toutes les lettres se situent dans un *continuum* entre les deux extrêmes et que, d'autre part, l'oscillation entre les deux pôles est présente à l'intérieur même de chaque lettre.

C'est donc à partir de ce préalable conceptuel, qu'on peut se demander maintenant si l'émotion du

président de la République est plus « patrimoniale » que celle du président de l'amicale du 3<sup>e</sup> régiment de dragons... On l'a compris, la réponse à cette question serait aisée si on pouvait ranger la majorité des lettres dans la colonne esthétique-historique, et donc accepter comme une boîte noire qu'on n'a pas à ouvrir la notion de patrimoine telle qu'elle s'est répandue dans le discours public depuis une trentaine d'années. Or il semble que même d'un point de vue « patrimonial », la justification socio-biographique est riche de sens parce qu'elle interroge en direct le rapport des personnes ordinaires avec des objets qui ont été souvent « patrimonialisés » à leur insu, voire à leur corps défendant. On en veut pour preuve que la plupart des lettres sont des composites des deux postures, l'émotion ne se disant jamais aussi bien que quand la biographie rencontre l'histoire, ou quand l'histoire personnelle s'agrandit dans la prise de conscience d'une histoire partagée. La lettre qui suit fait précisément état de cette intrication des deux visions. Elle est postée de Suisse, datée du 15 janvier 2003 et signée par un homme de 70 ans :

Monsieur le Maire,

Mon cœur, comme celui de tous vos concitoyens, reste emplis de désolation ; les images de cette nuit d'horreur ne s'effacent pas et l'on découvre que ce château n'était pas seulement un décor architectural, legs précieux d'un riche et prestigieux passé, mais qu'il était comme un symbole offert aux yeux de tous de l'âme d'une cité, là où tous peuvent échanger et ressentir une connivence secrète.

Je suis passé à Lunéville le 28 septembre dernier ; j'avais été si agréablement surpris de voir la foule

accourir au château pour le salon artistique ; il faisait nuit depuis longtemps et l'enthousiasme se répandait encore. J'étais heureux de voir tant de bonheur qui s'offrait.

Je suis né à Lunéville (1933) ; mon père y était en garnison, d'abord dans un régiment de chasseurs, puis de chars. La guerre est venue alors qu'il avait rejoint à Angoulême un autre régiment de chars. Mon père a été tué en juin 40 dans les Ardennes ; ses restes reposent au cimetière militaire de Floing, près de Sedan. J'en venais lorsque je me suis arrêté à Lunéville.

Le sentiment qu'éveillent en moi Lunéville et la Lorraine est au confluent de fidélités nées de la guerre et de mon histoire personnelle. La croix de Lorraine est un symbole auquel je suis doublement attaché.

Monsieur le Maire, je vous souhaite ardemment les forces morales et physiques pour faire face à ce malheureux destin. J'espère que l'État, les collectivités régionales vous ont assuré de leur soutien effectif. C'est une grande cause nationale que de faire vivre ce qui peut survivre, il faut y associer les fraternités françaises.

Soyez assuré, cher Monsieur, de mes sentiments dévoués.

R. L. (2-84-HL-A)

On peut, en premier lieu, s'étonner de la lucidité remarquable du scripteur sur plusieurs points : cette « confluence », tout d'abord, qu'il évoque pour signifier la rencontre entre la grande histoire que constitue la guerre et la sienne propre liée au hasard des garnisons de son père. Cette « connivence » ensuite que l'événement révèle brutalement et qui donne au château une dimension collective jusqu'alors invisible. La volonté de faire face au malheur, enfin,

en l'érigeant en « cause nationale », c'est-à-dire en demande de réparation. Ici, le mouvement se fait à partir d'un « nous » virtuel (« mon cœur » est associé à celui de « tous vos concitoyens », soit « je » + « vous »), avant une sorte de récit autobiographique qui, pris dans la guerre, amène à la Lorraine symbolisée puis à « la grande cause nationale » et aux « fraternités françaises », comme par accroissements successifs. Cette lettre, pour presque trop belle qu'elle soit, n'en est pas moins emblématique de presque toutes les autres qui organisent un discours structuré dans un agencement chronologique ou pas, pris dans un lien de cause à effet ou pas, à volonté démonstrative ou pas, mais qui combinent toujours la douleur intime et la douleur d'une identité locale ou régionale blessée, le château investi comme élément de biographie et le château comme objet de patrimoine, le sentiment de passé révolu d'un moment de la vie et la volonté farouche de revenir en arrière par la restauration du bâtiment ; le tout dans des dosages variables et des mélanges plus ou moins harmonieux.

Autrement dit, à partir de la structuration du corpus en fonction des pôles opposés que sont les postures socio-biographiques et esthético-historiques, on doit considérer que les réactions se distribuent entre les deux extrémités d'un axe sans rupture, un peu comme une carte géographique se lit grâce à une orientation Nord-Sud qui permet de localiser et de mettre en rapport entre eux les points qui la composent. En outre, et comme la dernière lettre le laisse pressentir, les réactions d'émotion se présentent dans une articulation, voire une

combinaison de « la douleur intime », de « la peine qu'on partage » et de « la volonté d'agir » dont il faut essayer de comprendre la réaction chimique. À cette fin, et pour ne pas tomber nous-même dans l'émotion indéfinie et impressive que procure inévitablement la lecture de lettres souvent, précisément, très « émouvantes », l'analyse qui va suivre va chercher à mettre en évidence, à l'intérieur de chaque lettre, la façon dont s'articulent les trois éléments de la trilogie et à décrire les points de passage qui font transiter de l'un à l'autre.

### **De l'expression de la douleur à la décision d'engagement**

On dispose maintenant d'un système de navigation permettant de se déplacer dans l'espace de significations que compose le corpus. Il reste à en construire un autre capable de rendre compte de ce qui se joue à l'intérieur de chaque lettre, système dont on pressent qu'il pourrait être dans un rapport microcosmique avec le premier.

Cette seconde partie va porter principalement sur l'analyse du contenu des lettres codées L-A et HL-A, c'est-à-dire les courriers de particuliers, qu'ils proviennent de Lorraine ou d'ailleurs, soient environ 220 lettres. Ce qui nous importe à ce point du développement, c'est la façon dont des individus ordinaires, mais surtout des personnes qui ne représentent qu'elles-mêmes, parlent de ce qu'elles ont ressenti à la nouvelle ou au spectacle de l'incendie. On fait en effet l'hypothèse que quand un

particulier prend la parole dans une telle situation, c'est qu'il exprime la volonté manifeste de prendre part à l'événement et son entrée en action participe directement au processus de patrimonialisation du château, ou au minimum, l'interroge. Par contre, les lettres d'associations, d'organismes ou d'élus, c'est-à-dire généralement celles qui comportent un en-tête affirmant une raison sociale ou une appartenance quelconque, recourent plus souvent à des conceptions préconstruites du patrimoine qui sont des reprises automatiques du durcissement politique de l'idée de patrimoine telle qu'elle s'est imposée dans le discours public (la lettre du président de la République citée ci-dessus en est un exemple flagrant). Autrement dit, si les lettres émanant d'officiels ou d'institutions font usage du patrimoine comme « boîte noire », on espère montrer dans la suite que l'expression individuelle des émotions contribue, elle, à la cristallisation d'un patrimoine qui se construit précisément dans l'épreuve qu'est l'incendie et dans les actes qu'il génère <sup>7</sup>.

Que disent les gens qui ont éprouvé le besoin d'écrire leurs réactions au moment du drame ? Ils expriment en général (mais pas toujours) une tristesse qui peut confiner à de la douleur et qui se dit avec les mots simples de la peine qu'on utilise lors d'une perte. Ils relatent aussi des épisodes de leur vie personnelle qui ont un rapport avec la présence du château à un moment de leur existence. Ils évoquent également des besoins de rapprochements avec ceux qu'ils supposent ressentir les mêmes sentiments qu'eux parce qu'appartenant aux mêmes collectifs

(Lunéville, la Lorraine). Ils attendent (en le réclamant ou en proposant d'y contribuer) que la restauration rapide de la partie détruite du château fasse oublier la survenue de l'incendie. Ils recourent enfin, mais de façon moins fréquente, aux figures imposées de l'Histoire et du Patrimoine comme pour inscrire le château de Lunéville dans une série d'objets relevant d'une cause à caractère général. Bien sûr, ces différentes préoccupations ne sont pas présentes dans chaque lettre, mais les cinq aspects évoqués épuisent à eux seuls le contenu de toutes les lettres, si l'on excepte les rares courriers contenant une sollicitation sans rapport direct avec la catastrophe (formulation convenue des vœux de nouvelle année, demande d'extrait d'acte de naissance, demande d'emploi, remerciement au maire pour des interventions diverses). Dans le développement qui suit, on va chercher à mettre en évidence la présence de ces différents éléments de contenus avant d'analyser la façon dont ils se combinent et s'enchaînent dans des séquences significatives.

### *Exprimer des états intérieurs*

La plupart des lettres s'ouvrent sur l'affirmation d'une douleur. Si l'on veut considérer que l'émotion réside dans l'expression qui en est donnée, les lettres affichent une émotion qui s'énonce dans un registre de vocabulaire lié à la peine, à la perte, à la consternation. Un relevé systématique du champ lexical du sentiment douloureux indique que l'éventail des termes disponibles est relativement restreint ce qui conduit

à des formes d'expression de l'émotion qu'on peut qualifier de stéréotypées. L'incipit le plus courant est d'ailleurs une formule d'usage répandu dès lors qu'il s'agit de faire part à autrui d'un sentiment de peine à la suite d'une nouvelle douloureuse : « c'est avec (peine, douleur, consternation, tristesse, etc.) que j'ai... » : « C'est avec une très grande tristesse que j'ai appris l'incendie du château de Lunéville » (1-37-LA) ; « C'est avec un immense chagrin que j'ai assisté jeudi soir au ravage de l'un des plus prestigieux symboles de la Lorraine » (2-20-HLA) ; « C'est avec stupeur et consternation que je viens de voir les images du château de Lunéville ravagé par le feu » (2-68-HLA) ; « C'est avec émotion que j'arrive enfin à vous écrire » (1-59-LA). On est proche ici de la formulation traditionnelle des condoléances lors d'un deuil. Mais on trouve également des énoncés plus personnels, plus originaux, qui témoignent peut-être d'une méconnaissance des usages stylistiques mais qui donnent aux textes une sorte d'humanité : « Depuis hier soir, je pleure avec vous » (1-43-LA) ; « Il y a quelques instants cette nouvelle incroyable a fait craquer en moi une chose indéfinissable » (1-62-HLA) ; « Quel désarroi, quelle consternation et surtout quelle émotion partagée » (2-51-LA) ; « Je vous écris pour vous faire part de mon immense chagrin suite à l'incendie du château de Lunéville » (2-75-HLA). En rapprochant les termes utilisés en fonction de regroupements thématiques, on peut percevoir des nuances dans l'expression du sentiment et déterminer une gradation dans l'intensité des états intérieurs évoqués. Il est possible de distinguer

ainsi l'émotion ressentie dans son sens littéral, c'est-à-dire un état provoquant un mouvement interne. Cette émotion, quand elle est plus violente, peut relever du choc intérieur. Elle s'exprime également dans le registre du chagrin qui, à un degré supérieur, confine à la souffrance. Dans d'autres occasions, c'est l'impuissance générée par l'abattement qui se dit. Dans les cas extrêmes, c'est l'effroi qui est exprimé. Enfin, l'émotion ressentie peut être décrite dans des termes évoquant le partage avec autrui <sup>8</sup> (voir l'analyse du vocabulaire dans le [Tableau 3](#)).

La réaction la plus couramment observée, et sans doute aussi la plus immédiate, est celle qui consiste à dire son chagrin : on est triste, on éprouve de la peine, comme quand on est personnellement touché par une mauvaise nouvelle. On évoque ce qu'on ressent avec les termes ordinaires qui serviraient pareillement à tout événement malheureux. De ce point de vue, la « tristesse » ou la « peine » apparaissent comme les sentiments vagues et spontanés qu'on peut mettre en avant sans engager davantage son être intime, ou en tout cas comme le premier degré d'intensité sur une possible échelle des affects : « je me permets de vous écrire tristement au sujet de votre château » (3-37-HLA) ; « je veux vous dire que je partage votre peine » (2-63-LA). Plus précis, le registre de la souffrance mobilise une terminologie souvent en rapport avec le deuil : « Une demeure qui vous a été chère est comme une personne très proche. Quand elle vous quitte, on la pleure mais la place qu'elle occupe dans votre cœur ne s'estompe pas » (2-65-HLA). À un degré supérieur d'engagement, on entre dans le champ lexical de

l'émotion, c'est-à-dire, au sens propre, dans ce qui fait bouger quelque chose en soi. Souvent, elle est dite explicitement : « C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai entendu ce matin la mauvaise nouvelle concernant le château » (2-46-HLA) ; « Cela m'a beaucoup émue et chagrinée » (4-4-LA). Mais elle est évoquée aussi dans des formes d'atteintes intérieures (on est touché, affecté, les organes réagissent), comme si l'incendie avait eu un effet direct sur le corps des témoins. Quand ce mouvement s'amplifie, il devient un choc qui déstabilise la personne comme si elle avait reçu un coup : « Le désastre survenu au château de Lunéville nous a bouleversés » (2-65-HLA). Plus loin encore dans l'atteinte de soi, c'est un sentiment d'impuissance qui s'impose sous forme d'abattement : « je suis catastrophé devant le drame qui vient de frapper notre château » (3-43-LA).

S'agissant donc d'extérioriser des états intérieurs (Boltanski 1995), la présence du locuteur est toujours fortement marquée et celui-ci est généralement désigné par la première personne du singulier (« Je suis effondré face à la catastrophe que vient de connaître Lunéville », 1-50-HLA), plus rarement à la première personne du pluriel quand il se fait le porte-parole d'un couple, d'une famille (« Mon épouse et moi-même sommes bouleversés de la catastrophe survenue au château », 1-76-LB). Dans de telles situations de description d'un état subjectif, les indices d'énonciation, c'est-à-dire les « points perceptibles de la présence du sujet parlant dans le texte » (Dubois 1969) sont nombreux tout en prenant des formes variables. À l'opposé de ce qu'on

pourrait trouver dans une relation sur le mode du récit – « le vent souffla en terribles bourrasques, ce 2 janvier 2003 » (Moulin et Vagner 2003) –, on décèle dans les lettres la trace omniprésente d'un locuteur comme sujet plus ou moins visible.

Soit six énoncés porteurs chacun à leur façon d'une charge affective :

- 1) « J'ai vu avec émotion le château en flammes [...], j'ai assisté de loin, stupéfait, à cet incendie » (1-70-HLA)
- 2) « J'ai été pétrifié en voyant notre château brûler une nouvelle fois » (4-21-HLA),
- 3) « Je tiens à vous dire combien nous sommes tristes devant la catastrophe qui vient de toucher votre ville » (3-8-HLC),
- 4) « Ce squelette noirci et fumant me fait très mal » (1-109-HLA),
- 5) « L'incendie du château marque le début bien triste de cette année » (2-109-HLA),
- 6) « C'est une effroyable catastrophe » (2-47LA).

Dans le premier, le locuteur est pleinement présent, d'une part parce qu'il fait une relation de témoin oculaire (« j'ai vu », « j'ai assisté », alors que la lettre est postée de Montluçon), et d'autre part parce que l'usage de termes descripteurs d'états subjectifs (émotion, stupéfaction) ajoutent des indices d'énonciation en faveur de la présence du « je ». Dans le second, on a bien un « je » explicite qui ressent quelque chose, mais également une première personne implicite incluse dans un possessif (« notre » château) qui est un composé



du « mien » et du « vôtre » puisque qu'on s'adresse au maire. L'énonciateur se fait plus discret dans le troisième en se mettant comme à distance (« votre » ville, mais la désignation d'un autre est déjà une affirmation de la présence du « je ») et en se mêlant à un « nous » anonyme qui dilue son émotion, même si c'est bien lui qui « tient » à faire part de l'émotion partagée. Le cinquième est, quant à lui, plus proche encore du récit puisque le sujet est le château lui-même et qu'il faut l'évocation d'une année « triste » pour que la trace d'une évaluation laisse deviner le « je » dissimulé. Le dernier est comme une sorte d'exclamation, proche de l'oralité, qui par son sens même dit la présence d'une personne qui parle, même si aucun indice grammatical ne peut être considéré comme révélateur de l'énonciation. On voit donc que de façon plus ou moins marquée, ce qui caractérise l'exposé des affects, c'est l'omniprésence du sujet. On ne s'en étonnera guère puisque décrire son émotion, c'est nécessairement produire un discours sur soi. Pour E. Benveniste, le *discours* suppose un locuteur, sujet de l'énonciation et un récepteur à qui est destiné le discours. Dans cette perspective, l'action du locuteur (ici, l'écriture de la lettre) consiste à exercer une forme d'influence sur l'interlocuteur. Dans le cas qui nous occupe, il peut s'agir de faire savoir son émotion, de chercher l'approbation, de vérifier qu'elle est partagée, voire de la susciter chez l'autre. Par opposition au discours, Benveniste définit le *récit* comme la relation impersonnelle d'événements. Dans ce cas,

pas de sujet parlant, mais des faits qui semblent se raconter d'eux-mêmes (Benveniste 1966) :

Des trombes d'eau s'étaient abattues toute la matinée sur la ville. Relayées dès le début de l'après-midi par des bourrasques de vents évoquant pour beaucoup la terrible tempête de 1999. Peu après 18 heures, en ce 2 janvier 2003, lorsque l'incendie se déclare dans la toiture de la chapelle, leur force n'a pas faibli (*Est Magazine*, supplément de l'*Est Républicain*, 2 février 2003) <sup>9</sup>.

Dans les lettres, on dit l'émotion qu'on ressent parce qu'il n'est plus nécessaire de raconter des événements connus de tous. Par contre, en dévoilant un état intérieur, on exprime la façon dont l'événement a agi sur soi, ce qui lui donne une dimension subjective qu'on peut partager avec d'autres. Cette nécessité de faire connaître la douleur provoquée par l'incendie est d'autant plus marquée qu'on est éloigné du lieu de l'événement : on trouve une occurrence d'énoncés liés aux affects dans 58% des lettres de particuliers affranchies en Lorraine et dans 78% de celles provenant d'autres régions, comme si la distance ajoutait une charge émotionnelle en nourrissant l'imagination (Boltanski 1993).

En résumé, quand l'émotion est explicitement évoquée, elle est présente comme extériorisation d'états intérieurs qui sont précisément objectivés par le fait même qu'ils sont dits. Cela suppose un locuteur qui s'exprime en première personne ou qui marque sa présence comme sujet de l'émotion ressentie. Le vocabulaire utilisé est relativement varié en étendu mais cinq termes (émotion, tristesse,

peine, consternation et touché) regroupent plus de la moitié (56%) des modalités d'expression des affects, termes communs de l'expression de condoléances. Enfin, moins on a été témoin direct de l'incendie, plus on ressent la nécessité d'exprimer ses réactions à celui que toutes les images télévisées ont montré comme le symbole du Lunévillois blessé.

***Nommer l'objet de l'émotion : le château dans la remontée des souvenirs***

L'émotion suscitée par l'incendie, on l'a vu, est provoquée par un sentiment de perte. Mais la perte de quoi ? De l'aile sud du château, indéniablement, mais la question est de savoir ce que représente ce château pour ceux qui en déplorent la destruction partielle. Car pour l'essentiel, les auteurs de lettres ne sont pas des historiens, des conservateurs du patrimoine ou des restaurateurs d'œuvres d'art. Il faut donc que l'émotion qu'ils affichent provienne, le plus souvent d'autre chose que ce qu'on peut attendre de la réaction professionnellement déterminée d'experts. Pour la plupart d'entre eux, en effet, le château de Lunéville est plutôt un objet appartenant à leur univers familial, élément constructeur de l'espace quotidien dans lequel ils vivent ou ont vécu par le passé. L'auteur de la lettre est donc à proprement parler un *acteur*, au même titre que les personnes, du réseau de relations que constitue la vie lunévilloise. Dès lors, l'évocation du château et l'émotion liée à l'atteinte à son intégrité sont couramment rapportées aux souvenirs qu'il laisse et aux usages passés qu'il a engendrés <sup>10</sup>. « J'ai le château de Lunéville dans un

cadre chez moi, et ça fait quelque chose de le voir en flammes, on reste toujours attaché à ses racines » (1-32-HLA), écrit – à l'occasion de la demande d'un extrait d'acte de naissance – cet habitant de Haute-Savoie né à Lunéville en 1936. Ce qui « fait quelque chose », c'est que le château est assimilé aux racines, c'est-à-dire ce que l'on est au plus profond de soi. Pas étonnant alors qu'il soit encadré sur un mur de l'habitation comme y trônerait le portrait d'un ancêtre. Si l'incendie « m'a bouleversé », c'est que « Lorrain de naissance et de cœur, je reste très attaché à ma province même si je vis à 800 kilomètres de celle-ci. » (4-2-HLA). L'attachement est donc à l'origine du bouleversement. Et si cet attachement a souvent comme conséquence de produire des solidarités, comme on le verra ci-après, il s'origine dans l'évocation d'un passé fait de souvenirs personnels où le château, et plus généralement Lunéville assimilée au château, sont des éléments structurants de l'histoire personnelle. Ce sont donc des éléments autobiographiques, plus ou moins développés, qu'on relève dans la moitié des lettres du corpus.

Pour parler du château, on parle donc de son enfance ou de ses origines familiales :

Je ne sais pas quels mots trouver pour vous apporter un peu de réconfort après ce qui s'est passé dans ce magnifique endroit où j'allais souvent passer des après-midi enchantées avec mes grands-parents il y a de cela bien longtemps... Mais je me rappelle de tout !...et j'ai d'autant plus pleuré ! (1-34-HLA)

Ici, la peine semble directement liée à un retour sur soi, à la nostalgie d'un passé révolu, plus qu'au

château et à son incendie qui ne sont cités que par périphrase (« ce qui c'est passé dans ce magnifique endroit »). Ce n'est pas le château qui est enchanté, mais les moments de l'enfance qui y sont rattachés, comme si les grands-parents et les Bosquets étaient réunis dans la même perception d'une enfance heureuse qui ne subsiste que dans la mémoire, de sorte qu'en inversant les termes, la même lettre pourrait évoquer aussi bien la perte des aïeux :

J'ai vécu à Lunéville jusqu'à l'âge de 13 ans et j'y ai emmagasiné tant de souvenirs autour du château que je ne peux croire que celui-ci a disparu dans les flammes (1-62-HLA).

Les souvenirs accumulés et le château qui leur a servi de cadre sont une seule et même chose, ce qui rend impensable l'idée de la disparition de ce dernier puisque les premiers sont toujours là. Pour cette habitante de l'Indre comme pour l'habitante de Nice précédente, l'atteinte au château équivaut donc à une atteinte à leur propre mémoire parce que la modification d'un élément de leur petit cinéma intérieur se répercute nécessairement sur leur histoire personnelle dans laquelle le château avait une indispensable place. Quand le château est vécu comme le déterminant d'un itinéraire personnel, la dimension autobiographique prend le pas sur la réaction professionnelle, comme dans cette lettre adressée par le conservateur du musée de La Charité-sur-Loire qui évoque sa vocation :

Le château, je l'ai visité, parcouru et revisité tous les ans de mon enfance et de mon adolescence ; mon père l'adorait et nous y avons vu toutes les expositions

temporaires, écrit toutes nos cartes postales à la terrasse du café de l'autre côté de la rue. À quinze ans, c'est dans une salle de ce château que j'ai décidé qu'un jour je serais conservateur de musée. (1-109-HLA)

On comprend ici que le château familial est comme une métaphore du père, de l'enfance insouciant et que, point de départ symbolique d'un devenir ultérieur, il reste ancré dans la mémoire comme repère de ses origines. C'est donc aussi une forme de filiation qui peut s'exprimer à cette occasion :

Lorrain de naissance, mon père né en 1855 à Lunéville comme mes oncles dont deux [illisible] doivent figurer sur le monument aux morts de 1914-18. J'ai été touché, ému par la catastrophe du château de Lunéville que j'ai toujours aimé. (4-16-HLA)

Le passage sans transition des parents morts pour la France au château détérioré englobe dans un geste unique l'amour familial et l'amour du château. C'est sans doute ce mélange des genres qui conduit nombre de scripteurs à décrire longuement sous forme d'évocations sensibles des moments de leur passé, en passant sans rupture d'une énonciation discursive au récit historique <sup>11</sup>, comme dans ce long exemple :

J'ai été attristé par l'incendie du château car ma famille paternelle était originaire de cette ville. Mon père, M. Eugène STIERS, est né le 1<sup>er</sup> janvier 1880 à Lunéville, 14 Place LEOPOLD. Il aurait aujourd'hui 123 ans. Son père Jean-Baptiste STIERS (1851-1903 ?) tenait la boulangerie parisienne qui se trouve tout de suite à gauche de cette grande place quand on vient de la gare par la rue Carnot.

Pour des raisons de situation, mon père a quitté LUNEVILLE en 1902 mais y est revenu quelques mois en 1918 et a habité dans la maison de ses parents dont il était propriétaire. Cette maison a été vendue vers 1948 par maître André Notaire à LUNEVILLE. Moi-même, José STIERS né le 30/7/1918 j'ai habité dans cette maison. J'y suis tombé gravement malade et c'est le Dr BICHAT (Père du Dr BICHAT devenu par la suite maire de LUNEVILLE) qui m'a soigné et empêché de mourir. Ma sœur âgée de 5 ans (en 1919) s'amusait aux « Bosquets » où elle avait rencontré un petit garçon qui voulait manger les fausses cerises du chapeau de ma sœur. Mes parents sont enterrés au cimetière de LUNEVILLE carré Nord-Ouest tombe double 309-310. La dernière fois que je suis allé sur leur tombe, le caveau était recouvert d'une légère couche de neige. C'était fin décembre 1999. J'ai déjeuné dans un petit restaurant presque en face du château, et après je suis allé voir le Docteur BICHAT et son épouse Rue de Lorraine (si je ne me trompe pas). (4-12-HLA)

L'émotion exprimée par ce vieux monsieur de Bordeaux est d'emblée expliquée par un attachement filial (je suis triste *car* ma famille est lunévilloise) et c'est à partir de cette tristesse et de ce passé inséparables que l'auteur éprouve le besoin, comme pour créer une connivence avec son interlocuteur, de dérouler une longue parenthèse qui peut apparaître sans rapport direct avec l'incendie du château. Le père et le grand-père, très précisément situés dans le temps (les dates de naissance), les lieux (les adresses) et les activités professionnelles (la boulangerie), semblent être là comme pour donner une sorte de légitimité à l'attachement pour Lunéville, un

attachement garanti par la précision et l'ancienneté. À cet égard, l'itinéraire topographique décrivant le cheminement de la gare à la boulangerie est le pendant de l'itinéraire temporel de Jean-Baptiste à José, marqueur tangible du lien entre le scripteur et Lunéville. Certaines notations, que Roland Barthes aurait pu qualifier « d'effets de réel » semblent en effet posées là comme pour accroître la crédibilité du récit : la vente de la maison, le nom du notaire, sont des interpellations directes au maire du Lunéville auquel s'adresse la lettre, comme l'allusion au docteur Bichat, figure emblématique de Lunéville, qui fut, lui aussi, maire de la ville. Cette maladie, presque mortelle, dont le locuteur a été sauvé par le père d'un futur maire de la commune, n'est-elle pas à l'image de la détérioration du château à laquelle le maire actuel devra faire face ? Puis, une rupture soudaine dans le déroulement du texte nous plonge dans l'univers formel du récit. Si le passé composé utilisé jusqu'alors établissait un lien entre le récit et le moment de l'énonciation (marquant la présence du locuteur dans la simultanéité même de son énonciation), l'anecdote de la petite sœur, à l'imparfait itératif, vient rapporter des événements maintes fois répétés (les jeux dans les Bosquets) ou souvent racontés (le petit garçon aux cerises qui a dû fréquemment amuser la famille). On est encore dans le récit pur avec les évocations de la dernière visite à Lunéville (« c'était fin décembre 1999 » ; « le caveau était recouvert d'une légère couche de neige »). José Stiers n'est pas un romancier. Mais l'effet stylistique dont il use a pour vertu de faire

revivre des événements passés qui marquent son attachement (qu'il faut entendre maintenant dans les deux sens du terme) à Lunéville comme métonymie du château. Même volonté, sans doute, dans l'exemple suivant où le style télégraphique est peut-être malgré lui, plus évocateur encore du resurgissement du passé au moment du drame :

J'ai pleuré avec vous en regardant ce désastre qui m'a crevé la poitrine. Je suis né à Lunéville au quartier [illisible] et ensuite rue Charles Guérin, et à la cité des Wagons où j'ai fait mes premières armes. L'usine, avec Papa, comme soudeur l'arc. J'ai usé mes fonds de culottes, sur les bancs des Bosquets, le jet d'eau, les poissons rouges. Le cœur du Général Lasalle a dû bien pleurer lui aussi. Le temps de la foire [illisible] en février. Toute ma jeunesse. Hélas je suis parti pour l'armée à Strasbourg et l'Algérie ensuite. Après un mariage avec une nancéienne et du travail dans le Toulinois. Ce qui m'a amené à Blénod-les-Toul, petit village de mille âmes, classé aussi au Patrimoine. (4-39-LA)

Une fois de plus, on pleure avec le maire dont les larmes appellent régulièrement le partage. Mais l'évocation du passé lunévillois commence ici, non pas par le château, mais par les « Wagons », usine locale qui a vu se succéder pendant plus d'un siècle des générations d'ouvriers de Lunéville avant de déposer son bilan pratiquement au même moment que l'incendie du château <sup>12</sup>. Quand certains pères conduisaient les enfants au château, d'autres les faisaient donc entrer à l'usine. Les Bosquets ne sont pourtant pas absents parce qu'on y usa ses fonds de culottes comme d'autres sur les bancs de l'école. Avec

l'incendie, c'est « toute ma jeunesse » qui disparaît, jeunesse de travail (« mes premières armes ») et de loisirs populaires (la foire). Le général Lasalle, haute figure du lieu bien que général d'empire, dont la statut équestre bien connue des Lunévillois est donc très postérieure à l'édification du château, est ici comme un signe de connivence au destinataire de la lettre. Pas de difficulté, dès lors, à l'associer aux larmes versées, malgré (au sens propre) son cœur de pierre. Puis c'est encore le travail qui fait qu'on quitte sa vie natale pour une autre, toute proche, « classée elle aussi au Patrimoine ». On a là une première allusion au patrimoine patrimonial (si l'on peut dire), faite de manière incidente, par comparaison, alors qu'ici, comme dans les lettres précédentes, la figure du père est toujours présente.

Une dernière lettre, avec cette fois une volonté « littéraire » clairement marquée viendra achever le tableau. Elle concentre en son début tous les éléments déjà relevés dans les précédentes (la douleur, les images du passé, les racines, la communion avec le maire) :

Il y a quelques instants cette nouvelle incroyable a fait craquer en moi une chose indéfinissable, une déchirure que je n'aurais pas pu soupçonner. Une sorte de chaos a brisé en morceaux mes plus belles images. J'ai senti mes racines tressaillir et un grand chagrin s'unir au vôtre et à celui de tous les lunévillois dont je fais partie depuis ma naissance. (1-62-HLA)

Et comme pour donner un certificat d'authenticité à cette description dramatique de l'émotion

ressentie, suit un long récit à l'écriture soignée qui témoigne par évocations impressionnistes des souvenirs d'enfance en rapport avec le château :

J'ai vécu à Lunéville jusqu'à l'âge de 13 ans et j'y ai emmagasiné tant de souvenirs autour du château que je ne peux pas croire que celui-ci a disparu dans les flammes. Du 19 de la rue de la Tour Blanche j'étais en quelques enjambées dans la cour du château que j'ai visité dans ses moindres recoins. Le gardien, à l'époque, Monsieur Ayotte (orthographe incertaine) surveillait discrètement la bande de gamins qui s'y aventuraient. Je sens encore la fraîcheur des grandes barres des grilles quand, juchées sur leur mur porteur, mes mains les encerclaient pour garder l'équilibre. Sous la voûte, à droite, face au château, je passais au moins deux fois par jour en période scolaire. J'allais à l'école Notre-Dame où le bâtiment d'en face rappelait le traité de 1801. Il suffisait de lever les yeux pour découvrir l'inscription gravée au fronton. Et la statue équestre du Général Lasalle a servi bien des fois pour nos jeux de cache-cache ou encore le donjon (c'est ainsi qu'on l'appelait), au mitan du château a entendu nos cris pour recevoir l'écho. Quand, bien époumonés, on cessait nos vocalises stridentes, nous allions dans la lumière jusqu'au grand bassin où quelques poissons rouges et d'autres bien plus sombres nous offraient un inlassable ballet. Parfois, nous faisons voguer une frêle embarcation de notre rudimentaire fabrication. Plus loin, nous traversons les bosquets et la cascade ressemblait à un lieu de vacances accessible. Au-delà, le Champ de Mars offrait son ventre plat. C'était l'endroit habituel des promenades et nous regardions les jardinets entretenus et fleuris. Je crois que la 1<sup>ère</sup> fois que j'ai assisté à un « Son et Lumière » je devais

avoir une dizaine d'années. C'était une féerie et j'étais fort impressionnée. J'ai encore dans la tête le bruit d'une cavalcade. (1-62-HLA)

C'est donc encore l'enfance qui déclenche l'avalanche de souvenirs tous liés aux sens (le toucher, la vue, l'ouïe). Et si la disparition du château est jugée incroyable c'est qu'il est la matière même de souvenirs qui sont, eux, toujours vivaces. Et ils le restent parce qu'ils sont comme inscrits dans des actions et des itinéraires maintes fois répétés qu'indiquent l'usage de l'imparfait itératif. Ces inscriptions topographiques (comme on les trouve déjà dans la lettre de José Stiers) dans des lieux, des parcours, des espaces sont comme les marques d'une appropriation physique (presque érotique ici, avec la fraîcheur du métal sur la peau) du château et, simultanément, d'une partie de soi dans le château, ce qui permet de comprendre le sentiment de perte qu'on trouve dans de nombreuses lettres. Ici, les aspects historiques du château sont estompés par une sorte de détournement ludique des usages : le général Lasalle sert de cachette, un supposé donjon à provoquer l'écho, les grilles à éprouver son corps. Là encore, la précision des notations (l'adresse, les noms, les détails divers) sont des appels directs à la complicité du lecteur et provoquent l'intrusion du sujet de l'énonciation dans le récit. Le récit, par l'évocation qu'il génère, a alors comme fonction de prolonger l'existence du château, de faire en sorte que tout soit encore de la même façon que le bruit de la cavalcade est toujours dans la tête de la narratrice.

Ces traces de souvenirs, c'est-à-dire à des allusions à des faits personnels antérieurs au temps de l'écriture, ne sont pas de l'*histoire* parce qu'elles n'ont comme témoins que leurs protagonistes mêmes. C'est pourquoi leur crédibilité nécessite au moins un témoin potentiel par la connivence. Le « je » qui parle s'adresse explicitement au « tu » qu'est le maire parce qu'il possède, comme le luxe de détails le suggère, des références identiques à celles du locuteur. Alors, la tentative de généralisation qu'est le récit ressemble à une volonté de faire adhérer l'autre à un projet pas toujours explicite de construction d'un « nous », entité collective englobant des personnes, des souvenirs, et le château « en personne ».

Il faut remarquer encore, même si l'on a le sentiment d'enfoncer des portes ouvertes, que l'évocation de souvenirs est directement liée à l'éloignement du château. La co-présence peut, en effet, ne pas inciter à réactualiser ce que la proximité garde actuel. Mon château comme objet familier et présent n'a pas forcément besoin de se dire avec des mots dont la fonction est précisément de combler la distance physique et temporelle qui en sépare. C'est pourquoi les occurrences du souvenir tel qu'on l'a défini ici, qui sont présentes dans la moitié des lettres du corpus, se distribuent dans 68% des lettres venant d'hors Lorraine contre 23% seulement des lettres postées dans la région Lorraine.

### *Affirmer des solidarités*

Très fréquemment, une mise en commun de l'émotion ressentie est exprimée dans des formules classiques comme : « Suite à l'incendie de notre château, je vous fais parvenir mon soutien dans cette épreuve » (1-58-LC). L'utilisation du possessif pluriel (notre château) marque évidemment la reconnaissance d'un objet collectif mais le soutien affirmé au maire dans l'épreuve est une solidarité verbale qui relève de la formule toute faite. On est là dans des usages quasi protocolaires du vivre ensemble. Mais au-delà des convenances, le rapprochement de personnes qu'on a vu s'opérer subrepticement dans l'expression des affects et la relation de souvenirs commence à prendre véritablement corps quand les acteurs énoncent explicitement qu'ils sont les représentants de groupes aux contours plus ou moins définis mais qui constituent une forme d'association provoquée, révélée ou régénérée par l'incendie du château. Dans cette perspective, il est possible de mettre en évidence toute une gradation de constructions de collectifs qui irait de la compassion interindividuelle (le partage des larmes du maire en étant l'emblème) à l'affirmation d'une identité lorraine, en passant par le sentiment diffus d'appartenance à une communauté lunévilloise.

« Vos larmes sont les nôtres ». Cet énoncé qui revient régulièrement dans le corpus est à la fois une allusion explicite aux larmes versées par Michel Closse à la télévision et la volonté d'indiquer une

communauté de peine. « C'est un deuil réel que vous subissez et que nous subissons avec vous » (1-111-LA). Le partage du deuil suppose certes l'existence préalable d'un groupe de personnes uni par un attachement commun au disparu, mais aussi quelque chose qui rassemble ces personnes entre elles et qui leur permet de se comprendre mutuellement parce qu'on sait que chacun a entretenu un type de relation spécifique avec l'absent. « Quand je vous ai vu, à la télévision, évoquer ce qu'était ce château pour les Lunévillois, j'avais, comme vous, le même souvenir de tristesse et aussi une larme à l'œil » (1-35-HLB). Il y a d'abord le passé (ici le service militaire effectué à Lunéville) qui réactive le souvenir, mais vient s'y superposer la prise de conscience qu'il existe une population (les Lunévillois) affectée et on se sent alors des leurs comme si « la relation à la souffrance d'un tiers [était] immédiatement spécifiée en fonction de la nature des liens qui connectent le malheureux à celui qui prend connaissance de son malheur » (Boltanski 1993 : 25-26). On dépasse donc la simple compassion qui ne serait qu'un rapprochement des affects pour entrer dans l'émotion partagée et communicative : « Hubert B. partage votre émotion. Tout le Lunévillois est en deuil » (1-38-LA). Dès lors, ce ne sont plus des individus qui souffrent mais des peines qui sont associées parce que les personnes qui les portent ont les mêmes origines familiales, les mêmes souvenirs d'enfance ou le même environnement quotidien. On comprend que dans ces conditions la peine n'ait plus besoin à proprement parler de destination (le château) mais

d'un destinataire (ceux qui ressentent la même chose que moi). Par ma souffrance, je me reconnais dans un groupe.

Il [le château] avait cette présence physique si intense que toute la vie de la cité s'organisait autour de lui. Ce drame suscite une émotion si forte que nous souhaitons vous témoigner ainsi qu'aux Lunévillois nos sentiments attristés. (1-46-HLA)

Le château est présenté maintenant comme un acteur indispensable de la ville, objet autour duquel se cimente une communauté humaine à laquelle le scripteur adhère par le sentiment partagé. « Il [le château] doit rester l'âme de Lunéville et le haut lieu qu'il est pour la cavalerie française » (4-25-HLA). C'est donc le château, et particulièrement le drame qui l'affecte, qui donne consistance à une population qui se reconnaît dans l'adversité et peut dès lors affirmer sa fierté collective : « Toutes nos pensées vont vers vous et tous ceux qui ont contribué, civils et militaires, à faire ce si bel édifice qui a toujours été la fierté des Lunévillois et des Lunévilloises. »

Mais on voit que si le château fait une population, les acteurs humains font aussi le château, dans une réciprocité qui mêle des êtres et choses. Le château est devenu un Lunévillois comme ceux qui, tels les nombreux militaires ici évoqués, ont séjourné plus ou moins longuement dans la cité et s'y sont attachés.

Pour avoir eu le privilège de travailler quelques semaines au sein de la Mairie [...] je comprends et je partage la peine qui est la vôtre et celle de tous les Lunévillois frappés par cette tragédie qui a touché l'identité même de la ville. (2-75-HLA)



Il y a donc une identité lunévilloise, identité sans doute latente ou qui peut se réaliser dans d'autres circonstances, mais qui devient manifeste au moment où « l'âme » de la communauté est atteinte dans son intégrité : « La vie ne sera plus la même à Lunéville après le sinistre survenu à son château » (1-94-HLA).

Mais le château n'appartient pas qu'à Lunéville. Il est aussi l'emblème d'une grandeur régionale, d'une histoire qui a façonné une identité lorraine <sup>13</sup>, celle qui a construit « la force, le courage, la ténacité des gens de l'Est » (1-11-LA) et qui ne demande qu'à se mobiliser quand elle est meurtrie. D'abord la catastrophe ravive des appartenances qui pouvaient être enfouies ou mises en sommeil :

Comme beaucoup de Français, j'ai appris ce matin le terrible incendie qui a ravagé le château de Lunéville. Je suis d'autant plus sensible et peiné que je suis moi-même lorrain et très attaché à ma province natale. (1-113-HLA)

Comme tout Lorrain (je suis né à Briey de parents meurthe-et-mosellans) attaché à sa région et à sa culture, j'ai appris avec effroi et tristesse le terrible incendie qui ravagé le château de votre commune. (1-66-HLD)

Vous connaissez mon attachement à la Lorraine en général et à la Meurthe-et-Moselle en particulier. Je ne pouvais donc pas rester indifférent au désastre patrimonial et culturel qui frappe votre ville. (1-96-HLA)

Or il faut bien observer que dans ces trois derniers extraits, on ne s'identifie plus au château. Celui-ci est introduit par l'article indéfini « le » et il

appartient à « votre » commune. L'attachement ne porte donc plus sur l'objet proprement dit mais sur la « province » ou la « culture » qu'il représente de façon emblématique. Plus loin encore, la solidarité peut naître par délégation, parce qu'un événement similaire lié à une autre appartenance identitaire crée un rapprochement qui réveille une douleur passée : « Breton, j'ai eu la tristesse d'assister, en 1994, à la destruction par les flammes, du parlement de Bretagne. Je ressens donc votre peine avec d'autant plus de force. » (3-14-HLA)

On est donc passé progressivement d'une centration sur le château lui-même en tant que d'autres entretenaient le même type de rapport avec lui, à un sentiment d'appartenance à un groupe humain caractérisé par la présence du château en son sein, puis à une solidarité qui met le château en dehors parce qu'il est en quelque sorte posé à la place d'une entité plus importante. Mais ce qui est commun à toutes ces lettres, c'est l'usage mixé et beaucoup plus marqué que précédemment de la première personne du singulier et de celle du pluriel. Tout se passe comme si la singularité s'estompait au profit d'un « nous » qui incorpore évidemment l'énonciateur, mais seulement en tant qu'il est associé à d'autres individus pour composer des ensembles encore instables. Tantôt on souffre *avec* les Lunévillois, tantôt on souffre *parce qu'on* est Lunévillois, tantôt on se sent Lunévillois parce qu'on souffre. Quand le cercle s'élargit, on mobilise un sentiment régional qui agit plus par ressemblance que par effet d'une construction identitaire affirmée. Pratiquement

aucune lettre n'évoque l'idée d'une Lorraine éternelle, d'une Lorraine martyre, d'une Lorraine historique. Et c'est dans une lettre postée de Suisse, déjà citée, qu'on trouve l'énoncé le plus explicite de ce point de vue : « Le sentiment qu'éveillent en moi Lunéville et la Lorraine est au confluent de fidélités nées de la guerre et de mon histoire personnelle. » (2-84-HLA)

Mais il reste un domaine où s'exprime cette solidarité adressée au maire, c'est celui qui évoque l'être ensemble par la volonté de ne pas rester inactif. Cependant, on ne trouve pratiquement pas trace dans les écrits de réaction de volonté d'actions collectives, en dehors de quelques propositions d'initiatives d'aide pour la reconstruction qui ressemblent plus souvent à des offres de services à visées intéressées qu'à des mises à disposition altruistes de compétences ou de ressources <sup>14</sup>. Le geste qu'on pourrait le plus qualifier d'émotionnel est évidemment de faire un don, et nombre de lettres sont accompagnées d'un chèque <sup>15</sup> ou d'une intention de don futur. « Je me permets de vous faire parvenir ce modeste don que j'ai cru bon d'établir au nom du Trésor Public » (4-6-HLA) ; « J'effectuerai un petit don lequel sera certainement suivi par beaucoup d'autres » (1-94-HLA). Le geste est une initiative individuelle, modeste, mais qu'on devine devoir s'inscrire dans une sorte de chaîne de solidarité qui s'amplifiera. Si le don reste un choix personnel, il s'accomplit néanmoins avec une volonté d'accumulation, de participation à un mouvement collectif qui reste à créer comme dans cet exemple qui suit :

J'habite Verdenal, c'est une petite commune près de Blâmont, j'ai pris l'initiative d'aller voir le Maire de la commune, pour lui demander s'il pouvait faire un petit mot aux habitants, en leur demandant de faire un don si petit qu'il soit pour aider à la reconstruction du château, il m'a répondu que mon idée était bonne mais que tout seul il ne pouvait rien faire. (1-121-LA)

Tout est petit dans ce monde : la commune, le mot, le don et même le maire qui dit son impuissance à agir seul. Mais il y a l'intuition qu'il faut mobiliser par regroupement d'actions individuelles pour fonder un « agir ensemble » plus fort que les initiatives isolées. De sorte que là encore, si une identité collective ne préexiste pas à l'action, la mise en mouvement d'individus peut devenir facteur de constitution de collectifs auxquels on est prêt à adhérer : « Si un élan de solidarité se fait jour, je vous remercierais de bien vouloir m'en informer afin d'y participer » (1-72-HLA).

Cependant, on aurait tort de croire que tous les auteurs sont animés de bons sentiments. Les offres de services adressées au maire sont parfois des demandes à peine dissimulées. « Je suis un homme seul et sérieux, qui voudrait vous aider bénévolement contre un petit logement... » (3-37-HLA). Plus explicites, sont des demandes d'emploi répondant aux canons de la lettre de motivation : « Actuellement à la recherche d'un emploi, il me semble avoir le profil idéal pour aider à reconstituer les collections de votre musée » (3-58-LA) ; ou plus subtilement amenée, une demande de service personnel :

Choqués, atterrés... Rien n'est trop fort pour exprimer notre ressentiment ! [...] Alexandre, notre fils, âgé de 22 ans, termine actuellement une classe de mise à niveau en Arts Appliqués à Lyon et se destine au métier d'architecte [...] Comme beaucoup de jeunes étudiants, Alexandre est à la recherche d'un travail pour la période estivale (...) il lui serait très utile de pouvoir travailler soit comme « assistant » auprès d'un architecte ou d'effectuer tout autre travail en relation avec l'architecture ou l'art [...] Bien entendu, et sans avoir de prétentions ou d'exigences sur le plan pécuniaire, il serait souhaitable qu'il puisse être rémunéré ce qui lui permettrait de financer une partie de ses études à venir. (2-121-HLA)

L'émotion suscitée par l'incendie trouve donc sans difficulté des prolongements dans des détresses ou des préoccupations personnelles et les solidarités qu'elles génèrent, si elles peuvent parfois prêter à sourire, n'en marquent pas moins une volonté d'agir avec d'autres et de contribuer à une réparation.

Solidarité par rapprochement qui relève alors de la compassion, solidarité par ressemblance et par familiarité qui évoque des histoires communes autour de Lunéville, solidarité basée sur une esquisse d'identité régionale qui s'affirme par des symboles et des images couramment partagées, ce besoin de cohésion garde une visée ultime qui n'est pas toujours clairement affichée mais qui est de reconstruire le château.

***Relever les ruines, effacer la perte, renaitre***

On a vu que l'émotion qui s'exprime est souvent liée à un sentiment de perte irrémédiable, perte d'un

édifice, mais aussi perte de soi. Dans un apparent paradoxe, le manque ainsi créé se montre capable de rapprocher des gens et de les motiver pour l'action, fût-elle potentielle ou simplement velléitaire. Pourtant, rien n'indique que le château ait pu, avant l'incendie, posséder ce pouvoir fédérateur dans une population qui semblait l'avoir pratiquement oublié.

Je souhaite de tout cœur que les travaux de restauration soient vite réalisés, afin que nous retrouvions notre bon vieux château. Nous y étions tellement habitués que nous n'y faisons même plus attention, mais maintenant qu'il est malmené, il nous manque déjà. (2-13-LA)

L'incendie joue le rôle de l'événement fondateur qui fait prendre conscience que le château est nécessaire à la vie locale parce qu'il en est un ingrédient indispensable. Revenir à l'équilibre impose donc le retour à un état antérieur qui efface les traces du désastre, comme si rien ne s'était passé : « J'espère [...] qu'avec le concours de l'État, vous pourrez, dans un proche avenir reconstruire à l'identique ce joyau lunévillois » (1-98-HLD) ; « Le gouvernement va sans doute aider à la reconstruction. Il ne faut prendre que des professionnels de la restauration qui puissent se charger d'une reconstitution fidèle de cette superbe bâtisse » (1-34-HLA). Il faut donc que le château réapparaisse tel qu'en lui-même, mais encore que les choses se fassent rapidement comme pour nier la catastrophe. « Nous connaissons votre ténacité et apprécierons votre travail afin que notre château retrouve la place qu'il mérite » (1-117-HLA). Reprendre la place qui était la sienne avant

l'incendie, mais peut-être aussi regagner celle qu'il avait injustement perdue aux yeux d'une population indifférente.

Permettez-moi, tout d'abord de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année qui a mal commencé [...] Vœux de réussite pour la ville afin qu'elle se remette vite de ce cruel coup du destin et que notre château, si cher au cœur des Lunévillois, retrouve au plus vite son aspect originel. (4-42-LA)

Contre la fatalité (le coup du destin), il ne reste que les vœux qui puissent contrecarrer le sort et amener un retour en arrière. La proximité du choc émotionnel ne permet pas encore de mettre en œuvre des actions rationnelles pour la reconstruction, mais la certitude existe qu'elle aura lieu quoi qu'il advienne. C'est pourquoi la plupart des énoncés sont purement performatifs : « Je souhaite profondément que cette tragédie ne soit qu'une blessure (encore une, hélas ?) infligée par le temps, que le château revive et poursuive sa vocation culturelle » (1-60-LA). Là encore, victime d'un destin contraire qui semble devoir s'appliquer éternellement, le château ne peut provoquer que des souhaits, des demandes, des attentes : « J'appelle de mes vœux la renaissance du château » (1-37-LA). C'est bien un appel que formule ce Lorrain, quelque chose qui ressemble davantage à une prière qu'à la mise en œuvre d'une action réparatrice. Il y a donc quelque chose de l'ordre de l'incantation magique, comme dans la convocation somme toute prévisible du mythe classique du phénix : « Je souhaite que comme le Phénix, Lunéville ressurgisse de ses cendres » (1-48-HLA). On trouve

là encore Lunéville dans un rapport métonymique avec le château, Lunéville qu'on voudrait immortelle et qu'on invoque de façon quasi rituelle, jusque dans la certitude : « Nul doute que le phénix – à tous les niveaux – renaîtra de ses cendres si chacun se dresse contre l'adversité » (1-67-LA).

Car pour que la magie opère, il faut aussi que la volonté soit collective, que tous (« chacun ») se mobilisent, comme si la renaissance ne pouvait se produire que par la conjonction de souhaits individuels. Si les vœux sont formulés par un énonciateur à la première personne (je souhaite, je demande, j'espère), ils sont clairement l'expression d'une revendication collective, soit que le locuteur se fasse le porte-parole d'une volonté générale considérée comme allant de soi, soit que par sa formule incantatoire, il cherche à faire advenir au réel cette entité plurielle capable de prendre en charge le malheur pour le conjurer. « Mais nous renaîtrons de nos cendres, n'en doutez pas et le destin fera en sorte que du grand malheur surgira du bon » (1-79-HLA). La métonymie s'étend encore, car cette fois, c'est « nous » qui avons été touchés par l'incendie et qui devons renaître. Le château incendié, c'est Lunéville qui est brûlé, et « nous » qui sommes en cendres, de sorte qu'à rebours, la réparation doit commencer par « nous », pour relever Lunéville et enfin restaurer le château.

Le malheur, pour peu qu'on travaille à le transcender, aurait donc cette vertu positive de faire « surgir du bon ». Certes aucune des lettres du

corpus ne comporte de considérations négatives sur le château avant l'incendie. Mais cela ne signifie pas pour autant que l'avant-catastrophe ait toujours été considéré comme un âge d'or qu'il faudrait restituer intégralement <sup>16</sup>. Rebâtir peut aussi être l'occasion d'un renouveau, d'une nouvelle étape pour un Lunévillois également sinistré sur d'autres plans.

Mais je sens que ce désastre, qui a révélé l'importance nationale et européenne de notre château, contient un formidable dynamisme pour en mener une résurrection exemplaire et lui donner un rayonnement encore plus brillant. (1-59-LA)

Et si la destruction partielle du fleuron de Lunéville était une chance pour le château et pour la ville ? Bien sûr les choses ne sont jamais dites de façon explicite, mais elle percent sous de brèves notations qui laissent entendre qu'on pourrait évoluer en reconstruisant : « Vous allez faire encore mieux qu'avant » (4-44-HLA) ; « Je vous encourage vous et votre équipe à continuer votre action pour le Lunévillois malgré le sort et je suis certaine que le renouveau espéré sera au rendez-vous » (2-46-HLA). Ce n'est donc pas un retour au *statu quo* qui est attendu mais bien un nouveau départ pour la région : « J'espère qu'il [le château] pourra être reconstruit afin de jouer son rôle dans le développement du Lunévillois » (3-73-LC). On peut donc demander maintenant au château de faire pour Lunéville ce qu'il n'avait peut-être pas su faire précédemment, c'est-à-dire contribuer à relancer une vie régionale en déclin.

Pourtant, toutes les lettres ne sont pas porteuses de ce bel optimisme. Il en est qui gardent le sentiment

que quelque chose d'irréparable s'est accompli dans l'incendie, quelque chose d'irremédiablement perdu comme l'image qu'ils en avaient : « Il sera peut-être reconstruit, mais ce ne sera plus la même chose » (1-68-HLA). Non seulement le doute persiste sur l'éventualité même de la restauration, mais il existe un sentiment diffus que rien ne sera plus comme avant, même si les mots sont imprécis pour exprimer la perte. Plus clairement, quand on déplore la perte d'objets d'art, l'idée de perte définitive se précise :

L'année commence bien mal pour votre cité, mais tout doit être fait pour que le château retrouve vie, même si nombre des collections qu'il abritait sont fortement endommagées ou pire, perdues. (4-6-HLA)

Quand on entre dans le détail des dégâts, il apparaît que la réparation devient plus compliquée. Redonner au château son aspect extérieur familier aux Lunévillois est possible, mais la crainte existe que la perte des pièces qui font la richesse artistique du bâtiment soit irréversible. On approche alors de la question patrimoniale qui fait l'objet du point suivant.

Monsieur le Maire, je m'associe à votre désarroi et à celui de vos administrés, devant la perte irréversible du trésor des décors architecturaux, de la bibliothèque, des archives et de certainement tant d'autres choses. Je sais pertinemment que la reconstruction ne comblera pas ces manques, malgré tout, elle se fera. (1-109-HLA)

En faisant allusion au retour à un état initial, même modifié, même incomplet, et en se référant à une

sorte de nécessité inéluctable qui dispense de préciser les modalités de l'action ou qui les délègue à d'autres, les auteurs de lettres marquent une volonté d'effacer les séquelles de la catastrophe pour faire comme si elle n'avait pas existé. Le discours est moins centré sur un sujet souffrant que sur une visée collective. La trace de l'énonciation s'amenuise au profit d'une montée en généralité. Reconstruire le château, c'est restaurer l'intégrité de la ville, de la région, c'est lutter contre le sort qui semble s'acharner sur la Lorraine, et plus précisément sur un bassin en déclin.

*Pleurer le patrimoine historique : du régional à l'universel*

Le château appartient à l'espace familier des Lunévillois. Il est investi comme objet du vivre ensemble et contribue de ce fait à construire un réseau de sociabilité composé des habitants de la cité, de leurs souvenirs, de l'édifice, et de son incendie qui participe aussi à sa grandeur. Mais quelles sont les limites de l'extension de ce réseau ? Sa capacité à participer à une entité collective porteuse de sens pour les acteurs excède-t-elle l'environnement géographique et mental immédiat ou peut-elle s'élargir de façon centrifuge pour tisser de nouveaux liens avec des objets et des personnes semblables ? C'est cette question qui est posée par les lettres qui font du château un objet de patrimoine. Si l'on s'en tient aux lettres de particuliers ou de personnes qui écrivent en leur nom (car s'agissant d'élus ou d'associations, l'utilisation de la notion de « patrimoine » est largement habitée par des

considérations politiques et des enjeux qui sont antérieurs à l'incendie du château et qui dépassent les objectifs de cette analyse <sup>17</sup>), seules 15% des missives recourent explicitement au mot « patrimoine ». Elles le font d'ailleurs le plus souvent sans l'intention marquée de développer un « discours patrimonial », comme quand on évoque « le chagrin de voir disparaître ce patrimoine que chaque Lunévillois garde en son cœur » (1-25-HLA). Ici, le terme « patrimoine » vaut pour le mot « château » car rien n'indique la volonté de patrimonialiser l'édifice dans la généralisation d'une cause. « Je tiens à vous assurer de ma sympathie dans cette circonstance cruelle pour le patrimoine de Lunéville » (1-37-LA) ; « J'imagine votre détresse après ce désastre qui vient de frapper Lunéville et son patrimoine » (1-45-LA). Nulle intention, donc, de faire entrer Lunéville dans une cause patrimoniale à construire parce la cité et son château apparaissent comme du patrimoine toujours déjà là. Il n'est pas utile de s'interroger sur la « valeur » du château comme objet historique ou artistique puisqu'il appartient à la population de génération en génération et se trouve ainsi de fait et au sens propre un objet de patrimoine. « Quelle tristesse pour notre patrimoine » (2-68-HLA) ; « Nous partageons ta tristesse, comme tous les Lunévillois attachés à leur patrimoine » (2-52-LA). Il est à nous et on l'aime, comme un bien hérité de sa famille, comme l'objet qui passant de main en main symbolise une lignée, quelle que soit la valeur intrinsèque de l'objet considéré.

Cependant, la dimension historique, au-delà de la simple ancienneté du lieu (Riegl 1984), surgit quand le château est inscrit dans une continuité qui n'est plus celle de la présence, de la mémoire individuelle ou de la chronique familiale, pour commencer à exister comme représentant ou comme trace d'un passé qui se réfère à des événements qui entrent dans l'histoire parce qu'ils sont répertoriés dans des catégories durcies dans des discours savants. C'est ce qui s'esquisse quand est affirmée la nécessité de « reconstruire l'ouvrage de toute une ville d'histoire » (1-72-HLA), faisant de Lunéville et de son château non plus les exemplaires uniques d'un passé singulier mais les témoins d'un ensemble plus large constitué des lieux et des objets qui ont quelque chose à voir avec un passé historique dont Lunéville n'est plus qu'un représentant. « J'en ai pleuré de le voir partir en fumée, 300 ans d'histoire partis en 4 heures » (3-36-LA) ; « Trois cents ans d'histoire sont partis en fumée, mais nous n'oublierons pas notre château » (1-86-HLA). La métonymie employée dans ces exemples est assez emblématique de ce mouvement du singulier vers l'universel qui commence à s'esquisser. On n'oubliera certes pas « notre château » comme objet du quotidien, mais on pressent que la bâtisse est aussi, dans sa matérialité même, trois siècles d'événements pétrifiés.

Du coup, la désignation du château s'assortit de précisions contextuelles, on peut nommer des événements et des personnes qui existent aussi pour les autres : « Fêré d'histoire, j'ai toujours admiré ce symbole de la Lorraine ducale » (2-21-HLA) ;

« Nous n'oublions pas [...] les facilités accordées par vous [le maire] pour accéder à ce joyau du XVIII<sup>e</sup> siècle » (2-7-HLA) ; « Consterné par le sinistre qui a frappé le malheureux château de Stanislas » (2-82-HLA) ; « Que 2003 marque pour Lunéville le début d'une reconquête de son prestigieux passé au siècle des Lumières dans la perspective d'un futur prometteur » (2-89-LA). La Lorraine ducale, le XVIII<sup>e</sup> siècle, Stanislas, le siècle des Lumières<sup>18</sup>, sont autant de marqueurs qui, en spécifiant le château, le font entrer dans des moments d'histoire en le rapportant à son origine, son rôle, son rayonnement, ses caractéristiques, c'est-à-dire à ce qui fait de lui un des représentants de quelque chose de plus grand que le monument en tant que tel. En passant de « mon château » au siècle des Lumières, on est évidemment passé d'un discours qui fait la part belle à l'énonciateur au récit impersonnel qui caractérise l'écriture de l'histoire en tant que discipline. On mobilise alors des catégories légitimées par le savoir historique pour désigner en généralité le bâtiment dont on déplore la dégradation. À cet égard, l'appellation de « petit Versailles lorrain » couramment employée dans la région et dont on trouve la trace de nombreuses fois dans les courriers est intéressante : « Le petit Versailles lorrain était un bijou... » (1-14-LA) ; « Nous souhaitons vivement qu'une rapide restauration intervienne afin de redonner tous son charme et son éclat au Versailles lorrain » (1-49-HLA) ; « J'ai été bouleversé par l'incendie de l'aile sud du Versailles lorrain » (2-109-HLA) ; « Je me permets d'apporter mon aide comme

je peux pour votre "Petit Versailles" » (3-49-HLB) ; « Agréer l'expression de ma plus vive compassion pour le ravage de votre Petit Versailles » (3-13-HAL). Vraisemblablement, ce « petit Versailles lorrain » est un cliché local très répandu dont l'objectif est de contribuer à l'édification d'une grandeur régionale par le rapprochement avec un cousin éloigné et prestigieux. Mais prise au pied de la lettre, la comparaison implicite des structures architecturales et des vies de cour qui s'y sont tenues permet d'opérer une substitution d'un objet historique à un autre et fait entrer de fait Lunéville dans la catégorie des objets historiques dûment répertoriés. Si Lunéville « vaut » Versailles, c'est qu'il peut entrer par similarité esthétique ou par simultanéité d'érection dans l'ensemble des monuments qui caractérisent un style architectural ou la gloire de leur édificateur : « Votre château est effectivement magnifique, [illisible] du XVII<sup>e</sup> s., comme Versailles, Vaux le Vicomte, (Fouquet...) » (1-82-HLA).

Un autre procédé d'extension dont les occurrences sont nombreuses dans le corpus est le rapprochement avec l'incendie du parlement de Bretagne survenu en 1994 <sup>19</sup>. On en relève une dizaine dans les seules lettres de particuliers <sup>20</sup>.

Voilà quelques années, alors que je venais de quitter Lunéville pour [illisible], j'assistais dans les mêmes conditions, à la télévision, et dans le même état d'esprit à l'incendie du parlement de ma ville d'origine : Rennes. (1-77-HLA)

Ici, c'est une coïncidence liée à un itinéraire personnel qui fait le rapprochement, mais les mêmes causes

produisant les mêmes effets et les amplifiant peut-être, la juxtaposition des événements les place dans une catégorie non encore explicite des « monuments détruits ».

Breton, j'ai eu la tristesse d'assister, en 1994, à la destruction par les flammes du parlement de Bretagne. Je ressens donc votre peine avec d'autant plus de force. (3-14-HLA)

Cela commence par une parenté des situations et le transfert d'un sentiment d'appartenance régionale vers un autre, proximité qui uniformise les douleurs. Mais la peine reconnue et partagée a également une valeur édifiante, l'antériorité de la catastrophe de Rennes la rendant exemplaire s'agissant de la restauration :

Nul doute que notre et votre beau château où séjourna le grand VOLTAIRE, renaîtra de ses cendres à l'image du parlement de Bretagne, aujourd'hui reconstruit. (2-60-LA)

L'allusion faite à la charge historique de Lunéville ajoute une nouvelle dimension au rapprochement. Outre le modèle de réparation, on associe les deux monuments pour ce qu'ils représentent. On reconstruira le château de Voltaire comme on a reconstruit le symbole de l'histoire bretonne. C'est ce qui est exprimé avec une remarquable précision par ce Rennais qui écrit au maire de Lunéville :

Nous avons vu notre « parlement de Bretagne » ravagé par les flammes et nos larmes ont coulé... L'Histoire et la Mémoire de la Bretagne étaient amputées par la disparition d'un vieux monsieur respectable et respecté que nous avons accompagné



dans sa lente agonie une nuit entière ! Nous avons vu votre si joli château dévoré par le feu, notre plaie s'est rouverte... Et une fois de plus notre Patrimoine National souffre et avec lui les Français amoureux du Passé, des Vieilles et Belles Pierres, et de la Mémoire Collective. (3-86-HLA)

Tous les ingrédients sont maintenant réunis pour constituer le modèle de la « catastrophe patrimoniale ». On convoque les catégories abstraites du passé, du patrimoine, des vieilles pierres, de la mémoire, en les dotant des majuscules qui en disent l'importance. Lunéville et Rennes appartiennent au même ensemble de ces monuments qui valent pour ce qu'ils représentent autant que pour ce qu'ils sont. Ils désignent des entités qui dépassent la contingence des événements qui les affectent mais aussi des relations individuelles qu'on entretient avec eux parce qu'ils appartiennent maintenant à tous.

Lunéville devient alors un monument abstrait, substituable à n'importe quel autre objet possédant des caractéristiques communes de représentant d'une histoire collective. Il entre dans la catégorie d'objet de patrimoine. On en fait une entité qui n'appartient plus à des personnes mais qui devient un acteur collectif de causes universelles. « Je partage ta peine devant le désastre qui frappe ce fleuron du patrimoine national » (3-76-LD). Plus besoin même de désigner le château de Lunéville parce que lui et ses semblables sont subsumés dans l'ensemble homogène qu'est le « patrimoine national ». Le petit geste individuel de la personne qui souffre prend alors l'allure d'une action héroïque parce

qu'il s'effectue au nom d'une cause qui dépasse son exécutant : « Je vous joints, au nom du Patrimoine Lorrain et Français, ce petit chèque de 20 euros car je n'ai qu'une petite retraite » (4-39-LA). Le château de Lunéville accède au rang de monument historique. Il est devenu un acteur de la vie des hommes entre eux, comme l'exprime cet Algérien, ancien militaire à Lunéville : « Ce monument historique symbolise le génie humain dans le goût du beau et reste une source intarissable de la culture universelle » (2-87-HLA). Il n'est pas indifférent d'achever cette progression par le témoignage d'un étranger écrivant de son pays. Car avec le « génie humain » et la « culture universelle », on est entré de plain-pied dans la célébration de catégories anthropologiques, ce qui permet de mesurer le chemin parcouru du souvenir d'enfance à la sauvegarde de l'humanité.

Retraçons rapidement, en guise de conclusion, l'itinéraire parcouru. On a trouvé des personnes, des individus singuliers qui avaient des affects à exprimer et parfois à faire partager. Cette émotion est celle qui s'exprime en première personne parce qu'elle est un discours sur soi. Ce discours peut prendre la forme du récit quand on évoque des souvenirs, des histoires d'enfance, des moments de la vie, autour du château. Le « je » qui parle tend alors à faire adhérer autrui à son histoire pour l'y englober. La solidarité entre les personnes s'exprime quand commence la construction d'un collectif explicite qui construit de la relation autour du château et donne naissance à des identités locales et régionales. Le besoin de réparation est comme

l'opérationnalisation de ces esquisses de collectifs parce qu'il met en action, active ou performative, une nécessité de faire quelque chose ensemble. Enfin, avec l'histoire, c'est le collectif déjà institué, préexistant à l'événement catastrophique qu'on peut convoquer et réévaluer pour la construction d'une cause. Cependant, ce que la démonstration construit comme progression du « je » au « nous », c'est-à-dire d'un sujet psychologique à une cause universelle, n'est pas directement décelable dans chaque lettre, comme si le scripteur s'était donné comme projet d'expliquer comment, partant de son expérience sensible, il parvenait à faire de Lunéville un objet de patrimoine. Les lettres donnent plutôt à lire des combinaisons de points de vue, des passages de l'un à l'autre, des retours en arrière, des sauts d'une posture à une autre qui nous incitent à interroger maintenant les modalités de construction de l'action.

### **Vers une conceptualisation de l'« émotion patrimoniale »**

En résumé, quels sont les acteurs en présence ? On a un objet : le château. On a un événement : l'incendie. Et on a des personnes : témoins oculaires des faits ou concernés à distance. La question est : qu'est-ce qui fait que tout cela « tient ensemble » pour former de « l'émotion patrimoniale » ? On a également quelques acquis sur lesquels nous appuyer pour avancer. En premier lieu, nous sommes convenus depuis le début que l'écriture des lettres est la mise en acte d'émotions, ce qui nous place dans

la perspective d'une sociologie de l'action. Si on ne s'est pas attaché à définir ce que sont ces émotions, on s'accorde à dire qu'elles existent dès lors qu'elles sont dites, et la lettre est en soi une volonté de dire ce qu'on ressent, c'est-à-dire un *engagement*. L'écriture d'une lettre est donc une entrée manifeste dans un mouvement qui, par l'agglomération de gestes individuels, construit une sorte de halo émotionnel qui contribue à « faire du patrimoine » à propos d'un objet de l'environnement familial. C'est cette hypothèse d'une patrimonialisation du château dans et par l'expression de l'émotion qu'on va mettre à l'épreuve ici.

En second lieu, on a observé que ce qui peut orienter notre lecture de l'émotion, c'est la façon dont un curseur imaginaire se déplace sur un axe allant du je au nous. Ensuite, à partir d'un travail de déconstruction des lettres, on s'est doté de cinq unités des sens : les affects, le souvenir, la solidarité, la réparation et l'histoire. On les appelle unités de sens pour deux raisons : unités, parce qu'elles sont mutuellement exclusives au moins dans leur définition (car elles sont fréquemment mêlées dans les énoncés), leurs fréquentes juxtapositions ne valent pas confusion. De sens, parce qu'à elles cinq, elles rendent compte de la totalité du contenu des 470 lettres du corpus. On sait enfin que chaque lettre ne fait pas toujours systématiquement usage des cinq unités de sens.

La première question qu'on doit donc se poser est celle de savoir comment les unités se distribuent,

s'enchaînent, s'articulent à l'intérieur des écrits pour déterminer si leur succession répond à une logique qui fait sens. Si, comme on l'a pressenti jusqu'alors, les affects et les souvenirs privilégient une énonciation en première personne, si la solidarité et la réparation s'expriment dans un va-et-vient constant entre l'énonciateur singulier et la prise de parole au nom de collectifs, et si enfin l'histoire relève d'une énonciation impersonnelle qui convoque des entités abstraites portées par des groupes, alors l'organisation de la succession des postures énonciatives contribuera à éclairer l'acte d'écriture et de publicisation de l'émotion ressentie.

On cherchera d'abord dans l'économie des lettres les combinaisons de sens les plus fréquentes. On essaiera ensuite de mettre en évidence que certains rapprochements de ces unités de sens déterminent des formes spécifiques de l'action. On verra enfin que les transitions d'un régime de l'action vers un autre sont particulièrement propices à l'expression d'une émotion qu'on qualifiera de « patrimoniale ».

### *Comment s'argumente l'émotion*

Rien n'indique qu'il existe un ordre préférentiel pour exprimer la nature de son émotion puisque les successions observées sont loin d'être conformes à la logique de progression qu'on a adoptée pour l'analyse précédente. Mais si le relevé systématique ne dégage pas de régularités statistiques dans les séquences qui composent les lettres, la façon dont les unités se succèdent peut être interrogée quantitativement avant

d'essayer de comprendre ce qui préside, sur le plan de la signification, au passage de l'une à l'autre. En théorie, les enchaînements possibles correspondent schématiquement aux croisements d'un tableau dont la diagonale serait sans pertinence et dont la lecture se fait en entrant par ligne puisque les liaisons ne sont pas commutatives : par exemple, l'enchaînement Affects-Souvenirs = 38 et l'enchaînement Souvenirs-Affects = 18 (voir [Tableau 4](#)).

Peut-on expliquer de façon logique que l'expression des affects entraîne fréquemment l'évocation de la solidarité (87 occurrences) tandis que les demandes de réparation ne sont jamais suivies de considérations affectives (0 occurrence) ? Pourquoi la solidarité amène-t-elle deux fois plus souvent l'histoire (33 occurrences) que le souvenir (17 occurrences) ? Dans la mesure où on ne dispose pas des explications des scripteurs, on ne peut que former des conjectures à partir de la fréquence des enchaînements et de l'interprétation du contenu des énoncés. Bien sûr, il existe des logiques du discours, des principes de la narration ou de l'argumentation qui imposent certains enchaînements thématiques, ne serait-ce que par souci du respect des conventions chronologiques ou de la recherche de l'efficacité de communication. De ce point de vue, on ne s'étonnera guère que les affects conduisent à la solidarité (87) et que la solidarité amène à la réparation (52) : la peine fait qu'on se regroupe puis qu'on s'engage dans une volonté de reconstruction, succession porteuse d'une logique du ressentir vers l'agir. Mais ce faisant, en prenant en considération le cumul des différentes

liaisons, c'est au corpus lui-même qu'on prête une logique qu'on ne peut accorder individuellement à chaque auteur de lettre, comme si le corpus était, en tant que tel, un acteur de la situation. Pourtant, cette posture n'apparaît pas en contradiction avec la façon dont s'agencent les différents composants de la catastrophe et de ses suites, si l'on veut bien considérer notamment, la façon dont l'association « Lunéville, château des Lumières » utilise les lettres comme manifestation directe de la mobilisation qu'elle a pour mission de promouvoir. En publiant dans différents documents, en exposant des *fac-similé* lors d'expositions (comme à la rencontre de Rennes évoquée ci-dessus) <sup>21</sup>, l'association investit le corpus comme objet non humain entrant dans la catégorie des acteurs de la reconstruction. Dès lors, l'analyse qu'on propose peut s'autoriser à traiter cet ensemble de lettres comme s'il proposait un discours autonome développant ses propres visées. On peut alors affiner ces premiers constats en observant en détail certains des enchaînements les plus caractéristiques.

En premier lieu, on remarquera la relative faiblesse quantitative de la liaison Souvenir/Histoire comme de son symétrique Histoire/Souvenir, comme si l'histoire de soi et l'histoire tout court étaient deux mondes trop éloignés pour que s'opère sans transition le passage de l'un à l'autre. Tout se passe comme si les souvenirs se suffisaient à eux-mêmes sans avoir besoin d'appeler la généralisation historique. Quand cela se produit, c'est dans une sorte de glissement progressif qui conduit au patrimoine par la filiation, c'est-à-dire par l'histoire personnelle :

[C'est] une intense émotion qui prend ses racines au plus profond de soi-même, là où fut notre enfance, ce passé qui nous relie à nos parents qui ont connu le château ! À tous ces êtres qui ont fait Lunéville et son patrimoine... (1-81-LB)

L'histoire est comme incarnée dans les personnes, elle résulte de la continuité des générations et de l'accumulation des souvenirs générés par le château. C'est la raison pour laquelle le passage du souvenir à l'histoire nécessite souvent une transition par l'évocation d'une solidarité qui permet de traduire l'impression personnelle en valeur historique, comme chez ce colonel parisien qui écrit :

Je crois que tous les anciens du régiment sont intimement attachés à votre cité et à son château.

Ma fille, qui travaille à la maison de la Lorraine, à Paris, me dit combien les pouvoirs publics et beaucoup d'amis plus ou moins anonymes de la ville se mobilisent pour sauver le château.

J'espère que de ce grand malheur sortira un bien : la prise de conscience de la valeur du patrimoine de votre belle ville. (4-25-HLA)

Typographiquement, les transitions sont marquées par les changements de lignes qui rompent la continuité du discours. Cependant, on observe une progression construite vers la généralisation qui passe par l'agrégation successive à des collectifs de plus en plus nombreux : on est en premier lieu dans l'intimité, même si elle est déjà partagée par « tous les anciens du régiment ». Puis c'est par la « fille » que prend corps la présence des « anonymes » et de l'entité abstraite que sont les « pouvoirs publics ». Enfin, la « valeur du patrimoine » résultera d'une

« prise de conscience », c'est-à-dire d'une révélation collective largement partagée. Mais parfois, on ne peut même plus parler de transition parce que les deux modalités d'expression du passé sont exprimées dans un même élan qui les mêlent inextricablement :

En quelques heures, une grande partie de notre patrimoine lorrain ainsi qu'un certain nombre de souvenirs très chers sont partis à jamais. (1-117-HLA)

Patrimoine et souvenirs appartiennent donc à un même passé révolu, comme si le souvenir pouvait disparaître au même titre qu'un objet incendié. Mais paradoxalement, l'énoncé comporte implicitement le contraire de ce qu'il affirme littéralement puisque l'objet disparu, il n'en restera précisément plus que le souvenir. Si histoire et souvenirs ont sans doute besoin d'objets pour s'incarner (Nora 1997), s'agit-il alors des mêmes objets et si oui, sont-ils investis de manière comparable ?

Ayant obtenu mon BTS comptabilité en 1998 au lycée Bichat j'étais un habitué de ce haut lieu parcourant souvent les Bosquets le soir après les cours ; la vision de ce château était et est toujours pour moi une source de satisfaction d'être un « légataire » de ce prestigieux patrimoine. (2-20-HLA)

La « satisfaction » éprouvée tient-elle à la dimension patrimoniale vécue de façon sensible où à l'évocation de flâneries d'étudiants ? Le château est déjà un « haut lieu » dans le souvenir des promenades dans les Bosquets, il reste une source de satisfaction intime quand il est évoqué dans sa dimension historique, conservant ainsi une sorte de double statut.

À l'opposé, l'expression des affects entraîne fréquemment l'évocation de la solidarité (Affects/Solidarité = 87), comme si les douleurs se rapprochaient, se partageaient.

Nous sommes atterrés. Le désastre survenu au château de Lunéville nous a bouleversés. Ma femme et moi-même tenons à vous manifester, ainsi qu'à tous les Lunévillois et plus largement encore aux Lorrains, la part que nous prenons à l'émotion intense qu'a provoquée ce drame inimaginable... (2-65-HLA)

La douleur intime devient une « émotion intense » parce qu'elle est progressivement mise en commun avec celle du maire, des habitants de la commune, puis ceux de la région, passant ainsi « d'un concernement et d'une parole individuels à un engagement collectif » (Boltanski 1993 :10). Le plus souvent, le passage de la peine individuelle à l'émotion partagée se produit par extension, par contamination ou par imitation. On souffre comme d'autres, et on se reconnaît alors dans un ensemble d'individus :

Très ému en tant que Lunévillois, très triste en tant que futur marié qui n'aura pas la joie d'accueillir sa famille et ses meilleurs amis dans un lieu magique et prestigieux qu'était la salle des Trophées, la Chapelle du château et tant d'autres richesses à jamais réduites en souvenirs... (3-68-HLC)

En premier lieu, la peine partagée conduit à l'identification au collectif constitué que sont les Lunévillois, mais aussi à cette communauté informelle des mariés du château, dont l'existence en tant que groupe ne dépend que de l'édifice et de ses usages. On évoque des affects (l'émotion, la tristesse)

*en tant que* membres proclamés de collectifs qui partagent les mêmes sentiments. L'émotion partagée rend alors possible l'engagement individuel dans des actes qui convergeront vers une visée unique :

Mon épouse et moi-même, mes parents enseignants fidèles du Lunévillois, ma sœur doyenne de la faculté de pharmacie de Nancy, mon beau-frère F. fils de Louis F. ancien instituteur des « Wagons » et ancien président d'université de Nancy, ont été choqués par le drame qui a touché Lunéville. Nous sommes de tout cœur avec vous et prêts à vous soutenir notamment dans le cadre d'une souscription. (2-5-LA)

L'appartenance à une grandeur lorraine une fois certifiée par la lignée socio-familiale, le choc émotionnel débouche naturellement sur une proposition de solidarité. Parfois le passage de la douleur au geste est plus abrupt, mais il se justifie encore par un sentiment d'appartenance :

Étant Lorraine (Verdun), c'est avec une grande tristesse que j'ai appris l'incendie du château que je connais bien. Je me permets de vous adresser ce petit chèque, pensant qu'une souscription sera ouverte. (4-3-HLA)

On souffre parce qu'on est lorrain, et ici le scripteur fournit donc une explication causale à son émotion, mais le don comme geste de solidarité semble aller de soi, sans qu'il soit nécessaire de rendre intelligible le glissement du sentiment à l'action.

Comme tout Lorrain (je suis né à Briey de parents meurthe-et-mosellans) attaché à sa région et à sa culture, j'ai appris avec effroi et tristesse le terrible

incendie qui a ravagé le château de votre commune. (2-66-HLD).

Quand on est lorrain, parce qu'on est lorrain, comme ce sous-préfet en résidence à Chalon-sur-Saône, la peine s'exprime parce qu'on la sait partagée. Mais on voit bien qu'un autre emblème de grandeur régionale affecté dans son intégrité aurait, de la même façon, suscité « effroi et tristesse ». C'est encore plus net dans un énoncé comme celui-ci :

Prenant part à votre émotion, ceci a suscité la mienne, je vous envoie ce poème en sorte de consolation. (2-42-LA)

Plus que l'incendie, ce sont les larmes du maire qui provoquent l'émotion et poussent au geste de solidarité, la tristesse engendrant la tristesse sans référence à un objet identifié.

L'évocation des souvenirs, comme l'expression des affects, entraîne avec une fréquence assez importante l'affirmation de solidarités (Souvenirs/Solidarité = 43). Comme on l'a vu précédemment, faire le récit de souvenirs, c'est aussi parler de soi et ce n'est donc pas foncièrement différent de l'expression des états émotionnels intérieurs. Rien de surprenant alors qu'on observe le même schéma argumentatif organisant la transition d'un monde à soi vers un monde commun :

Je suis d'autant plus triste que mon grand-père maternel, Charles Crabouillet, avait, jadis, avec son entreprise, contribué à la réfection des toitures et aussi à celle des canalisations des Bosquets. Monsieur le Maire, de très nombreux Lunévillois sont, comme nous, dans la peine ce soir. Nous devons nous

soutenir et nous reconforter mutuellement, faire face à cette catastrophe si injuste. (1-115-HLA)

Bonjour, ayant effectué mon service au 53<sup>e</sup> RT, je tenais à faire un geste pour la reconstruction du château de Lunéville. (4-12-HLA)

C'est donc au nom d'un passé partagé qu'il est possible d'envisager un avenir en commun et de s'engager dans l'action, même si la manifestation de solidarité reste purement déclarative :

J'ai eu le plaisir de vous rencontrer il y a quelques années, en compagnie de Joëlle D. et de Daniel K. pour la remise d'un Prix de Graffigny. En cette période de vœux, et face au désastre qui touche votre cité et l'ensemble de la municipalité, je tiens à vous exprimer ma sympathie et mon soutien moral. (3-9-LA)

La solidarité, qu'elle consiste en un *geste* ou en un mot de réconfort est le produit d'une souffrance liée au réveil de souvenirs personnels qui ne sont pas forcément en rapport direct avec le château. Une remise de prix, parce qu'elle a eu lieu à Lunéville et en présence de son maire vaut, de ce point de vue, les travaux effectués dans la bâtisse par le grand-père. Ce qui fait qu'on peut s'interroger sur le caractère proprement « patrimonial » d'une émotion qui ne résulte que de manière indirecte de la dévastation du château. Tout se passe comme si le souvenir qui est à l'origine de la solidarité exprimée servait de médiateur entre l'objet qu'est le château et la décision de « faire un geste » à destination du château.

C'est sans doute la raison pour laquelle le besoin ou la demande de réparation n'interviennent prati-

quement pas avant d'avoir parlé de soi (Réparation/Affects = 0 et Réparation/Souvenirs = 4). Il y a certes une logique du discours à n'évoquer la reconstruction qu'après avoir dit sa peine ou son attachement au lieu, mais le besoin de retour à un état initial qui viendrait comme gommer la catastrophe découle très directement de l'atteinte vécue à l'équilibre personnel :

Un certain nombre de souvenirs sont partis à jamais. Nos ancêtres et nous-même avons grandi avec et auprès de ce château. Nous connaissons votre ténacité et apprécions votre travail afin que notre château retrouve la place qu'il mérite. (1-117-HLA)

Lorrain de naissance, mon père est né en 1855 à Lunéville comme mes oncles, dont deux fils doivent figurer sur le monument aux morts de 14-18, j'ai été touché, ému par la catastrophe du château de Lunéville que j'ai toujours admiré. Je souhaite que votre décision de sa reconstruction soit rapidement entérinée par l'État, la région et le département... (4-16-HLA)

Nul besoin de justifier la demande de réparation tant coule de source la connexion entre la perte vécue de façon intime et les dommages subis par le château. On ne mobilise ici ni l'histoire, ni le patrimoine, ni même les aspects techniques et matériels qui conditionnent la reconstruction. Celle-ci est énoncée sur le mode du « cela va de soi », demandée comme un dû plutôt que pensée de manière opérationnelle car c'est bien l'évocation de soi en rapport avec le château qui conduit à la nécessité de sa restauration.

Inutile de passer en revue toutes les combinaisons résumées dans le tableau 4 pour comprendre, à partir

de ces quelques exemples, que les lettres développent des discours organisés dans lesquels des unités de sens en appellent plus probablement d'autres. Les enchaînements ainsi créés s'apparentent à des formes qui évoquent une sorte de syntaxe avec ses figures imposées. Le déroulement complet d'une lettre particulièrement riche mettra en évidence la manière dont les unités de sens s'articulent, se combinent, avec des progressions et des retours en arrière, mais dans une cohérence à la fois narrative et argumentative qui la rend représentative de ce qu'on trouve dans le corpus :

El-Esnam le 12 janvier 2003,

C'est en lisant le quotidien « Le soir d'Algérie » du 4.01.2003 et en découvrant un passage sous le titre « le jour où Michel pleure » que j'ai appris avec consternation l'incendie du merveilleux château de Lunéville. [Affects]

Je ne peux rester indifférent devant cette catastrophe sans vous témoigner toute la tristesse que je ressens [Affects] et vous assurer, Monsieur le maire, de mon soutien ne serait-ce que moral [Solidarité]. Ce monument historique symbolise le génie humain dans le goût du beau et reste une source intarissable de la culture universelle [Histoire].

Appelé sous les drapeaux et affecté dans le 1<sup>er</sup> détachement précurseur en mai 1959 pour désinfecter l'ancienne caserne, j'avais la chance de connaître et vivre les meilleurs moments parmi vos citoyennes et citoyens. Chaque soir, après un travail épuisant, je me rendais au somptueux jardin pour contempler et méditer cette merveille que j'appelle toujours « son et lumière » [Souvenirs].

Saluant l'esprit de solidarité qui anime les habitants de cette cité [Solidarité], la restauration de ce

monument historique ne tardera pas à se concrétiser et ressuscitera des cendres une seconde fois [Réparation].

Dans ces moments difficiles, je vous souhaite à vous, Monsieur le maire, à votre famille, à vos proches collaborateurs, aux Lunévilloises et Lunévillois, une année de paix, de santé, de prospérité.

L'admirateur fidèle de Lunéville,

Ahmed M. (2-87-HLA)

Postée d'Algérie jusqu'où les larmes du maire semblent avoir eu un écho, cette lettre est construite sur un enchaînement Affects/Solidarité/Histoire puis Souvenirs/Solidarité/Réparation, soit deux séquences obéissant largement au schème de montée en généralité qu'on a observé précédemment. Dans la première, la tristesse et la consternation éprouvées lors de la lecture d'un article de presse (Affects) conduit à exprimer un soutien à la personne du maire (Solidarité), partage de souffrance expliqué par le caractère universel du château (Histoire). Cependant, une seconde séquence débute aussitôt, bâtie sur la même structure que la précédente. De l'universalité, on est revenu à l'histoire personnelle du scripteur en rapport avec le château et le parc (Souvenirs), évocation qui le rapproche de l'esprit de cohésion de la commune (Solidarité) et l'amène à croire à une restauration rapide du bâtiment (Réparation). Ce mouvement, deux fois esquissé, est comme une variation sur un thème unique articulé autour du motif de la solidarité, comme si le passage du vécu personnel autour ou avec le château à la prise de conscience de la valeur intrinsèque de l'édifice nécessitait d'abord le partage avec autrui



des expériences individuelles. Mais puisque le même mouvement se dessine à l'aide d'unités de sens différentes, on pressent que des rapprochements sont possibles, capables de donner une cohérence aux formes d'actions qui sont engagées dans l'écriture des lettres. C'est ce que va proposer la section suivante.

### *La mise en œuvre de régimes d'action*

Quand Ahmed M. parle à la première personne du singulier pour évoquer ce qui le lie au château de Lunéville, c'est dans un premier temps pour affirmer une douleur affective décrite dans le registre du sentiment intérieur, puis par un bref récit autobiographique qui explique en quoi le monument joue un rôle particulier dans son existence. La réaction à l'incendie mobilise alors un registre personnel et on est en plein dans le cadre socio-biographique évoqué ci-dessus. Celui du sentiment tout d'abord, c'est-à-dire une forme d'activité humaine qui n'est essentiellement visible que si elle est décrite par l'acteur qui l'éprouve, puis celui du souvenir, qui lui aussi n'est rendu public que quand il est évoqué sous forme de récits plus ou moins élaborés. Il n'est donc pas abusif de rapprocher les unités de sens Affects et Souvenirs au motif de cette particularité qu'elles constituent une forme d'engagement qui n'est perceptible par un observateur que par la relation (orale ou ici écrite) qui en est faite par l'acteur lui-même. Mais surtout, en rendant public ce qui relève de l'intime, on affirme une prise de position qui, au sens propre, engage l'acteur dans un monde où les expériences sont suffisamment partagées pour

qu'elles prennent sens les unes au contact des autres. Affects et souvenirs mis en commun supposent donc une proximité entre les personnes et les choses, un vécu du château qui permet le rapprochement des êtres et des objets dans des configurations ou des formes reconnaissables par tous. Les mariés photographiés dans les Bosquets sont à cet égard particulièrement significatifs parce qu'ils partagent des éléments d'histoire personnelle et une pratique sociale particulière du château. Il en va de même des nombreux militaires pour qui la douleur de la destruction est liée aux usages professionnels qu'ils ont connus de l'édifice. Sentiments éprouvés et expériences vécues sont donc directement en rapport avec un château familial, celui de l'environnement quotidien qui ordonne les habitudes de vie et les rapports entre les êtres.

De manière similaire, on peut rapprocher les unités de sens Solidarité et Réparation dans la mesure où elles expriment une volonté de transformer les choses en se donnant un objectif plus ou moins explicite. Se dire Lunévillois, revendiquer son appartenance à la Lorraine, c'est à la fois se réclamer d'un collectif et construire ce collectif en l'énonçant. Faire une proposition pour la reconstruction du château, ou plus simplement la réclamer de façon incantatoire, c'est engager une action qui se projette dans un avenir plus ou moins précis. Reconstruire le château ne peut relever que d'une volonté collective, ou à tout le moins, d'une organisation qui suppose que les personnes soient réunies dans des collectifs solidaires visant le même objectif même si celui-

ci n'est pas explicité dans ses moindres détails. L'engagement qui s'exprime ici suppose une visée particulière qui oriente l'action. En affirmant une identité locale ou régionale, en se donnant comme projet de restituer le château dans son aspect initial, on agit avec une intention affirmée. On est là à mi-chemin des postures socio-biographique et esthético-historique.

Les références à l'histoire ou au patrimoine (Histoire) sont d'une nature encore différente parce qu'on se réclame alors de principes supérieurs qui transcendent les valeurs individuelles et les perspectives d'action immédiates, ceux du domaine qu'on a qualifié d'esthético-historique. Au-delà des parcours personnels et des rapports biographiques entretenus avec le château, l'histoire est mobilisée à des fins d'affirmation de principes immuables, universels, qui ne souffrent pas qu'on y déroge, de sorte que l'incendie est vécu comme une injustice qui porte atteinte à un objet qui représente ces principes, plus qu'à l'objet lui-même. S'engager au nom de l'histoire ou d'un patrimoine déjà constitué en patrimoine revient à construire une cause juste et exige alors la réparation, au sens d'une « remise en état » (Durkheim 1991 : 79) qui restitue la situation souhaitable. L'incendie n'est pas acceptable du point de vue d'une mémoire qui se sent atteinte de façon scandaleuse et en appeler à l'histoire et au patrimoine consiste à exiger le retour à une situation qu'on pourrait qualifier de morale.

En regroupant ces unités de sens par proximité d'intentions, on définit des régimes de l'action qui engagent les acteurs dans la situation de catastrophe patrimoniale, acteurs divers dans leur façon de rechercher l'ajustement le plus approprié entre la situation telle qu'elle est perçue et l'équipement mental et environnemental dont ils disposent. On propose donc de s'inspirer des travaux de Laurent Thévenot sur les régimes d'engagement (Thévenot 2006) qui mettent en évidence la pluralité des actions mises en oeuvre par des individus eux-mêmes pluriels, contraints d'orienter de façon adéquate leurs actes dans la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés. De ce point de vue, la destruction d'un objet de patrimoine suscite nécessairement des engagements variant avec la relation qu'entretiennent les acteurs avec cet objet. Une telle affirmation relèverait de l'évidence si le caractère « patrimonial » du château de Lunéville était clairement élucidé. Mais on a vu que selon qu'on le considère comme du patrimoine déjà constitué (comme dans la lettre du président de la République, par exemple) ou comme un édifice en cours de patrimonialisation (« Je sens maintenant que ce désastre a révélé l'importance nationale et européenne de notre château », 1-59-LA), les réactions et les demandes de réparation qui justifient l'engagement des personnes prennent des formes qu'on peut ramener aux différents registres que propose L. Thévenot dans sa synthèse.

On dira alors que les auteurs de lettres s'expriment en *régime de familiarité* où dominent des valeurs de proximité entre les personnes et les choses quand ils

recourent aux affects ou aux souvenirs personnels. Le château est, dans ce cas, un acteur comme les autres de l'environnement dans lequel je me reconnais habituellement ou que je construis dans le discours que je tiens sur lui, de sorte que le bien à maintenir est celui qui a été façonné par les usages antérieurs du château et qu'il est donc localisé et personnalisé : « Je suis natif de Lunéville et je me suis directement senti concerné par le drame qui a touché la ville après l'incendie du château » (1-72-HLA). L'attachement indispensable à l'engagement familial repose sur les circonstances du lieu de naissance et donc sur des repères purement locaux qui ont tissé un lien intime avec le château comme objet de l'environnement quotidien, voire routinier. La propension à agir pour le château s'explique par le fait qu'il n'est pas séparable de la personne intime et que comme on l'a vu précédemment, sa perte est vécue comme l'altération d'une partie de soi, comme si « la chose [était] personnalisée » (*ibid* : 245). L'engagement n'est donc pas lié à une cause généralisable, mais conditionné par le maintien de la personne qui est elle-même « consolidée par les objets de son entourage » (*ibid.*).

On est dans *l'action en plan* quand les unités de sens mobilisées dans les écrits sont de l'ordre de la solidarité et de la réparation. Ce qui domine ici, c'est le besoin de réalisation par l'affirmation d'un geste intentionnel.

Je vous assure de toute ma sympathie en ces moments difficiles et ma participation, dans les limites de mes moyens, à la souscription pour la reconstruction de

ce patrimoine si important pour votre ville, vous est acquise. (2-85-HLA)

Souscrire, c'est ici agir dans le sens de l'exécution d'un plan vers un objectif assigné, en gardant à l'esprit le réalisme nécessaire à l'action. La « limite des moyens », le recours à la souscription sont autant d'éléments de rationalité qui permettent d'assurer une congruence raisonnable entre l'intention d'agir et le résultat escompté. L'engagement en plan nécessite donc plus que précédemment un rapprochement avec autrui : les Lorrains, les Lunévillois, la souscription comme « pot commun » garantissent la réalisation d'un projet dont l'opérationnalisation impose la mise en œuvre d'une stratégie et des accords entre les personnes. Le château n'est plus alors seulement une partie de soi, mais un bien commun qui exige le cumul des responsabilités individuelles. L'expression de « co-reconstructeur » employée par l'association « Lunéville, château des Lumières » pour désigner les donateurs à la Fondation du Patrimoine prend alors tout son sens dans le régime de l'action en plan.

Avec l'histoire historique, on mobilise une grandeur légitime qui, selon les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) pourrait être étayée tantôt sur l'inspiration (quand l'Histoire est érigée en valeur universelle), le renom (quand le château est perçu comme le symbole de la ville) ou la cité civique (quand l'Histoire est conçue comme l'expression de la volonté générale). On est alors en *régime de justice* parce que l'engagement repose sur une qualification publique des grandeurs évaluées

à l'aune de la cité de référence. En se réclamant du patrimoine national, du rayonnement de la Cité cavalière ou de l'unité de la Lorraine, on en appelle à un principe supérieur de justice qui ne dépend ni de la volonté individuelle, ni de petits arrangements entre des personnes. Selon L. Thévenot l'engagement en justice s'ouvre à un « autrui généralisé » (Thévenot 2006 : 249). L'exigence de retour à une normalité rendue nécessaire par l'accident assimilé à une atteinte intolérable à des principes inaliénables suppose alors que des garanties publiques soient mises en œuvre (l'intervention de l'État, les subventions du conseil général, etc.) et que les acteurs engagés soient eux-mêmes qualifiés en fonction de la grandeur dont ils se réclament : « Fêru d'histoire, j'ai depuis toujours admiré ce symbole de la Lorraine ducale » (2-21-HLA) ; « Je suis également spécialisé dans la restauration de porcelaines, de faïences et d'objets d'art. La réalisation des restaurations sont exécutées dans les règles de l'art, en respectant l'histoire et l'âme des pièces à restaurer. Les flammes ont frappé votre château, un des bijoux du patrimoine français et c'est en cela que je pourrais éventuellement vous être utile » (3-5-HLC). Le château, érigé au rang de cause, est devenu un emblème qui le dépasse en tant que tel.

On peut résumer dans le [Tableau 5](#) le cheminement qui nous a conduit à décrire l'écriture des lettres de réactions à l'incendie comme des formes d'engagement. Une nouvelle étape est donc franchie : après avoir ordonné les éléments significatifs du corpus, on est parvenu, par un travail

de rapprochement et de combinaison, à montrer que l'écriture d'une lettre est un engagement qui naît de la prise de conscience par l'acteur qu'un bien est mis en péril, et de sa capacité à produire une réponse ajustée à la valeur qu'il accorde à ce bien. Reste à montrer maintenant que « les mouvements de l'émotion [contribuent] à rendre visible l'appréciation et à rendre remarquable l'inconvénient » (*ibid.* : 239).

### ***Les transitions comme « poussées émotionnelles »***

Au terme de ce parcours, on n'est pas parvenu à définir ce *qu'est* l'émotion patrimoniale, mais on a incontestablement avancé sur la question de savoir quand et comment elle se manifeste. Plus exactement, si on reste incapable de rendre compte de ce qu'est l'émotion en tant que telle, on perçoit plus précisément en quoi on peut la qualifier de *patrimoniale*. La question qui reste à trancher est celle de savoir s'il existe un patrimoine préalable qui posséderait la vertu de provoquer de l'émotion dès lors qu'il est atteint dans ses caractéristiques toujours déjà là, ou si, à l'inverse, c'est l'atteinte à un objet pas nécessairement caractérisé *a priori* par l'acteur individuel qui génère, par l'émotion suscitée, un sentiment de « patrimonialité ».

On aurait alors deux cas de figure possibles. En premier lieu, dans un champ patrimonial « pré-occupé » par les politiques de conservation des monuments historiques largement organisées depuis plusieurs décennies par les pouvoirs publics et les expertises scientifiques (Tornatore 2007b),

le château de Lunéville, objet de patrimoine incontesté, est touché en janvier 2003 par une catastrophe qualifiable d'emblée de patrimoniale. Dans ce contexte, l'émotion ajustée est elle aussi patrimoniale parce qu'elle s'appuie sur des équipements disponibles, puisque préalablement institués, qui sont indépendants du contexte lorrain (les mêmes ont pu nourrir l'émotion provoquée par l'incendie du parlement de Bretagne). En second lieu, dans un contexte familial où le château vaut pour la permanence de sa présence et sa fonction d'acteur du quotidien, l'incendie comme événement traumatique vient bouleverser les routines qui ordonnent la vie ordinaire. L'émotion suscitée, qu'on a comparée à un deuil, donne alors au château une dimension nouvelle, une mise en perspective de son importance pour soi, mais aussi pour autrui. Mais les deux contextes ici décrits ne sont évidemment pas indépendants puisque même dans un rapport socio-biographique avec le château, l'habitant de Lunéville n'est jamais totalement étranger à une rhétorique patrimoniale qui concerne aussi bien « son » château que d'autres monuments plus ou moins connus. À l'inverse, les acteurs politiques et scientifiques mobilisés ès qualités peuvent aussi être pris dans des réseaux de personnes et d'objets qui font du château quelque chose d'autre qu'un monument historique (comme le maire de Lunéville avec ses larmes). En outre, on a vu qu'il existe une forme intermédiaire entre la raison patrimoniale pure et la raison domestique, celle qui précisément donnait à l'acteur la possibilité de dire son émotion en la convertissant

en volonté d'action explicite par le besoin de faire soi-même quelque chose. En même temps, ni la sincérité, ni l'intensité de l'émotion ressentie ne peuvent faire l'objet d'une mesure ou d'une comparaison selon qu'elles proviennent de l'un ou l'autre contexte de l'expérience. Mais à défaut d'une mise en équivalence, et munis des outils que nous nous sommes donnés, on peut néanmoins déterminer la fréquence des passages d'une forme d'engagement à l'autre. Car on a observé, et cela confirme à quel point les modalités d'engagement d'un même auteur peuvent être instables, qu'à l'intérieur de la plupart des lettres, les unités de sens et donc les régimes d'engagement pouvaient se succéder. Si les unités de sens s'interpénètrent régulièrement comme dans cet énoncé : « Très touché par l'incendie qui a détruit un monument inestimable de notre patrimoine, je voudrais apporter ma contribution et mon aide à la rénovation de cet édifice » (3-16-HLAC) où la succession Affects-Histoire-Solidarité-Réparation s'exprime dans une même dynamique, on perçoit que domine un engagement en plan (Solidarité-Réparation) qui est la conséquence de ce qui précède, de sorte que les régimes d'engagement peuvent être juxtaposés mais qu'ils ne se chevauchent jamais. Il en va de même dans cet autre exemple : « Comme tous les Lorrains, j'ai vécu avec tristesse l'incendie d'une partie du château de Lunéville qui constitue l'un des fleurons de notre histoire régionale riche en événements » (2-118-LD) qui imbrique inextricablement des éléments Affects-Solidarité-Histoire mais qui relève sans

ambiguïté d'un engagement en justice. Autrement dit, si l'on veut observer les passages d'un régime d'engagement à un autre, on peut les repérer dans les transitions nettes entre les unités de sens. Ainsi, le passage d'un régime de familiarité à un régime d'action en plan se trouvera dans les transitions Affects/Solidarité, Affects/Réparation, Souvenirs/Solidarité, Souvenirs/Réparation. Symétriquement, le passage de l'action en plan à la familiarité pourra s'observer dans les transitions Solidarité/Affects, Solidarité/Souvenirs, Réparation/Affects, Réparation/Souvenirs. Le passage du régime de familiarité à celui de la justice se fera dans les enchaînements Affects/Histoire et Souvenirs/Histoire tandis qu'à l'inverse, les glissements Histoire/Affects et Histoire/Souvenirs indiqueront le passage de la justice à la familiarité. Pour passer de l'action en plan au régime de justice, on relèvera les transitions Solidarité/Histoire et Réparation/Histoire. Symétriquement, les transitions Histoire/Solidarité et Histoire/Réparation marqueront le passage du régime de justice à l'action en plan.

On obtient ainsi six combinaisons possibles, soit les transitions familiarité/plan, plan/justice, familiarité/justice et leurs symétriques plan/familiarité, justice/plan, justice/familiarité. Si l'on admet que, de l'action en familiarité à celle en justice, on a un mouvement du singulier au général, c'est-à-dire qu'on passe d'un acteur agissant au nom de son intimité à un acteur se réclamant d'un collectif abstrait, on conçoit que d'une part, le passage d'un régime à l'autre n'ait

pas la même signification selon le sens dans lequel il s'opère (par exemple, familiarité/plan diffère de plan/familiarité parce que le premier va dans le sens d'une montée en généralité), et que surtout, le saut transitif de la familiarité à la justice (et inversement) constitue un écart considérable du point de vue de l'action collective. Le [Tableau 6](#) rend compte des occurrences de passage d'un régime à l'autre dans le corpus de lettres.

On remarque que de loin, le passage du régime de familiarité à celui de l'action en plan est le plus fréquent (169 occurrences). L'engagement lié à l'environnement immédiat, c'est-à-dire celui qui s'exprime le plus spontanément dans les courriers, semble appeler presque nécessairement une extension vers un collectif d'acteurs, comme si l'engagement de soi conduisait à construire des accords entre les personnes. Ma peine s'agglomère à celle des autres pour pouvoir mettre en œuvre une proposition pour la reconstruction. Car d'une certaine façon, si l'engagement familial distribue l'intimité de la personne sur les objets qui l'entourent, la recherche d'un retour au bien-être perdu impose des formes d'actions exigeant des rapprochements et des collaborations qui doivent s'exprimer en projets.

Je n'ai visité qu'une fois, voilà longtemps, Lunéville et son château. Mais ma mère m'a souvent parlé de cette ville où elle avait vécu. L'incendie du château ne peut donc me laisser indifférent. La désolation des Lunévillois appelle une solidarité. Si une association existe, je contribuerai volontiers, dans la

limite de mes moyens à la restauration du château.  
(2-12-HLA)

De la mère aux Lunévillois, de la parenté à la solidarité choisie, c'est tout le cheminement de l'engagement familial à l'action en plan. C'est le même mouvement de montée en généralité qu'on observe dans le passage de l'action en plan au régime de justice, au second rang des occurrences (51). Là encore, l'élaboration d'un projet de reconstruction, parce qu'il utilise des identités collectives et la mise en œuvre d'actions orientées vers un but commun, conduit aisément à convoquer des collectifs plus grands et des valeurs d'universalité comme principes de justification de l'engagement, comme dans cet exemple :

Ma femme et moi-même tenons à vous manifester, ainsi qu'à tous les Lunévillois et plus largement encore aux Lorrains, la part que nous prenons à l'émotion intense qu'a provoquée le drame inimaginable que nous vous avons vu si douloureusement exprimer devant le château en flammes. Tous nos vœux vont vers une prise en charge nationale du relèvement de ce patrimoine à l'instar de ce qui a été fait pour le parlement de Bretagne. (2-65-HLA)

Les mouvements symétriques sont par contre plus rares : le passage du plan à la familiarité (44) et de la justice au plan (39) sont moins nombreux, comme si on ne pouvait que difficilement faire retour en arrière dès lors qu'on a construit du collectif. Cela ne signifie pas que le château comme objet patrimoine fasse perdre de la crédibilité au château familial, mais plutôt que la justification publique

au nom de valeurs universelles rend caduque l'action familière dans un contexte de demande de réparation. D'un certain point de vue, on peut penser que la revendication de restauration pèsera davantage au nom de l'histoire et de la mémoire qu'au nom de la peine et du souvenir personnels.

Le passage transitif de la familiarité à la justice (42 occurrences) qui suppose un « saut qualitatif » plus important occupe, lui aussi, une part non négligeable dans les lettres :

Je suis la maman de Dominique L. et je voulais vous exprimer toute la peine et la part que je prends à la vue du château dévasté. Comme vous, j'ai pleuré.... Notre pauvre pays lorrain déjà dévasté par les guerres (surtout celle de 30 ans) avait retrouvé un peu de patrimoine grâce à Stanislas. (1-48-HLA)

En passant directement de la peine personnelle et du lien filial à l'évocation du patrimoine lorrain, la généralisation se fait d'un seul élan, les larmes partagées assurant une subtile transition à peine marquée. Le nombre de transitions directes de la familiarité à la justice n'est pas suffisamment significatif pour affirmer une véritable transitivité de la montée en généralité. Cependant, on a pu dénombrer dans le corpus 71 séquences complètes enchaînant dans cet ordre l'engagement familial, puis l'action en plan et enfin le régime de justice, comme celle-ci :

En l'année 1962, j'ai effectué à Lunéville un temps de mon service militaire au quartier Clarenthal en alternance avec le quartier Dietman. Durant ce séjour, j'ai eu le privilège de me rendre au château

pour des corvées au mess des sous-officiers. J'y ai même fait briller les parquets. Et quand par les médias j'ai appris l'incendie qui a partiellement détruit une aile de ce merveilleux édifice, un temps fort d'émotion s'est réveillé de mon court séjour des classes dans votre ville [Familiarité]. Je voulais simplement vous témoigner de ma solidarité morale en souhaitant une reconstruction rapide [Plan] de beauté de ce Petit Versailles [Justice]. (2-97-HLA)

On peut dès lors faire l'hypothèse forte d'une forme de progression de l'expression publique qui irait croissant avec l'augmentation du nombre d'individus nécessaires à l'engagement, comme si l'émotion se disait à mesure que croît la quantité d'acteurs engagés. L'émotion n'est jamais aussi visible que quand elle s'apparente à une mise en commun du ressenti (de la familiarité au plan) puis à une généralisation de l'implication (du plan à la justice, voire directement de la familiarité à la justice). On parlera de poussées émotionnelles quand l'engagement individuel pour son château familial rencontre celui d'autres acteurs et que se créent des solidarités qui amènent à agir en commun, puis quand ces collectifs générés par l'action s'agglomèrent ensuite en entités plus vastes porteuses de valeurs universelles. Donc, puisque les lettres sont toutes entières des émotions en actes (ou des marques d'engagements), qu'elles sont composées de modalités variables d'expression de ces émotions qu'on a définies comme des unités de sens et combinées en régime d'action, et que la façon dont elles s'organisent tend à montrer qu'elles privilégient une progression de l'individu

souffrant vers une « société de mémoire », on dira que le processus émotionnel se situe de façon exemplaire dans les passages d'un régime à l'autre. Au-delà, on peut considérer que l'émotion est « patrimoniale » parce qu'elle construit, dans ce mouvement du particulier vers le général, une version patrimonialisée du château de Lunéville. Pleurer, puis faire un don à « Lunéville, château des Lumières », puis faire entrer le château dans la classe des objets emblématiques de l'histoire d'une société tout entière résume la façon dont l'émotion contribue à construire ou à donner sens à un patrimoine institué par les politiques publiques mais qui n'était pas nécessairement vécu dans l'intimité de tous les acteurs avant l'incendie.

### **Pour conclure**

L'incendie du château de Lunéville a provoqué un ensemble de réactions de tous ordres, mais dont l'ampleur est, de l'avis de tous, assez inattendue. Des milliers de donateurs, près de 900 000 euros recueillis auprès de particuliers, une mobilisation institutionnelle et politique de l'échelon local au sommet de l'État, la tentation est forte de rapprocher l'accident de Lunéville de celui du parlement de Bretagne, même si ce dernier a bénéficié d'une incontestable plus large couverture médiatique. Ce type d'accident est aujourd'hui qualifié de « catastrophe patrimoniale » comme il existait déjà des « catastrophes naturelles ». Et si comme tout incident qui vient perturber les routines et les



fonctionnements établis l'incendie d'un château peut provoquer une émotion, pourquoi s'interroger sur une éventuelle « émotion patrimoniale » alors que le concept de « d'émotion naturelle » semble sans pertinence <sup>22</sup> ?

Les lettres adressées au maire aussitôt après l'incendie constituent, de ce point de vue, un témoignage remarquable de cette dynamique émotionnelle qui fut à l'origine de la mobilisation pour la reconstruction du château. Remarquable parce qu'elles démontraient qu'une mobilisation patrimoniale pouvait aussi s'engager sous la houlette d'acteurs ordinaires dont la motivation vis-à-vis du château pouvait obéir aussi à d'autres principes que ceux des experts et des représentants politiques.

Mais l'analyse de ce corpus a montré cependant que les postures de concernement qui pouvaient s'apparenter plus ou moins à des dominantes qu'on a qualifiées de socio-biographique et d'esthético-historique se répartissaient largement à l'intérieur de ces deux pôles sans que les attributs sociaux ou les « dispositions » des acteurs ne permettent de prédire à coup sûr l'orientation vers l'une ou l'autre de ces attitudes. L'analyse sémantique des lettres nous a alors permis de mettre en évidence que les scripteurs usaient d'un nombre limité d'unités de sens (au nombre de cinq) et que leur combinaison rendait compte de la façon dont les auteurs de lettres manifestaient leur engagement dans une situation

de manque à combler, de dégâts à réparer, ou de souvenirs à conserver. On espère avoir montré ainsi que l'émotion patrimoniale n'était pas différente de l'engagement consenti pour la cause patrimoniale, que cet engagement soit singulier ou étayé sur de grandes valeurs collectives.

Au bilan, les réactions émotionnelles à la catastrophe montrent assez que le patrimoine comme objet négocié se construit dans l'action collective. Que le monument soit au préalable « classé » de fait en objet patrimonial par une décision institutionnelle ou un processus scientifique, n'en fait pas nécessairement du patrimoine approprié comme tel par ceux qui vivent avec. La patrimonialisation du château résulte en effet à la fois d'un processus de politisation et d'un processus de cristallisation (Trépos 2002), soit d'un mouvement descendant de la décision vers l'objet qui croise un mouvement ascendant du public vers le château. L'analyse du corpus de lettres de citoyens ordinaires nous a surtout conduit à orienter le regard sur le processus de cristallisation, générateur d'émotions qu'on peut maintenant qualifier de patrimoniales. Mais de la réussite de cette rencontre <sup>23</sup> dépend largement le succès de la patrimonialisation d'un monument et en ce sens, la mobilisation provoquée par l'incendie *fait* le patrimoine, tout autant que le patrimoine déclenche la mobilisation. L'émotion naît sans doute de cette rencontre des deux mouvements contraires du haut vers le bas et du bas vers le haut.

**Notes :**

1. Qu'on nous accorde pour le moment une tolérance pour cet énoncé très approximatif.
2. Ce corpus a été arbitrairement « arrêté » au moment où la municipalité de Lunéville nous a autorisé à faire des copies de ces courriers, mais les réactions ont évidemment continué à affluer après cette date, bien qu'en nombre décroissant. Il s'agit là d'un choix méthodologique puisque nous avons privilégié une entrée par la réaction spontanée, immédiate, faisant le pari qu'on pourrait ainsi saisir l'émotion au plus près de ses principes d'élaboration. Cette émotion prend évidemment une autre tournure un an ou deux après l'incendie quand elle s'exprime dans des propositions d'initiatives pour la reconstruction du château (sur cet aspect de la question, voir la contribution de Sabrina Leyendecker par ailleurs).
3. On fait le même constat dans l'enquête quantitative à propos du traitement du questionnaire adressé aux donateurs : 36 % sont des résidents des quatre départements lorrains, et 64 % vivent hors de la région.
4. « Loin des yeux, loin du cœur », selon l'adage...
5. Certains auteurs de lettres sont sans doute aussi des donateurs qui ont répondu au questionnaire. Mais leur proportion est impossible à déterminer puisque le questionnaire était totalement anonyme. Cependant, en termes chronologiques, on peut considérer sans risque d'erreur, que les donateurs répondants se situent principalement « en aval » des rédacteurs de courriers et que l'émotion exprimée répond dès lors à des principes de justification plus « construits ».
6. Cela ne signifie évidemment pas qu'il faut négliger ce que disent les gens dans ces lettres, mais que l'analyse de la structure du corpus (qui a écrit, quand, d'où, etc.) est déjà source d'information quant à la nature de l'action engagée par les scripteurs.
7. Pour autant, on ne s'interdira pas d'utiliser telle ou telle lettre d'élus, de chefs d'entreprise ou de responsables d'associations sur papier à en-tête dès lors que le scripteur s'y exprime à titre personnel et qu'il y engage son amitié personnelle avec le maire.
8. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect des choses.
9. La linguistique contemporaine, en faisant plus globalement du discours le langage mis en action, ne considère plus comme pertinente la distinction récit/discours opérée par Benveniste. Elle nous semble néanmoins opératoire pour rendre compte du fait que les lettres sont bien des énoncés permettant de distinguer un locuteur (qui signe) et un interlocuteur (le maire) placés ainsi dans une situation d'interlocution. La relation journalistique, bien qu'ayant recours à des effets stylistiques de dramatisation et que s'adressant à de supposés lecteurs, est d'un autre ordre parce qu'elle ne dit rien des affects du scripteur ni de ceux du lecteur.
10. Il faut rappeler que le château, avant d'être progressivement rendu à sa vocation touristique et patrimoniale a longtemps été un centre administratif abritant de nombreux services publics et que sa situation au cœur de la ville fait de son parc un lieu de promenade fréquent et un lieu de circulation pratique pour se rendre d'un espace urbain à un autre.
11. Pas au sens de l'histoire historique, mais dans celui que lui donne l'analyse linguistique du récit, c'est-à-dire de raconter des événements passés.
12. Voir la contribution de Jean-Louis Tornatore sur ce thème.
13. Sur cette question précise, on se reportera à la contribution de Luc Delmas.
14. Il faut distinguer ces propositions des initiatives analysées par ailleurs par Sabrina Leyendecker. Ces dernières apparaissent en effet beaucoup plus tard chronologiquement (on les trouve principalement dans le classeur 3) et font l'objet très vite d'un travail de labellisation par l'association « Lunéville, château des Lumières ». On ne s'intéresse ici qu'aux offres spontanées et parfois farfelues qui ont été

adressées au maire dans les premières lettres.

15. La question des dons est traitée plus en détail par Cécile Blondeau et Noël Barbe.

16. Les lettres de réactions émotionnelles se prêtent évidemment mal à la récrimination et à la protestation. Mais certains entretiens oraux avec des Lunévillois laissent tout même entrevoir que tout n'était pas parfait avant l'accident et que la population n'était pas dupe : « C'était tout verdâtre, de la moisissure partout, et autour, une vraie pissotière. Au fond du parc, y a quarante mètres de grille, mais c'est cent trente qui devrait y en avoir... » .

17. Cela ne signifie pas que les particuliers sont vierges de ces enjeux et des pré-constructions de la notion, mais on peut au moins les innocenter de la volonté d'en faire usage avec des intentions autres que celles de dire leur émotion après la catastrophe.

18. On peut noter avec une certaine malice qu'alors que le conseil général a choisi les Lumières comme thématique centrale de la renaissance du château et que l'association qui collecte les fonds se nomme « Lunéville, château des Lumières », cette lettre est la seule du corpus de 470 à faire référence à ce mouvement d'idées...

19. L'incendie du parlement de Bretagne à Rennes a fait l'objet d'une couverture médiatique exceptionnelle et sa reconstruction dans des délais record en a fait l'archétype

de la catastrophe patrimoniale « réussie ». À cet égard, la rencontre organisée à Rennes entre « Lunéville, château des Lumières » et l'« Association pour l'animation du parlement de Bretagne et de la cour d'appel de Rennes », en présence des deux maires (Michel Closse et Edmond Hervé) le 20 janvier 2006 a constitué une opération intéressante pour la cause de Lunéville.

20. Le dépouillement du questionnaire aux donateurs montre également qu'à la question « En dehors du château de Lunéville, avez-vous entendu parler d'autres catastrophes patrimoniales récentes ? », le parlement de Bretagne arrive largement en tête.

21. Et même en les confiant aux chercheurs que nous sommes...

22. À moins de considérer une catastrophe survenue sur un « patrimoine naturel », notion sans doute en voie de consolidation, mais qui nous ramènerait néanmoins plus probablement à une émotion de nature « patrimoniale » tant il est vrai que le terme de catastrophe patrimoniale renvoie à la *victime* tandis que catastrophe naturelle désigne avant tout la *cause* des dégâts.

23. L'association « Lunéville, château des Lumières » constitue sans doute, à cet égard, un bel objet témoin des tensions que peut provoquer la rencontre de la politisation et de la cristallisation.

Tableau 1

	<b>Particuliers</b>	<b>Associations</b>	<b>Entreprises Organismes publics</b>	<b>Élus</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Lorraine</b>	96	53	74	53	276	58,7
<b>Hors Lorraine</b>	124	18	32	20	194	41,3
<b>Total</b>	220	71	106	73	470	100
<b>%</b>	46,8	15,1	22,55	15,55	100	100

Tableau 2

<b>Posture émotionnelle</b>	<b>Socio-biographique</b>	<b>Esthétique-historique</b>
<b>Nature de l'objet</b>	Lunéville en tant qu'élément structurant d'une expérience singulière : Lunéville = une histoire d'amour = la nostalgie de l'enfance, etc.	Lunéville en tant que représentant de la classe des objets patrimoniaux : Lunéville = Versailles = Rennes = Bamiyan, etc.
<b>Principes de justification</b>	Référence à une cité domestique ou communautaire. Valeur d'ancienneté.	Référence à une cité politique ou savante. Valeur historique.

Tableau 3

Thème	Vocabulaire	Occurrences	Total
<b>Émotion ressentie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- émotion</li> <li>- touché(e)</li> <li>- affecté(e)</li> <li>- cœur serré, poitrine nouée, pincement au cœur, crevé la poitrine</li> <li>- concerné(e)</li> <li>- fait quelque chose</li> <li>- senti</li> <li>- perturbé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>44</li> <li>16</li> <li>5</li> <li>4</li> <li></li> <li>2</li> <li>2</li> <li>1</li> <li>1</li> </ul>	75
<b>Choc éprouvé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bouleversement</li> <li>- choc</li> <li>- heurté</li> <li>- frappé</li> <li>- ébranlé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12</li> <li>3</li> <li>1</li> <li>1</li> <li>1</li> </ul>	18
<b>Chagrin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tristesse</li> <li>- peine</li> <li>- pleuré</li> <li>- chagrin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>41</li> <li>23</li> <li>11</li> <li>9</li> </ul>	84
<b>Abattement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consternation</li> <li>- atterré(e)</li> <li>- désarroi</li> <li>- effondré</li> <li>- désolation</li> <li>- catastrophé</li> <li>- abattu</li> <li>- accablé</li> <li>- désespoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>17</li> <li>7</li> <li>4</li> <li>2</li> <li>2</li> <li>2</li> <li>1</li> <li>1</li> <li>1</li> </ul>	37

Suite du tableau 3 -&gt;

Tableau 3 (suite)

Thème	Vocabulaire	Occurrences	Total
<b>Souffrance</b>	- douleur	2	15
	- affliction	2	
	- détresse	2	
	- souffrance	1	
	- fait mal	1	
<b>Effroi</b>	- effroi	4	9
	- stupeur	2	
	- épouvantable	1	
	- inquiétude	1	
	- pétrifié	1	
<b>Émotion partagée</b>	- compassion	5	13
	- sympathie	5	
	- pensée	3	

Tableau 4

	Affects	Souvenirs	Solidarité	Réparation	Histoire
Affects	—	38	87	16	25
Souvenirs	18	—	43	23	17
Solidarité	13	27	—	52	33
Réparation	0	4	18	—	18
Histoire	13	12	14	25	—

Tableau 5

Thématiques des lettres	Caractéristiques des thèmes	Caractéristiques de l'énonciation	Modalités de l'action
AFFECTS  SOUVENIR	Extériorisation de l'intériorité. Sentiments intimes  Récits du passé comme histoire personnelle	Le JE de l'autobiographie ou du journal intime	Régime de familiarité
SOLIDARITÉ  RÉPARATION	Expression de l'être ensemble par ressemblance ou actions en commun  Retour à un état initial par incantation ou par action	Un NOUS caractérisé par la présence d'un énonciateur individuel qui s'identifie néanmoins à l'autre	Régime de l'action en plan
HISTOIRE	Passé collectif existant indépendamment de la biographie des locuteurs	Un NOUS impersonnel qui représente une entité collective abstraite	Régime de justice

Tableau 6

	Familiarité	Plan	Justice
Familiarité	—	169	42
Plan	44	—	51
Justice	25	39	—



20 janvier 2006, Salon du tourisme de Rennes, Table ronde intitulée : « Catastrophes patrimoniales, les enjeux d'une mobilisation : l'exemple réussi de Rennes, le défi de Lunéville ». De gauche à droite : Clémence Hugo (Association pour l'animation du parlement de Bretagne et de la cour d'appel de Rennes, ARAP) ; Claude Champaud (ancien président de l'Association pour la renaissance du parlement de Bretagne (ARPB, devenue l'ARAP après la restauration) ; Edmond Hervé, maire de Rennes ; Michel Closse, maire de Lunéville ; Yves Ravallier, directeur de LCL. Photo B. Étienne.



## CATALOGUE D'ÉMOTIONS PATRIMONIALES

### Le cas du château de Lunéville, de son incendie à sa reconstruction

*Anthony Pecqueux*

« Mon Dieu ! L'effroi et l'horreur me saisissent. C'est un incendie ! Un incendie qui dévore le château. Mon château..., mon si beau château ! [...] Il faut que j'y aille, il faut que je voie. Même si le chagrin me mange les tripes. [...] Je suis devant ce château parmi une foule impuissante et tout aussi désespérée que moi... et les larmes coulent sur mes joues » (Fischer 2003 : 43-48).

Nous voudrions aborder ici la question, au cœur de cette recherche, des émotions patrimoniales et tenter une liste de celles qui se sont manifestées à propos du château de Lunéville à partir de son incendie. La référence de ce catalogue d'émotions est un événement patrimonial, en tant qu'il est composé d'un événement inaugural, la déclarée catastrophe patrimoniale, et de l'ensemble des événements qu'il a suscités, que nous retiendrons sous la dénomination générique de « mobilisation pour la reconstruction ». Disons tout de suite que notre approche se singularise avant tout par la façon dont est envisagé cet événement patrimonial, soit comme un événement quasi moral d'emblée : un événement qui ne peut être « totalement moral », puisque ce ne sont après tout que de vieilles pierres qui ont souffert dans cet incendie ; mais qui ne concerne ou n'affecte pas que des vieilles pierres, qui en cela recouvre une dimension supplémentaire.

C'est dire que le couple notionnel « émotion patrimoniale » désigne selon nous une problématique par elle seule insuffisante, sauf à délivrer une description parcellaire d'un cours d'action. Or celui-ci fait partie d'une totalité qui inclut, entre autres éléments, des émotions patrimoniales. Nous voudrions donc réinsérer la manifestation concrète, locale d'une émotion patrimoniale dans le cours d'action complet dont elle fait partie ; il s'agit de redistribuer la description de la situation afin de problématiser une émotion patrimoniale à partir de ce tout. On le comprend, la perspective est holiste : il n'existe pas quelque chose d'individué qui soit une telle émotion, celle-ci ne peut être en elle-même un tout, une totalité signifiante. Le cours d'action complet dont une émotion patrimoniale participe correspond à une *expérience publique*, dans laquelle sont impliqués au minimum un élément de patrimoine et un public ;

l'élément de patrimoine subit une altération, dont le public est spectateur (au moins des effets de cette altération). Adopter une telle perspective conduit à replacer la thématique des émotions patrimoniales sous une des principales caractéristiques de l'expérience publique, à savoir le mélange d'activité et de passivité qu'elle constitue pour ceux qui la vivent <sup>1</sup>. C'est donc à préciser d'abord l'événement ici en jeu que nous nous attacherons, avant de nous lancer dans le catalogue annoncé.

### Un événement quasi moral d'emblée

Les premières enquêtes à Lunéville ont fait émerger un schéma largement accepté de narration et d'appréhension de l'événement – conçu comme un tout, de l'incendie à la mobilisation, et perçu comme toujours en cours <sup>2</sup>. On peut le représenter sous la forme d'un tableau basé sur la distinction

entre les usages de la mémoire établie par Tzvetan Todorov dans *Les abus de la mémoire*, selon le commentaire de Paul Ricoeur (2000 : 104-105) (voir tableau ci-dessous). Seulement, ces différents usages de la mémoire, traumatisme et valeur exemplaire, ne sont pas ici à penser comme opposés : ils sont dans le schéma de l'événement sinon liés, du moins rapprochés l'un de l'autre. Ce tableau laisse entendre en effet que l'émotion serait attachée à une première phase de l'événement, celle de l'incendie et des jours qui ont suivi, et qu'elle serait marquée par le traumatisme provoqué par le sinistre (et les souvenirs du passé qu'il fait remonter). Une seconde phase commencerait avec la mobilisation pour la reconstruction du château : elle donne à l'événement une valeur exemplaire qui engage la communauté vers le futur et la rend prête à assumer l'enjeu moral de l'événement (au lieu de rester paralysée par le traumatisme).

Traumatisme	Valeur exemplaire
Incendie ↓	Reconstruction ↓
Émotion	Mobilisation (action)
Passé (Crispation communautaire)	Futur (Enjeu moral / politique)

### ***L'événement en son account***

Ce tableau reprend la partition opérée par Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, propriétaire du château, dès le lendemain de l'incendie :

Le conseil général entend relever le défi à l'image de ce que nos ancêtres lorrains avaient su faire. Le défi à relever est de rendre rapidement ce joyau à la Lorraine, à la France et à l'Europe. *Après le temps de l'émotion, voici venu celui de la mobilisation* (*Libération*, 6 janvier 2003 ; nous soulignons).

Cette partition est par exemple devenue le leitmotiv de l'association « Lunéville, château des Lumières » (LCL) ; ainsi le Dvd édité par l'association pour retracer l'année qui a suivi l'incendie est titré : *Après le choc, l'action*. On y entend encore la voix off tirer la leçon de la venue du ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon (Lorrain d'origine), sur les lieux du sinistre le 4 janvier 2003 : « Désormais tout ira très vite : oubliée la désolation, place maintenant à la mobilisation ». Plus généralement, il s'agit du schème sous lequel l'événement est collectivement retenu : son *account* – au sens où « produire un *account* consiste à munir un événement de sa "formulation", c'est-à-dire d'une description qui dit le pourquoi, le comment de son occurrence, fournit une réponse à des questions telles que : de quoi s'agit-il ? à quoi faut-il l'imputer ? » (Quéré 1989 : 70). Produire un *account* correspond à une compétence ordinaire de membre : « looking-and-telling », selon l'expression de Garfinkel (1967 : 1) <sup>3</sup>. D'un côté, émotion, choc, désolation... ; de l'autre,

mobilisation, action, reconstruction... : comme *account* collectif de cet événement, on retiendra la formule « Après l'émotion, la mobilisation <sup>4</sup> ».

Cet *account* connaît localement quelques variantes. Certains, à Lunéville même, parmi l'opposition politique notamment, minimisent l'émotion, comme la mobilisation : il n'y aurait eu d'émotion qu'à partir du moment où les Lunévillois auraient reçu, tel un effet de miroir, l'image médiatique nationale du château en flammes <sup>5</sup>. La formule est donc ainsi augmentée : « après l'image médiatique, l'émotion des Lunévillois, et la mobilisation extérieure ». Ceci dit, la version de l'*account* retenue plus haut reste globalement et collectivement opérationnelle. Ce qui surprend d'ailleurs est qu'on ait déjà dégagé la valeur exemplaire de l'événement, alors même qu'il est encore en partie en cours : cela confirmerait l'idée d'une expertise à l'œuvre de la catastrophe patrimoniale. Les acteurs institutionnels (principalement le conseil général) s'appuient sur les ressources disponibles et surtout sur la valeur de précédent de l'incendie du parlement de Bretagne à Rennes (Sauvage et Dartiguenave 1999) pour établir dès le lendemain la valeur exemplaire de cet événement au long cours <sup>6</sup>. Sans doute la présence de cette valeur exemplaire a-t-elle également partie liée avec la pré-compréhension narrative de l'expérience dont parle Paul Ricœur (1983) : la valeur de l'événement serait telle la morale de l'histoire.

On peut se demander si l'*account* ne recouvre pas un schème plus général de description et d'appréhension des événements malheureux ou douloureux (et autres catastrophes). Première phase : un événement survient, auquel des agents se trouvent exposés ; au titre de cette exposition (qu'ils soient victimes ou non), ils expriment une émotion. Seconde phase : cet événement malheureux crée un nouveau contexte, vis-à-vis duquel les agents doivent se situer et agir (ou faire défection) <sup>7</sup> s'ils veulent rétablir la situation précédente ou enrayer l'action négative de l'événement. Un tel *account* rappelle la figure mythique du phénix qui renaît de ses cendres : figure maintes fois célébrée et rappelée au lendemain de l'incendie, pour convaincre (réconforter) autrui comme pour se convaincre soi-même semble-t-il – nous la retrouverons plus loin.

En tous cas, concluons que la première vertu de l'*account* de cet événement est de permettre de ne pas en rester à la seule émotion (la « crispation communautaire » du tableau), et d'orienter d'emblée vers la mobilisation. La mémoire sollicitée n'est pas uniquement tournée vers le passé, mais aussi vers le futur. Ainsi l'événement n'est pas réduit à l'incendie, mais forme un tout avec la reconstruction. On le remarque notamment au fait que l'aspect commémoratif n'est pas développé autour de la catastrophe proprement dite : LCL a organisé un an plus tard, le 2 janvier 2004, une assemblée générale de l'association et convié les premiers donateurs ; mais des critiques ayant souligné qu'on ne pouvait « fêter » une telle date, il n'y a pas eu de suite.

Loin de récuser cet *account* en affirmant qu'il ne correspond pas à la réalité et en mettant au jour une « autre » ou « nouvelle réalité » (celle du sociologue), selon la perspective d'une sociologie critique voire ironique, nous proposons, au contraire, de prendre cet *account* au sérieux, d'en faire notre objet et donc de le décrire avec précision en partant de l'idée qu'il s'agit d'un récit elliptique, ou plus exactement du titre d'un récit. Il est pertinent dans ses finalités propres, notamment narratives (il doit être compris, donc efficace, immédiatement), mais il est insuffisant pour le sociologue et incomplet par sa nature elliptique. Le décrire plus précisément, c'est retracer toutes les ramifications, les liens qui unissent les différents éléments entre eux – *i.e.* tirer des flèches entre les différents éléments du tableau, pour le moment figés et isolés. Ces ramifications sont opérées par les acteurs dans leurs activités, nous procéderons par conséquent à une explicitation de ce qui n'est pas précisé dans l'*account*.

### *Quasi moral d'emblée*

Soit le 2 janvier 2003, en fin d'après-midi : un incendie se déclare au château de Lunéville, incendie attisé par la conjonction des flammes et du vent violent qui souffle alors ; les flammes illuminent le ciel alentour et font se rassembler devant les grilles du château nombre de badauds, curieux, inquiets, etc. Surtout, cet incendie est très tôt relayé par France 3 qui retransmet des images en direct dans l'édition locale du « 19-20 » <sup>8</sup>. À partir de ce moment, il *faut* compter avec des

occurrences d'émotions : l'incendie – l'événement en lui-même – bouleverse l'ordre des choses ; dès lors, l'émotion manifestée est la réponse attendue, qui reconnaît et ratifie à sa manière le caractère disruptif de l'événement.

Procédons à l'analyse de l'événement à partir de la conception de l'expérience publique énoncée plus haut. Les agents qui prennent part à une expérience ne sont pas tout entiers tendus vers une « activité » incessante : ils passent aussi du temps à « subir », ne seraient-ce que les effets de l'expérience. Pour préciser certains des moments de « passivité » que subissent les acteurs, Louis Quéré (2002 : 139-140) propose le terme de *passibilité*, à comprendre comme le contraire de l'impassibilité, c'est-à-dire comme le fait d'être affecté ou touché par quelque chose. La participation à une expérience publique (d'autant plus ici un événement malheureux) implique d'expérimenter une telle passibilité : c'est pourquoi il faut compter avec des occurrences d'émotions<sup>9</sup>. Mais il s'agit là en quelque sorte d'émotions au sens faible ; nous voudrions montrer qu'il faut compter dans ce cas avec des occurrences d'émotions, au sens fort.

Pour cela, nous nous appuyerons sur l'analyse proposée par Patricia Paperman (1992) pour qui l'émotion possède une double caractéristique générale : être publique, c'est-à-dire observable, et être prescriptrice au sens où elle engage une évaluation morale de l'événement qui la fait advenir. P. Paperman a appliqué ce cadre d'analyse

à des situations précises, soit deux interventions policières en pleine rue : au cours de la première, un C.R.S. reste immobile après un échange de coups de feu, laissant croire aux témoins qu'il ne s'est rien passé d'irréversible alors qu'un homme ne se relèvera pas ; dans la seconde situation, le tireur est pris d'une vive émotion. Cela l'amène à proposer l'hypothèse de « l'absence d'émotion comme offense » (1995). En leur temps, Durkheim et Mauss avaient déjà fait de cette proposition un schème explicatif des émotions : selon eux, certaines émotions doivent obligatoirement s'exprimer lors de certaines circonstances (comme les rites, les fêtes, et d'autres moments où est impliquée la cohésion de la société), et leur absence constitue alors une atteinte au groupe. P. Paperman cependant s'en démarque : selon elle, l'offense porterait plutôt sur la situation, dans la mesure où certains événements sont d'emblée moraux en raison de leur signification humaine et en requièrent confirmation au moyen des émotions (*ibid.* : 191 *sq.*).

Ces usages des termes d'émotions sont certes particuliers, non seulement au sens où ils sont produits dans et par un ensemble de circonstances significatives, mais aussi parce que les circonstances mêmes de ces usages sont définies de manière spécialement univoques : morts, meurtres, injustices, drames. Ces caractérisations sont d'*emblée* morales ; elles expriment l'importance et la signification "humaine" de tels faits, elles requièrent confirmation : cette tâche est remplie par les émotions qui ont l'avantage d'être très reconnaissables, à la fois dans

leur singularité [...] et en tant que mode de conduite (*ibid.* : 191, souligné dans le texte).

Dans le cas de Lunéville (et plus largement du patrimoine), bien qu'il n'y ait heureusement pas eu de victime, nous proposons de considérer également l'événement comme d'emblée moral ; plus précisément, puisqu'il n'y a justement pas eu de victime : un *événement quasi moral*. C'est dire que si le patrimoine ne se réduit pas à des vieilles pierres il n'en reste pas moins au rang de pierres : s'il importe au-delà de sa matérialité (qu'il s'agisse de pierres ou d'autres éléments) et dans une dimension qui ressortit au « moral », toute comparaison avec une « situation humaine » le ramène néanmoins précisément à cette matérialité <sup>10</sup>. Cela évolue bien sûr avec l'attachement au patrimoine en question – selon une échelle du patrimoine vécu (*cf. infra*). Par exemple, pour le dire plus directement et en l'appliquant au cas de Lunéville, ce sont les mêmes personnes qui ont été « émues » lors de l'incendie du château et qui, aujourd'hui, trouvent indécentes les sommes prêtes à être débloquentées pour sa reconstruction, alors que la situation du bassin d'emploi lunévillois est très difficile <sup>11</sup>. Dire d'un événement tel qu'une catastrophe patrimoniale qu'il a une signification d'emblée quasi morale, c'est reconnaître la spécificité patrimoniale et la situer précisément : comme une forme d'évidence morale que l'on doit pourtant régulièrement justifier.

Le caractère quasi moral de l'événement se révèle déjà pendant l'incendie lui-même, dans la mesure où

toute action de sauvetage place des priorités entre humains et non-humains. Cet extrait du récit de l'incendie par Claude Richard, président de l'office du tourisme de Lunéville, le montre bien :

Alors là, on a commencé vraiment, je vais pas dire à paniquer parce qu'il n'y avait pas de vie humaine en jeu et on le savait très bien <sup>12</sup>...

Plus généralement, la comparaison entre un événement patrimonial et un autre impliquant directement des humains est effectuée quand il est question de qualifier aujourd'hui l'événement, donc de statuer sur sa grandeur, comme dans cette réponse de la librairie située sur la place devant le château à l'enquêteur qui lui demandait si l'incendie représentait pour elle une catastrophe :

Bon, d'une certaine façon, il y a plus important que ça... seulement je pense, comme ça fait partie quand même de notre histoire, ça a son importance.

On perçoit toute la différence, dont les acteurs sont clairement conscients, entre un événement comme l'incendie du château de Lunéville et, par exemple, les attentats du 11 septembre 2001. Si Béatrice Fraenkel (2002) croit déceler, à partir des pratiques scripturaires réalisées à New York (murs, affiches...) pendant le mois qui a suivi les attentats, un lien particulier qui unirait l'écriture et la mort, il ne faut pas s'attendre à parvenir à un tel résultat pour les lettres reçues par la mairie de Lunéville à partir du 3 janvier 2003. Si d'aucuns peuvent par exemple parler de deuil à propos de l'incendie et des pertes patrimoniales, ce n'est que par analogie,

en conscience qu'il ne s'agit pas d'un deuil au sens commun du terme, impliquant des êtres vivants.

La comparaison intervient en effet souvent dans le cours d'entretiens, au moment où l'interlocuteur réalise un retour réflexif sur l'événement ; ainsi ce donateur franc-comtois, dans un entretien réalisé six mois après le tsunami qui a frappé l'Indonésie en décembre 2004 :

Tout de suite ça m'a mis un coup : « Ce n'est pas possible ! Oh la la la, mais qu'est-ce que c'est ce truc-là qui arrive ?! C'est la phase 1. Bon puis après j'ai entendu qu'ils parlaient de dons, alors j'ai dit : Il faut envoyer de l'argent tout de suite [...] C'est pareil quand il y a un raz-de-marée, c'est pareil. Il faut se mettre au travail. Enfin ce n'est pas le même traumatisme, c'est pire ! C'est pire parce que là il n'y a pas eu, dieu merci, de décès de personnes.

Dans ce passage, notre interlocuteur montre d'ailleurs que la qualification de l'importance quasi morale de l'événement fait partie de son *account* : cet ordre de grandeur lui permet de justifier la (sa) mobilisation pour le château. C'est à une comparaison similaire que se livre le président du district sud du Crédit Mutuel de Meurthe-et-Moselle, le 24 janvier 2005, lors de la remise d'un chèque de 10 100 euros représentant les bénéfices réalisés sur la vente d'un Cd <sup>13</sup> : il rattache l'engagement de son entreprise pour le château, qu'il qualifie de « spontané », aux actions humanitaires auxquelles elle participe également – Solidarité Asie Sud-Est, mais aussi SOS Villages d'enfants, les Restos du cœur..., soit des actions de bienfaisance en direction d'humains.

Opérer cette comparaison entre la catastrophe patrimoniale et une situation humaine peut tout aussi bien viser à grandir qu'à réduire l'événement patrimonial, c'est là le sens et la commodité du « quasi » devant « moral ». Alors que dans l'exemple précédent, la comparaison permet de grandir l'engagement de la banque, dans l'exemple suivant, c'est l'effet opposé qui est signifié dans la gêne qu'éprouve notre interlocutrice, adjointe du maire de Lunéville et déléguée à l'action sociale et à la solidarité, à procéder à une telle comparaison :

Bon, je ne devrais pas vous dire ça, mais je le pense aussi très sincèrement, je me suis dit « je préfère que ce soit le château qui brûle plutôt qu'une tour à Niederbronn [zone urbaine sensible de Lunéville] ». Parce qu'il n'y avait pas de perte humaine ! Et ça aussi c'est important !

On ne sera alors pas étonné que les délégués syndicaux avec lesquels nous nous sommes entretenus, bien que manifestant chacun un intérêt pour le patrimoine, se livrent à un rapprochement avec des situations spécifiquement humaines pour dénoncer la mobilisation immédiate et quasiment indiscutée pour le château :

C'était quand même un scandale que quasiment dans les vingt-quatre heures qui ont suivi l'incendie de Lunéville, on lance le déblocage d'argent pour refaire le château. Et puis que d'un autre côté, on a eu le conflit de Daewoo, il y a eu trois semaines de silence de la part des pouvoirs publics et en fin de compte quasiment rien de déblocué pour pallier ce drame, ce drame humain quoi ! [...] Ça veut dire quoi aujourd'hui dans la société alors ? Que l'être

humain passe après tout ? Il n'a aucune importance vis-à-vis du reste ? (Isabelle Banny, responsable de l'union locale CGT de Longwy) <sup>14</sup>.

Enfin, la comparaison peut avoir pour objectif de grandir l'événement patrimonial tout en reconnaissant son caractère « seulement » quasi moral. Ainsi, lors d'un entretien avec Michel Closse (maire de Lunéville), Vincent Malnourri (chargé de mission) et Yves Ravallier (directeur de LCL), le maire rapportait les plaintes croissantes qu'il recevait de ses administrés, lui reprochant d'en faire trop pour le château et pas assez pour l'emploi (alors qu'eux-mêmes se trouvaient le plus souvent en situation de chômage) <sup>15</sup>. Ces trois acteurs reconnaissaient que ces réactions pointaient justement le déficit de légitimité morale (et politique) dont souffrait l'événement patrimonial. V. Malnourri proposait alors à M. Closse de relier les deux termes de la comparaison, non pour tenter de les faire s'équivaloir, mais pour faire valoir que leur hiérarchisation met l'un au service de l'autre :

Ce qu'on pourrait essayer de faire, c'est réfléchir – comment on peut dire ? – que le château de Lunéville, l'objectif c'est aussi de développer l'emploi. Dans tes propos au sein de l'association et peut-être au moment de l'ouverture de la période estivale du château [les deux interventions publiques de M. Closse du jour], il faudrait que tu aies un topo pour dire « Pour moi dans les deux cas, c'est le même combat pour le développement de Lunéville et pour l'emploi ».

### *L'échelle du patrimoine vécu*

Ces quelques formulations montrent que la caractérisation comme quasi moral de l'événement patrimonial intervient lorsqu'il s'agit d'établir la grandeur de l'événement. Nous voudrions préciser ce point en resserrant la perspective sur l'événement, afin de montrer que la comparaison avec des situations humaines se transforme en une analogie (la catastrophe patrimoniale serait telle celle qui impliquerait des êtres humains) quand l'événement est considéré selon deux perspectives différentes. Ces deux perspectives définissent les deux pôles d'une échelle du patrimoine vécu, entre lesquels se situent les attachements au château qui sont à l'origine des émotions exprimées.

Selon la première perspective, la perte du château s'apparente à celle d'un être humain dans la mesure où il s'agit de patrimoine culturel. À travers celui-ci comme à travers l'œuvre d'art, en tant qu'elle est œuvre humaine, se joue, si l'on suit Hannah Arendt (1994 : 222 sq.), la *permanence du monde*.

Tout se passe comme si la stabilité du monde se faisait transparente dans la permanence de l'art, de sorte qu'un pressentiment d'immortalité, non pas celle de l'âme ni de la vie, mais d'*une chose immortelle accomplie par des mains mortelles*, devient tangible et présent (*ibid.* : 223, nous soulignons).

Le château de Lunéville, ce sont des êtres humains qui l'ont pensé, construit, habité... C'est donc une trace d'humains – le château représente des humains



du passé. C'est notamment le point de vue que fait valoir Michel Dinet le soir de l'incendie :

C'est humainement bouleversant de voir un travail comme celui-là... [...] Quand la culture disparaît comme ça, c'est humainement la vie des hommes, l'héritage, tout un patrimoine qui disparaît (*Après le choc, l'action*, Dvd, 5'10).

C'est aussi un argument auquel le représentant CGT de l'union locale de Lunéville – pour qui l'emploi devrait être prioritaire sur le patrimoine – se montre sensible :

Le château, c'était un témoignage au travers des siècles de ce qu'ont pu faire les êtres humains avec tout ce qu'il y a dedans, donc de ce côté-là c'est normal de le préserver.

Selon la seconde perspective, la perte s'apparente encore à celle d'un être humain, mais au sens où ce patrimoine a été (et ce, jusqu'à l'incendie) le cadre familier des événements les plus humains et/ou les plus routiniers qui jalonnent l'existence sociale. Dans le vocabulaire de H. Arendt, le patrimoine correspond alors plutôt à son usage, plus précisément à la *durabilité du monde* dans l'objet créé par l'*homo faber*, et à la durabilité d'un monde d'objets qui se trouve investi par des usages (Arendt 1994 : 187 sq.). Les objets n'ont pas pour vocation de rester permanents mais d'être usés ; ces usages (qui n'ont pas le caractère destructeur de la consommation) mettent à l'épreuve leur durabilité. Ici, le château de Lunéville, c'est le cadre familier des photos de mariage, sinon des mariages à Lunéville, des ballades familiales du dimanche, des premiers pas ou des

premiers coups de pédale d'enfants, du service militaire (en son temps), et pendant longtemps, de certains services publics, etc. C'est l'atteinte au cadre de vie qu'évoque telle personne, agent d'animation du patrimoine de la ville, quand on lui demande de préciser ce que représente pour elle l'incendie du château :

Ça fait toujours un choc quand l'environnement est chamboulé comme ça du jour au lendemain... Ça fait partie de nos repères de la vie de tous les jours, qui sont là, bien ancrés dans la ville.

Telle autre fera valoir cet aspect sous le terme d'« habitude de vie » :

Moi j'aime bien les expositions, les conférences, mais pour d'autres personnes, le château c'est autre chose. En fait, ça dépend de la démarche de chacun : ce sont des habitudes de vie qui sont là.

Postulons que c'est dans ces deux perspectives que l'incendie du château revêt une signification quasi humaine et qu'il devient de la sorte un événement quasi moral. Les émotions exprimées n'ont alors rien de disruptif ou d'inattendu, mais constituent la réponse légitime à donner à un tel événement, que ce soit en se référant au patrimoine irrémédiablement perdu ou au cadre de vie détérioré. Les émotions patrimoniales sont donc autant d'évaluations morales de la situation. On pourrait penser que lorsqu'il est envisagé comme cadre familier, le château est renvoyé à sa condition d'objet – alors que son « humanité » est patente en tant que patrimoine culturel et artistique. Mais c'est un objet avec lequel l'acteur est engagé dans une relation de familiarité, ou plutôt

de proximité affective – ainsi que l’on caractérise la relation aux proches – et cette relation de proximité favorise son traitement « en personne <sup>16</sup> ». La perspective morale engagée fait valoir d’une part l’anthropocentrisme des acteurs – la priorité donnée aux personnes humaines et aux événements ayant une signification humaine, par rapport à des objets, animaux, etc. – ; d’autre part, que des non-humains peuvent être considérés comme des humains – dans la mesure où les humains vivent dans un monde peuplé d’entités différentes, dont certaines ont droit à leur proximité.

La distinction empruntée à Hannah Arendt entre durabilité et permanence du monde, qu’elle situe historiquement à l’avènement de l’*homo faber*, rejoint une distinction qui est apparue centrale au fur et à mesure de l’enquête entre ceux pour qui le château représente avant tout un élément de patrimoine culturel et ceux pour qui il correspond d’abord à une réalité liée à une histoire personnelle – dont la figure radicale est l’habitant. Elle correspond à la différenciation proposée par Bruno Étienne, dans son analyse des lettres, entre posture émotionnelle esthétique-historique et posture émotionnelle biographique (ce volume, page 69sq.). Elle sera présente ici via le départ fait entre les émotions pour lesquelles l’objet est le château comme patrimoine – et son impersonnalité concomitante : ce serait un autre château, aussi beau ou à l’importance historique et/ou architecturale équivalente, et l’émotion ne varierait que peu voire pas du tout – et les émotions dont l’objet est le château comme élément

d’une pratique personnelle et/ou d’un souvenir biographique – c’est-à-dire les émotions pour lesquelles interviennent le « j’y étais » de l’attestation personnelle (Dulong 1998) et la spécificité d’un ou plusieurs souvenirs. Nous voudrions expliciter cette distinction pour souligner qu’il s’agit bien des termes d’une échelle du patrimoine vécu, et donc éloigner le lecteur d’une perception binaire <sup>17</sup>.

Le but est de figurer une échelle entre différents investissements : bien entendu les Lunévillois ne sont pas aveuglés par leurs usages d’habitants ; pour eux également, le château se définit sous la catégorie de patrimoine, mais leur pratique première du château (celle qu’ils ont incorporée) est celle d’usagers – par exemple des Bosquets. Cela signifie que lorsqu’il est question du château, ils activent en priorité sa définition comme cadre de vie, même s’il leur arrive d’user de celle de patrimoine culturel. Symétriquement, les touristes pour qui le château représente avant tout un patrimoine culturel ne lui vouent pas un culte distancié qui les empêcherait de procéder au moindre usage lors de leur visite – en vertu de la clause de distanciation qui accompagne la grandeur patrimoniale quand on a en vue sa transmission (Schaer 1996 : 1090). Il est bien question d’une échelle dans la définition ou caractérisation du château, définition qui actualise en même temps les attaches, les formes d’investissement ou d’engagement que l’on a envers lui <sup>18</sup>. Un même agent peut bien à un moment invoquer le château comme patrimoine et à d’autres l’envisager comme élément d’une pratique ; un Lunévillois peut

s'émouvoir devant les collections endommagées du musée, dont il aimait tant les faïences ou les animaux empaillés, et s'insurger contre le fait qu'au nom de la patrimonialisation, on veuille lui interdire de jouer aux boules dans l'allée centrale des Bosquets <sup>19</sup>.

On se souvient des propos d'un des fins connaisseurs du dossier au conseil général : « Je pense que ce sont les mêmes gens qui sont à la fois intéressés par la reconstruction du château et qui peuvent contester les frais qu'on engage. » Cette ambivalence se retrouve chez le responsable local de la CGT pour qui l'emploi doit être la priorité des pouvoirs publics, mais qui, en même temps, concède qu'il faut restaurer (« préserver ») le château puisque c'est un témoignage des humains du passé. Ou encore dans le discours de Mme Duclaux, adjointe au maire déjà citée : d'un côté, dans le moment de la lutte contre l'incendie, elle se souvient ne pas avoir pensé aux pièces du musée, mais au seul bâtiment – seul importait le château de Lunéville –, mais d'un autre côté, lors d'une visite des lieux sinistrés, elle ne peut manquer de mettre en connexion l'état de dégradation d'une salle et le souvenir d'y avoir marié sa fille l'année précédente. « La salle des trophées, c'est celle-là qui m'a surtout impressionnée, de voir les trucs bancals et tout ce qui tombait. Et moi j'y avais marié ma fille le 2 février l'année avant [...] et je m'y suis mariée en 1973. » Son principal regret se rapporte d'ailleurs à l'usage du château : qu'on ne puisse plus y louer des salles pour les mariages et autres fêtes. Elle souhaiterait également que les animaux empaillés – c'est-à-dire les pièces les moins

nobles et surtout les moins appropriées au musée du « château des Lumières » – restent au musée :

Tous les ans, on fait la visite du musée de Lunéville, c'est comme ça. Moi je n'étais pas trop tableaux, mais ce qui nous passionnait tous, c'était la momie et tous les animaux empaillés, tous ces trucs-là. Donc je ne sais pas ce qu'ils comptent en faire [...] mais ça m'embêterait qu'ils ne soient plus là !

De toute façon, cette appellation, « château des Lumières », ne lui sied guère :

Je suis assez restée sur le côté : c'est le château de Lunéville. Avant d'être le château des Lumières, pour moi, c'est le château de Lunéville. Pour beaucoup, c'est resté comme ça. Je pense que pour les Lunévillois, c'est le château du conseil général pour l'aspect financier, mais ça demeure le château de Lunéville.

Cette échelle du patrimoine vécu est parcourue par la plupart des personnes, selon les moments et les attachements, mais il peut y avoir aussi de réelles incompréhensions de la part celles qui, elles, ne la parcourent pas ou peu. Pour Annette Laumon, conservatrice départementale détachée au musée, la prise en compte du château comme cadre de vie par les décideurs donne lieu à des aberrations patrimoniales : ainsi de la réouverture du vestibule pour satisfaire aux désirs de déambulation des autochtones, alors qu'il aurait été préférable pour le chantier et la sécurité de le laisser fermé jusqu'à sa restauration définitive :

Le vestibule était fermé pour des raisons de sécurité, et on a été obligé de rouvrir. Bon, alors les gens qui

demandaient la réouverture parlaient de patrimoine, d'intérêt etc. ; pas du tout, c'est parce que le château puis le parc sont intégrés dans le plan de circulation des Lunévillois, ce n'est pas pour les touristes.

Pour Norbert Engel, ancien directeur de cabinet de Catherine Trautmann (ministre de la Culture de 1997-2000), qui a été sollicité par Michel Dinot pour établir le projet culturel du château, il manque un concept pour désigner l'usage du château par les Lunévillois, la définition du château comme cadre de vie. Alors que nous tentions de lui expliquer ce que signifie le château pour la plupart des Lunévillois, il a fini par reconnaître que pour eux l'important « ce n'était pas la grandeur patrimoniale [mais] plutôt le souvenir <sup>20</sup> ». À l'opposé de cette forme d'élitisme de la culture et du patrimoine, on trouve une posture d'indifférence voire de rejet : celle des joueurs de boule, par exemple, qui ont établi leur terrain de jeu dans les allées du parc des Bosquets, sans doute aigris après avoir été exclus deux fois du parc. Questionnant deux joueurs sur la reconstruction du château, l'un d'eux répond énergiquement : « On n'en a rien à foutre ! », et ajoute, provocateur : « S'il avait pu brûler entièrement, ça aurait été encore mieux ! » – pour ensuite nuancer son propos sur le conseil du second joueur (« Oh, ne dis pas ça quand même ! ») : « Je ne dis pas que c'est un bien, mais je dis ce que je pense et il y a d'autres choses à faire ici ! » (en matière d'emploi, mais aussi de cultures populaires : son association attend toujours la salle de pétanque qu'ils réclament au maire depuis plus de dix ans) <sup>21</sup>.

Cet exemple soulève un point important à propos de l'échelle du patrimoine vécu : dans le cadre du processus de revalorisation patrimoniale dont il est l'objet, il y a une différence hiérarchique entre le château comme patrimoine et le château comme usage. En effet seule la première dimension parvient à une pleine expression (et reconnaissance) publique dans les différentes phases de la reconstruction ou de son accompagnement culturel et touristique. Cela s'explique par le fait que la définition du château comme patrimoine culturel est portée par la grammaire de l'action publique tandis que la seconde, le château comme usage, n'émerge qu'au travers de l'enquête ethnographique <sup>22</sup>. On peut également s'attendre à ce que, si certaines émotions mènent à une action, ce soit préférentiellement celles qui sont liées au château comme patrimoine culturel, en vertu de cette différence hiérarchique des grammaires de l'expression. En effet, les émotions liées au château comme usage ne rencontrent pas ou peu les actions menées ou promues par LCL ou les autres instances impliquées dans le processus de revalorisation patrimoniale de l'édifice. Mais qu'il y ait une différence hiérarchique dans le cadre du processus de revalorisation patrimoniale ne signifie pas que nous-mêmes en établissions une, selon laquelle la définition du château comme patrimoine culturel serait hiérarchiquement supérieure à, ou plus légitime que, celle du château comme cadre de vie. Le type de sociologie pratiquée ici ne cherche pas à statuer sur ce genre de polarisation normative

et préfère s'intéresser également à la diversité des pratiques.

### Émotions au temps de l'incendie

C'est à partir de ce cadre général de problématisation que l'on se propose d'entrer dans le catalogue des émotions exprimées lors de l'incendie. Ce catalogue est, comme son nom l'indique, une liste, jamais exhaustive, et surtout, selon ses nécessités propres, composée d'une suite d'éléments sans lien entre eux. Par décision de méthode, les émotions seront principalement désignées et analysées à partir de deux propriétés déterminantes, leurs sujets et leur objet intentionnel (Elster 1995 : 40) : les agents qui les portent et ce sur quoi elles portent. Cela signifie qu'on ne s'attachera guère à discuter des différentes émotions – de ce point de vue le catalogue apparaît assez pauvre.

Quant au moment de l'incendie, en matière d'émotion, on ne peut guère inférer que la tristesse et l'accablement de l'analyse des matériaux que sont, d'une part les récits de la nuit de l'incendie lors d'entretiens, d'autres part les lettres reçues par la mairie de Lunéville dès le lendemain du sinistre (sans oublier la presse écrite et audiovisuelle). Sans doute d'autres émotions se sont-elles exprimées sur le moment, telles que l'indifférence ou la colère ; mais après coup, depuis que le compte rendu de l'événement s'est stabilisé, il est difficile d'y accéder car il est plus malaisé de les endosser à la première personne. Les manifestations de colère, par exemple

contre le fait que l'attention commune se focalise sur cet événement, alors qu'au même moment en France ou ailleurs, des gens meurent de froid, de faim, de tortures, etc.<sup>23</sup>, ne sont pas rares. Mais la mise en question de l'équivalence humains / non-humains se pose plutôt dans le second moment de l'événement, la reconstruction : c'est à partir de là que la définition de l'événement comme quasi moral prend une dimension plus problématique.

Cette partie consacrée au temps de l'incendie nous permettra de voir que si les émotions sont, dans l'*account* de l'événement, liées au moment du traumatisme, c'est en partie pour des besoins narratifs. En effet, dans certains cas à préciser, des émotions mènent à l'action et ne sont donc pas destinées à rester séparées de la mobilisation et de la reconstruction. Des émotions préparent à, voire préfigurent, et même parfois conditionnent la mobilisation. Se donner cette visée ne signifie pas aller à l'encontre de l'*account* puisque l'évocation de la nécessité de passer à la mobilisation s'appuie sur ce qui ressortit précisément à l'expression d'émotions. Dire, comme l'a fait Michel Dinot, qu'il faut passer à la mobilisation ne revient pas à balayer d'un revers de main les émotions, à chercher à les éloigner ; c'est au contraire prendre appui sur elles et tirer la leçon des émotions. Les lettres de particuliers, par exemple, sont empreintes de tristesse, disent l'émotion et disent aussi la nécessité d'agir<sup>24</sup>. « Je suis *atterré*, *mais* il faut que le château *renaisse* » : dans cette formule qui, en substance, revient souvent, c'est le connecteur « *mais* » qui opère la transition entre tristesse et action.

Dans une variante, le jeu de pronoms vient renforcer le rôle du connecteur « mais » : « *je* suis atterré, mais *nous* devons reconstruire le château ». Dans ces lettres, l'*account* apparaît très fréquemment sous ce qu'on peut qualifier comme sa forme métaphorique, celle du phénix qui renaît (mobilisation) de ses cendres.

### *Stupéfaction devant les flammes*

Avant de présenter les différents objets intentionnels sur lesquels peuvent porter les émotions au temps de l'incendie, il faut dire quelques mots à propos de l'émotion première, celle qui tient à la réaction devant le spectacle du château en flammes et qui provient de cette « passibilité » évoquée par Louis Quéré, cette propension à être ému, touché. Proposons de la qualifier de stupéfaction devant les flammes (avec tout ce que le feu suscite de sentiments mêlés – cf. le texte de Noël Barbe et Cécile Blondeau, ce volume, page 207sq.). Pour y accéder, les entretiens se révèlent être de peu d'aide – même si quand Mme Duclaux se souvient n'avoir pas pensé à l'intérieur et aux collections mais uniquement au bâtiment qui brûle, on s'approche sans doute d'une telle émotion. Quelques images dans le Dvd *Après le choc, l'action* suggèrent cette stupéfaction, surtout celles du maire Michel Closse en larmes (images sur lesquelles on reviendra) ; quelques passages également de la quatrième émission de France Bleu Sud-Lorraine consacrée au château, intitulée « Les flammes » (Cd *Si Lunéville m'était conté...*). À propos de cette émission consacrée à l'évocation du sinistre, le président de la radio lorraine déclare, lors de la cérémonie de remise

à LCL du chèque des bénéfices réalisés avec ce Cd : « Il faut signaler le pouvoir extraordinaire du son qui permet de remonter la machine du temps et de ressentir les émotions noires des personnes abattues par l'incendie du château ».

Au cours de l'émission, on entend diverses voix, d'anonymes comme de ministres de la République, toutes datant des premiers jours de janvier et quelques-unes de la nuit de l'incendie. Elles font entendre quelque chose de cette stupéfaction – qui se mêle aux voix fermes de l'action –, principalement à travers le souffle coupé et la difficulté à trouver les mots, même quand on est premier magistrat de la ville et qu'on est rompu à la parole publique. En effet, on entend d'abord Michel Closse prononcer ses premiers mots après ses larmes télévisuelles (cf. *infra* ; on entend d'ailleurs un dernier sanglot) : « C'est, c'est terrible, je ... je ne... [sanglot] c'est, c'est à partir du château qu'on, qu'on devait heu partir à la reconquête... et, et y part en fumée... » (0'14). Ensuite, un homme se fend d'un sobre : « Oh, la la ! C'est triste... » (1'05), avant que la parole ne soit longuement laissée à une femme : « C'est catastrophique ! C'est not' décor de tous les jours qui s'en va en fumée ! Ça fout un coup là, d'ailleurs voyez l'monde qu'i' y a, j'crois que, quand vous voyez l'monde qu'i' y a ça, ça témoigne de, de, qu'les gens sont complè'tment... retournés, retournés, c'est triste... » (1'10). Ces paroles heurtées, le souffle court témoignent à leur manière de ce que devait être la stupéfaction devant le château en flammes.

Certains témoignages recueillis en entretien permettent de reconstituer assez précisément ce moment initial de stupéfaction face à la soudaineté d'un événement encore inexplicable : « Ben on est choqué sur le moment ! Les bras ballants et puis comment dire... On est là et on est désemparé, c'est le choc quoi... » (Mme Genini, agent municipal d'animation du patrimoine dont le bureau se trouve dans le théâtre, lui-même un temps menacé de destruction par l'incendie). Ce choc peut être provoqué par le spectacle général de l'incendie, ou par un épisode particulier de l'événement dont on est témoin et qui marque par sa brutalité : « J'étais sous le donjon, dans la cour du château et j'ai vu tomber le musée. Je l'ai vu s'effondrer. Mais vraiment comme un ascenseur qui tombe, vous voyez... Toutes les grosses poutres sont tombées [...] C'était effroyable ! [...] Une vision atroce ! », se souvient Simone Courtois, conseillère municipale déléguée au patrimoine architectural. Pour Claude Richard, président de l'office du tourisme, la stupéfaction tient à la fois au spectacle de l'incendie et au sentiment d'impuissance que ce spectacle provoque :

Vous restez médusé... vous avez entre trois cents et cinq cents personnes, vous n'entendez pas une rumeur, vous êtes pétrifié sur place. Parce que j'étais pétrifié à la fois devant [l'incendie] et puis alors pétrifié dans le sens où on se dit qu'on ne peut rien faire.

À la stupéfaction succède rapidement une forme d'enquête interprétative, d'exploration de la situation (que se passe-t-il ?), à la suite de laquelle l'émotion

se pose sur un objet plus précis. C'est ce que montre la suite immédiate de l'entretien de Mme Genini : dans son souvenir, les badauds pensaient avant tout au musée et à ses pièces ; pour sa part, son inquiétude s'est portée sur son lieu de travail, son cadre de vie quotidien :

Il y a certaines personnes que je connais et qui voulaient tout de suite aller au musée pour essayer de sauver des pièces. Moi je n'ai pas du tout pensé à ça, j'étais vraiment catastrophée face à tout ça... Et puis, je travaille ici au théâtre qui est vraiment accolé au château et donc après, ma réaction ça a été de faire le tour du château pour voir si le théâtre n'avait pas été touché par les flammes.

C'est pourquoi il ne faut pas trop hypostasier ce moment de stupéfaction sans objet intentionnel précis ; sa brièveté est bien reconstituée dans la nouvelle d'Élise Fischer (2003)<sup>25</sup> publiée dans *L'appel de Lunéville*, dont un extrait est mis en exergue de ce texte. La narratrice est réveillée dans la nuit par le vent violent et apprend alors l'incendie qui ravage le château à proximité duquel elle habite ; elle se précipite devant les grilles pour « voir », des souvenirs affleurent, de son enfance puis de son adolescence dans le parc du château, de chansons et de jeux – elle se prenait pour la marquise du Châtelet –, d'espoirs d'amours avec un prince charmant. Ces souvenirs la ramènent d'abord aux Bosquets, et plus largement au château comme cadre de vie, puis d'autres remontent :

La chapelle n'est plus que ruines. Je pense aux collections de faïence, à la pharmacie, à la tapisserie des Gobelins [...] Je pense aux expositions de

dentelles et de perles auxquelles j'ai participé, il y a deux ans (Fischer 2003 : 48) <sup>26</sup>.

« L'effroi et l'horreur » de la première vision, proches de l'émotion sans objet intentionnel précis qu'est la stupéfaction devant les flammes, s'accompagnent sans délai de souvenirs qui ratifient et précisent l'émotion, voire la qualifient. Plus encore, ce que cette nouvelle montre à sa manière, c'est l'entremêlement des termes de l'échelle du patrimoine vécu puisque les souvenirs portent autant sur le cadre de vie que sur le patrimoine culturel – à mi-chemin : les activités associatives du conservatoire des broderies de Lunéville et ses expositions. Les terminologies et les classifications *a priori*, répétons-le, s'enchevêtrent avec les descriptions précises – que ce soit l'échelle du patrimoine vécu entre patrimoine culturel et cadre de vie, ou la séparation entre émotion et action de *l'account*. C'est dire combien terminologies et classifications fonctionnent ici comme hypothèses pour éprouver le terrain, et s'en trouvent forcément modifiées et affectées.

### ***Objet intentionnel : le château comme patrimoine***

Considérons le cas du château investi d'une définition première comme patrimoine culturel : un tel bâtiment est caractérisé par sa supposée permanence (les agents du moins tablent dessus) ; il est censé traverser siècles et millénaires, laisser son empreinte actuelle aux générations futures tout comme il a laissé son empreinte passée à notre génération. Désormais la permanence du château est, au moins en partie,

remise en cause. De ce point de vue, *l'œuvre est unique* et elle est jugée à l'aune de ce que les agents tiennent pour son « état d'origine » : on peut reconstruire le château mais ce ne sera pas le même, il pourra seulement se rapprocher plus ou moins de cet état d'origine du château (de l'image que les agents se font de l'état d'origine).

Par exemple, interrogé sur l'opportunité de la reconstruction à l'identique de la chapelle, Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des monuments historiques, estime que c'est « l'ensemble des pièces du château [qui] devrait être restitué le plus proche de leur état d'origine » (*Après le choc, l'action*, Dvd, 13'45). Il parle de restitution, plus précisément d'impossible restitution – au regard de l'étalon « état d'origine », au regard également de son statut d'architecte en chef des monuments historiques pour qui l'étalon « état d'origine » recouvre des réalités extrêmement précises. On peut aussi se contenter d'une reproduction fidèle, alors qu'on a été « bouleversé », conscient de vivre « un des moments irréversibles et d'une extrême gravité qui ont fait et font l'histoire », et qu'on se demande si les générations futures connaîtront le château : « Certes non, pas les authentiques [murs], mais d'autres pierres devront remplacer fidèlement celles qui sont tombées » (*Il était une fois...* 2003 : 24 ; propos de Benoît Tallot, président d'association).

### ***Tristesse devant un bien patrimonial endommagé ou perdu***

L'émotion en question est donc la tristesse devant l'œuvre unique endommagée, le château, et certaines



œuvres uniques qu'il contenait et qui sont perdues (ou déclarées telles). C'est de telles pertes dont parle Nelly Fouchet, au titre d'expert près la cour d'appel de Versailles en « Céramique et Verrerie » :

Le monde de la céramique [...] vient d'être touché dans ce qu'il a de plus cher : la conservation du patrimoine. L'incendie du château-musée de Lunéville est considéré par nous tous comme une catastrophe nationale [en raison de] la perte définitive de pièces uniques. Quel gâchis ! Quelle tristesse ! (*ibid.* : 8).

Car si le château peut être restauré, reconstruit, si ce n'est avec les techniques initiales au moins avec fidélité, s'il peut être encore remplacé (pour les murs ou la toiture), des pièces de faïence, des tapisseries, des tableaux, etc., toutes œuvres d'art du musée, sont définitivement perdues. Le caporal des pompiers de Lunéville, depuis peu en poste dans la région, se fait l'écho de ce sentiment de perte irréparable :

Même si personnellement j'y étais pas vraiment attaché, je trouve que c'est dommage d'un point de vue historique [...] parce que la reconstruction ne ramènera jamais ce qui a été détruit.

C'est l'occasion de marquer un attachement particulier pour certaines pièces. Le cas le plus cité est celui, déjà évoqué, de cette statuette emblématique, le « nain Bébé »<sup>27</sup>, dont les quotidiens locaux ont retracé, au jour le jour, les opérations de recherche. C'est sur l'annonce de sa perte par le responsable du site que se clôt « Les flammes », l'émission de radio de France Bleu Sud-Lorraine consacrée à l'incendie.

La librairie de la place évoque d'autres pièces, plus personnelles :

Il y a une pièce du musée, même deux, quand le château a brûlé, je me suis tout de suite demandé si ces pièces avaient échappé à l'incendie. Il y avait notamment une nature morte aux livres à laquelle j'étais beaucoup attachée et puis une petite faïence de Gallé. Après l'incendie, j'ai su que ce tableau était vraiment tout près de l'incendie [...] Mais bon, ça va le tableau est encore là, même s'il a un peu souffert [...] Je sais maintenant que certains tableaux ne sont plus là. Mais, heureusement, ils ont été photographiés dans des livres.

Le caractère irrémédiable de la perte est souligné par contraste avec la possibilité de pouvoir encore fréquenter les Bosquets – laquelle possibilité renvoie à la définition du château comme cadre de pratiques.

On peut inclure dans cette classe d'émotions celles qui, pendant l'incendie, naissent de la prise de conscience de la spécificité de la situation au regard de ce qui est en train de disparaître. On pense en premier lieu aux pompiers qui luttèrent ce soir-là contre les flammes et le vent ; leur habitude d'être confrontés à des événements moraux d'emblée leur a sans doute fait relativiser cet incendie – en même temps qu'une forme de morale professionnelle qui impose de mettre de côté toute réaction personnelle et d'en rester strictement aux considérations professionnelles (selon les termes, en entretien, du commandant Sauvageot). En effet les différents témoignages recueillis auprès de pompiers soulignent tous ou presque qu'ils luttèrent au départ contre

ce qui était pour eux un feu disons « ordinaire » et que c'est en se retournant et en voyant la foule amassée devant les grilles du château qu'ils ont pris la mesure de l'événement. On pense en second lieu à la chaîne humaine composée de civils qui s'est formée aux premiers moments de l'incendie, quand ceux-ci avaient encore l'autorisation des pompiers de pénétrer dans le château (mais protégés par des lances à incendie qui aspergeaient leur passage). On dispose à ce propos des témoignages de deux conseillères municipales, qui minimisent toutes deux l'importance de cette chaîne : elle a été de courte durée, et n'était pas assez organisée pour permettre des sauvetages vraiment importants. C'est le sentiment de S. Courtois, placée en bout de chaîne, qui reconnaît de surcroît que des objets ont été cassés. Mais elle souligne cependant le caractère insolite de la situation :

Les objets nous arrivaient, ils étaient posés à nos pieds, des faïences posées sur le sol... C'était assez impressionnant dans le noir, comme ça, posées sur le sol, sans protection aucune. Il n'y avait pas de carton, il n'y avait pas de paille, il n'y avait rien !

L'initiatrice de cette chaîne, Mme Duclaux, se souvient que c'est le commandant des pompiers qui lui en a suggéré l'idée ; elle s'est rendue alors aux grilles pour demander de l'aide aux quelques badauds présents (ce n'était pas encore la foule), de préférence les personnes qu'elle connaissait mais des anonymes – avec la part de risque supplémentaire que cela pouvait comporter :

Je me dis mais oui mais bon sang n'importe qui pourrait piquer des pièces, des pièces de valeur puisqu'on y voyait rien. Donc à partir de ce moment-là, j'ai dit à quelqu'un qui était à proximité de moi qu'il fallait absolument qu'on fasse un cordon de sécurité pour empêcher que des pièces disparaissent.

Elle préfère cependant insister sur une autre chaîne à laquelle elle a participé toute la nuit, celle de la confection des sandwiches avec des denrées mises à disposition par un hypermarché tout proche, pour des pompiers mobilisés dès la fin de l'après-midi, à bout de force et affamés.

#### *Donner pour réparer*

La réparation, cependant, ne porte pas seulement sur ce qui n'est qu'endommagé. On peut réparer avec de l'authentique ou quelque chose de proche d'un état d'origine, ainsi du don de pièces qui pourraient remplacer celles perdues :

Nous ne remplacerons pas ce qui est perdu mais demain, des richesses artistiques peuvent resurgir. Les dons et achats redonneront vie au passé [...] C'est une catastrophe ! Un cauchemar à la vision de ces murs vides et calcinés... Mais ce qui est le plus touchant, c'est la perte irremplaçable des collections (Geneviève Aubry, présidente du syndicat lorrain des professionnels de l'antiquité) <sup>28</sup>.

Ainsi une dame envoie-t-elle des napperons de dentelle dont on lui a dit en les lui offrant « qu'il s'agissait de dentelles de Lunéville » ; son vœu désormais est que ces napperons soient « remis au musée, qui a perdu tant de pièces textiles et autres ».

Le don d'argent également permet d'envisager une réparation pour ce patrimoine culturel : « Je vous joins au nom du patrimoine lorrain et français ce petit chèque de vingt euros (car je n'ai qu'une petite retraite) ». Si la personne indexe son don sur le patrimoine, elle a pris auparavant le temps de rappeler que dans sa jeunesse elle a « usé des fonds de culotte » au château. Tel autre, ex-Lunévillois habitant désormais dans le Berry, évoque sa « stupéfaction » et dit avoir eu « ici aussi [...] des larmes dans les yeux ». Il joint un chèque tout en suggérant « de faire en sorte que la collecte des dons soit classée d'utilité publique, ce qui aurait pour effet de faire parvenir aux donateurs ex-lunévillois ou sensibles au patrimoine culturel national des reçus déductibles des impôts ».

Une autre forme de don consiste dans l'engagement personnel. Quand on lui demande s'il a effectué un don pour le château, ce militaire à la retraite résidant à Lunéville, répond : « Oui, c'est à ce moment-là que je me suis engagé dans l'association. Il s'agit de participer, même petitement, à l'effort commun. » Le mobile du don, c'est l'émotion particulière qu'il a ressentie lors de l'incendie, reliée à un rapport personnel au château :

Ce qui m'a un peu plus touché, c'est qu'en 1990, quand je suis arrivé [en poste à Lunéville], le premier dossier dont on m'a chargé, ça a été de m'occuper de la rénovation de la partie militaire du château [...] Donc, en 2003, quand j'apprends l'incendie, ayant travaillé dans le château, je me suis dit que je pouvais peut-être être utile, parce qu'en plus j'étais issu d'une

formation d'historien, j'avais fait trois certificats de licence d'histoire. Du coup, je me suis manifesté en écrivant au maire, en me faisant connaître et il s'avère que pour le château lui-même, ils ont préféré faire ça avec les professionnels du ministère de la Culture, du patrimoine etc. Mais, du coup, mon adresse a été communiquée à Maître Poncet qui est le président des Amis de la faïence et qui s'est manifesté auprès de moi en disant : « On m'a dit que vous êtes disponible et que vous voulez volontiers participer à des travaux de ce genre, est-ce que vous voulez travailler avec nous ? » J'ai donc dit « oui ».

***Objet intentionnel : le château comme lieu d'une pratique et/ou d'un souvenir personnel***

*Tristesse devant un « cadre » perdu ou endommagé*

Les émotions dont il est question dans cette section, celles pour lesquelles le château représente un élément d'une pratique personnelle, concernent principalement une diversité d'usages de l'intérieur du bâtiment – à la différence d'émotions similaires au temps de la mobilisation qui concerneront davantage des usages extérieurs du château, *i.e.* des usages dont on n'avait pas pensé au temps de l'incendie qu'ils puissent être menacés. Il est notable que l'appréhension du château comme « œuvre unique » ne se limite pas à ceux qui considèrent la dimension patrimoniale du château mais s'étend également à ceux qui mettent en avant sa dimension pratique. En effet, il est évident, dès les jours qui suivent l'incendie, que différents usages sont rendus impossibles, sinon définitivement du

moins momentanément : les mariages prévus sont annulés, la chapelle n'accueillera plus de concerts avant longtemps, les derniers bureaux de services ou sièges d'associations (comme les CEMEA) ont été définitivement déplacés ailleurs, etc. Ce que la sécurisation des lieux et les premiers travaux ont imposé, à savoir l'interruption des usages de l'intérieur du château, le processus de revalorisation patrimoniale et de reconstruction l'institutionnalise : il n'y aura plus de mariage, ni de bals... bref plus d'usages non patrimoniaux de l'édifice<sup>29</sup>. En ce sens, ceux qui considèrent le château du point de vue de la pratique qu'ils pouvaient en avoir font état d'un caractère unique : les travaux ne rétabliront pas le bâtiment dans tous ses usages et, au contraire, l'éloignent progressivement de son état antérieur. Cela contraste, on le verra, avec les usages extérieurs du château, au regard desquels celui-ci est considéré comme rétabli à partir du moment où est posé un toit de tôle sur l'aile endommagée.

Les lettres offrent de nombreux exemples d'émotions manifestant un attachement qui ne se réfère pas *a priori* à la valeur historique du bâtiment. Pour cet homme, dans un courrier daté du 31 janvier 2003, c'est le souvenir de corvées durant son service militaire accompli à Lunéville en 1962 : « J'ai eu le privilège de me rendre au château pour des corvées au mess des sous-officiers. J'y ai même fait briller les parquets » ; et quand il a appris l'incendie, « un temps fort d'émotion s'est réveillé ». Pour cette femme, résidant dans les Landes, c'est un événement personnel heureux : « Il est symbole de bonheur,

puisque j'y ai fêté mon mariage (un samedi pluvieux) le 22 mai 1982. Je partage votre tristesse » (lettre du 3 janvier 2003). Des habitants de Laxou (54) disent la variété de ces usages :

Vos larmes sont les nôtres. Nous aimions tant ce château où nous assistions ou participions à des expositions, où nous étions si bien lors des nombreux mariages qu'il recevait en son sein, dont nous connaissions chaque pièce, chaque objet ou tableau du musée (Lettre du 4 janvier 2003).

On pourrait situer ces usages sur une échelle allant du moins patrimonial (les mariages) au plus patrimonial (la fréquentation du musée) : une raison supplémentaire de ne pas durcir l'opposition patrimoine/usages. Sans compter que l'on observe un va-et-vient entre les formes de catégorisation du château, une intrication des deux définitions pour nombre de personnes. Ainsi cette lettre du 4 janvier 2003 dont l'auteur se présente comme « féru d'histoire » et « amoureux de ce château magnifique [...] symbole de la Lorraine ducale » et qui se dit « consterné par cette destruction » : c'est donc la dimension patrimoniale qu'il met en avant pour exprimer son émotion. Cependant, quelques lignes plus loin, il évoque ce qu'il appelle « des souvenirs sentimentaux » : son voyage de noces à son retour d'Algérie où il était appelé du contingent. « Bien entendu, nos deux enfants ont visité ce joyau inestimable », conclut-il. Patrimoine et souvenir du voyage de noces, des enfants à qui l'on a montré le château sans doute pour les deux raisons : le

balancement entre patrimoine et cadre de vie ou d'usages apparaît ici clairement.

La spécification porte plus sûrement sur la nature de la relation. Depuis 1945 le château de Lunéville était occupé d'une manière qui n'était guère en rapport avec celle qu'on peut attendre d'un édifice historique surnommé le « Versailles lorrain »<sup>30</sup>. « C'était finalement une salle municipale comme une autre qui pouvait se louer ou qui pouvait se mettre à disposition pour différents événements. » (D. Hassler) : cette définition ramassée, certainement réductrice, dit bien la relation de proximité sinon de familiarité au château dont peut (pouvait) se prévaloir l'habitant<sup>31</sup>. Ou encore cette formule lapidaire d'un militaire retraité investi dans plusieurs associations : « On vivait dans le château ! » (M. Bourcy)<sup>32</sup>. Le thème des mariages, si fréquemment évoqué, est alors emblématique de la relation. « Qui ne s'est pas marié aux Bosquets ? Qui n'a pas pris la photo devant la statue au château ? », dit cette Lunévilloise. Se marier au château est un privilège de Lunévillois. Cette personne exprime son dépit de n'avoir pu en bénéficier à cause de l'incendie :

C'était l'année où je devais me marier. Et comme beaucoup de gens ici en fait, je comptais utiliser une des salles du château pour le mariage [...] J'avais réservé la salle et puis là d'un coup, c'est tombé à l'eau ! [...] Parce que c'était une belle salle : il y avait des frises, des belles glaces, un beau parquet...

La relation n'est *a priori* certes pas patrimoniale, au sens induit par l'institution patrimoniale d'État, elle n'en est pas moins patrimoniale en tant qu'elle

manifeste un « avoir » local ; ce qui somme toute est la définition de « patrimoine de proximité ».

Il faut cependant élargir le cadre d'appréhension de cette forme d'attachement. La tristesse trouve son origine dans le fait que le patrimoine est avant tout saisi comme partie d'une histoire personnelle : des souvenirs affleurent qui ont la forme d'« avoir été à Lunéville » – depuis l'avoir traversé jusqu'à l'avoir habité/l'habiter. C'est dire que l'incendie fait figure d'événement premier à partir duquel se déroulent des narrations d'événements seconds : l'incendie, en provoquant l'émotion, fait surgir des souvenirs qui sont autant d'émotions et d'événements seconds que l'agent narre en tant que protagoniste ou que témoin oculaire. Paul Ricœur a signalé l'importance du corps dans le souvenir et notamment dans la mémoire des lieux (Ricœur 2000 : 48 *sq.*)<sup>33</sup>. Surtout, dans son étude sur le témoignage, Renaud Dulong a lié indissolublement corps et récit d'un événement, en faisant de « j'y étais » la condition de tout témoignage oculaire (Dulong 1997 et 1998). Souvent, c'est le corps qui parle en premier, d'autant plus quand les souvenirs sont portés par des activités motrices (les bals dans les salons d'honneur) ou sensorielles (bruits, odeurs).

J'ai baigné toute mon enfance au son des trompettes de cavalerie [...] et du bruit des chevaux sur les pavés [...] Ces deux éléments sonores ont imprégné ma vie si bien qu'après 30 ans de carrière militaire je suis revenu m'installer ici (M. Bourcy).

Avec ma femme quand on était jeune, c'est là qu'il y a trente ans ou trente-cinq ans, on allait danser.

On dansait et il y avait des superbes valse qui se passaient au château, tant qu'il n'y avait pas de salle des fêtes, parce que pendant longtemps Lunéville n'avait pas de salle des fêtes (M. Jambel).

Ceci dit, le souvenir qui affleure avec l'émotion n'est pas uniquement tourné vers le passé : il contient en germe la potentialité d'un futur, d'une action à venir – l'action réparatrice, correctrice, à même de créer de nouveaux souvenirs. C'est parce que le souvenir est inoubliable que survient la tristesse, le sentiment d'avoir perdu quelque chose ; mais c'est également parce que le souvenir est inoubliable qu'on ne peut en rester là et qu'il faut faire quelque chose. En l'occurrence, il s'agit de remplacer ce qui a été perdu par de l'équivalent quant aux usages et qui rende possible le retour des pratiques – donc de nouveaux souvenirs. Cela signifie que l'émotion dont on vient de discuter, portant sur un tel objet intentionnel, contient la potentialité de réversibilité du cours du temps.

#### *Accablement devant un destin malheureux*

Concernant ce même objet intentionnel, l'émotion peut être accablement devant un destin malheureux : celui du château qui a partie liée avec celui de la Lorraine. Le malheur et le déclin sont en effet les schèmes intriqués, associés à ces entités, qui procèdent d'une appréhension ordinaire du sens du cours de l'histoire. De plus, l'appréhension sous la catégorie de destin s'explique par le fait qu'il s'agit certes d'un événement malheureux, mais tout simplement d'un événement : c'est-à-dire de cette classe de choses

qu'il n'est pas en notre pouvoir de produire. Un événement est ce qui arrive aux agents, ce qui leur échoit, et non ce qu'ils « construisent socialement ». Ce trait s'accroît avec l'origine accidentelle avérée du sinistre : il n'y a pas de coupable sur lequel faire rejaillir la faute – si ce n'est imputer une responsabilité à l'absence de système de détection d'incendie. L'événement tient à la conjonction des éléments contre le château, le feu, l'air et puis l'eau, soit, bel et bien la marque du destin. L'accablement ne s'apparente pas à de l'exaspération, qui « trahit une *impuissance* devant une *persistance* » (Stavo-Debaugue 2003 : 355 ; souligné dans le texte) : si la persistance est consubstantielle au destin, l'impuissance n'est pas la caractéristique dominante de l'accablement. Du moins ne peut-elle être la seule caractéristique de l'accablement : il faut qu'elle soit accompagnée d'une réaction plus positive.

En effet, si par exemple l'accablement est exprimé par des élus ou des responsables politiques – ce qui a été manifeste avec les larmes du maire de Lunéville, Michel Closse, le soir de l'incendie <sup>34</sup> –, son image médiatique doit nécessairement être conjurée. Ces larmes, on l'a dit, restent pourtant parmi les images les plus marquantes de l'incendie. Elles sont présentes dans l'*account* de l'événement à travers « l'émotion », cependant immédiatement accompagnées de l'expression d'un relèvement, d'une réaction nécessaires : « après l'émotion, la mobilisation ». On peut alors revenir sur l'intervention de M. Dinet au cours de laquelle a été publicisée l'expression :

Le conseil général entend relever le défi à l'image de ce que *nos ancêtres lorrains* avaient su faire. Le défi à relever est de rendre rapidement ce joyau à la Lorraine, à la France et à l'Europe. Après le temps de l'émotion, voici venu celui de la mobilisation (c'est nous qui soulignons).

Le destin malheureux fait partie de l'appréhension ordinaire de l'histoire de la Lorraine, mais en même temps que la capacité de ses habitants à lutter contre ce destin, à chercher à le contrecarrer. Cette capacité puise dès lors dans une attitude « ancestrale » : les Lorrains d'aujourd'hui s'inspirent et prennent exemple sur les Lorrains d'hier<sup>35</sup>. Le discours politique fait alors jouer à plein cette identification dans le temps au bénéfice du Lunévillois :

L'enjeu était de dire et de faire en sorte que le ministre confirme que la reconstruction du château était une « cause nationale ». On est des Lorrains : l'adversité est posée, et dans l'adversité on se regroupe. Donc moi mon rôle de responsable public, c'est de redonner de l'espoir aux habitants, de faire en sorte que, tous les responsables autour, allez, on se mobilise au service du château ! Et dans ce Lunévillois qui est souvent divisé et puni, regroupons les énergies pour essayer de relever ce pari incroyable (*Après le choc, l'action*, Dvd, 10'14).

L'invocation des ancêtres et donc d'un esprit lorrain – « Les Lorrains ont toujours su faire face » – est un argument notablement utilisé dans les lettres de Lorrains d'origine résidant hors Lorraine. « Que tous les Lorrains de France s'unissent », s'écrie cet homme de Hyères ; ou comme l'écrit le responsable

de l'association de Saint-Pol-Sur-Mer (59), « Les Lorrains du littoral nord » :

Notre désarroi a été aussi grand que le vôtre [...] nous Lorrains du littoral, nous souhaitons participer à la reconstruction [...] Je suis convaincu que la solidarité de tous les Lorrains hors région ne sera pas un vain mot. (lettre du 3 janvier 2003)

Le sous-préfet de Chalon-sur-Saône déploie l'argument, du sentiment d'appartenance – « Comme tout Lorrain » sont ses premiers mots – à la nécessité de le faire aujourd'hui, comme par le passé :

Les années ont souvent été sombres pour notre province mais nos anciens ont su, chaque fois, faire preuve de courage, d'intelligence et de persévérance. Imitons-les et reconstruisons notre château, ce témoin de notre histoire que nous ont légué nos pères. Si vous ouvrez une souscription pour œuvrer à cette fin, je ne doute pas que les Lorrains, qu'ils demeurent en leur région ou ailleurs, /.../ sauront par leur aide relever ce défi. J'en serai. (lettre du 4 janvier 2003).

La réévaluation projective et volontariste du destin a pour conséquence de renverser l'expression de l'accablement en lui adjoignant une orientation positive vers le futur.

Si l'on considère des occurrences de la manifestation du destin, telles que « le château a déjà tant souffert » (il a brûlé plusieurs fois), « ce jour-là, les éléments naturels étaient presque tous réunis contre lui », « il y avait déjà la crise de l'emploi dans le bassin lunévillois », etc., on voit qu'elles renvoient invariablement à « on n'avait pas besoin de ça »,

d'un côté, et à « cela fait suite à... », de l'autre. Et très vite, afin d'augurer un futur : « heureusement qu'il a été cédé au conseil général » (sous-entendu : la ville de Lunéville n'aurait pas pu supporter les dépenses). L'accablement devant un destin est bien une évaluation morale de l'événement, qui en tant que telle contient l'action possible dans la mesure où l'accablement est réductible à une expression comme « ce n'est pas juste ». Il faut donc rétablir la justice : déjà on se projette vers un futur collectif qui, quel qu'il soit, ne peut être que préférable au présent.

### *Émotion/action*

Une première conclusion sur les émotions au temps de l'incendie concerne le rapport entre émotion et action. Il apparaît en effet que ce rapport varie selon la manière dont on investit le château. On se gardera donc de généraliser, soit en faveur d'une acception de sens commun selon laquelle l'émotion viendrait bloquer l'action, se substituer à elle ou plutôt l'empêcher (voire la parasiter), soit en faveur de l'idée d'une émotion qui serait un premier élan vers l'action. Ces deux perspectives sont successivement présentes dans la lettre d'un Lunévillois datée du 9 janvier 2003 :

C'est avec émotion que j'arrive enfin à vous écrire. Très perturbé, comme beaucoup de nos concitoyens par le drame de notre château, je n'ai pu me trouver à vos côtés comme je le désirais tant. J'évite encore de rencontrer les amis pour retenir mon émotion et ne peux me résoudre à me rendre sur les ruines

[...] Mais je sens maintenant que ce désastre [...] contient une formidable dynamique <sup>36</sup>.

Il évoque tout d'abord sa difficulté à retrouver une vie sociale normale, tant l'émotion peut encore être intense, pour ensuite faire valoir l'espoir pour le futur qui l'anime enfin, une semaine après le drame. La relation entre émotion et action est clairement signifiée dans cette autre lettre, envoyée sous forme de fax à 11h21, le 3 janvier 2003, soit quelques heures à peine après l'incendie, par une jeune chanteuse nancéienne se disant « très choquée » :

L'heure est certainement pour vous au bilan des dégâts et pas encore aux projets, et vous ne me connaissez certainement pas, mais l'émotion de cette mauvaise nouvelle m'a donné une idée que je me permets de vous soumettre immédiatement.

Elle détaille ensuite un projet de spectacle, avec d'autres artistes locaux, au bénéfice de la reconstruction. Ainsi, on voit que l'*account* « après l'émotion, la mobilisation » opère une contraction, une élisio n qui, si on la restitue, caractérise la relation entre émotion et action : « parce que (ou à partir de) l'émotion, la mobilisation » – on notera donc désormais : « après (et en raison de) l'émotion, la mobilisation » <sup>37</sup>.

Une seconde conclusion concerne l'assise normative de cette action projetée : il *faut* agir, selon une urgence plus morale que pratique (ou littérale). Cette normativité trouve une partie de son explication, cela va de soi, dans la caractéristique patrimoniale du château : par son appartenance au



passé (Trom 1997), le château nécessite qu'on passe de l'émotion à l'action, ou qu'on aménage une place pour l'action au sein de l'émotion, dans la mesure où le passé place dans une situation de dette qui impose précisément le retour (la réparation, reconstruction, etc.). Également, la normativité de l'action vis-à-vis du passé trouve une autre partie de son explication dans le caractère quasi moral de l'événement.

### **Émotions au temps de la mobilisation et de la reconstruction**

Si l'on peut concevoir l'événement – *i.e.* ce qui advient au château de Lunéville – comme un tout englobant incendie et reconstruction, on ne peut cependant soutenir sérieusement que l'émotion reste continûment une réponse obligatoire à cet événement. Pour envisager les émotions accompagnant le temps de la mobilisation <sup>38</sup>, il faut assouplir notre cadre d'appréhension des émotions, élaboré à partir des analyses de Patricia Paperman, et l'infléchir en nous appuyant sur les positions de Charles Taylor (1998) sur l'engagement. En effet, Charles Taylor cherche à montrer que le mouvement allant vers une épistémologie basée sur le désengagement et l'objectivation de soi – dont il retrace les grandes étapes à travers des figures comme Descartes ou Locke (pour le passage cité ci-dessous) – ne va pas de soi mais constitue un choix lourd de conséquences. Il compare alors le type d'attitude impliquée par le désengagement réflexif <sup>39</sup> avec des situations dans lesquelles nous devons au contraire nous engager

dans l'événement. Ainsi, quelque chose d'étonnant, ou de flou, ou d'inattendu, survient et notre réaction est de nous approcher pour y voir de plus près et confirmer (ou infirmer) la vision première, etc. « Au lieu de nous désengager, nous nous jetons, pour ainsi dire, plus entièrement dans l'expérience » (*ibid.* : 217). Il précise ce type de recherche qu'il qualifie d'« exploration engagée » :

Le contexte dans lequel nous essayons de comprendre ce que nous éprouvons envers une personne ou un événement est plus important. Cela suppose la réflexivité et la conscience de soi, mais justement pas de la sorte qui désengage. Au lieu de penser à cette personne ou à cet événement, nous lâchons la bride à nos sentiments, précisément pour arriver à faire l'expérience de cette personne [ou de cet événement] (*ibid.*).

De cette perspective nous voudrions garder l'idée que l'émotion constitue dans certains cas un engagement dans l'événement, une exploration engagée de celui-ci, afin d'en faire « mieux » l'expérience. Dès lors, par rapport au cadre d'analyse jusqu'ici appliqué, les émotions au temps de la mobilisation constitueraient la réponse sinon obligatoire du moins appareillée, ou plutôt appropriée à l'événement, quand on en fait une exploration engagée – réponse appropriée au double sens de la réponse qui convient, et d'une réponse qui soit propre à l'agent, qu'il se soit appropriée.

Poursuivons sur cette base l'exploration de l'*account* : on vient de voir que la mise en tension entre émotion et mobilisation – voire l'opposition

entre « passivité » de l'émotion et « activité » de la mobilisation – sur laquelle il repose ne résiste guère à l'examen. Il faut également remarquer que la politique patrimoniale devant mener à la reconstruction ne se réduit pas à une politique volontariste menée de manière unilatérale par une collectivité territoriale – le conseil général. Dès le départ, cette politique se conçoit à partir de l'émotion, c'est-à-dire à travers l'utilisation des ressources constituées par les émotions nées de l'incendie – et c'est sous cet aspect qu'elle se dit « participative ». L'enjeu est de réduire une autre opposition potentielle entre émotion et mobilisation : celle qui dissocierait « être » et « avoir », « qualitatif » et « quantitatif », dans la mesure où l'émotion réfère à des états de la personne alors que la mobilisation vise un objectif concret et dépersonnalisé : réunir une somme d'argent <sup>40</sup>.

Ceci dit, au temps de la mobilisation, l'enquête sur les occurrences d'émotions patrimoniales se complique singulièrement ; tant pour l'observation, puisque les émotions sont moins massivement présentes, plus disséminées, que pour leur traitement, dans la mesure où il y a éparpillement de l'objet intentionnel sur lequel elles portent. L'échelle proposée pour caractériser l'attachement au château entre patrimoine et usage reste opérationnelle, à quelques aménagements près.

### ***Objet intentionnel : le château comme site urbain***

Parler du château comme d'un site urbain (Joseph 1998), c'est prendre en compte l'ensemble

architectural plus ou moins patrimonial, des parkings aux différentes cours en passant par les Bosquets. Ce site est l'objet de pratiques quotidiennes, principalement de marches (traversées, promenades, etc.), et principalement de la part des habitants de Lunéville et de la région. En effet, c'est plutôt pour les habitants que le château constitue un élément inséré dans un parcours : par exemple se garer sur le parking devant la cour des communs, traverser la cour et le château, puis les Bosquets pour faire une course au supermarché de la place Léopold. Les parcours touristiques sont d'un autre ordre, souvent encadrés par un (audio)guide, sinon soumis à des tâtonnements (alors que les démarches habitantes ont l'assurance du parcours entrepris), du moins impliquant des temps d'arrêt et de contemplation, de découverte, etc. Le château est ici investi par une signification d'usage et saisi, par conséquent, sous la catégorie de la durabilité : appréhendé comme le cadre d'événements routiniers. Les usages sont, cette fois, principalement extérieurs ou le sont devenus puisque le bâtiment est presque entièrement fermé <sup>41</sup>. Cela implique une forme particulière d'attachement, ainsi que le suggère cet extrait d'entretien :

Hormis la secousse et la stupeur qui était quand même malheureuse, de voir un souvenir qui avait brûlé, mais une fois passée cette émotion, ils [les Lunévillois] peuvent s'en passer apparemment. Moi j'ai l'impression qu'ils aiment bien aller dans la cour du château, se promener le dimanche dans le parc. C'est quand même assez joli, c'est arboré, il y a des fleurs, il y a des bassins. Ça c'est quelque chose qui tient à cœur aux Lunévillois mais le château en lui-

même... On n'entend pas des conversations tous les jours là-dessus, les gens ont vite oublié, ils repartent à leurs soucis premiers (Jacques Bourguignon, délégué de l'union locale CGT Lunéville).

L'objet peut être conçu comme interchangeable : on peut le reconstruire, ce sera le « même château » – cela signifie qu'avec le nouveau château on pourra reproduire les mêmes usages et que la perte engendrée par l'incendie n'a qu'un caractère momentané.

Dans ce cadre, les émotions liées à un tel objet intentionnel sont principalement des émotions négatives comme la colère, l'amertume, l'impatience mais aussi l'indifférence. En effet, le château est devenu un lieu clos, non disponible et difficilement accessible (particulièrement lors des six premiers mois après l'incendie pendant lesquels le site est resté entièrement fermé) et, depuis sa réouverture partielle, il a été redéfini principalement comme site touristique<sup>42</sup>. Il est donc orienté vers des pratiques qui ne visent pas les Lunévillois. C'est en ce sens que les émotions que ces derniers peuvent éprouver sont principalement négatives. Par exemple, la cour des Rochers s'est autonomisée comme site touristique : c'est là que sont les principales salles ouvertes, les places pour les bus, les toilettes mobiles, etc. Elle n'est, du coup, plus tellement investie par les habitants et n'entre plus guère dans leurs parcours – à la rigueur on gare sa voiture sur le parking, mais le plus souvent on passe ensuite, non plus par les Bosquets, mais par une autre place, la place de la Deuxième division de cavalerie.

### *Émotions en réaction au projet de reconstruction*

La colère, ou l'amertume, se focalise en premier lieu sur le projet culturel attaché à la renaissance du château. Ces sentiments – exprimés par les militants férus d'histoire locale des associations patrimoniales (voir mon article précédent, ce volume page 31sq.) – tiennent à la perception du projet comme étant une prérogative du conseil général dont seraient exclus les Lunévillois, alors qu'ils devraient en être, sinon des acteurs à part entière, du moins les principaux concernés. Ils pointent la dépossession, le fait de ne plus pouvoir bénéficier d'une relation de proximité, de profiter localement de son patrimoine. Ainsi, l'octroi du label « musée de France » au musée municipal insuffle à ce dernier une grandeur patrimoniale qui relègue au second plan l'échelon local et le rend difficile à actionner. Voire ils génèrent des contre-projets : ainsi le projet global de J.-P. Carciofi, historien local et vice-président des Amis du château et du musée, qui le juge radicalement différent, produit d'un « simple bon sens » de Lunévillois équipé de solides connaissances historiques d'amateur.

Ces Lunévillois en colère peuvent être, on l'a vu, les boulistes relégués un temps hors du parc des Bosquets ; mais aussi les cafetiers de la place en face du château qui déplorent de ne pas être sur le passage des parcours touristiques ; les commerçants en général, quand se répand la rumeur de l'implantation d'un hôtel-restaurant de luxe sur le site ; les guides de l'office du tourisme qui estiment que le conseil

général ne fait pas assez appel à leurs compétences et crée une concurrence avec ses propres guides, les audioguides, etc. L'expression de cette colère passe parfois par l'interpellation des élus locaux : Michel Closse dit ne pas pouvoir boire un café sur la place qui fait face au château sans essuyer différentes plaintes – alors que la ville de Lunéville ne participe directement à aucun processus décisionnel.

Ces émotions ne sont pas sans effet. On a vu les efforts pour ménager les associations patrimoniales au regard de leurs griefs. C'est le cas également des boulistes. Tels les marginaux dans le « Vieux Lyon », étudiés par Joan Stavo-Debaugé (2002), ils font *a priori* tache dans le paysage patrimonial, c'est-à-dire le paysage qui restitue le geste architectural inaugural du concepteur du site et que l'on veut offrir aux touristes : en faisant des Bosquets leur lieu de prédilection, les boulistes s'insèrent dans la perspective que Boffrand a tracée, de la cour des communs jusqu'au fond du parc. La « nuisance » n'est pas seulement visuelle : pique-niques et fritures lors des compétitions et autres rassemblements génèrent des souillures, tandis que l'huile usagée est déversée dans les toilettes du parc. Dans un premier temps, ils ont été invités à trouver un autre lieu pour s'adonner à leur loisir préféré. Puis avec l'arrivée du directeur de LCL, Yves Ravailier, la tendance est passée à la conciliation : celui-ci, soucieux de corriger une mauvaise image de l'opération de reconstruction et de pacifier les relations entre le porteur du projet et les habitants de Lunéville, a jugé préférable de les laisser jouer en paix dans le parc des Bosquets.

### *L'indifférence de l'usager du site urbain – postures habitantes*

Quant à l'indifférence, elle est « indifférence du résident qui se meut dans un espace rétabli <sup>43</sup> ». L'« espace rétabli » est le château : comme cadre d'une traversée piétonnière ; ou arrière-plan depuis les Bosquets au cours d'une balade dominicale ; arrière-plan encore depuis la place de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie pour le quidam attablé à la terrasse d'un café de la place. Le château est alors appréhendé d'un point de vue distal : il n'y a plus de blessure apparente. En effet l'environnement moral du lieu est tel qu'avant, son intégrité est rétablie surtout depuis la pose du toit au printemps 2003 et la réouverture consécutive du site en juillet – soit ce que l'on a considéré comme le début du temps de la mobilisation. Le cours normal, moral, des choses a repris, et principalement le cours des usages plutôt lâches du patrimoine : ceux pour lesquels l'aspect patrimonial du lieu n'est certes pas absent, mais présent de manière, disons, indirecte. On préférera sans aucun doute faire sa balade dominicale ou jouer aux boules dans un tel cadre, mais la dimension patrimoniale de celui-ci n'est pas convoquée en tant que telle ; elle n'est pas fortement ou directement investie.

L'indifférence, ici, est moins une émotion exprimée – du type « je suis indifférent au château et à son projet » – que la conséquence du rétablissement au moins extérieur et distal du patrimoine – en quelque sorte : en son image – et des usages

routiniers qui y sont liés. Certes le parcours de visite montre les blessures du château – des numéros placés çà et là sur des affiches pour marquer autant de stations remarquables – mais les résidents ne s’y arrêtent pas ou plus. On peut supposer qu’ils l’ont fait une fois mais que, par la suite, ils sont revenus à une appréhension routinière du château. Lors de différentes observations flottantes, il ne nous a été donné qu’une fois de voir quelqu’un interrompre sa marche assurée pour regarder les restes. Ces postures habitantes ordinaires à l’égard du château et du parc correspondent aux attitudes des habitants de la Rome antique à l’égard de la colonne Trajane dont Paul Veyne (1988) a souligné le décalage avec les postures admiratives et analytiques des historiens de l’art. À Rome, personne ou presque ne faisait attention aux détails de la frise s’enroulant sur la trentaine de mètres du fût de la colonne, et pourtant on déambulait autour, on s’y donnait rendez-vous, etc. Cela ne signifie pas que la colonne n’avait aucune importance, qu’on aurait pu développer les mêmes pratiques autour d’un simple puits ou d’une place vide. Cela signifie que la colonne revêt une importance qui se fonde dans les pratiques et usages quotidiens et, qu’à ce titre, on est indifférent aux détails de ce qui est de toute manière inaccessible à la vue <sup>44</sup>. De même, à Lunéville, le parc des Bosquets ne se substitue pas à n’importe quel parc urbain alors que dans son utilisation on ne sent poindre aucune forme de révérence patrimoniale, d’émerveillement esthétique ou historique. De même, la présence du château en arrière-plan n’est pas indifférente non

plus, mais ceux qui développent des pratiques et usages dans le parc y sont présentement indifférents – *i.e.* ils font autre chose qui est déjà au centre de leur attention – et, pour eux, le château a été rétabli dès que le toit de tôle a été posé.

Le rôle du toit de tôle est en effet prépondérant dans le rétablissement de l’image du château. Ce peut être cependant insuffisant. Pour certains il manquera toujours quelque chose tant que la reconstruction n’aura pas été achevée, notamment quand on a assisté de près à la destruction du château, comme ce pompier :

Je n’ai pas envie, à chaque fois que je vais au château avec ma fille, de lui dire : « Tu as vu, c’est le château qui a brûlé » [...] Je préfère qu’elle dise « Oh qu’il est beau mon château ! » quand il sera reconstruit. Chaque fois que je vais au château avec elle, je lui montre l’aile qui est intacte.

Pour d’autres, ce sont les blessures apparentes, ces preuves de l’incendie – poutres et pierres calcinées disposées en plusieurs endroits à l’extérieur, au pied de l’aile sinistrée –, qui rappellent que le site n’est pas encore rétabli dans son intégrité. « Ça fait vestiges », remarque telle personne, et ça ne sert qu’à « remuer les mauvais souvenirs ».

***Objet intentionnel : le château comme site touristique***

Le développement touristique du château est un objectif déclaré du projet du conseil général. La reconstruction et la revalorisation patrimoniales ne

sauraient se comprendre sans ce volet de l'action et cette finalité – au-delà de la seule déclaration d'intention plus ou moins programmatique et/ou performative, « on va faire venir les touristes à Lunéville ». De ce point de vue, le château et ses alentours constituent bel et bien un site touristique, activé tous les ans aux beaux jours, avec ouverture de la saison culturelle, fête du château début juillet, diverses animations, etc. Il comprend quelques salles à l'intérieur du château occupées par des expositions temporaires ; un audioguide à disposition pour les extérieurs (tour du château et promenade dans les Bosquets) ; un parking pour les bus et autres véhicules, ainsi que des toilettes. Il comprend encore le passage par l'office du tourisme (situé dans l'enceinte du château) où l'on trouve de multiples brochures, parfois une exposition temporaire, et la possibilité de bénéficier de visites guidées, non seulement du château mais de la ville – à laquelle, dans ce cas, s'étend le site touristique.

Les parcours de visite sont le moyen de sensibiliser les touristes à la catastrophe par sa mise en scène via des stations où sont disposées des traces et des éléments calcinés. Ceux-ci servent de support au récit de l'événement dispensé par l'audioguide – réalisé pour la saison 2004 et inchangé depuis (en 2006). Cette mise en scène introduit à une approche sensible du site : elle donne à partager l'émotion qu'a suscitée l'incendie – une émotion patrimoniale en somme. L'*account* de l'événement est déroulé : la chaîne humaine, l'intervention des pompiers, le

déplacement du ministre de la Culture, etc., jusqu'à la mobilisation pour la renaissance du château.

### ***Objet intentionnel : le château comme objet d'une mobilisation***

Envisageons maintenant des occurrences d'émotions liées à la mobilisation proprement dite – et pas seulement à son « temps » – qui concernent les donateurs, les adhérents à LCL, ainsi que les participants aux différentes initiatives proposées et/ou réalisées pour accompagner le projet <sup>45</sup>. Adhérents et donateurs – deux groupes qui se confondent en partie, étant donné que chaque don constitue un renouvellement de l'adhésion à l'association – réalisent un geste individuel. Ils l'accomplissent cependant en ayant conscience de faire partie d'un mouvement collectif, lequel est à l'occasion activé : ainsi avec le rassemblement des donateurs le 2 janvier 2004, premier « anniversaire » de l'incendie, ou le rassemblement du 2 avril 2005, jour de la pose de la première pierre, ou encore avec la réception du *Journal des co-reconstructeurs*, celle de la *newsletter* du site internet de LCL, etc. Il est d'ailleurs frappant de retrouver les thèmes des différents articles composant le deuxième numéro du *Journal des co-reconstructeurs* dans les propos tenus en entretien par les donateurs franc-comtois rencontrés. Certes, ces entretiens ont été réalisés peu de temps après l'envoi du journal, mais cela montre combien le lien avec le château est réactivé par le journal – et d'autant plus qu'on n'habite pas à proximité.

C'est cette existence sous forme de collectif, dénommé les *co-reconstructeurs*, qui contribue à donner naissance à une émotion patrimoniale : ce serait l'enthousiasme de participer à une aventure collective et historique, publicisée étape par étape. Chacun en sera acteur et témoin pour la postérité, puisqu'il est prévu de donner à voir la mobilisation, sans doute par des pavés sur lesquels seront gravés les noms des personnes qui ont fait un don. Si cette émotion s'exerce à distance et de manière isolée le plus souvent, elle demeure donc liée au collectif dont elle procède. De plus, elle est liée à une action inaugurale, le don ou l'adhésion ; c'est cette action qui est la condition d'accès, nécessaire mais insuffisante, à l'émotion.

Quant à ce que le conseil général et LCL nomment les « initiatives », ce sont des propositions d'actions en faveur du château, auxquelles le conseil général octroie un label voire une aide à la réalisation, et qui se concrétisent au final le plus souvent par un don pour la reconstruction. Les émotions des personnes participant à ces initiatives sont manifestes dans les cas où ces dernières prennent des formes spectaculaires, et plus encore participatives, c'est-à-dire les cas où chacun réalise une action et n'en est pas simplement spectateur. Le match de football Metz-Nancy aurait eu lieu sans l'incendie du château de Lunéville (c'est seulement une partie des bénéfices qui a été versée comme don), ce n'est pas le cas de la marche Nancy-Lunéville, organisée spécialement pour recueillir des fonds pour la reconstruction. La question qui se pose alors est : pourquoi participe-t-on ? Autrement

dit, quelles émotions spécifiques sont liées au fait de participer ? Il s'agirait ici de faire la part entre le plaisir de la marche et la volonté d'agir pour le château<sup>46</sup>.

L'émotion qui résulte d'un tel geste est proche de celle des donateurs et adhérents de l'association, sauf qu'elle est liée à une action immédiate pour le château – alors que le chèque de don ou d'adhésion médiatise l'action. Cette hypothèse de commune mobilisation se confirmerait dans le fait que tous attendent un retour et veulent savoir ce qui va être fait avec cette contribution. Or chacun sait bien que le don ne vaut que par l'addition de tous les dons, qu'il ne peut y avoir d'action que commune. Il s'agit sans doute moins d'un désir de contrôle sur l'utilisation des fonds – même si des précédents comme les détournements de fonds commis par le président de l'ARC sont régulièrement cités dans les entretiens avec des donateurs – que de la volonté de savoir comment s'est concrétisée la participation au processus historique. Que ce soit l'achat d'une pièce pour le musée, le remplacement de telles poutres ou pierres, voire un escalier entier, etc., la question est de savoir ce qui a été fait avec l'argent qu'on a donné / avec l'argent qu'a rapporté notre marche. On aurait d'un côté le don, et de l'autre le don de soi par la participation à une initiative, qui seraient à replacer dans la relation triadique (Descombes 1996) que le donateur ou le participant compose avec le château – voire avec la portion de château restaurée grâce au don. Cette relation triadique a sans doute à voir avec l'appropriation<sup>47</sup>. Il n'est cependant pas possible d'en

dire plus en l'absence d'indication quant à l'utilisation des dons, directs ou indirects (initiatives).

***Objet intentionnel : le château comme objet d'un travail patrimonial***

Avec cet objet intentionnel, on approcherait l'émotion qu'éprouve (entre autres) le chercheur dans son activité même de recherche. Elle a partie liée avec un investissement personnel intense dans l'objet du travail, qui diverge sensiblement de la rationalité stricte habituellement présumée chez le fonctionnaire, ou du rapport froid avec un travail que l'on accomplirait uniquement dans une finalité « alimentaire » ; tout comme elle diverge de l'objectivisme positiviste présumé par certains chez le chercheur. Cet investissement dans le travail reçoit ponctuellement aussi bien des concrétisations heureuses que des arrêts brutaux qui anéantissent (« ça n'avance pas », « on se bat contre des moulins », « les données infirment les hypothèses »). De telles contingences représentent son lot quotidien et, en même temps, donnent en partie consistance à l'émotion<sup>48</sup>. Celle-ci serait en quelque sorte l'expression sensible d'un engagement professionnel dans la mobilisation pour la reconstruction : un enthousiasme, une excitation en l'occurrence pour un travail patrimonial de grande ampleur et occasion de prouesses techniques inédites ; plus généralement ce que l'on ressent quand on agit sur le patrimoine. La mise au jour d'une telle émotion s'est faite à partir d'entretiens avec certains professionnels du site – ainsi la conservatrice du musée et le directeur de LCL.

L'aspect spécifique de cette émotion tient aux conséquences attendues du travail engagé : rétablir le passé, le faire advenir, à destination des générations futures – en quoi ce travail transcende l'ordinaire humaine condition et les actions qu'elle est susceptible d'occasionner. Yves Ravailier estime que certains des donateurs se sont engagés dans le chantier de Lunéville parce que c'est un chantier patrimonial et parce qu'ils auraient raté « l'occasion bretonne ». Ce qui est importe, c'est donc la perspective de s'inscrire dans une action patrimoniale. De ce point de vue, l'émotion liée au travail ou à l'investissement pour le patrimoine ne concerne donc pas seulement les professionnels du site ou du chantier, mais tous ceux qui sont amenés à interagir avec le château dans le cadre d'une spécificité patrimoniale<sup>49</sup>. Parmi les membres des associations patrimoniales, c'est une telle émotion qu'expérimente le président des ACM quand il s'investit pour le projet de reconstruction – particulièrement quand il s'investit dans l'achat de pièces qui seront validées pour entrer dans la collection du musée. *A contrario* d'autres membres des associations patrimoniales expérimentent également une même émotion, mais négative, lorsqu'ils se voient exclus d'une aventure à laquelle ils aimeraient participer.

**La grandeur patrimoniale ou les émotions de l'action**

Pour conclure, il faudrait essayer de répondre à une question souvent entendue sur le terrain : Qu'a permis l'incendie pour le château ? Certains acteurs locaux,



notamment ceux de la reconstruction, sont tentés par des formules incantatoires teintées de sens commun (avec des déclinaisons du proverbe « à quelque chose malheur est bon ») et de méthode Coué, du type : « L'incendie est une chance pour le château de Lunéville – voire : pour Lunéville ». Voici une proposition plus radicale :

D'un seul coup, c'est devenu le château de Lunéville, ce n'était plus le château de Stanislas, de Léopold, c'était leur château, à Lunéville, leur richesse à eux [...] Parce que le château faisait partie des habitudes et d'un seul coup, il brûle [...] C'était une partie d'eux, de leur propriété morale qui était en train de brûler (C. Richard).

Le directeur de l'office du tourisme ajoute : « Parce qu'avant c'était des locaux pour eux, maintenant c'est un château. » Il est dit ici que l'incendie a permis au château d'acquérir la grandeur patrimoniale qu'il n'avait que peu, voire pas, auparavant. Comme le rappelle Luc Delmas (ce volume, page 245sq.), longtemps le château n'a pas été mentionné comme site remarquable dans les guides touristiques ; d'ailleurs sa patrimonialisation a été un processus à étapes et il a fallu attendre 1998 pour qu'il soit classé « monument historique » dans son ensemble – sur la demande insistante du maire. Un peu juste pour le « Versailles lorrain » ! Or voilà que « d'un seul coup » le processus s'accélère et prend corps sous l'effet d'émotions qui soulignent la portée morale de l'appropriation – et quasi morale de l'événement.

Une grandeur patrimoniale qui arrive en une nuit ; cette soudaineté suscite des heurts inévitables

au regard des usages des habitants. Certes, la construction de cette grandeur était l'objet du projet du conseil général, décidé un mois avant l'incendie. Elle serait nécessairement advenue, mais en combien de temps ? Ce que la mise en œuvre du projet aurait dû progressivement construire, l'incendie l'a permis en une nuit. En même temps la contraction du temps fait apparaître et ressentir vivement le paradoxe du patrimoine : alors que le château devient propriété morale des habitants, il s'éloigne ; ceux-ci font l'épreuve de la mise à distance inhérente au statut patrimonial – en l'occurrence, limitation et réglementation de l'accès au château, de l'accès aux Bosquets, délimitation des collections du musée... C'est ce double mouvement et la confrontation au paradoxe qu'il crée qui provoquent également des émotions patrimoniales – une fois passées les émotions suscitées par l'incendie en lui-même.

Voilà qui permet, au final, de nuancer l'*account* de l'événement et d'éclairer le rapport émotion/action. Alors que l'*account* inaugural séparait émotion et action, on a pu, au terme de l'examen des émotions au temps de l'incendie, en souligner le lien de causalité – « après et en raison de l'émotion, la mobilisation ». L'examen des émotions au temps de la mobilisation en souligne le caractère indissociable en tant qu'il montre une permanence d'émotions alors même que l'on est dans l'action : émotions *de* mobilisation (les dons, les initiatives, le travail patrimonial...) et émotions provoquées par / en réaction à la mobilisation (colère des habitants exclus du projet, indifférence des résidents se mouvant dans un espace rétabli...).

## Notes :

1. Pour la conception de l'expérience ici engagée, voir Dewey 1993 et 2003 ; voir également la remarquable analyse programmatique de l'expérience publique par Louis Quéré (2002).
2. L'événement, commencé le 2 janvier 2003 par un incendie, ne prendra sans doute fin que lorsque sera énoncé quelque chose comme « La reconstruction du château est terminée ». Donc un événement d'une quinzaine d'années au moins : cela pose le problème de la notion d'événement. « Un événement premier est suivi d'événements seconds », pourrait-on dire ; c'est oublier que l'événement, tel qu'il est défini et tel qu'il se stabilise au fur et à mesure, inclut et l'incendie et la mobilisation. Il n'existe pas en effet un événement tel que « l'incendie du château de Lunéville » ; dès le départ, il s'agit de « l'incendie du château et sa reconstruction ». Pour la stabilisation interactive et processuelle de la version d'un événement passé, cf. Dulong 1998 : 63-68 : « Quand on parle d'un événement, on prend appui sur une narration de ce genre, en général la version officielle accréditée à l'issue d'un procès et bientôt résumée par une désignation – par exemple “l'assassinat du Duc de Guise”. »
3. Pour une présentation détaillée de cette notion chez Garfinkel, voir Quéré 1984.
4. Voici quelques formulations proches, repérées dans la presse : « Mais passé le traumatisme, Michel Bouard envisage déjà l'avenir... » (*L'Est Républicain*, 21 janvier 2003 : portrait d'un guide de l'office du tourisme). « ”Devant l'adversité des éléments, tu aurais envie de baisser les bras mais c'est le contraire qu'il faut engager. La mobilisation de tous redonnera vie à cet endroit. Certes il faudra du temps mais dès à présent il faut envisager toutes les initiatives [...]”. Après la désolation, la mobilisation, donc. Un appel national est lancé... » (*L'Humanité*, 16-17 février 2003 : entretien avec un adjoint communiste au maire de Lunéville). Encore ce titre d'un article : « Château de Lunéville. Émotion, mobilisation, reconstruction ! » (*Hommes et métiers*, juin 2003). « Après la désolation et l'émotion, place à la mobilisation. Particuliers ou entreprises l'ont bien compris. Six mois après l'incendie du château de Lunéville, de nombreuses personnes ont spontanément manifesté leur solidarité... » (*Le Républicain Lorrain*, 2 juillet 2003, « Le temps de la mobilisation »).
5. Par exemple, pour Pierre Poncet, président des Amis de la faïence et vice-président des Amis du château et du musée : « L'émotion, c'est cruel à dire, est venue pas tellement des tripes des Lunévillois mais est venue du fait qu'ils appréciaient l'impact régional et national d'un événement qui touchait Lunéville. Autrement dit, on a écrit dans la presse : les gens de Lunéville ont découvert ce jour-là qu'ils avaient un château ; disons très franchement de moi à vous les choses, ils ont découvert qu'ils avaient un château parce que quand ils voyageaient à droite ou à gauche, on disait : “Ah vous êtes de Lunéville ! On a vu les images de votre château. Combien de temps ça va mettre ?” etc. » (entretien).
6. On entend la prégnance de cette valeur de précédent (et de l'expertise qui se met en place) dans les propos de Maryvonne de Saint-Pulgent, dans le livre-manifeste paru en mars 2003, *L'appel de Lunéville*, propos titrés « Il faut mobiliser l'émotion » (Moulin et Wagner 2003 : 175-178) et dans lesquels elle liste les différents outils utilisés à Rennes et qui pourraient être valables pour Lunéville : en particulier la création d'une association, la tenue de manifestations pour recueillir des dons, etc., et plus largement cette idée de « mobilisation de l'émotion ». On trouve également dans *Les cahiers du château...* 2005, un retour sur « L'exemple de Rennes » (p. 54-55). Les autres ressources disponibles qui orientent vers cette acception de l'événement et de sa valeur exemplaire sont les premières offres de service émanant de particuliers qui veulent œuvrer pour le château et proposent leurs compétences ; ainsi que les premiers courriers reçus en mairie de Lunéville, dans lesquels leurs auteurs soulignent leur émotion, leur solidarité et bien souvent leur désir de participer à la mobilisation.
7. *Voice* ou *exit*, selon A. Hirschman (1995) ; un tel événement ne laisse pas de place pour la loyauté.

8. Les entretiens auprès de Lunévillois font souvent émerger une convergence entre la vue du château en flammes et les médiations téléphonique et télévisuelle. Ainsi Nicole Blésaing, membre des Amis de la faïence, se souvient : « Il est entre 19h30 et 20h et tout à coup, j'ai un coup de téléphone de ma voisine, qui était en vacances en Normandie et qui me dit : "Il paraît que le château brûle !". Je lui ai répondu : "Arrêtez votre plaisanterie !". Elle me répond : "Si, je vous assure !". Je lui dis : "Écoutez, j'ai les informations, si le château brûlait, je le saurais !". Et, en fait, le frère de ma voisine lui avait téléphoné et lui avait dit qu'on apercevait de la fumée au-dessus du château. Mais moi, je me disais, c'est quand même drôle, il n'y a rien aux informations ! Et peut-être dix minutes plus tard, on annonçait que le château de Lunéville était en feu... » Du coup, elle se précipite sur les lieux. Frédéric Chausson, directeur de l'office du tourisme (installé à l'extrémité d'une aile du château), établit un lien précis entre la médiation télévisuelle et l'afflux des badauds : « Les journalistes sont venus, ont tourné des images, sont remontés à Nancy et les ont diffusées en direct à 19h15. Donc c'est là où tous les gens ont commencé à affluer, parce que même au niveau des gens de Lunéville et des environs, ils n'étaient pas au courant que ça brûlait. C'est l'information de France 3 qui a tout déclenché au niveau de la foule. »

9. Cette conception se révèle d'autant plus féconde lorsqu'elle est rapprochée d'une problématique de l'événement : dans la suite de son développement, Louis Quéré (2002 : 140 *sq*) s'appuie sur la double conception de l'événement de Hannah Arendt, laquelle oppose un événement qu'on explique en remontant la chaîne des différents éléments de son contexte d'occurrence, à un autre événement que son contexte d'occurrence ne parvient pas à expliquer totalement, parce que cet événement est créateur de sens, c'est un point de départ qui reconfigure la carte des possibles. Si chaque événement emprunte aux deux catégories, les émotions naîtraient préférentiellement de l'exposition à un événement créateur de sens.

10. Voir Pecqueux 2008. On peut être tenté de lire sous cet angle les controverses auxquelles donne lieu le patrimoine,

comme lors de la destruction des bouddhas géants de Bamyân par le régime taliban afghan en mars 2001. La mobilisation internationale contre cette mesure en avait provoqué une seconde, tout aussi importante, tenant au fait qu'on s'indigne pour le patrimoine afghan mais pas pour les femmes afghanes, les opposants aux talibans, etc. Il semblerait alors que la comparaison avec d'autres faits puisse rendre le patrimoine moins humain, ou pas assez humain. *A contrario*, l'incendie du palais Bandjoun au Cameroun (voir ci-dessous), intervenu en janvier 2005, a été désigné immédiatement comme « tsunami culturel ».

11. « Je pense que ce sont les mêmes gens qui sont à la fois intéressés par la reconstruction du château et qui peuvent contester les frais qu'on engage », avance Vincent Malnourri, chargé de mission auprès du président du conseil général.

12. Cette définition de priorités au cœur de l'action de sauvetage se fait au détriment d'une définition de l'événement patrimonial comme d'emblée moral – le patrimoine passe après un certain nombre de choses. « L'aspect patrimoine, je crois qu'on n'a pas trop le temps de réaliser parce qu'on est tellement dans le feu de l'action », se souvient le directeur de l'office du tourisme. « Je crois qu'on est tellement confronté à vivre le moment précis que c'est seulement le lendemain matin quand je suis revenu, que ça m'a vraiment fait quelque chose ». Pour Marie-Paule Duclaux, le souvenir principal de cette nuit n'est pas la chaîne humaine qu'elle a en partie sollicitée pour sauver des objets du musée, mais l'autre chaîne à laquelle elle a participé : celle qui a fait des sandwiches toute la nuit (et la matinée suivante) pour permettre aux pompiers de se restaurer. Dans son souvenir, c'est une « situation humaine » qui passe avant le sauvetage patrimonial proprement dit ; alors que c'est ce dernier qui lui a valu une médaille du courage et du dévouement, et non la situation humaine.

13. *Si Lunéville m'était conté...* : il s'agit d'une compilation d'émissions de France Bleu Sud-Lorraine sur le château et l'incendie.

14. De la même manière, Denis Hassler, délégué CFDT, pose cette équivalence : « Moi ce qui m'a marqué à l'époque,

médiatiquement, c'est le maire de Lunéville qui à France3 pleure ! [...] Une de mes réactions, c'est de dire : alors qu'on venait de vivre Bata aussi [une usine de chaussures fermait dans les alentours] [...] En raisonnant un petit peu : humainement c'est quand même plus dramatique quand huit cents ouvrières sont foutues dehors [...] Il y a le patrimoine qui a brûlé, mais il n'y a pas eu de blessés, il n'y a pas eu de morts. Ce qui aurait pu être le cas. Là j'aurais mieux compris, mais là c'était uniquement des pierres qui cramaient, des costumes. » Et pour Jacques Bourguignon, délégué CGT pour le bassin lunévillois : « Quand je vois la quantité d'énergie de gens qui ont mouillé leur chemise pour reconstruire le château ! C'est bien mais pourquoi n'a-t-on pas la même énergie pour reconstruire l'emploi sur Lunéville alors qu'on est sinistré depuis belle lurette ? »

15. « Le gars qui va être au chômage, privé d'emploi, le château, il s'en fout ! [...] Je reçois quotidiennement des tas de lettres d'individus qui me disent : "Si vous consacriez autant de temps à notre sort, à nos emplois, que vous ne le faites pour le château, on vivrait mieux". Ce n'est pas neutre ! »

16. À propos du château de Lunéville comme patrimoine proche, voir Pecqueux 2009b.

17. Distinction binaire rigide qui est bien entendu étrangère à H. Arendt, qui préfère pour sa part évoquer les dispositifs de passage entre durabilité et permanence, et singulièrement de durabilité à permanence : « Si la durabilité des objets ordinaires n'est qu'un pâle reflet de la permanence dont sont capables les objets qui sont pleinement du-monde, les œuvres d'art, il y a, inhérent à tout objet en tant qu'objet, un peu de cette qualité » (Arendt 1994 : 229).

18. Pour une perspective critique vis-à-vis de ces différents termes, consacrée exclusivement au patrimoine, je renvoie au texte de Jean-Louis Tornatore « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale » (2006). Il y discute de quelques travaux sociologiques ou anthropologiques récents, consacrés au patrimoine et travaillant plus précisément à caractériser le type d'investissement par les acteurs dans leur activité quand elle porte sur le patrimoine. Il propose de travailler la notion

de « formes d'engagement » dans la mesure où elle serait particulièrement heuristique pour décrire « la palette des actions patrimoniales consécutives à une situation de perte qui affecte un collectif ».

19. Le sol de cette allée (à la fois damé et caillouteux) est propice à la pratique de ce jeu qu'il joue avec ses amis depuis des décennies...

20. Nous lui avons alors proposé le concept de « proximité patrimoniale », qu'il a accepté. C'est de nous raconter cette anecdote qui l'a amené à cette conclusion, lors d'une conversation avec un notable local à propos de l'incendie du château : « Le dentiste a dit : "Moi ça m'a fait un coup horrible l'incendie du château". Et alors je lui dis : "Ah bon, oui c'est un monument historique etc.". Et il me dit : "Pas du tout, pas du tout, j'ai passé ma bar-mitsva là ; mes frères et sœurs, je me suis marié dans les salons là, tous mes amis se sont mariés là, c'est un morceau de ma vie qu'on a brûlé". Et j'étais très, très, très surpris quoi ! [...] c'est-à-dire pour lui il y avait un dommage irréparable mais qui n'avait rien à voir avec Stanislas et Léopold, c'était un morceau de sa vie qu'on lui avait enlevé. »

21. La conservatrice ou le haut fonctionnaire *versus* les boulistes du parc... : il ne faut pas lire cette échelle du patrimoine vécu comme une fracture sociale, les élites pensant au patrimoine culturel, et les petites gens ne pouvant penser qu'à leurs loisirs du dimanche dans le parc. *A contrario*, lors de la pose de la première pierre le 2 avril 2005, le secrétaire d'État à la formation professionnelle, nancéien, Laurent Hénart, a moins évoqué le patrimoine que ses souvenirs de visite avec l'école, de fêtes de famille et autres usages du château.

22. J. Stavo-Debaugue et D. Trom (2004 : 218-219) remarquent une telle disproportion entre les plaintes situées depuis le poste de la grandeur patrimoniale et celles depuis un poste plus proche (intime ou domestique).

23. La colère, entendue à l'occasion, se manifestant contre le fait qu'on ait pu laisser un monument d'une telle importance dans cet état – et surtout sans système de sécurité contre les incendies – s'insère dans l'expression première d'une

tristesse. Quant à la colère devant la focalisation médiatique, on en trouve un exemple vif dans ce message en réaction à un article publié sur un site internet, concernant l'incendie du palais de la chefferie Bandjoun (Cameroun ; <http://www.cameroon-info.net/reactions/@,15856,7,incendie-la-chefferie-bandjoun-en-fumee.html>), « Rien à foutre !!!!!!! » : « On s'en fout il y a des choses plus graves que cela sur notre continent, des choses qui touchent des gens bien vivants comme le sida, le paludisme, la malnutrition, etc. On s'en bat les couilles, nos ancêtres n'ont rien fait contre les blancs de l'époque, ils ont été minables, regardez où l'on en est arrivé à cause de leurs gueules, je les emmerde tous. Ha ha ha ha ha !!!!! » Ce message a provoqué plusieurs réponses, dont : « Tu confonds tout mon grand ! Le moment est à l'émotion. »

24. À propos des lettres et de la tension qui s'y lit entre émotion et action, on peut se reporter avec profit à la situation analysée par L. Boltanski et M.-N. Godet (1995), celle où des personnes libres s'adressent à des proches incarcérés par le moyen d'un message radiophonique. Tout en rappelant le caractère inéluctable de l'incarcération, ces messages doivent ménager la place pour un futur en liberté : c'est-à-dire que se joue ici la tension entre le monde actuel, irréversible, et le monde projeté pour le futur, réversible, où tout redeviendra de nouveau possible. On trouve des similitudes entre certaines formulations adressées aux détenus et qui servent précisément de passage du monde irréversible de l'incarcération au monde réversible de la libération, et certaines phrases destinées à reconforter le maire de Lunéville, telle celle-ci : « Il faut avoir foi en demain. Aussi sûrement que le jour revient en force après la nuit, que le soleil respandit de plus belle après la pluie, et que le printemps balaie toujours l'hiver, la joie de vivre en ce monde reprend tôt ou tard ses droits sur la douleur qui nous afflige parfois. » Un autre élément à prendre en compte est le fait que ces lettres sont largement adressées au maire de Lunéville, Michel Closse, dont l'image des larmes devant le château en flammes a été diffusée par les journaux télévisés. De ce point de vue, les auteurs des lettres disent leur émotion à quelqu'un qui est déjà ému ; ce qui n'est pas sans

rappeler la manière dont, selon R. Dulong, opère la parole du témoin : « en rencontrant une prédisposition affectuelle de son récipiendaire au type de récit qu'elle peut introduire. [...] Un témoignage ne transmet pas un affect, il ranime une disposition à être affecté. Ce qui est en jeu dans la réception ne relève pas d'un procès de diffusion, mais du réveil d'un intérêt potentiel déjà présent » (Dulong 1998 : 175-177). Enfin une autre piste de lecture du rapport émotion/action dans les lettres serait la spécificité du futur proche, par rapport au futur simple, que relève Vincent Descombes (2004 : 230-235) : entre je vais écrire et j'écrirai, la différence porte sur la proximité non du calendrier, mais du souci. « Le futur prochain marque la place d'une *intervention possible* qui pourrait interrompre ou modifier le cours des choses » (*ibid.* : 234). Ainsi, selon cette perspective, la différence entre ces deux emplois du futur se situerait entre : « Le phénix va renaître de ses cendres » (parce qu'on va se démener pour cela) et « Le phénix renaîtra de ses cendres » (parce qu'on ne peut laisser des ruines ainsi).

25. Journaliste et romancière, d'origine de Meurthe-et-Moselle, notamment responsable des pages « Lectures » du magazine *Côté femmes*.

26. Le mot final ramène bien à l'*account* : après l'émotion, le « froid de la mort qui glace l'échine », « Nous le referons, ma tant'tirelirelire, nous le referons, ma tant'tirelirelo... » (Fischer 2003) – ce sont les paroles d'une chanson enfantine sur un air du XVIII<sup>e</sup> siècle et portant sur le château de Versailles.

27. Pourtant, cette pièce censée symboliser à la fois la faïence lunévilloise et la vie de cour (puisqu'elle représente un des favoris de Stanislas) n'a pas été de tout temps présente au musée ou au château : elle n'a été acquise qu'en 1975 chez un antiquaire londonien (*cf. Il était une fois* 2003 : 7).

28. Le don est encore la réparation espérée par telle autre personne : « Mon tempérament optimiste m'amène à imaginer un musée bientôt reconstitué avec de nouvelles pièces de Lunéville-St-Clément, objets de dons qui, je l'espère, afflueront de tous côtés, c'est mon vœu le plus cher ! » (*ibid.*). Un autre type d'action est envisagé pour

le « nain Bébé » : « La reconstitution de la statuette de Bébé, même endommagée, portant ainsi les traces visibles de cette nouvelle tragédie frappant le patrimoine lorrain, serait un immense encouragement à poursuivre, ici et maintenant, jusqu'en 2005 et bien au-delà, le travail patient de reconstruction d'une mémoire régionale » (Moulin et Vagner 2003 : 14).

29. La question revient cependant régulièrement avec des demandes de réoccuper les lieux.

30. Pour le moins, occupé d'une manière peu habituelle pour un éventuel touriste, comme le souligne C. Richard : « On avait le musée de la faïence et puis deux administrations, la médecine scolaire, et puis le CIO. Donc vous voyez, le touriste qui arrivait là, un peu comme s'il arrivait devant Versailles ou devant un château de la Loire ; on nous disait, qu'est-ce qu'il y a à voir dans votre château ? Et bien il faut monter dans le fond là-bas et puis il y a deux salles... » (entretien réalisé par V. Touchot).

31. « Ce qui m'est venu tout de suite, c'étaient alors des images bêtes, par exemple le don du sang. Le don du sang à Lunéville se faisait là, dans une des salles du côté qui a brûlé. Je ne sais pas pourquoi mais c'est à ça en premier que j'ai pensé. J'ai pensé aussi aux mariages qui se faisaient là, aux réunions qui se faisaient là. »

32. « Les Amis du château, les Anciens Combattants, à l'époque j'avais encore du temps disponible, plus que maintenant, tous les lundis il y avait encore des conférences de l'université de la culture permanente qui se passaient dans une salle du château, on y faisait nos assemblées d'Anciens Combattants, on y faisait des bals... »

33. Il évoque des « lieux habités [...] par excellence mémorables » (*ibid.* : 48). Dans sa lettre, un général, qui a manifestement séjourné quelque temps avec sa famille dans le château,, commence par « c'est si difficile à dire » et, tout du long, ne nomme pas le château mais emploie à son endroit la troisième personne du singulier : « Il avait cette présence physique si intense... »

34. En voici la retranscription à partir des images diffusées

(et présentes sur le Dvd, *Après le choc, l'action*, 3'18). Michel Closse est en manteau, col relevé, avec un chapeau de feutre ; il est au premier plan et derrière lui, on voit l'aile sud en flammes : « C'est une catastrophe, une catastrophe comme on n'en a pas eu depuis longtemps. Heu le château de Lunéville c'est, c'est le symbole du renouveau de Lunéville et, et aujourd'hui quand on [il fait un geste du bras vers les flammes] voit ce... [il se met à pleurer et se détourne légèrement] c'est effrayant [quasiment incompréhensible], c'est effrayant ! »

35. Voir le texte de Sabrina Leyendecker (et plus particulièrement à sa partie consacrée au mythe de Sisyphe comme métaphore lorraine), ainsi que la contribution de Luc Delmas.

36. On relève encore dans cette lettre d'un militaire à la retraite, ce constat d'émotion qui bloque jusqu'à empêcher de dormir : « Je vous jure que cela a été très dur et cela fait deux nuits que je n'arrive plus à dormir » ; mais il ajoute : « Si vous avez besoin de mes services, n'hésitez pas à m'appeler, je suis prêt à vous aider à reconstruire. »

37. Pour plus de précisions sur ce thème, cf. A. Pecqueux 2009a.

38. Entre temps de l'incendie et temps de la mobilisation, existe-t-il des dates qui permettraient de les délimiter strictement ? Il est bien entendu que ces « temps » signalent moins des temporalités au sens littéral, avec des bornes précises, que des moments, des occasions où l'on met en avant tel aspect plutôt que tel autre (l'incendie ou la mobilisation). S'il fallait définir des repères, la réouverture partielle du site en juillet 2003 indiquerait l'entrée dans le temps où la mobilisation l'emporte le plus souvent sur l'émotion – c'est en tout cas la date utilisée dans la mise en récit de l'événement que constitue le Dvd *Après le choc, l'action*.

39. Pour le dire vite, cela correspond à cette mise à distance de soi par soi que l'on retrouve exprimée dans le cogito cartésien – et qui est le thème également du livre de Vincent Descombes, *Le complément du sujet* (2004).

40. Ce commentaire de François Flahault pose bien le type de postures impliquées dans une telle opposition : « Supposons que je possède un meuble auquel je suis attaché pour des raisons esthétiques ou parce qu'il m'a été donné par une personne qui compte beaucoup à mes yeux. En disant : "Ce meuble mesure 85 centimètres de long", ou : "Ce meuble vaut 150 euros", je cesse par là même de le considérer en tant que j'y suis attaché (en tant qu'il participe de mon être) et je le fais entrer dans un champ de valeur anonyme, indépendant de ma personne et indépendant de celle qui m'a fait cadeau du meuble » (Flahault 2005 : 86). C'est toute la différence entre les larmes portant sur « mon château » et le constat « il faut compter environ 110 millions d'euros pour la reconstruction du château ».
41. Ce qui était vrai en 2006 ne l'est plus aujourd'hui (2011) puisque la chapelle, restaurée, a été rouverte à l'automne 2010.
42. À mi-temps, car l'hiver, le site urbain recouvre entièrement ses droits.
43. En écho à une proposition formulée par J. Stavo-Debaugé (2003).
44. « Faible importance de l'art en histoire, donc ? Pas si vite. Ce sont les fonctions intenses et les attitudes fortes qui jouent un rôle très réduit. Si, en revanche, on considère l'attitude la plus faible (attention globale et distraite) et la fonction la plus faible (décor, cadre de vie), rien n'égale l'importance que les hommes ont attachée à l'art à travers leur histoire, pas même la religion [...] Les monuments ne sont pas message à autrui, pas davantage l'expression idéale de la belle humanité, encore moins le visage de la société.
- Ils parlent pour exprimer la puissance qui les a fait sortir de terre. » (Veyne 1988 : 11).
45. Voir également sur ce sujet Pecqueux 2009a. En outre, voir pour les donateurs la contribution de N. Barbe et C. Blondeau, et pour les « initiatives » celle de S. Leyendecker.
46. On peut détester ou ne pas être un amateur de marche, mais s'y livrer par auto-imposition d'un impératif moral ; et à l'inverse, on peut ne pas s'intéresser à l'avenir du château de Lunéville, mais suivre en toutes circonstances les activités du club à l'origine de cette marche, y retrouver ses compagnons, etc.
47. On retrouve ici l'un des grands principes du Durkheim des *Formes élémentaires de la vie religieuse*, le principe de causalité morale : une action en commun peut déboucher sur un moment d'effervescence qui provoque des émotions, émotions qui ne sauraient rester sans effets en tout un chacun. Je renvoie au commentaire qu'en fait Albert Ogien (Ogien 2004 : 7) qui cite Anne Rawls pour qui cela correspond à la « perception partagée des forces morales dans et à travers l'accomplissement de la pratique ». Il semble en tout cas qu'on puisse rapprocher cette idée de causalité morale de celle d'événement quasi moral pour caractériser la catastrophe patrimoniale et les émotions qui en résultent.
48. Pour une telle perspective sur le métier de chercheur, voir Polanyi 1974, dont ce paragraphe est librement inspiré ; voir également Pecqueux 2007.
49. Ce qui commencerait à se dégager comme une certaine spécificité, que n'expérimentent pas les habitants quand ils viennent se promener dans les Bosquets, mais qu'ils peuvent bien sûr expérimenter en d'autres occasions.

Tableau 1

<b>Initiateurs Initiatives</b>	<b>Association</b>	<b>Particulier</b>	<b>Entreprise organisme public</b>	<b>Élu (CG, mairie)</b>	<b>Total</b>
Manifestations culturelles et sportives	13,53	7,89	6,02	0,38	27,82
Ventes de produits divers	1,13	1,88	3,76	0	6,77
Mise à disposition du réseau	1,14	4,51	4,89	2,26	12,80
Proposition d'idées	0,38	0	1,50	0	1,88
Mise à disposition de compétence	1,88	10,90	11,28	1,88	25,94
Dons et prêts	2,63	15,79	3,38	2,63	24,43
<b>Total</b>	<b>20,69</b>	<b>40,98</b>	<b>30,83</b>	<b>7,15</b>	<b>Env. 100</b>



## CE QUE L'INCENDIE DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE FAIT FAIRE

*Sabrina Leyendecker*

Au lendemain du sinistre, de nombreux messages parviennent dans les bureaux de la mairie et du conseil général de Meurthe-et-Moselle qui, pour certains, expriment exclusivement le soutien, la sympathie, l'indignation – voire la colère de leur expéditeur – et qui, pour d'autres, contiennent de surcroît des propositions d'action et témoignent de la nécessité d'établir un projet d'aide à la reconstruction du château : dons pécuniaires, propositions d'organisation de spectacles dont les bénéfices seraient consacrés à la reconstruction de l'édifice sont autant de propositions d'action faites en vue de la reconstruction du château. Si les « initiatives » proposées sont très disparates, il reste que l'acception même du terme laisse entrevoir un double mouvement engagé par l'ensemble des initiateurs. En effet, l'initiative est ce que l'individu « fait arriver », ce qu'il cherche à provoquer et, en même temps, « la qualité de celui qui est porté à agir »<sup>1</sup>. Les individus souhaitent donc « faire survenir quelque chose » or, si l'événement est ce qui arrive aux individus, les initiatives sont l'exacte antithèse de cet événement inaugural qu'est l'incendie du château. Elles sont le lieu de l'exposition d'une intention d'agir, d'œuvrer à la reconstruction du château et une revendication de la qualité de l'initiateur qui se définit ici tout autant comme un état statutaire (e.g.

en qualité de restaurateur, de sténodactylographe), que comme une inclination, une habitude, un talent, une disposition de l'individu (goût pour l'art, cordialité...), qui nous donne une idée de sa grandeur<sup>2</sup>. Aussi, ces propositions, en même temps qu'elles constituent un projet, valorisent celui qui les fait.

La proposition d'initiative est ainsi autant le lieu de l'inauguration d'un changement souhaité du monde dans lequel l'initiateur est engagé – dans la mesure où il veut y faire arriver quelque chose – que celui de l'exposition de soi. L'initiative proposée met ainsi en exergue le fait que « premièrement, je peux (potentialité, puissance, pouvoir) ; deuxièmement, je fais (mon être, c'est mon acte) ; troisièmement, j'interviens (j'inscris mon acte dans le cours du monde : le présent et l'instant coïncident) ; quatrièmement, je tiens ma promesse (je continue de faire, je persévère, je dure) » (Ricoeur 1986 : 172). Dit autrement, la proposition d'initiative révèle :

1. ce qui m'autorise à initier (mon statut, mes qualités...)
2. ce que je peux faire pour le château (l'action proposée)
3. le monde dans lequel j'interviens (*i.e.* pour qui, pour quoi j'initie quelque chose, quelles sont les

personnes et les choses que je mets en mouvement par mon intervention ?)

4. et enfin, comment cette initiative m'engage dans le monde (quelle est la promesse que je lui/me fais par l'initiative que je propose ?)

L'analyse de ces propositions autorise alors à rendre compte de la compétence des personnes qui les initient, notamment à travers l'analyse des qualités nécessaires à l'initiative et la diversité des interventions proposées. De ce point de vue, recourir à une sociologie quantitative et plus spécifiquement à une sociographie des propositions d'initiative rend immédiatement visible et lisible la relation entre le statut de l'initiateur et le type d'initiative proposée et permet ainsi de répondre plus spécifiquement à la question : qui propose quoi ? D'autre part, dans la mesure où ces propositions sont le lieu de l'évocation par l'initiateur d'un monde dans lequel il se meut et d'une émotion ressentie à l'occasion de l'incendie – comme celui qui explique qu'il a été ému par l'incendie du château dans lequel il a eu le « grand bonheur de présenter un spectacle [et qu'il] serait très heureux de participer à son renouveau » –, l'analyse de ces propositions permet de révéler les différents régimes d'engagement (Thévenot 2006) dans lesquels et pour lesquels ces initiatives prennent forme ainsi que de prendre la mesure de ce que les initiateurs ont éprouvé lors de l'incendie. Pour ce faire, nous avons considéré la proposition d'initiative en tant que texte et l'avons soumise à une analyse grammaticale (Boltanski & Thévenot 1991) : le relevé systématique des personnes et les

choses évoquées par l'initiateur – de qui et de quoi il parle – et l'identification de leurs relations de dépendance nous a permis de mettre en exergue ses régimes d'engagement, c'est-à-dire de relever pour quoi et pour qui il propose d'agir. Enfin, l'analyse des émotions que nous proposons s'ancre dans une posture pragmatique : nous considérons que l'émotion existe dès lors que les initiateurs l'évoquent dans le texte. Aussi le sociologue peut-il rendre compte des moments dans lesquels les initiateurs témoignent de leur émotion et de quelle manière.

Notre analyse s'appuie sur un corpus de textes composé de 266 propositions d'initiative. La plupart d'entre elles (211 exactement) ont été archivées dans les locaux de l'association LCL<sup>3</sup>. En effet, si les premières propositions sont d'abord parvenues à la mairie de Lunéville, puis au conseil général<sup>4</sup>, la plupart ont ensuite été transférées à LCL, lors de sa création le 28 février 2003, et archivées sous la rubrique « initiatives ». Elles constituent un objet central pour cette association qui a pour objectif « de regrouper et mobiliser les personnes physiques et morales qui souhaitent participer à la promotion du projet de reconstruction et d'animation culturelle et touristique de château de Lunéville et la restauration des collections de son musée labellisé « Musée de France ». L'archivage des propositions d'initiatives – qu'elles soient parvenues par appel téléphonique, par courrier postal ou électronique – prend à LCL la forme d'un dossier (proposition, correspondance avec l'initiateur le cas échéant, diverses annotations sur la faisabilité de l'action...) qui renseigne assez

succinctement sur le contenu de la proposition – l'activité proposée –, la date à laquelle elle a été émise, le nom et l'adresse des initiateurs, et enfin le destinataire de la proposition. L'association a archivé ces propositions selon un mode de classement à deux niveaux : initiatives réalisées (au nombre de 36)<sup>5</sup> et non réalisées. Elles sont soumises à un agrément entre l'initiateur et LCL qui détermine les modalités de réalisation de l'initiative et de reversement des bénéfices (totaux ou partiels) à la Fondation du Patrimoine. LCL s'occupe le plus souvent d'assurer la promotion de l'initiative et prend en charge divers frais de fonctionnement précisés dans l'agrément (défraiement, location de locaux)... Les « initiatives non réalisées » correspondent à un tiroir dans lequel LCL peut puiser plus de 170 initiatives réparties en sous-rubriques telles que : les « dons d'objets divers »<sup>6</sup> – faïences, céramiques –, les propositions de « restauration », les « mises à disposition » et « aides proposées » – où sont cataloguées les offres de travaux de gros œuvre (e.g. décontamination des lieux, enlèvement de gravats) –, les propositions de « concert/théâtre » et les « initiatives diverses » qui regroupent des propositions qui ne sont pas encore classées par l'association.

Notre corpus d'étude ne s'est cependant pas limité aux propositions d'initiatives recensées par LCL. Dans la mesure où ce qui importe ici est de rendre compte de la diversité des initiatives et des initiateurs ainsi que des régimes d'engagement dans lequel ils s'inscrivent et non de mettre au jour les principes de sélection des initiatives auxquels se

livre LCL, toutes les lettres faisant mention d'une proposition d'initiatives (c'est-à-dire en son sens le plus restreint d'une proposition d'action) ou les lettres dont l'envoi même réalise l'action proposée (l'envoi de poèmes ou de photographies) ont été retenues indépendamment du lieu de leur archivage. En effet, certaines des lettres parvenues à la mairie de Lunéville et au conseil général – qui figurent dans le corpus de lettres analysé par Bruno Étienne – proposaient des initiatives mais n'ont cependant pas été transférées ou répertoriées par l'association. Ces 55 propositions non recensées sont pour la plupart des intentions – voire des promesses – de participation à la souscription nationale dès ses modalités connues<sup>7</sup>. Cela ne signifie cependant pas que LCL ne considère pas ces intentions de souscription<sup>8</sup> comme des initiatives – puisque des intentions de souscription ont été archivées dans ses locaux – mais témoigne plutôt d'un archivage partiel et inachevé (comme l'atteste par ailleurs la rubrique « initiatives diverses » qui regroupe en réalité des initiatives non classées) dû à l'empressement et aux transports des archives (de la mairie aux locaux de LCL). Certaines lettres contenant des dons « immédiats », comme des photographies ou encore des poèmes joints dans la lettre envoyée au maire pour s'associer à sa peine, n'ont également pas été ou pas pu être recensées par LCL<sup>9</sup>. Nous trouvons également – quoiqu'en nombre négligeable – quelques propositions de manifestations culturelles qui ne figurent pas dans les archives de LCL.

## Sociographie des initiatives

Devant la diversité des initiatives qui constituaient notre corpus, nous avons tout d'abord procédé à un classement selon plusieurs variables : le statut et lieu de résidence de l'initiateur et le type d'initiative proposée<sup>10</sup>, cette dernière variable étant définie par la présence ou non de l'initiateur dans la réalisation de l'initiative, et par la présence ou non de personnes convoquées pour la réalisation de ce projet (la réalisation de l'initiative nécessite-t-elle la participation d'une audience, de ses proches... ?) Le traitement des initiatives au regard de ces trois variables permet de dresser une sociographie des initiateurs et des initiatives, et plus encore de prendre la mesure de la propension – si elle existe – de certains initiateurs (de par leur statut et leur profession) à proposer un type d'initiative particulier.

Ces initiatives sont en majorité le fait d'individus résidant en Lorraine (pour 65% d'entre eux) et émanent de quatre types d'initiateurs :

- des particuliers qui n'indiquent pas toujours leur profession, et forment une réalité hétérogène : amateur du patrimoine, restaurateur, étudiant, retraité, motard... Ils ont proposé 41% des initiatives.
- des entreprises (entreprise de construction, société de transport, entreprise culturelle) et des organismes publics : ONF, BTP 54... qui représentent 30,8 % des initiateurs.

- des associations : associations culturelles, sportives, professionnelles... qui constituent 20,7% des initiateurs.

- des élus (maires, députés...) qui sont peu porteurs de projet : leurs propositions ne composent que 7,15 % de l'ensemble des initiatives.

Les particuliers et les entreprises sont ainsi les deux catégories les plus représentées dans le corpus d'initiatives<sup>11</sup>. La répartition géographique des différents initiateurs est remarquable : en effet, si 70% des entreprises et organismes publics et 80% des associations et des élus qui proposent une initiative sont lorrains, moins d'un particulier sur deux réside en Lorraine<sup>12</sup>. Dès lors, il sera intéressant non d'étudier le parcours socio-biographique des particuliers (ont-ils résidé en Lorraine ?) mais de caractériser ce qu'ils proposent afin de mettre au jour ce qui constitue de leur point de vue une offre convenable.

### *Que propose-t-on ?*

Les propositions d'initiative ont été classées selon deux critères : celui de la présence requise ou non de l'initiateur d'une part et d'autre part d'une audience (ensemble de personnes avec qui l'initiateur entretient ou non des relations personnelles) durant la réalisation de l'initiative. Cette typologie permet d'entrevoir les modalités d'organisation et de coordination nécessaires à la réalisation d'une proposition mais également les diverses modalités d'aide à la reconstruction du château.

*Les initiatives qui requièrent la présence d'une audience générale*

27,8% des initiatives proposent d'organiser des manifestations culturelles et sportives. Ces manifestations regroupent des représentations théâtrales telles que « les Misérables et Notre Dame », des spectacles de marionnettes comme celui portant sur la vie au château au temps de Stanislas, des spectacles musicaux, concerts tels *la Belle Hélène* d'Offenbach ou encore récitals de poésies et de chansons à l'instar de ceux proposés par le Cercle des poètes lunévillois. Ce type d'initiative peut prendre également la forme de conférences, de dîners, d'expositions, mais aussi de rassemblements sportifs. À cet égard, la marche Nancy-Lunéville organisée par le Club alpin de Lunéville est présentée par l'association LCL comme le paragon d'une initiative heureuse <sup>13</sup>. Cette marche a eu lieu à deux reprises, regroupant près de 1000 randonneurs la première édition (en 2004) et près de 600 lors de la marche retour Lunéville-Nancy en octobre 2005.

Ces manifestations culturelles et sportives constituent la principale forme de proposition des associations, elles représentent plus de 65% de leurs suggestions. C'est donc que, d'une manière générale, les manifestations culturelles sont considérées par les associations comme une initiative idoine pour œuvrer à la reconstruction du château. C'est bien sûr parce que les associations sont souvent de type artistique et culturel que les événements culturels sont les activités les plus

proposées (en nombre beaucoup plus important que les manifestations sportives). Le caractère événementiel de la manifestation séduit sans doute ces associations parce que, demandant à LCL la prise en charge de la communication autour de l'événement – et parfois même la présence du président du conseil général et du maire de Lunéville –, l'événement en lui-même leur permet d'acquérir une certaine audience et visibilité dans l'espace public – voire même une reconnaissance institutionnelle ainsi que l'attesterait la présence de ces édiles <sup>14</sup>. D'autre part, ces manifestations constituent somme toute un mode d'action et de réunion banal des associations.

6,7 % des initiateurs suggèrent de vendre des produits culturels. Ce type d'initiative recouvre essentiellement des projets de vente de divers produits au profit du château : canevas, photos, poèmes, Cd. Les propositions de vente si elles sont en majorité le fait d'entreprises, restent tout de même pour ces dernières un type de proposition marginal (12% seulement des entreprises proposent une vente pour collecter des fonds).

Ces deux types d'initiative demandent pour que leur réalisation soit effective non seulement la présence de l'initiateur – soit seul, soit en compagnie de ses associés, collègues... – mais également la présence d'une audience. Plus encore, la réalisation de ces initiatives atteste de l'existence d'un public – dans un sens qui se rapprocherait de celui de J. Dewey (2003) – qui se constitue comme tel pendant

l'initiative dans la mesure où, par sa présence, l'audience témoigne de son affliction et aussi de sa volonté à agir (en s'acquittant d'un droit d'entrée par exemple) pour la réparation du château. Même si l'audience des représentations théâtrales, des spectacles musicaux, des événements sportifs ne peut se réduire à ce public – il est patent que par exemple lors de la marche Lunéville-Nancy, certains coureurs viennent en premier lieu, voire exclusivement, pour courir –, la réalisation de l'initiative fait émerger ce public au sein de cette audience et la randonnée définie comme marche de soutien définit les randonneurs comme public concerné.

Si l'existence de ce public concerné est attestée et constituée par la réalisation des initiatives, il reste que ce public n'en est pas moins un support de l'initiative et bénéficie aux initiateurs. Ainsi deux vignerons de Lorraine, qui s'étaient engagés à verser un euro par bouteille de Gris de Toul vendue au profit du château, notent que la plupart été achetées par des particuliers non lorrains, catégorie peu représentée dans leur clientèle habituelle. Aussi, on peut supposer ici que l'agrément donné par LCL à certaines initiatives, qui se matérialise visuellement par l'apposition d'un label représentant le château, permet d'élargir l'audience habituelle d'un produit. La demande des vignerons à LCL d'une utilisation exclusive de l'image du château – demande qui sera jugée par ailleurs « peu acceptable <sup>15</sup> » par LCL –, témoigne de l'existence et de la visibilité <sup>16</sup> d'un marché de l'initiative (*i.e.* d'un public concerné par la reconstruction du château et des manifestations

qui lui sont proposées) au sein duquel des initiateurs proposant des actions semblables risquent de se trouver en concurrence.

### *Les mises à disposition*

12,8 % de l'ensemble des propositions étudiées s'apparentent à des « mises à disposition de réseaux » qui mobilisent une audience restreinte et familière. Ici les initiateurs se proposent de relayer la souscription dans leur réseau de connaissance à l'instar d'un curé d'une ville du Cantal qui propose de « donner des informations (sur la souscription) auprès des fidèles de (sa) paroisse et des personnes de la commune et (de donner) des renseignements à la mairie de Lunéville car la mairie de Pourcharesses (48) a subi le même désastre il y a trois ans » ou encore du directeur d'un laboratoire d'analyses médicales qui propose de contacter les anciens élèves d'un établissement scolaire qu'il a fréquenté ainsi que son frère, député-maire, afin de les sensibiliser à la souscription. Ces initiateurs mobilisent, pour la réalisation de leur initiative, leur réseau de connaissances constitué comme public à travers la circulation de l'information à laquelle il participe.

26% de l'ensemble des initiatives prennent la forme de « mises à disposition de compétences » susceptibles d'être entreprises à la demande de l'association LCL. Les compétences proposées sont pour le moins diversifiées et ne relèvent pas toutes de connaissances acquises professionnellement. Ainsi au détour de l'analyse de ces propositions, nous

rencontrons un ancien militaire qui se propose de reconstruire des maquettes de char AMX, EBR et Patton réalisées durant son service militaire et détruites par l'incendie, une conservatrice du patrimoine qui est prête à assurer une assistance auprès des services de restauration du château, ou encore un particulier ne précisant pas sa profession et qui déclare être prêt à faire du « traitement de texte si besoin ». Les mises à disposition de compétences relèvent pour la plupart d'aides directes à la reconstruction ou à la restauration du château en ce sens qu'elles ne se manifestent pas par l'entremise d'une manifestation culturelle ou une donation qui viserait à récolter des fonds, les initiateurs se proposant ici de reconstruire et de restaurer eux-mêmes. Ces propositions sont en majorité le fait de particuliers (elles constituent leur deuxième choix) et d'entreprises ou d'organismes publics – elles sont même pour ces derniers une proposition de premier choix puisque près de 37% d'entre eux optent pour ce type d'initiative.

Les mises à disposition de réseau ou de compétences ne requièrent pas la présence d'une audience indéterminée. Celle de l'initiateur et d'une audience restreinte, familière, suffit dans le premier cas ; le second n'engageant que la présence de l'initiateur – et d'un objet sur lequel il agit. Ce sont des initiatives qui demandent peu d'investissement à LCL – contrairement aux manifestations culturelles – car elles ne nécessitent pas d'infrastructures matérielles et techniques particulières.

### *Les dons et prêts d'objet... les initiatives de particuliers*

24,4% des initiateurs font part de leur intention de donner ou prêter : dons pécuniaires, dons ou prêts de matériel de protection des bâtiments (bâches), dons d'objets d'art du XVIII<sup>e</sup>... autant d'objets destinés à réparer et/ou parer le château. Ils représentent 40% des initiatives des particuliers et 75% d'entre elles émanent de résidents hors Lorraine. D'ailleurs ce type d'initiative constitue plus de 30% des propositions d'initiateurs non lorrains. Aussi ces dons ou prêts paraissent-ils être une solution idoine à l'articulation heureuse entre l'éloignement géographique et la mobilisation patrimoniale : un don ne nécessite ni la présence dans un lieu et un temps spécifique de l'initiateur ni celle d'une audience particulière.

1,8% des initiatives font part d'idées... Ce sont des propositions dans lesquelles les initiateurs émettent un suggestion dont la réalisation ne nécessite pas leur participation : vente de timbres surtaxés en faveur du château, vente de faïence à l'effigie du château, fabrication de petits carreaux en faïence afin de les vendre auprès des souscripteurs.... Si elles sont peu nombreuses, ces propositions sont intéressantes, du point de vue qui nous intéresse ici, en raison même de l'absence de l'initiateur à leur réalisation.

### *Qui propose quoi ?*

Le [Tableau 1](#) montre la relation statistique entre les diverses formes que peuvent revêtir les initiatives – *i.e.* le degré d'implication de l'initiateur et d'autrui

dans la réalisation même de l'initiative – et le statut des initiateurs. Certes les types d'initiatives proposés dépendent du statut des initiateurs : les particuliers proposent pour la plupart d'effectuer des dons ou des prêts – modalité, on l'a dit, adaptée à leur éloignement ; les entreprises et organismes publics mettent le plus souvent à disposition leur compétence – du fait même des compétences proposées qui ne peuvent être exploitées immédiatement : comme les compétences de restaurateur, l'heure étant pour le moment à la reconstruction ; les associations proposent quant à elles des manifestations culturelles – ce qui correspond à leur mode d'organisation. Néanmoins, si le type d'initiatives proposé s'explique en partie par le statut et la profession des initiateurs, il reste que le fait même d'initier ne peut se comprendre uniquement au travers de ces deux caractéristiques. Si la profession et le statut des individus définissent un domaine des possibles de l'action à initier, l'acte même d'initier quelque chose ne peut véritablement se saisir qu'au travers de l'analyse grammaticale des propositions d'initiative.

Exposant leur projet d'action en faveur de la reconstruction du château, les initiateurs témoignent également de leur attachement au château et/ou à un ensemble de personnes et de choses dont ils se soucient. Dès lors, analyser les propositions d'initiative c'est compter avec ce monde que présente l'initiateur, c'est aussi considérer que ce monde fait partie de l'action proposée en ce sens que l'initiateur rapporte l'action à des personnes et des choses qu'il

constitue comme pertinentes à la compréhension de son initiative :

Tout d'abord, je voudrais me présenter : je m'appelle Dominique W., je suis né en 1949 à Lunéville, où mes parents résident encore. Mon épouse habite Vathiménil. Elle est la sœur de Dominique B., femme de Gilbert, employé municipal administratif de Lunéville [...] Nous étions, ma famille et moi, à Lunéville au moment des dernières fêtes de fin d'année, et si nous n'avons pas assisté au désastre qui a ravagé notre cher château, nous avons constaté le lendemain l'étendue des dégâts. Tant de souvenirs en rapport avec ce château sont gravés dans le cœur de chaque Lunévillois qu'il me semble indispensable de ne pas rester les bras croisés en invoquant la fatalité. Je veux apporter ma pierre à l'édifice si petite soit-elle [...] Je suis comédien dans une troupe de théâtre amateur...

Ce dernier initiateur propose d'organiser une représentation théâtrale et en explique les modalités. Et de terminer :

Mes amis et moi serions vraiment très heureux de pouvoir participer à la réparation de ce préjudice tellement douloureux. J'espère que la ville de Lunéville réservera un accueil favorable à mon projet. C'est mon plus vif souhait.

L'initiative ne se comprend qu'à travers la profession de l'initiateur, ses attaches familiales et les attaches que d'autres Lunévillois ont avec le château. La proposition d'initiative expose ici un monde dans lequel l'initiateur est lié aux personnes et aux choses personnellement, intimement (il évoque sa famille, le château est « notre » château) et d'ailleurs la présentation de soi intègre la présentation de ses



attaches (notamment familiales) : celles-ci, dessinant les contours mêmes de la personnalité de l'initiateur, sont donc à prendre en compte dans l'analyse du monde au sein duquel et pour lequel il propose une action.

Il nous a paru dès lors indispensable d'analyser les propositions d'initiative au travers des régimes d'engagement qu'elles déployaient afin de comprendre pour quoi et pour qui les personnes proposent une action en faveur de la reconstruction, de saisir l'acte même d'initier, *i.e.* vers quoi et qui celui-ci est tourné<sup>17</sup>. Les régimes d'engagement<sup>18</sup>, définis par la manière dont l'initiateur est attaché aux personnes et aux choses, se repèrent par les formats qu'utilisent les individus pour déployer leur monde : ceux-ci peuvent appréhender les choses par des « indices », des « fonctions » ou des « propriétés » ; les personnes par leur « inclinations », leur « résolutions » ou leur « qualifications ». Ces formats se déclinent ainsi en trois régimes différents d'engagement, sur lesquels Laurent Thévenot (2006) met particulièrement l'accent : le régime de familiarité – les liens sont particuliers, personnels, ce dont témoigne l'extrait ci dessus –, le régime de l'action en plan – les attaches y sont fonctionnelles –, et enfin le régime de la justification (Boltanski et Thévenot : 1991) – les attaches y soutiennent un principe de justice. Pour chacun de ces régimes, un bienfait est associé à l'action qui s'y déploie : le régime du familier permet l'« aise », le régime de l'action en plan « l'heureux exercice de la volonté d'un individu doué d'autonomie et capable de se projeter avec succès dans

l'avenir » (Thévenot 2006 : 247) et enfin le régime de la justification permet d'accéder à différents biens communs : la concurrence, l'efficacité, le renom, la solidarité, la confiance, l'inspiration.

Dès lors, l'analyse en terme de régime d'engagement permet de replacer l'action proposée dans un monde qui lui donne son sens, dans un environnement dont l'initiateur se soucie et auquel il souhaite apporter un bienfait par l'initiative elle-même. Elle permet par ailleurs de comprendre la manière dont l'événement de l'incendie a été appréhendé par l'initiateur, cette appréhension se laissant saisir par les formats que celui-ci déploie lorsqu'il évoque le sinistre, la crise, les dérangements et les réaménagements qu'ils ont produits dans le monde qui est le sien. Avant d'envisager la manière dont l'incendie dérange et désorganise le monde de l'initiateur, voyons de quelle manière celui-ci prend place dans la structure narrative des propositions d'initiative.

### **La mise en intrigue de la proposition d'initiative**

Toutes les propositions d'initiatives recensées ont une structure narrative quasi similaire : en premier lieu, l'initiateur se présente et expose le régime d'engagement qui précède l'incendie – celui-ci n'est pas questionné, il va de soi, c'est un régime en paix. Puis, ce régime est dérangé par l'incendie et la description de ce deuxième épisode, très succinct, montre des personnes et des choses plongées dans un régime de crise. Les initiateurs expriment alors l'idée

d'un désordre émotionnel, social, économique généré par l'incendie. Enfin, une dernière phase explicite le projet que les initiateurs souhaitent mener et parfois la visée d'un bienfait qu'ils souhaitent atteindre. En fait, le récit de la proposition correspond à ce que Paul Ricœur désigne par une « mise en intrigue éthique » (Ricœur 1983), *i.e.* la proposition d'initiative montre « comment l'action, par l'exercice des vertus, conduit au bonheur » (*ibid.* : 77). Dit autrement, en prenant le contrepoint de la définition d'une mise en intrigue tragique, la proposition d'initiative tourne autour du renversement de fortune, exclusivement du malheur vers le bonheur, et est une exploration des voies par lesquelles l'action jette les hommes de valeur dans le bonheur. Dans ces propositions, ce n'est pas tant la succession des épisodes qui importe mais leur configuration dans le sens où celle-ci soutient un mouvement qui mène du pàtir à l'agir, du malheur vers le bonheur, du silence d'un régime d'engagement à sa publicisation, de la crise à la stabilité.

Cette mise en intrigue et en visibilité du régime d'engagement de l'initiateur est patente dans de nombreuses propositions d'initiative, en témoigne celle adressée au maire de Lunéville par le président de la S.A.R.L Cinémas Impérial de Lunéville :

J'avais préparé à ton intention, il y a de cela quelques jours, des vœux sincères de paix, de prospérité, d'abondance et de bonne santé pour toi, les tiens et ton équipe...

Et puis quelque chose s'est passé. Quelque chose de très grave, je dirai même d'innommable, et je t'ai vu, effondré au milieu de ce qui était en train de devenir

les ruines de VOTRE, de NOTRE fierté. Le château de Lunéville brûlait.

Alors, j'ai jeté mes vœux à la poubelle et j'ai ouvert tout de suite, sur le site du cinéma impérial de Lunéville [...], un espace dédié à la catastrophe, un « livre d'or » pour y recevoir et mettre en ligne tous les messages de soutien des cinéphiles de France et d'ailleurs, dont les miens. Une bien modeste contribution, certes, mais sincère et partie d'un élan de mon cœur.

Je suis persuadé que la cohésion va jouer immédiatement et que de partout tu reçois déjà des marques de témoignage de réconfort et d'encouragement. Pour ma part, je souhaite simplement t'assurer de notre soutien, à Edith, Alexandre, Fanny, Loïc et moi-même pour vous tous, et de ma totale disponibilité pour vous aider à « relancer la machine » quand et où cela sera nécessaire.

Tel le Phoenix, le Château renaîtra de ses cendres avant longtemps, ramené à la vie de tous ceux qui savent que Lunéville est LA VILLE du BIEN VIVRE.

L'initiateur témoigne d'un désordre, d'une crise générée par l'incendie, et par le geste de sa proposition signifie à nouveau ce qui attache les personnes ensemble et ce qui les lie au château. Quelle est cette crise que provoque l'incendie? L'écriture des vœux de la nouvelle année semblait aller de soi – ce qui témoigne d'un régime d'engagement en familiarité –, mais le surgissement de l'incendie modifie les modalités de ce régime d'engagement : « quelque chose s'est passé » et l'initiateur ne peut plus envoyer ces vœux, il les jette littéralement à la poubelle. Si l'initiateur et le maire sont toujours amis, il reste que la modalité d'attachement familière, que représente

l'envoi de vœux réitéré chaque année, semble pour l'expéditeur inacceptable au vu du bouleversement généré par l'incendie. Dès lors, la proposition de reconstruction du château se lit non seulement en tant que rétablissement matériel de l'édifice mais aussi en tant que représentation (au double sens de présenter à nouveau et de rendre présent) des attaches et des biens que le château soutient. En tant qu'objet pris dans un régime d'engagement, le château soutient ce régime<sup>19</sup>, du coup, la mise à mal de l'objet entraîne une interrogation des personnes sur ce qui constitue leurs attaches, sans que celles-ci portent directement sur le château de Lunéville.

De ce point de vue, l'incendie du château dérange la relation amicale entre le maire de Lunéville et le président de la S.A.R.L. Cinéma Impérial dans la mesure où le maire est perçu comme attaché personnellement au château – comme en témoignent ses larmes au soir de l'incendie. Envoyer ses vœux sans faire mention de l'incendie serait donc inconvenant, contraire à cette attention minimale à l'attachement de l'autre que requiert une relation amicale. Ici, ouvrir un espace internet c'est autant créer un espace de visibilité de l'incendie du château, que signifier sous des modalités différentes – l'initiative constitue ici un geste inhabituel et visible dans l'espace public à la différence de l'envoi d'une carte de vœux – l'amitié éprouvée à l'égard du maire.

Dans cette lettre, l'initiateur mentionne également le château comme source de « fierté », d'une fierté partagée et outragée, au vu de laquelle ne rien faire

serait inconvenant. Or, si cette fierté est affectée en même temps que l'édifice, l'initiateur la manifeste à travers l'action proposée, par l'affirmation même de sa détermination à reconstruire l'édifice. L'initiative proposée consiste alors en une présentation nouvelle et une publicisation (au sens de rendre visible) des attachements de l'initiateur et de ceux d'un public plus large qu'il considère comme concerné et bousculé par l'incendie. Mieux encore, si l'initiateur propose aux internautes de laisser un commentaire sur le fil « souviens-toi c'était un château », il leur demande préalablement : « Que souhaitez-vous dire aux Lunévillois ? ». Aussi, lorsque les internautes disent quelque chose du château, ils s'adressent également aux Lunévillois : « Renaissance », « Gardez l'espoir », « Courage » sont les quelques mots destinés à les encourager et reconforter – et qui sont censés les constituer en une communauté d'affectés. Relativisons toutefois cette dernière assertion car ce livre d'or virtuel ne recueillera en tout et pour tout que trois messages (dont un posté par le directeur du cinéma lui-même) – ce qui lui inspire d'ailleurs le commentaire : « Ah, les Lunévillois sont bien méchants avec le château ! »

### *L'incendie et la crise*

D'une manière générale, l'épisode de l'incendie est dépeint comme bouleversant véritablement le régime d'engagement dans lequel il survient parce qu'il modifie le rapport que les personnes et les choses entretiennent entre elles : concrètement, par exemple, la location de certaines pièces du château

par des associations est devenue impossible, les parcours touristiques se voient réorientés, tout autant que les rapports entre les personnes elles-mêmes : chaîne de solidarité, création de LCL, controverses sur la restauration... Les propositions d'initiatives montrent que ce sont les modalités d'attachement d'humains et de non-humains qui sont défaites et dérangées par l'incendie : elles ne sont plus ni stables ni silencieuses.

Les propositions témoignent alors d'une nécessité pour les initiateurs d'opérer « une mise en ordre » (Ricoeur 1991) des personnes et des choses, mise en ordre tournée vers le passé et l'avenir. En effet, elles sont un moyen de résoudre en partie la situation d'incertitude générée par l'incendie : de ce point de vue, elles sont un souhait de réorganisation du monde tournée vers l'avenir. Mais elles sont également tournées vers le passé dans la mesure où les initiateurs donnent à voir le monde dans lequel ils se mouvaient. Ils exposent – voire recomposent – les personnes et les choses qui importaient avant l'événement à l'aune de la situation générée par l'incendie. L'incendie du château constitue dès lors un véritable événement en ce sens que « le champ de la mémoire et de celui du possible sont rouverts par référence à de nouveaux principes d'intelligibilité » (Bensa & Fassin 2002 : 11). Dans un courrier de remerciement adressé au maire de la commune de Neufchâteau, à la suite d'une invitation, un conservateur polonais propose de mettre à disposition le premier livre polonais concernant la vie de « Stanislaw Leszczynski » et une lithographie du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle représentant

le château de Rydzyna où résidait le roi lors de ses séjours en Pologne, afin que ceux-ci soient exposés au château de Lunéville. Il conclut ainsi sa lettre :

Je souhaite une fois encore vous remercier, Monsieur, pour m'avoir permis de visiter la belle région de Lorraine et entre autre le Palais de Lunéville. Maintenant seulement (après l'incendie), il s'est avéré comme cela a été important pour moi.

Les propos du conservateur montrent que le bienfait permis par les relations entre ce conservateur et le maire de Neufchâteau est actualisé voire grandi par l'incendie. Le bienfait est porté tout autant par la visite du château que par les relations que ces deux personnes entretiennent. Le plaisir de la visite paraît ici exacerbé – voire même révélé – par l'événement qu'est ce sinistre. Celui-ci constitue alors une preuve et une épreuve du régime d'engagement de l'initiateur car il lui offre la possibilité de représenter ses attaches à travers sa proposition d'initiative ; laquelle peut se lire comme le juste retour du plaisir ressenti lors de la visite de la Lorraine, plaisir rendu plus vif par l'incendie.

L'incendie fait également surgir un espace d'incertitude sur la convenance de l'action proposée : le doute et l'hésitation apparaissent sur la « bonne manière » de réagir après l'incendie, de représenter l'attachement des personnes entre elles. C'est ainsi que souhaitant lancer une souscription pour la reconstruction, le gouvernement luxembourgeois s'interroge sur l'opportunité de cette offre : il s'enquiert « de savoir si ce geste sera bien pris ». Parce qu'elle présente des modalités nouvelles d'attachement,

cette proposition suscite des interrogations quant à sa justesse au regard de la situation de bouleversement dans laquelle est plongée la ville. En effet, l'incendie amorce « un faisceau de possibles » (Bensa & Fassin 2002) et autorise à instaurer une relation pécuniaire entre le gouvernement luxembourgeois et le conseil général, mais rien ne dit que cette nouvelle modalité soit acceptable pour les deux protagonistes. Nous ne savons rien du régime antérieur à l'incendie et les initiateurs n'en disent mot, il reste cependant que la question est posée de l'adéquation de l'initiative proposée à la réalité qu'a fait surgir l'incendie, parce que cette initiative est susceptible d'instaurer un nouveau rapport entre les personnes. En effet, l'action de souscription peut être perçue soit comme un don en faveur de la reconstruction du château soit comme un don sans contre-don d'une nation à une autre et, dans ce cas, elle peut être envisagée en référence à une situation humanitaire. Ce geste, se demande le gouvernement luxembourgeois, ne risque-t-il pas d'accroître le « désordre » en laissant sous-entendre que l'État français, ne pouvant seul faire face à la crise, est contraint de recourir à une solidarité extra-nationale ? En ce cas, ne procéderait-il pas d'une évaluation inadéquate de la réalité au lieu de n'être que l'expression d'une relation diplomatique <sup>20</sup> ?

### *Incendie et émotions*

Les propositions d'initiative indiquent que l'incendie constitue le point de passage, le basculement d'un régime en paix (qui n'est pas questionné) à un

régime de crise : soit que les attachements entre les personnes et les choses soient révélés et questionnés, soit que ces attachements soient mis à mal. Les initiateurs témoignent alors de ce que l'incendie ne permet plus, de ce qu'il a entravé... :

La vie ne sera plus la même à Lunéville après le sinistre survenu à son château (Particulier, Versailles, le 6 janvier 2003).

Très ému en tant que Lunévillois, très triste en tant que futur marié qui n'aura pas la joie d'accueillir sa famille et ses meilleurs amis dans un lieu magique et prestigieux qu'était la salle des trophées, la chapelle du Château et tant d'autres richesses à jamais réduites en souvenirs, je me permets de rebondir immédiatement pour vous proposer tout notre soutien en vous soumettant ce projet... (Entreprise lorraine, 17 janvier 2003).

Dès lors, l'émotion apparaît en même temps que l'évocation de ce qui est révélé par l'incendie et qui en même temps n'est pas ou plus là, qui n'est pas ou plus réalisable – le projet de se marier au château, la possibilité d'agir comme avant l'incendie, de ressentir le même plaisir à la promenade, etc. – et à quoi on ne peut encore se résoudre. Elle ne se comprend qu'à l'aune des attachements entre les personnes et les choses que le château soutenait, qui sont en même temps rendus manifestes et récusés par l'incendie. Selon Luc Boltanski, les émotions se donnent à voir comme « des situations dans lesquelles les personnes passent [...] d'un régime à un autre, comme dans le cas des crises amoureuses où les récriminations en justice [...] succèdent aux

accès de violence et aux abandons de l'agapè. » (Boltanski 1990 : 122). Dans cette perspective, les émotions suscitées par l'incendie du château de Lunéville peuvent être comprises comme le basculement d'un régime en paix à un régime de crise <sup>21</sup> et saisir ces émotions consiste alors à rendre compte des attachements que l'incendie révèle et révoque à la fois :

Nous, tous, les Lunévillois et particulièrement vous qui avez tant à cœur le devenir de notre cité, nous avons vécu avec consternation ce terrible 2 janvier qui nous a touchés dans ce que nous avons de plus cher : notre château et notre faïence. La destruction des œuvres d'art précieusement collectées depuis des générations est une perte inestimable... (Cercle généalogique du Lunévillois, le 5 janvier 2003).

La consternation se comprend parce que l'incendie, détruisant les œuvres d'art, rend également impossible la transmission d'objets collectés par des générations précédentes aux générations à venir. C'est donc toute une modalité d'attachement à ces objets qui relie les générations entre elles qui apparaît et s'évanouit, et qui jette les personnes dans un état émotionnel. Un régime d'engagement en paix, c'est l'habitude d'une pratique stabilisée dans ces objets. Lorsque ces objets sont mis à mal, les attachements tacites qu'ils soutiennent sont mis à vif et désorganisés. C'est ce basculement qui constitue le lieu d'apparition de l'émotion. Caractériser les régimes d'engagement dans lesquels prennent place ces initiatives qui visent à contribuer à la restauration d'un état de paix permet aussi de

préciser— en filigrane et à rebours — les diverses figures de l'émotion <sup>22</sup>.

### **Les régimes d'engagement de l'initiative**

Les régimes d'engagement que nous avons mis au jour ne sont pas mutuellement exclusifs et sont parfois évoqués simultanément dans les propositions d'initiative. En effet, un initiateur peut proposer une initiative au vu de son amitié avec le maire de Lunéville, parce qu'il est Lorrain, parce que la réalisation de cette initiative pourrait également lui permettre de publiciser un savoir, un savoir-faire qu'il détient... La distinction pour l'analyse des divers régimes possède toutefois une portée heuristique car elle a le mérite de mettre en exergue les différentes formes d'attachement et les différents types d'épreuve que constitue l'incendie.

#### *Être proche : du don à la reconnaissance*

Certaines propositions d'initiative donnent à voir un régime de familiarité qui vacille : le bien localisé, personnalisé et les modalités d'attachement sont mis à mal par l'incendie. Si, dans cette forme d'engagement du proche, les bienfaits prennent des formes multiples — la commodité de l'usage des abords du château, le plaisir ressenti grâce à l'accueil reçu lors de la visite du site... — il reste que ces biens ne sont pas séparables de la personne même de l'initiateur qui éprouve pour lui et dans son corps les bienfaits de ses attachements. Les

propositions d'initiative visent alors à représenter ces biens et, du même coup, ces attachements.

### *L'initiative comme retour d'un don*

Certaines propositions d'initiative donnent à voir un régime d'engagement familial d'une part parce qu'elles déploient un monde à travers des indices, des inclinations qui traduisent un rapport intime entre l'initiateur et son monde ; et d'autre part, parce que les modalités d'attachement entre ces personnes et ces choses relèvent d'une « bienveillance réciproque » – *i.e.* de la reconnaissance mutuelle des qualités, des grandeurs des personnes et des choses – qui peut s'apparenter à de l'amitié<sup>23</sup>. Plus particulièrement encore, cet attachement bienveillant revêt les trois dimensions de la définition maussienne du don : donner, savoir recevoir et rendre, parce qu'en effet, pour qu'il perdure, il est nécessaire de reconnaître la grandeur (la qualité) de l'autre et de la lui signifier. C'est bien la réciprocité qui régit ces associations où « chaque partie reçoit de l'autre les mêmes avantages ou des avantages semblables » (Aristote 1983 : 392). Mais qu'ont reçu les initiateurs du monde qui les entoure – et en particulier du château ou des personnes qu'ils associent au château<sup>24</sup> – avant que l'incendie ne se déclare ? Une jeune chanteuse précise qu'elle a déjà chanté dans les jardins du château et a su en apprécier la beauté et propose alors de renouveler son récital. L'association BTS Lunéville, « touchée par l'incendie », propose d'organiser une tombola pour la reconstruction du château et en profite alors pour « remercier le maire de la confiance qu'il [leur] a

accordée » lors de la location d'une pièce du château. L'ASNL Nancy<sup>25</sup> « renouvelle [son] soutien le plus fervent au conseil général » en reversant les bénéfices du derby Metz-Nancy pour la reconstruction. De très nombreuses propositions font état de la « chaleur de l'accueil du maire », du plaisir de le rencontrer, de la confiance qu'il a pu témoigner à l'initiateur ou encore de la « bonne collaboration » qu'il permet. D'autres propositions mentionnent la qualité d'accueil des dames qui travaillent au musée, etc.

Dès lors, cette capacité à éprouver le don reçu devient une qualité potentielle de l'initiateur en ce sens qu'elle est à l'image du visage de Janus : tournée vers le passé et l'avenir, elle est la garantie d'avoir reçu dans le passé (qualité/compétence) et d'avoir la possibilité de donner ce qu'on a reçu (qualité/compétence). « En éprouvant le don reçu, on est potentiellement donateur » (Dewitte 1996). En effet, c'est parce que les initiateurs ont reconnu la chaleur de l'accueil du maire et d'autres personnes qu'aujourd'hui, après l'incendie, ils souhaitent leur apporter, en retour, un peu de chaleur, de soutien... Aussi les propositions sont-elles conçues comme le *juste retour de ce que les initiateurs ont eux-mêmes reçu*, ou plutôt ont su recevoir du château et des personnes qui l'environnent avant que l'incendie ne se déclare.

Le geste pour la reconstruction du château peut se lire non seulement en tant que rétablissement matériel de l'édifice mais aussi en tant que représentation des attaches nouées autour du château, de manière à témoigner d'une part de l'égalité des personnes

et des choses et du partage de leur qualité, de leur grandeur. Le terme de grandeur sera ici préféré à celui de valeur car il met en exergue le caractère circonstanciel de l'évaluation, épreuve à laquelle l'initiateur peut se mesurer. C'est ce dont témoigne la proposition, adressée au maire, d'un président d'organisme bancaire qui précise :

Cette réaction naturelle [encourager une initiative] vient illustrer les valeurs portées par notre banque mutualiste, banque de proximité, très attachée à son environnement local, tant économique que social et culturel. J'ai pu par ailleurs, mais en avais-je besoin, mesurer combien tu [le maire] partages ces valeurs au travers de tes déclarations qui ont suivi ce malheureux événement et je voulais te dire combien nous partageons ta tristesse.

La proposition d'initiative est ici l'occasion de montrer d'une part que les deux protagonistes partagent les mêmes qualités, ce qui permet de révéler leur grandeur, et d'autre part de les reconnaître comme « dignes l'un de l'autre ». Le président de l'organisme bancaire qui reconnaît la grandeur du maire, reconnaît la sienne propre : dans ses idées de mutualisme et de proximité mais également dans sa capacité à évaluer les mérites du maire et à partager un savoir commun sur ce qui fait leur grandeur mutuelle.

La proposition se lit alors non seulement comme une action en faveur de la reconstruction mais aussi en tant que modalité d'actualisation d'une relation fondée sur la réciprocité et le partage de grandeurs. Aussi, l'expression de l'initiative comme retour

du don peut très bien s'exprimer dans le cadre de contrats passés entre l'initiateur et le destinataire de la lettre – par exemple le conseil général subventionne et assure le suivi des travaux du centre de formation de l'ASNL –, ce qui n'exclut donc pas que le geste de proposition d'une initiative relève d'un intérêt particulier, comme s'assurer du renouvellement d'un contrat par exemple. Il reste que ces initiatives prennent la forme d'une réciprocité qu'elle soit institutionnalisée ou non : la réciprocité comme action vertueuse qui, si elle ne réalise pas « le bonheur » des personnes et des choses, adoucit leur malheur parce qu'elle les soutient (matériellement pour le château et avec bienveillance pour le maire) et témoigne d'une reconnaissance partagée. Par ailleurs, ces propositions permettent aux initiateurs d'effectuer le retour d'un don en même temps que de se rendre présent à l'autre. C'est par exemple l'occasion pour certains de « se rappeler au bon souvenir du maire » :

Après deux ans de silence, et non d'oubli, nous nous apprêtons à vous adresser nos vœux pour la nouvelle année, lorsque nous avons suivi le drame qui a touché Lunéville et le Lunévillois [...] Nous nous associerons à toutes initiatives utiles...

La proposition d'initiative est l'occasion de manifester sa présence et de renouer un lien un temps suspendu.

Les émotions ne prennent leur sens que par rapport au don dont les initiateurs ont d'abord bénéficié. Des étudiants en architecture se disent « touchés par l'incendie, et ce d'autant plus que leur école est en collaboration avec la mairie de Lunéville »,



ils « tiennent ainsi à marquer [leur] solidarité face à l'événement » en proposant de réaménager certains espaces dans le château. L'émotion n'est pas seulement de compétence (qui les engage à l'égard d'un édifice aux grandes qualités architecturales), elle est de proximité (leur relation avec les services de la mairie). Il en est de même pour cet artiste peintre qui explique que « c'est avec un esprit de solidarité pour la Cité Cavalière qui [l'a] accueilli, qu'[il] souhaite apporter [son] humble contribution ».

### *L'initiative comme reconnaissance*

Certaines initiatives déploient, à l'instar des précédentes, un monde à travers les caractéristiques personnelles, intimes des personnes et des choses. Cette modalité d'engagement en familiarité ne repose néanmoins pas sur une forme d'attachement avec des personnes et des choses fondée sur un rapport de réciprocité mais sur un attachement basé sur une contrainte pragmatique différente : celle d'une « expérience partagée ». C'est en raison de la reconnaissance de l'expérience de l'initiateur comme similaire à celle de personnes et choses du passé, que ce monde est fait de proximités. Quelle est cette expérience familière qui constitue ce régime d'engagement de l'initiateur ?

L'initiateur se décrit tout d'abord comme « Lorrain d'origine », comme « ayant des racines lorraines », ou fait valoir son geste « en tant que Lorrain ». La référence à une appartenance peut varier, du Lunévillois à la Lorraine, voire s'étendre aux gens de l'Est. S'il s'agit d'une entité (territoire ou

collectif) labile – reconnue comme « ce qui nous a fait et ce qui nous fait » – il reste qu'elle se définit par une expérience singulière. En effet, le Lunévillois est désigné comme « un secteur qui en a déjà subi plus que son compte », les gens de l'Est comme des personnes qui « ont traversé tant de drames... », quant à la Lorraine, elle est décrite sous la figure de Sisyphe : elle « tombe » sous le joug des guerres, des incendies, du chômage... elle « se relève » (reconstruite, rendue à son prestige) grâce à la ténacité et la pugnacité des Lorrains, elle tombera encore, se relèvera encore... Plus que le mythe, il importe ici de comprendre que les initiateurs reconnaissent cette expérience singulière d'une ascension et d'une chute – c'est-à-dire d'un mouvement de destruction/réparation, d'agression/défense d'une intégrité – comme étant celle de personnes et de choses auxquelles ils sont attachés. L'initiateur s'instaure alors en « sujet de mémoire » (Davallon 2000) qui saisit cette expérience et la reconstitue, la réactualise pour lui au travers de sa proposition. C'est le sens des propos du président de l'université de Nancy 2 qui offre de mettre à disposition les compétences d'historiens, d'étudiants et d'enseignants-chercheurs et précise :

Le sort a voulu frapper d'un mauvais coup en ce début d'année, mais je sais que les Lunévillois, avec [le maire] à leur tête, sauront faire face à l'adversité comme ils l'ont toujours fait dans le passé.

Ou de cet autre initiateur :

Il ne faut pas nous laisser abattre : les années ont souvent été sombres pour notre province mais nos anciens ont su, chaque fois, faire preuve de courage,

d'intelligence et de persévérance. Imitons-les et reconstruisons notre château, ce témoin de notre histoire que nous ont légué nos pères.

La proposition d'initiative est alors l'occasion de témoigner d'une part des qualités de l'entité de référence et d'autre part de lui rendre hommage en s'inscrivant dans la continuité de ce qui la caractérise. La proposition s'inscrit dans un processus de filiation inversée (Davallon 2000) et se déploie sur le fil de la reconnaissance : de la reconnaissance-identification (Ricoeur 2004) du monde « des pères », auquel on est attaché, à la reconnaissance de soi et au souhait d'être reconnu à travers la réalisation de l'initiative.

L'incendie bouleverse l'ordre du temps dans le sens où il permet non seulement d'identifier une expérience caractéristique du monde des « pères » mais encore d'expérimenter le non-contemporain dans le contemporain (Koselleck 1990) en rendant l'expérience des générations précédentes accessible et incorporable. Il s'inscrit ainsi dans une logique de procession ouvrant la possibilité de se relier au passé sur le mode « ego, hic, nunc » (Latour 2005).

L'incendie du château de Lunéville permet donc au sujet de faire *in fine* pour soi-même l'expérience d'un groupe auquel il reconnaît être attaché et dont il reconnaît procéder. L'initiateur est ému et comprend cette émotion comme étant la même que celle qu'ont vécue ses prédécesseurs. Ici, l'émotion ne renvoie pas à ce que l'incendie empêcherait de faire mais plutôt à ce qu'il autorise : éprouver pour soi-même l'expérience des générations passées <sup>26</sup>.

Cette caractéristique expliquerait sans doute que de nombreux scripteurs débutent leur proposition par « comme tous les Lorrains, j'ai été touché... » puisqu'ils ne s'émeuvent qu'en tant que l'incendie leur révèle cette expérience et leur permet de s'attacher dans le présent à des personnes du passé.

### *Être expert*

Certaines initiatives déploient un monde au travers d'appréciations sur des modalités d'exécution d'un plan, en l'occurrence sur les modalités de reconstruction du château : l'initiateur réfléchit à la fonctionnalité des objets, à l'éventualité de leur utilisation, aux différentes réalisations des personnes. Il n'est plus ici question de rapport de proximité entre les personnes et les choses, d'attachement réciproque ou d'expérience partagée mais de rapport de fonctionnalité, d'opérativité entre les personnes et les choses (en vue de la reconstruction du château) – caractéristique de l'engagement en plan. Par son geste, l'initiateur décrit un monde dans lequel il attribue à chaque personne et à chaque chose une fonctionnalité particulière qui, le moment adéquat, lui permettra d'accomplir son projet. Il se positionne alors comme étant indispensable si ce n'est à la reconstruction du château, du moins à la résolution du régime de crise engendré par l'incendie.

L'incendie fait surgir un régime de crise qui prend ici la forme d'une situation problématique, *i.e.* une situation qui ne peut être résolue par le fonctionnement ordinaire des personnes et des

choses. Les personnes et les institutions (l'État, le conseil général, la commune de Lunéville) qui sont censées habituellement s'occuper du château ne suffisent plus, aussi, pour ces initiateurs, la situation requiert la présence d'experts et plus particulièrement leur présence en tant qu'expert. Proposer une initiative, c'est rendre compte de sa capacité à faire quelque chose, c'est aussi participer soi-même à un projet dont la taille nécessite, pour aboutir, ses capacités parmi d'autres. Les initiateurs s'autosaisissent de cette place d'experts, élaborent, dans leur proposition, une définition de la situation problématique et font valoir l'intérêt d'un recours à leur expertise. Parmi les nombreux problèmes à résoudre – financiers, techniques, politiques... – que l'incendie fait surgir, l'initiateur en sélectionne un en particulier et montre de quelle manière il entend le traiter. Il définit les personnes et les choses qui posent un problème et les qualités requises pour sa résolution.

Donnant à voir ce qui constitue une situation problématique, l'initiateur formule (implicitement) une question à laquelle il tentera par la suite de répondre. De ce point de vue, deux situations – qui dessinent deux types de prétendants à l'expertise – ont été répertoriées. La première établit que la question importante à traiter est celle de la détermination des initiatives à réaliser pour financer la reconstruction du château : « Que faire pour la reconstruction du château ? ». Le Club alpin de Lunéville pose en préalable que « l'incendie ne peut laisser personne indifférent » ; à partir de quoi il propose de réitérer

une marche que ses membres avaient déjà effectuée « pour Émile Gallé » et « qui avait bien fonctionné ». Sa proposition, une randonnée de Lunéville à Nancy, est donc présentée comme une initiative à la fois éprouvée dans ses résultats et adaptée à la situation : de nombreuses personnes devraient y participer au vu de leur intérêt pour la randonnée et pour le château. De même, une salariée d'une station de radio allemande « Saarlander Rundfunk » rappelle que la ville de Dresde, ayant été également frappée par un incendie, a mis en place et « réussi une belle opération de collecte de fonds » en « [vendant] des pierres car cela fait appel à l'émotion des gens ». D'autres particuliers proposent d'émettre et de vendre des timbres à l'effigie du château de Lunéville car « cela avait été fait en 1930 pour la restauration de la cathédrale de Reims après les bombardements » ou parce qu'ils ont « pensé à la catastrophe de Malpasset pour laquelle une vente de timbres surchargés au profit des victimes avait eu lieu<sup>27</sup> ». Ces experts peuvent être des professionnels ou non, ce qui les institue en tant qu'experts étant leur capacité à construire la situation problématique à Lunéville en analogie avec une autre situation rencontrée antérieurement.

Les initiateurs mettent ainsi en exergue autant leur connaissance de situations qui font problème que leur capacité à construire un raisonnement analogique. Ils lient ainsi deux situations problématiques par un fil « vertueux » en ce sens qu'ils laissent entrevoir ce qui permet de les dénouer. C'est ce raisonnement « analogique » qu'ils peuvent réactiver à tout moment

qui constitue la grandeur de l'initiateur puisqu'elle le légitime dans son expertise (elle la fonde) et dans sa proposition. La proposition d'initiative les positionne précisément en tant qu'experts conseils, présentant, sur la base de ce raisonnement analogique, un mode opératoire adéquat face à une situation problématique et assignant au maire ou au conseil général à qui ces propositions sont destinées une place de commanditaires et/ou d'usagers potentiels de leur expertise.

La deuxième situation montre des personnes soucieuses d'ajuster leur savoir-faire à la situation particulière de l'incendie du château. Ici, les initiateurs ne se demandent pas ce qu'il faudrait faire, ils savent ce qu'il ont à faire mais se questionnent sur la manière dont ils peuvent le faire. La construction de la situation problématique ne requiert pas de compétence analogique mais une capacité d'ajustement à la situation. Les initiateurs font valoir une compétence ou un savoir-faire en tant qu'ils appartiennent à un groupe professionnel reconnu : les restaurateurs se proposent de restaurer des tableaux, des objets en faïence ou en porcelaine, une entreprise en bâtiments offre d'enlever les gravats, une autre de décontaminer et de sauvegarder le mobilier. Néanmoins, ce savoir-faire ne se limite pas aux compétences acquises pendant l'exercice de leur métier – sinon rien ne distinguerait les experts des professionnels<sup>28</sup>. Ce qui les distingue des professionnels est qu'ils mettent en œuvre leurs compétences « hors des circonstances usuelles » de leur pratique professionnelle (Trépos 1996 : 17)

– soit qu'ils les déploient dans des circonstances particulières, soit que celles qu'ils mettent en œuvre aient été obtenues hors de leur milieu professionnel. La situation problématique se construit ici en tant que situation exceptionnelle pour une activité professionnelle particulière. La grandeur de l'expert se trouve alors dans sa capacité d'ajustement à la situation. C'est ainsi qu'une société horticole lorraine se déclare prête « à minorer (son) offre de prix de 20% par rapport à la proposition de fleurissement des bosquets » qu'elle avait précédemment formulée en 2003.

Par ailleurs, si la plupart des initiateurs arguent de leur professionnalisme pour légitimer leur expertise en joignant à leur proposition leur *curriculum vitae* ou encore des lettres de recommandation, nombreux sont ceux qui appuient leur légitimité d'expert sur l'amour de l'art et plus particulièrement celui de la région. Ces deux dispositions renforcent les prérogatives requises pour qu'un professionnel devienne expert et puisse œuvrer sur/pour le château. Un particulier prétend avoir le profil idéal pour restaurer certaines collections parce que, dit-il, il « est fort d'une expérience de huit ans dans le domaine des antiquités » et qu'il est, de surcroît, « attaché au patrimoine de sa région ». La grandeur des initiateurs est ici construite comme faisant écho à la grandeur du château : outre ses qualités professionnelles, l'initiateur argue d'une sorte de supplément d'âme, qui le met au niveau de la situation, *i.e.* le rend digne d'intervenir.

Le régime de crise constitue donc une opportunité : celle de l'actualisation d'une expertise et de sa participation au processus de reconstruction du château. L'émotion ressentie procède à la fois de la destruction d'objets professionnellement reconnus comme dignes d'attention et d'action et de la possibilité de sa transformation positive grâce à la mobilisation d'une compétence professionnelle dans l'aventure de la reconstruction.

### **Conclusion**

Que fait faire l'incendie du château ? Il bouleverse les attachements des personnes, et les presse de renouer le lien ou de s'attacher autrement : c'est ce dont témoignent toutes les propositions d'initiatives. C'est en ce sens que l'incendie fait s'émouvoir et agir – en tant que la proposition est déjà un acte. On l'a dit, les régimes d'action que nous avons décelés – et mis en exergue dans ce texte – ne sont pourtant pas exclusifs les uns des autres, ils se rencontrent parfois concomitamment dans les propositions des initiateurs : agir par amitié pour le maire, par amour du château, n'exclut pas d'agir également pour valoriser sa propre expertise et ses propres compétences. De même, nous avons distingué

des figures de l'émotion selon le type de régime d'engagement basculant vers un régime en crise, mais en réalité ces figures s'entremêlent : la compassion et l'excitation ne sont pas antagoniques et peuvent s'éprouver simultanément.

Dès lors, le château de Lunéville apparaît comme un objet-frontière (Star et Griesemer 1989), tout à la fois suffisamment souple pour être le support de différentes formes d'engagement et suffisamment robuste pour maintenir une identité au travers de ces divers engagements : celle d'un public (au sens de John Dewey) concerné par le château de Lunéville et sa reconstruction. La mise en visibilité d'un public concerné constitue un enjeu fondamental pour l'association LCL qui œuvre à la reconstruction du château puisque la visibilité du public contribue à créer une dynamique de mobilisation. Les initiatives rendent visible l'existence d'un public du château, ce qui autorise et permet à LCL, par exemple, de constituer un fond « spécial initiatives », alimenté par la cotisation ou l'aide en nature d'un Club des partenaires (qui regroupe en fait des entreprises), et qui, à son tour, financera d'autres initiatives...

**Notes :**

1. Définition du Littré.
2. Au sens de L. Boltanski et L. Thévenot (1991) où les états de grandeurs sont définis par rapport à un principe supérieur commun. Les grands êtres représentent alors ce principe.
3. Si 220 initiatives ont été archivées par l'association, 9 d'entre elles n'ont pu être prises en compte dans cette étude par manque d'informations les concernant.
4. Le château appartenait à la ville de Lunéville jusqu'en 2000, date à laquelle il a été cédé au conseil général, ce qui explique sans doute que la mairie de Lunéville et le conseil général soient les principaux destinataires des propositions d'initiative.
5. La recension des initiatives a été effectuée en avril 2005.
6. Nous reprenons ici entre guillemets, la dénomination des subdivisions utilisées par LCL.
7. Les modalités de la souscription nationale ont été connues quelques semaines après l'incendie, notamment par la création de l'association et ensuite par sa collaboration avec la Fondation du Patrimoine.
8. Les intentions de souscription entrent dans la rubrique initiative du point de vue de LCL mais également de celui adopté dans cette étude dans la mesure où nous ne présumons pas de la sincérité ou de la véracité de ces intentions, nous considérons que dès lors que l'initiateur déclare souhaite faire quelque chose (ici un don d'argent), cela constitue une proposition d'initiative.
9. Dans ce cas l'initiative (le don) se réalise dans l'envoi même de la proposition. Dans une lettre envoyée au maire de Lunéville, un initiateur explique son geste : « Prenant part à votre émotion ceci a suscité la mienne. Je vous envoie ce poème en sorte de consolation. » L'envoi d'un poème (d'une photographie ou d'une image) constitue donc un don au même titre que des dons pécuniaires dans la mesure où ils relèvent d'un même geste, celui d'accorder « gratuitement à quelqu'un la propriété ou la jouissance de quelque chose » (Littré).
10. Les deux premières variables sont identiques à celles utilisées par B. Étienne pour analyser le corpus de lettres comprenant tous les messages – sans discrimination de contenu – envoyés à la mairie de Lunéville et au conseil général. Néanmoins, notre corpus d'initiatives ne peut se lire comme un sous-ensemble de ce corpus de lettres d'une part parce que certaines initiatives de notre corpus n'y figurent pas (130) et d'autre part parce que les deux corpus recouvrent des périodes différentes (de janvier 2003 à octobre 2004 pour le corpus d'initiatives, du 3 janvier au 17 mai 2003 pour le corpus de lettres). Toutefois, les initiatives reçues après le 17 mai 2003 sont peu nombreuses : elles ne représentent que 6% de notre corpus, soit 16 initiatives sur 266.
11. Les particuliers et les entreprises/organismes publics constituent également les catégories les plus représentées dans le corpus de lettres analysé par Bruno Étienne – respectivement 46,8% et 22,55%.
12. Cette remarque a également été formulée par B. Étienne.
13. Puisqu'en effet, la réalisation de cette initiative a permis à LCL d'articuler plusieurs propositions d'initiative : celle du Club alpin et de la société Bus Est qui a assuré le transport des randonneurs.
14. La communication faite par LCL autour de l'événement semble primordiale pour les associations. D'ailleurs, les critiques émises à l'égard de LCL par les associations – même si elles sont peu nombreuses – concernent essentiellement ce point. C'est le cas d'un club de cyclistes qui avait proposé d'organiser une « randonnée cyclo » et de reverser 50% du montant des inscriptions à la Fondation du Patrimoine et qui, dans une lettre adressée au conseil général, déplorait que peu de promotion ait été faite autour de la randonnée, promotion qui pourtant constituait une clause de la convention entre l'association et LCL.
15. C'est ce qu'indique une note griffonnée sur la lettre de proposition.

16. La visibilité de ce marché de l'initiative est attestée en négatif par une fraude dont LCL a été « victime » : des personnes malintentionnées se rendaient au domicile de particuliers et les incitaient à effectuer des dons pécuniaires en faveur de la reconstruction, dons qui n'ont bien évidemment jamais été remis à LCL.

17. Tourné vers l'avant en tant que l'action réaménage les personnes et les choses du monde dans laquelle elle se produit, et vers l'arrière en tant que l'action émane d'une coordination particulière de personnes et de choses.

18. Ce paragraphe s'inspire de la théorisation de Laurent Thévenot (2006), plus spécifiquement le chapitre 9 : « La personne dans ses engagements pluriels ».

19. Il peut être considéré comme un témoin qui rappelle l'engagement entre les personnes. « L'engagement ne tient pas seulement à une compétence, une capacité, un capital, une ressource. Il est ce à quoi la personne est tenue pour se maintenir dans un certain régime : il offre une certaine continuité dans le temps et dans l'espace » (Thévenot 2006 : 262).

20. Les dons entre nations posent non seulement la question de l'adéquation du geste à la situation de crise – ici, on peut se demander si l'incendie du château de Lunéville est une crise qui nécessite l'intervention d'un autre État – mais aussi de l'adéquation de ce geste au regard des relations diplomatiques, comme en témoigne le gouvernement américain qui a refusé les dons que l'État de Cuba offrait de verser aux victimes de la Nouvelle-Orléans, dévastée par l'ouragan Katrina en 2005. Sur ce point, voir l'article <http://www.cuba-solidarity.org/news.asp?ItemID=695>

21. Le rapprochement entre émotion et régime d'engagement a été proposé par Laurent Thévenot (2006 : 239 notamment).

22. Si, dans leur proposition d'initiative, les initiateurs font part de leur émotion lorsqu'ils évoquent l'incendie, peu d'entre eux parlent de l'émotion ressentie à travers la suggestion d'une action à réaliser qui constitue pourtant un second basculement dans la mesure où l'action proposée constitue une voie pour sortir de la crise. Quelques-uns cependant font état de leur

émoi sous diverses formulations telles que « je serai *heureux* de contribuer à » ou encore « c'est un élan du cœur ». Si les initiateurs font peu part de l'émotion à proposer quelque chose, c'est d'une part parce que le récit est davantage centré sur la présentation de soi et l'évocation de l'incendie, c'est-à-dire sur la projection d'un régime d'engagement dans un état de crise et d'autre part parce que la proposition d'initiative n'est en définitive encore qu'un souhait alors que l'incendie lui s'est réellement produit.

23. Selon Aristote dans *l'Éthique à Nicomaque*, l'amitié – ou ce qu'il appelle la *philia* – se définit ainsi : « Ceux qui s'engagent rapidement dans les liens d'une amitié réciproque ont assurément la volonté d'être amis, mais ils ne le sont pas en réalité, à moins qu'ils ne soient aussi *dignes* d'être aimés l'un et l'autre, et qu'ils aient *connaissance* de leurs sentiments. » (Aristote : 1983 : 392, souligné par moi).

24. En effet, de nombreuses propositions d'initiatives sont adressées au maire de Lunéville qui paraît être un personnage incontournable pour comprendre les ressorts de l'action initiée.

25. L'Association sportive de Nancy-Lorraine, le club de foot de Nancy...

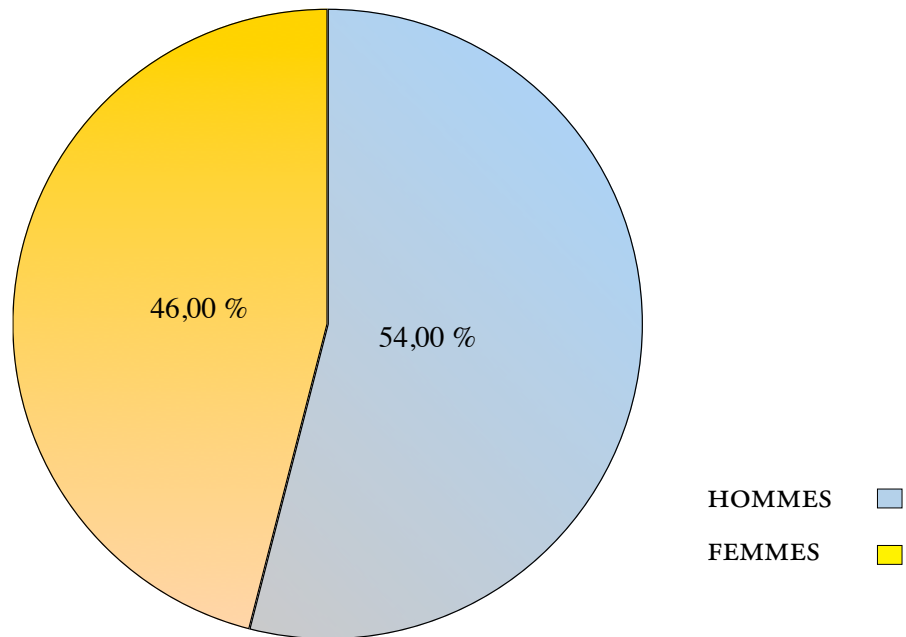
26. Un parallèle peut être tracé ici avec l'étude de Luc Boltanski (1995) qui donne à lire à un groupe d'individus des messages que des personnes incarcérées reçoivent de leurs proches. Ceux-ci désignent comme émouvants les messages qui manifestent la présence symétrique de l'énonciateur et du destinataire et plus précisément, les messages où le destinataire – le prisonnier – accède à une forme de présence, « celle dont on crédite parfois les absents et les morts ». L'incendie du château manifeste cette présence symétrique de générations passées et présentes par la possibilité qu'il accorde aux générations présentes de faire la même expérience que celle du passé et paraît donc à ce titre émouvant.

27. Il s'agit de la rupture du barrage de Malpasset, en amont de Fréjus, en 1959, qui a fait plus de quatre cents victimes.

28. Les propositions qui mettent à disposition un savoir-faire se limitant aux compétences professionnelles des initiateurs sont en fait peu nombreuses.

Figure 1

Ensemble des répondants, rapports hommes/femmes





## PORTRAIT DU DONATEUR EN CO-RECONSTRUCTEUR

*Bruno Étienne*

L'afflux considérable des dons de particuliers désireux de participer à la reconstruction du château a constitué pour notre recherche un indicateur intéressant pour deux aspects de la mobilisation : d'une part, les dons permettaient de « mesurer » l'intensité de l'émotion par la célérité des réactions et par la quantité des sommes recueillies, et d'autre part, le grand nombre de contributeurs rendait possible une esquisse d'un profil sociologique du donateur.

C'est pourquoi la possibilité d'enquêter par questionnaire auprès des « co-reconstructeurs »<sup>1</sup> nous a semblé pouvoir venir en complément utile à l'approche ethnographique qui domine dans ce travail. Si nombre des éléments recueillis par cette enquête auraient pu être obtenus par une analyse du fichier des donateurs, il nous a semblé que la démarche conduisant à solliciter directement les personnes, les amenant de la sorte à produire un effort volontaire de réponse, pouvait être interprétée comme la manifestation d'un supplément d'émotion : au-delà du simple don effectué pour des motifs variables, le retour sur soi et sur le sens de l'acte accompli qu'induisait la réponse au questionnaire devenait, en soi, un élément émotionnel.

Au moment de l'envoi du questionnaire en mars 2005, « Lunéville, château des Lumières » comptait

déjà 2800 donateurs particuliers. La diffusion de l'enquête n'a pas été faite par la voie postale avec relance et enveloppe timbrée pour la réponse comme il est d'usage dans la recherche en sciences sociales. Le questionnaire a été imprimé sur une partie détachable du *Journal des co-reconstructeurs* rendant compte de l'actualité de la mobilisation pour le château, bulletin périodique publié par LCL et adressé à tous les donateurs. Malgré ce mode d'acheminement peu conforme aux canons de la méthodologie de l'enquête sociologique, 417 questionnaires ont été retournés dont 400 ont été traités pour l'analyse<sup>2</sup>. Un croisement rapide des données obtenues avec les éléments du fichier global des donateurs permet de considérer que les 400 répondants constituent cependant un échantillon représentatif de la population des contributeurs quant à leurs caractéristiques sociologiques.

À partir des éléments recueillis, il est possible de décrire les donateurs selon quatre types de caractéristiques : leur profil sociologique, leur provenance géographique et leur rapport à la Lorraine, leurs caractéristiques culturelles et enfin, les modalités de leur mobilisation pour le château.

## Qui sont les donateurs ?

Le profil type du donateur à la cause de Lunéville pourrait être le suivant : un homme, relativement âgé, de haut niveau socioculturel. On ne s'en étonnera guère si on se réfère aux acquis classiques de la sociologie de la consommation culturelle (Bourdieu & Darbel 1969 ; Bourdieu 1979). Une difficulté subsiste néanmoins à affirmer avec certitude qui répond au questionnaire : comme on le verra par la suite, l'attachement à la région qui motive fréquemment le don est souvent une affaire de couple et le répondant se fait parfois le porte-parole d'un engagement familial. Malgré cela, et selon un schéma somme toute traditionnel, ce sont le plus souvent les hommes qui s'identifient comme *le* donateur à la cause (Figure 1).

Plus des trois-quarts des répondants ont cinquante ans et plus, tandis que la part des moins de trente ans dépasse à peine les 2%. Les donateurs sont donc particulièrement âgés, comme si la cause patrimoniale ne concernait pas les plus jeunes, ou plus précisément comme si les plus jeunes ne se reconnaissaient pas dans ce type de mobilisation consistant à faire des dons d'argent (Figure 2).

Concernant la catégorie socioprofessionnelle des donateurs, la part élevée des plus de 60 ans (56, 25%) explique une sur-représentation des retraités parmi les enquêtés (Figure 3), sans qu'on puisse déterminer quelle était la dernière activité du donateur<sup>3</sup>. Hormis les inactifs, les répondants occupent pour un quart d'entre eux des positions supérieures dans l'espace

social. Les ouvriers ne représentent que 5% des personnes ayant répondu alors qu'au recensement de 1999, ils représentaient 30,4% de la population lunévilloise et 25,9 % de la population lorraine.

Si on n'observe maintenant que la répartition socioprofessionnelle des actifs seuls pour tempérer le poids des retraités, on trouve la confirmation de la forte représentation des catégories supérieures et intermédiaires puisqu'on dépasse au total les 85% (Figure 4).

En corrélation avec ces appartenances socioprofessionnelles, le niveau socioculturel des donateurs mesuré par la détention des titres scolaires et universitaires (Figure 5) détermine un profil dont la cohérence permet de poser avec certitude que le geste en faveur du château de Lunéville n'est pas qu'une réponse spontanée à un choc émotionnel qui n'aurait pas été construit au préalable par une série de « dispositions » sociales. 63,75% des répondants ont un niveau d'études au moins égal au baccalauréat et 54,50% d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur<sup>4</sup>. On ne peut donc retenir l'hypothèse de la mobilisation populaire spontanée d'une population traumatisée par le bouleversement de son environnement familial. Le don s'apparente de toute évidence à une pratique « éclairée ».

Ces résultats ne sont pas pour surprendre s'agissant d'une activité sociale à caractère culturel. Mais d'une certaine façon, ils interrogent les différentes hypothèses développées dans les diverses contributions de ce rapport : l'émotion provoquée

par l'incendie du château est-elle « familière », et en ce sens, susceptible d'être partagée par tous, ou a-t-elle un caractère proprement « patrimonial » et dès lors pouvant être réservée aux classes moyennes cultivées ? Évidemment, l'émotion éprouvée ne peut se résumer aux dons effectués et l'enquête sur les donateurs ne rend compte de ce fait que d'un aspect particulier de la réaction émotionnelle. Le don peut toujours être interprété comme un acte distancié par rapport à l'événement, une action déterminée par des « dispositions » culturelles qu'il serait toujours possible d'associer à d'autres pratiques à caractères distingués ou distinguants (Bourdieu 1979).

### **Où sont les donateurs ?**

La proximité avec les lieux du drame, la familiarité avec le château sont-elles à mettre en rapport avec l'intensité de l'expression de l'émotion ? Rien dans l'enquête par questionnaires ne permet de soutenir cette hypothèse puisque majoritairement les répondants, et donc les donateurs ne vivent pas en Lorraine. Le même constat a été fait à propos des lettres de réactions adressées au maire de Lunéville, ce qui laisse à penser que l'émotion la plus locale a sans doute trouvé d'autres modalités d'expression. On peut imaginer également que l'éloignement incite davantage à écrire, à envoyer un don, à répondre à un questionnaire, tandis que la présence sur les lieux provoque plus aisément des échanges directs et des comparaisons d'expériences, autres modalités de l'expression des émotions. Quoi qu'il en soit, le

rapport est presque de deux tiers/un tiers en faveur des résidents hors Lorraine (Figure 6).

Un tel écart mérite d'être interrogé au regard des hypothèses posées dans d'autres aspects de l'enquête. La souffrance à distance (Boltanski 1993) semble ici particulièrement propice à une réponse émotionnelle mesurée par la propension à faire un don. Le don agirait-il comme une compensation à la distance qui sépare du lieu du drame ? Le geste est-il un indicateur d'émotion ou l'accomplissement obligé d'une action à visée réparatrice qu'on accomplit machinalement ? Il faut donc observer de plus près les caractéristiques de ces donateurs qui ne résident pas dans un département lorrain (Tableau 1) : sur les 256 enquêtés concernés, 86 (soit un tiers) sont néanmoins nés en Lorraine, et parmi ceux-ci, 61 en Meurthe-et-Moselle. Même constat d'ailleurs concernant les donateurs résidant en Lorraine : parmi eux (144 au total), 106 sont nés dans la région, dont 65 en Meurthe-et-Moselle (soit 45%). On voit donc que l'origine contribue largement à la motivation du don : les non-résidents sont fréquemment d'origine lorraine et spécifiquement de Meurthe-et-Moselle. Les donateurs lorrains sont majoritairement nés en Meurthe-et-Moselle, comme ils sont majoritaires à résider dans ce département (plus de 66% des 144 Lorrains). Autrement dit, c'est l'origine plus que la proximité physique au moment de la catastrophe qui semble motiver le don. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par le fait que 46% des résidents hors Lorraine ont néanmoins vécu une période de leur vie en Lorraine. La mobilisation à distance s'explique

donc pour partie non négligeable par le fait d'un passé en rapport avec le lieu de la catastrophe. En outre, 26,56 % d'entre eux déclarent avoir des attaches familiales ou personnelles en Lorraine (parenté, amitié), l'histoire individuelle pouvant alors créer des liens indirects avec la région. Le questionnaire ne suffit pas à lui seul à évaluer la vigueur de ce lien, ni le sens que les acteurs peuvent y mettre, mais il est clair que la mémoire et l'histoire individuelles génèrent un attachement qui à son tour déclenche l'émotion. D'ailleurs, interrogés sur leur « attachement à la Lorraine », les répondants affirment avec évidence le lien sensible qui les unit à la région puisque près plus de 86% se déclarent attachés ou très attachés à la Lorraine (Figure 7)

De ces quelques éléments, il apparaît donc que le don est sans doute davantage motivé par un rapport individuel au lieu que par un engagement à caractère strictement patrimonial. De ce point de vue on pourrait définir deux profils idéal-typiques qui opposeraient le donateur résident et le non-résident né ou possédant des attaches en Lorraine, et le donateur non résident sans lien spécifique avec la région. On aurait dès lors un donateur familial et un donateur patrimonial. Cette partition est évidemment une création artificielle liée à un artéfact construit par le questionnaire, mais elle fournit une clé d'entrée qui devrait s'avérer utile à la compréhension de la manifestation de l'émotion.

### **Comment s'engagent les donateurs ?**

Une des hypothèses ayant présidé à la construction du questionnaire était qu'il pouvait être possible de distinguer des donateurs de circonstance, c'est-à-dire mobilisés de façon conjoncturelle pour une cause précise ayant un sens particulier pour eux, et les donateurs habituels qui se mobilisent régulièrement pour des causes patrimoniales indépendamment de leur nature et de leur situation géographique. À cela, s'ajoutait la possibilité de donateurs habituels à des causes n'ayant pas forcément un caractère patrimonial, mais mobilisés régulièrement sur des questions plus générales liées à des formes de souffrances humaines.

La première question était donc de savoir si avant Lunéville, les donateurs avaient déjà contribué à une cause patrimoniale. Or, à une faible majorité, les donateurs pour Lunéville sont des primo-donateurs (Figure 8).

52% des « co-reconstructeurs » sont donc des débutants dans la mobilisation patrimoniale, au moins par le biais du don d'argent. Ceci confirme les constats précédents concernant l'origine des répondants : on n'a pas affaire une mobilisation d'habitues ou de militants patrimoniaux, mais à de nouveaux contributeurs qui découvrent, à propos de Lunéville, qu'une catastrophe liée à un objet de patrimoine peut les toucher de façon personnelle. Car ce n'est pas l'acte que constitue le don comme action à distance qui est nouveau si l'on en croit le fait que la plupart des répondants ont déjà été donateurs

pour d'autres causes, notamment caritatives (Figure 9). On s'identifie donc plus volontiers à une cause humanitaire qu'à une cause patrimoniale (et le tsunami de 2004 est cité à de nombreuses reprises par les enquêtés). On est sans doute là au cœur de l'émotion telle qu'elle peut être mise en évidence par le geste solidaire : le don courant est un don caritatif, même s'il peut, à l'occasion, se doubler d'un don patrimonial. Quoi qu'il en soit, le don patrimonial pur, c'est-à-dire celui qui caractériserait peut-être le geste ne s'appliquant qu'à une cause culturelle ou historique apparaît ici excessivement rare (7,38%).

Pour autant, les donateurs pour la cause de Lunéville n'ignorent pas l'existence d'autres événements qu'on pourrait qualifier de catastrophes patrimoniales, puisque près des trois-quarts des répondants (73,5%) sont capables de citer au moins un événement de cette nature survenu dans un passé récent. On relève ainsi parmi les occurrences :

- 17 événements lorrains, dont 16 fois l'effondrement du clocher de la basilique de Sion ;
- 60 événements français de toute nature, dont, à 29 reprises, les dégâts occasionnés par la tempête de 1999 au parc du château de Versailles (mais on trouve aussi des événements se référant à d'autres conceptions du patrimoine, comme le paquebot France, cités deux fois, et les marées noires évoquées à trois reprises) ;
- 154 citations du parlement de Bretagne à Rennes, dont la parenté avec Lunéville est d'une telle évidence qu'un rapprochement entre les deux villes et les deux

associations pour la reconstruction s'est opéré de façon presque naturelle ;

- et enfin, 63 événements mondiaux, dont 26 fois l'incendie de la Fenice de Venise et 14 fois la destruction des Bouddhas de Bamiyan.

En liaison avec cette « culture patrimoniale », il était intéressant de savoir si les donateurs étaient également des adeptes des « Journées du Patrimoine », c'est-à-dire s'ils profitaient de cette occasion ritualisée pour manifester un attachement à l'idée d'une richesse nationale incarnée dans des monuments. Indéniablement (Tableau 2), si l'on suit ce seul critère, les donateurs sont sensibles à cette question.

Mais bien qu'ils ne soient donc pas étrangers aux causes patrimoniales locales ou largement médiatisées, on observe que la majorité des donateurs ne sont pas affiliés à une association ou à un organisme à vocation patrimoniale ou culturelle ce qui fait de leur geste autre chose qu'un acte militant dicté par une appartenance collective. De ce point de vue, le don est avant tout un acte individuel, librement choisi, ou en tout cas motivé par une décision personnelle (Figure 10).

Le fait de ne pas être organisé au préalable en collectif (car le don à « Lunéville, château des Lumières » fait du donateur un « co-reconstructeur » habilité à participer aux assemblées générales de l'association), n'exclut évidemment pas le fait d'avoir des pratiques sociales à caractère culturel. L'appartenance de la plupart des donateurs aux catégories moyennes

et supérieures constatée ci-dessus (Figures 4 et 5) détermine assez logiquement des profils d'adeptes de l'amour de l'art (Bourdieu & Darbel 1969). Autrement dit, et c'est sans doute l'enseignement majeur de l'enquête par questionnaire, on a des donateurs qui, majoritairement, combinent les deux dimensions de l'engagement patrimonial qu'on a pu observer dans l'ensemble de l'enquête : adhérent à la cause de Lunéville des gens qui sont *en même temps* des individus cultivés capables de se mobiliser pour d'autres causes patrimoniales et des personnes entretenant un rapport personnel et spécifique à la Lorraine et désireux de se mobiliser pour une cause locale et familière. C'est la combinaison des dispositions et de la situation qui provoque le don, comme si l'événement que constitue l'incendie était de nature à activer l'équipement dont sont déjà porteurs les donateurs.

### Comment évaluer l'émotion ?

Le portrait type du donateur, les hypothèses sur la motivation du don ne suffisent évidemment pas à estimer si l'acte généreux est provoqué par (ou s'il génère) de l'émotion. Les réponses aux questionnaires n'apportent de ce point de vue pas de réponses directes. Tout au plus peut-on, à partir de quelques items, essayer de dégager en quoi le don peut être précédé ou suivi d'actes de mobilisation.

Le premier indicateur émotionnel pourrait être la promptitude avec laquelle les donateurs ont répondu à l'appel à la mobilisation, et parfois

même l'ont anticipé. À cet égard, la date à laquelle le don a été effectué peut être considérée comme une approche objective de l'expression de l'émotion. Sur les 328 réponses précises à cette question <sup>5</sup>, on observe 278 dons effectués en 2003, c'est-à-dire l'année de l'incendie, 41 versés en 2004, et 9 seulement en 2005. Les dons sont donc des réactions immédiates à l'événement, et la distance temporelle est également une distance émotionnelle. La première année est à cet égard très révélatrice qui voit les dons concentrés essentiellement sur le premier trimestre suivant l'incendie (Tableau 3). La décroissance presque régulière du don à mesure qu'on s'éloigne de l'événement n'est pas une surprise. La mobilisation ne décroît cependant pas avec le temps, elle revêt plutôt d'autres formes d'engagement, sous forme de proposition d'initiatives ou de participation à des manifestations de soutien.

Second indicateur d'émotion, le montant du don effectué pourrait également être considéré comme une approximation de la valeur de l'engagement individuel. Cependant, en l'absence de comparaison avec des causes similaires et sans information sur le niveau de revenu des donateurs, il n'est pas possible d'en tirer des indications fiables. Tout au plus peut-on indiquer que la grande majorité des dons sont modestes, puisque 64,2% d'entre eux se situent entre 1 et 60 euros, tandis que les 35,8% autres vont de 61 à plus de 100 euros (Tableau 4). Si le don moyen se situe aux alentours de 45 euros, on voit qu'on a autant de petits dons (1 à 20 euros) que de dons élevés (plus de 100 euros).

Un troisième indicateur objectif est celui qui découle du comportement que le donateur associe au don. La question est de savoir si le fait d'effectuer un don suffit à saturer l'engagement dans la cause de Lunéville ou si le don se double d'actions individuelles susceptibles d'être analysées comme indice d'émotion. Deux questions visaient cet objectif.

La première concernait la part prise dans la vie de l'association LCL, chargée de la souscription mais aussi de la mise en œuvre des initiatives destinées à favoriser la reconstruction. Or, il semble que le don ne s'accompagne que rarement d'autres formes d'engagement, comme si la contribution financière venait en lieu et place d'autres initiatives. Qu'il s'agisse de participer à la vie de l'association, de proposer une action ou d'assister à une manifestation, les réponses positives sont rares, même rapportées aux seuls donateurs résidant en Lorraine (Tableau 5).

Le don n'est donc pas un engagement militant, ou bien il en tient lieu. Le nombre « d'acteurs » diminue à mesure que l'acte suppose un engagement personnel : on peut assister passivement à un spectacle (42,4% des Lorrains), mais on va moins à une assemblée générale (16% des Lorrains), et on propose moins encore d'initier une action en faveur de la reconstruction (13,9% des Lorrains).

La seconde question concernant l'engagement lié au don cherchait à savoir si le donateur avait éprouvé le besoin de se rendre sur place pour découvrir Lunéville et son château. Mais là encore, on voit que

donner pour la cause n'entraîne pas forcément un élan vers la ville ou le monument proprement dits (Figure 11).

On voit tout d'abord qu'au total, plus de 60% des répondants sont venus à Lunéville à un moment ou un autre, ce qui va dans le sens du constat déjà relevé que le don est à mettre en liaison avec une expérience vécue du lieu de la catastrophe. Cependant, moins d'un quart des répondants (soit 92 personnes) indiquent être venus à Lunéville après l'incendie (2% seulement après, et 22,50% après être déjà venus). Parmi ceux qui n'avaient jamais séjourné à Lunéville, 8 donateurs seulement ont souhaité accompagner leur don d'une visite sur les lieux. Le constat est quasiment identique s'agissant du château lui-même (Figure 12). 21,5% des donateurs se sont donc rendus sur place pour voir le château après l'incendie, et parmi eux, seuls 2% ont fait connaissance avec l'édifice après avoir effectué le don. Autrement dit, participer financièrement à la reconstruction ne semble pas entraîner un élan de curiosité pour le bâtiment détérioré, comme si le don suffisait à marquer sa solidarité. Le don agit en quelque sorte comme une émotion distanciée qui n'exige pas la proximité pour se « rendre compte », y compris pour ceux qui viennent au plus près du château.

## Conclusion

Il n'est pas aisé de tirer de cette enquête une perspective ferme permettant d'éclairer l'émotion patrimoniale à

partir des caractéristiques sociales des individus et du relevé de certains de leurs comportements. Le recueil systématique d'informations fournit des éléments qui, en définitive, corroborent ce que l'enquête ethnographique avait déjà permis de comprendre par d'autres voies. Les réactions provoquées par l'incendie, assimilées ici au don d'argent, se situent bien dans une oscillation permanente entre une posture cultivée et une posture familière comme on a essayé de le montrer à propos des lettres de réaction. Par certains aspects, on a vu que les donateurs sont porteurs des attributs sociologiques que l'on a appelés, à l'instar de la sociologie classique des pratiques culturelles, des dispositions ou des habitus culturels de nature à éveiller un sentiment patrimonial sans doute construit par des caractéristiques sociales comme l'abondance du capital culturel mesuré en titres scolaires et la position élevée dans la structure sociale évaluée par la catégorie socioprofessionnelle. Mais on a vu en même temps qu'à ces caractéristiques qu'on pourrait qualifier de neutres, viennent s'ajouter le fait que les donateurs entretiennent très majoritairement un rapport personnel à la Lorraine, pour y être né, y avoir séjourné, ou y posséder des attaches affectives. Or ces deux groupes de caractéristiques ne sont pas mutuellement exclusifs puisque ce sont les mêmes individus qui les portent simultanément. La plupart des donateurs sont en même temps des produits des groupes dominants et des amoureux ordinaires de la Lorraine, c'est-à-dire à la fois les résultats d'une histoire sociale générale et d'une histoire

individuelle ancrée dans des lieux. Le questionnaire proposé aux donateurs a été construit à partir d'un schéma d'analyse qui tendait à situer les répondants entre deux pôles opposés qui aurait pu dessiner deux profils antagonistes (Tableau 6).

Mais force est de constater que plutôt que de se répartir selon ces pôles, les donateurs brouillent les pistes en cumulant les attributs : on donne pour Lunéville parce qu'on est sensible au patrimoine historique et parce qu'on est atteint dans son univers local et familial, l'un ne pouvant se passer de l'autre.

Mais l'autre enseignement du questionnaire, c'est que le don d'argent semble se suffire à lui-même comme forme d'engagement dans la reconstruction. La contribution à la souscription s'accompagne peu de gestes complémentaires qui indiqueraient une adhésion fortement motivée à la cause lunévilloise. On donne en définitive comme on donnerait à une cause humanitaire ou caritative, pour marquer sa solidarité à distance, mais sans chercher, quand bien même la proximité le permettrait (rappelons que 36 % des donateurs vivent en Lorraine, et la majorité d'entre eux en Meurthe-et-Moselle), à rassembler les initiatives individuelles dans des actions collectives ou des engagements militants. De ce point de vue, si l'émotion fait masse par l'ampleur des sommes collectées, elle est le produit de l'agglomération de minuscules actes individuels qui ne sont pas porteurs d'intentions explicitement mobilisatrices. L'émotion et la mobilisation ne sont donc pas dans les dons eux-mêmes mais dans la collecte des dons,



pas dans les gestes des donateurs mais dans la mise en scène de dons. C'est la raison pour laquelle l'idée de « co-reconstruction » telle qu'elle a été inventée par « Lunéville, château des Lumières » qui collecte les dons est une réussite particulièrement remarquable

pour la mobilisation en faveur du château de Lunéville. Si les dons peuvent être qualifiés de distingués (au sens de la distinction de Bourdieu), de familiers et de distants, c'est leur accumulation et leur publicisation qui sont générateurs d'émotion.

### Notes :

1. C'est ainsi que « Lunéville, château des Lumières », association chargée du recueil des dons nomme les contributeurs à la souscription pour la reconstruction.
2. Ont été écartés les quelques questionnaires illisibles ou insuffisamment renseignés pour rendre pertinente leur utilisation.
3. Certains le précisent néanmoins, et ce sont alors le plus souvent des professions supérieures : « professeur retraité » par exemple. La profession du conjoint qui était également demandée dans le questionnaire mais que nous n'avons pas

exploitée dans le dépouillement indique une très fréquente conformité d'appartenance professionnelle entre les conjoints.

4. Nombre de « sans diplôme » ou de diplômés de niveau V se présentent d'ailleurs comme « autodidactes » sur le formulaire renvoyé, comme si la possession de savoirs permettait de justifier le don.

5. Sur cet item, on note 18% de non-réponse et des réponses manifestement fautives, comme des dates de 2001 par exemple, comme si les donateurs avaient une propension à l'oubli sur ce thème...

Tableau 1

Département de naissance	Vosges	Moselle	Meuse	Meurthe et Moselle
Donateurs Hors Lorraine	14	6	5	61
Donateurs Lorrains	22	14	5	65

Tableau 2

Année	En 2002	En 2003	En 2004
Donateurs ayant participé aux « Journées du patrimoine »	249	232	190
% des répondants	62,5	58	47,5

Tableau 3

Année 2003	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	2003 sans précision
Nombre de dons effectués	124	24	13	20	97

Tableau 4

Montant du don	1 à 20 euros	21 à 40 euros	41 à 60 euros	61 à 80 euros	81 à 100 euros	+ de 100 euros	Total
Nombre de dons	63	101	69	29	36	65	363 réponses
%	17,4	27,8	19	8	9,9	17,9	100

Tableau 5

	Participation à une AG de LCL		Proposition d'une initiative à LCL		Assistance à une manifestation de LCL	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Nombre de répondants</b>	23	377	20	380	61	339
<b>% de répondants</b>	5,75	94,25	5	95	15,25	84,75
<b>% de répondants lorrains</b>	16	84	13,9	86,1	42,4	57,6

Tableau 6

PROFILS ANTAGONISTES	
Non résident Né hors Lorraine Jamais vécu en Lorraine Peu attaché à la Lorraine Abondance de titres scolaires Coutumier des visites de musées Catégorie socioprofessionnelle supérieure Membre d'associations culturelles Donateur à d'autres causes patrimoniales	Résident Né en Lorraine Liens affectifs en Lorraine Attaché à la Lorraine Peu diplômé Peu familiarisé avec les musées Catégorie socioprofessionnelle inférieure Non affilié à des groupes culturels Primo-donateur pour le patrimoine

Figure 2

Ensemble des répondants par tranches d'âge

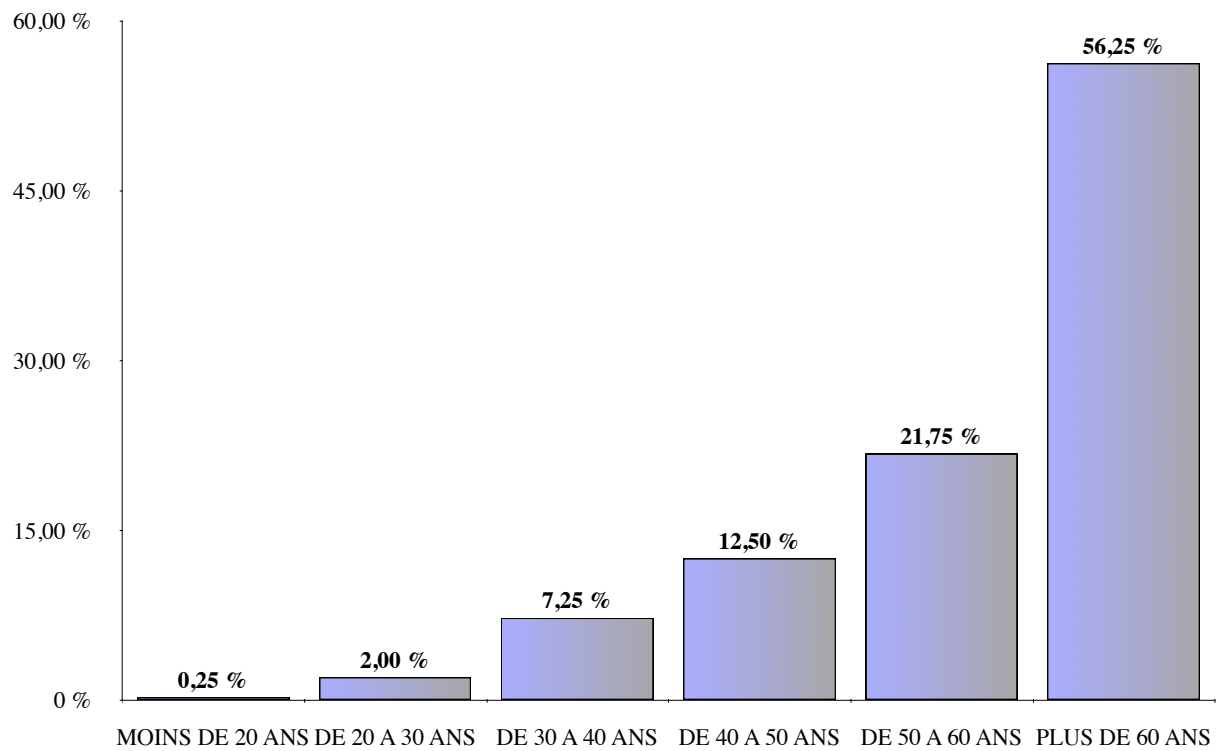


Figure 3  
Ensemble des répondants par catégories socio-professionnelles

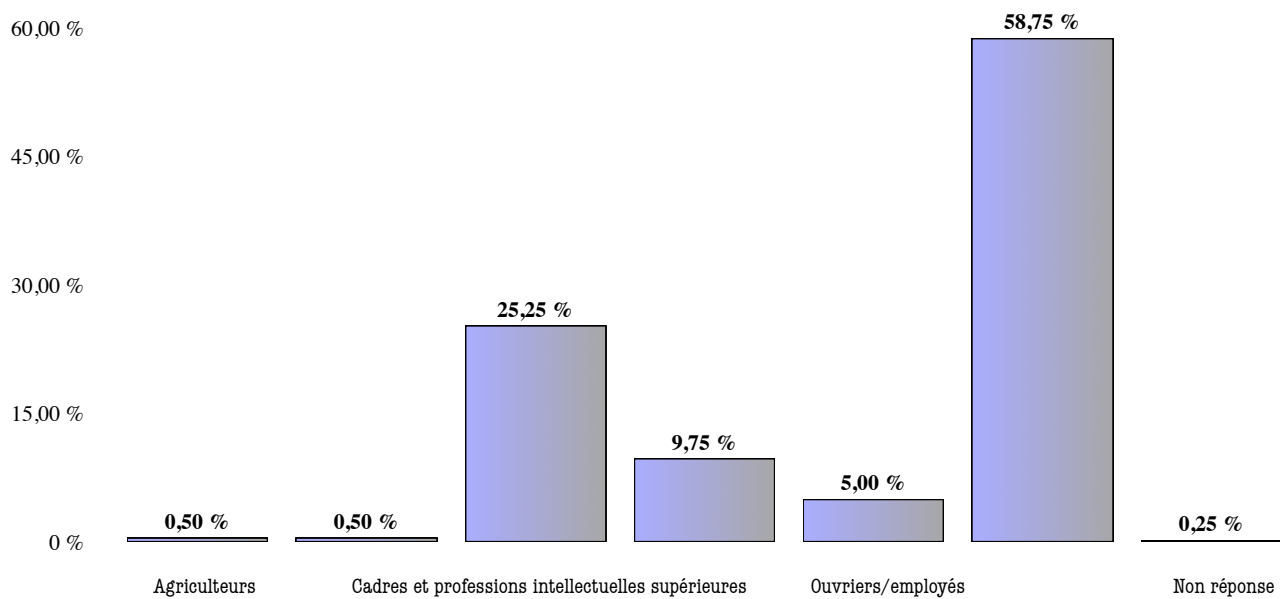


Figure 4

Ensemble des actifs par catégories socio-professionnelles

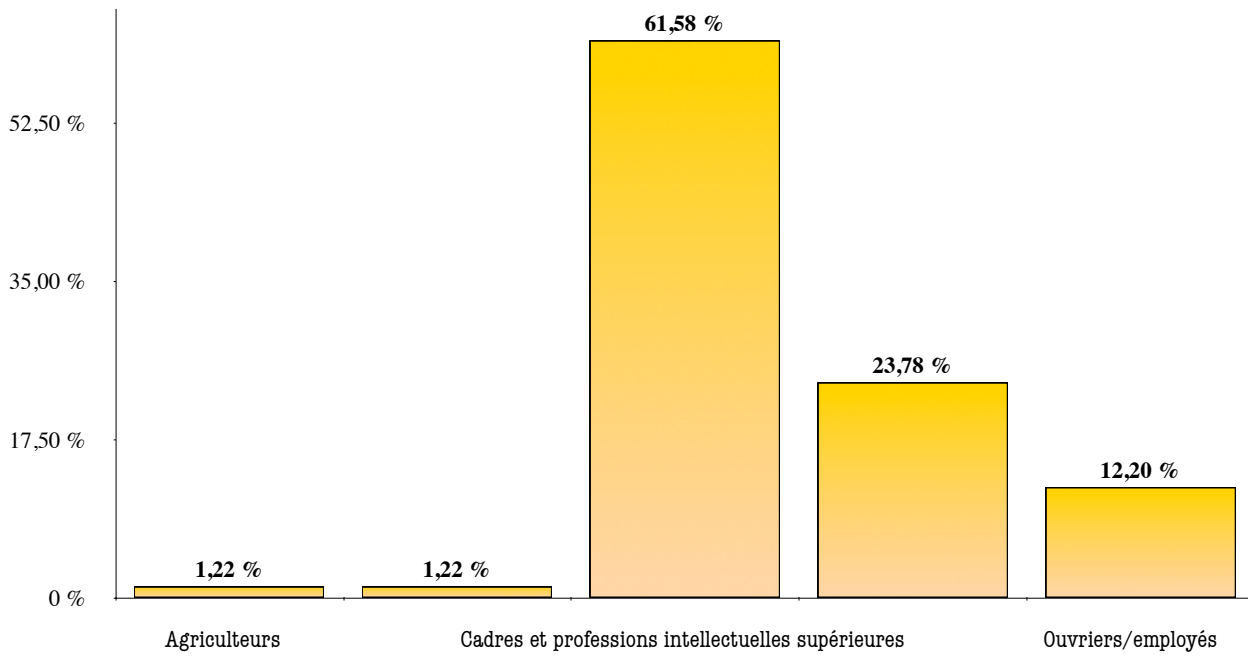
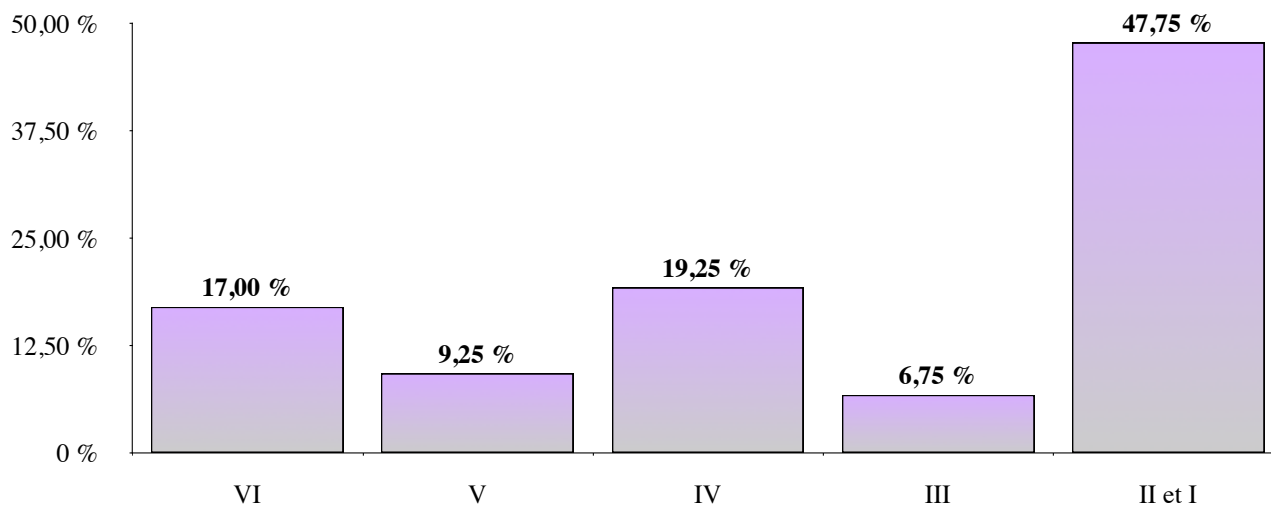


Figure 5

Ensemble des répondants par niveau de formation



Niveau VI : Sans diplôme  
 Niveau V : CAP - BEP  
 Niveau IV : Bac ou équivalent

Niveau III : Bac + 2  
 Niveau II et I : Bac + 3 et au-delà

Figure 6  
Provenance des réponses au questionnaire

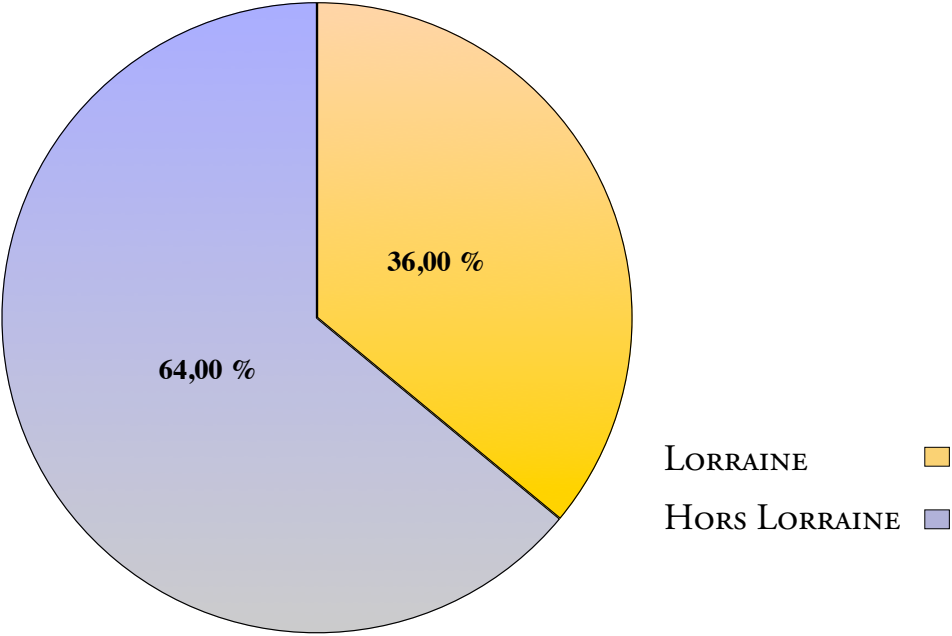
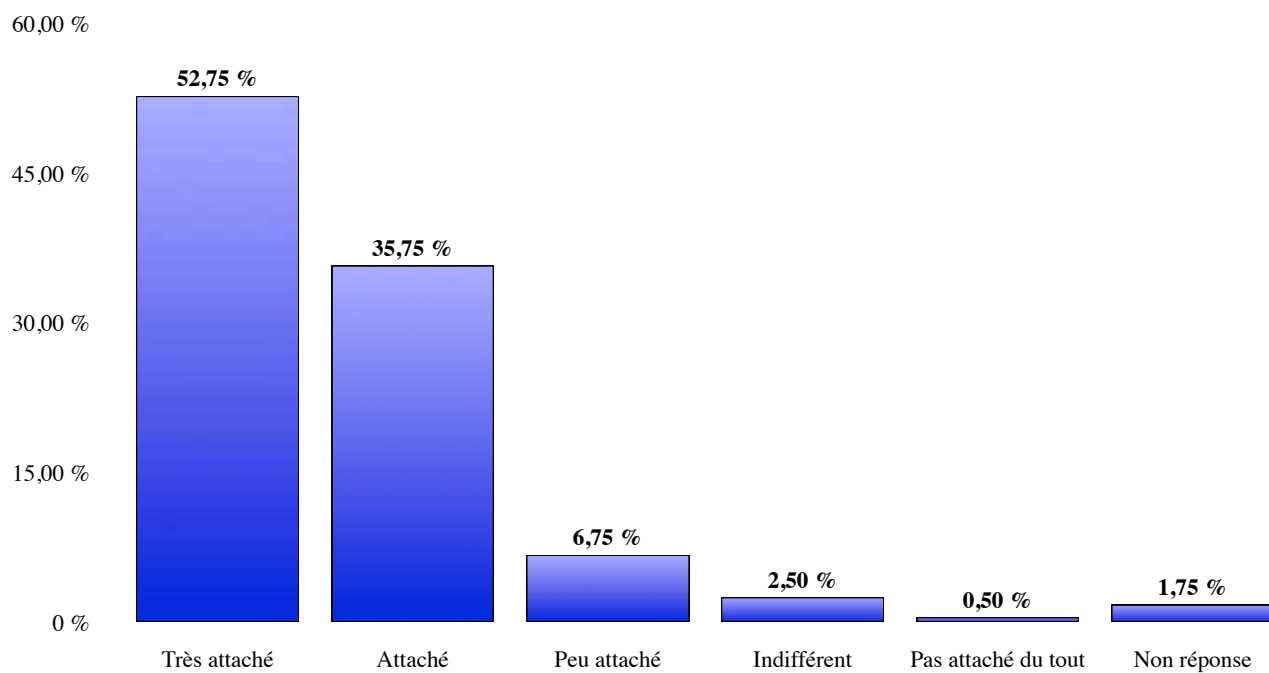




Figure 7

Attachement des répondants à la Lorraine



**Figure 8**

Part des donateurs ayant effectué un don pour une autre cause patrimoniale

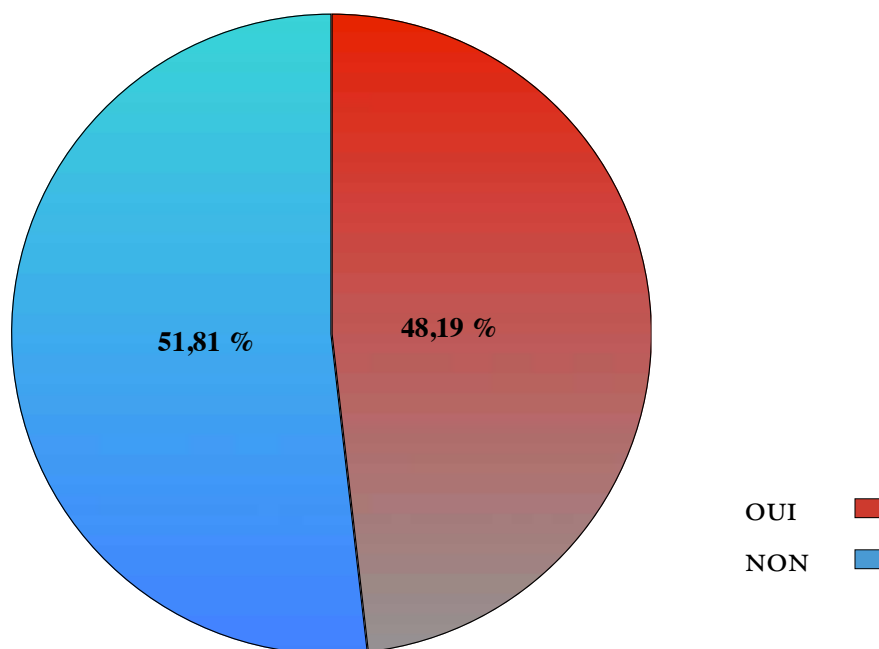


Figure 9

Part des donateurs ayant effectué un don pour une autre cause humanitaire ou caritative dans l'année écoulée

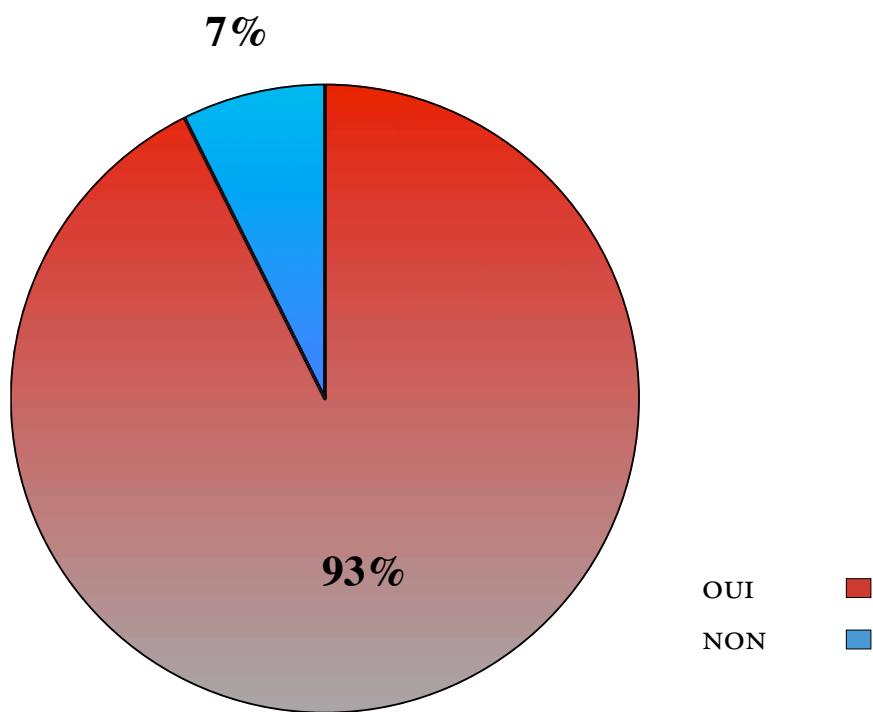


Figure 10

Part des donateurs membres d'une ou plusieurs associations patrimoniales ou culturelles

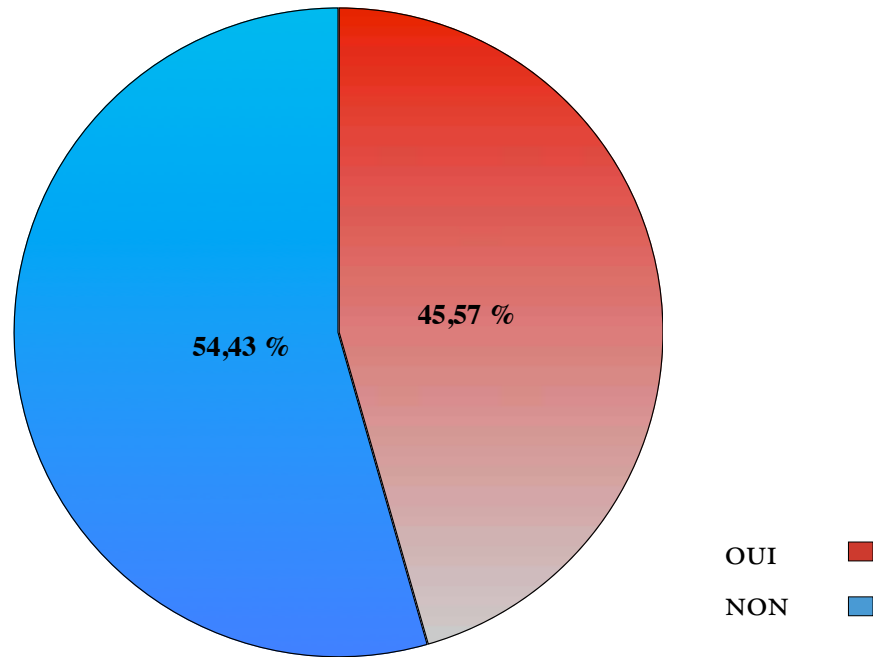


Figure 11

Part des répondants ayant séjourné à Lunéville

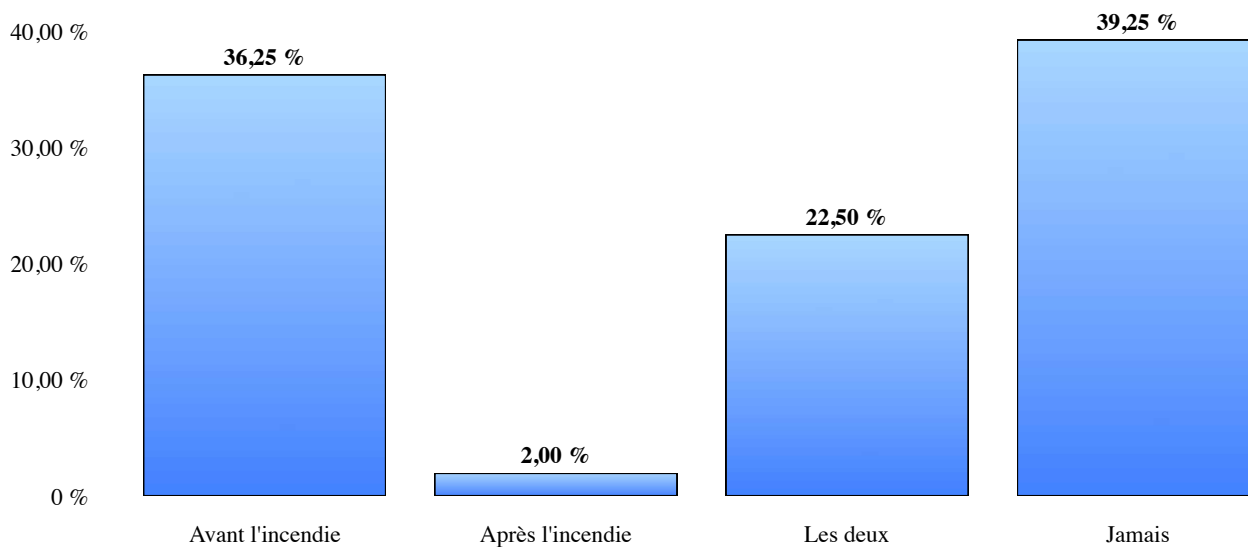
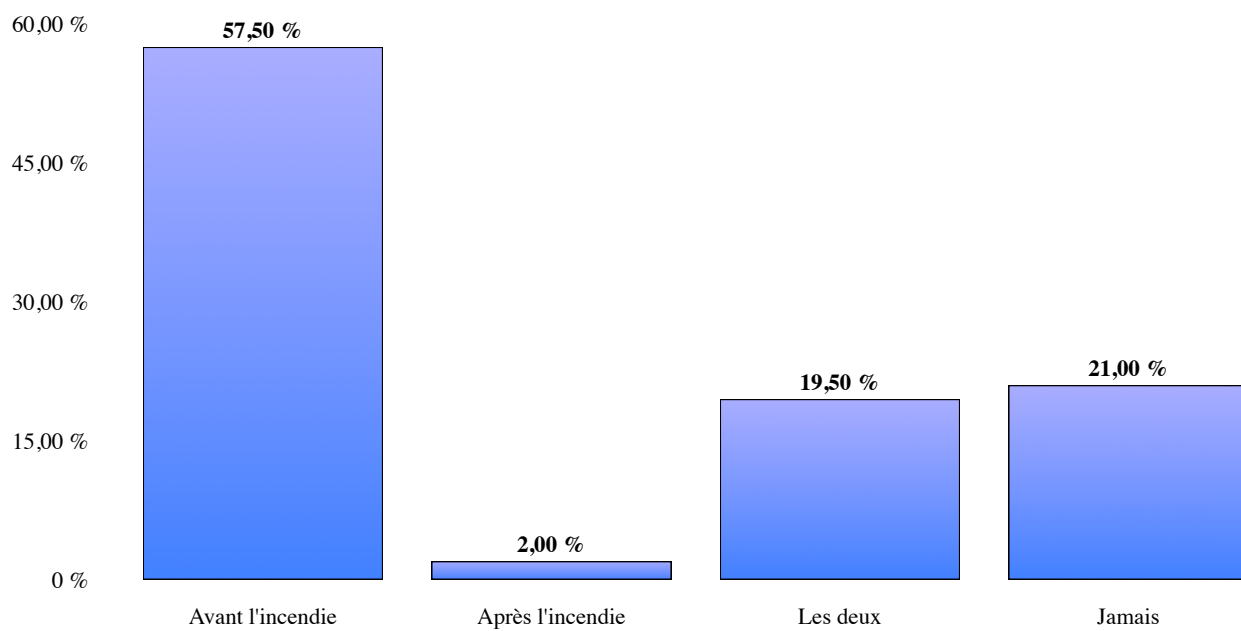


Figure 12

Part des répondants ayant visité le château



## RÉCITS DE DONNS

Les réaménagements à distance d'un château et de ses donateurs

*Noël Barbe et Cécile Blondeau*

Je ne cesse de me créer ; je suis le donateur et la donation.  
Jean-Paul Sartre (2005 : 29)

Dans l'Athènes d'aujourd'hui, les transports s'appellent métaphorai. Pour aller au travail ou rentrer à la maison, on prend une « métaphore » – un bus ou un train. Les récits pourraient également porter ce beau nom : chaque jour ils traversent et ils organisent des lieux ; ils les sélectionnent et les relient ensemble ; ils en font des phrases et des itinéraires. Ce sont des parcours d'espaces.  
Michel de Certeau (1980 : I 205)

Début juillet 2005, soit un an et demi après le début des recherches menées par l'équipe pluridisciplinaire autour de l'incendie du château et de ses formes de mobilisation. À la suite et parallèlement aux analyses sémantiques du corpus de lettres envoyées à la mairie de Lunéville et des questionnaires sociologiques adressés aux donateurs, nous – deux ethnologues – allons poser des questions au terrain afin de saisir les raisons de dons monétaires personnels, les pratiques de mobilisation de personnes singulières, et pour cela mener une enquête par entretiens auprès d'un choix de donateurs hors Lorraine. En effet, ajouté au fait que ce sont les particuliers qui se montrent alors parmi les plus généreux avec 24 % du total du nombre des dons <sup>1</sup> et qu'ils sont les premiers à s'être manifestés, la majorité d'entre eux ne réside pas en Lorraine. Au départ, pour des raisons pratiques de faisabilité et pour travailler conjointement les

questions de la distance et de la grandeur régionale, notre choix s'est porté sur les donateurs résidant en Franche-Comté <sup>2</sup>.

Il s'agit ici de suivre les chemins et entremêlements que nous avons été invités à parcourir et où l'on nous a emmenés. Nous avons parsemé cette composition hétérogène et continue que les sciences sociales ont le plus de mal à expliquer (Latour 1997) de quelques cailloux pour tenter de ne pas nous perdre. Ce qui est au bout du compte une cartographie s'articule en quatre parties, esquissant tout d'abord – ce qui pourra sans doute paraître paradoxal – quelques aspects des formes d'engagement/désengagement des donateurs qui ont refusé de nous rencontrer ; suivant le cheminement de l'événement de l'incendie tant dans ses vues que dans les actions qu'il appelle et nous interrogeant alors sur l'énonciation du

couple émotion/action ; prêtant attention aux récits inscrivant l'événement dans des parcours temporels et spatiaux combinés et posés en regard du don ; nous intéressant enfin aux investissements jugés possibles et désirables dans ce nouveau château.

Au sortir, ce seront, nous semble-t-il, différentes modalités du don qui apparaîtront, un don déployé dans le temps et l'espace, différentes formes de rapport à l'espace lunévillois, des ré-encastresments dessinés de la chose patrimoniale, voire l'apparition ou la visibilité renouvelée d'un nouvel objet patrimonial. Bref ce texte serait un guide de voyages au pays des vérités du château de Lunéville.

### « Ce n'est qu'un petit geste ! » : Pluralités et économie de soi

#### *Refus*

Juillet 2005, donc. En ce mois estival nous commençons les prises de contact téléphonique avec les donateurs franc-comtois que nous savons joindre, soit vingt personnes sur la trentaine ayant envoyé une aide financière à l'association LCL, majoritairement au cours de l'année 2003<sup>3</sup>. En raison des vacances et des absences prolongées, c'est une période difficile pour approcher « nos donateurs », laborieuse pour la mise au point de rendez-vous. Aussi, quand nous arrivons à contacter certains d'entre eux – avec l'enthousiasme d'avoir du répondant – quelle n'est pas notre contrariété de nous entendre opposer, plus

ou moins brièvement, par neuf personnes, un refus de nous rencontrer ou, à défaut, de répondre à nos questions par téléphone.

Deux refus nous sont alors motivés par la vieillesse et la maladie, l'une et l'autre n'autorisant ni la rencontre, ni l'épreuve d'un entretien, voire la conduite d'une conversation téléphonique. Lorsque l'état de santé n'est pas invoqué, la liste des motifs du refus, au demeurant réduite, peut être circonscrite. Le premier d'entre eux, utilisé à l'unanimité lorsque nous obtenons de brefs éléments de réponse, consiste en une mise à distance spatiale quasi immédiate avec le lieu de la scène première, Lunéville : « Je ne suis pas sur place ». Lorsque nous expliquons que nous-mêmes allons nous déplacer et venir jusqu'à eux, on nous oppose le caractère inadéquat, voire choquant, de l'importance ainsi donnée à leur geste. Ce déplacement physique d'enquêteurs s'avère toujours trop éloigné, trop important et trop « grand » par rapport à leur donation. Ainsi l'argument spatial est-il toujours entremêlé avec un second motif dont l'expression récurrente « Ce n'est qu'un petit geste » résonne comme un refus de voir ce geste amplifié.

Ces premières prises de contact tournant court nous ont d'abord quelque peu désorientés, puis « déplacés » lorsque nous avons décidé de les prendre dans le champ de notre regard et de les confronter aux propos de ceux qui nous ont reçus. Alors qu'ils supposent une absence et un silence, ces refus et leurs brèves justifications<sup>4</sup> ont transporté notre questionnement vers « les contraintes de la mise



en rapport », vers ce qui a « opposé une résistance à la mise en intrigue » (Boltanski, 1990 : 132) et à l'obligation faite au donateur de se prendre lui-même comme objet, soit la minoration du geste, la distance avec l'événement et avec les tentatives de réparation.

***Se mesurer : « petit geste » versus participation***

Accordons-nous pour l'instant afin de dire que, puisqu'il utilise un équivalent général, le don monétaire est par définition mesurable et comparable<sup>5</sup>. Il permet tout d'abord de mettre en regard ce qui est donné et ce pour quoi l'on donne, le soutien et le coût nécessaire à la conduite et l'accomplissement de la cause.

« Ce n'est rien ... » Ces donateurs non interviewés n'opèrent d'ailleurs pas de mise en rapport de l'ampleur de l'incendie du château de Lunéville ni de celle de la tâche avec leur donation. C'est comme si ces dons d'argent, ainsi qualifiés et réduits par la petitesse, étaient non ajustés à la catastrophe – ne rendaient pas justice à ce qui a disparu – et partant ne pouvant être justifiés ni revendiqués ; comme si la « grandeur » du château était mesurée par la hauteur du don, comme si dans la mise en perspective des grandeurs relatives des êtres en présence – humains et non humains : un château, un incendie, des donateurs –, ce « petit geste » ne pouvait figurer ou être dit dans un espace de comparaison. Le don y serait inénarrable<sup>6</sup>. Il s'agit d'une disjonction entre soi, représenté par sa faible donation, et la grandeur

de la cause dont l'une des manifestations serait le déplacement de deux enquêteurs. Cette situation peut être rapprochée de certaines des lettres adressées au maire, dans lesquelles les auteurs parlent de leur geste et le mesurent en soi, au regard de leurs moyens – « dans la mesure de ses moyens » – ou de la réparation à venir – « modeste », « humble », « petit », « impuissance », « obole ». Ce sont là des quasi-excuses exprimant la crainte de ne pas être assez généreux tout en ne pouvant l'être davantage.

La modicité de la somme – entre dix et vingt euros – définirait le « petit » espace du geste. Mais, son amplitude est également réduite par l'isolement : ce sont des dons de « petites » personnes, non prises dans une action collective. Pour ces donateurs, la « petite somme » tout à la fois rendrait illégitime leur donation et leur affiliation à des donateurs au pluriel, à un ensemble collectif – auquel s'adosser pour devenir autre chose. Face à la grandeur de la catastrophe, leur « petit geste » n'est assurément pas seulement une petite somme mais bien un geste posé comme individuel, qui ne se justifie ni ne se grandit dans et par une accumulation et une articulation d'une pluralité de gestes même minimes, de donation.

En contre-pied, d'autres donateurs déplacent la qualification de leur « petit geste » vers une addition et un faire ensemble qui deviennent déterminants. Tel cet ancien architecte d'intérieur et artiste peintre, Nicolas, pour qui « même si c'est cinq euros, c'est un don, [car] c'est l'union qui fait la force ».

Telle Florence pour qui ce geste est défendable – racontable – en quelque sorte quand elle l'inscrit – et nous en déploie le récit – dans son rattachement aux autres : « C'est important de participer, si chacun participe un petit peu, se mobilise même si c'est avec ses petits moyens, ça peut se faire. »

Si le « petit geste » est ce qui qualifie largement ce don patrimonial, à l'instar des neufs donateurs que nous n'avons pas pu rencontrer, il est néanmoins grandi par et pour les autres, parce qu'il est participation plutôt que don. C'est en effet cette participation qui transforme le « ce n'est qu'un petit geste » en un geste avec et parmi d'autres, en rapport à autrui et mis en équivalence de valeur. Ainsi, ce qui caractérise cette donation-là, c'est, bien qu'elle soit matériellement évaluable, précisément l'impossibilité de le faire équivaloir dès lors que l'on reste campé dans ce « ce n'est qu'un petit geste ». Autrement dit, pour ces neufs personnes qui se distinguent des autres, ne se « comptent pas parmi les donateurs <sup>7</sup> », restent à distance de l'action collective et ne souhaitent pas nous rencontrer, « ce n'est rien » – à l'opposé donc de la souscription nationale proposée par le vice-président du conseil régional de Franche-Comté, qui « aurait du succès des plus humbles aux plus riches » ; à l'opposé de la constitution de l'ensemble subsumant la particularité des valeurs.

### *Se dégager, déléguer*

« Ce n'est rien », en tous cas rien dont on pourrait parler. Accorder un entretien et rendre public le don,

le transformant de ce fait et le rendant important, s'avèrent disproportionnés et refusés. Face à nous, l'énonciation de la raison d'agir n'est pas une précondition de l'action, ni une nécessaire justification *a posteriori*. La prise de parole devient un embarras de parole – « je ne sais pas » –, l'entretien avec deux ethnologues, une épreuve inadaptée. La situation n'est pas sans similitudes avec celle de Michel Callon et Vololona Rabeharisoa (1999 et 2004) recevant « la leçon d'humanité de Gino » et se rendant compte de l'inadéquation du recours à l'entretien qui réduit Gino au silence et rend insaisissable la voie pour laquelle il opte, non moins morale ni moins humaine mais autre, pour vivre sa maladie musculaire dystrophique. De la même manière, l'entretien ne convient pas non plus pour ces personnes donatrices. En refusant de nous parler de leur engagement, elles nous en parlent sur un mode qui les agrée. À l'opposé, considérer son action en pensée, en rendre compte, tout cela fait immédiatement basculer le don. Le petit des uns n'est pas celui des autres car il se transforme notamment avec la prise de parole <sup>8</sup>.

Il nous est même bel et bien précisé certaines limites de cet engagement, cette donation d'argent, n'impliquant ni intérêt ni aucune autre action présente : « Je n'ai pas continué à m'y intéresser » ; « Ça ne m'intéresse pas de poursuivre » ; « Je ne m'occupe plus de tout ça, je ne peux pas répondre » ; « C'était dans un cadre précis mais qu'on vienne m'en parler et me déranger après non, c'est terminé » ; ou encore : « Je ne souhaite pas qu'on me compte parmi les donateurs et pour donner une quelconque suite,

c'était un tout petit geste ». Lucette, la seule des neuf à nous demander brièvement des nouvelles de la restauration, délimite néanmoins, elle aussi, son engagement : « J'enverrai sûrement un nouveau petit don, mais sinon il ne faut pas compter sur moi, non, non ». Cette donation serait donc une mobilisation limitée dans le temps. Et qui, comme le signifie le renouvellement envisagé par Lucette, contiendrait d'emblée son désengagement.

Autrement dit, la mobilisation volontaire, suscitée et évoquée comme une action patrimoniale de tous jusqu'à la réparation du château, ne trouve ici guère d'échos. Ces donateurs particuliers – récalcitrants ou non résistants au temps – sont pourtant censés faire partie des premières personnes, volontaires et démonstratives, à s'être manifestées en tant que particuliers extérieurs par leur résidence à la région de la catastrophe <sup>9</sup>. Nous devons alors faire la différence entre, d'une part, avoir une raison d'agir et, d'autre part, la dire, en faire part et en parler voire en débattre. Avec ceux qui refusent toute parole, nous apprenons ainsi à saisir un autre format et un autre espace de mobilisation. Leur refus ne signifie pas une absence de mobilisation ou un engagement non tenu et non responsable mais en font des donateurs autonomes prenant le droit de se tenir à l'écart et de ne pas participer à une réflexion et/ou une action « coopératives » durables. Il s'agirait ici non pas d'un désengagement deux ans après mais bien d'un autre format d'engagement, minimisé : le don d'argent ne les engage en rien. En prenant en compte et au sérieux leur volonté de ne pas en savoir davantage,

de ne pas s'y intéresser plus et de ne pas vouloir en parler, nous pouvons émettre l'hypothèse d'une autre forme de mobilisation d'amplitude personnelle, plus tournée vers soi.

Si petit soit-il, ce geste était à faire, indispensable dans une économie du soi ; autrement dit un geste à soi qui « tenait à cœur » ou, pour plusieurs d'entre eux, « était normal » ; mais aussi un geste qui, en s'effectuant, a également permis de passer à autre chose. On ne répond pas ici de son geste patrimonial ou de son sauvetage patrimonial parce qu'en donnant, on confie la mission à d'autres, on délègue. Pour éclairer encore un peu plus ces degrés d'engagements minimisés, rares sont les donateurs qui, avant l'incendie, avaient visité ou parcouru le château et ils n'ont guère envisagé de s'y rendre, même après. Seul Benoît s'y était récemment laissé conduire par des amis lorrains qu'il visitait le découvrant ainsi pour la première fois, alors que par le passé, il avait effectué des camps de jeunes à Lunéville. La délégation à distance, d'une certaine manière, fait du centre de la catastrophe le centre de la réparation et de la mobilisation. En contrepoint, certains des courriers adressés au maire de Lunéville font de la visite au château brûlé un maillon de l'acte de réparation : « Si je pouvais je me rendrais à Lunéville, mais mes 85 ans ne me le permettent plus sinon j'effectuerais ce déplacement pour aller soutenir vos administrés » ; « Nous viendrons dès que cela sera possible » ; « Je viendrai un jour avec ma mère » ; « Je passerai à Lunéville le 17 janvier et je penserai à vous. »

## Voir et agir à distance ou des médiations de donations

Après l'expérience de l'absence, nous rencontrons des mises en récit <sup>10</sup>, qui intègrent nécessairement la narration de la prise de connaissance, de la mise en présence de l'incendie du château, et parfois commencent par elle et non pas par les raisons de se constituer en donateur. Contrairement aux Lunévillois sur place, cette mise en présence ne se fait pas dans un face à face que l'on pourrait considérer comme sans épaisseur entre un spectateur, puis un donateur et un château en flammes. Pas de transparence entre événement et catastrophe, émotion et action, mais des articulations décrites par nos interlocuteurs.

Des trois niveaux d'approche de l'événement que distingue Paul Ricœur (1991), le niveau infra-significatif correspond à ce qui arrive, renvoie à la surprise et au décentrement quant à la nouvelle situation ; autrement dit, selon le mot d'Élisabeth Claverie (2002), à la « modification du cours ordinaire de choses bien localisées ». C'est à ce niveau que nous voudrions tout d'abord nous intéresser.

### *Voir l'incendie dans son salon*

L'événement a fait irruption à distance géographique – soit approximativement entre deux cents et cinq cents kilomètres de Lunéville selon l'endroit où l'on se trouve –, porté selon les circonstances, par trois supports : la télévision *via* les journaux

d'informations régionales sur *France 3* et, dans une moindre mesure, la semaine suivant l'incendie, les informations nationales ; la presse quotidienne écrite avec l'*Est Républicain*, singulièrement le dossier spécial que lui a consacré l'édition du week-end ; enfin le téléphone. Ainsi Annette et Paul, un couple de Lorrains d'origine résidant depuis les années 1980 dans le Doubs :

Des amis qui habitent juste à côté nous ont téléphoné le soir même en disant : oh la la c'est la catastrophe ! Eux leur maison donne sur le jardin des Bosquets donc ils recevaient des flammèches et des étincelles dans le jardin. Et apparemment, c'était spectaculaire, c'était vraiment impressionnant.

Mis à part ce cas précis, la distance est également temporelle car les personnes ne se font pas réveiller sur le moment même par la lumière de l'incendie, par les sirènes hurlantes des pompiers, par les voisins ou les proches. Ce n'est que le lendemain qu'ils découvrent les images filmées et diffusées la veille <sup>11</sup> ou bien lisent la nouvelle dans l'*Est Républicain*, et en informent éventuellement leur entourage – « J'ai dit à ma femme... » – parfois également lorrain. Bref, ils ne sont pas dans la temporalité du déroulement de l'incendie et découvrent un événement déjà arrivé, une représentation dans une dimension transitive à visée d'objet (Marin 1994 : 343) où se produit la substitution de quelque chose de présent à quelque chose d'absent,

Par la suite les transporteurs de la nouvelle, presse écrite, relations, télévision, s'entremêleront. Il en est ainsi pour Christian, alerté par la télévision

et que son fils, habitant à Nancy, appellera par la suite plusieurs fois. Mais restons pour l'instant sur cette première information, cette première vue par laquelle le château est à la fois proche et distant, présent et absent.

Effectivement à la télévision, on voyait qu'il y avait le feu au château de Lunéville [mais/et] je n'habitais plus Lunéville donc j'avais un certain recul, et je l'avais par la télévision où j'étais dans ma maison. Je n'ai pas vu brûler devant moi, ce qui est donc déjà totalement différent (Bertrand).

Même en direct, la distance est énoncée : « Nous, on n'y était pas » (Paul et Annette). Pas devant soi et pourtant il est là, le château en flammes dans le salon. Le référent-événement est proche, selon l'expression de Roland Barthes à propos de la photographie, mais il n'est pas dans l'image comme il l'est dans le texte scientifique <sup>12</sup>. Il faudra pour cela attendre un peu.

### *Un spectacle ?*

« Catastrophe », « spectaculaire », « impressionnant »... En effet pour ces « spectateurs » <sup>13</sup>, avant toute chose, c'est le spectacle de l'incendie qui est dit : il « frappe ». Cela même en n'étant pas sur place et avec le « recul » d'être installé dans son salon :

De toute façon j'ai été choqué, j'ai été choqué c'est vrai (Bertrand).

Vraiment catastrophés, tous les deux. Même toi [dit Juliette, s'adressant à son mari] qui n'était pas lorrain. Oui c'était une catastrophe et une grande tristesse.

Ça nous a vraiment fait mal au cœur non pas comme si c'était notre propre maison quand même pas jusque là, mais enfin... (Annette).

J'ai été touché par l'incendie et par ses conséquences (Tristan).

Il y a un petit peu une sorte de symbolique du drame (Nicolas).

Bref, l'événement narré affecte et provoque un déplacement de soi, décrit en empruntant aux récits de la douleur et de la violence physiques et/ou morales – « choc », « mal », « être touché » – ou de la vision – spectaculaire. Le binoculaire pour dire ce qui ce passe au moment où l'événement représenté arrive est le soi déplacé.

Pour autant nous n'avons pas affaire là au registre du pur spectacle <sup>14</sup> dans la mesure où ces « spectateurs » réactivent des engagements au monde préexistants, réactivation qui, en réintroduisant le spectateur dans le spectacle, les annihile comme tels. Ainsi le récit de ce qui arrive peut être pondéré et borné selon les ressources, en particulier professionnelles, de chacun. Sans doute le métier d'assureur d'Annette et Paul – les seuls à avoir employé le mot spectaculaire – ne leur rend pas le feu « sensationnel » – « Non, ce n'est pas le mot. Non ça nous a plus attristés et peiné qu'autre chose. » Très vite la scène est investie. De même Nicolas, peintre fasciné par les réfections et les reconstitutions artistiques, comme celle de la Fenice de Venise, ou dans son propre travail de restauration d'œuvres, évoque « la symbolique du drame ». Ceci peut également être rapproché du récit d'un

pompier qui mesure, sur place, l'événement à l'aune de la technicité de son métier face à un incendie de grande ampleur : « En premier lieu on pense qu'à notre métier... le métier, c'est d'éteindre un incendie ou d'enrayer un incident... »

D'une certaine manière nous sommes déjà dans un second niveau de l'événement, toujours selon Paul Ricœur, celui de l'encastrement de ce qui advient dans des régularités et des constances : le drame, l'incendie du point de vue des professions qui ont vocation à le traiter. La singularité de l'événement tend à disparaître au profit de la répétition, il est comme les autres et peut être lu à leur lumière. Il devient commensurable et appréhendable.

### *De l'événement à la catastrophe*

Ce second mouvement, c'est-à-dire l'entrée dans l'événement, permet, au-delà de l'encastrement et des binoculaires professionnels qui ne sont plus alors qu'un cas particulier, le passage de l'événement à la catastrophe : soit la mesure de la distance à la situation d'avant, la mesure de ce qu'il faudrait faire pour retrouver l'état initial dans le cas où il est jugé reproductible. L'énonciation d'un état de catastrophe vise à réintroduire de la régularité dans l'ordre de l'intelligibilité comme dans ce qu'il faut faire, à prendre en compte de nouveaux êtres et à trouver de nouveaux ajustements pour les transformer ou se transformer avec ou par rapport à...

Autrement dit, à partir des entretiens menés avec ces donateurs à distance, l'incendie de Lunéville

devient catastrophe par l'extension de l'événement dans le temps et par son durcissement. Ce passage peut s'exprimer par un en-dehors de l'événement qui tend à redoubler les effets de ce qui est advenu. Pour nous faire comprendre, prenons l'exemple de Sophie : « Quand j'ai vu les images télévisées, je me suis dit : mais c'est terrible ! Surtout la saison où ça s'est produit, c'est ça qui m'a retournée aussi ». Pour elle, l'événement est aggravé par le fait qu'il s'est produit en hiver ce qui entraîne le besoin urgent de bâcher d'un parapluie de tôle pour mettre le château hors d'eau ; l'exemple de Nicolas :

Quand vous avez un incendie, heureusement ou malheureusement, il ne détruit pas tout. Ce qui fait que quand les pompiers sont partis, on se trouve en face et confronté à un site qui est d'une densité et d'une intensité dramatiques ! Il y a des poutres calcinées, il y a des morceaux de murs, il y a des sculptures noircies, etc. et c'est quand même quelque chose de...

Ou encore celui d'Annette et Paul qui font de l'événement une catastrophe tributaire des faiblesses de la puissance publique : « Pour le reconstruire après ça va être très compliqué [...] C'est clair que l'État ne pourra pas tout financer, l'État et la ville n'y suffiront pas ». Dans la même veine, la revue *Sites et Monuments* de la Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France, s'interroge sur la multiplication des incendies touchant les édifices monumentaux et y voit l'effet de la trop faible importance des crédits alloués à leur protection.

Enfin le passage de l'événement à la catastrophe peut se faire par le fait d'être touché non seulement par les flammes et le monument embrasé mais aussi par les humains s'affairant sur le site encore embrasé, ou plus tard par les débris encore fumants ; autrement dit, par un « éprouver avec <sup>15</sup> » – les pompiers ou le maire de Lunéville par exemple. De nombreux courriers font ainsi référence aux larmes de Michel Closse.

Ça a été aussi la réaction du maire que j'ai vu aux informations télévisées et qui s'est effondré. Là vraiment j'ai été touché par le fait de voir pour une fois un élu se laissant aller à ses sentiments véritables [...] Mais je ne le connais pas du tout, je ne l'ai jamais rencontré [...] néanmoins donc le déclencheur pour moi fut aussi la réaction du maire, juste après l'incendie (Tristan).

Le passage de l'événement à la catastrophe, du déplacement de soi à la réintégration dans des régularités peut être rapide, « sur le moment », pour un certain nombre qui s'interrogent sur ce qui reste et sur les conséquences imaginables. Les interrogations sur l'imputation de l'incendie font aussi passer de l'événement à la catastrophe. Les pensées qui affluent alors, consistent de fait à se demander si l'incendie est criminel ou accidentel, à éprouver en quelque sorte une indignation par la voie/la voix d'une possible dénonciation (Boltanski 1993) en cherchant cause(s) et coupable(s).

### « *Émotions* » ?/Ré-actions

Ainsi de l'événement à la catastrophe, *quid* de l'émotion ? Une première remarque doit être

faite là. Le mot « émotion » n'est pas employé par nos interlocuteurs pour désigner leur état face à l'événement ou à la catastrophe. Seul l'un d'entre eux emploie la locution « charge émotionnelle supplémentaire » qu'il relie non à l'incendie mais à une éventuelle visite, et qu'il impute non à l'incendie lui-même mais à la perte et au fait de ne jamais avoir vu Lunéville avant l'incendie. Le terme « supplémentaire » ne renvoie donc pas à une émotion éprouvée lors de l'incendie mais à celle susceptible de grever la visite du château.

Si l'on considère que l'incendie n'est pas seulement le château brûlant mais aussi toutes les actions qui l'accompagnent, il ne provoque pas d'émotion mais encore une fois l'épreuve d'un déplacement déclenché par ce qui est décrit comme l'envahissement d'un monde intérieur par un monde extérieur – l'affectation de l'expérience entre extérieur et intérieur (James 2005 : 118) – puis la réintégration dans des régularités et un ordre qui permettent un réinvestissement du monde redevenu extérieur. Pour reprendre les mots de William James à un moment de dissolution du je et du monde – ce qu'il définit comme « être ému » – succède une reprise en main de celui-ci <sup>16</sup>. Si l'émotion consiste dans ce mouvement de déplacement-réintégration, pour n'être pas nommée, elle n'est pas pour autant envisagée comme intraduisible à l'instar d'un élan du cœur incommunicable, mais elle est une expérience active dite et au cours de laquelle il faut établir des relations, communiquer, rendre commensurable. L'émotion se fait donc appréhender ici non comme

une cause ni même un résultat, mais bien comme une activité à part entière et une compétence élaborée, capable de se discuter elle-même <sup>17</sup>.

Reste ce que l'on pourrait appeler le second niveau de l'action qui, au-delà de sa réappropriation compréhensive, a pour visée d'agir sur le monde pour le transformer – soit une redistribution entre intérieur et extérieur. Il s'agit bien sûr du geste de don. Durant les entretiens, ce n'est pas un passage entre un voir et un faire, entre une émotion et une action qui nous est décrit mais une immédiateté, une co-existence temporelle sans discontinuité avec l'événement : ça s'est fait « tout de suite », soit après avoir eu connaissance de l'appel à souscription.

Quand l'appel aux personnes pour donner des fonds afin de reconstruire le château a été fait, spontanément j'ai envoyé de l'argent pour la reconstruction du château. Voilà comment ça s'est fait (Bertrand).

La procédure d'appel aux dons et les réponses ne contredisent pas le sentiment des donateurs d'une réaction immédiate. Ce sentiment pose la question du durcissement temporel de l'événement par sa transformation en catastrophe qui suppose un passé mais aussi un avenir, un nouvel état à atteindre du château. L'état de catastrophe est durable et dure. Ensuite, distance ponctuée de signalisations, la donation est une action équipée. Certains des courriers envoyés au maire de Lunéville proposent un don mais le mettent en quelque sorte en attente de l'installation d'un équipement pour le faire. L'un souhaite qu'il lui soit fait part du lancement d'une

action de soutien si tel est le cas. L'autre demande à être informé « si un élan de solidarité se fait jour ». « Merci de me tenir informé de toute initiative de solidarité », écrit un troisième. Ensuite, comme le dit Luc, « c'est l'occasion qui fait le larron ». Ils se font équiper (par les journaux d'information, des amis, etc.) puis répondent à l'appel des médiations immédiatement. Faute de cela la mobilisation ne peut s'opérer. C'est ce que suggère Sophie à qui l'occasion s'est offerte plusieurs mois après l'incendie en passant à l'office du tourisme de Besançon :

Je n'aurais pas su où m'adresser. Et quand je suis tombée sur ce petit prospectus qui décrivait un petit peu le château et les dégâts qu'il avait subis, je me suis dit tout de suite pourquoi pas ?! Voilà j'ai trouvé : j'ai une adresse.

*A contrario*, on peut citer le cas de Christian, également attaché au château de Versailles, notamment pour y avoir séjourné en garnison. À la suite de la tempête de 1999, il n'a néanmoins pas contribué au réaménagement du parc en adoptant un arbre. Pourquoi ? Tout « simplement » parce qu'il n'a pas le souvenir d'avoir eu connaissance d'un appel. Autrement dit, il a beau être fortement attaché à ce lieu, sans le réseau qui lui donne accès, le lien peut ne pas se faire.

Nos interlocuteurs réclament aussi des équipements pour sensibiliser d'autres personnes. Ainsi le nombre jugé trop faible de donations est expliqué par un défaut de médiatisation. Paul émet la critique <sup>18</sup> en comparaison avec la médiatisation du tsunami de décembre 2004 : voilà un « événement



passé en catastrophe » car « passé sans arrêt à la télévision où il y a eu le matraquage médiatique qui faisait que si la personne ne donnait pas, elle avait l'impression d'être et se sentait coupable » ; résultat, « ça a donné, comme on dit, à tire-larigot et puis plus que de raison à la limite ».

À côté du don, l'équipement des autres par la parole est aussi une modalité d'action des donateurs. Ce relais de parole est réellement une étape forte et importante, et cela dans un temps durable : il est toujours à leur portée. Nicolas en parle autour de lui encore en juillet 2005, soit plus de deux ans après, lorsqu'il nous fait partager cette stratégie volontaire d'intéressement et d'enrôlement de ses collègues. Cette stratégie est agissante et ne s'est pas épuisée parce que relayée par et prenant appui notamment sur *Le journal des co-reconstructeurs*, sur notre visite, sur son désir de se rendre au château, etc. De liens en liens, ce réseau de donations s'étale et s'assure donc dans le temps par cette circulation de médiateurs d'images, de papiers, de personnes et de paroles. Néanmoins, devant être reconnue comme agissante, la parole doit satisfaire à certaines exigences : il ne suffit pas à Nicolas d'en parler, il doit convaincre, faire partager son sentiment et enrôler dans la donation. À ce moment seulement, en cas de réussite, parler c'est faire. Par la même opération, il s'agit de transmettre ses sentiments, mobiliser pour une cause.

Ce faisant, si la parole est un maillon essentiel ainsi qu'une des formes d'action à distance privilégiée – et si les trois formes de mise en mots ou topiques

explorées par Boltanski (1993), la dénonciation, le sentiment, l'esthétisme, sont alors mobilisées pour dire l'émotion –, elle doit être complémentaire de l'action de donation. La question des émotions et de la transmission des émotions est centrale pour comprendre la façon dont se forme l'opinion publique mais aussi la façon dont se constituent les mobilisations de dons autour de la cause du château.

Voici donc notre temporalité complexifiée, la possibilité d'agir sur le monde extérieur est en position d'attente de prises pour le faire. Dès qu'elles sont là, à proximité et visibles, celles-ci sont alors saisies immédiatement mais elles sont aussi transmises, agrémentées du récit du déplacement que l'on a ressenti <sup>19</sup>.

### *Là, à distance*

Avec cette distance et les instruments de transport de l'événement et de la catastrophe, les donateurs que nous avons rencontrés ont précisément une vision de l'incendie/catastrophe que l'on pourrait qualifier d'épaisse <sup>20</sup>. C'est à distance que l'incendie-catastrophe est vécu et c'est ce qui le fait exister à distance – le travail d'équipement et sa nécessité – qui nous est décrit : les techniques et matériels qui entrent en jeu et font voir l'événement et la catastrophe, la participation à l'extension de ses ampleurs spatiale (pas uniquement Lunéville) et temporelle (pas uniquement le soir de l'incendie). Christian nous explique ainsi :

L'incendie, c'est un fait bien précis, localisé. Ainsi à part pour la personne qui veut savoir comment ça c'est passé, pourquoi ça a pris feu, s'il provient d'un court-circuit ou d'un bidon d'essence, ce n'est pas ça qui intéresse les gens ! Non. C'est la médiatisation qui fait marcher et donne de l'activité aux neurones [...] C'est-à-dire que tout dépend aussi de la publicité qu'on en fait [...] pour que les gens soient captivés et suivent l'affaire [...]. Un événement, une catastrophe tout ce qu'on veut [...] mais pour ça, il faut donner à un événement une publicité.

Ce que montre également le suivi et l'intérêt durables avec lesquels ils reçoivent et lisent encore aujourd'hui *Le Journal des co-reconstructeurs*, et ainsi se tiennent toujours au courant de l'état du château. Suivre à distance les événements n'en fait pas des spectateurs récepteurs passifs, mais les fait entrer en scène. C'est une évidence. Plus, une exigence : « Il faut faire quelque chose » (Bertrand) ; « On s'est senti tout de suite concerné » (Annette et Paul). Ce concernement prend entre autres ainsi appui sur ce suivi rendu possible à distance car « on donne à ce qui nous touche et ce qu'on suit » (Paul). Ce qui touche est pour ce qui nous intéresse présentement dans ce chapitre : ce qui est suivi. Autrement dit ce qui est montré, et se fait suivre de loin.

Cette procession de médiateurs matériels et humains permet de concerner et constituer une proximité, de relier au château, de s'en rapprocher. C'est ici tout le paradoxe du jeu de la distance : « J'ai suivi ça de loin et de près à la fois » (Christian). De près et de loin – pour paraphraser Claude Lévi-Strauss. Certains n'éprouvent en effet pas de regrets

de n'avoir pu vivre plus directement que par écran télévisé interposé et ne l'auraient pas souhaité : « Je ne sais pas comment on peut vivre au téléphone un incendie d'un bâtiment, que peut-on en dire : Ça brûle ? Les pompiers sont là ? » (Christian). Parfois cette distance est jugée plus intéressante que la proximité de certains Lunévillois, les rend plus exigeants sur les conditions nécessaires à l'effet de présence.

Ainsi, de médiations de donations en donation comme médiation de l'engagement à distance, le pas est franchi. Ce chemin emprunté, il est temps désormais de faire route avec eux et de se laisser entre-capturer par ces histoires et ces pratiques, par ces temporalités et ces espaces où opère cette hybridation de vie ...

### **Jeux, points, espaces. Questions de proxémie**

#### *Des êtres ambulants et fixés*

Travailler par entretiens avec des donateurs distants peut présenter, nous l'avons évoqué, quelque intérêt pour éventuellement traiter de la « souffrance à distance », selon l'expression de Luc Boltanski (1993). Ce ne sera pas ici notre point d'entrée. Travailler avec des donateurs à distance nous met en présence de personnes qui n'ont jamais habité Lunéville ou la Lorraine et/ou qui se sont au cours de leur existence déplacées, bref en présence de l'incendie face à la dispersion biographique. D'une

certaine manière, ceci nous permet d'échapper ou de contourner le risque des locuteurs de la mono-appartenance, assignant Lunéville au rôle de représentant de la Lorraine où ils sont nés ou bien où ils résident, pour tenter de voir comment Lunéville se voit, par sa destruction, attribuer un rôle dans ces biographies dispersées, c'est-à-dire affectées par une réorganisation des échelles d'appartenance socio-territoriales. Les possibilités de mobilité ou de délocalisation, physiques ou virtuelles, se sont multipliées et les individus peuvent s'inscrire dans une pluralité de lieux, ou de différentes façons dans un même lieu <sup>21</sup>.

Des réponses à la question posée – au cours des entretiens – des raisons de l'attachement au château, il ressort que Lunéville fonctionne comme un déictique – à savoir une expression dont le sens ne peut se définir que par rapport aux interlocuteurs <sup>22</sup> – embrayeur de la narration d'une série de lieux différemment fréquentés <sup>23</sup> et de temporalités entrant dans la définition de soi, référent d'une pluralité de lieux et de stratégies temporelles mise en ordre dans le récit d'un parcours biographique, que la personne ait ou non fréquenté Lunéville. Lunéville, Baccarat, les Vosges, Strasbourg, les Alpes, la Franche-Comté, Labergement, Rennes, Lunéville, la Suisse, Nancy, l'Italie, Lille, Montbéliard. Lunéville, Venise, Munch, Ornans, l'Alsace, la Belgique, la Hollande, Nancy, la cuisine de la mère, la chambre à coucher, Ronchamp, Belfort, Plombières, Nice, etc. Autant de mises en relation de points géo-biographiques à côté et avec Lunéville. « Le *soi* est peu, mais il n'est

pas isolé, il est pris dans une texture de relations plus complexe et plus mobile que jamais » (Lyotard 1979 : 31). C'est sur cette texture que nous voudrions nous arrêter tout d'abord avec quelques-uns des parcours biographiques narrés.

### *Annette et Paul*

Le 26 décembre 2003, Annette et Paul donnent cent euros pour soutenir la reconstruction du château. Ils habitent dans le Haut-Doubs à Labergement Sainte-Marie. Elle est née dans les Vosges, lui à Baccarat. Tous deux se sont connus à Strasbourg durant leurs études. Lui a travaillé six ans à Lunéville de 1977 à 1983, date à laquelle ils s'installent dans le Haut-Doubs. Deux de leurs trois enfants sont nés à la maternité de Lunéville, ils « sont vraiment lunévillois <sup>24</sup> ». Annette et Paul fréquentent le château pour les services administratifs qui y sont installés mais ils ont aussi visité la pharmacie avec ses poteries « de toute beauté ». Ils parcourent aussi les Bosquets, évoquant cygnes, poissons rouges, daims, biches... et la poussette. « J'y vois Thomas étant tout petit, je ne dis pas que j'y allais tous les jours pour le promener mais régulièrement. » Paul est venu enfant en ce lieu lors de sorties scolaires consacrées au théâtre. Bref, le château fait partie de « notre histoire, de notre jeunesse ». D'autres lieux ont un statut identique, ainsi Strasbourg :

Si je prends le cas de Strasbourg, car on a vécu un certain temps et on s'est aussi connu à Strasbourg, il est évident que si, par exemple, il y avait un incendie et que la cathédrale de Strasbourg brûlait, il y aurait

de fortes chances pour qu'on donne également, pour elle.

Alors que le château de Lunéville « sans penser à soi [...] touche de tout près » et provoque le don, il n'en a pas été de même pour le parlement de Rennes :

Parce qu'il y a les Bretons (rire) [...] C'est vrai que si on compare, ce qu'on disait tout à l'heure sur le parlement de Rennes, je ne suis jamais passé à Rennes et je ne connais pas l'endroit où est le parlement. Donc qu'il soit là ou qu'il ne soit pas là, je dirais qu'au bout du compte ça ne me touche pas particulièrement. Par contre je conçois que pour les Bretons, ceux qui le connaissent, qui sont passés là et qui ont trouvé ça magnifique, considèrent qu'ils ne peuvent pas imaginer Rennes sans leur parlement. C'est une partie de leur vie, donc à ce moment là ils interviennent. Mais ce n'est pas mon cas étant donné que le parlement de Rennes je ne connais pas (rire), donc je pourrais repasser à Rennes et s'il n'y avait plus qu'un trou à la place du parlement, ça ne me ferait ni chaud ni froid.

Le départ de Lunéville se fait pour des raisons professionnelles. Agent d'assurances, Paul cherche une clientèle plutôt rurale alors qu'à Lunéville, elle est tout à la fois rurale et urbaine. De plus tous deux souhaitent « de la neige et des sapins ». Le choix du Haut-Doubs, alors que les Alpes étaient pressenties, est expliqué par la fréquentation d'un camp de vacances par Paul quand il était jeune et par l'origine franc-comtoise de son père. De plus ils ne souhaitent pas être trop éloignés de leurs parents – ceux de Paul habitent Nancy et ceux d'Annette la région proche – ou de leurs amis qui habitent à Lunéville.

L'implantation relève donc d'un arbitrage entre des critères professionnels, une attente paysagère, la connaissance préalable de lieux et la proximité avec la parenté et les amis lorrains.

Paradoxalement, leurs enfants sont présentés comme moins « touchés » ou « concernés » alors qu'ils sont nés à Lunéville. Ils l'expliquent tout à la fois par un séjour trop court à Lunéville et par leur jeunesse qui les ferait moins attachés au passé.

### *Bertrand*

Bertrand donne cinquante euros le 22 mai 2003. Depuis 1960, il habite Montbéliard. « Vous allez peut-être me poser la question de la raison de mon attachement au château de Lunéville » demande-t-il au début de l'entretien, « alors je vais vous faire un peu de l'histoire de famille ».

L'origine de son nom est suisse allemande. Ses ancêtres quittent la Suisse pour l'Alsace, après la guerre de Trente Ans. À la suite de la guerre de 1870, une partie de la famille s'installe en Lorraine, près de Lunéville, puis son père et son oncle à Nancy, ville où lui-même est né. À Lunéville, il a des cousins de patronymes identiques ou différents. Certains d'entre eux, cousins « par les femmes », sont d'origine italienne. Leur ancêtre est arrivé « vers 1848 », parti de la région de San Bernardo avec sa hotte et du verre. Après être passé par l'Allemagne, il s'installe à Lunéville et épouse une Lorraine. Leurs descendants, des cousins donc, « habitent presque face au château ».

Le château est synonyme de cousinage et de parcours en vélo : « Vous voyez que pour moi Lunéville c'est quand même ma jeunesse avec mes cousins. » C'est aussi un séjour, toujours chez des cousins, après son mariage, avec promenades au château, « surtout les Bosquets ». La place Stanislas à Nancy fait aussi partie « de son passé », de « sa jeunesse ».

Pendant la guerre de 40, avec mes cousins de Nancy, on se voyait souvent. Tout le monde avait des jardins et échangeait. Quelqu'un veut des lapins ? On en donnait quand la mère lapine avait des lapins. Que ce soit ma tante, les frères et sœurs : tous se donnaient des tas de choses.

L'un de ses grands-oncles est à l'initiative des rassemblements familiaux périodiques. Bertrand fait ses études secondaires à Nancy avant de partir à Lille pour une école d'ingénieurs. Il habite Nancy durant trois ans avec son épouse et deux de ses trois enfants y sont nés.

Pour lui aussi la migration est professionnelle puisqu'il vient à Montbéliard pour travailler « chez monsieur Peugeot ». Sa mère habitait alors à Nancy, ce qui n'était pas très loin, et y tenait un magasin de mercerie qu'il n'a pas voulu reprendre. Le choix de Montbéliard relève en partie du hasard d'une recherche d'emploi, mais aussi du désir de s'affranchir, tout en restant à proximité, de sa mère.

Bertrand continue à fréquenter Lunéville, pour les mariages de ses cousins – « par exemple Delphine, c'était il y a au moins cinq ans ». C'est « le patrimoine

de la famille. Donc voilà, voilà comment j'aime bien le château de Lunéville ».

D'une certaine manière, il met en relation les mobilités inévitables et la nécessité de s'adosser à l'histoire et à la chose patrimoniale pour y pallier.

Je pense que les personnes maintenant ont besoin de se rattacher. Et si vous regardez un peu partout, on a une certaine manière de se retourner vers le passé, peut-être un peu pour se dire que dans le fond il y a quelque chose derrière nous. Auparavant c'était évident, alors que maintenant ce n'est pas évident ! Ce n'est plus évident. Pour nous le château était évident parce qu'on y allait, mais pour mes enfants ça l'est moins. Parce que je les ai peut-être emmenés une fois, deux fois mais guère plus... Mais vous voyez ce que je veux dire ? Maintenant il n'y a plus ça, c'est l'explosion des familles un peu partout.

Faire un don ne signifie pas nécessairement une identité lorraine d'origine, mais une possibilité de faire face à la mobilité :

Vraisemblablement dans les personnes qui ont aidé, il y en a peut-être plus qui sont lorraines que..., pas que moi parce que moi je suis lorrain (rire) surtout du côté des femmes puisque du côté des hommes c'était là-bas, et comme ma mère descendait de la Lorraine du nord, donc je suis lorrain à plus de 50 %. Mais je suis sûr qu'il y a des personnes qui habitaient la Lorraine et comme s'il y avait un feu ici au château de Montbéliard, nous aiderions le château de Montbéliard à se reconstruire. Et pourtant je ne suis pas montbéliardais, si ce n'est que d'être ici depuis maintenant quarante ans. Vous voyez, je pense

que c'est ça. À mon avis, l'homme ne peut pas toujours se balader comme ça sans racine. Alors il faut bien qu'il se construise quelque chose.

### *Jeanne et Nicolas*

Jeanne et Nicolas ont donné vingt-trois euros le 14 juin 2003. Ils habitent près de Belfort. Lors de l'entretien, les lieux évoqués sont tout d'abord des lieux patrimoniaux marqués du sceau de la catastrophe ou du risque : le parlement de Rennes détruit par le feu, la Fenice à Venise – ville où a séjourné leur petite-fille qui a alors constaté que les murs n'étaient pas complètement assainis.

Des travaux de restauration ont été engagés mais je pense que l'assainissement n'a pas été fait correctement. Ce que notre petite fille qui l'a vu de ses yeux nous a bien dit : dans l'état actuel des choses, la moisissure et l'humidité ressurgissent au travers des restaurations ! Vous avez des restaurations qui sont splendides, néanmoins les stucs commencent à avoir les empreintes, des efflorescences d'humidité apparaissent.

Ce sont aussi deux vols de tableaux au musée de Belfort dont Nicolas est un familier, qui sont racontés. C'est lui qui découvre l'un des vols et l'annonce à son ami conservateur. Viennent aussi la disparition du *Cri* de Munch et les défauts de sécurité du musée Courbet à Ornans.

Alsacien d'origine, ses « racines » sont dans le nord de la France. Elles ne sont pas dites avec des lieux de passage ou de résidence mais via un attrait pour des peintures ou des artistes du lieu, une

attirance pour les « peintres du Nord » vus dans les musées de Belgique et de Hollande. Il « connaît bien » Nancy, y est souvent allé, est « un fondu de Jacques Callot ». Les lieux de définition de soi sont sans cesse « médiés » par des objets qualifiés comme artistiques ou patrimoniaux. Il arrive qu'il s'agisse de lieux permettant l'activité artistique, ils sont alors privés, pouvant relever de l'intime. Ainsi le premier contact avec les arts graphiques :

Si vous voulez quand j'étais gamin, dans la cuisine de ma mère il y avait une sorte de calendrier, ce n'était pas un calendrier des postes, sur lequel il y avait en reproduction le *bénédicté* de Chardin. Vous savez parfois on demande aux musiciens ou aux chefs d'orchestre peu importe, quel est le premier morceau qui les a touchés etc. ?! Moi je peux dire que mon premier contact, tout gamin à l'âge de trois-quatre ans, et bien ça a été cette reproduction. Je dois vous dire que ma mère était très pieuse, et, à cette époque-là, elle avait plus la connotation religion que la connotation artistique, mais vous commencez par le *bénédicté* de Chardin, et puis...

Ou le premier dessin reconnu : un poirier dessiné depuis sa chambre à coucher.

Il explique son intérêt pour le patrimoine par la profession d'un grand-père paternel créateur d'impressions ou par la pratique dessinatrice d'un père mort en déportation. Il suivra des cours de dessin sous la houlette d'un autre déporté, conservateur au musée de Belfort, qui avait ramené des « croquis clandestins » d'Auschwitz, Buchenwald, Dora et Bergen-Belsen <sup>25</sup>.

*Christian*

Le 12 février 2003, Christian donne cent cinquante euros. « Lorrain d'origine », il est né à Froy et a résidé à Nancy. Il a fréquenté le château comme militaire de carrière, en particulier le mess de garnison, mais ne s'y intéresse pas réellement. Il est alors en poste à Paris, logé à Versailles. Lunéville est d'abord l'une des dix-sept garnisons qu'il a fréquentées, « qui se baladent les unes derrière les autres » (Essey-lès-Nancy, Dijon, Belfort, Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Metz...). Il est aussi un morceau de son pays, un morceau de la Lorraine qui brûle... Certes il circule mais l'un de ses enfants habite Nancy, ses parents sont installés à Toul. Ses grands-parents étaient de Toul, une grand-mère de Villandry.

La distance entre son lieu de résidence et Nancy est calculée, l'itinéraire mémorisé : « Et puis ce n'est pas encore très loin Nancy-Besançon. Il faut deux petites heures, quand on prend la petite route. Vous connaissez la petite route ? » Retraité, il retourne trois à quatre fois par an en Lorraine, possède une photo de la nouvelle place Stanislas de Nancy prise par un fils qui habite à proximité, le jour de son inauguration.

S'il réside en Franche-Comté aujourd'hui c'est du fait de son mariage et de pratiques « coutumières » :

Je vais vous dire pourquoi : parce que souvent quand on est marié et qu'on prend sa retraite, la femme rejoint sa région d'origine si elle est d'une région différente, et c'est ce qui s'est passé. Alors que normalement j'aurais dû l'attirer (rire) du côté de

Nancy ou autre chose, je me suis fait attirer ici vers Besançon.

S'il se sent lorrain, ses quatre enfants nés au hasard de ses affectations – Dijon, Lons-le-Saunier, Belfort, Bretagne – ne revendiquent pas d'identité d'origine comme lui. Celui de ses fils qui réside à Nancy est devenu lorrain parce qu'il s'est marié avec une Lorraine rencontrée lors de son service militaire à Toul.

Voici donc une série de personnes qui ont parcouru au cours de la narration une multiplicité de lieux avec lesquels ils construisent des rapports de sens, éventuellement dans la constitution de soi, parmi lesquels le lieu « château de Lunéville ».

Pour Annette et Paul le château est lié à des événements de leur cycle de vie, en particulier leur statut de parents. Il est le « symbole » d'un lieu mais à côté d'autres avec lesquels le même rapport est instauré, ainsi Strasbourg, où ils se sont rencontrés, et sa cathédrale. Lunéville reste un lieu physiquement et virtuellement fréquenté par la présence d'amis et de parents dans la ville même ou dans une proximité assimilante. C'est un lieu patrimonial en danger parmi d'autres pour Jeanne et Nicolas. Si la caractérisation du château ne fait pas appel à une fréquentation, à une histoire personnelle, le goût du patrimoine est référé à l'ascendance disparue, bel exemple d'hybridité. On peut rapprocher de ce cas, celui d'Annette et Paul, quand ils évoquent d'un point de vue esthétique les faïences contenues dans le château. Pour Bertrand, comme pour Annette

et Paul, c'est le lieu où s'inscrit une période de vie – la « jeunesse » – mais aussi un jeu familial – un cousinage – qui perdure. C'est aussi là que s'inscrit une histoire familiale déroulée sur de multiples générations, au croisement de la « grande histoire » et de l'histoire individuelle, cette dernière étant pensée comme permettant de comprendre réellement la précédente. Bertrand estime qu'on ne donne pas forcément pour restaurer le château parce qu'on est lorrain, mais qu'à l'inverse donner peut permettre de s'adosser au passé. En revanche, pour Christian, c'est un lieu qui définit une appartenance alors qu'il ne cesse de changer de résidence, que son origine n'est partagée ni par une épouse franc-comtoise qui le fixe près de Besançon, ni par des enfants sans origine définitive. Origine par contre attribuée par Annette et Paul à leur enfants « vraiment lunévillois » parce que nés à Lunéville.

Pluralité d'investissements de Lunéville... d'ailleurs présente dans certains des courriers envoyés au maire de Lunéville, comme celui-ci en janvier 2003 :

Monsieur le Maire,

Lorrain d'origine résident secondaire à [illisible] sur Seille et habitant en région parisienne depuis longtemps, permettez moi, de vous soutenir quant à l'incendie du Château en adhérant à la souscription de réhabilitation aussi rapide que possible.

Il n'est pas un Lorrain insensible à cette flambée de notre patrimoine, notre prestige et notre caractère solidaire.

Je souhaite, vous aussi sans doute, que soit entreprise immédiatement la rénovation extérieure et intérieure à l'identique.

La vente de plaquette dont le prix serait majoré devrait couvrir les premiers fonds et autres dons privés en complément de ceux publics.

Merci de faire connaître un n° de compte auquel je participerai si modeste fut-il. »

Ainsi à chaque fois les donateurs nous racontent leur vie ; tout un parcours que nous déplions avec eux. Pour nous expliquer pourquoi ils ont donné, ils nous racontent leur histoire, une histoire tout à la fois avec le château et le débordant ; une histoire sensible et composée, où le monument est un appui pour se dire et travailler sur soi, du château incorporé d'Annette et Paul, au château thérapie contre la mobilité pour Bertrand, à la classe d'objets pour Nicolas à laquelle il est attaché par l'histoire familiale... La métaphore du pli, à la manière des plis d'une étoffe ou d'un accordéon que l'on peut déployer puis replier infiniment, peut être ici employée. Elle ne consiste pas seulement à décrire la démarche de suivi des zigzags et des va-et-vient, elle tient aussi à l'analyse et à la définition qu'elle permet de l'événement, de la temporalité, du souvenir... Très pertinente pour suivre à la trace les cheminements, elle n'engage pas moins une certaine idée de la continuité et de la division du continu ; forme d'expression, elle met en présence les plis du temps ; le lointain se pliant, il se double d'un proche, rapprochant alors plusieurs passés par plis, dépliés et repliés, de la mémoire, de la vie... Bref à vouloir parler d'un lieu – le château de Lunéville –, en un temps donné – après l'incendie –,



avec nos interlocuteurs, nous voilà promenés ailleurs mais là, avant mais maintenant.

Pour autant ces mouvements de narrations, pas plus que cet équipement que constitue le château, ne sont un à-côté. Ils nous intéressent parce qu'ils dessinent des parentés de lieux qui justifient la donation – et par conséquent le rôle de Lunéville dans la construction de soi –, parce qu'ils explicitent les médiations par lesquelles se fait l'accès au château.

### *Ré-aménagements et rapprochements spatiaux*

De ces réaménagements et rapprochements, nous pouvons distinguer trois niveaux : le mode déclaratif initial, les opérations de rapprochement, le rapport à l'espace lunévillois.

Au premier niveau, on pourrait distinguer, selon le mode personnel de fréquentation de Lunéville, trois figures déclaratives de relation au lieu. La première consiste, pour la moitié des personnes rencontrées, à se déclarer en préalable de toute autre parole <sup>26</sup> : « Je suis lorrain d'origine » ; « On est originaires du secteur » ; « Je suis née à côté de Lunéville », etc. Si certaines d'entre elles y ont également vécu un certain temps <sup>27</sup>, ici, se dire originaire du lieu, c'est en premier lieu y être né : « C'est affectif » ; « C'est ma province natale [...] une attache sentimentale » – alors même qu'ils n'envisagent pas ou plus d'y résider. La deuxième figure de donateurs concerne ceux qui ne connaissent pas du tout Lunéville ni même la Lorraine et la troisième, ceux qui connaissent Lunéville (ou la Lorraine) pour y être

passés en exerçant à un moment de leur vie une activité professionnelle ou professionnalisante <sup>28</sup>, pour y avoir vécu des moments importants de leurs parcours biographiques. Pour autant, cette distinction liminaire effectuée entre eux, les frontières de distance et proximité n'en sont pas moins poreuses du point de vue de leurs pratiques discursives.

Avec les opérations de rapprochement ou d'englobement, ce n'est plus tant de leur rapport avec Lunéville dont les donateurs parlent, que du lieu où ils sont installés et qui est constitué comme appartenant au même espace que celui de l'incendie – la Lorraine –, à l'aide de quatre opérations qui se font en mobilisant des niveaux de généralité différents.

La première consiste à définir un espace englobant d'appartenance et de reconnaissance : « J'ai toujours été à l'Est » (Bertrand) ; « C'est quand même l'est de la France, le même secteur » (Sophie), etc. Cet espace se nourrit de – et est délimitée géographiquement par – l'un des médiateurs déjà évoqué, *L'Est Républicain*. Ce journal que tous lisent fait ainsi exister un lien pour les donateurs résidant en Franche-Comté non lorrains d'origine, ou permet de le faire durer pour les Franc-Comtois d'origine lorraine. « Ça permet quand même d'avoir un certain nombre d'informations, pas seulement au niveau de la région mais au niveau général d'avoir des informations sur la Lorraine aussi » (Bertrand). Parallèlement la distance jusqu'à Lunéville et la Lorraine n'est pas jugée importante : « Ce n'est pas tellement, ce n'est

pas énorme » en nombre de kilomètres (Sophie) ; « On est quand même à 200 kilomètres de Lunéville [...] ce n'est pas encore très loin ; il faut deux petites heures quand on prend la petite route. » Route dont Christian nous énumère les points de passage empruntés en se déplaçant mentalement de ville en ville. Autrement dit, les chemins sont pratiqués et relativement courts, les déplacements relèvent du coutumier ou du banal et balisent un territoire connu et commun, l'est de la France.

Deux opérations de rapprochement consistent à s'appuyer sur l'histoire. D'une part, en mettant en avant les destins historiques similaires de la Franche-Comté et de la Lorraine, en tant que provinces tardivement rattachées à la France. À côté de cette histoire politique régionale, le lien peut être affirmé via les mouvements de population, en particulier les récentes migrations de Lorrains en Franche-Comté – « Beaucoup de Lorrains sont arrivés ici justement parce que la sidérurgie avait fermé ses portes » (Sophie). Ou encore en soulignant la similitude des paysages : ceux de l'Est, ou de l'« l'Est-Nord, plus exactement » (Christian) se singularisent par rapport à ceux du Sud, comme le précise également Nicolas, alsacien d'origine, quand il nous parle de ses « racines » et de son attirance pour l'Est nordique – « je suis plus quelqu'un du Nord » –, nous faisant ainsi pénétrer dans une autre dimension délimitante « moins évidente à expliquer » – sinon par l'expérience du calendrier maternel.

Ce calendrier introduit d'ailleurs à la quatrième opération qui, ne mobilisant plus des espaces ou des entités, place Lunéville comme l'un des lieux pratiqués au fil de la vie et où se sont déroulés des événements importants. Pour Annette et Paul, Lunéville est le lieu de naissance de deux de leurs enfants comme Strasbourg est celui de leur rencontre matrimoniale : il est un des lieux de définition de leur parcours, de leur histoire, de ce qu'ils sont.

Par leur travail de rapprochement, ces donateurs, habitant à Besançon, Montbéliard, Pouilley-les-Vignes, Labergement Sainte-Marie..., ne semblent plus si éloignés. Précisons que tous ces procédés renvoient à l'expérience d'habiter et au déplacement ; on pourrait les résumer pratiquement dans trois figures de rapport au lieu en tant que justifiant le don :

- La figure de l'insulaire puisque Lunéville ou par exemple Pouilley-les-Vignes appartiennent au même espace géographique. Lunéville est alors construite sur le mode de la localité. Lorsqu'il y a mouvement entre le lieu habité et Lunéville, il est raconté comme familier ou relevant de la localité – par exemple en tant qu'il dépend de coutumes de mariage. Ceci vaut aussi pour l'espace historique constitué au nom du destin commun dans des relations avec la France « de l'intérieur <sup>29</sup> » ; ou pour le toposensible.
- La figure du migrant faisant don au lieu d'origine, lequel tient une place d'autant plus

importante qu'il n'y est plus – ce qui constitue une attitude classique.

– La figure du mobile : il se caractérise par le fait qu'il a choisi librement de partir – et non par obligation comme le migrant. L'élection du lieu où il réside et ses déplacements le constituent dans son parcours de vie. Lunéville est l'une des îles de l'archipel qu'il parcourt, la continuité étant dans le déplacement et non plus dans une contiguïté territoriale.

Certains donnent pour Lunéville parce que, en quelque sorte, ils y habitent ou bien ils habitent un lieu dont les qualités permettent l'agrégation, ou parce que c'est un lieu d'origine. D'autres donnent parce qu'ils y ont vécu des événements importants pour leur histoire. Une ligne sépare ces trois figures entre ceux qui donnent pour le même, ou plus exactement un autre « soi-même », et ceux qui donnent pour une partie de soi.

### *Les présences du château*

Au cours de nos entretiens, à côté de ces rapprochements spatiaux, les donateurs rencontrés nous disent comment ils voient le château ou plutôt comment ils le visualisent <sup>30</sup>.

Pour ceux qui ont résidé à Lunéville, la présence du château est décrite comme physique. Son parc tient la vedette tant y abondent les souvenirs ludiques : l'avoir parcouru lors de déjeuners au mess de garnison ou avoir profité d'une activité

professionnelle dans certains établissements de soins pour s'y balader – « J'aime marcher soit dans le parc soit autour, je trouve qu'il y a de bonnes ondes dans le parc » – ; y avoir fait des promenades digestives lors de visites dominicales à des proches. Y avoir joué ; avoir dévalé les pentes des Bosquets à vélo avec ses cousins ; y avoir appris à marcher à ses enfants.... Le parc est la source d'un attachement sous forme de plaisir <sup>31</sup> ; c'est un endroit vivant et peuplé : « C'est tout ; c'est la vie [car] la vie, c'est un tout, elle regroupe tout et pas seulement les personnes physiques <sup>32</sup> » (Annette). Ainsi, avec des pratiques individuelles et/ou familiales sur des générations, sans l'avoir jamais visité ni même être rentré dans le musée pour certains, le château est proche, connu et reconnu. Via le parc, le château, ce patrimoine, « c'est la vie » débordante et infinie de chaque souvenir...

Mais le château est également espace de services : les sapeurs-pompiers, l'office du tourisme ou encore le service du cadastre – « Donc forcément on y est allé [...] c'est un lieu de passage obligé d'aller au château ». Pour ces donateurs aux passés et/ou de passages lunévillois ou lorrains, cette pratique du château prévaut sur la visite au musée ou tout autre activité culturelle <sup>33</sup>. Obligatoire dans certains cas, elle n'en est pas moins vécue positivement : « C'est plutôt bien [...] c'est quand même plus sympa de se retrouver dans un lieu comme le château » (Luc). Le château ne se laisse pas pour autant oublier, dans sa stature et son architecture : ces pratiques administratives ne viennent pas aveugler les relations de loisir ou patrimoniales possibles, les différents

usagers sachant parfaitement où ils se trouvent. Soit dans le château.

Le château manifeste enfin sa présence comme élément indispensable de l'espace urbain. Son régime de présence est alors vécu de différentes manières, en particulier une pratique « nomade » pour laquelle il n'est pas nécessaire d'y entrer ou de s'y arrêter : « C'est vrai que même sans s'arrêter ou y être allé effectivement, pour moi passer à Lunéville cela revient à avoir vu le château de Lunéville ! » (Luc). Ce glissement d'appropriation réciproque entre château et ville est fortement et majoritairement marqué <sup>34</sup>, ce qui constitue la réponse inlassablement faite lorsque nous avançons prudemment l'idée d'une absence de réfection... Celle-ci est impensable, clairement « inenvisageable ». Ou encore : « Ça déséquilibrerait complètement, je n'imagine pas Lunéville sans son château [...] Il y a des symboles de cette ville ». Qui sans celui-ci ne serait plus Lunéville.

Pas besoin cependant de s'y être rendu pour le décrire comme présent. D'autres points d'attaches se fabriquent par les résidents francs-comtois ne connaissant et n'entretenant pas de rapports physiques avec le château et son espace <sup>35</sup>, et se combinent pour les Franc-Comtois lorrains d'origine ou ayant connu des passages lorrains. Leur connaissance du lieu emprunte d'autres voies, ambulatoires et acrobatiques sur les plis de la route les y menant. Tout d'abord un modèle de présence en réputation. Comme pour Sophie qui, bien que lorraine d'origine, n'est pas si éloignée des donateurs sans attaches lorraines : elle le

connaissait « de réputation » par ses grands-parents lorrains.

Ils ne l'avaient jamais visité non plus mais [pour eux] il faisait partie de l'histoire, du patrimoine, de la région. Au même titre qu'ils m'ont parlé des usines par exemple, ça faisait partie de leur vie [...] [Aussi] ça m'a interpellée parce que je le connaissais, parce que je connaissais le nom : ça me dit quelque chose. Le connaissant donc de réputation, pour moi ça n'a pas été compliqué parce que je suis déjà originaire de la région.

La question de la proximité dans l'engagement est loin d'être seulement géographique. Posée *ici*, depuis la Franche-Comté, elle est entremêlée et entremêle divers espaces – physiques et interprétatifs. Des proxémies différentes s'imposent, frappent à la porte, parmi lesquelles celle portée par la notion de solidarité, notion fortement revendiquée pour se rendre utile et agir ensemble, opérer un rapprochement. Le château en forme de solidarité est dit en relation à une appartenance (lorraine) et par une analogie avec une expérience de perte, ou de catastrophe – celle du parlement de Rennes est souvent empruntée. Ce qui nous conduit au registre de rapprochement par la comparaison, pour évaluer la relation et faire l'expérience du château <sup>36</sup>. C'est en effet bien par une analogie née d'affinités et de contacts professionnels dus à son parcours d'architecte d'intérieur et d'artiste peintre que Nicolas a éprouvé le château : il est pour lui un patrimoine parmi d'autres dont il se sent proche – comme la Fenice de Venise. Ainsi en mobilisant ce registre de comparaison, il est possible

de faire une expérience du château, de s'émouvoir de ce qui l'affecte par solidarité.

*Pour un repli des polarités*

Entremêlement, imbrication, histoire plurielle pliée et composée, etc. : tous les entretiens sont assurément sur ce modèle. Il n'est pas fait autre chose que de les relier les uns aux autres et de les mettre en tension, quand les attachements nous sont dits.

Revenons un peu en arrière et arrêtons-nous à nouveau sur la question des réaménagements spatiaux. Christian nous dit qu'il a donné de l'argent au château en tant qu'ancien militaire né à côté de Nancy et ayant été en garnison à Lunéville, il y a de cela environ vingt-cinq ans. En ce cas, il représenterait la figure du mobile. Mais en même temps il émerge à la figure de l'insulaire. En somme, il donne à la fois pour le même et pour une partie de soi. Il est porteur de ces deux figures et compose avec. Les figures d'attachements ne sont pas fixes ni exclusives ; elles sont perméables et se combinent. Il ne faut d'ailleurs y voir qu'une trame de lecture : elles permettent de décrire sans recouvrir. De même, aucune figure de proximité n'est assignable fixement et exclusivement à une visualisation spécifique. Ainsi, la proximité d'usage supposée des personnes originaires de Lorraine ne les rend parfois pas si différentes de celles qui n'ont fait qu'y passer ou qui ne connaissent le château que de réputation. Comme Sophie par exemple pour laquelle l'attache natale n'est pas synonyme de connaissance physique

et qui au contraire va se perdre dans Lunéville au cours d'une visite post-incendie. Autrement dit, il y a des proximités pratiques différentes du château, indépendamment du fait de l'avoir ou non visité, physiquement parcouru.

Étendus et toujours en extension, débordants de vie et tournés vers l'avenir, pluriels, impétueux et intimement enlacés, les descriptifs des liens au château relèvent d'une hybridation de ces niveaux de réaménagements spatiaux avec ses modes de présence. Laquelle hybridation se répète à chaque nouvel entretien. Pour qu'à la fin de ces rencontres scénographiques en forme de *road-movie* nous emmenant parfois très loin, nous nous entendions fréquemment dire : « On n'a pas parlé beaucoup de Lunéville au bout du compte [...] mais revenons à Lunéville [...] on est loin de Lunéville là » (Bertrand) ou encore : « Comme quoi Lunéville nous a emmenés jusque chez les Inuits » (Nicolas). L'incendie fait parcourir l'espace jusqu'aux « êtres humains <sup>37</sup> » du pôle Nord...

Ces parcours créent aussi un espace de reconstruction possible, sinon indispensable, dont nous ouvrons maintenant le chapitre.

**Un château toujours à faire**

Pendant les entretiens, le don appelle et ouvre sur une réflexion à propos de l'« à venir ». Cette réflexion ne se traduit aucunement en injonctions ou en propositions qui seraient débattues dans un espace

public. Aucun donateur ne participe à l'association « Lunéville château des Lumières » : la distance est généralement invoquée, ou d'autres raisons, comme celle de Sophie : « Je n'aime pas trop me sentir entravée. J'aime encore bien garder mon libre arbitre et pouvoir bouger comme je le veux, comme je l'entends. » Par ailleurs, la volonté de réfléchir sur l'après s'opère moins en termes de propositions formelles ou écrites – comme pour les propositions d'initiatives – que de souhaits, aspirations, attentes, possibilités ou encore désirs pour le château et pour les espaces de sa pratique. Au final et de manière récurrente, si nos interlocuteurs nous précisent bien que ce ne sont pas eux qui décideront du devenir, ils ne se privent pas de discuter des différentes possibilités de reconstruction et de l'avenir du site : celui-ci est l'objet de récits prospectifs de façonnement et de modelage.

Récits que nous allons suivre sur ce double chemin, de la restauration et du devenir du château. Néanmoins pour y parvenir, nous devons en premier lieu retourner à l'événement initial.

### *Possibilité d'une renaissance*

Revenons en effet un instant sur cet événement catastrophe, le feu. Et pour cela arrêtons-nous sur cet extrait d'entretien avec Nicolas :

Il y a un petit peu une sorte de symbolique du drame. Parce que quand vous avez un incendie, heureusement ou malheureusement, il ne détruit pas tout, donc quand les pompiers sont partis, on

se trouve en face et confronté à un site qui est d'une densité et d'une intensité dramatiques ! Il y a des poutres calcinées, il y a des morceaux de murs, il y a des sculptures noircies, etc., et c'est quand même quelque chose de... Donc il doit y avoir oui le fameux mythe du phœnix qui renaît de ses cendres, et vous êtes impressionnés par ce que vous voyez là. Alors vous vous dites que ce n'est pas possible : il y a des personnes qui vont s'attaquer à ça ? Qui ont le courage de s'investir là-dedans et puis de refaire à l'identique ? Et moi je trouve que c'est époustoufflant, merveilleux. D'où ma réaction. Et si ma réaction financière est minime parce que je n'ai pas de gros moyens, je ne peux pas rester insensible à ce genre de choses.

Les images du feu attirent les regards et font partie du réseau d'événements qui ont décidé plusieurs des résidents franc-comtois à se mouvoir, à se rendre sur place dans les mois qui suivirent – ou à programmer le déplacement. Les restes du château attirent peut-être encore plus : il s'agit de se déplacer pour « voir et contempler les dégâts <sup>38</sup> ». Dans cet attrait, toute morbidité ou tout voyeurisme sont niés et le récit de ce qu'ils ont vu dessine plutôt un espace à reconstruire, et tout d'abord le caractère possible de cette reconstruction.

Ce sont alors des spécificités du feu qui sont mises en avant, en tant qu'il serait tout à la fois destructeur et créateur. Il détruit – par son action propre, doublée par l'action des moyens mobilisés pour le combattre – mais ne détruit pas tout. Il détruit le château mais ouvre aussi à une nouvelle histoire. Telle est la qualification du lieu après l'incendie :

un lieu à faire. L'image de l'oiseau mythique est utilisée par une seule des personnes rencontrées, mais elle est présente dans bon nombre de lettres de soutien envoyées : « Je souhaite que comme le phénix, Lunéville resurgisse de ses cendres » ; « Nul doute que le phénix – à tous les niveaux – renaîtra de ses cendres si chacun se dresse contre l'adversité » ; « Je ne rajouterai pas un mot à ce malheur : tel le phénix, je préfère me conforter dans l'idée que le château rejaillira transcendé de ses cendres grâce à l'action de chacun » ; « Un jour prochain, comme le phénix, le Petit Versailles renaîtra, là doit être notre espérance », etc. Cet assemblage des contraires – fin et début, disparition et existence – présent dans les nombreuses occurrences du mythe, se retrouve chez toutes les personnes rencontrées et correspond d'ailleurs assez bien à l'assemblage cette fois temporel de l'événement. Venant du spectacle de ce qu'on ne peut changer et de ce vers quoi on ne peut revenir, la tristesse et l'abatement ne durent pas.

Le fait que le feu soit un événement à répétition dans la vie du château permet de considérer un dénouement en terme de réparation. La répétition est convoquée pour appuyer l'idée d'une transformation d'un château calciné en une « renaissance » à accompagner et guider. Ainsi, « il en a vu d'autres » et « dans l'histoire ce n'est pas la première fois qu'il brûle »<sup>39</sup>. En mobilisant ces événements passés, on met en avant une continuité et une temporalité durable. Les malheurs successifs du château signifient moins une répétitivité malchanceuse que, en élargissant la réflexion, l'idée d'un mouvement nécessaire à

l'existence. « Essayer d'imaginer l'évolution qui a dû se faire pour arriver à l'année d'aujourd'hui, le temps et les difficultés parcourus pour y arriver », nous dit Annette. « Le fait qu'il soit refait, c'est son histoire en fait », soutient Paul. Quant à Luc, il rappelle son histoire en évoquant un spectacle son et lumière très centré sur Stanislas : « En fait le château a été fait par les ducs de Lorraine. Donc le roi [Stanislas, éphémère roi de Pologne] l'a sans doute embelli mais en fait ce n'est pas lui qui a fait le château [...] Celui-ci est en perpétuelle rénovation et il n'y a pas besoin d'un incendie pour cela. » Bertrand ne dit pas autre chose en relatant son délabrement lors de sa dernière visite avant le sinistre : « En général pour reconstruire, on démolit tout : c'est comme ça qu'on fait et que tout est en mouvement. » Et de mobiliser la rhétorique du feu destructeur/créateur : « Oui bien sûr, cet incendie comme un événement, une catastrophe, tout ce qu'on veut, mais ça peut être aussi une étincelle qui jaillit ! »

Une autre répétition est évoquée, non plus celle de la renaissance du monument, mais de l'espace politique auquel il émerge : la Lorraine. Cette entité vivante serait toujours contrainte de revivre une même configuration cyclique : une succession de déclins liés à des moments tragiques (guerres, crises politiques, économiques, etc.) et de relèvements et de périodes de prospérité. Aux « Lorrains de pousser la pierre, la regarder dévaler, puis la pousser à nouveau... », comme Sisyphé dans son affrontement à Zeus. Cette répétition est reprise dans certaines des lettres : « Mais une fois de plus, il faut relever

les ruines » ; « Certes dans le cours de l'histoire, la Lorraine en a connu des vicissitudes » ; « Mais les gens de l'Est et du Nord ont traversé et se relèveront de drames », etc. Pour autant, dans cette appréhension temporelle de ces engagements patrimoniaux que sont les donations, il ne nous semble pas qu'il s'agirait de toujours revivre le passé d'une Lorraine mythique et d'en faire l'expérience dans le présent, mais bien de vivre et de faire le présent et l'avenir de la reconstitution d'un château.

Comme par le passé, la combustion engage la réfection. Invariablement l'accent est mis sur les réparations et les nouvelles relations possibles, sur la réversibilité de la catastrophe. Mais ce qui vaut pour le bâtiment ne vaut pas nécessairement pour ce qu'il contenait. Ainsi Juliette et Luc sont « vraiment catastrophés » par les pertes des collections, à quoi tient, selon Luc, « l'ampleur de la catastrophe ». Ce sentiment est partagé par tous nos interlocuteurs : « Il y a des choses qu'on ne peut pas et qu'on ne pourra jamais rendre telles qu'elles étaient à l'origine. Et donc il y a déjà cette rage de se dire, ça c'est irrémédiablement perdu ! » (Nicolas) ; « Il y a quand même des choses qui ont disparu et ça c'est irremplaçable malheureusement [...] Des choses qu'on ne pourra pas restaurer puisque tout a été brûlé. Car si on peut refaire les pierres, les tableaux comme les livres ont disparu définitivement malheureusement » (Lydie). Autant la catastrophe peut être relativisée dans la mesure où le monument bâti peut à nouveau être matérialisé et

remis à l'existence, autant le sentiment de la perte est toujours vif quant aux objets.

### *Attentions nouvelles et régimes de présence*

Le don ne clôt pas l'attention portée au château. Il ne s'agit pas – hormis pour les « récalcitrants », ceux qui n'ont pas souhaité nous recevoir – d'une attitude passive de délégation aveugle mais productive et créatrice de l'action. Le don permet une nouvelle relation à ce lieu, tout d'abord par une attention nouvelle et un changement dans le mode de présence.

Car l'opération de restauration intéresse, elle est suivie de *près*. Si le régime de la présence physique est prégnant et décisif, il n'est alors pas le seul régime de présence possible. La constitution d'un dossier de documents écrits en est un autre : coupures de journaux du « Grand Est », dépliants de l'office du tourisme, documents diffusés par LCL, en particulier *Le journal des co-reconstructeurs*. De sorte que par les informations qu'ils reçoivent, lisent attentivement et consignent, nos interlocuteurs tracent continuellement les va-et-vient de nouvelles relations, inaugurent un mouvement d'actualisation des relations qui peut conduire à la visite physique du château.

En effet, une approche sensible du lieu – et du passé – en construction est pensée comme un prolongement nécessaire : « [C'est] une autre vision des choses, il faut aller sur le terrain » (Bertrand).

« Finalement, dit Nicolas, paradoxalement c'est le drame de Lunéville qui suscite mon intérêt pour le château de Lunéville. Eût-il fallu que j'aie avant



et qu'il n'y ait jamais eu d'incendie ? Je pense que maintenant en allant voir Lunéville, il va y avoir une charge émotionnelle supplémentaire à cette visite, par ce qui s'est passé et parce que je n'ai pas connu le précédent. »

Il s'agit tout à la fois de se « rendre compte », de voir « en vrai » ce qui s'est passé. Mais c'est aussi la sphère de curiosité qui s'élargit. Ainsi Christian, qui n'est jamais allé visiter l'intérieur du château, souhaite désormais le faire :

« Je vais aller voir. D'abord comment il est réparé et puis essayer de voir ce qui se passe à l'intérieur. Mais j'avoue que ça ne m'avait pas passionné sur le coup. Quand j'y étais, je n'ai pas pris une heure pour aller faire la visite du château de Lunéville. »

Sous forme d'une boutade répétée à maintes reprises <sup>40</sup>, il nous promet d'y aller prochainement. Cette importance de la visite vaut pour ceux qui en connaissent certains des espaces comme pour ceux qui n'y sont jamais allés :

Il faudra quand même que j'aille le visiter ça c'est sûr (Tristan).

Oh je pense que je l'aurais visité un jour, mais là ça m'a un peu plus motivé ; suite à la donation [...] J'ai dit après tout je vais aller visiter. J'ai participé, petitement mais j'ai participé alors je vais aller le visiter pour le connaître enfin (Sophie).

Je le ferai parce que ça ne va pas rester, ça serait complètement idiot, qu'il n'y ait pas le prolongement de mon geste par une visite [...] aussi minime, que fût ma participation, il faut quand même que j'aille parce que j'ai envie, j'ai très envie (Nicolas).

La restauration et son suivi rendent ainsi le château vivant, le font visiter, réinterpréter, etc. Nouvelle pratique et nouveau regard sont conçus comme un prolongement du don qui, seul, ne suffit pas à signifier une mobilisation. Autrement dit, ce qui justifie en fin de compte le mouvement ou la dynamique de donation, c'est de donner mais surtout, de donner suite.

### *Un nouveau château ?*

Les étapes de l'incendie et de la reconstruction en font un nouveau château, le transforment, d'où « l'intérêt de la chose » : « il y avait l'intérêt pour la chose avant le sinistre mais maintenant on est curieux de voir la prouesse réalisée, parce que ce sont des véritables prouesses quand il y a une restauration artistique ; c'est vraiment le terme à employer ! » Le point nouveau n'est pas la mise en évidence de la variabilité de l'existence du château mais l'intégration de cette variabilité à sa propre valorisation.

L'intérêt se porte tout à la fois sur le château et la restauration qui lui donne de l'ampleur ; aller le voir revient à suivre et s'intéresser au processus de reconstruction : à la fois comme une attention et un plaisir éprouvés devant une *prouesse* constitutive du monument, et comme un suivi de son propre engagement.

C'est réjouissant, vous voyez, c'est déjà quelque chose parce qu'on a souvent envie de faire des choses mais on se bat plus les uns les autres... Oui c'est la lutte, la mobilisation mais quand il y a ça qui arrive

au château, là on y va tous. Tout le monde y va, et de surcroît est content [...] C'est l'action, et j'ai été rassuré quand je suis allé voir, parce que j'ai mis quelque chose dessus. Effectivement j'ai regardé, et en voyant les gens travailler, je me suis dit que c'était bien parti (Bertrand).

Soit, ils vont voir faire. Et s'exercent l'œil à regarder faire, apprennent :

Je regardais quand j'y suis allé, je regardais comment ils ramenaient les pierres, comment ils taillaient des nouvelles tours, comment ils enlevaient les anciennes tours et les ramenaient là, etc. (Luc).

Autrement dit, ce qui est « époustouflant » c'est de suivre cette restauration. Ce n'est pas nouveau, le château a déjà été modifié et restauré mais aujourd'hui, pour ces donateurs, au lieu de leur être présenté fini et restauré, ils sont les spectateurs de sa nouvelle émergence<sup>41</sup>. Cette restauration, finalement, prend le contre-pied d'une définition arrêtée et exclusive du site patrimonial, d'une perception du monument comme un donné qui serait par exemple figé dans ses qualités esthétiques.

L'intérêt pour le château en train de se faire restaurer renvoie aux moyens de rétablir des liens possibles avec le passé, de lui rendre une nouvelle place par un attachement patrimonial présent et vivant, sensible. Ici donner en vue d'une restauration ne revient pas à se donner une possibilité de pouvoir changer le passé, ce qui vient de se passer – soit oublier et démentir l'incendie. Le « faire avec » et l'hybridation ne sont pas niés. Il s'agit d'une réinvention matérielle, d'une perpétuelle *transmission*, pour

reprandre ce néologisme forgé par les acteurs de l'archéogéographie (Chouquer 2003) : mot-valise combinant *transformation* et *transmission*, il « permet de décrire, sans avoir à chaque fois à recourir à une périphrase, la double action de transformation dans le temps des réalités géographiques et de transmission de certaines caractéristiques de ces réalités donnant l'impression d'une pérennité de la forme » (*Études rurales* 2003 : 303).

Néanmoins cette hybridité non désavouée ni démentie de la qualification du château ne veut pas dire qu'une attention toute particulière ne doit pas être portée aux méthodes et matériaux employés comme aux professionnels sollicités. La restauration ne doit pas être (uniquement) une production nouvelle, mais une actualisation loyale, « digne » : « L'essentiel, c'est de ne pas faire un machin tout à fait moderne » (Paul). Elle doit pour cela recourir à des techniques et des compétences artisanales. « Là une machine ne pourra jamais aller, elle ne pourra jamais faire. Vous voyez un robot en train de faire ça ? » ; « Il faut des tailleurs de pierre. Tous des métiers artisanaux. Il faut désormais plus compter sur ce genre de métier plutôt que sur des grandes entreprises » (Bertrand).

Dans ce montage d'humains, de supports et de moyens d'aujourd'hui, modernes et/ou plus anciens, un matériau particulier est désigné comme un point sur lequel toujours s'appuyer : la pierre, pour laquelle aucune valeur historique n'est avancée. « Les pierres, on peut refaire » (Lydie) ; « La pierre qui était

utilisée, on la retrouve » (Paul) ; « La pierre, ce n'est pas le problème » (Sophie), etc. Elle permet donc d'aider à corriger éventuellement le château de son indignité, d'opérer ses *transformissions*. Avec elle, il est possible de solidariser des pièces, des matériaux hétérogènes, de créer un autre ensemble. Ainsi renaît un monument dont la richesse et la solidité (du fait de la solidarité) viennent de ce qu'il est cimenté par son hétérogénéité même – un mélange de moyens modernes et moins modernes.

La restauration et l'attention qui lui est portée transforment le château, en font un lieu avec de nouvelles attentes. Pour lui appliquer le principe de transmission dynamique de l'écoumène de Gérard Chouquer, le château d'aujourd'hui devient, au temps T + incendie 2003 + restauration suivie, un château porteur de nouvelles potentialités. Il devient « virtuel » (Hermant & Latour 1998), il permet de refaire. Le temps de la fabrique même est créateur de possibles : « Si tu veux joindre les hommes, unir les hommes plus exactement : fais leur construire une tour – Saint Exupéry ! » (Bertrand). Ainsi l'histoire continue, « en perpétuelle rénovation », dit Luc. Si certains émettent furtivement l'idée de faire revenir et revivre le château au passé, « à l'identique » (Nicolas), bien vite ils en relèvent l'impossibilité car « ce ne sera jamais tout à fait pareil » (Paul) ; d'une part, du fait des collections manquantes et, d'autre part, parce qu'il a été toujours en construction / reconstruction. Loin de l'emmurer dans un modèle fixe de répétition, son histoire sert d'appui et de prise pour avancer. La situation hybride est reconnue : des

métiers anciens à enrôler et les présences nécessaires de médiateurs modernes (équipements, métiers, matériaux).

Ce n'est jamais comme avant [...] mais je m'empêche d'y penser [...] Car si vous voulez je ne vais pas aller chercher la petite bête en disant, « oh ils n'ont pas pris la petite pierre qu'il fallait », etc. Parce que je suis assez émerveillé. Émerveillé, et content de voir qu'avec une somme de bonnes volontés, on puisse permettre le renouveau d'une chose comme ça. Oui, on trouvera toujours quelque chose à dire mais je n'ai pas de soucis de ce côté-là parce que je suis convaincu qu'on emploie le meilleur de la main d'œuvre qu'on trouve (Nicolas).

L'identique laisse la place au *renouveau*. Partant, cet entremêlement de temporalités peut rapidement être valorisé. Nourrissant et renforçant la présence du château, il n'est pas évacué mais intégré, approprié pour faire valoir une restauration *originale*<sup>42</sup>. L'hybridité des temps et des actants permet de le faire durer, c'est pourquoi elle ne déqualifie pas l'authenticité, le caractère original du monument. *A contrario* même, pour d'autres qui n'ont pas formulé le rêve de l'identique, il ne s'agit finalement à aucun moment de le refaire semblable mais de le faire advenir autre, mieux et « plus beau », par un nouveau départ : « Ce sera un très joli château. C'était, mais ce sera ; d'autant plus qu'il était abîmé et en train de se délabrer. »

C'est un nouveau commencement, sur lequel tous s'accordent finalement<sup>43</sup>. « À quelque chose malheur est bon », résume Bertrand sentencieusement.

Finalement ce château ne sera pas le même qu'avant ni même que les autres avant lui, mais sera tous ceux-ci à la fois, détériorés, abîmés, usités, brûlés puis refaits, modifiés, réparés, améliorés et ainsi de suite... Finalement ces donateurs font valoir un mode de présence aux temporalités (passé, présent et futur) intriquées. La circularité joue entre l'incendie qui fait et transforme le château, et le château qui fait et reformate l'incendie – relativise l'événement –, entre la restauration qui fait le château et le château qui fait la restauration. Et cette dernière ferait l'original dans le sens où il va être question d'essayer d'améliorer, ce qui demande de connaître des matériaux, des procédés pour les professionnels, etc. Conséquemment, l'interrogation sur les modalités d'un château identique, authentique et original change d'orientation. Les transformations étant constitutives du lieu, laquelle choisir pour définir un château identique ? Et à quoi ? Y en aurait-il un qui soit authentique et original ? « Il a déjà tellement été refait ! » (Juliette) : d'où faudrait-il partir ? Jusqu'où remonter ? En cela, s'il n'est pas authentique ni identique, il est original. Cette succession de transformations permet dans le même temps de rendre durable et faire durer (la transmission) ; ce que formule très clairement Paul quand il qualifie toute restauration comme production d'un original – par opposition à la production originelle de l'original – : « Le fait qu'il soit refait, c'est son histoire en fait. » C'est donc bien ses transformations/actualisations qui le font transmettre, et dans le même temps, cette action de transmettre qui le transforme.

### *Pour la fabrique d'un haut lieu*

En suivant la fabrique du château, le cheminement continue... vers le dimensionnement (Hermant & Latour 1998) : celle d'un haut lieu. Le château en conjuguait les trois caractéristiques enchevêtrées : exemplaire, exceptionnel et expérimental (Dumain, Dejeans & Lambelet 2006). Exemplaire, car il maintient une capacité à susciter de nouveaux espaces interprétatifs – il est en particulier un cas architecturalement singulier de Versailles, une reproduction de ce dernier jugée plus lisible : « il est plus petit, il est plus mignon et on le voit mieux » (Juliette). Exceptionnel : lunévillois, il bénéficie d'un statut, d'une aide, d'une reconnaissance tout autant lorraine, française qu'européenne. Expérimental, car s'y pensent et façonnent des formes inédites, il se refait faire *original*.

Parmi ces « ré-encastresments », une attention particulière est portée à l'emploi généré à court terme par les travaux ou sur un temps plus long par le développement une nouvelle politique touristique.

Les gars qui manœuvraient [il siffle], dans la grue il faut savoir faire ! Le travail que c'est, et la responsabilité, et puis c'est un travail d'équipe il ne faut pas qu'il y en ait un qui loupe parce que tout s'écroule. Alors vous développez l'esprit d'équipe et l'esprit de faire de quelque chose de beau une beauté. Et ça c'est positif : ça fait revaloriser le travail.

Bertrand touche là à un point sensible du potentiel du château dans un pays lunévillois dont il souligne le fort taux de chômage et les migrations : Au-delà de

l'encastrement économique, le lieu est pensé comme un espace à investir et à promouvoir au rang de *référence* d'une action de revitalisation sociale à faire et en train de se faire – dans le Lunévillois, voire dans la Lorraine.

Après déjà c'est plus le même : il est plus beau, les gens y ont participé, ils sont fiers donc ils sont investis et ça ne va pas retomber comme ça. Je pense que pour le pays lunévillois et la Lorraine, c'est vraiment un moteur qui peut faire évoluer l'ensemble. [Partant de Lunéville] ça peut remuer je pense, et remettre les personnes dans une action, et non pas dans un pessimisme ni regrets. Je pense que cette affaire-là peut être pour la Lorraine en général, et la Lorraine du sud et le Lunévillois, une occasion de rebondir, [de redonner un] point de référence (Tristan).

Pendant les entretiens, tous, sans exception, réfléchissent aux nouveaux espaces mobilisés et à mobiliser, à mettre en œuvre : « Je sais pas moi je verrais bien dans les lieux réaliser des musiques, des concerts, etc. » Quand certains nous invitent à y réfléchir, nous y invitons d'autres qui, s'ils ne savent pas ou n'y ont pas trop réfléchi jusque là, se prêtent sérieusement au jeu, bâtissent à chaud ce qui pourrait se passer. Ainsi Luc :

La question étant qu'il y a des ressources pour faire quelque chose [...], on peut laisser libre cours à son imagination et c'est vrai que ce serait le moment d'en faire quelque chose de nouveau [...] Effectivement, il faudrait trouver des choses, des activités particulières mais moi je vous avoue que je n'en ai pas. On va restaurer, on va refaire donc la reconstruction, ça je pense qu'on sait faire beaucoup de choses. Donc quoi faire ? Refaire la chapelle, et puis...

Il continue sa réflexion énumérative autour des objets susceptibles de servir de support à des manifestations, de la faïencerie lunévilloise à l'abbé Grégoire, de la place Stanislas à Nancy aux mines de fer, etc. Tel un registre d'inventaire, se déplaçant mentalement de lieux en personnes et pratiques possibles, il opère un itinéraire. Ce parcours à innover n'est pas isolé. Le mode itinérant élargi est unanimement repris pour poursuivre la restauration. En faire quelque chose précisément d'un grand déploiement. Si donner permet la restauration, elle-même sert d'appui à l'option de re-dimensionnement du château. Soit à lui donner une autre ampleur : celle d'un haut lieu.

On n'est pas arrivé au bout de la renaissance complète. Quand on visite des châteaux, c'est de la nostalgie mais il faudrait avoir une imagination débordante ou alors il faut des reconstitutions historiques. Ce sont quand même des coquilles vides. Indéniablement, il manque quelque chose. Pour qu'un lieu historique comme ça revive, il faudrait que l'enveloppe architecturale reçoive du nouveau (Nicolas).

Autrement dit la restauration ne suffit pas comme fin, elle est un aussi moyen. « Il faut réaménager vraiment complètement, pour recréer vraiment, je dirais redonner vie au château », dit Annette. Paul, son mari, se dit partisan de faire du château un support de développement culturel touristique. Pour cela, il intégrerait les Bosquets, les jardins et la cour au château dans un espace soumis à une entrée payante :

Moi, je serais plus partisan de la création d'un ensemble global avec la cour d'honneur. Rien que

le fait d'entrer dans la cour d'honneur, c'est quelque chose qui est attractif avec la statue de Lasalle donc pourquoi ne pas avoir des entrées payantes depuis les grilles ?

Or cette proposition se situe en totale opposition avec les pratiques de promenade avec enfants, chères à leurs souvenirs, que lui et Annette viennent de nous relater. D'ailleurs cette dernière ne le rejoint pas car « les gens de Lunéville vont désertier le château ». Néanmoins Paul ne se laisse pas convaincre : il n'existe pour lui pas d'autres moyens de développement du château restauré. Entre l'usager local du château et le touriste, il opte pour le second : « À ce moment-là, il faut changer complètement d'attitude, je dirais, par rapport à l'outil qu'on a entre les mains, il faut l'utiliser pour pouvoir attirer... » (Paul). Nombre des personnes rencontrées, pour qui les Bosquets et les jardins sont les vedettes, se rejoignent sur cette conception du parc comme vecteur de l'attraction. Cette approche sensible du lieu, non plus seulement par sa monumentalité architecturale mais par son milieu associé, est très prégnante dans toute sa physicalité et sa matérialité. À cela doivent s'ajouter tout un ensemble de manifestations culturelles, expositions, concerts, etc. qui doivent contribuer à la vie du site.

Pour faire vivre le château, il faut le déborder : « Ce château a beau être très intéressant, il est un petit peu seul ; il faudrait qu'il y ait autre chose pour attirer les gens » (Sophie). Le rendre vivant, en faire un « pôle attractif » (Paul). Tous nous emmènent de lieux en lieux « extra-muros », c'est-à-dire sur un parcours.

Une nouvelle politique culturelle se dessine : « Il faut une volonté politique pour faire reposer une politique touristique en pendant à Nancy. Disons qu'il faudrait rétablir toute la continuité entre la place Stanislas et puis le château où il résidait » (Paul). Transformé en « plus haut lieu », le château appelé à devenir exemplaire : « Du point de vue identitaire, du point de vue culturel, le château joue un rôle non pas de repères mais de référence. » (Tristan).

Sans cette politique et ce soutien nouveaux, cela ne fonctionnera pas, tel est le pari de la plupart de ces donateurs. Ainsi ce château fait affluer et aimante autant d'idées de relations avec d'autres lieux touristiques et manifestations culturelles extérieures, principalement entre Nancy et Lunéville. Pour qu'il soit connu et reconnu tant de ses habitants/pratiquants que des touristes, il s'agit de le mettre au cœur d'un réseau patrimonial et touristique, plus ou moins étendu, mais qui dépasse largement le Lunévillois. Ainsi de suite... le château grandit, monte en haut lieu et prend ainsi plus la forme d'un espace au pluriel, non stable mais produit par l'effectuation de multiples actions. Le château *comme* un parcours et *dans* un parcours.

### **Cailloux, pour conclure**

1 - Soit une entreprise productrice de biens de consommation dont la production connaît une baisse de qualité. Deux phénomènes permettent à la direction d'en prendre connaissance. L'abandon par certains clients de l'article produit par cette firme : la

voie de la défection. La prise de parole par des clients ou des membres de l'entreprise pour exprimer leur mécontentement en s'adressant à la direction ou une autre autorité. Le lecteur aura reconnu là le travail de Albert O. Hirschman (1995) sur les moyens d'expression du mécontentement : la défection et la prise de parole. Soit donc un monument qui défaille : en nous plaçant du côté du donateur, la posture des donateurs « récalcitrants » pourrait être placée sous le signe de la défection, de la sortie en silence de la mobilisation – tout en se gardant la possibilité d'y rentrer. Tous les thèmes de la liminarité sont là : la distance géographique, la distance maintenue avec l'association « Lunéville, château des Lumières », le monument, la réparation de la défaillance et les prises de décision afférentes à l'égard des enquêteurs. Tout est placé sous le signe de la négation : ils ne donnent pas beaucoup, ils ne sont pas sur place, ils ne s'engagent ni dans un collectif, ni dans le temps. La commensurabilité de leur don avec les autres<sup>44</sup> et la réparation ne sont pas possibles, pas plus que la justice.

La triple obligation *donner, recevoir, rendre* découverte empiriquement par Marcel Mauss, et par laquelle il définit le don, est fréquemment reprise au sein d'une conception classique de l'échange en anthropologie ou sociologie économiques. Ici cependant donner pour le château ne s'inscrit ni dans un rendre – donner pour rendre au château – ni dans une intention de recevoir de celui à qui l'on a donné, ni dans la volonté de créer un lien durable avec celui à qui l'on donne. Point donc d'entrée dans une

temporalité de circulation de biens ou une sociabilité qu'elle soit ou non primaire. Nous sommes loin du don comme forme de contrat politique, comme pouvait l'avancer Mauss, ou de la formation d'un entre-soi. Par là, ce geste a à voir avec le don pour les étrangers, forme que Jacques Godbout associe à la modernité (2000), s'appuyant sur le travail de Richard Titmuss (1972) portant sur le don du sang qui n'a rien à voir avec les rapports communautaires, puisque anonyme, et profondément altruiste, puisque sans espoir de retour.

La seule obligation qui au bout du compte apparaît est une obligation envers soi : il faut le faire, ça tient à cœur. C'est comme si, reprenant le mouvement de l'émotion entre intérieur et extérieur que William James perçoit, l'intentionnalité n'était pas tant d'agir sur le monde pour réparer la perte que d'agir sur le monde pour agir sur soi. Je le fais *versus* je me fais.

Le don des donateurs « récalcitrants », faisant défection, se caractériserait ainsi : voir le château en étranger, agir sur le monde, par le don patrimonial, pour se gouverner soi-même<sup>45</sup>. Il est alors possible de mesurer la distance avec, par exemple, les courriers qui proposent des interventions matérielles de restauration et qui mettent en perspective des compétences et des objets (à restaurer).

2 - Déplaçons notre regard maintenant vers les donateurs que nous avons rencontrés. Au regard des précédents, ils suscitent l'idée de déploiement. Tout d'abord, dans leur récit, le don est déployé

dans le temps, à venir et passé. Les voici face à l'événement, dans cette relation intérieur/extérieur s'orientant plutôt dans le réinvestissement de celui-ci, avec, comme mode d'action, d'une part, sa saisie cognitive, le don proprement dit, et d'autre part, le suivi de la mobilisation. Le don s'étend et devient une chaîne d'événements.

En amont, les raisons données de l'affection et de la réaction sont, on l'a vu, diverses dans les agencements entre le rapport au lieu – se dire de, agréger des espaces, parcourir des lieux – et ses modes de visualisation par exemple. Trois niveaux d'approche de l'événement peuvent être distingués dans les narrations, s'empilant ou se mêlant les uns aux autres. Le premier de ces niveaux porte sur ce qui est arrivé et le déplacement produit ; le second renvoie l'événement à des régularités le niant presque en tant que tel ; le troisième enfin est en rapport avec la construction de l'identité, la notion d'événement fondateur <sup>46</sup>. Trois façons de configurer le temps de l'incendie.

En aval, le don introduit à de nouvelles vérités du château <sup>47</sup> : une présence physique que l'on souhaite éprouver, le monument comme le résultat d'un travail, le château investi par des politiques et des définitions touristiques... Cette épaisseur en travail du château, cet encastrément du monument lorsqu'il est constitué comme ressource ou comme le signe supplémentaire du malheur local <sup>48</sup> sont également présents dans les raisons du don. Ainsi, si la comparaison avec le

tsunami peut sembler sans commune mesure du fait des pertes humaines en jeu, elle reste possible et ne s'avère pas si décalée, soit en s'y référant directement <sup>49</sup>, soit en l'opérant, de façon plus récurrente, avec des situations de guerre ou de décès – c'est « comme après guerre » ou « pareil qu'un décès ». Est-ce à dire qu'ici l'incendie du château s'apparente à une perte humaine ? Cela n'est pas dit. *A contrario*, nous est racontée l'épreuve humaine d'une ville économiquement touchée, de vies éprouvées dans ce bassin d'emploi en crise, des parcours professionnels de ceux qui y travaillent, des vies d'usagers quotidiens ou hebdomadaires du château, une admiration pour le courage de ceux qui vont se lancer dans l'entreprise de restauration. Ce qui touche au château touche aux humains, aussi ces derniers ne peuvent-ils être dissociés de la cause. Le château avec les humains avant comme après la catastrophe.

3 - Les donateurs rencontrés ne constituent pas une catégorie homogène. Deux autres polarités les distinguent entre eux, qui apparaissent là, dans cette chaîne d'événements : le don pour le même dans un rapport d'équivalence (habitant un lieu agrégé à Lunéville, une origine posée comme porteuse d'autochtonie), le don pour une intrication géo-biographique mais où le lieu n'est pas recouvrement de soi. Ce dernier a à voir avec ce que Paul Ricœur (1990) dit de l'ipséité en ce qu'elle suppose le passage par l'altérité pour se définir. En somme des donateurs patrimoniaux



partagés par leur geste entre étrangeté, mêmété et ipséité.

4 - L'incendie a fait bouger la conception même du monument chez les donateurs et autorise un nouvel espace interprétatif. Il leur apparaît alors comme évident que le renouveau de cette matérialité sera le fruit d'un travail tout à la fois de constitution et mobilisation d'un public, de compétences, de gestes techniques, de politiques culturelles, etc. Valoriser la restauration c'est accepter une histoire mêlée, qui ne peut s'en tenir à un passé lointain et à la seule permanence et logique des œuvres et des monuments, des lieux, ni à leur réception. Ce n'est pas aujourd'hui *spécialement* mais *également* que le château paraît fragile, mobile, changeant et étroitement tributaire de ce qui l'entoure. Partant de là, c'est aussi un autre regard qui est jeté sur l'ancien château, alors lui aussi davantage conçu comme le résultat d'un travail constant que comme une naturalité surgie du passé lorrain et gardée depuis lors intacte. L'incendie fait opérer

en quelque sorte un pas de côté – à moins qu'il ne fasse que le rendre visible, énonçable ou recevable – dans la vision du monument et, d'une certaine manière, le château change de mode d'existence. Dans *L'œuvre de l'art*, Gérard Genette (1984) distingue deux modes d'existence des œuvres d'art. Dans le régime de l'immanence, l'accent est mis sur l'objet en quoi consiste l'œuvre, que l'objet soit matériel comme un tableau ou idéal comme une composition musicale. Le régime de transcendance « recouvre toutes les manières, fort diverses et nullement exclusives les unes des autres, dont une œuvre peut brouiller ou déborder la relation qu'elle entretient avec l'objet matériel ou idéal en lequel, fondamentalement, elle "consiste", tous les cas où s'introduit une sorte ou une autre de "jeu" entre l'œuvre et son objet d'immanence » (Genette 1994 : 185). Voici, dans son rapport au temps, le château de Lunéville rendu en régime de transcendance par l'incendie.

Notes :

1. Selon l'état des lieux de la mobilisation établi au 15 octobre 2005 par LCL. Les dons résultant des produits d'initiatives mises en place étant les plus généreux à cette date, avec 25% – soit 1 % de plus seulement que les particuliers.
2. Où, comme en Lorraine, de par son histoire régionale, on peut émettre l'hypothèse que peut régner dans certains milieux une nostalgie de la Franche-Comté d'avant son

rattachement à la France – opéré en 1678 par le traité de Nimègue – qui poserait alors non plus seulement la question de la distance à un lieu, un territoire (et quel territoire) pour s'y (r)attacher, mais aussi plus largement des usages de l'autochtonie – *saisies de lieux* que Noël Barbe explore particulièrement dans plusieurs travaux (Barbe 2006).

3. Deux Francs-Comtois ont souscrit à la donation en 2004

(selon le tableau que nous avons de l'époque de LCL).

4. Plus ou moins développées et plus ou moins rapides. D'une minute pour les plus brèves, les plus longues n'excédant pas deux ou trois minutes.

5. À la manière de Luc Boltanski (1993).

6. Un peu comme ce que dit Paul Ricœur de la perte d'identité dans *L'Homme sans qualités* de Robert Musil : « le non-identifiable devient l'innommable » (Ricœur 1990 : 177).

7. Comme nous le demande très explicitement avec ces mots l'un d'entre eux.

8. Nous l'aborderons dans l'avant-dernière partie : *Un château toujours à faire*.

9. Comme cela est encore dit dans l'état des lieux d'octobre 2005 réalisé par LCL.

10. En tant que médiation qui matérialise l'expérience de l'événement.

11. Aucun ne nous a dit avoir vu les premières images diffusées sur *France 3* le jour même au journal du « 19-20 ».

12. Parmi différentes modalités d'inscription des « vues de l'esprit », Bruno Latour met en évidence celle où il s'agit d'« incorporer l'inscription dans le texte », ce qui caractérise la littérature scientifique : « [...] Elle est la seule dont le référent soit présent à l'intérieur même du texte qui le commente. Le texte n'est pas seulement "illustré" par des images, il est le développement de celles-ci » (Latour 1985 : 21).

13. Gardons provisoirement ce terme.

14. Nous empruntons ce terme à Luc Boltanski (référence) bien que nous pensions là plutôt au travail de Michael Fried, historien de l'art analysant la place du spectateur de la peinture et la façon dont la peinture française de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à Manet a nié sa présence soit en lui fermant le tableau, soit en l'y incorporant. On se reportera à la trilogie de Michael Fried regroupée sous le titre générique *Esthétique et origines de la peinture moderne* (1990-1993-2000).

15. « Épreuve » au sens de Luc Boltanski : « Plus précisément, qu'appelons-nous une épreuve ? L'épreuve est le moment où une incertitude sur la grandeur des uns et des autres est mise

sur le terrain, et où cette incertitude va être résorbée par une confrontation avec des objets, avec un monde » (*in* Blondeau & Sevin 2004).

16. Nous sommes donc loin de la passivité que Kant liait à l'émotion.

17. On se reportera sur cette question d'activité réflexive et non passive de l'émotion, qui se transforme et se fabrique (et nous fabrique) dans la relation à autrui, au travail d'exploration de Vincianne Despret (2001) à partir de « versions de l'émotion ».

18. La mise en cause est surtout au niveau local – ce qui montre combien la proximité géographique n'empêche pas de se tenir éloigné.

19. Luc Boltanski emploie le terme de topique, « emprunté à la rhétorique », pour désigner « des registres de description permettant de transporter à quelqu'un d'autre la représentation de la souffrance et, en même temps, les sentiments qu'elle vous a inspirés » (*in* Blondeau & Sevin 2004).

20. Nous avons ailleurs opposé, à propos des catastrophes minières, des écritures « praticiennes », redonnant sens à une situation particulière en pratiquant une nomination proche, et des écritures épaisses qui visent à définir un collectif et à l'inscrire dans une temporalité relativement étendue : voir Barbe 2005.

21. On se reportera sur ces questions à des travaux particulièrement roboratifs de géographes comme Mathis Stock (2006) ou Olivier Lazzarotti, (2005 et 2006) travaillant à une redéfinition de leur discipline, à partir de la notion d'habiter, ou de sociologues travaillant sur les mobilités, comme Éric Le Breton (2004).

22. Comme les expressions « ici », « hier »... (Ducrot & Todorov 1972 : 323).

23. Pour le travail, les études, fréquentation virtuelle...

24. Sur la question de l'attachement ou de « l'autochtonisation » par la naissance, voir Barbe & Sevin, 2002.

25. Il s'agit de Léon Delarbre (1995).

26. Nombre de lettres commencent ainsi.

27. De quelques années d'enfance jusqu'à une trentaine d'années pour Paul et Annette.
28. Ainsi Luc qui, après un diplôme d'ingénieur dans le Nord, a fait un stage en Lorraine et connu Juliette à Nancy ; ou Tristan, psychothérapeute qui a « fait des interventions dans certains établissements ».
29. C'est ainsi que les Mosellans et les Alsaciens – c'est-à-dire les habitants des provinces perdues et rattachées un temps à l'Allemagne – désignent le reste de la France.
30. Au sens de Bruno Latour (1985).
31. Même parcours pour la première fois après l'incendie : « J'ai apprécié aussi beaucoup le parc, j'ai trouvé que c'était très agréable [...] J'adore flâner » (Sophie).
32. C'est ce collectif hybride frappant à la porte qui peut, comme nous le verrons, engager une exigence morale.
33. Ce qui est rarement le cas.
34. Dans les deux sens : le château c'est Lunéville, et Lunéville c'est le château.
35. Les Bosquets et le parc ne pouvant en être dissociés.
36. Autrement que physiquement, sans le connaître « en personne », donc.
37. On sait que *Inuits* signifie littéralement « êtres humains ».
38. Nous retrouvons la topique esthétique ; laquelle s'étend à d'autres visiteurs : un suivi d'une visite du château réalisé par Thibaut Gorius en juin 2005 met également en évidence cette attraction, les touristes se renseignant généreusement auprès du guide sur l'incendie et sur ses dégâts.
39. Toutes les personnes rencontrées envisagent de même manière positive cette répétition, et n'expriment nullement un accablement devant ce qui serait un destin tragique.
40. Chaque boutade tenant sa part de vérité, cette récurrence de la promesse de s'y rendre en fait dénoter le caractère aujourd'hui enrôlant et engagé.
41. Et ce n'est pas nouveau car la restauration est rendue imaginable et valorisée par d'autres ayant été menées à bien, comme celle du parlement de Rennes.
42. Sur la question de « l'original » et de sa composition progressive dans le temps, on peut se reporter entre autres aux travaux d'Antoine Hennion (1998) sur les œuvres musicales, et à ceux de Francis Haskell et Nicholas Penny (1988).
43. Nicolas n'arrive pas à une autre conclusion quand il parle des normes à mettre en place dans de tels lieux pour les sauvegarder. Elles sont sous-tendues par la « théorie du moindre mal » : la réparation au prix du changement plutôt que la perte.
44. Par opposition par exemple à l'indignation du directeur du magasin Cora de Lunéville exprimée auprès du maire de Lunéville qui avait publiquement comparé le soutien financier de son magasin et celui du magasin Leclerc.
45. On peut référer ici aux travaux de Michel Foucault (1984). Nous pensons plus précisément aux techniques qui constituent le sujet et lui permettent de se travailler.
46. On aura reconnu là les trois niveaux de l'interprétation de l'événement dégagés par Paul Ricoeur (1991).
47. La vérité comme effet de William James (1998).
48. On se reportera évidemment sur cette question de la répétition du malheur à Jeanne Favret-Saada (1977).
49. Références aux donations humanitaires qu'absolument tous pratiquent. Et, à l'exception de Nicolas concernant ses soutiens aux réfections artistiques et muséales, et de Juliette et Luc à propos de leur engagement envers le château de Montbéliard, pour tous les autres donateurs, cette aide patrimoniale pour le château de Lunéville est une première. Elle s'inscrit néanmoins dans leur parcours de donations, non pas en dehors mais en continuité des causes humanitaires qu'ils soutiennent.

**Troisième partie**

**DE LA LORRAINE**

**INTRODUCTION À SON ARRAISONNEMENT PATRIMONIAL**

## DE LA DOULEUR AUX LUMIÈRES

Une perspective historique du régionalisme lorrain

*Luc Delmas*

À l'occasion de l'incendie du château de Lunéville, l'historien ne peut manquer de s'interroger sur la mobilisation autour de l'événement et sur la médiatisation des enthousiasmes suscités par la perspective de la restauration de l'édifice, un peu à la manière d'une mobilisation télévisuelle, pour tenter de mesurer en quoi ce lieu particulier prend – ou plus justement donne –, à cette date et brutalement, valeur d'emblème régional. On écartera dans ce propos la question de la nécessaire remise en état des lieux – il faut rebâtir le château – pour s'intéresser davantage aux enjeux autres que financiers qu'une telle entreprise révèle. En effet la reconnaissance symbolique du lieu n'allait pas de soi contrairement à ce que les prises de position connues depuis cet événement laissent entendre.

Il est significatif que, dans un ouvrage publié en juin 2003, *Mémoire et lieux de mémoire en Lorraine* (Martin & Roth 2003), réunissant les contributions d'historiens, universitaires de Metz et de Nancy, le « Versailles lorrain » n'ait pas été retenu parmi les lieux emblématiques de la Lorraine, même si la mémoire de « Stanislas, l'Européen des Lumières » fait l'objet d'un chapitre (Muratori-Philippe 2003). Certes il s'agit des actes d'un colloque tenu en

octobre 2002, soit quelques mois avant l'incendie. Personne n'est devin ! Pourtant, au vu de tout ce qui a été dit et écrit depuis et au regard de cet « oubli », on peut déjà mesurer la part de l'émotion dans l'activation mémorielle. Soit le château n'avait pas été retenu parce que personne ne travaillait sur le sujet, soit encore parce qu'on le considérait comme un lieu allant de soi, qu'il était là sans l'être ; en tout cas le « château des Lumières » éclairait faiblement la galerie régionale des lieux de mémoire... Faut-il en faire un de ces « lieux évanouis » évoqués dans l'introduction de l'ouvrage (Martin (2003) ? Un lieu parmi d'autres et qui ne méritait plus guère d'être distingué ? Déjà au siècle dernier, dans le *Guide Joanne* de 1881, huit lignes sont consacrées au château de Lunéville, contre vingt-cinq à l'église Saint-Jacques, huit à l'église Saint-Maur et dix-neuf autres à divers bâtiments de la ville ; la gravure choisie pour illustrer la visite touristique de la ville est celle de l'église Saint-Jacques...

Le besoin de signes identificateurs, de lieux de mémoire, de « hauts lieux » symboliques qui donnent à tous le sentiment d'appartenir à une collectivité soudée par les strates de l'histoire et sur le temps long, est un phénomène désormais bien analysé. Ce

besoin a, tour à tour, été l'objet des attentions des politiques et, par ricochet, des éducateurs divers que sont les historiens, les écrivains, les professeurs ; en particulier les régionalistes qui, plus que d'autres sans doute, ont besoin de ces repères pour dire la pertinence de leur objet de rassemblement, de leur territoire particulier... Or, comme nous allons le remarquer, la Lorraine, région historiquement mal définie, manque singulièrement de ces repères capables d'homogénéiser une région, tant son histoire de zone disputée joue contre une perception univoque de son histoire <sup>1</sup>.

### **Du lotharingisme**

Ce qui frappe l'observateur étranger à la Lorraine, c'est bien la teneur amère de l'identité de cette zone de marche naguère encore violemment disputée. Elle s'est acquise dans le dernier siècle et demi une reconnaissance nationale de région frontière à l'épreuve et par contrecoup plus ou moins volontairement entretenu, une réputation de terre de souffrance. Nous en avons déjà souligné par ailleurs la dimension de cliché (Delmas 1998), décliné un peu sur tous les tons et par tous les acteurs de la vie publique, politiques, syndicalistes, militaires ou sportifs...

#### *Lotharingisme et « esprit » lorrain*

Voilà un premier trait singulier que l'histoire avortée d'un régionalisme triomphant permet de comprendre

sinon de justifier. Un autre trait particulier, mais tout aussi compréhensible et que nous interrogeons en conclusion, est la tentative de rassemblement consensuel qui se dessine actuellement et bouscule les sociétés d'érudits, cercles d'histoire, élus politiques, autour du passé de la région. On peut en effet penser que le noyau des « amis de la Lorraine », ceux qui vont œuvrer pour le succès d'une Lorraine reconnue comme héritière des années dites fastes du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne souhaitent guère voir l'image de leur région s'identifier à celle de la déroute et de la défaite. Bien au contraire. Et pourtant !

À considérer brièvement l'histoire du régionalisme lorrain, et particulièrement l'action, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des promoteurs du Musée lorrain réunis dans la Société d'archéologie lorraine, on voit que leur entreprise – bien que demeurée modeste et élitiste – doit être replacée dans une autre dynamique. La question du régionalisme trouvait en effet alors sa raison d'être dans l'air inquiet du temps. Leur société fondée en 1848 <sup>2</sup> s'inscrivait dans un moment républicain bien précis, où les clivages sur la question de l'État central et de la nation « une et indivisible » chère à Danton, jacobine et unificatrice tout à la fois, étaient loin d'être enterrés. Au contraire, les velléités décentralisatrices, portées par les libéraux, se trouvaient réactivées à l'occasion d'une renaissance républicaine fortement affichée entre 1848 et 1851. Et l'avènement du second empereur, sous l'ombre tutélaire de l'oncle, père d'une nation quadrillée par les préfets, ne pouvait ralentir l'ardeur des régionalistes, bien au contraire. En atteste le programme des « dix-

neuf », dans lequel Prosper Guerrier de Dumast <sup>3</sup> a joué un rôle éminent, bien que développé en 1865 dans un autre contexte et à la veille du centenaire du rattachement de la Lorraine à la France <sup>4</sup>.

L'événement le plus important qui se soit passé dans la région lorraine est la publication, en 1865, du programme de décentralisation de Nancy. Depuis longtemps déjà les hommes sincèrement libéraux se rendaient compte qu'il fallait modifier le régime administratif de la France. En 1836 le baron Guerrier de Dumast faisait paraître sa *Résurrection des provinces*. La question, après avoir sommeillé, fut de nouveau débattue dans des brochures et dans des articles de journaux à Metz et à Nancy, lorsque l'Empire eut commencé de prendre une physionomie libérale. Enfin dix-neuf Nancéiens appartenant aux divers partis d'opposition, se réunirent pour rédiger un programme qui ne créait pas de région, mais qui supprimait en revanche les cantons. Les conseils généraux, dont le projet accroissait considérablement les attributions, auraient à régler les affaires du département de plus, l'exécution des mesures qu'ils auraient arrêtées serait confiée — non plus au préfet — mais à une commission nommée par le conseil lui-même et recrutée parmi ses membres. Ce projet reçut l'adhésion d'hommes appartenant à tous les groupes de l'opposition, orléanistes comme M. Guizot, le duc et le prince de Broglie, légitimistes comme Berryer et M. de la Boulie, catholiques libéraux comme Montalembert, républicains comme Jules Favre, Jules Ferry et Eugène Pelletan. Beaucoup de ces hommes arriveront dans la suite au pouvoir, et cependant nous attendons encore aujourd'hui que le programme de Nancy devienne une réalité (Parisot 1924 : III, 302).

On retrouve là, sous la plume d'un historien qui connaît le destin de ce programme, l'évocation d'un régionalisme anti-parisien et fédéraliste, un avatar du girondisme réactivé contre le jacobinisme considéré comme liberticide et niveleur...

Si le consensus, du moins des élites, pouvait se faire autour de cette idée décentralisatrice, et de la revivification d'un certain lotharingisme culturel, il avait toutefois du mal à prendre corps dans une région dont la prospérité allait croissant, impulsée par la mise en réseau de toute une France industrielle, agricole et urbaine, quadrillée par les chemins de fer et les canaux. Dans ce contexte, la proclamation régionaliste ne pouvait avoir qu'une portée très limitée. D'autant qu'avec la défaite de 1870 et l'humiliation de 1871, elle devenait impossible ; elle contenait en elle-même sa propre contradiction. Comment exister en tant que Lorraine et être tout à la fois la France meurtrie, la France déchirée ?

### *Échec d'un lotharingisme populaire*

Pour Nancy, comment se vouloir une capitale régionale et en même temps endosser le statut de ville frontière exemplaire, en première ligne face à la déchirure ; comment célébrer une culture locale, alors que tout commande à l'unité, à l'union, bientôt « sacrée » dans la revanche ? L'échec du lotharingisme comme mouvement de masse peut alors s'expliquer à plusieurs niveaux.

La Lorraine dernière grande région incorporée à la nation ne manque pas d'en fêter le centenaire :

Au mois de juillet 1866, on commémora avec solennité le centenaire de la réunion de la Lorraine et du Barrois à la France. L'empereur, retenu à Paris par les graves événements dont l'Europe centrale était alors le théâtre, chargea sa femme et son fils de le représenter à ces fêtes. L'impératrice et le prince impérial ne firent à Bar-le-Duc et à Toul que des arrêts de courte durée. L'ancienne capitale de la Lorraine, où ils arrivèrent le 15 juillet, devait les garder plus longtemps. Une foule nombreuse, formée de Nancéiens et de gens venus de toute la région lorraine, fit à la souveraine et à son fils un accueil chaleureux. L'impératrice reçut avec son amabilité et sa bonne grâce habituelle les hommages des fonctionnaires et des habitants. Les personnages officiels qui prirent la parole protestèrent de leur dévouement et de celui de la population au régime impérial, dont ils vantèrent la gloire et les bienfaits. (Parisot 1924 : 303)

Le régionalisme se heurte à l'adhésion populaire à la nation. La Lorraine était devenue le modèle de l'intégration à la nation. Mieux, elle est devenue la nation tout entière après 1870... et surtout la nation meurtrie.

Qui aurait pu prévoir alors que quatre ans plus tard, l'Empire s'effondrerait dans une guerre malheureuse et qu'une partie de la Lorraine arrachée à la France, serait annexée au nouvel empire allemand ? (*ibid.*)

L'identité de la Lorraine va alors se forger sur d'autres thèmes comme la guerre, le travail industriel, qu'on le glorifie ou qu'on lui attribue les défauts du modernisme, et dans tous les cas sur l'effacement implicite de la Lorraine ducale.

Il reste alors peu de place aux régionalistes pour poursuivre leur travail de rassemblement identitaire autour d'une idée essentiellement historique de la province.

Cependant, toute vie provinciale n'a pas disparu, et bon nombre de citoyens pensent que le développement des initiatives et des énergies régionales est un élément indispensable du dynamisme national. (Sadoul 2002)

Alors qu'en juin 1892 les fêtes pour la venue du président Carnot sont suivies par la foule de Nancy, la Ligue lorraine de décentralisation s'active à contester le rôle hégémonique de Paris, notamment en s'opposant au projet d'exposition universelle. En 1909, l'Union régionaliste organise un congrès :

Les partisans lorrains de la décentralisation sont très séduits par les prises de position d'un jeune professeur montpelliérain Jean Charles-Brun, qui anime la Fédération régionaliste française. En janvier 1903, une trentaine de Lorrains de toute opinion et de toute nuance fondent l'Union régionaliste lorraine, avec pour président Gaston Gavet. (Sadoul 2002)

Ce fil, jamais tout à fait rompu, nourrit les utopies de quelques nostalgiques et s'alimente de provincialisme désuet et grandiloquent avec Maurice Barrès, Charles Maurras, Louis Bertrand <sup>5</sup>. En effet ce rapport régional au passé accompagne pour longtemps le sentiment national de la droite et prend une tournure de moins en moins folkloriste et de plus en plus réactionnaire, antidémocratique et avec quelques-uns xénophobe. Maurice Barrès



chante « l'enracinement », le respect des morts et l'amour de la terre natale ; Charles Maurras rêve d'un retour des provinces contre l'État central, lointain et corrompue. Certes tous les régionalistes ne se réclament ni de cette nostalgie ni de ce repli frileux sur la terre des ancêtres, mais personne ne peut oublier la dérive de ces mouvements, jaloux de leurs traditions et hantés par la peur du progrès qu'incarne alors la III<sup>e</sup> République laïque.

### *1870 et le lotharingisme des décombres*

Tout cela n'avait déjà plus du tout la même résonance après 1871. En effet, le traité de Francfort a enlevé à la Lorraine le quart de son territoire et près du tiers de sa population<sup>6</sup>. L'Alsace et la Lorraine annexées, qui forment ensemble un Reichland, sont incorporées à l'Empire allemand tandis que les territoires non annexés de la Moselle (le Pays-Haut) sont rattachés au département de la Meurthe pour former la Meurthe-et-Moselle (Sicard-Lenattier 2002). À ce moment le terme même de Lorraine s'habille de la blessure de l'amputation du territoire et perd du même coup, presque définitivement, tout autre sens ; elle n'est plus que la compagne de l'Alsace perdue. Elle ne peut dès lors plus guère revendiquer pour ses terres restées françaises et largement plus vastes, sinon plus peuplées, d'autre reconnaissance. Bien que le cœur même du duché de Nancy et de Bar demeure rattaché à la France, son destin régional passe au second plan, puisqu'il ne saurait y avoir deux Lorraines, l'une vivante et historiquement en droit de proclamer sa forte identité de dernière

grande région incorporée à la nation, tandis que l'autre, celle à laquelle l'opinion commune identifie dans la déploration, souffre d'avoir été séparée de la France.

Ainsi naît un patriotisme de la défaite, de la douleur et des décombres. On peut dire qu'il tombe bien, en ce sens qu'il va trouver sa place dans un romantisme mythifiant le passé, l'âge d'or médiéval et monarchique – que la monarchie soit française ou lorraine, nous y reviendrons en conclusion – donnant aux intellectuels et aux artistes l'occasion d'alimenter la conscience régionale de valeurs où la beauté de la ruine le dispute à la compassion et à la souffrance<sup>7</sup>.

Mais la défaite va aussi permettre à toutes les composantes politiques de se retrouver et de lier « la petite patrie » à la grande patrie républicaine, idée que l'on retrouve chez Jean Jaurès<sup>8</sup> ou chez Vidal de la Blache<sup>9</sup>. En effet, la glorification de la nation s'accommode des particularismes, même si la référence à l'État central commande depuis longtemps la politique française. L'idée est que le pays est constitué d'un ensemble de « petites patries » à la fois très différentes mais unies par l'amour de la « grande patrie ». Pour les républicains, cet amour est nourri d'égalité, de liberté et, depuis 1848, de fraternité. Pour les nationalistes, c'est la valeur patriotique qui l'emporte. Pour apprendre à aimer la patrie, il faut connaître et apprécier la petite et ici en Lorraine, le devoir d'amour sera d'autant plus aisé que les deux patries désormais se confondent. La

Lorraine meurtrie va prendre en effet le pas dans le travail de construction du patriotisme national, sur tout autre considération particulière et sans même le détour de l'histoire régionale.

Par la suite, la production historique a du mal à échapper à cette problématique de la blessure et des figures de résistance, comme celle de Jeanne d'Arc, vont être convoquées pour solidifier et sédimer dans l'épaisseur du temps, cette vision de la Lorraine. L'introduction de l'académicien André Chamson à l'ouvrage commémorant le deuxième centenaire de 1766 et du rattachement est sans ambiguïté :

Si le but de cette exposition est de célébrer le deuxième centenaire de la réunion de la Lorraine à la France, elle montrera, du même coup, que cette province est de France depuis beaucoup plus longtemps que deux siècles, [...] Marche, rempart, courtine et bastion de la patrie [...] La langue, ici, est fondamentale. Elle l'est d'autant plus qu'on la parle sur les limites où elle s'affronte à la langue germanique. [...] Ce que les deux siècles qui viennent de s'écouler devaient surtout apporter à la Lorraine, ce n'est pas une « francisation », depuis bien longtemps déjà accomplie, mais la mise en commun des grandes épreuves nationales, qu'elles soient de gloire ou de deuil. Familière depuis longtemps des « malheurs de la guerre », la Lorraine a traversé ces épreuves avec une fermeté exemplaire, et elle a donné à la France, pour mieux les affronter, l'énergie de ses hommes d'État et de ses hommes de guerre, tandis qu'elle ajoutait à son patrimoine les œuvres de ses écrivains et de ses artistes.

### **Une émotion «patriotique» : l'incendie du palais ducal en 1871**

L'annexion a placé Nancy aux avant-postes, à vingt-cinq kilomètres de la nouvelle frontière, et elle est devenue la plus importante ville de l'Est de la France, sa population grossie par de nombreux réfugiés alsaciens et mosellans. C'est dans ce contexte, un malheur n'arrivant jamais seul, que le 17 juillet 1871 le palais ducal à Nancy est ravagé par un incendie. Alors que le traité de Francfort est encore tout frais, que le palais ducal lui-même sert en partie de garnison de gendarmerie, et qu'il est du reste en partie occupé par les vainqueurs prussiens... ce qui ne manquera pas de nourrir la polémique sur les causes de l'incendie, comme le rappelle Pierre Barral (1978) dans le chapitre qu'il consacre à l'histoire de Nancy. Cet événement va incidemment créer un pont entre la défaite et la réorientation du discours régionaliste, puisqu'il met en scène l'occupant et l'incendie du palais ducal, dont les circonstances demeurent obscures :

Dans l'incendie du Palais Ducal, partiellement occupé (17 juillet 1871), les responsabilités sont mal établies : des discussions entre Français et Allemands retardent le tocsin, le feu se propage rapidement et si les tapisseries sont sauvées, beaucoup de pièces précieuses du Musée lorrain sont détruites. L'empereur d'Autriche François-Joseph donnera 100 000 francs pour la restauration, provoquant un geste analogue de l'État français. (Barral 1978)

Les publications qui rendent compte de l'événement nourrissent la thématique doloriste, d'autant plus

que l'incendie a lieu dans le creuset même du régionalisme, le palais ducal étant devenu siège du Musée lorrain <sup>10</sup> – lequel ne manque pas en même temps de rappeler sa vocation d'instrument du patriotisme français.

Pourquoi évoquer l'incendie du palais ducal <sup>11</sup> ? Parce qu'il s'agit de l'ancienne résidence des ducs à Nancy et parce qu'à l'occasion de sa destruction partielle en 1871, les réactions collectives et individuelles présentent des analogies avec le cas qui nous occupe. Surtout, comme nous l'indiquerons en conclusion, parce que cet épisode feu/émotion inaugure la longue parenthèse qu'on tente de refermer aujourd'hui à l'occasion d'un événement similaire. En outre, l'utilisation de ce malheur, de manière plus ou moins consciente, a constitué une pièce dans la construction d'une certaine identité de la Lorraine ducale à un moment où l'affirmation de Nancy comme ville frontière nécessitait le renfort de tous les éléments patrimoniaux possibles. On ajoutera que dans la campagne de collecte et de restauration du palais devenu musée une association a été tout particulièrement active, la Société d'archéologie lorraine, et qu'il n'est pas sans intérêt là encore de comparer les démarches anciennes et actuelles sur ce plan.

Donc, la partie du château abritant encore une caserne de gendarmerie, prit feu accidentellement le 17 juillet 1871 et l'incendie provoqua de graves dommages au musée. Voici ce qu'en dit le *Journal*

*de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain* <sup>12</sup> :

Un malheur affreux nous a frappé : le Musée lorrain n'existe plus, la Galerie des cerfs est en ruines ! Moins d'une heure a suffi aux flammes pour dévorer le fruit de tant de lutttes, de peines, de travaux, d'efforts persévérants. L'œuvre de plus de vingt années est à peu près complètement détruite ! Nous n'avons pas le courage d'énumérer nos pertes ; elles sont immenses, elles sont surtout irréparables : des trésors ne les feraient pas recouvrer. Si épouvantable que soit ce désastre, doit-il nous faire renoncer à l'entreprise patriotique...

Notons que l'idée patriotique est plusieurs fois réaffirmée et que le mot même de patrimoine n'est pas alors utilisé... Cette confusion des genres, si confusion il y a, nous la retrouvons également dans l'interchangeabilité des personnes censées porter tout à tour le souvenir du passé, de la gloire des armes, et des malheurs du temps, puisque l'on retrouve dans les mêmes cercles d'histoire, et unions sportives, les mêmes militaires, prêtres ou notables nancéiens... (Delmas 2000)

### *Acteurs, analogies et ruptures*

Une partie des dégâts fut réparée entre 1872 et 1875 grâce à une souscription dont nous pouvons suivre en partie la mobilisation, puisque le journal donne la liste des souscripteurs. Une première liste est close le 25 août 1871 et une seconde, le 30 septembre 1871. Elles ont été publiées dans le *Journal de la Société d'Archéologie et comité du Musée lorrain* <sup>13</sup>

et contiennent près de 1000 noms qui occupent environ 33 pages in 8°.

À quoi servent ces listes nominatives, sinon à montrer que dans le malheur commun, les clivages sociaux habituels sont transcendés. Tout le monde donne, peut donner, les plus humbles comme les puissants, à commencer par les rois ou les empereurs, comme François-Joseph, empereur d'Autriche.

Cela est possible, à la condition que nos concitoyens, que tous les habitants de la Lorraine, pour qui c'est une égale question d'honneur et de patriotisme, répondront à l'appel qui leur est fait par le descendant de leurs anciens souverains, lequel vient de leur donner un si éclatant témoignage de sympathie.

Si le comité se sent tenu de situer l'empereur dans la généalogie des ducs de Lorraine,

Pour les personnes auxquelles les questions historiques ne sont pas très familières, [...] l'empereur est descendant au quatrième degré, de François-Étienne (François III), dernier duc de la maison de Lorraine qui ait régné à Nancy, etc. <sup>14</sup>

celui n'est pas totalement inconnu : il s'était déjà rendu à Nancy en 1867 <sup>15</sup> :

L'empereur d'Autriche François-Joseph s'arrêta à Nancy en se rendant à Paris, où il allait voir l'exposition universelle. Il descendit dans les caveaux de la Chapelle Ronde, où reposent les restes mortels de ses ancêtres. La population nancéienne fit un accueil respectueux au descendant de ses anciens souverains, qui avait déjà subi tant de revers de fortune.

Son soutien confère au sinistre une autre dimension symbolique et matérielle. Sur le plan symbolique cet engagement donne de l'épaisseur historique à un lieu que seuls les fondateurs du musée avaient souhaité... Par ailleurs il pousse les pouvoirs publics français à intervenir au moins à la même hauteur changeant ainsi le projet initial qui, de simple restauration, devient désormais une redéfinition complète du musée, une ré-appropriation totale des lieux :

Ainsi c'est à la reconstruction du Palais ducal que doit être affectée la somme mise par S.M. l'Empereur d'Autriche à la disposition du Comité. Dans quel sens faut-il interpréter ce mot de reconstruction? Évidemment, dans le sens le plus large, le plus complet : c'est le Palais tout entier que, dans la pensée de l'Empereur, il s'agit de reconstruire.

Le rôle de l'église, de l'armée, des gens de justice, des nobles, bref des élites du moment dans la construction d'un comité où l'honneur, le souvenir de la Lorraine ducal et le patriotisme se le disputent n'a rien d'étonnant <sup>16</sup>. En effet, une petite étude rapide des souscripteurs, qui ne versent pas toujours à la « hauteur » de leur position supposée, nous renseigne sur leurs activités professionnelles : banquier, caissier à la caisse d'épargne, comptable, directeur d'établissement, entrepreneur maçon, maître de forges, négociant, propriétaire, rentier, anonymes, capitaine, chef de bataillon, gendarme, général, lieutenant, architecte, maître graveur, ébéniste, horloger, tapissier, bibliothécaire, gérant du journal *l'Espérance*, instituteur, professeur, abbé, aumônier de lycée, curé, père, vicaire, vicaire

général, élève, député de la Meurthe, député des Vosges, employé, gardien de prison, avocat, avoué, commissaire priseur, conseiller à la cour, directeur de prison, greffier, inspecteur impôts, juge, notaire, président du conseil des prud'hommes, procureur, docteur, noble (Mme de), couvreur, cristallerie de Baccarat, gardien de passage à niveau, boucher, boulanger, brasseur, chapelier, épicier, marchand de couleurs, papetier, pelletier, pépiniériste...

Les quelques donateurs des milieux populaires sont des employés, des artisans... Cependant la part importante des anonymes, un tiers dans les listes, mentionnés malgré tout, tend à suggérer l'idée d'une mobilisation portée par un mouvement de conscience patrimoniale <sup>17</sup> et de générosité populaire – que nous ne pouvons vérifier. Mais il y a lieu de penser qu'un parallèle pourrait être tenté entre cette mobilisation et l'évolution des idées régionalistes dont on sait qu'elle accompagne l'essor des classes moyennes, qui étaient jusque là peu représentées dans le milieu des sociétés savantes, d'histoire en particulier.

Parce qu'ici aussi il s'agit de sauver des collections d'objets dans un musée, le fait singulier à souligner sont les listes nominatives de donateurs « d'œuvres », tableaux divers, dont l'inventaire est riche lui aussi ! Le don en objet ou œuvre d'art révèle davantage le donateur, non seulement par la démarche d'urgence, mais aussi par la « qualité » du don et l'idée qu'il se fait d'un musée régional. À elle seule, cette démarche mériterait une étude que nous n'avons pu mener de manière significative.

La représentation géographique des souscripteurs n'est pas facile à présenter car dans les listes, la mention des rues de Nancy n'est pas systématique, et lorsqu'il ne s'agit pas de Nancéiens, la mention du lieu de résidence est donnée, mais de manière lacunaire et il y a de nombreux doutes dans les noms de villes extérieures à la Lorraine lorsqu'ils sont mentionnés.

Enfin, quelques autres sociétés en France, comme la *Société des antiquaires de l'Ouest*, ou la *Société française d'archéologie*, versent une contribution mais là c'est de l'endo-solidarité : on donne à soi pour soi.

Fidèles à l'air du temps, les initiateurs souhaitaient une rénovation calée sur un âge antérieur, comme si en donnant au bâtiment davantage de profondeur dans le temps, on l'ancrait davantage dans son statut de monument historique et authentique. Nous sommes dans ce moment où Viollet-Le-Duc revitalise un peu partout et où bon nombre d'utopistes (courant venu d'Angleterre avec un William Morris par exemple), théorisent sur un âge d'or médiéval <sup>18</sup> : il faudra effacer les étages de l'époque de Léopold pour revenir à l'aspect connu le plus ancien. La partie nord, reconstruite en 1873, fut à nouveau modifiée. L'aspect Renaissance que lui donna l'architecte Prosper Morey « gâche », au goût de certains, ce nouvel ensemble <sup>19</sup>. On notera à ce sujet que refusant la construction à l'identique, les initiateurs ne se placent pas pour autant dans une posture de dénégation, d'effacement de la catastrophe, au contraire ils profitent de l'accident pour édifier

un bâtiment dans les vues de leur époque et de la perception qu'ils ont d'un lieu mémoriel idéal <sup>20</sup>.

### **Volatilité patrimoniale, entre symbolique et opportunisme politique <sup>21</sup>**

De cet épisode, on aura surtout retiré une tonalité qui ne va plus véritablement changer dans les années qui suivent la défaite. À ce discours de l'humiliation s'ajoute rapidement celui de la déchirure, de l'abandon et de la mutilation puis celui de la vengeance. Au passage, tout ce qui peut se faire dans la Lorraine annexée est enfoui, et ne resurgira que bien longtemps après, là encore dans une réhabilitation incomplète et tardive.

Ensuite, la guerre de 14-18 occupe toute la place et malgré la victoire, une fois les visites accomplies et les discours remisés, c'est à nouveau la terre de souffrance qui va ressortir pleinement et dont Verdun symbolise tout le côté pathétique. Même Poincaré dans son désir de voir s'appliquer tout le traité à la virgule et au centime près, ne tient pas un autre discours pour consolider son plaidoyer. Sa chère Lorraine mérite le prix de ses souffrances récentes et plus anciennes... mais on passe assez vite sur les destructions liées aux bombardements des Français. Puisque l'on évoque l'incendie d'un château, qui se souvient de l'incendie du château du bois des Harts, œuvre du célèbre architecte belge Horta, édifié à Chambley pour la famille Wangen liée aux Solvay ? Bombardé par les Français quand il accueillait un état-major allemand... Détruit, reconstruit, et

puis rien dans les années 1920, comme escamoté, un peu comme si après les guerres, la question des commémorations obéissait à une règle obscure, variant entre quantitatif et qualitatif en fonction des moments <sup>22</sup>.

La Seconde Guerre mondiale, quoique moins présente localement sauf à la fin, donnera l'occasion de reprendre le thème de la victimisation des lieux, des monuments et des individus contraints de servir l'ennemi contre leur gré. Bien sûr, cette fois, la peine et la compassion débordent le cadre régional, mais aucune autre région que les terres annexées n'a eu à subir la contrainte des « malgré nous », comme si le sort en voulait plus que sa part quand il s'agit des Alsaciens-Lorrains. Discours de peine et grand blanc sur le reste, sur la vie, sur les affaires qui ont continué malgré tout.

Après 1945, le registre marque une pause, c'est le temps de la reconstruction et d'un nouvel emballement des industries, un peu moins le temps des militaires, place aux « barons du fer » des « Trente Glorieuses » ; et puis déjà les ententes européennes, la CECA, les changements de rythme et les délocalisations vers Fos et Dunkerque, les mines qui ferment, les usines... : retour du discours sur la Lorraine martyre, sur le combat, les luttes exemplaires, l'homme du fer à l'image de la région sait ce qu'est la lutte et la souffrance au quotidien, face aux éléments, à une nature rétive et parfois violente quand les galeries tombent ou que le gaz explose, quand l'usine prélève son quota de sueurs et

de sang. À nouveau, comme une force immanente, voilà que resurgit le malheur, la crise, la peine, et que la Lorraine meurtrie d'aujourd'hui rejoint celle d'hier. Personne au passage ne cherche à dire le formidable réajustement de l'outil qui tout en générant la casse sociale que chacun sait, permet à la branche de devenir une des plus performantes du monde ! Les simulacres de château incendiés comme à Jœuf, fief de la Maison Wendel, permettront à chacun de s'identifier jusqu'au bout dans cette thématique virile combinant la lutte, la solidarité et hélas, la violence un peu vaine contre des symboles évanouis dans les sociétés anonymes (Pinçon & Pinçon-Charlot 1998).

Nous sommes pris dans un long siècle et demi de larmes et les occasions de souder une communauté unie dans le malheur ont souvent pris le pas sur les commémorations triomphantes. Voilà qui permet sans doute de comprendre pourquoi, dans cette région, l'émotion face au destin, entraîne des réactions unanimes, chacun se reconnaissant dans le tragique et la compassion. Soldat, annexé, « malgré-nous », mineur, sidérurgiste, immigré, chaque Lorrain meurtri est sanctifié ! Meurtri, il est donc des nôtres.

Ce lotharingisme des décombres, réactivé périodiquement, mais de manière partielle et sélective, demeure mais compromet aussi l'avenir. Il faut corriger l'image négative et aux yeux de certains trop liée au passé, pour offrir un visage présentable aux touristes et aux investisseurs.

Toute cette genèse de la Lorraine debout malgré l'adversité, souffrante mais qui sait relever le défi, il faut la prendre en compte pour comprendre le contexte dans lequel les acteurs de la restauration du château ont agi et vont devoir continuer d'agir. Plus ou moins consciemment et compte tenu du contexte particulier de la régionalisation, ils en seront imprégnés tout au long de leur démarche, même si elle est résolument tournée vers l'avenir et détachée de toute nostalgie du moins dans le discours officiel.

### **Conclusion : l'entreprise de sauvegarde et de restauration demande à être remise dans son contexte**

Le contexte, c'est la régionalisation. Une régionalisation institutionnelle cette fois, et qui demande à être validée aussi par une reconnaissance historique, par une justification de la pertinence du territoire. La Lorraine tiraillée entre la France et l'Allemagne a sans doute plus besoin que d'autres de cette validation, nous l'avons évoqué. Sa singularité, elle l'a longtemps tirée d'une image symbolique, celle d'une marche, d'une marche souffrante, se substituant à celle d'une continuité souhaitée par quelques nostalgiques de l'Austrasie carolingienne. Peu confiants dans la course du progrès et effrayés du monde, ils ont mythifié le passé, l'âge d'or lorrain.

Rappelons à nouveau que, longtemps, cette mémoire des ducs a été enfouie (Martin 2003). Pourquoi ? Lorsque les deux orphelins erraient sur les chemins de la mère patrie éplorée<sup>23</sup>, ces deux

petits Lorrains parcourant leur région par deux fois, jamais leurs pas ne les conduisent à Lunéville, devant le château... Oubli inconscient, oubli volontaire de « l'âge d'or ducal », dans une propédeutique de la patrie républicaine ? Dans le discours consensuel d'après l'incendie, cette part de la mémoire a été totalement passée sous silence et dans les parallèles établis par ceux qui voudraient comparer les réactions des élites à celles des Lorrains « d'en bas », il ne faudrait pas manquer de faire aussi intervenir la mémoire longue du peuple, celle qui donne au terme de château un autre sens peut-être que celui de patrimoine.

En effet, ce n'est pas le moindre paradoxe que de réactiver une mémoire politique particulière, celle de l'Ancien Régime, monarchiste et féodal, pour une communauté républicaine, qui déjà détache l'objet de son contexte social et qui implicitement donne à l'idée populaire de château qui brûle, une délégitimation bien dans l'air du temps. Rappelons les « paix aux chaumières » et « guerre aux châteaux ». Au nom d'une vision pacifiée des rapports sociaux, il s'agit de gommer le temps social de l'époque des ducs pour ne retenir que l'apparat, la surface des choses, la visibilité du pouvoir, déjà active à ce moment, malgré Voltaire et ses émerveillements <sup>24</sup> ! Les lieux de pouvoir avaient déjà une fonction autant symbolique que fonctionnelle. Ce n'est pas par hasard que les « barons » industriels se sont fait construire des faux châteaux au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles <sup>25</sup>, châteaux dont les syndicalistes eux-mêmes avaient accepté, intégré la dimension factice, mais combien

symbolique du pouvoir du maître, comme nous l'évoquions en rappelant les simulacres d'incendie.

Il conviendrait d'interroger cet « enthousiasme collectif » que le dernier « malheur » lorrain a suscité. Dans la durée, il offre l'occasion de replacer chaque temps du lotharingisme dans son contexte. Comme tout régionalisme, il a d'abord été légitimiste, nostalgique de l'autonomie (toute relative) des provinces d'Ancien Régime. Et c'est à notre sens, pourquoi, sous la Troisième République, il échoue. Et c'est parce qu'il s'inscrit contre l'air républicain du temps qu'il ne peut être valorisé. Après la Grande Guerre encore, dans des ouvrages de vulgarisation destinés aux écoliers des années 1920, tel *Lectures lorraines*, de la Société lorraine des études locales dans l'enseignement public, pourtant préfacé par le maréchal Lyautey, daté de 1928, le château de Lunéville est curieusement oublié, pas de gravure, pas de texte ; dans *Leçons et récits sur l'histoire de la Lorraine*, 1930, page 88, une gravure, un extrait d'un texte de Voltaire..., trois lignes dans un ouvrage qui compte 172 pages.

Enfin, après les années sombres de la guerre, le régionalisme revient à la mode dans les années 1960, avec, pour la première fois, une assise un peu plus populaire, qui correspond sans doute à une époque plus curieuse et qui se détache d'une vision passéiste, pour accepter les termes d'un discours prônant les valeurs de proximité.

Mais alors pourquoi le « Versailles Lorrain <sup>26</sup> », devient-il le « château des Lumières » ? Une antithèse



difficile à suivre en dehors d'un projet rassembleur et peu soucieux de vérité historique, puisque chacun sait que les Lumières s'inscrivent en faux contre l'esprit de Versailles et de l'absolutisme. Le consensus autour de l'idée de région, malgré les petites divergences avec l'opposition sur le projet de restauration, obligerait-il la gauche à investir un lieu d'un contenu qui n'est pas évident à défendre au départ par une assemblée qui affiche ses priorités sociales dans un budget difficile ?

Les « Lumières » dans un château ducal, certes la concordance des temps est respectée, mais c'est charger un lieu de pouvoir (Ancien Régime) même éclairé, d'un contenu philosophique libérateur en grande partie trompeur ; c'est forcer la représentation faussée, en convoquant les penseurs de la lutte contre l'absolutisme et le cléricalisme, et accompagner le lissage de l'histoire ; c'est donner à l'histoire régionale une vision apaisée où chacun pourra se retrouver au delà de vieux conflits prétendument dépassés ; c'est enfin nourrir l'idée d'un âge d'or lorrain et redorer ainsi la valeur refuge des régions face au monde moderne qui fait peur <sup>27</sup>.

À l'époque de l'épanouissement de cette vision mythifiée – les années 1890-1914 en gros – une mutation fondamentale de la conception de l'histoire s'était opérée. Un glissement dans la présentation de l'héritage historique avait permis de ne plus valoriser une époque précise comme modèle (1789 pour un républicain) et, au contraire de développer l'idée plus vague d'un passé gardien des valeurs immuables.

Ce fut le passage de l'historicisme au régionalisme, dans lequel on a pu tout mêler et d'une certaine manière tout dépolitiser en apparence pour pouvoir rassembler sous une même étiquette les guerres, l'histoire locale, la politique, la littérature. Cette idée refuge a été balayée par l'histoire complexe de la région, ses déchirements, ses destructions, autant d'épreuves qui ont concouru à façonner une identité régionale souvent stéréotypée et dont beaucoup voudraient se défaire, au nom de ce même progrès, au nom de l'Europe, de l'Europe des Régions, ici de la Grande Région.

Inconsciemment ou non, le projet rejoint ainsi une vision modérée du passé, mais qui implicitement s'inscrit dans le fil des penseurs de l'autonomie culturelle des provinces, ceux qui rejett(ai)ent sans doute avec les idées « parisiennes », les interprétations de l'histoire contraires à une vision idyllique de l'histoire régionale.

Les Régionalistes du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle débutant souhaitent avant tout que leur province ait une vie propre, que les Lorrains gardent la liberté d'entreprendre et de créer. Ils rejettent la tutelle intellectuelle de Paris qui stérilise, comme ils rejettent la centralisation administrative qui paralyse la vie provinciale. Mais tout séparatisme leur est étranger. (Sadoul 2002)

Faudra-t-il au nom de cet œcuménisme aller jusqu'à reprendre les thèmes des Lorrains les plus conservateurs ?

Souhaitons que les Lorrains du troisième millénaire restent aussi fidèles à leurs racines que leurs aînés.

Comme l'a écrit Maurice Barrès : « Quand une âme lorraine se forme une haute conception de sa Terre et de ses Morts, cette idée devient le principe de grandes actions ». (Sadoul 2002)

À long terme, l'incendie peut ouvrir une nouvelle période fermant ainsi la parenthèse de la Lorraine meurtrie déclinée successivement à l'occasion de la perte de la Moselle, puis des guerres (terre de souffrances) puis de l'industrialisation (terre de volonté, terre de brassages), de la désindustrialisation (terre de luttes) qu'il convient de refermer ; à l'occasion de cet incendie, il était tentant de réaffirmer la capacité de renaître du malheur (mythe sisyphien). Or de manière presque concomitante, a été célébrée une tout autre image de la Lorraine, celle des Lumières... et ici on ne pouvait que jouer sur le double sens du terme pour fermer la période noire, un peu répulsive de la région. Ce discours neuf, d'attente, d'espoir et de redéfinition n'est pas tenu par tous...

Pour les associations de défense, de sauvegarde, pour qui restaurer le château relève du « militantisme », la référence ne peut être que celle d'un passé régional

glorifiant la ténacité dans le malheur ou les vertus de l'âme lorraine dans l'adversité. En ce sens, l'opposition constatée dans les discours entre élus et mobilisés de base, tient implicitement à ces postures différentes face à ce nouveau malheur, soit on le traite selon l'esprit prêté à la région (discours dominant, mobilisateur des déboires passés) soit, au contraire, on l'aborde avec l'idée de reconstruire une nouvelle image du territoire, en rupture avec les déplorations du passé.

Si l'événement se présente désormais en rupture et si le cycle historique propre à cette marche de France doit se clore à l'occasion, alors s'ouvre une période neuve et l'événement est bien constitué. On retiendra dans ce cas qu'il est porté en tant que tel par ceux qui cherchent à légitimer un territoire régional à l'heure où la pertinence des découpages et des échelles nouvelles face à Paris demande à s'afficher positivement. Quitte à ne pas être compris par tous ceux qui ont grandi, bercés par Barrès, Bertrand, ou leurs continuateurs régionalistes, dans l'idée du caractère particulier et intangible de cette terre de difficultés et de renaissance.

### Notes :

1. « Ce que nous appelons la Lorraine n'a donc pas d'unité historique. Elle n'a pas non plus d'unité géographique. [...] Et pourtant ce pays si morcelé, si tiraillé en sens contraires, a tout de même une unité – une unité morale : c'est la plus solide. » (Bertrand 1927)

2. Les prémices remontent à 1819.

3. Prosper Guerrier de Dumast (1796-1883) est la figure nancéienne associée à la création du Musée lorrain (voir *infra*) ; représentant du catholicisme libéral, il est le théoricien du provincialisme et de la Lorraine comme « petite patrie ».

4. « Les dix-neuf » se sont réunis à l'initiative d'Alexandre de Metz Noblat et de Maurice de Flobant, des catholiques

libéraux. Ils ont décidé de se réunir à moins de vingt pour rester dans la légalité et éviter ainsi une surveillance policière. Ils souhaitent discuter un programme de décentralisation, afin d'établir un rapport qui sera diffusé à des sommités de l'opposition (Sadoul 2002).

5. Voir sur ce point l'article de David Hopkin (2002) qui s'intéresse à la Lorraine comme centre actif de la pensée régionaliste entre le Second Empire et la Seconde Guerre mondiale. Il présente une série de régionalistes et les voies qu'ils ont définies pour la Lorraine, des décentralisateurs des années 1860 aux autonomistes des années 1930. La plupart étaient aussi folkloristes, car en l'absence d'une région historique clairement définie, ou même d'une langue commune, le folklore a été cité comme la preuve d'une unité culturelle et donc d'une identité lorraine commune. Le folklore a aussi fourni les reliques d'une communauté plus organique, caractérisée par le respect des élites traditionnelles ; les folkloristes ou les régionalistes lorrains ont eu tendance à être associés à la droite, des catholiques sociaux jusqu'aux fascistes. Jusqu'à présent personne n'a été capable de mobiliser les Lorrains derrière un ordre du jour régionaliste, parce que les revendications nationales étaient contradictoires avec la région les forçant à accepter un compromis avec l'un ou l'autre des nationalismes voisins.

6. Les Lorrains des terres annexées eurent jusqu'au 1er octobre 1872 pour opter entre la France et l'Allemagne. Les départs vers la France commencèrent dès l'armistice et atteignirent leur paroxysme en 1872.

7. Cette conscience régionale souffrante, thème barrésien s'il en est et dont il faudrait à présent taire les sous-entendus (Sadoul 2002), a été étudiée dans sa dimension politique et mystique par Zeev Sternhell, auquel nous renvoyons le lecteur : Sternhell 1972, chapitre VII, La question lorraine et le problème du régionalisme.

8. « La résurrection des « provinces », des « petites patries », dont la gloire est chantée à pleine voix face à la République française, cet agent d'oppression, Jaurès y fait face en 1913 dans un article destiné aux instituteurs : il paraît le 5 octobre dans la *Revue de l'enseignement primaire et primaire*

*supérieur*. Ce qui a rendu possible, écrit-il, la résurrection des provinces, ce n'est pas la fidélité aux Celtes, aux cathares [...], c'est « le vaste mouvement du monde moderne », c'est l'unité nationale qui leur a permis de bénéficier d'un horizon élargi, c'est d'une certaine manière Paris, non pas comme lieu privilégié des mondanités, mais comme capitale de la France républicaine vers laquelle affluent, sous l'effet de la crise, les populations de toutes les campagnes et dont la lumière, les lumières, retombent ensuite vers « les petites patries » (M. Rebérioux, « Jaurès et la république », *L'Humanité*, 6 septembre 2000).

9. « L'ombre de la France se projetait de plus en plus sur ces contrées. Effectivement présente depuis le xiv<sup>e</sup> siècle dans une partie du Barrois, l'autorité royale avait gagné, au xv<sup>e</sup>, les Trois-Évêchés ; elle s'impatronisa, au siècle suivant, en Alsace, et ce fut enfin, au xviii<sup>e</sup>, le tour du duché de Lorraine et de Bar. De longues approches avaient préparé la capitulation ; et depuis longtemps on comptait des intelligences dans la place. L'idée d'appartenir à cette grande monarchie, qui se portait héritière des Gaules, était devenue familière à bien des esprits ; et quelque sentiment qu'elle excitât chez les uns ou les autres, plus d'un se disait, en face du courant général qui emportait l'Europe vers la formation de grands États, que l'autonomie politique de petites contrées placées au centre des tourbillons, devenait un rêve chimérique. La France apportait à des contrées incapables de pourvoir à leur sécurité et de suffire à leur propre défense, l'appui et la garantie de sa force. » (Vidal de la Blache 1917)

10. Inauguré en 1862, le Musée lorrain présente un panorama complet de l'histoire de la Lorraine ainsi que quelques-unes des œuvres les plus réussies d'artistes qui virent le jour ou s'illustrèrent dans cette région : Ligier Richier, Georges de La Tour, Claude Deruet, Jacques Callot (300 cuivres ainsi que la plupart de ses gravures), César Bagard, les Adam, Louis Cyfflé, Clodion. On y voit également des exemples des productions des grandes manufactures lorraines (Lunéville, Saint-Clément, Niderviller) et des témoignages de la richesse de la vie de la cour de Lorraine (tapisseries de Banquet, meubles, tableaux).

11. Le bâtiment aux origines mal connues (sous le duc Ferri III – 1251-1303), a déjà été plusieurs fois remanié et endommagé au cours des guerres, les sièges et d'autres incendies. Notamment à l'époque de Charles le Téméraire. Une reconstruction est entreprise au début du XVI<sup>e</sup> siècle sous les ducs Antoine, François et Charles III. Une gravure de Claude Deruet, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, et divers dessins nous donnent une idée de ce château déjà remanié. L'ensemble se composait d'un corps assez imposant, d'une église plus ancienne, l'église collégiale Saint-Georges, qui renfermait les tombeaux de ducs de Lorraine, ainsi que celui de Charles le Téméraire. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il fut restauré, remanié. Vers 1570, on y établit la « Salle neuve » (la plus grande salle du palais), et l'on suréleva le corps de logis principal. Mais un incendie endommagea gravement le palais et les œuvres qu'il contenait, en 1627. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une partie du palais servait d'entrepôt à fourrage et d'écuries pour le casernement des gendarmes. Il fallut attendre 1848 pour que la Société d'archéologie lorraine, fondée pour l'occasion, obtienne que le palais ducal retrouve un usage plus « digne » de son passé et entreprenne la création du musée.

12. 20<sup>e</sup> année, n°4, juillet 1871.

13. *Idem.*

14. Ce passage est à mettre en relation avec l'actuel désintéret de certains, moins concernés par la rénovation du château de Lunéville que par la casse de la sidérurgie lorraine ou de l'entreprise Traylor. On peut aussi évoquer le récent et similaire cas du château de Windsor qui a brûlé complètement en 1992 et a dû être rebâti. Le gouvernement s'est opposé au versement d'une aide pour les dépenses de restauration. Il a soutenu que le public ne comprendrait pas cette dépense alors que les problèmes sociaux et le chômage continuent à progresser. La reine a donc décidé d'ouvrir le palais de Buckingham aux visiteurs pour payer en partie les dépenses de restauration. Elle a ainsi été capable de rembourser les deux tiers des 36,6 millions de livres dépensés pour une restauration, achevée en novembre 1997.

15. Le maréchal de Canrobert y accueillit l'impératrice Eugénie et le prince impérial en juillet 1866 – à l'occasion

du premier centenaire du rattachement de la Lorraine à la France –, François-Joseph d'Autriche y fut reçu en octobre 1867.

16. N'oublions pas que 1871, c'est aussi le temps de la Commune de Paris, de l'incendie de l'Hôtel de Ville et pour les Lorrains attachés à l'église, un déchirement : Monseigneur Darboy, archevêque de Paris et ancien évêque de Nancy (de 1859 à 1863), est fusillé à Paris par les Fédérés le 24 mai 1871. Comment ne pas rattacher ces événements à l'engagement autour des valeurs portées par la suite par les plus conservateurs des régionalistes lorrains ?

17. Voir Jeudy 1986, en particulier chapitre II, paragraphe 5 : L'accident ou la mémoire du réel, p. 98.

18. Voir Dollé 2005, en particulier le chapitre IV : L'espace-temps de la restauration du royaume, pp. 35-44.

19. Attaché au service des Monuments historiques, l'architecte Émile Boeswillwald restaura la galerie couverte de la cour renaissance, tandis que Prosper Morey (architecte de la Ville et des Monuments historiques du département depuis 1850) s'attachait à faire revivre, en la dénaturant, la partie nord de la façade sur la Grande Rue (Guide de Nancy).

20. Le terme néogothique désigne un mouvement qui, dans toutes les branches de la création artistique, s'est caractérisé par un retour au Moyen Âge. Les premières manifestations apparaissent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En France, l'essentiel, et le plus intéressant de la production, date des années 1840-1860. Parmi les premiers chefs-d'œuvre, la flèche de la cathédrale de Rouen conçue par Alavoine à partir de 1824, le chœur de la cathédrale de Nantes et, à Nancy, l'église Saint-Epvre, de Prosper Morey. Il faut noter, cependant, que Viollet-le-Duc, le principal théoricien du mouvement, n'acceptait pas que son architecture fût ainsi désignée : pour lui, l'objectif était moins d'imiter les formes médiévales que de les adapter aux besoins de la société.

21. Cf. Andrieu, Lavabre, et Tartakowsky 2006.

22. « Malgré ces tiraillements et à travers heurs et malheurs, le pays a continué à vivre comme il a pu. Aujourd'hui, non seulement il vit, mais il prospère. Cent fois dévasté, mis à

feu et à sang, il s'est acharné à renaître. Quand nos ducs ont été chassés de leurs États par la politique française ou bourguignonne, ils sont allés à l'étranger porter la bravoure et toutes les autres qualités de notre terroir. Ils ont manifesté devant l'Europe une Lorraine toujours vivante et irréductible en dépit de tout. » (Bertrand 1927)

23. Tout le monde connaît *Le Tour de France par deux enfants*, de G. Bruno, lauréat de l'Académie française. Publié pour la première fois en 1877 (et constamment réédité depuis, ce qui en fait un best-seller de la librairie «Vve Eugène Belin & Fils»), cet ouvrage (« livre de lecture courante pour le Cours moyen, avec 212 gravures instructives pour les leçons de choses, et 19 Cartes géographiques »), dont le sous-titre « Devoir et Patrie » annonce le caractère édifiant après la défaite de 1870, connut dès sa sortie une grande diffusion.

Il s'agissait de donner une manière de savoir patriotique aux citoyens en herbe.

24. Voltaire cité par tout le monde et *in extenso* par Louis Bertrand (1927).

25. Voir Moine 1989.

26. On notera que Louis Bertrand (1927) qualifie Nancy, sa place et ses palais, de « Versailles lorrain ». On relèvera aussi que dans les trois pages qu'il consacre au palais ducal, pas une fois l'incendie de juillet 1871 n'est mentionné.

27. « L'antithèse de cette société en voie de totalité, sinon de totalitarisme, porte un nom, la fédération. Autrefois, tant bien que mal, elle allait de soi. Maintenant, à nous de la recréer sans nous égarer dans le rêve. » (Charbonneau 1991)

18 JUILLET 2003 / L'ÉCONOMIE / 10 JANVIER 2003

# ENTREPRISES INDUSTRIE

Le tribunal de commerce de Briey (Meurthe-et-Moselle) devait statuer, jusqu'à janvier, sur le sort de l'usine Daewoo-Oxion de **MONT-SAINT-MARTIN**, qui produit des tubes cathodiques. Les 550 salariés espèrent

que l'instance ne prononce que le redressement judiciaire du site, et pas sa fermeture. Le préfet a tenté d'engager les syndicats en leur faisant entendre leurs menaces de recourir à la pollution de la

Chiers, un affluent de la Meuse, pour se faire entendre des pouvoirs publics. L'**ÉCHEC DE DAEWOO** sonne le glas des projets de réindustrialisation de la Lorraine orientés vers la production de produits électro-

matiques. **LA SIDÉRURGIE**, de son côté, est esquivée à une décision d'Arnaud. Le groupe **BOFMEYER** fait de ses trois sites européens : Sibers (Allemagne), IJzegem (Belgique), ou Hoesung, en Corée.

## La crise de Daewoo signe la fin d'une ère pour la Lorraine

La possible fermeture de l'usine de tubes cathodiques de Mont-Saint-Martin, qui emploie 550 salariés, illustre une nouvelle fois l'échec du projet de réindustrialisation du bassin sidérurgique grâce à l'électronique grand public. La région table désormais sur l'automobile et les services

### METZ

De notre correspondant  
La crise a été dramatique in extremis à l'usine Daewoo-Oxion de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), où les 550 salariés menaçaient de défermer dans la Chiers, un affluent de la Meuse, de l'acide chlorhydrique, de l'acide fluorhydrique, du carbone ou du plomb. Dans la soirée du mercredi 8 janvier, les organisations syndicales CGT, FO et CFDT ont obtenu du préfet l'engagement écrit qu'il « prendrait toutes les initiatives nécessaires pour accompagner les démarches des salariés de Daewoo dans l'attente d'une décision de l'entreprise ».

Le préfet s'est engagé à rencontrer les organisations syndicales des vendeurs en préfecture, à la demande du tribunal de commerce de Metz, qui devait statuer, jeudi, sur l'avenir de l'entreprise. Les 550 salariés souhaitaient, jeudi, que les juges ne prononcent « que » le redressement judiciaire du site de production de tubes cathodiques, plutôt qu'une fermeture définitive, et qu'ils accordent un sursis pour une unité inaugurée en 1996 et aujourd'hui menacée de fermer ses portes après ses concurrents de Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle) et Faram (Moselle).

Au plus haut de sa gloire, l'ancien conglomérat sud-coréen Daewoo employait plus de 1 200 salariés dans le nord de la Lorraine. C'était l'époque où la région croyait passer

ses plaines, après la fermeture des mines de fer et les restructurations sidérurgiques, grâce aux investissements des dragons asiatiques. Aujourd'hui, alors que la Lorraine s'apprête à fêter dans les deux ans les dixième mines de charbon de France, le projet de la grille Daewoo laisse aux Lorrains un goût d'inachevé. C'est un symbole de la réindustrialisation lorraine qui risque le naufrage.

### RECONVERSION INDUSTRIELLE

Pourtant tout avait bien commencé, en 1999, lorsque le groupe a installé une unité d'assemblage de fibres micro-onde à Villers-la-Montagne. Le marché pour ce bien d'équipement était porteur et Daewoo souhaitait contourner les barrières douanières européennes. Une autohe, notamment, pour une multi-décennie surtout féminine - épouses et filles de sidérurgistes. Les effectifs de l'usine étaient alors portés à 280 personnes. En 1999, la même stratégie a donné naissance à l'unité de téléviseurs de Farnac, où ont travaillé jusqu'à 300 salariés. Mont-Saint-Martin est venu trois ans plus tard.

La Lorraine croyait alors dur comme fer aux investissements étrangers, largement subventionnés par l'Europe, l'État et les collectivités. Pour favoriser la reconversion industrielle, la gauche avait même créé à Longevy (Meurthe-et-Moselle), dans les années 1980, le Pôle



Photo: J. L. Tornatore

compagnon de développement (PDC), créé en 1983, et prévu en dix ans sur des tranches sidérurgiques. Le résultat est plutôt décevant : seuls 2 300 emplois ont vu le jour, dont les 550 menacés de Daewoo-Oxion. Et les prochains emplois créés à Mont-Saint-Martin le seront par Auchan, qui y construit un hypermarché.

En Lorraine, la politique a été souvent motivée des aides publiques accordées aux entreprises étrangères. Les premières entreprises ont intervenues quand les asiatiques IVC et Panasonic ont quitté

en 1997 et 1998, le terrain, après avoir bénéficié de subventions. Un fléau pour les « résidents de Metz » et « les autres européens ». Les indignations ont repris de plus belle avec la déventure sidérurgique de Daewoo. Et pour cause : entre 1989 et 1998, les trois autres usines du groupe ont encasé près de 46 millions d'euros d'aides directes françaises et européennes, sans compter des prêts subventionnés américains, ou les aides d'investissement de taxes professionnelles ou de charges sociales. « Je ne suis pas contre les aides, mais pour un meilleur

usage de ces aides », remarque le directeur de l'usine de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), remarque de fermeture. Les syndicats ont demandé des garanties et des garanties à l'entreprise, pour se faire entendre des pouvoirs publics.

celles de ses salariés par les entreprises », a longtemps martelé le conseiller régional communiste Patrick Adair.

Son collègue André Fournier (UMP) refuse d'entrer dans cette polémique : « Les trois usines Daewoo ont largement amorti les aides qu'elles ont perçues. Vingt quelques mois, il s'agit même : » Les subventions ont même permis d'investir les Ateliers versés à un million de personnes. Si on ajoute le TVA credit, la leur programmation, la aussi, il y a eu des pertes. »

La direction de l'usine de Mont-

Saint-Martin refuse pas à l'usine et approuve pour prouver sa bonne volonté. Selon ses directeurs des ressources humaines, Antoine Bancel, les aides lorraines ont été « largement compensées ». Le 2001, le groupe a obtenu un prêt au total de 91 millions d'euros de subventions sociales, 8,84 milliards d'euros de taxes et impôts, plus 395 000 euros de taxe professionnelle en 2000 et 673 000 euros en 2001.

Mais au-delà de la politique sur les aides, la dévotion de Daewoo ne doit pas être forcément interprétée comme l'échec de la réindustrialisation lorraine. Si le « fléau » industriel des usines d'assemblage des téléviseurs européennes comme à travers ses frères, la région a su diversifier avec succès son tissu industriel. Plus de 45 000 Lorrains travaillent ainsi pour des constructeurs ou des équipementiers automobiles, 65 000 dans 2 000 entreprises de la logistique et des transports. Et dans un récent rapport, le Conseil économique et social régional fait remarquer que « plus de deux des effectifs industriels ont été employés dans des unités capitalistes étrangères ». Le CES conclut même : « Il est possible d'affirmer que la reconversion d'un point de vue structurel est bien engagée. Il reste à lui donner la dernière impulsion pour assurer la fin réussie de l'industrie lorraine. »

Stéphane Gellin

ill. 1

Le Monde, 10 janvier 2003.

## L'HORREUR PATRIMONIALE

Lunéville-Daewoo et retour

*Jean-Louis Tornatore*

Calme bloc ici-bas chu d'un désastre obscur  
Que ce granit du moins montre à jamais sa borne  
Aux noirs vols du Blasphème épars dans le futur  
(Mallarmé 1877).

Marina approuve. La cinquantaine, comme ses collègues Gabrielle et Anne, cette opératrice retrousse la manche droite de sa blouse pour laisser apparaître une cicatrice impressionnante à hauteur du coude. « On est toutes esquintées, charcutées, crevées : tendinites, opérations du canal carpien, lumbago », égrène Marina en pestant contre les conséquences du travail à la chaîne douze années durant. « On est abîmé, usé, on a mal aux jambes, au dos. Depuis des mois, la situation porte sur les nerfs, c'est le stress. » « Et on est plus toute jeune », ajoute une collègue un peu plus loin <sup>1</sup>.

### **Prologue : d'un incendie, l'autre**

Extrait de François Bon, *Daewoo*, Paris, Fayard, 2004 : 155-163

#### *Incendie : Lunéville, le château*

L'hiver de cette année 2002-2003 a été plus médiatique que prévu pour le colonel Modéré et ses sapeurs-pompiers. Le mardi 5 novembre, un cheminot remarque de la fumée et des flammes dans un wagon du train de nuit Paris-Vienne qui défile au ralenti dans sa traversée de la gare de Nancy. Il donne l'alerte et on arrête le train. On dira plus tard qu'un court-circuit de la mini-cafetière électrique du steward avait provoqué la mise en combustion de la paroi, et les émanations toxiques. Au mois de juillet suivant (mais c'est la canicule et le secours aux personnes âgées qui seront devenus le problème principal des pompiers), le responsable messin des relations publiques de la SNCF organisera la pose d'une plaque dans la gare à la mémoire des douze morts (cinq Américains dont deux enfants, trois Allemands, un couple de Russes, un Hongrois et une Grecque) asphyxiés dans le wagon dont s'était

absenté le steward et qui ne comportait pas de système de détection d'incendie. Le colonel Modéré souligne les difficultés qu'ont eues ses pompiers à accéder au train, coincé quai de la Bataille dans une tranchée urbaine, alors qu'il a fallu un vérin hydraulique pour forcer les portes du wagon.

Le jeudi 2 janvier, le vent souffle à 90 km/h et continue à forcir. Météo France confirmera des rafales à 104,4 km/h, puis une diminution à 80 km/h vers 22 heures, pour revenir à la normale vers 2 heures du matin.

Tous les centres de secours sont engagés sur des opérations dites « multiples ». À 18h29, les pompiers de Lunéville reçoivent un appel du commissariat de police indiquant qu'une patrouille vient de détecter un début d'incendie dans la toiture de la chapelle. Il apparaîtra plus tard que c'est l'alarme intrusion du bâtiment historique qui s'est mise en action – probablement suite à la destruction de ses circuits électriques –, déclenchant ainsi le déplacement des policiers. Un camion, qui revient d'une intervention pour feu de cheminée, se détourne et arrive au château dans la minute qui suit. Aucune flamme n'est visible de l'extérieur, cependant des fumées s'échappent entre les ardoises de la toiture : « Le commandant Sauvageot se présente sur les lieux, le chef de garde de Lunéville fait état de la situation, en particulier des risques importants de propagation. Dans ce laps de temps, le Central tente de détourner les moyens du groupement engagés sur des opérations multiples et envoie à 19 heures un premier train de renfort formé par : 3 FPTSR, 1 FPTDA, 1 EPA 30, 2 EPA 24, 1 UAR, 1 UPRO, 1 UDA 4000 + MPRGP 4000/5, ainsi que le VPC du groupement. Les objectifs majeurs sont définis, à savoir enrayer la propagation au niveau du corps central et dans les ailes sud-est, maintenir l'incendie dans les combles de la chapelle. À 19h 15, ce sont 3 LDV 40 et 5 LDV 65, dont deux sur échelles, et 1 LC de plain-pied qui sont en action, fournissant un débit équivalant à 15 de nos anciennes grosses lances. » Le vent souffle à 100 km/h dans l'axe le plus défavorable et porte la propagation vers l'ensemble des ailes sud-est. La portée des lances est considérablement obérée par la violence du vent, à tel point que la lance-canon peine à atteindre les pans de toiture : « Les jets des lances sur échelles sont carrément détournés de leur objectif par les forces climatiques. »

Suite du rapport :

« Une propagation à la totalité des ailes sud-est est envisagée vers 20 h 05 et la décision est prise de déplacer le dispositif d'attaque existant et d'envoyer les renforts en transit, à l'est du corps central, sur l'esplanade. Cela se traduit par la mise en place anticipée d'une lance-canon (LC XII), dès 19h45. Des flammèches, type feux follets, apparaissent par intermittence au-dessus des combles de ces ailes, laissant présager le pire. On s'apercevra que les murs de refend des combles sont percés de baies non obturées et que les planchers des combles sont constitués de volumes creux non recouverts. Rappelons que les toitures de ce monument historique sont en ardoise sur support voligé qui constitue un véritable couvercle hermétique interdisant toute évacuation de chaleur et gaz chauds dans les volumes des combles. Les accès par les communications existantes sont impossibles, car solidement verrouillées eu égard à la valeur des pièces de collection. Par ailleurs, l'effondrement des poutres maîtresses de la toiture, constituant les entrants, dont une a été estimée à plus de 5 tonnes, dans leur chute,



traversent les planchers, communiquant l'incendie aux deux niveaux inférieurs. Une nouvelle vague de renforts se présente à partir de 19h45, formée d'une colonne du Sdis des Vosges (2 FPTGP, 1 DAT 2000, 2 MPRGP 2000-2010, 1 EPSA 30), 2 FPTSR du Sdis 54, complétés par des moyens logistiques : 1 UDA 4000, 1 DAR, 1 DAL 800. À 20 h 30, ce sont 6 LDV de 40 et 7 LDV de 65, dont 6 sur échelles aériennes, 4 GL classiques et 4 lances-canon (débit estimé à 16800 l/mn) qui manœuvrent. Le dispositif est à présent déplacé sur les ailes est de l'édifice. À ce moment-là, l'objectif essentiel devient la protection du théâtre municipal de Lunéville, monument également classé historique. Vers 21 h 15, la puissance du vent commence à faiblir à 80 km/h. Malheureusement, la propagation du sinistre s'est également étendue aux étages inférieurs des ailes sud-est du château, surtout par l'effondrement des planchers, causé par la chute des poutres. Un dispositif de renfort prévisionnel a été parallèlement mis en place, formé de 5 FPTDA, de 9 FIL. Ces moyens seront engagés à partir de 22 heures pour entreprendre les relèves nécessaires et terminer l'extinction. Cette opération aura mobilisé 51 engins et 442 sapeurs-pompiers. Au plus fort du sinistre, vers 21 heures, ce sont 164 sapeurs-pompiers qui étaient en action. »

La destruction du château de Lunéville est un événement considérable dans la région dont il était un des emblèmes. Le 23 janvier, à 21h55, l'alerte est donnée pour l'usine Daewoo de Mont-Saint-Martin, construite en 1994.

### ***Incendie : Mont-Saint-Martin, repères***

L'usine Daewoo de Mont-Saint-Martin est en grève depuis le 19 décembre, puis occupée dès le début janvier, avant d'être déclarée en liquidation judiciaire le 9.

Le 7 janvier, une vingtaine de salariés, masqués et vêtus de combinaisons de protection chimique (on a vu ça aussi en Corse), emmènent des journalistes jusqu'aux cuves où sont stockés acide fluorhydrique et acide chlorhydrique, leur montrant comme il leur serait immédiat et facile de tout déverser instantanément dans la Chiers, affluent de la Meuse, la rivière qui passe aussi à Cellatex, et, pour le prouver, ils procèdent à un lâcher d'eau potable.

La responsable syndicale, Isabelle Banny, prend acte : « Ce sont des salariés qui ont montré leur rage, et qu'ils sont prêts à aller jusqu'au bout d'actions radicales. »

Les ouvriers sont d'autant plus blessés que, ces jours-ci, les chefs coréens de l'établissement sont en semaine de ski. Ils diront ensuite qu'il s'agissait d'une démonstration de force, d'un appel à l'aide, et que jamais ils n'auraient mis en acte leur menace : « On a lancé un ultimatum, en promettant de verser des produits dans la rivière, comme à Cellatex... Mais on peut vous assurer qu'on ne l'aurait jamais mis à exécution. Juste montrer qu'on refusait de se faire écraser, même se sachant condamnés. »

De ce jour, les pompiers sont en « contact permanent avec les cadres de sécurité de l'établissement, afin de connaître au mieux les intentions des personnels et l'état des produits chimiques. Ainsi, ces stocks, leurs déplacements dans l'établissement, et les effluents en rétention dans la centrale d'épuration sont constamment suivis. »

Le 20 janvier, pour relancer les négociations sur le plan social et la reconversion, les salariés de Mont-Saint-Martin acceptent de reprendre le travail. L'usine de fours à micro-ondes et celle d'assemblage de téléviseurs viennent de fermer définitivement.

Le rapport des services du colonel Modéré parle, pour ces nuits précédant l'incendie, de plusieurs départs de feu : « Des éléments incontrôlés dégradent les lieux, en particulier les installations de sécurité (sprinklers, blocs d'alarme.. ). On note également plusieurs départs d'incendie, jugulés par le service de sécurité du site. »

Quand l'alerte est donnée, les pompiers de Longwy arrivent en moins de dix minutes, rejoints presque aussitôt par une unité du Luxembourg voisin. Si proche, la frontière, qu'on la bouclera pendant deux heures.

L'usine comporte deux bâtiments principaux, couvrant chacun six mille mètres carrés sur les trois hectares du site. Le premier, dit « screen », pour les fabrications elles-mêmes, le second pour les « produits entrants » ainsi que pour les produits finis, et la chaîne d'emballage, qui impose un gros stock de polystyrène (150 mètres cubes, précise le colonel Modéré). Les « sprinklers », système d'arrosage à déclenchement automatique, n'ont pas fonctionné. Tous les ouvriers sont sur place. Les pompiers assurent d'abord l'isolement et la sécurité préventive des dépôts de produits chimiques, et disposent deux lances-canon de plain-pied et une autre depuis l'échelle (« LDV de 70 sur EPA 24 appuyée par une LDV 70 de plain-pied ») sur l'incendie principal, pour éviter sa propagation au bâtiment de fabrication. Le feu est maîtrisé à 22 heures et considéré comme éteint à 23 heures. On a distribué à la population des instructions de confinement, « mesure plus psychologique que technique », précise le colonel, « car d'emblée il était certain que les produits chimiques n'étaient pas concernés par l'incendie ».

Ce que les témoins trouvent le plus impressionnant, c'est le bruit continu d'explosion, dû aux bouteilles de gaz des Fenwick. Le colonel gère ensuite « l'évacuation des produits chimiques et des eaux d'extinction, réalisée sous le contrôle des services de police ».

On se permet, chez les techniciens des sinistres, un néologisme que nous n'aurions pas osé sans eux : « Il a été fait essentiellement appel à des sociétés privées pour assurer cette évacuation en vue d'inertier le site. Les stigmates sociaux sont malheureusement réels et restent à traiter. »

La seconde phrase témoigne, on dirait, d'une envie de tendre la main, de s'excuser qu'on ne puisse, côté soldats du feu, avec leurs moyens si modernes, régler les problèmes humains comme on a réglé l'incendie lui-même. C'est presque, de la part du colonel Bernard Modéré, une affirmation de solidarité, en tout cas un considérable accroc à la rigueur technique du rapport : on l'en remercierait bien. L'incendie a mobilisé cent cinquante hommes, avec une réserve de soixante autres en cas d'émanations chimiques. Le préfet (c'est sa fonction) n'aurait pas laissé passer l'occasion d'enlever aux ouvriers les jouets dangereux qu'ils s'étaient appropriés.

Pourquoi la direction Daewoo, cet après-midi-là, après la reprise du travail trois jours plus tôt, avait-elle d'elle-même à nouveau arrêté l'usine, et demandé aux cadres de contacter par téléphone les salariés pour qu'ils ne viennent pas au travail ?

Pourquoi, alors que l'usine disposait chaque nuit de quatre gardiens, la direction cette nuit-là n'en avait-elle gardé que deux ?

Pourquoi, enfin, l'après-midi même, la direction avait-elle fait procéder à l'évacuation complète de la comptabilité de l'usine ?

Les responsables syndicaux indiquent qu'ils étaient présents sur les lieux dès l'alerte. C'est même un de leurs délégués qui avait couru alors bloquer les vannes d'arrivée de gaz de l'usine. Selon leurs déclarations, ils étaient au poste de garde « quand l'alarme a retenti ». Selon leurs déclarations, « quelques copains ont tenté de combattre les flammes avec des extincteurs, car, bizarrerie, l'eau n'arrivait pas dans les lances à incendie ». On mettra la responsable syndicale en garde à vue, pour la relâcher au bout de vingt-quatre heures, et on inculpera quatre ouvriers.

L'un d'eux va rester plusieurs mois en prison, affaire en cours.

Le texte qui suit voudrait explorer la « moralité » de l'événement lunévillois – pour suivre l'analyse proposée par Anthony Pecqueux. Pour cela, il examine des interrogations sur la substituabilité d'une économie du patrimoine à une économie industrielle et donc, si on remonte la chaîne des causes et des effets, du soin apporté à des pierres à celui apporté à des humains, telles qu'elles ont été portées par des acteurs, eux-mêmes. C'est ainsi que la proposition du titre ne doit pas être prise *a priori* comme un point de vue surplombant de chercheur mais comme la traduction d'inquiétudes qui ont été formulées, à divers degrés, dans un cours d'action qui s'est manifesté sur un registre sensible, d'émotions : émotions pour émotions, il y a eu des émotions sinon négatives du moins interrogatives face au concert d'émotions qui s'est répandu dans l'espace public du château et du patrimoine. Que cette proposition puisse choquer ne serait cependant

que l'expression de cette « préoccupation » dont j'ai par ailleurs souligné qu'elle est constitutive du champ patrimonial (Tornatore 2007). En tout cas, si elle le dispute à d'autres, telle *arrondissement patrimonial*, sans que soit levé, à dessein, le flou de leur usage, c'est qu'il m'a semblé qu'on pouvait saisir là une occasion supplémentaire de voir à l'œuvre – du moins en pratique discursive – le travail de patrimoine – du patrimoine-en-train-de-se-faire, la construction de montages patrimoniaux – et de mesurer les évolutions contemporaines de la « cité patrimoniale <sup>2</sup> ». D'où ce texte en forme, pour une grande partie, de commentaire de discours – recueillis en entretien. Mais pourtant, je ne dois pas me cacher derrière le sacro-saint point de vue de l'acteur. D'une part, il ne fait aucun doute que ces points de vue ont été suscités par nous et que, hormis quelques occurrences sporadiques (*cf.* section suivante), la question de la substituabilité a fait

long feu – si j’ose dire. D’autre part, l’argument de l’ouvrage auquel le titre réfère<sup>3</sup> (Forrester 1996), soit la dénonciation – célébrée en son temps par un succès de librairie – d’une économie libérale qui, sous couvert de valorisation du travail et d’efficacité économique, fragilisait l’humain, ravalé au rang de matériau emporté par la dynamique infernale du profit et donc susceptible d’être traité comme déchet, a trouvé, dans la décennie qui a suivi sa parution, des prolongements de plus en plus affirmés en philosophie morale et politique : les réflexions d’Axel Honneth (2000, 2006), de Nancy Frazer (2005), de Zygmunt Bauman (2006), pour ne citer qu’eux, sur la reconnaissance, la justice sociale, les exclusions de la modernité – réflexions auxquelles je suis particulièrement sensible comme aux situations dont elles traitent – donnent un relief particulier à la manière dont peut être portée aujourd’hui la cause patrimoniale et aux justifications économiques dont elle est susceptible de bénéficier à la faveur du phénomène contemporain dit de « prolifération ». Ce « bénéfice » est donc évalué à l’aune de cette problématisation et, tous comptes faits, il n’est pas inutile que l’évaluation soit élargie à ce que les objets du patrimoine aujourd’hui font faire<sup>4</sup>.

Une fois posés en amont les occurrences marchandes posant la question de la substituabilité ainsi que le contexte socio-économique de son énonciation (soit Lunéville-Daewoo), le corps de ce texte, accomplissant le retour (Daewoo-Lunéville), consiste dans le réassemblage thématique et le commentaire serré de trois entretiens<sup>5</sup> réalisés pour la

circonstance mais adossés à la recherche que je mène depuis plusieurs années sur « l’espace de la mémoire de la Lorraine industrielle » (en particulier Tornatore 2004 et 2006). Syndicalistes et haut fonctionnaire de l’État, leurs discours donnent à prendre la mesure de la moralité de l’émotion-mobilisation pour le château de Lunéville et sa représentation, à l’aune de leurs engagements respectifs. Cause ouvrière, cause territoriale, cause sociétale, cause économique – au sens premier –, cause patrimoniale, cause culturelle... l’intérêt, finalement, de l’exploration réside dans la mise à plat du croisement ou de l’intrication des mobiles d’action. Une forme de synthèse contrastive est proposée en aval autour du motif du feu, en tant que, sous couvert de poser le problème sous forme de l’alternative « les hommes ou les choses », il vient rappeler que leurs attachements – la manière dont ceux-ci s’attachent mutuellement – sont l’objet de constants débats « en justesse et justice ».

### Trois occurrences marchandes

Écrivant le projet de recherche, nous envisagions de comprendre l’événement du point de vue de sa dimension économique : c’est-à-dire en prenant en compte les mobiles marchands de tous ordres tels qu’ils venaient armer discours et pratiques aux différents moments de l’événement. Cela n’était pas que pure hypothèse commandée par l’évolution contemporaine du patrimoine<sup>6</sup>, mais émergeait bien de la situation même. En effet celle-ci donnait à voir trois occurrences d’une grandeur marchande

adossée au monument. Premièrement celle, centrale, du monument comme « vecteur de développement local », pour user d'une formule à la mode, associée au projet qui visait à faire du château de Lunéville un pôle majeur, culturel et touristique, du département. Dans le jeu de la gouvernance locale, il soulignait un lien conforté entre la ville de Lunéville et le conseil général de Meurthe-et-Moselle, marqué par la récente acquisition par celui-ci de la partie du site que détenait celle-là et l'initiation d'une réflexion tout juste ébauchée sur son animation. Un soutien, précisément, dans une conjoncture économique sensible : la voie projetée de l'économie du patrimoine s'offrant comme compensation à la perte des ressources industrielles que Lunéville subissait depuis les années 1980. Ainsi le motif général du développement local se chargeait-il en l'occurrence d'une acuité spécifique : celle de répondre à une fragilité du territoire (à la fragilité d'un territoire en quête de nouvelles ressources). Les larmes patrimoniales de Michel Closse n'étaient-elles pas l'expression vive de cette nouvelle orientation ? « Le château représentait le symbole du renouveau de Lunéville », déclarait-il alors<sup>7</sup>. La presse s'est largement fait l'écho de cette manifestation première – à chaud – de l'émotion.

Précisément, un deuxième ensemble d'occurrences marchandes était décliné par le discours médiatique qui, là, rattachait volontiers le drame de Lunéville au tragique d'un destin lorrain, déjà lourdement grevé par la crise profonde de sa désindustrialisation. « [Il faut] se battre pour supporter le temps présent

qui ravage les trésors du château de Lunéville et ferme nos houillères », écrivait un journaliste dans les colonnes du *Républicain Lorrain*<sup>8</sup>. Ce raccord de l'événement à une série noire qui dure était l'occasion d'évaluer les ressources lorraines, en d'autres termes son capital, et d'interroger des économies de substitution. Cependant la perspective de la reconversion apparaissait comme brouillée, aussi le registre volontariste – où l'on voulait croire à la voie de l'exploitation patrimoniale – le disputait au registre victimiste, celui d'une Lorraine qui n'en finissait pas de jouer de malchance. L'actualité venait alors ratifier le raccord au souvenir cuisant de la Lorraine industrielle avec l'incendie, celui-là d'origine criminelle, le 24 janvier 2003 – soit quelque vingt jours plus tard –, de l'usine Daewoo de Mont-Saint-Martin, dans le bassin sinistré de Longwy : un emblème de sa reconversion alors en liquidation judiciaire. « Entre le château de Lunéville qui part en fumée et l'usine Daewoo de Mont-Saint-Martin qui se retrouve caramélisée, il y a comme une vilaine exhalaison de malchance sur la région », écrivait un autre journaliste dans un article intitulé « La guigne »<sup>9</sup>.

D'où une troisième occurrence, induite par cet événement concomitant, et qui peut être résumée ainsi : d'un incendie l'autre, une mise en équivalence est-elle possible ? Au-delà du commentaire de surface du journaliste convoquant une commode « loi des séries », d'un bout à l'autre de la Meurthe-et-Moselle<sup>10</sup>, les deux incendies poussaient à interroger non seulement la validité mais aussi la légitimité

des conversions et les investissements consentis en guise de réparation. Ainsi des acteurs de la lutte pour obtenir un plan social mettaient ouvertement en cause l'équivalence que ceux-ci postulent : « Cinquante millions d'euros vont être versés pour la reconstruction du château de Lunéville. Chez Daewoo, il ne s'agit pas de pierres mais de femmes, d'hommes et d'enfants », déclarait un leader CGT au cours d'une action médiatique de résistance à la fermeture de l'usine, le 16 janvier 2003 <sup>11</sup>. Voilà que, devant la disparité des mobilisations qui s'annonçait, le deuxième événement venait interpeller la moralité des actions, des objets et des enjeux révélés par le premier. Condensant l'ensemble des facteurs généraux, régionaux et locaux qui viennent d'être évoqués, il confrontait par contrecoup à la question vive d'une « économie du patrimoine ». Des trois occurrences rencontrées – le développement local, le capital lorrain, l'équivalence des biens –, il ressort bien que cette désignation est à entendre comme valorisation économique du patrimoine, soit la mise en capacité du patrimoine à produire de la richesse.

Si dans le cours de l'enquête cet axe de recherche est resté marginal, tant étions-nous affairés à ouvrir la boîte noire des émotions, nous avons cependant souhaité suivre le fil de la connexion faite entre les deux événements. Lunéville-Daewoo : deux remarques liminaires s'imposent. Tout d'abord, ce ne sont pas les deux incendies en eux-mêmes qui importent dans cette connexion mais leurs contextes respectifs de médiatisation et/ou de dramatisation, dans lesquels ils sont dans un rapport inverse. En

effet à l'impact médiatique de l'incendie lunévillois et de la mobilisation qui s'ensuit correspond, côté Daewoo, une phase de dramatisation durant tout le mois de janvier 2003, du dépôt de bilan de l'usine de Mont-Saint-Martin qui s'est précisément conclu par son incendie. Celui-ci constituait le point d'orgue d'une « casse sociale », pour utiliser une expression en cours dans le monde syndical, et en même temps annulait toute action revendicative. On peut, à partir de là, en entrevoir les effets sur la mise en correspondance des deux catastrophes, l'une patrimoniale, l'autre sociale : soit en terme négatif de tension – des pierres contre des hommes –, soit en terme interrogatif, sinon positif, de compensation – l'exploitation du capital patrimonial à la suite de la défection du capitalisme industriel. Pour autant, deuxième remarque, on aura garde de ne pas surestimer la connexion tant elle fut éphémère et limitée à l'actualité des événements. Chacun suivit sa pente propre, l'une de mobilisation légitime, l'autre d'instruction judiciaire, l'incendie éteignant de fait l'action sociale enclenchée par la mise en liquidation de l'usine et contribuant paradoxalement à souligner ou à construire une étanchéité des mondes associés aux situations respectives.

### **Automne lorrain <sup>12</sup>**

#### *Daewoo*

Ces usines dites usines tournevis, quand on les découvre au fond de leur parking, semblent avoir été posées là par hélicoptère. On arase soixante

centimètres de sol, on compense par quarante de calcaire concassé, épais et plus fin (à Pagny-sur-Meuse, j'en avais vu les carrières), dix centimètres de gravier, puis chape de ciment : c'est qu'il y a le poids des machines à tenir. Après, vous laisseriez tomber une maison du toit, ça ne tremblerait pas. On installe une charpente portique, puis ce bardage de tôles, propre et net. Au sol les marquages m'évoquaient, marchant dans l'usine vide de Daewoo Fameck, à mon premier puis à mon second voyage [...], ces indications de fête d'école, pour les galas de fin d'année, quand on était gosse. Les bureaux sont rationnels, la cantine se veut de couleurs vives et le local syndical prévu près des vestiaires. Quand dix ans après, toutes subventions palpées, le groupe déménage avec cynisme, on emballe le matériel pour la Turquie (la fabrication des micro-ondes) ou la Pologne (la fabrication des tubes cathodiques pour téléviseurs), et l'ensemble est adjugé au plus offrant : de toutes façons, parpaings, bardages, charpente portique, c'est amorti, comme on disait dans le langage courant, retour sur investissement suffisant, selon la langue économique rebrossée à neuf (Bon 2004 : 73-74)

L'usine de Mont-Saint-Martin était de ces « usines tournevis » qui se sont implantées dans les bassins de la défunte sidérurgie dans le cadre d'un vaste programme commun de reconversion économique du territoire transfrontalier belgo-franco-luxembourgeois affecté par la crise – et dont Longwy constitue le pôle français – et mis en œuvre à partir de juillet 1985 par le Pôle européen de développement (PED). « Conçu comme un laboratoire de la construction européenne <sup>13</sup> », ce dispositif ambitieux prévoyait « des mesures de traitement des friches

industrielles, la réalisation d'infrastructures d'accueil pour de nouvelles entreprises, le développement de la formation et la mise en place d'un système harmonisé d'aides aux investissements productifs pour la création de nouveaux emplois » (Belkacem, Bennoui & Rouyer 2003). Il fondait la reconversion sur la création d'un tissu industriel diversifié en remplacement de la mono-industrie antérieure et en favorisant, sous forme d'aides financières et de facilités matérielles, l'implantation d'entreprises multinationales à effectifs moyens mais à forte capacité capitalistique (Lévy et Feite 2003).

Le groupe sud-coréen Daewoo occupe une place dominante dans le versant français du dispositif. Présenté comme « la figure de proue de l'industrie lorraine en 1987 » (*ibid.*), il incarne l'ouverture au marché asiatique explorée par le gouvernement français – les Belges et les Luxembourgeois démarchant les entreprises américaines –, celle-ci se concrétisant en outre par l'installation de JVC et Panasonic, filiales du Japonais Mitsushita. Une première usine Daewoo, spécialisée dans l'assemblage de fours à micro-ondes est créée en 1988 à Villers-la-Montagne (Daewoo Electronics France, 330 salariés) <sup>14</sup>. Ce test d'implantation s'avérant positif, il est suivi en 1993 par une nouvelle usine d'assemblage de télévisions à Fameck, dans la vallée de la Fensch au sud-est de Thionville, zone sinistrée du bassin sidérurgique lorrain mais hors territoire du PED et qui emploie une main d'œuvre majoritairement féminine d'environ 250 salariés. Enfin en 1995, par une unité d'assemblage de tubes cathodiques : Daewoo

Orion, à Mont-Saint-Martin, commune limitrophe de Longwy. Avec près de 600 salariés, cette dernière constitue l'entreprise la plus importante de la partie française du PED ; elle présente en outre l'avantage d'être située dans la zone centrale du projet, autrefois occupée par les grandes entreprises sidérurgiques <sup>15</sup>.

Les évaluations récentes du programme font unanimement état d'un bilan très mitigé : particulièrement visée, la partie française est restée nettement en deçà des objectifs en matière de création d'emplois, alors que les deux autres partenaires les ont, au contraire, dépassés <sup>16</sup>. Comme pour aggraver des facteurs structurels liés au dispositif même, concourant à une gestion étatique et non pas commune du territoire transfrontalier, celui-ci n'a pas su éviter les « chasseurs de primes ». Afin de stimuler leur implantation durable, des structures d'aide aux entreprises – à vocation financière, de valorisation des ressources humaines par la formation, et de gestion des offres et des demandes d'emploi – ont été créées et d'importants fonds publics régionaux, étatiques et européens ont été injectés au titre de subventions à l'installation (Ait Oumeziane 2000 : 67-68). Or beaucoup de ces entreprises, attirées par ces aides, n'ont fait que passer (Belkacem, Bennoui & Rouyer 2003). Ainsi JVC et Panasonic dont les fermetures pour délocalisation en 1997 et 1998 se sont soldées par les suppressions de, respectivement, 243 et 128 emplois. « JVC avait bénéficié en 1988 de dix millions de francs du FEDER <sup>17</sup> et de vingt millions de francs de l'État français » (*ibid.*).

Le cas de Daewoo fut davantage flagrant et scandaleux, qui montrait crûment tout l'écart qu'il pouvait y avoir entre la profonde crise socio-économique d'une région avec sa population laissée pour compte, et le cynisme des intérêts du capitalisme mondial devant lequel le politique s'est montré au mieux naïf ou complaisant. L'histoire de Daewoo en France est associée aux malversations de son président fondateur, Kim Woo-choong, qui a réalisé son implantation en Europe alors même que son groupe croulait sous des milliards de dollars de dettes. Il est notable que le montant des subventions dont il aurait bénéficié n'est aujourd'hui guère stabilisé, d'un compte rendu à l'autre de l'affaire :

À partir de ce moment, il va être très difficile de connaître le montant exact des aides octroyées à Daewoo pour mettre en place cette politique d'expansion ; de l'aveu même d'un prospecteur d'Apeilor (organisme chargé de l'expansion économique pour la Lorraine et dépendant du conseil régional de Lorraine), « c'est un secret d'État. Si les montants étaient connus, ainsi que leurs conditions d'obtention, des têtes tomberaient » (Lévy & Feite 2003).

Et même fluctuants, les chiffres avancés, glanés ça et là dans la presse (quotidienne ou syndicale), frappent par leur importance : « 46 millions d'euros » (pour le groupe) <sup>18</sup>, « 450 millions de francs » (pour le groupe) (*Lutte ouvrière*, 24 septembre 1999) ; « entre 300 et 450 millions de francs » (*Lutte ouvrière*, 27 décembre 2002), « 280 millions d'argent public <sup>19</sup> » pour l'unité de Villers-la-Montagne (*L'Humanité*, 3 octobre 2002), « 220 millions de francs de subventions »



pour l'unité de Mont-Saint-Martin (*Libération*, 6 avril 2005). Ces avantages<sup>20</sup> s'assortissent de bénéfices symboliques : présenté comme « l'homme providentiel de la ré-industrialisation de la Lorraine » (Lévy & Feite 2003), « Chairman Kim » est naturalisé français en 1987<sup>21</sup>, il reçoit en 1996 des mains du Premier ministre, Alain Juppé, la légion d'honneur, au titre de commandeur, alors même qu'il est sous le coup d'une accusation de corruption en Corée<sup>22</sup>.

Au plan de l'emploi et des conditions de travail, le bilan des trois usines Daewoo n'est guère glorieux : usage massif de personnel intérimaire, malgré les promesses initiales d'embauches à durée déterminée, contraventions récurrentes à la sécurité<sup>23</sup>, conflits avec un encadrement coréen, ne parlant que coréen et transposant sans nuance une « culture » coréenne du travail<sup>24</sup>. Qualifiée d'« énigme économique<sup>25</sup> », l'usine de tubes cathodiques s'avère dès sa mise en service incapable d'atteindre un seuil de rentabilité ni à même de faire face au paiement de la masse salariale. Quant à l'usine de Villers-la-Montagne, bien que bénéficiaire, elle est endettée à hauteur de trois fois son capital. Le crash boursier asiatique de 1997 va précipiter la chute de l'empire de Kim Woo-choong auquel les banques longtemps peu regardantes sur la rentabilité des projets et bluffées par les trucages de l'homme providentiel<sup>26</sup> refusent désormais de rallonger les créances. Fin 1998, le groupe est fusionné à Samsung ; en août de l'année suivante, il est déclaré en faillite et démantelé : il devient la propriété de ses créanciers, et certaines filiales sont vendues, ainsi Daewoo Electronics (dont

l'activité se poursuit aujourd'hui) qui passe entre les mains d'un groupe d'investisseurs américano-saoudiens. Poursuivi par la justice de son pays, Kim Woo-choong commence une drôle de « cavale » de six ans, durant laquelle il exercera en toute impunité en France les fonctions de consultant<sup>27</sup>. Le naufrage du groupe donne lieu aux premières rumeurs de fermeture des usines lorraines. Un bref répit et celles-ci seront annoncées durant l'automne 2002.

### *Automne ouvrier*

C'est dans un climat d'amertume et de désenchantement au regard des promesses de la reconversion que débute le dernier épisode de Daewoo en Lorraine, qui va se clore sur l'incendie de Mont-Saint-Martin. Pour en comprendre la portée dramatique, il faut le resituer dans la chronologie des événements tout au long de 2002, sombre année sociale pour la Lorraine et particulièrement le Pays-Haut.

Chronique<sup>28</sup> donc d'une déconfiture annoncée masquant de fait une délocalisation des sites – grosso modo et pour le dire vite, la stratégie du groupe consistant à asphyxier ses unités lorraines (par surfacturation des pièces et sous-facturation des produits finis) et à supprimer progressivement des lignes de fabrication et les rapatrier en Corée, ou dans des pays à moindres coûts, imputant à la concurrence et au manque de compétitivité leurs difficultés croissantes. Au début de l'année, les signes de cette « fragilité » se multiplient et la menace

de fermeture se fait pressante. En mars, à l'appel de la CGT, une centaine de salariés des trois sites manifestent devant le ministère de l'Économie et des Finances, pour revendiquer leurs droits à l'emploi face à ces menaces (*RL*, 24 mars). Au printemps, l'usine de Fameck supprime une centaine d'emplois et diminue sa production de téléviseur. Le processus s'accélère en été et se concentre alors sur l'usine de Villers. La direction fait état de grosses difficultés : elle prend des mesures de chômage partiel et annonce pour septembre la suppression d'une des deux lignes de fabrication restantes – sur cinq initialement (*RL*, 20 juillet). Convaincus qu'ils « vont à la casse » et redoutant un dépôt de bilan durant les congés d'été, les syndicats cherchent à anticiper la négociation d'un plan social. Grâce à un accord avec la direction de Daewoo Electronics France, ils s'assurent que l'usine ne sera pas démantelée durant les trois semaines de fermeture et qu'il ne sera pas procédé au déstockage de la production de fours à micro-ondes à l'extérieur de la société (*RL*, 24 juillet). Début septembre, les salariés bloquent l'axe routier du Pays-Haut. Le 9 septembre, est annoncée l'ouverture officielle des négociations du plan social (*RL*, 10 septembre) : un bras de fer qui va durer deux mois. La position syndicale – une intersyndicale (CGT/CFDT/FO) – s'appuie sur la dénonciation publique d'une manœuvre de délocalisation masquée – les lignes démontées à Villers auraient été remises en route en Chine et le carnet de commande transféré en même temps – et donc d'un « déclin organisé ». (*RL*, 18 septembre) <sup>29</sup>.

Des actions spectaculaires sont conduites, ainsi cette construction, sur la place devant la mairie de Longwy Bas, d'un « mur de l'emploi » au moyen de cavités de fours micro-ondes (*RL*, 28 septembre).

Tout un symbole pour les salariés de Daewoo Villers-la-Montagne qui en ont tant fabriqué. Pendant que Momo joue de la truelle, ses compagnons d'infortune font circuler les marqueurs. Chaque élément est en effet annoté. Quelques mots simples. De véritables appels de détresse. À plus forte raison pour les cinquantenaires dont le moral est au plus bas. « À mon âge, vous croyez que je vais retrouver facilement un emploi ? », lance l'un d'eux tout en inscrivant sur sa cavité : Nacer, 52 ans. Le mur prend doucement forme sous les regards et les objectifs des appareils photo et des caméras. Et les Daewoo ne sont pas les seuls à assister à la naissance du symbole. Bon nombre de sidérurgistes sont venus les soutenir. En revanche, les rangs des élus sont plus que clairsemés. Le mur est désormais terminé. Tous espèrent maintenant qu'il ne va pas disparaître rapidement. « Il n'y a pas de raison de ne pas respecter ce qui est un mur d'angoisse », assure Jean-Paul Durieux, l'un des rares élus présents <sup>30</sup>.

Le mur grimpe d'un étage supplémentaire, pour arriver à hauteur d'homme. Copieusement « graffité », le blanc métallique stigmatise la difficulté du bassin longovicien à tourner le dos à la loi des mauvaises séries. « Nous avons la promesse du maire de ne pas y toucher », assure l'un des maçons d'occasion. « Après tout, c'est un peu notre œuvre d'art », poursuit-il en concluant par un slogan sans âge, « Une manière de dire que nous voulons vivre et travailler au pays », en reprenant à son compte le propos de son syndicat <sup>31</sup>.

À cette médiatisation en forme de monument de la lutte – qui n'est pas sans rappeler l'inventivité des luttes contre le démantèlement de la sidérurgie longovicienne – succèdent des actions plus dures, symptôme de la tension entre les parties au regard des enjeux négociés – en particulier l'enveloppe consacrée à l'indemnisation du personnel <sup>32</sup> –, et davantage dans la tradition du syndicalisme revendicatif : saccage du bureau du directeur (*RL*, 29 octobre), et pour finir occupation du poste de garde de l'usine et séquestration du directeur (*RL*, 5 et 6 novembre). Ce dernier épisode, motivé par le souhait de la direction du groupe d'écouler le stock en prévision de la fermeture annoncée pour le mois suivant, a pour effet d'accélérer la résolution des négociations et la fixation du montant des indemnités au bénéfice, relatif, des salariés (*RL*, 7 novembre) <sup>33</sup>. Le travail reprend jusqu'à l'arrêt définitif de la production et le licenciement des 299 salariés le 29 novembre.

Au regard de ces événements, la fermeture de Fameck va se faire en douceur. Les licenciements du printemps, avec primes de départ, ont touché la majorité des représentants syndicaux. Fin octobre, le directeur de l'usine « fait planer l'ombre du dépôt de bilan si jamais le carnet de commandes restait vide après les fêtes de Noël ». Dans le cas contraire, « une restructuration pourrait être envisagée, visant une fois de plus à réduire la masse salariale. » (*RL*, 23 octobre). Plus personne n'y croit. En fait, échaudée par Villers, la direction cherche à éviter l'épreuve de force. Mi-décembre, elle annonce aux 170 salariés – une majorité de femmes – la fermeture de l'usine

pour le mois suivant. Pour accélérer la formalisation d'un plan social, elle agite la même menace du dépôt de bilan. Une représentante du personnel :

Nous avons servi de cobayes à ces gens-là pour l'implantation à coût réduit d'usine de production. Tant que l'argent du contribuable français abondait les caisses de Daewoo, tout allait bien. Avec la fin des aides, nous devenons les dindons de la farce. Ils délocalisent notre usine en Pologne, mais pour combien de temps ? Les ouvriers Kleenex dans le monde, cela suffit <sup>34</sup>.

Quant à l'unité de tubes cathodiques de Mont-Saint-Martin, si, en juillet, elle est donnée « à l'abri de la vaste restructuration opérée par le groupe coréen <sup>35</sup> » (*RL*, 24 juillet), un mois plus tard, l'optimisme n'est plus de mise : endettée, dans l'impossibilité d'assurer le paiement des cotisations sociales, l'usine cherche à augmenter sa production alors que la valeur de ses produits est en chute sur le marché international (*RL*, 30 août). Devant les événements de Villers et Fameck, pour couper au sentiment d'être des jouets entre les mains des dirigeants du groupe et susciter une information publique sur la situation, le 30 septembre, une cinquantaine de salariés lancent un mouvement de grève <sup>36</sup> :

L'avenir du site mont-saint-martinois a été évoqué en public. Le DRH a assuré que la recherche de solution était en bonne voie. « Nous travaillons sur un plan de restructuration qui sera présenté au tribunal le 17 octobre. Il faut attendre la décision du juge mais notre situation s'assainit » (*RL*, 1<sup>er</sup> octobre).

Le tribunal de commerce de Briey donne trois mois à la direction pour prouver la rentabilité économique du site. Du côté des syndicats, on veut encore y croire en raison de la spécificité de production de l'usine – des éléments nécessaires à un tube cathodique – par rapport aux deux autres – le montage à partir de pièces détachées fournies par la Corée (*L'Humanité*, 20 décembre). L'année se termine cependant sur un coup de force : la séquestration pendant plusieurs heures du PDG sur le motif du manque de certitude quant au versement des salaires. La perspective du dépôt de bilan se profile : on est dans l'attente de l'examen de la situation de l'usine par le tribunal de Briey, prévu pour le 9 janvier (*L'Humanité*, 23 décembre).

Arrêtons-nous un instant au terme de cette chronique de l'année 2002, pour repérer quelques motifs qui caractérisent le climat social qui trouvera son paroxysme à Mont-Saint-Martin en janvier 2003. Dans une attente de catastrophe pour chacune des « vies » concernées, dont les signes annonciateurs s'accumulent tout au long de l'année : la délocalisation (ici déguisée) ; le sentiment d'être le jouet de forces sur lesquelles on cherche des prises : un butin, un trésor de guerre, comme monnaie d'échange en cas de coup dur ; la mise au rebus – être jeté comme un mouchoir usagé, être ravalé au statut de matière périssable ; l'épreuve des nerfs dans des corps abîmés (*cf.* exergue). S'ébauchent aussi des gestes de protestation, de résistance, mais dont la brièveté, le caractère sporadique, l'ironie désespérée contrastent avec les luttes ouvrières des Trente Glorieuses dont

les flambées longoviciennes de 1978-1979 et 1984 furent le chant du cygne. Sans doute la perspective d'un futur barré ouvre-t-elle sur un questionnement éthique : a-t-on affaire à des voyous, des patrons cyniques et « sans morale » ? En témoignent les débats sur les aides publiques octroyées aux entreprises étrangères. « Où est passé l'argent public ? » s'interroge un article du *Républicain Lorrain*, en février 2002<sup>37</sup>. Il se trouve que la fermeture de l'usine Flextronics à Lunéville en septembre 2001, a provoqué la mise en œuvre par l'État d'une procédure de recouvrement des subventions dont elle a bénéficié pour son installation<sup>38</sup>. L'occasion donc d'évaluer la « moralité » des usines Daewoo. Il est notable que, selon les propos rapportés par l'article du *RL*, élus et patrons s'entendent pour estimer que le solde est positif : « Les trois usines Daewoo ont largement amorti les aides qu'elles ont perçues », déclare le vice-président (UDF) du conseil régional. Le maire (UDF) de Villers-la-Montagne estime que Daewoo a « rempli son contrat » sur sa commune<sup>39</sup>. *Idem* pour le maire (PS) de Fameck, quoique, ajoute-t-il, des résultats positifs<sup>40</sup> ne justifient pas le manque de transparence des dirigeants coréens. Quant à l'usine de Mont-Saint-Martin, son DRH estime que les 34 millions d'euros (223,6 millions de francs) de subventions ont largement été compensés par les charges sociales, les impôts et taxes professionnelles versées depuis six ans<sup>41</sup>. Or, l'imputation de « chasseur de primes » – déjà produite lors de la fermeture en 1996 de JVC et sa délocalisation en Écosse, et déjà « techniquement » désamorcée par

les élus, hors de toute polarisation politique <sup>42</sup> – persiste et va être confortée par l'audit comptable de l'usine de Villers, demandé par les syndicats et rendu public dans la presse en octobre. Qu'y lit-on <sup>43</sup> ? Que « Villers-la-Montagne n'a jamais eu la maîtrise des choix industriels ni du carnet de commandes : tout était géré depuis Séoul » ; que « les efforts consentis par les collectivités n'ont pas été utilisés pour construire les bases d'un développement solide et durable, mais plutôt comme autant d'opportunités économiques pour conforter des avantages concurrentiels temporaires » ; et que l'entreprise n'a pas su ou voulu profiter d'un marché potentiellement favorable. D'où la conclusion sinistre qu'en tirent les salariés : « Notre fin était programmée dès la pose de la première pierre. »

Finalement les motifs, comme les essais d'évaluation morale, sont loin d'être locaux : l'automne lorrain s'inscrit aussi dans un automne ouvrier qui amplifie son caractère dramatique. Rappelons brièvement que le tournant du siècle et les premières années 2000 ont vu se succéder à un rythme suffisamment soutenu pour être relevé dépôts de bilans, délocalisations brutales, restructurations, suppressions d'emplois au nom de la rentabilité dans l'espace désormais mondial de l'économie, bref la multiplication des manifestations de l'horreur économique : Moulinex (Mamers, 1997 ; Bayeux et Argentan, 2001), Levi's (La Bassée, Nord, 1998), Epéda (Aisne, Centre, 1999), l'usine de cellulose Cellatex (Givet, 2000), la brasserie Adeslshoffen (Schiltigheim, 2000), l'équipementier automobile

Bertrand Faure (Nogent-sur-Seine, 2000), l'usine sidérurgique Forgeval (Valenciennes, 2000), la filature de Mossley (Hellemes, Nord, 2001), et puis en même temps que les péripéties de Daewoo-Orion, en 2003 : Metaleurop Nord (Noyelle-Godault), Arcelor, Matra Automobile, Air Lib, GIAT Industries... Précisément, fin janvier 2003, au moment où, tout aussi dramatiquement, se clôt l'affaire Daewoo-Orion et débute l'affaire Métaleurop Nord, la presse nationale va se faire l'écho de cette recrudescence des plans sociaux, soulignant toute la difficulté de l'État à leur opposer sa raison régulatrice : « La multiplication des plans sociaux bouscule le gouvernement » (*Le Monde*) <sup>44</sup>, « L'État coincé par les plans sociaux » (*Libération*) <sup>45</sup>, « Le gouvernement affirme ne pouvoir s'opposer aux licenciements » (*Le Monde*) <sup>46</sup>. À la suite du forum économique de Davos, en janvier 2004, on soulignera les éléments de nouveauté dans le phénomène : les délocalisations n'affectent pas seulement les industries traditionnelles mais les emplois de service, elles ne touchent plus seulement les ouvriers mais les classes moyennes. Des « plans sociaux pour convenance boursière », lit-on dans le *Monde diplomatique* de mars 2004 <sup>47</sup>. Dans la même livraison, un économiste montre « comment la finance a tué Moulinex <sup>48</sup> ». À la toute puissance des marchés financiers, on oppose le bilan social désastreux du gouvernement français et de ses politiques libérales.

Classe moyenne certes, mettons que ce trait aiguise un intérêt pour un phénomène qui a touché au cœur le monde ouvrier entraîné au sortir des

Trente Glorieuses dans la fin de la « deuxième industrialisation ». Dans cet automne ouvrier, la sociologie n'est pas en reste d'analyses : d'un magistral *Retour sur la condition ouvrière* (Beaud & Pialoux 1999) inaugural qui jette un éclairage cru sur le déclin irréversible de la classe ouvrière à des publications qui se focalisent davantage sur les effets sociaux et humains des fermetures et du difficile temps de l'après : *Perte d'emploi, perte de soi* (Linhart *et al.* 2003), « Fermetures, crises et reprises » (*Ethnologie française* 2005). Des voix s'élèvent, témoignages et paroles ouvrières, plus souvent portées et médiatisées par des plumes littéraires : Franck Magloire (2002) pour sa mère ouvrière chez Moulinex, Frédéric H. Fajardie (2003) pour les ouvriers de Métaleurop, François Bon (2004) pour les ouvrières de Daewoo... Voix de salariés portées aussi par un cinéma documentaire « militant » en tant qu'il se donne pour objectif de « filmer aussi dignement que possible des gens qui ne sont habituellement pas représentés »<sup>49</sup>. Comptabilisant au moins sept documentaires français et belges, depuis la fin des années 1990, « mettant en scène la fermeture d'une ou plusieurs usines et ses conséquences pour les ouvriers », Audrey Mariette note qu'ils ont en commun « de montrer, voire dénoncer, la lente désagrégation d'une certaine frange du monde ouvrier, ancienne et stabilisée » (Mariette 2005 : 654). Analysant cette production, cette chercheuse s'intéresse à la construction de la fermeture comme objet cinématographique, en tant qu'elle permet tout à la fois de « donner à voir et entendre le monde

ouvrier », de le « mettre en scène, de sa vie publique à sa vie privée », de pointer sa précarisation, de dénoncer les effets du néolibéralisme, voire de s'offrir comme « outil de lutte contre le néolibéralisme » (*ibid.*). Il n'en demeure pas moins que la tonalité générale est moins celle de la résistance que de la défaite, moins celle de la lutte tendue vers l'avenir que de la réaction désespérée et sans lendemain, moins celle d'une identité culturelle affirmée haut et fort que d'un enfermement désenchanté. Ce qu'exprime, dans une formulation au scalpel, le critique de cinéma, Jacques Mandelbaum.

Résolument filmé du côté des ouvriers – sans complaisance ni pathos pour autant –, l'histoire que raconte ce film est celle du désenchantement des luttes et des espoirs qui ont forgé l'identité ouvrière. Elle est celle de ces hommes et de ces femmes sacrifiés du jour au lendemain à une logique économique aveugle, et qui luttent désormais non plus pour améliorer leur travail mais pour le conserver. Ce qui frappe le plus dans ce film, outre le fatalisme des ouvriers qui, jusque dans leur lutte, semblent avoir intériorisé la dévalorisation et le mépris de leur condition, c'est l'absence d'interlocuteurs susceptibles d'assumer une quelconque responsabilité, depuis la direction de l'usine jusqu'à l'État, en passant par la justice. Là réside, à l'heure de la concentration industrielle et de la dissolution du pouvoir dans les actionnariats des multinationales, le nouveau visage du capitalisme qui, porté à son plus haut degré d'inhumanité, consiste précisément à ne plus avoir de visage<sup>50</sup>.

*Mont-Saint-Martin, janvier 2003 ou les larmes  
d'Isabelle Banny*

Reprenons ici le fil de l'événement – pour ajouter quelques repères et commentaires à la chronologie déjà établie par le texte de François Bon. À la reprise du travail après les fêtes de fin d'année, la direction de l'usine de Mont-Saint-Martin annonce dix jours de chômage technique, à quoi les salariés répondent par une occupation immédiate de l'usine. « Des palettes de tubes cathodiques dont certains réduits à l'état de débris, ainsi que la carcasse d'une voiture calcinée, empêchent depuis mardi toutes livraisons ou sorties de camions de l'usine » (*RL*, 5 janvier 2003). Le 4 janvier<sup>51</sup>, à l'appel d'une intersyndicale CGT, FO et CFTC à laquelle refuse de s'associer l'union locale CFDT – mais pas des cédétistes de l'usine en rupture avec leur organisation – et en prévision de l'audience proche du tribunal de commerce, redoutant que celui-ci statue au mieux sur une mise en liquidation, au pire sur un dépôt de bilan, ils font monter la pression en lançant un ultimatum aux pouvoirs publics (État et collectivités territoriales) : faute pour eux de signer avant le 8 janvier à minuit avec les organisations syndicales un accord préventif sur les indemnités de licenciement, ils menacent de déverser dans la Chiers – rivière dont la vallée connaissait aux temps forts de la sidérurgie la plus importante concentration d'usines en Europe – des produits chimiques utilisés pour la fabrication des tubes cathodiques (acide fluorhydrique, carbone, plomb, azote).

Dans le même temps, une cinquantaine de salariés a bloqué sous la neige un rond-point aux abords de l'usine ainsi que l'accès aux pompes à essence de Rodange au Luxembourg<sup>52</sup>. Ils ont également allumé un feu de palettes devant l'entreprise (*RL*, 5 janvier, *ill.* 1).

Face à une direction qui temporise au regard d'une politique élaborée au sommet du groupe, au risque de défausse de la justice, aux aveux d'impuissance de la puissance publique, ce durcissement procède d'une recherche, à tout prix, d'interlocuteurs responsables.

Il faut mettre une pression maximale sur les pouvoirs publics et Daewoo car ils craignent une explosion sociale, affirme Isabelle Banny, secrétaire de l'union locale CGT, très engagée dans le mouvement. Pourquoi les pouvoirs publics ? Parce qu'ils ont injecté 230 millions de francs de subventions lors de l'installation de l'usine, ce qui les rend responsables, expliquent les syndicats. (*L'Humanité*, 6 janvier 2003)

La méthode – une menace sur l'environnement et les populations concernées – n'est pas nouvelle. Elle a été inaugurée – et mise en partie à exécution – à grand bruit quelque deux ans et demi plus tôt par les ouvriers licenciés (cent cinquante-trois) de la filature Cellatex à Givet (Ardennes)<sup>53</sup>. Dans le chaud été 2000 la « méthode Cellatex » se répand, à la mesure du rythme des fermetures et des licenciements, contre lesquels elle devient l'arme de la dernière chance : elle est utilisée, non sans un certain « succès », par les salariés de la brasserie Heineken d'Adelshoffen à Schiltigheim<sup>54</sup>, par les 236 salariés

de l'usine Bertrand Faure (textile pour automobile) de Nogent-sur-Seine <sup>55</sup>, par les 127 sidérurgistes de l'usine de Forgeval à Valenciennes <sup>56</sup>. En novembre 2001, ce sont les ouvriers licenciés de l'usine Moulinex de Cormelles-le-Royal (Calvados), après la reprise partielle par SEB, qui ont demandé des primes additionnelles de licenciement sous peine de faire sauter leur usine <sup>57</sup>. Plus tard après les Daewoo (mars 2003), ce seront les Metaleurop qui jetteront des engins de chantier et des pains de sodium dans le canal qui jouxte l'usine...

Pour l'heure la méthode semble payante : la crise est désamorcée le 8 janvier, les organisations syndicales ayant obtenu du préfet qu'il prendrait toutes les initiatives nécessaires – dont l'aide au reclassement – pour accompagner les démarches des salariés dans l'hypothèse d'une fermeture de l'usine (*Le Monde*, 10 janvier). Le lendemain, ils obtiennent un nouveau sursis – jusqu'au 6 février – avec le placement de l'usine en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Briey, qui demande sa remise en marche. La mobilisation se maintient, le 16, « les salariés s'invitent aux prud'hommes de Longwy », selon le titre d'un article du *Républicain Lorrain* paru le lendemain. En voici sa reproduction *in extenso* :

Lors de sa venue dans le Pays-Haut mardi, Arlette Laguiller avait suggéré aux salariés de Daewoo « de se montrer à l'extérieur » pour des opérations bien ciblées. Un conseil reçu cinq sur cinq. Hier matin, les troupes ont profité d'une occasion servie sur un plateau. Une cinquantaine de « Daewoo » s'est

invitée à l'audience solennelle de rentrée du conseil des prud'hommes de Longwy. « Il s'agit d'un acte symbolique. Cette institution est aussi la nôtre », a souligné le délégué du personnel Amar Bouchama. Face à lui, un beau parterre de personnalités. Parmi elles, le sous-préfet de l'arrondissement de Briey, Francis Vuibert, les élus des communes du Pays-Haut, du conseil régional et du conseil général ou encore la présidente de la cour d'appel de Nancy et les tribunaux de grande instance et de commerce de Briey.

Habitué à des opérations musclées ces derniers temps, les salariés ont fait preuve de calme et de discipline. « On n'est pas là pour casser mais juste pour dire bonjour », précisait avec ironie un des employés de la firme coréenne. Pendant une heure, dans la rue et le froid, la délégation a attendu la fin de l'audience. À 12 heures, les « visiteurs » sont montés au premier étage dans un silence religieux avant d'entrer dans la salle sous les applaudissements du collège des salariés.

### **Les esprits s'échauffent**

Très remonté, Gérard Lagorce, de la CGT, a profité de la tribune qui lui était offerte pour faire monter la pression d'un cran : « Daewoo a touché 40 MEur de subventions publiques. L'entreprise est redevable de toutes ces sommes. Nous sommes déterminés à aller très loin pour un plan social digne de ce nom, un congé de conversion de deux ans, des indemnités de préjudice moral et matériel et des cartes de séjour pour dix ans pour les travailleurs étrangers. » Mais c'est la fin de son intervention qui a mis le feu aux poudres : « 50 MEur vont être versés pour la reconstruction du château de Lunéville. Chez Daewoo, il ne s'agit pas de pierres mais de femmes, d'hommes et d'enfants. Il a fallu un ultimatum sur les produits chimiques pour



que L'État bouge. » Une phrase que ne pouvait pas laisser passer le sous-préfet. Le représentant de l'État s'est levé d'un bond en lançant : « Il faut arrêter là. » À l'extérieur, les esprits s'échauffent entre Gérard Lagorce et le maire de Longwy, Jean-Paul Durieux. En aparté, Francis Vuibert acceptera de revenir sur l'incident. « Il y a un risque à continuer à brandir des menaces qui ne feront que jeter l'anathème sur les travailleurs. Il n'a pas fallu un ultimatum pour que les pouvoirs publics s'engagent. Nous avons mené plusieurs réunions et reçu une délégation de salariés dans un délai très court. » La preuve : des réunions se tiendront aujourd'hui à Matignon et en sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle pour plancher sur le dossier.

Des syndicalistes continuent d'occuper symboliquement le poste de garde. Reprise, la production est de nouveau arrêtée, suspendue à la livraison d'un produit nécessaire à la fabrication des tubes cathodiques. Il est prévu d'expédier en Pologne (dans une usine Daewoo), le vendredi 24, la totalité du stock de tubes. Le jeudi soir, l'usine est déserte ; vers 20h30, un incendie se déclare qui détruit le magasin, soit un entrepôt de 6000 m<sup>2</sup> où sont stockés produits finis – dont les tubes en instance de départ – et matières premières. Le lendemain l'événement fait la une du *Républicain Lorrain*, toutes éditions (ill. 2). On y souligne le désarroi – « impuissance » et « révolte » – des salariés qui voient partir en fumée leur « trésor de guerre » et toute perspective de trouver un repreneur, sentiments que condensent les « larmes d'Isabelle Banny » :

Face au spectacle de désolation, Isabelle Banny, responsable de l'union locale CGT, en larmes, oscille entre consternation et sentiment de révolte : « Pendant trois semaines, on a assuré la sécurité du site en l'occupant. Si une telle chose est arrivée, c'est la faute à la direction de l'entreprise et aux pouvoirs publics. On ne peut pas mettre ça sur le dos des salariés. Surtout pas ! » (*RL*, 24 janvier).

Car les conséquences de l'incendie sont doubles et bien sûr liées. D'une part judiciaires, car d'emblée l'hypothèse de l'accident est écartée. En raison des menaces proférées en début de mois, les salariés sont bien sûr visés<sup>58</sup>. Accusation qui explique la réaction Isabelle Banny et qu'elle veut désamorcer. « À qui profite le crime ? », tel sera le leitmotiv des syndicats, contre une enquête qui porte rapidement ses soupçons sur un ouvrier (non syndiqué) de l'entreprise. L'affaire est cependant loin d'être entendue qui ménage de nombreuses zones d'ombres et des contradictions. La presse s'en fait l'écho. Un comité de soutien s'organise sur la dénonciation d'une enquête bâclée et d'un coupable trop parfait<sup>59</sup>. Une condamnation en septembre 2004 à trois ans de prison dont la moitié ferme est revue à la baisse en appel, en juin 2005 : deux ans avec sursis<sup>60</sup>. Quant aux conséquences sociales, l'incendie a pour effet d'accélérer le processus : dès la semaine suivante, le tribunal de Briey prononce la liquidation judiciaire, ce qui signifie la fin des négociations du plan social avec Daewoo. Les salariés n'auront désormais d'autres ressources que ce qu'ils pourront négocier – dans la douleur et le déchirement entre syndicats – avec l'État et les collectivités locales.

L'incendie a été un moyen de stopper la lutte qui était engagée depuis trois quatre semaines et qui dérangeait beaucoup au niveau du pouvoir public et politique. Ça a été un moyen pour l'employeur de ne pas financer le plan social puisque le plan social, entre guillemets, qui a été mis en place et qui a été financé *a minima* par les pouvoirs publics, ne l'a été que par eux. À partir du moment où il y a eu l'incendie, il y a eu derrière tout ça l'annonce au niveau du tribunal de commerce du dépôt de bilan, de la fermeture de l'entreprise. C'est ce qu'on appelle « la défaillance de l'employeur », il n'est plus lié à financer quoi que ce soit dans ces conditions-là (Isabelle Banny, entretien).

Le 6 février, jugeant insuffisantes les mesures d'aide proposées par l'État, les syndicats quittent la table des négociations. Geste « pour l'honneur » ? Dans le même temps, se cristallisent les divergences syndicales, entre CGT et CFDT en particulier, le premier syndicat souhaitant poursuivre la lutte et se donner les moyens de négocier directement avec Paris, le second préférant tenir ce qui est proposé plutôt que poursuivre une épreuve de force à l'issue incertaine (*RL*, 7 février).

### *Question de morale*

Voilà pour Daewoo et matière à apprécier la connexion faite avec Lunéville. La relation fine de ces événements permet d'éclairer la juxtaposition par François Bon des deux incendies et leur mise en correspondance implicite. Si donc des motifs identiques l'autorisent, feu pour feu, larmes pour larmes – même s'ils ne sont pas de même audience –,

ils ne doivent pas masquer ce qui est en jeu dans la connexion : mettons, une question de morale. Avec pour corollaire une réflexion sur l'action publique, politique.

Ces deux aspects ressortaient du discours d'Isabelle Banny, lorsque je la rencontrai quelque trois ans après, en janvier 2006, et y gagnaient en acuité. Car en même temps, ce fut l'occasion pour moi de prendre la mesure de la particularité de la situation locale. Lors du premier procès de Kamel B., Isabelle Banny a été décrite par le président du tribunal et le procureur « comme une *pasionaria* [appellation qui, dit-elle, lui plait bien], une "meneuse" responsable de tout ce qui est arrivé, et qui, d'une main de fer, fait régner la terreur à Longwy » (Chaumeron, Lévy & Manotti 2005). Il fallait bien laisser entendre que seul un climat de révolte irraisonnée pouvait avoir conduit une individualité « sous influence » à un geste extrême que tous les acteurs, ouvriers, syndicalistes, patrons, élus, etc. devaient juger regrettable et condamner. Il est un fait que cette ancienne ouvrière de l'usine JVC – victime donc d'une délocalisation sauvage – s'est fortement engagée dans la lutte des Daewoo.

Je suis responsable de la CGT à Longwy mais je ne suis pas du genre à rester dans les bureaux. J'aime bien aller sur le terrain et être aux côtés des salariés. Je ne suis pas là non plus pour les photos et après je les laisse se démerder sur des séquestrations ou des occupations. Donc j'ai passé, c'est vrai, à l'époque, quasiment toutes mes journées et mes nuits à Mont-Saint-Martin, oui. Et beaucoup de gens pensaient

que j'étais salariée, mais je ne l'étais pas (Isabelle Banny, entretien).

Il est un fait que cette « anarcho-syndicaliste » ne cache pas ses désaccords et ses relations difficiles avec la Confédération. Il est un fait que l'union locale de Longwy dont elle est la responsable « n'est pas soutenue par l'ensemble de la Confédération » (Chaumeron, Lévy, Manotti 2005). Il est un fait que si sa forte personnalité est un facteur important dans cette orientation « dissidente », celle-ci paraît s'inscrire – certes à moindre échelle – dans une sorte de « tradition locale » : la puissance syndicale issue des mines de fer et de la sidérurgie a été à la pointe de la revendication ouvrière et n'a pas craint *in fine* d'organiser des actions violentes et illégales, de la dernière chance – radio clandestine, attaque de commissariat, etc. « Que ces syndicats-là ne soient plus qu'un souvenir nostalgique » (*ibid.*) vient rappeler amèrement non seulement l'échec des luttes mais surtout l'échec de la reconversion. Autant d'éléments, finalement qui donnent à comprendre l'ultimatum – le « chantage à la pollution » comme on a pu l'appeler – comme point nodal de la situation, davantage que l'incendie – sauf à supposer, mais cela ne se peut, que ce soient les ouvriers en lutte qui aient mis le feu à leur usine.

On aura remarqué que la connexion avec Lunéville est opérée dans le laps de temps qui sépare les deux incendies. Ce qu'elle met en relation, c'est, selon le point de vue, soit une menace sur un « patrimoine » environnemental contre un « drame » patrimonial <sup>61</sup>,

soit, comme l'exprime Isabelle Banny, trois semaines de silence contre le tohu-bohu de la mobilisation des pouvoirs publics pour la réparation du drame – ou encore, comme l'organise visuellement une page du *Républicain Lorrain* du 7 février, l'annonce concomitante de la rupture des négociations et du déblocage d'un million d'euros pour le château (ill. 3).

[Je lui demande si la correspondance posée par G. Lagorce ne l'était qu'à la faveur d'une coïncidence d'événements où si elle était encore présente] Pour moi elle est toujours présente, c'est clair. Je n'ai rien contre le patrimoine, je suis vachement intéressée par tout ça. Mais au moment où ça c'est passé, en plus avec l'incendie de Daewoo où il n'y a rien eu de fait de la part des pouvoirs publics, pour moi c'était quand même un scandale que quasiment dans les 24 heures qui ont suivi l'incendie de Lunéville, on lance le déblocage d'argent pour refaire le château. Et que, d'un autre côté, on a eu le conflit de Daewoo, il y a eu trois semaines de silence de la part des pouvoirs publics et en fin de compte quasiment rien de déblocué pour pallier à ce drame, à ce drame humain. Pour moi, c'est clair que ce n'est pas à un moment dans l'histoire du conflit où on a posé ça, c'est quelque chose qui s'inscrit dans la durée. Ça veut dire quoi aujourd'hui dans la société ? Que l'être humain passe après tout ! Qu'il n'a aucune importance vis-à-vis du reste ! Ça ne m'étonne pas vu la société dans laquelle on vit, mais bon on ne peut pas, mais moi je ne peux pas laisser dire ou laisser faire des choses comme ça !

Il est notable que lorsque G. Lagorce dit : « 50 MEur vont être versés pour la reconstruction du château de Lunéville. Chez Daewoo, il ne s'agit pas de pierres

mais de femmes, d'hommes et d'enfants. Il a fallu un ultimatum sur les produits chimiques pour que l'État bouge », pour celui-ci seule compte la première phrase qui constitue en propre l'ultimatum, la véritable injonction à agir, alors que le sous-préfet n'entend que la dernière phrase – qui bafoue la loi et donc l'autorité de l'État. L'un veut rappeler la puissance publique à sa responsabilité, l'autre la draper dans son honneur. Le dialogue de sourds entre les parties en présence s'installe qui trouvera son aboutissement logique dans la rupture (symbolique) des négociations après l'incendie – qui « organise » la défection de l'acteur économique.

Tout au long de ces événements, des paroles lancées, des actions menées, est agitée la même question : qui est garant d'une morale ? L'État ne doit-il pas être le régulateur de ce capitalisme « sans visage » qui sait si bien, insaisissable, défaillir, se dérober ? La question n'est pas anodine. Elle divise même au sein du collectif ouvrier ; s'y exprime l'opposition croissante entre CGT et CFDT. Dans les événements longoviciens, d'hier comme d'aujourd'hui, elle a pris parfois des tournures vives. Les accrochages fréquents entre cégétistes et cédétistes ont atteint un sommet de violence contenue en janvier à la suite de l'ultimatum lancé : l'imputation de « terroristes » des seconds résonne comme une trahison aux oreilles des premiers ; muée en un méprisant « terroristes d'opérette » à la fin du conflit, elle installe durablement des haines personnalisées. Elle nourrit aussi de folles hypothèses quant à l'origine de l'incendie – à qui profite le

crime ? se répète-t-on inlassablement <sup>62</sup>. Question de morale, donc, posée à leur manière, c'est-à-dire en creux, par les ultimatums des ouvriers en déroute – et ne sachant plus à quels représentants se vouer – de ce début de siècle. Parcourant l'Allemagne en ruines, en l'automne 1946, Stig Dagerman a livré des pages saisissantes décrivant l'hallucinante survie d'une population de vaincus. Ce qui frappe dans ces articles de reportage journalistique, et qui fait leur grandeur, c'est la posture d'empathie de leur auteur et l'humilité qu'il revendique devant l'ampleur de la souffrance qu'il voit et qui lui interdit de s'adonner, comme plus souvent ses pairs et les porte-parole des vainqueurs et des nouveaux maîtres, au commentaire moral sur l'immoralité d'un peuple incapable de tirer les leçons de son malheur.

On exigeait de ceux qui étaient en train de traverser cet automne allemand qu'ils tirent les leçons de leur malheur. Mais on oubliait que la faim est un bien piètre pédagogue. S'il est lui-même totalement à bout de ressources, celui qui a faim ne se rend pas lui-même responsable de sa faim mais bien ceux dont il pense pouvoir attendre de l'aide. La faim ne favorise pas non plus la recherche de l'enchaînement des causes et des effets : celui qui a faim en permanence n'a pas la force de trouver d'autres causes que les plus immédiates, ce qui, en l'occurrence, veut dire qu'il accuse ceux qui ont renversé le régime qui jadis s'occupait de lui procurer à manger, et qui s'acquittent maintenant bien plus mal de cette tâche. Ceci n'est naturellement pas un modèle de raisonnement moral ; mais la faim n'a rien à voir avec la morale (Dagerman 1980 : 26).

Alors si le journaliste qu'il est sort à reculons des caves où se terre la misère convaincu que la « souffrance méritée est aussi lourde à porter que celle qui ne l'est pas <sup>63</sup> » et de l'inutilité de toute leçon de morale, c'est qu'il prend progressivement conscience de la relativité des repères qui pourraient conduire certains à en asséner les certitudes. La morale n'est plus là où l'on a accoutumé de la voir.

Il arrive, rarement mais cela arrive, que quelqu'un dise : « Voilà l'avenir de l'Allemagne ! Un affreux soldat américain couvert de boutons et une prostituée allemande ! » Cela arrive rarement parce que la misère vous fait perdre l'habitude de moraliser aux dépens des autres. Il est faux de dire, comme le disait un aumônier bien nourri, venu de Californie, en train de couper son bifteck dans le Nord-Express, que l'Allemagne est un pays totalement dépourvu de morale. Il se trouve seulement que dans cette Allemagne de misère la morale a pris une dimension tout à fait nouvelle qui fait que, de façon générale, les yeux inhabitués ne s'aperçoivent pas qu'elle existe. Cette nouvelle morale fait observer qu'il y a des circonstances dans lesquelles il n'est pas immoral de voler puisque, dans ces circonstances, voler revient essentiellement à répartir de façon plus équitable ce qu'il y a et non pas à priver quelqu'un d'autre de ce qui lui appartient, pas plus que le marché noir et la prostitution ne sont immoraux lorsqu'ils sont les seuls moyens de survivre. Ceci ne signifie naturellement pas que tout le monde fasse du marché noir ou se prostitue, mais signifie qu'en fait, jusque dans certains cercles ecclésiastiques progressistes, on considère qu'il est moralement plus répréhensible de mourir de faim ou de laisser sa famille mourir de faim que faire quelque chose qui soit interdit,

dans l'acception propre de ce terme, pour pouvoir tenir le coup. En Allemagne, on fait preuve de plus de tolérance que nulle part ailleurs envers le crime nécessaire ; c'est l'un des aspects de ce que les aumôniers alliés appellent l'immoralité. Il est plus admis de sombrer moralement que de succomber. » (*ibid.* : 63-64).

C'est à de semblables déplacements selon les points de vue que confrontent et se confrontent les ouvriers, de Cellatex à Daewoo. Est-il plus immoral de voler l'argent public et de traiter les personnes comme des choses que d'attenter à un bien public tel que notre environnement ? Peut-on d'ailleurs en faire une question de morale dès lors que la « logique » qui les broie a perdu toute dimension humaine. Déplacement qui donne alors un éclairage nouveau à la mise en correspondance Lunéville-Daewoo, via la mise en regard de l'incendie du château et de la menace de pollution, et des réactions que ces deux événements ont suscitées. Est-il plus immoral de polluer une rivière polluée que de traiter des choses comme des personnes ? Ou encore l'immoralité patente de l'un souligne la partielle ou quasi-moralité de l'autre et la met en question. Bref la moralité n'est pas un bien unanimement partagé.

Morale, dit-on communément, de l'histoire. En 2004, dans la chaleur de l'été avignonnais, *Daewoo* fut un petit événement théâtral. Le Festival offrait la création de la pièce de François Bon, mise en scène par Charles Tordjman et remarquablement interprétée par quatre comédiennes plus vraies que nature dans le rôle d'ex-ouvrières de Daewoo

Fameck (ill. 4). On se prenait presque à croire aux contes de fées : ainsi donc pour certaines d'entre elles le reclassement avait été heureux, qui avaient su exorciser un passé douloureux et le représenter. La pièce débutait ainsi : un soir, Tsilla, Ala, Naama et Saraï se retrouvaient pour danser et la mémoire de l'usine ressurgissait : les copines, la vallée de la Fensch, la lutte, la révolte, les élus décalés, la cellule de reclassement, la peur du vide, le suicide de Sylvia F., l'usine tournevis, les patrons, Daewoo – son installation en Lorraine, ses dépôts de bilan, son incendie, monsieur Kim Woo-choong, sa Légion d'honneur, la complaisance de l'État français... Les critiques, plus souvent élogieuses sur la matière théâtrale, n'ont cependant pas été unanimes sur la matière sociale et politique de l'œuvre. *Conférer* par exemple cette petite phrase de Dominique Jamet, journaliste réputé de droite, dans l'hebdomadaire *Marianne* : « Daewoo a moins été victime des lois inexorables du marché que d'un prédateur aussi astucieux que cynique. Il y a eu collision entre un espoir et un escroc <sup>64</sup> ». Lorsqu'on donne un visage au capitalisme, c'est pour l'absoudre de ses crimes en les attribuant aux turpitudes d'un individu sans morale. En d'autres termes, le capitalisme court toujours – on ne s'en étonnera pas. Sans vouloir imputer une quelconque intention, à la vérification bien incertaine, considérons cette « coïncidence » : dans le torride été avignonnais 2004, durant le temps des représentations de *Daewoo*, les pare-brise des voitures s'étaient ornées d'une anodine publicité en forme d'éventail de carton (ill. 5) ; on pouvait y

voir une voiture et un cornet de boules de glace, et y lire ceci : « Daewoo offre cet éventail à tous ceux qui n'ont pas la chance de rouler en "Ice Clim". »

### **L'offense faite aux personnes ou l'incommensurabilité**

Retour à Lunéville. Quartier d'immeubles, de terrains vagues et de pavillonnaire populaire en périphérie de la ville, juste au sortir de la voie rapide : du rurbain sans attrait aux signes manifestes de pauvreté. Je rencontre Jacques Bourguignon à son bureau du siège de l'union locale de la CGT, au premier étage d'un ancien bâtiment scolaire. Pour y arriver, j'ai dû franchir une queue silencieuse et compacte attendant l'ouverture des *Restos du cœur*, au rez-de-chaussée. Mauvaise signalétique : à tout hasard, je demande mon chemin mais personne ne sait. D'un étage sur l'autre, les représentations respectives du monde du travail et de ceux qui en sont exclus.

#### ***La vieille école***

Ancien cheminot au centre ferroviaire de Blainville-sur-l'Eau où il habite <sup>65</sup>, retraité de la SNCF, Jacques Bourguignon se dit « représentant syndical de la vieille école », d'un temps où les affiliations politiques de la CGT étaient quasiment instituées. Concomitant à sa vie professionnelle – « Je suis arrivé à la SNCF et j'ai eu ma carte quasiment tout de suite. » –, son engagement syndical s'est doublé un temps d'un engagement politique au sein du Parti communiste <sup>66</sup>. Responsable de la section CGT

de son dépôt tant qu'il est en activité, il devient à sa retraite secrétaire de l'union locale de Lunéville. Ainsi situe-t-il son engagement dans la perspective d'une action syndicale de proximité, au service des salariés.

Nous ici, c'est notre vocation d'aider les salariés à s'organiser. On essaye de faire deux choses. Aider les gens sur leurs problèmes de travail, par exemple en allant au prud'homme ou les conseiller simplement sur leurs droits – on a toujours une réponse. Je suis là tous les mercredis après-midi depuis que je suis en retraite, il défile à peu près quatre cents personnes par an, dans notre permanence. [...] Et puis en même temps, il y a aussi répondre aux besoins de syndicalisation, quand les gens veulent le faire. Moi, je ne force pas à la syndicalisation. Les gens viennent nous demander un service. Le service, si on peut le rendre, on le rend mais ce n'est pas du donnant-donnant comme certains syndicats : prends ta carte ! Je dis non. Quand des gens posent la question : comment fait-on ?, je dis non : le jour où vous êtes mûrs pour être syndiqués d'accord vous venez, mais je vais pas vous faire une carte, pour que quand votre problème sera résolu, vous payez tintin et qu'on ne vous revoie plus, ce n'est pas la peine. Le jour où vous êtes prêts, vous venez. Comme ça au moins on n'a pas d'illusions à se faire, parce qu'autrement, tous les ans, on aurait quatre cents cartes à un moment donné et puis après on dégringole, ça ne ressemblerait à rien.

Un travail de fourmi, une action au plus près des personnes et s'adaptant à leur rythme.

### *Ce qui a brûlé : les personnes et les choses*

Jacques Bourguignon souligne d'emblée l'incommensurabilité des mondes, mettons celui dans lequel il agit, par conviction et engagement syndical, et le monde de référence officiel du château patrimonial. Non pas une distinction en soi, mais une affaire de point de vue reflétant une hiérarchie des besoins – « il faut avoir les moyens d'y penser ».

Le château de Lunéville, c'est un drame pour la culture, c'est vrai. Mais la culture vue de notre côté, vue du monde syndical, enfin du monde ouvrier plus généralement, du monde du travail, la culture est secondaire par rapport aux besoins. Les premiers besoins, ce sont les besoins alimentaires. C'est de trouver un travail. Donc sur Lunéville, de ce côté-là, le besoin de culture passe vraiment au dernier plan pour le monde du travail, dans la mesure où les premiers besoins ne sont pas satisfaits. Et pour aller vers la culture, il faut déjà être tranquille dans sa vie de tous les jours, il faut déjà avoir un travail, il faut avoir des revenus.

Aussi, adhère-t-il totalement aux propos du militant longovicien – même s'il se démarque de la forme et ne partage pas son goût pour la provocation. D'emblée, il interroge implicitement la légitimité de l'émotion première – la douleur, le chagrin – publicisée et emblématisée par les pleurs du premier des Lunévillois, en proposant d'autres lieux, manifestes ou légitimes, d'émotion et donc d'autres émotions. Tout d'abord, la colère ou le sentiment de révolte, rapportés aux causes de l'incendie :

En tout cas moi déjà la première chose qui m'a révolté, c'est qu'il ait pris feu, alors qu'on aurait fait moins d'économies et puis on aurait fait un peu plus attention... [...] Il semblerait d'après les échos qu'on a eus qu'il y avait un électricien qui avait prévenu qu'il y avait des courts-circuits à l'endroit où ça a démarré. Ensuite il n'y a pas de gardiennage, il n'y a pas de mesures de sécurité. Enfin, tout était parfait pour que ça brûle !

L'incendie est révoltant parce que le patrimoine n'autorise pas de négligences. En d'autres termes, un régime d'« objets » implique et nécessite leur « assurance » appropriée. Dans l'optique d'un militantisme fondé sur la critique du pouvoir et rodé, dans les organisations du travail, à la détermination des dysfonctionnements, l'incendie ne peut pas être considéré comme un pur produit du hasard. L'attitude accusatoire consiste dans le déroulement d'une « chaîne d'imputation » (Dodier 1995) visant l'établissement des responsabilités. Ce premier « déplacement » de l'émotion contribue à atténuer celle manifestée par le maire et à la rapporter – à l'appui de sa connaissance personnelle : ils sont cousins par alliance – à un trait psychologique, que sa position pousserait à amplifier.

Il était un des premiers à pleurer en public, il en a peut-être fait un peu trop mais enfin bon ça c'est le personnage ! (rire). Ça fait partie de ses habitudes, il est émotif et il ne cache pas ses émotions.

La recherche des causes trouve sa limite dans le rétablissement de « l'ordre des choses » – au sens de réduire le désordre causé par l'incendie. Mais là, la colère, encore, prend le pas sur le chagrin :

Ce que j'aurais aimé... après l'effet de surprise, et puis bon les origines de toute façon, à la limite, à un moment donné, on s'en fiche : il a brûlé, le constat est fait, il faut remettre tout en ordre... Mais il y a bien d'autres choses qui ont brûlé sur Lunéville, notamment l'emploi depuis une cinquantaine d'année, et là je suis en colère. Quand je vois le, la quantité d'énergie de gens qui ont mouillé leur chemise pour reconstruire le château ! C'est bien mais pourquoi n'a-t-on pas la même énergie pour reconstruire l'emploi sur Lunéville alors qu'on est sinistré depuis belle lurette, et que ça ne s'arrange pas ? [...] Il y a cinq mille demandeurs d'emploi sur l'arrondissement, et ça s'aggrave...

L'ordre des choses, en l'occurrence celui du monde du patrimoine, est soumis à une critique qui reconduit la critique du monde industriel (Boltanski & Thévenot 1991), mais en la renversant.

Dans le monde industriel, la dignité distinctive de l'humanité est menacée par le traitement des gens comme des choses. La grandeur des objets et des dispositifs créés peut être confondue avec cette dignité au point de brouiller les limites de l'humanité. Privée d'épreuve, protégée du risque des contingences qui peuvent mettre en cause l'ordre des compétences et laisser émerger de nouveaux objets, la grandeur industrielle peut se rigidifier dans cet ordre monumental qu'a coutume de dépeindre la critique de la technique (*ibid.* : 261-262).

Si l'ordre monumental, tel celui dénoncé dans le film *Métropolis*, signe la déchéance du monde industriel, en tant qu'il traite les personnes comme des choses, quel est donc cet ordre monumental qui brouille également les limites de l'humanité en traitant des



choses comme des personnes, en donnant aux choses ce qu'on ne donne pas aux personnes ? Jusqu'à quel point est-il possible de le restaurer, au regard de la manière dont on traite les personnes ?

Cette critique est signifiée au moyen d'un déplacement métaphorique du thème du feu sur lequel s'appuie la correspondance château/emploi. L'emploi a donc brûlé, qui n'a pas fait l'objet de la même mobilisation pour sa « restauration ». La situation s'est même aggravée :

Contrairement à tout ce qu'on essaye de nous faire croire aujourd'hui – parce que les trucages de chiffres récents, on n'y souscrit pas – il y a cinq mille demandeurs d'emploi sur l'arrondissement de Lunéville. On n'a pas descendu ce chiffre, au contraire ça s'aggrave, il y a une paupérisation des masses, d'ailleurs c'est significatif à l'étage du dessous « les restos du cœur », ils ne savent plus où donner de la tête [...] Tous les deux ans, on a eu des grosses secousses, la dernière c'est Bata <sup>67</sup> qui n'est pas sur l'arrondissement de Lunéville mais il y avait quand même, je crois, deux cents personnes de l'arrondissement, qui résidaient sur l'arrondissement et qui travaillaient sur Bata. Là on a perdu les deux cents personnes. Et c'était un emploi essentiellement féminin, donc pour les femmes c'est de plus en plus dur. Flextronics <sup>68</sup>, il y avait deux cent trente, deux cent quarante salariés, essentiellement des femmes. Tout a disparu. Là c'est pareil, ce sont les femmes qui ont encore dérouillé.

Sur l'arrondissement de Lunéville – soit quelque soixante-dix sept mille habitants –, « tous les emplois industriels ont quasiment disparu : il ne reste plus que deux sites intéressants, Traylor qui a régulièrement

des secousses avec des plans de licenciements [...] et la cristallerie de Baccarat ». Traylor n'emploie plus que trois cents salariés – des contrats intérimaires et des CDD régularisés en CDI, un carnet de commande bien rempli, mais un marché difficile selon la direction – et Baccarat (600 salariés sur le site de la cristallerie) n'est pas situé dans le bassin de vie de Lunéville. Hormis ces sites, le reste de l'activité industrielle consiste « dans des petites structures spécialisées notamment dans la mécanique générale, dans la fabrication de pièces dans l'aéronautique ». Quelques-unes fonctionnent bien « sur des créneaux assez pointus ». Quant aux PME du bâtiment, elles souffrent d'une concurrence anarchique : « il y a des étrangers qui se sont installés dans le bâtiment et qui font du dumping au niveau des prix. »

Jacques Bourguignon pointe la principale conséquence humaine de cet effondrement de l'emploi industriel : l'impossibilité désormais d'absorber une population non qualifiée.

C'était une ville où il y avait beaucoup d'ouvriers, il y avait des tas d'usines [...] L'emploi ouvrier, c'est l'emploi qui a le plus régressé, maintenant ce sont des emplois spécialisés. Ici ce qu'il manque, la population qui est au tapis, c'est une population jeune non qualifiée, comme un peu partout mais ici plus qu'ailleurs. Ce sont les femmes, des jeunes, quelques vieux, il doit y avoir 1 000 quadragénaires, 1 000 seniors qui sont sans travail actuellement sur l'arrondissement. [...] Et tous ces gens-là ont un point commun : le manque de qualification. Dans le temps avec des usines, avec des chaînes de production où on produisait un peu tout, on

pouvait les utiliser ces gens-là, aujourd'hui ce n'est plus possible sans formation. Et puis il n'y a plus la volonté aussi de faire des grosses concentrations, et de faire des produits sur des chaînes comme par le passé. On préfère les acheter à l'extérieur donc on n'a plus les mêmes possibilités de caser les gens.

Ce constat illustre la mutation majeure de notre temps, selon Zygmunt Bauman : le passage d'une société qui « prenait l'emploi comme une clé – la clé de la résolution, simultanément des problèmes d'identité personnelle socialement acceptable, de position sociale sûre, de survie individuelle et collective, d'ordre social et de reproduction systémique » (Bauman 2006 : 26, souligné par l'auteur) –, à une société pour laquelle « l'idée de redondance a été propulsée au premier plan » (*ibid.* : 27). La différence est de taille entre les deux modèles de société : pour l'un, le non-emploi constituait un écart avec la norme ; mais pour l'autre, la redondance ne contient nulle idée d'écart : le mot « suggère une forme de normalité courante et la forme des choses qui sont imminentes et destinées à le rester » (*ibid.* : 28). J. Bourguignon pointe une population définie selon cette norme sans écart : « en surnombre », « indésirables », « d'aucune utilité », à mettre au rang de rebut. « La destination des *sans*-emploi, de "l'armée de réserve du travail", était d'être rappelée dans le service actif. La destination du rebut est la décharge, le tas d'ordure » (*ibid.* : 28-29). Cette nouvelle donne influe sur les fonctions sociales du syndicat : prioritairement tendu vers la défense de

l'emploi, il se dilue dans une fonction d'assistantat – de gestion de la décharge.

Il y a une paupérisation des masses. D'ailleurs c'est significatif à l'étage du dessous avec « les restos du cœur », ils ne savent plus où donner de la tête et les gens maintenant par habitude à force d'être assistés et bien ils viennent ici comme au supermarché. [...] Ici on fait une permanence tous les mercredis, les gens qui ont des problèmes avec leurs patrons viennent nous voir comme ils vont voir une assistante sociale. On est les seuls quasiment sur Lunéville à faire ça mais ils ne viennent pas nous voir parce que c'est spécialement la CGT, ça aurait été quelqu'un d'autre, ce serait pareil. À part quelques-uns quoi. Alors pour en revenir au château, moi je suis un peu aigri de voir toute cette somme de compétences, de bonne volonté qui a été sur un truc, sur la culture. Mais sur les choses essentielles comme l'emploi, moi à mon avis ça devrait passer avant... Parce qu'on ne peut pas raisonner autrement : il faut avoir de l'argent pour avoir des loisirs pour aller vers la culture. Et pour avoir de l'argent, il faut avoir un emploi. Ou alors ça veut dire qu'on souscrit et c'est toujours les mêmes qui auront accès à la culture et les autres et ils resteront dans leur coin à attendre des jours meilleurs.

Comment penser l'accès à la culture dans ces conditions : pas de culture sans emploi – qui serait une norme d'accès à la culture. Si l'on suit Bauman, voilà une vieille antienne cégétiste qui prendrait un relief particulier dans notre modernité.

### *Château/emploi : une impossible équivalence*

Le clivage entre les mondes serait confirmé par l'échec inéluctable de toute tentative de connexion faite depuis l'organisation syndicale. « Les cheminots ont fait des réunions publiques pour attirer l'attention. Personne ne nous écoute. L'économie se fait sans nous » : telle est par exemple la conclusion de l'évocation de l'abandon du fret ferroviaire au profit du transport routier, malgré des propositions en matière de ferroutage<sup>69</sup>, avec pour conséquence l'arrêt du secteur de production de wagons à l'usine Trailor. Malgré ce constat désabusé, quasi fataliste, l'affaire du château est l'occasion d'une tentative renouvelée de faire entendre sa voix. Non pour revendiquer une quelconque compétence quant au château, mais pour introduire une note discordante en posant la question d'une équivalence château/emploi.

C'est sûr qu'on ne peut pas rester avec une ruine, une ruine avec des cendres. Il fallait le refaire. Mais quand on regarde... enfin moi j'attends de voir à l'arrivée. Je suppose que tous ceux qui ont pris en charge ça, ils ont mis des gens qui ont un savoir-faire, donc ils referont à l'identique. Je ne vais pas dire en mieux mais ils referont à l'identique quelque chose qui pourra témoigner du passé. Mais si on a pu faire ça, pourquoi ne pourrait-on pas faire la même chose avec l'emploi ? Moi j'en reste toujours là.

C'est en fait une situation de l'enquête de terrain qui a donné l'occasion de cet essai d'intervention sur le terrain du patrimoine. À la faveur d'un quiproquo qui identifie l'un d'entre nous [Anthony Pecqueux]

à « un délégué du ministère de la Culture », Jacques Bourguignon fait passer un message.

On avait essayé ici de se faufiler quand il y a eu un délégué du ministère de la Culture qui est venu. Alors j'avais essayé de faire passer un message – on n'était pas invité – par quelqu'un qui était invité [rire] mais je sais même pas s'il a lu ce qu'on lui a donné.

– C'est-à-dire ? C'était en quelles circonstances ?

– Et bien toutes les réunions publiques qu'il y a eu par rapport au château, les collectes d'argent, etc.

– Et donc vous étiez pas invité donc...

– Ah non, non. On n'a jamais été invité à ce genre de choses. D'ailleurs on est rarement invité sur les sujets économiques.

Le message est composé de trois documents, un feuillet manuscrit intitulé « Ce que souhaite l'Union locale CGT de Lunéville en matière d'emploi sur l'arrondissement », la copie d'un courrier adressé au préfet de Meurthe-et-Moselle, un tract sur quatre pages de l'union locale : « Ensemble pour nos droits, pour l'emploi ». Dans le premier document qui nous intéresse ici, sont exposés les motifs évoqués dans la précédente section, mais ils sont alors adossés à la problématisation patrimoniale inhérente au château. Décomposons l'argumentaire. *Un*, le patrimoine sous l'aspect de l'économie est légitime : soit « toute initiative qui apportera des emplois nouveaux ou dynamisera l'économie locale » ; il est un moyen. *Deux*, qu'est-ce que le patrimoine ? Le patrimoine, c'est l'emploi ou plutôt les forces productives – hommes, savoirs, outils, moyens de production... –, pour emprunter à la terminologie marxiste. Cette extension sémantique révèle une

conception du patrimoine comme un capital, *i.e.* les ressources vives d'un territoire. « La vraie richesse d'un pays, c'est sa capacité de production » doit se lire : « le véritable patrimoine d'un pays, c'est sa capacité de production ». *Trois*, le libéralisme produit des déchets : les femmes, les chômeurs sans qualification, les jeunes : il faut rétablir l'emploi – même faiblement qualifié – comme norme. *Quatre*, seule la puissance publique est à même de réaliser cette restauration, et donc « reconstruire l'emploi » (lettre au préfet), comme on reconstruit le château.

Résumons la mesure par le château : l'emploi est du patrimoine au même titre, sinon plus, que le château, et dont la valeur est premièrement économique – l'accès à la culture, aux biens symboliques est subordonné à cette valeur. La mise en avant de cette acception autorise l'examen de la restauration du château sous l'aspect d'une économie patrimoniale – de la valeur économique du patrimoine. L'investissement patrimonial vaudrait pour ce qu'il peut être producteur de richesses. C'est sous ce seul aspect que le militant syndical pourrait concevoir une éventuelle ingérence dans le dossier, mais là encore il ne peut que regretter une mise à l'écart.

C'est une discussion qui n'a jamais existé. Nous, on n'a pas été invité à participer à des réunions débats là-dessus, [pour] nous demander ce qu'on en pensait. Enfin encore que je ne voie pas ce qu'on aurait pu changer en tant que militant syndical sur la reconstruction du château. La seule chose qu'on pouvait amener, c'était une pièce éventuellement,

dans la mesure où il y avait une quête [...] Je ne sais pas dans quelle mesure on aurait pu être associé. De toute façon on est rarement associé dans la vie économique. C'est la vie française qui est comme ça, nous on nous consulte quand c'est obligatoire, on nous consulte quand on se met en grève. Il faut qu'on se mette en grève pour avoir quelque chose, c'est le fonctionnement à la française.

« Donner une pièce » : le syndicat est ramené au rang d'acteur ordinaire. La mise à l'écart est imputable à une spécificité française qui fait que, à la différence du modèle allemand, les syndicats ne peuvent pas prétendre légitimement à « être partie intégrante de la machine économique » : « le fait syndical est toléré [...] mais [il n'est] pas reconnu dans tous les domaines ». Ce n'est donc pas une mise à l'écart des questions culturelles pour lesquelles il n'a pas de compétence publique, mais bien des questions économiques. Sans doute est-ce pour cela que Jacques Bourguignon ne participe que peu aux réunions de l'Agence de développement du pays Lunévillois, présidée par son homologue de la centrale syndicale rivale, le secrétaire général de l'U.L. CFDT, Denis Hassler (*cf. infra*) : « Denis, il a des illusions sur beaucoup de choses, il est encore jeune. Il a des illusions que je n'ai plus en tout cas, indépendamment des idées. »

### *Émotion et pratique populaire du château*

Comme pour souligner l'écart, on en vient logiquement à la représentation du château. D'un côté, il est propriété du conseil général qui en fait

son affaire : « C'est plus facile de laisser le conseil général se débrouiller avec le bébé, à mon avis. » De l'autre, il ne lui semble pas être une préoccupation majeure pour les habitants de Lunéville :

Hormis la secousse et la stupeur [...] de voir un souvenir qui avait brûlé mais une fois passée cette émotion, ils peuvent s'en passer apparemment. Moi j'ai l'impression qu'ils aiment bien aller dans la cour du château, se promener le dimanche dans le parc : c'est quand même assez joli, c'est arboré, il y a des fleurs, il y a des bassins. Bon ça c'est un truc qui tient à cœur aux Lunévillois mais le château en lui-même... On n'entend pas des conversations tous les jours là-dessus ; les gens, ils ont vite oublié, ils repartent à leurs soucis premiers.

J. Bourguignon relativise les manifestations d'émotion comme l'attachement des Lunévillois pour le château proprement dit. Celui-ci est localisé en pratique au parc...

C'est ancré à Lunéville. Les gens, quel que soit leur milieu : la promenade dominicale quand il fait beau, quand on ne sait pas où aller ou quand on a bien mangé et qu'on ne veut pas prendre la voiture. Maintenant, et puis même avant : c'est la partie de boules pour les plus anciens, pour d'autres c'est promener les enfants, prendre un bol d'air. Il y a des cygnes dans le canal derrière, il y a des poissons rouges, en été il y a des attractions avec de la musique, avec un kiosque à musique aussi. Qui a dégusté aussi plusieurs fois par les jeunes ; à peine refait, saccagé le lendemain. Enfin des trucs comme ça quoi.

... et ramené à une relation visuelle ordinaire de l'espace urbain : il fait partie du paysage – ce qui

serait une composante de la « relation d'autochtonie » (Fabre 2000a).

Je pense que la population si elle est attachée au château elle l'est plus par son parc que par le contenu [...] Les journalistes se sont jetés sur les gens pour les interviewer et tout le monde disait : oui c'était un château. Même ceux qui n'avaient jamais mis les pieds à l'intérieur, ils disaient : oui on aimait bien notre château quoi. Mais moi je crois que dans la tête des gens, on aurait poussé la réflexion avec des questions plus pointues, moi je suis persuadé que leur attachement, il vient de ce que c'est une habitude : il y a le château qui est là. Mais c'est tout ce qu'il y a autour qui a fait qu'il y avait un attachement réel, parce que pour être attaché à un musée, il faudrait déjà l'avoir visité.

Le château est perçu par la médiation du corps quotidien – celui de la routine, de l'habitude. Il est une ressource de l'attachement – au sens ici de la sociologie de la traduction (Latour 2000, Hennion 2004), qui n'exclut pas mais au contraire prolonge le sens commun – pointé conjointement par Anthony Pecqueux et Bruno Étienne (voir *supra*).

### ***Politisation patrimoniale et pratique historique : les Wagons contre le château***

Jacques Bourguignon n'émerge pas à cette pratique autochtone du site : « Je ne suis pas d'ici. Pour moi, c'est le patrimoine culturel, c'est tout. C'est un souvenir d'histoire, peut-être même un peu surfait. » En revanche il ne s'interdit pas d'évaluer la valeur patrimoniale – au sens institutionnel du terme – du château. Quittant le terrain de l'expertise socio-

économique associée à son statut, il se déplace sur celui de l'expertise culturelle, du moins, il fait valoir une compétence culturelle dans un commentaire de l'événement et du projet culturel qui soutient la restauration du château. Comme on va le voir, pour être personnel, le point de vue exprimé reste celui du syndicaliste et militant politique d'un parti longtemps auto-déclaré révolutionnaire, qui se double d'un amateur d'histoire, et précisément d'histoire locale.

Patrimoine culturel, certes. Mais sa conception de la valeur patrimoniale du château est fortement marquée par la conception révolutionnaire du legs du passé considéré comme instrument de formation et d'édification du peuple.

Aduler des gens qui ne foutaient rien et qui faisaient la bringue, moi je n'arrive pas à saisir ça. C'est lamentable comme truc mais bon il y a bien des dictateurs qu'on adule : le culte de Napoléon, c'est quelque chose ! Mais pour moi un type qui était là-dedans à ne rien faire du matin au soir, qu'à s'amuser ! il fallait quand même bien payer ça, c'était l'impôt sur les pauvres gens qui payait ça. Alors aujourd'hui le témoignage qu'on a de ça, c'est le château. Si simplement on pouvait dire en regardant le château : il ne faut plus que ça se reproduise, qu'il n'y ait plus de profiteurs, alors oui gardons-le, le château. Mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Je ne suis même pas persuadé que les gens, en regardant les splendeurs architecturales, réfléchissent à tout ça. Parce qu'on est tellement nouille que les révolutions, faudrait les refaire tous les deux ans, et puis encore ! De toute façon, chaque fois c'est une élite nouvelle

qui reprend le pouvoir et puis qui oublie pourquoi elle a été mise au pouvoir. Il faut recommencer alors !

J. Bourguignon propose un cheminement à rebours de celui des hommes de 1789, qui, comme l'a montré Dominique Poulot (1997), ont installé le modèle du musée révolutionnaire, à la fois fondé sur le rejet des destructions et leur stigmatisation sous l'imputation de vandalisme, mais dans la continuité du geste, en tant qu'opération de mise à l'écart et par conséquent de neutralisation. « Détruire et conserver, sous la Révolution, c'est un seul mouvement – qui veut assurer le triomphe des valeurs éternelles sur l'erreur » (*ibid.* : 371) ; deux gestes donc nullement exclusifs l'un de l'autre, mais qui « se renforcent mutuellement » (*ibid.* : 139). Le commentaire désabusé de J. Bourguignon souligne en quelque sorte les limites de cette assimilation – et de la substitution du second geste à l'autre –, en tant qu'elle est loin d'annihiler le « pouvoir » des objets, mais tout au contraire le conforte en les investissant de valeur patrimoniale. L'allusion aux « splendeurs architecturales » réfère à ce pouvoir : comme une attraction nocive, une poudre aux yeux qui détourne des objectifs – à laquelle voulait précisément échapper l'opération de mise au musée. Dans une sorte de conscience de ce qu'ils nous « font faire » et rejetant la neutralisation-esthétisation inhérente à l'attachement patrimonial (Tornatore 2004), il se prend à regretter le feu destructeur de la révolte violente et sporadique du peuple, des dominés, des « gueux » – il en retrouve le vocabulaire daté

et localisé – sur la signification duquel il n'y a pas d'ambiguïté, de doute possible.

J'aurais préféré que le château ce soient les gueux qui le brûlent parce qu'ils étaient [auraient été] en révolte, au moins ça aurait voulu dire quelque chose. Mais là un accident, c'est complètement idiot ! Je pense souvent à la chanson des Souliers Rouges, le groupe Les Souliers Rouges. « Mes souliers sont rouges », dans une chanson, ils disent : « Tant que les gueux planteront leur couteau dans la miche, les riches, les riches pourront profiter de leur argent ». Et ça c'est malheureusement vrai parce que les gens, même les plus miséreux, à partir du moment où ils ont une bagnole, une télé, on leur donne le RMI, ils peuvent aller au « resto du cœur », et bien à part quelques-uns qui sont révoltés, notamment les plus jeunes, qui vont vers des inconduites, des incivilités, si on peut appeler ça des incivilités, ils arrivent à se contenter de peu finalement.

Faisons un bref rapprochement – que n'a certes pas fait Jacques Bourguignon. Le geste destructeur de la révolte, unique, ultime et désespérée, est un lieu commun de la condition ouvrière associée aux fermetures d'usines, au point qu'il oriente d'emblée les soupçons sur l'origine de l'incendie de Mont-Saint-Martin – *a contrario*, comme contre-feu, on demandera « à qui profite le crime », étant entendu que la destruction de l'outil de travail, ici précisément, n'est pas dans l'intérêt des ouvriers licenciés. Le feu de Daewoo aurait pu être l'expression métaphorique d'un feu vengeur, dans l'ordre de l'imaginaire, en réaction à l'incendie socio-économique du Lunévillois.

Mis à part ce rêve de révolutionnaire, en l'état – c'est-à-dire brûlé pour rien – le souvenir est « surfait ». Jacques Bourguignon met directement en cause la valeur de patrimonialisation du château : celle déterminée et amplifiée par l'incendie, ce pourquoi on voudrait aujourd'hui le célébrer, en l'occurrence le thème des Lumières. L'amateur d'histoire s'insurge contre ce qu'il estime être « une escroquerie par rapport à l'histoire » :

Il y a une escroquerie par rapport à l'histoire, et alors là je ne supporte pas du tout ! Ce qui a été relayé par la municipalité de Lunéville sur les Lumières. Quand on recherche vraiment dans l'histoire le passage des Lumières à Lunéville, ce n'est pas Lunéville qui nous a amené la Lumière. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils sont venus se défouler ici, ils couraient après leurs femmes, ils faisaient la bringue aussi, mais qu'est-ce qu'ils ont créé dans notre patrimoine littéraire ? Qu'est-ce qu'ils ont créé comme libertés à venir là quand ils étaient à Lunéville proprement dit ? Rien. Il n'y a pas de traces en tout cas. [...] Et puis à mon avis, ils n'ont pas eu beaucoup d'influence sur Lunéville, parce que quand on regarde l'histoire, ce qui s'est passé à la séparation des biens de l'État et du clergé, les grands patrons d'entreprises du Lunévillois, vous savez ce qu'ils ont fait ? Ils ont vidé leurs usines et ils les ont mises dans l'église ! Pour qu'on ne puisse pas faire la liste des biens et ils se sont barricadés à l'intérieur. Alors si les Lumières qui étaient quand même anti-cléricaux, un peu athéistes pour certains – enfin encore que c'était assez nuancé ; il y en a un qui disait : je n'y crois pas mais je vais faire semblant d'y croire, on ne sait jamais ; je sais plus lequel a dit ça. Ils n'ont pas eu beaucoup d'influence au niveau des idées sur la population de Lunéville [...] Je n'ai peut-

être pas lu tous les bouquins qui traitent de l'histoire de Lunéville mais j'ai quand même fait quelques recherches et je n'ai pas trouvé de traces vraiment évidentes [...] Cette période du château, elle est écrite quand même par une certaine aristocratie. Donc leur façon de voir, c'est leur façon d'aristocrate quand même ! Quelle vérité peut-il y avoir dans tout ça ? Comme tout écrivain, on peut masquer la vérité. On peut dire la vérité mais en oubliant quelque chose. Moi je pense que c'est surfait cet épisode. Bon c'est vrai, les gens sont passés, ils ont mangé au château, ils se sont amusés avec les autorités de l'époque ; mais est-ce que c'est ici qu'ils ont créé vraiment les bases de leur mouvement ? Je n'en suis pas sûr.

Sans entrer dans le détail de ce long extrait, en particulier sur la restitution de ce qu'il appelle l'épisode des Lumières à Lunéville, on s'intéressera aux appuis de la critique. Pour la formuler, J. Bourguignon se situe précisément en régime de critique (Cardon, Heurtin & Lemieux 1995) : il excipe une compétence d'expertise historienne appuyée sur un équipement historiographique – au sens proposé par Anthony Pecqueux (voir *supra*). Cet équipement n'est pas celui d'un lecteur passif, mais d'un lecteur actif : dans son discours, la lecture sur un sujet d'histoire est associée à un travail de recherche. Outre l'occurrence ci-dessus, celle qui suit en précise les centres d'intérêt comme je lui demande si son sentiment sur l'usage « surfait » des Lumières est partagé :

Non, non. Non parce qu'il y a très peu de gens qui s'occupent de l'histoire. Moi j'aime bien lire des livres d'histoire et puis ce qui est local, essayer de fouiner. Sur l'histoire sociale ici, j'ai essayé de

remonter les origines du syndicalisme. Il y a un copain qui est décédé il n'y a pas longtemps, il nous avait un peu dirigé là-dessus. Il m'a donné goût à ce genre de recherche. Parce qu'ici, il y a quand même des bastions du syndicalisme avec une histoire qu'on peut retrouver facilement, il y a des traces.

Histoire locale, mais histoire sociale. Cet investissement a trouvé à se réaliser dans la participation à la réalisation d'un livre sur l'usine des Wagons de Lunéville (Trailor), vue sous l'angle des luttes et de la vie syndicale – dominée en l'occurrence par la CGT (Martin 2006).

C'est la première fois qu'on essaye de faire un livre par nous-mêmes, la CGT ici, ailleurs ça a été déjà fait. [...] On a fait un groupe de travail, et c'est Michel Martin, notre ancien secrétaire d'union départementale, en préretraite, un ancien ouvrier de Trailor [qui l'a animé]. [...] Il travaille pour l'Institut d'histoire sociale de la CGT. Alors naturellement le premier ouvrage qu'il a fait, c'est sur son usine, et là on a tous travaillé avec lui, l'union locale et les copains de Lunéville.

Attardons-nous sur cet ouvrage. Sur la couverture, il est indiqué qu'il est « réalisé par un groupe de *mémoire* sociale au sein de l'union locale animé par Michel Martin ». En quatrième de couverture, il est mentionné que cette « *histoire* sociale de l'usine des Wagons » veut montrer « le rôle et la place importante du syndicat CGT de l'entreprise, pour la défense et l'émancipation des salariés et des militants au sein de l'usine et dans le Lunévillois ». « La *chronologie* » est établie « à partir de tracts syndicaux diffusés au personnel



– presse quotidienne régionale, presse syndicale, documents de l'Institut d'histoire sociale de la CGT, archives départementales... sont également les sources mentionnées en « bibliographie ». L'ensemble est présenté comme un « récit "de l'intérieur de l'usine" des événements » qui ont ponctué l'histoire de l'usine. Enfin le parcours de l'animateur du groupe, ouvrier soudeur à l'usine et responsable syndical, « donne au récit de l'usine des Wagons une *authenticité* et un *témoignage de vécu* concret sur cette histoire sociale et sur les réelles causes de la "disparition du bastion syndical lunévillois" ». On repère dans cette présentation une sorte de confusion histoire/mémoire, du moins leur enchevêtrement constant, caractéristique de notre aujourd'hui dont d'aucuns considèrent qu'il est marqué par une obsession mémorielle, et à l'encontre sans doute d'une codification, par les historiens professionnels ou par une sociologie se réclamant de l'héritage halbwichien, de « la dichotomie entre les fluctuations émotionnelles du souvenir et les constructions géométriques du récit historique » (Traverso 2005 : 26). Ce flou entre deux notions trop strictement construites comme antinomiques n'est pas anodin : il révèle une reconfiguration de la relation sous le double effet de l'essor des études sur les « subalternes » (*ibid.* : 25) et d'une prise locale et amateur du travail d'élaboration du passé. En l'occurrence, *Les Wagons* raconte une histoire au plus près des personnes, à l'instar de l'institution de défense des salariés dont l'ouvrage restitue l'action : l'histoire conjointe d'une

usine qui a longtemps été l'emblème économique de Lunéville et d'un « bastion syndical », « le syndicat des métaux CGT de l'usine des Wagons ». Or le dépôt de bilan de 2003-2004, le plan social et la restructuration qui s'ensuivent, sonnent le glas de cette double entité. *Les Wagons* en serait le Tombeau – aux sens d'hommage et de monument funéraire –, une sorte de monument d'histoire/mémoire locale « dressé contre » le château, monument historique aux multiples formats.

Les patrimonialisations respectives n'ont cependant pas la même portée et diffèrent partiellement quant au régime d'engagement. Celle du château, cette étude l'a amplement montré, prétend à une portée générale d'emblée et se construit pour cela sur des tensions conjointement fortement appuyées : la référence nationale contre la mesure locale, l'expertise professionnelle contre l'expertise d'amateur, celles-là mêmes qui instruisent le régime de la critique. Celle de l'usine des Wagons se déploie localement, s'appuie sur des ressources de portée plus limitée, de proximité (celles de la bibliographie), voire de familiarité (« les copains ») et se construit sur une faible mise en contraste des références : ainsi l'Institut d'histoire sociale de la CGT assure-t-il le rôle d'une référence plus globale et plus professionnelle sans se démarquer des initiatives locales et amateur, mais au contraire en contribuant à leur reconnaissance. Par la revendication du témoignage – même le récit ne relève pas de ce genre, au sens strict –, la mise à l'épreuve de l'histoire locale du passé industriel ne

relève pas du seul régime de la critique : elle campe également sur un régime du partage (Cardon, Heurtin, Lemieux 1995), ou du moins tente de concilier vérité et authenticité, connaissance et expérience, en faisant du vécu de l'historien une valeur ajoutée à son travail d'objectivation.

Comme pour souligner le contraste entre les deux « monuments », Jacques Bourguignon évoque les difficultés à obtenir des subventions pour couvrir les coûts de fabrication (7000 euros).

Je ne pensais pas que c'était autant d'obstacles. On a commencé sur le projet en 2004. Le contenu ça fait plus de six mois que c'est bouclé <sup>70</sup>, alors après les portes pour les subventions, il faut les ouvrir ! [...] Normalement si ça se passe bien, fin avril, on devrait avoir l'ouvrage. Mais là, il y aura des comptes à régler avec certaines personnes ! Parce que ah les faux culs qu'on a rencontrés ! <sup>71</sup>

### **De la maison des services publics à l'économie patrimoniale ou la mesure par le développement local**

Un autre cadre, six mois plus tôt. Secrétaire général de l'union locale CFDT de Lunéville, Denis Hassler est aussi membre du bureau de l'Union départementale : il me reçoit à son siège à Nancy installé depuis 2004 dans l'ancien bâtiment administratif de l'imprimerie Berger-Levrault. Le nouvel aménagement a gardé des éléments de décor de l'ancien : boiseries et signalétique des années 1930. Le principe de la réaffectation, si laborieux en France, par rapport à nos voisins

allemands, me semble ici presque naturel, dans ce qu'il signifie d'économie et de souci de continuité : quoi de plus « normal » qu'un syndicat de travailleurs s'installe à peu de frais dans un lieu dévolu au travail et à une activité économique. Guichetier à La Poste de son métier, la quarantaine alerte, Denis Hassler a des allures de cadre, qui contrastent cependant avec un parler volontiers gouailleux et fleuri – à mettre au crédit de son statut professionnel de permanent syndical en contact avec « *le terrain qui cause* ». Denis Hassler incarne une figure syndicale différente de celle de J. Bourguignon : sans doute en raison de ses fonctions départementales ; mais aussi parce qu'il allie celles-ci à celle de président du Conseil de développement du Pays lunévillois. Le contraste se cristallise ainsi sur leur identité syndicale : CGT-CFDT, chien et chat de la condition ouvrière. On verra que le discours de Denis Hassler se déploie en contrepoint de celui de son homologue cégétiste : la position qu'il défend se veut réaliste – *i.e.* adaptée aux nouvelles données socio-économiques du monde contemporain – et prend pour s'affirmer le contre-pied de celle du syndicaliste de la vieille école.

### ***Syndicalisme et développement local***

D'emblée Denis Hassler pointe une ambiguïté qui finalement traverse tout son discours. *A priori*, une organisation syndicale n'a pas vocation à s'intéresser au dossier du château.

En préalable j'ai envie de dire ce qu'en pense la CFDT : la CFDT n'en pense rien ! Dans le sens où je répondrais au nom de la CFDT, si effectivement

la CFDT s'était appropriée la question, et si dans le cadre de réflexions collectives notamment au niveau de l'union locale de la CFDT de Lunéville, on avait produit de la réflexion autour de la thématique du château. Mais ce serait vous mentir que de dire que tout ce que je vais vous dire c'est au nom de la CFDT. Moi je peux vous donner des éléments d'un militant CFDT Lunévillois mais je ne vais pas vous inventer des réflexions ou des décisions qu'on n'a pas menées ou pas prises.

Les raisons de ce désintérêt sont loin d'être univoques : elles tiennent tout autant aux attentes des « usagers » du syndicat, eu égard à sa spécificité institutionnelle et à sa zone géographique d'action...

Si on s'est pas posé la question c'est parce que, enfin en tout cas moi à ma connaissance, je n'ai pas de souvenir d'un seul de nos mandants, de nos adhérents, qui nous aient à un seul moment interrogés sur la question. Alors après ça renvoie peut-être de manière plus large, lunévilloise, à la mobilisation ou pas là qu'il y a autour du château. C'est peut-être comme ça qu'il faut traduire les choses. [...] Et peut-être aussi parce que... je veux dire nous on est l'union locale de Lunéville et environ, nos adhérents sont de Blâmont, de Baccarat, de Cirey-sur-Vezouze, de Blainville, de Damelevière, en toute honnêteté le château, ce n'est pas leur préoccupation quotidienne. Ce qui est peut-être un tort. Mais c'est le constat ça.

... qu'à une absence de sollicitation de la part des acteurs « naturels » du dossier – qui vient renforcer et conditionner les premières : « Finalement si nous, on ne s'accapare pas dans nos structures le débat proprement dit du château, c'est peut-être parce qu'aussi on se dit finalement : on nous demande pas

notre avis. » – et malgré le déplacement qu'a accompli la CFDT par rapport à ses missions classiques en s'impliquant dans le développement local :

Par contre, dans le Lunévillois, nous, la CFDT, sommes impliqués d'une manière générale sur le développement local, à travers la démarche Pays, puisque nous siégeons au conseil d'administration et au conseil de développement, que j'en suis le président depuis le mois de septembre l'année dernière. Mais je me rappelle la première réunion de bureau du Pays lunévillois quelques jours après l'incendie. Le président de l'époque commence par dire : « On ne débattrait pas de l'incendie du château, je vous préviens tout de suite. » Mais ça, ça s'explique aussi. Parce que dans le conseil de développement, il y a une partie d'élus, dont des élus de Lunéville même, qui considèrent que la problématique du château, y compris là quelques jours après le truc, c'est d'abord la problématique des élus directement concernés, à savoir le conseil général et pour une partie le ministère de la défense, en lien avec la ville de Lunéville. C'est d'abord à eux que ça appartient, dans tous les sens du terme. Donc voilà, le Pays, d'entrée, on ne parle pas de l'incendie du château. Et on n'en a jamais reparlé après, en tout cas jamais parlé directement. Évidemment, on a d'autres débats où le château est un des éléments du débat. Quand on parle de la politique touristique sur le Lunévillois, évidemment on ne peut pas en parler sans le château. Mais quand même ! C'est quand même un peu la chasse gardée du conseil général et de la ville de Lunéville cette affaire-là.

Denis Hassler témoigne d'une double difficulté à négocier le déplacement : auprès des élus et des décideurs, pour les convaincre de leur compétence

en matière de développement local et donc de développement culturel des territoires :

Le raccrochage du château au reste du territoire, ça c'est aussi une question qu'aurait pu s'approprier le Pays. Ça cause aux gens de Lunéville le château, ça c'est sûr. Les gens de Blâmont, de Balandier... je sais pas si ça leur cause tant que ça ?! Alors par contre le Pays, le petit rôle qu'on a réussi à jouer, quand même, c'est d'être à l'interface avec le conseil général sur le fait de dire : « Attention il ne faut pas non plus que le côté massif du château, financièrement, masque les autres actions patrimoniales ou touristiques, culturelles du territoire ». On a quand même été un peu entendus là-dessus. C'est-à-dire qu'on travaille avec le conseil général à la mise en place d'une convention de développement culturel sur le territoire, justement pour nous permettre d'être un levier sur des projets plus petits, en matière de tourisme, de patrimoine et de culture.

Et auprès des collègues syndicalistes de l'union locale pour les convaincre de la pertinence de l'implication du syndicat dans ce domaine d'action :

Maintenant j'ai ce décalage avec des copains de la CFDT à Lunéville : « On ne comprend rien à ce que tu nous racontes là, Denis, sur ton développement durable machin ! De quoi tu nous causes, de quoi tu nous causes ? ». [...] Chaque fois que nous CFDT on va avoir à travailler une question dans le cadre du Pays, chaque fois il faut ré-expliquer pourquoi on veut mener la réflexion sur cette question. Donc à chaque fois il faut ré-expliquer la démarche Pays. C'est extrêmement compliqué pour nous de pas être des électrons libres un peu spécialistes et de garder le lien avec l'union locale.

Cette double difficulté reflète l'ambiguïté du terrain que veut occuper le syndicat. La CFDT revendique de nouvelles modalités de l'engagement syndical, que la question posée sur le château, à partir de la problématisation énoncée par le cégétiste de Longwy, permet de préciser. Denis Hassler les justifie au nom d'un pragmatisme fondé sur la rhétorique du partage entre le cœur et la raison.

### *Le cœur et la raison, le cœur*

« Le cœur » rejoindrait la position de Jacques Bourguignon et viendrait souligner, en des termes particulièrement forts, l'offense faite aux personnes que constitue l'émotion suscitée par l'incendie :

Ce qui m'a marqué à l'époque, médiatiquement, c'est le maire de Lunéville qui, à France 3, pleure ! Et ça je le lui ai dit, après. Une de mes réactions, c'est de dire, alors qu'on venait de vivre Bata, qu'un bon nombre de « Bata » habitaient dans le Lunévillois : « Comment tu peux pleurer un château en flammes ? Mais Bata, ça ne te tire pas une larme ? » Et le rappelant lui à sa sensibilité de gauche, etc. Je trouvais qu'il y avait un décalage. Finalement, en raisonnant un petit peu, humainement c'est quand même plus dramatique quand 800 ouvrières sont foutues dehors, que quand le plus beau des éléments du patrimoine brûle ! Et là ça m'interrogeait. Comment les élus finalement ça leur tire plus de larmes que les éléments sociaux humains ? Il n'y a pas eu de casse humaine, au moment de l'incendie ! Le patrimoine a brûlé, mais il n'y a pas eu de blessés, il n'y a pas eu de morts ! Ce qui aurait pu être le cas. Là j'aurais mieux compris, mais là c'était uniquement des pierres qui craquaient, des costumes...

Le syndicaliste : si on pleure pour des pierres ou des costumes, on devrait pleurer pour la casse humaine que constitue la suppression d'emplois. Le fait de ne plus pleurer pour ce second motif remet en question la quasi-moralité de l'objet patrimonial. Le syndicaliste : ce ne sont que des pierres et des costumes ; la réaction du maire ne me paraît pas proportionnée, j'aurais davantage compris les pleurs s'il y avait eu mort d'homme, s'il y avait eu casse humaine. Conclusion : la blessure, la mort ou la perte d'emploi sont des casses humaines. Là est la seule équivalence acceptable. Que dit-elle ? Que ces casses produisent des déchets, qu'ils soient cadavres ou êtres « redondants », en surnombre, inutiles (Bauman 2005). « Les procédures massives de licenciements ou de fermeture sonnent comme autant de dévalorisations publiques de la compétence et des capacités d'adaptation des salariés. Ils ne perdent pas seulement leur emploi, leurs projets, leurs repères, l'assurance d'une vie maîtrisée, mais ils perdent aussi leur dignité de travailleurs, leur estime de soi, leur sentiment d'utilité, celui d'être à leur place dans la société », écrit Danièle Linhart (Linhart *et al.* 2003 : 185). En d'autres termes, et pour reprendre le titre de l'ouvrage dont cette chercheuse est co-auteure, comme perte de soi, la perte d'emploi équivaut à une mort. Et « mérite » des manifestations d'émotion.

### *Le cœur et la raison, le cœur à gauche*

Le deuxième élément qui heurte la sensibilité du syndicaliste concerne les appuis politiques de son engagement syndical. Le château reste le symbole

de ce qu'il combat – mettons les privilèges –, il est le repoussoir d'une commune sensibilité de gauche et ne mérite pas tant de larmes de la part d'un élu précisément de gauche ; aussi le consensus dans la mobilisation pour sa reconstruction ne laisse pas de susciter des interrogations :

... Et de lui [Michel Closse] rappeler aussi : « Mais en 68, si on ne t'avait pas retenu, c'est toi qui l'aurais fait cramer le château ! » [...] C'est aussi ce décalage. [...] Y compris maintenant avec la mobilisation, avec Otto de Habsbourg. Ça me fait toujours franchement marrer de voir Dinet et Closse à côté de Otto de Habsbourg. Enfin c'est fabuleux ça, cette espèce de consensus au-delà des classes, des politiques, des idéologies, etc. Je trouve à certains égards que c'est rigolo. Mais ça m'interpelle moi, parce qu'Otto de Habsbourg symboliquement, ce n'est pas que le vieux bonhomme sympathique aujourd'hui... Ça, ce côté-là continue à m'interroger un peu. Je ne sais pas si c'est uniquement par pragmatisme des élus : on joue la carte de la mobilisation pour les financements, etc. Ou bien s'ils sont devenus vraiment sincèrement ça ?! C'est-à-dire que cet attachement aux racines, machin, etc. je me dis ça y est, ils basculent !

Même brièvement réapparaît le motif du feu de la révolte. La référence est nettement plus moderne que celle de Jacques Bourguignon : la jacquerie des gueux fait place à Mai 68. Référence significative – soit un indicateur du clivage entre les deux syndicalistes – cependant, car, comme le souligne Luc Boltanski, à la différence des crises sociales antérieures, la critique dont le capitalisme fait l'objet se déploie, à parts équivalentes, dans les deux formes qu'il a identifiées avec Ève Chiapello : la critique

sociale et la critique artiste (Boltanski et Chiapello 1999). En raison de cette ambivalence, Mai 68 peut être identifié comme une révolte contre les formes traditionnelles d'autorité, comme l'aboutissement d'un « mouvement de libération par rapport aux dépendances personnelles » (Boltanski 2003 : 36), qui dans une certaine mesure préfigure le « troisième esprit du capitalisme ». En effet, « le redéploiement du capitalisme dans les années 1980 est lié par conséquent à sa capacité à tourner et à rendre obsolètes les contraintes qui étaient pertinentes dans le cadre du second esprit du capitalisme » (*ibid.* : 30). Or c'est précisément ce fil, *a priori* incongru, que déroule D. Hassler : Mai 68 suivi d'un consensus au-delà des clivages politiques traditionnels. Son interrogation demeure, au regard de ce changement de registre qui non seulement a trait à la neutralisation patrimoniale mais qui trouve également une acuité singulière dans le paysage politique contemporain :

Ce sont quand même des questions que je me suis posées, et que je continue à me poser. Le 2 avril <sup>72</sup>, quand je regarde la cérémonie, je fais de nouveau la réflexion à ma femme : je trouve la photo là rigolote quoi ! Et les fleurs qu'on lance à Otto de Habsbourg, etc., c'est rigolo ! Il y a quand même des... Voilà, bon ça ne va pas chercher plus loin que ça mais...

Une interrogation de principe en conformité avec le « cœur idéologique » de la gauche <sup>73</sup> et qui donc se porte sur les mobiles d'engagement des personnes : de deux choses l'une, soit l'élue a renié son passé de gauche – et se rend à une sorte de mystique

patrimoniale –, soit il fait preuve d'un pragmatisme de gestionnaire.

Au fond, Denis Hassler ne doute guère de la réponse :

C'est ce qu'il dit quand il pleure : tout ce qu'on avait en projet pour le château, en termes de reconversion un peu du territoire, etc., ça vient de cramer. Et il pleure sur ça, en toute honnêteté. Ce n'est pas sur le côté purement patrimonial. C'était en terme d'avenir, là tout d'un coup, tout ce qu'il y avait en projet et qui en une nuit fout le camp.

Les larmes de l'édile ne sont pas des larmes patrimoniales, ce sont des larmes pragmatiques, nullement d'opportunité mais pour ainsi dire « d'action ». Certes, le syndicaliste exprime une conception disons « classique » du patrimoine – de l'ordre de l'être, identitaire et donc orientée vers le passé – et qui explique l'incommensurabilité des mondes affirmée par Jacques Bourguignon, mais surtout, me semble-t-il, transpose à l'élue une interrogation qui le traverse lui-même en tant que syndicaliste et qu'il a exprimée comme une tension « entre le cœur et la raison ».

### *Le cœur et la raison, la raison*

C'est la réaction du cœur, de l'instant. Après, alors autant je continue à m'interroger et ça me fait toujours sourire ce que je vous disais par rapport aux hommes qu'on voit aujourd'hui ensemble, autant après, maintenant, le côté décalage entre le fric qu'on peut trouver pour rénover un château, reconstruire un château, etc., et le fric des fois qu'on ne trouve

pas..., là j'essaie quand même de m'appliquer la raison ! Et un peu de raison parce que... Et là je me resitue plus dans la politique de développement du territoire. Aujourd'hui il y a une question qui me taraude et à laquelle je n'arrive pas à trouver de réponses, avec pleins d'acteurs de développement du territoire : c'est que les mêmes qui, à juste raison, dénoncent le tout économique, que l'entreprise n'est plus liée qu'au profit, au fric, etc., et à juste raison !, les mêmes, quand nous essayons de leur vendre un autre développement du territoire, autre que simplement de l'arrivée d'entreprises pires, les mêmes disent « non c'est sympa vos conneries sauf que ça, ça ne fait pas de l'emploi, ça ne fait pas de l'usine ». Si vous vous plaignez que l'usine aujourd'hui ce n'est plus que du profit, de la course au profit, qu'on n'a plus de vision... Si une boîte arrive aujourd'hui, vous allez gueuler qu'elle va bénéficier d'aides, et le jour où elle va fermer, etc., à juste titre ! Il faut construire un autre développement qui ne soit plus lié à ces aspects-là ! Et dans ce cadre-là, je ne crois pas que toute la reconversion, tout le développement du territoire puisse passer par le tourisme mais ça peut être un élément. Ce développement via le tourisme m'intéresse plus, parce qu'il y a quand même moins de risque qu'on délocalise le château de Lunéville qu'une fabrique de porte-clés.

Une fois pointé le décalage occasionné par ce qu'on fait pour un château qu'on ne fait pas pour des humains, la raison intervient pour considérer qu'il vaut peut-être mieux traiter le premier comme un être au-dessus des partis et transcendant les hommes – *i.e.* jouer cette carte – que poursuivre une voie qui produit des déchets humains – « qui met des gens dehors ». Précisément la raison est l'occasion

d'instruire un clivage net avec le syndicaliste de la vieille école – lequel d'ailleurs rejoint la tension entre critique sociale et critique artiste.

Dans cet esprit-là, là ça ne me choque pas, ça me rassure même, qu'à un moment on puisse aussi mobiliser des projets d'envergure sur un territoire, autrement que sur la vision classique de la zone industrielle avec ses usines. [...] Alors après ça ne règle pas tout non plus, parce que ça veut dire aussi : comment construit-on l'impact économique d'un projet autour du château ? Y compris très concrètement en terme de reconversion de la population active par rapport aux métiers qui peuvent déboucher derrière et les métiers touristiques. Donc cet aspect-là, moi, ne me perturbe plus. Je crois qu'un projet autour du château rentre dans une logique de développement durable pour le territoire – alors durable, pas *ad vitam aeternam* mais en tout cas un peu avec des perspectives raisonnables en terme de calendrier – plus que n'importe quelle boîte qui viendrait s'installer sur le Lunévillois et où là, franchement, au-delà de six mois, personne ne peut rien garantir aujourd'hui. C'est-à-dire qu'une boîte qui va mal, on peut penser que ça va finir mal, mais une boîte qui va bien aussi ! C'est ça qui devient dur en matière de développement industriel. Donc voilà, sur ça je suis aujourd'hui plus partagé et puis j'essaie d'être plus raisonnable.

Travailler d'autres voies de l'économie. On ne discutera pas ici les termes utilisés : tourisme, développement durable, territoire... Ce qui importe c'est que leur association veut signifier l'émergence d'une nouvelle configuration de l'économie qui s'appuie sur le dépassement d'une configuration centrée sur la grande entreprise, générant des

interdépendances spécifiques entre le capitalisme privé, l'État et les salariés et au sein de laquelle s'est pleinement développé le syndicalisme – soit ce que L. Boltanski et E. Chiapello identifient comme étant le deuxième esprit du capitalisme. L'usine Bata incarne cette ancienne configuration dont une autre particularité est d'être fondée sur une relation singulière entre deux entités spécifiques, l'entreprise et le territoire : l'ancrage territorial ne tient pas au territoire mais à l'entreprise, le sort du territoire étant totalement dépendant de celui de l'entreprise – la délocalisation est en quelque sorte programmée.

Il y a plus ou quasiment plus de grosse boîte familiale, voilà qui vivait en vase clos... ce qu'ont connu les Bata pendant des décennies ! Où c'était un État dans l'État. Parce que le territoire autour de Bata, je veux dire socialement, autant y compris au temps où Bata allait très bien, toute la partie Saulnois, ça a été une désertification terrible. Mais là c'était une époque où il pouvait y avoir ça, au milieu d'un désert. Et qui vivait en autarcie, c'est-à-dire que les enfants des parents naturellement venaient bosser chez Bata etc. On en a vu les conséquences au moment du dernier gros coup dur, [on a découvert qu'il y avait] un taux incroyable [de gens] sans permis de conduire. Pour quoi faire ? Vous naissiez à Bataville, vous alliez à l'école à Bataville et de toute façon vous alliez travailler à Bata. Je me rappelle gamin, j'étais au lycée à Dieuze où les Bata venaient. Et bien, les Bata c'était quelque chose, les gosses de chez Bata c'était quelque chose ! Je me rappelle les mercredis, il y avait, à l'époque on appelait ça l'ASSU, une espèce de sport scolaire qui se faisait le mercredi avec le prof de sport. Quand on allait jouer à Bata au foot, mais on rentrait dans un terrain de foot qui leur

appartenait, ils avaient piscine, gymnase et tout le tralala. Les Bata, ils vivaient dans une espèce de village de poupée assez incroyable ! Mais ça, ça pouvait perdurer quel que soit l'environnement territorial, peut-être à la limite même c'était la stratégie de la boîte au départ que de trouver cet environnement territorial là, complètement désertique, sans intérêt. Sauf qu'aujourd'hui, on voit le résultat, c'est plus que socialement dramatique, parce que le territoire autour il est incapable de réagir dans l'instant et il faudra trente ans dans le Saulnois et dans le petit bout du pays de Sarrebourg pour tourner la page Bata. La tourner socialement, je veux dire, et humainement !

Cette nouvelle configuration produit un double effet. Tout d'abord, le territoire ne peut plus être identifié à son industrie :

Maintenant quand une industrie est très très mal comme elle l'est, est-ce que ça veut dire un territoire sinistré ? Là aussi, j'essaie de raisonner un peu, raisonner dans le sens raisonnable, être raisonnable. [...] Ça c'est aujourd'hui un combat de la démarche Pays dans le Lunévillois. C'est-à-dire : comment attirer, d'un côté attirer l'attention sur le territoire, qui a besoin de choses particulières sur l'industrie – mais il y a pas que nous en France comme territoire qui va mal sur l'industrie – mais bon ça va mal ! Également plein de témoins sociaux qui sont au rouge, sociaux au sens large, y compris sur des aspects médicaux, des aspects de la formation initiale, donc ça va mal dans le Lunévillois, par génération et par niveau de formation, ça va mal, etc. Donc comment attirer l'attention sur le territoire pour travailler à son développement et remédier à ce qui va pas, tout en n'en faisant pas en terme d'images un territoire sinistré ?



Nuance d'appréciation qui est un élément de désaccord avec la CGT : l'image d'un territoire sinistré sur lequel ce syndicat appuierait son action n'est pas attractive. Il faut donc faire la part entre ce qui va et ce qui ne va pas, « regarder ce qui va et vendre ça ».

La participation du syndicat à cette sorte de marketing territorial constitue la deuxième incidence de la nouvelle donne. « Avoir le courage de sortir d'une voie dont on sait que ça va être de pire en pire » implique d'« accepter de ne pas avoir de solution de l'instant ». Introduire une dimension marchande conduit à faire des sacrifices :

Alors ça ne dédouane pas de faire des passerelles rapides efficaces, etc. entre les deux, mais aussi de sortir et à un moment de prendre une autre voie en matière de développement, parce que sinon c'est sans issue, la première. C'est sans issue parce qu'après on reproduit sans arrêt les mêmes schémas. Alors c'est vrai que certains peuvent le vivre comme... une génération sacrifiée quoi ! Parce que ce n'est pas le soudeur de chez Trailor qui vient d'être viré à 45 ans qui va être reconverti sur un métier touristique, là la semaine prochaine. En plus le projet du château n'en est qu'à son début, il ne produit rien pour le moment, concrètement. Ça c'est sûr mais quand même moi je trouve qu'il faut en sortir de l'industrie, il faut en sortir. Et le Lunévillois est sinistré sur l'industrie, il n'est pas sinistré sur le reste.

Différer les bénéfices de l'action a un coût : sacrifier une génération. En d'autres termes, adhérer à la culture du rebut, au risque de ne plus être entendu par ceux dont le syndicat est le porte-parole :

Quand moi je vends le Lunévillois, les Lunévillois me disent : « qu'est-ce que tu racontes aux filles de chez Bata ? Qu'est-ce que tu leurs apportes ? Pas de solutions avec tes conneries là ! Qu'est-ce qu'elles en ont à foutre les filles de chez Bata de la qualité de l'air dans le Lunévillois, des ressources en eau ou en bois ?! Qu'est-ce qu'elles en ont à foutre ? C'est aujourd'hui qu'elles veulent... » Et c'est vrai, c'est vrai !

On voit toute la distance qui se crée par rapport à l'action syndicale classique. Cette distance, Denis Hassler la présente comme constitutive de l'évolution de la CFDT, laquelle oscille depuis les années 1970 entre des prises de « position sociétales, sur tout » et le recentrage sur « l'action pragmatique, directe » en entreprise, ce qui dit-il « est d'abord notre cœur de métier ».

### *Limites de la démarche Pays*

Contre le « les élus sont tous pourris » de la CGT, Denis Hassler revendique de « s'impliquer, en terme de responsabilisation, sur le développement territorial », de participer « là où on est convié ». La participation à la « démarche Pays », qui va pour D. Hassler jusqu'à la présidence du Conseil de développement du Pays (depuis 2005), consiste donc à prendre une place appropriée – étant entendu que la CGT y aurait donc sa place pour peu qu'elle le désire. En quoi consiste le dispositif ?

La démarche Pays n'a qu'un seul rôle, c'est de réunir sur un espace territorial justement ce mélange d'élus et de société civile et de produire un peu de la

réflexion et d'aider à la décision des élus qui restent maîtres de toute façon du jeu, évidemment.

L'intrusion de la société civile dans le jeu politique est limitée à un rôle consultatif, ce que traduit l'organisation duelle du Pays, séparant les deux catégories d'acteurs en un comité syndical – « un collège d'élus où on retrouve les principaux maires et présidents de communautés de communes du territoire » – et un Conseil de développement – « ce qu'on appelle un collège privé où on retrouve la société civile, donc l'associatif, le monde socio-économique, etc. ». Cette limite, Denis Hassler, l'interprète à la fois en termes structurels et d'évolution des mentalités : si d'un côté, il ne pense pas « que ce soit mûr en France pour co-décider ou co-gérer les choses », d'un autre côté, il constate que la démocratie participative se heurte naturellement à la question de la légitimité :

Aujourd'hui ce qui est important, c'est la démocratie tout court, ce n'est pas la démocratie participative. Si la démocratie participative, les démarches comme le Pays, etc., ça peut aider à la démocratie à aller mieux, oui. Mais ce qui est important c'est la démocratie tout court, et ceux qui sont élus sont élus démocratiquement. Je veux dire : n'importe quel maire du Lunévillois est au centre de la démocratie, il aura toujours plus de légitimité que moi qui ne suis élu par personne.

Aussi ne faut-il pas « aller trop loin en termes de responsabilisation ». D'ailleurs, cette limite formulée du point de vue de la société civile trouverait son écho du côté des élus :

Les élus s'interrogent beaucoup sur la démarche Pays : est-ce qu'il faut la conserver ou pas ? Est-ce que c'est bien utile ? Qu'est-ce qu'elle nous apporte la société civile ? Est-ce qu'ils veulent bouffer sur nos plates-bandes ou est-ce que c'est vraiment dans un esprit d'alimenter le débat ?

Aussi ne trouve-t-il pas choquant que lorsque « c'est du lourd, du sérieux », c'est-à-dire lorsqu'il y a « beaucoup d'argent en jeu », ceux-ci les « renvoient gentiment dans [leurs] cordes » : « Moi-même en tant que président de Pays, je préfère un projet lourd qui se fait sans le Pays que quelque chose qui serait réfléchi par le Pays mais qui se ferait pas ! » Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner de n'être pas un acteur à part entière de la reconstruction du château :

La société civile, sur le château, elle peut s'interroger sur comment tout ça se construit, etc., mais en même temps, elle n'est pas non plus à réclamer à hauts cris : on veut être entendu, on veut être responsable de ce qui va se faire ! Tout est plus compliqué que ça !

Tout est effectivement plus compliqué puisqu'une fois concédée la place que ne peut pas prendre la société civile – et le syndicat qu'il représente – est affirmé le souci d'en trouver une appropriée. Pour envisager celle-ci, il faut en revenir à définir ce que représente le château – et, de là, ceux qu'il représente.

**« Le don du sang » : un château dans l'espace du quotidien**

Denis Hassler habite Lunéville depuis une douzaine d'années. La ville ne lui est cependant pas étrangère : originaire de Château-Salins, à trente-cinq

kilomètres, il s'y rendait régulièrement en famille. Son expérience de l'ensemble château-bosquets est quasiment celle d'un Lunévillois, c'est-à-dire avant tout l'expérience d'« un lieu de vie quotidien ». Je lui demande ce qui brûle pour lui quand le château brûle :

Ma première réaction par rapport à l'incendie, enfin en plus par rapport à la partie qui brûlait, c'était... Ce qui m'est venu tout de suite c'étaient alors des images bêtes, par exemple le don du sang. Le don du sang à Lunéville se faisait là, dans une des salles, du côté qui a brûlé. Je sais pas pourquoi mais c'est à ça en premier que j'ai pensé. J'ai pensé aussi aux mariages qui se faisaient là, aux réunions qui se faisaient là. Nous-mêmes le Pays, c'était régulièrement que nous avions des réunions là. Parce que c'était aussi une salle finalement municipale comme une autre, qui pouvait se louer ou qui pouvait se mettre à disposition pour différents événements. [En revanche], je connaissais peu... la chapelle n'était de toute façon plus accessible puisque c'était dangereux, mais je n'avais jamais vu toute la partie de collections de faïences, encore moins tout ce qui était uniformes militaires, machins, etc. Donc en tant que Lunévillois, ce que je vivais avec le château, c'était cette partie-là : la grande salle, le grand salon, qui étaient ouverts à des événements du quotidien.

Par la suite, il définit le château comme « une espèce de grande maison des services publics ». Au début de son installation à Lunéville, il se rappelle être allé y payer sa vignette, il se souvient que « jusqu'à il n'y a pas si longtemps que ça », les pompiers y avaient leur caserne, qu'il abritait le siège des CEMEA. Bref, « que ce soit depuis gamin ou jusqu'à il y a peu, le château,

il avait bien sûr ce côté historique, patrimoine, mais c'était d'abord un bâtiment qui jouait un rôle dans l'urbanisme du centre ville. »

Que la valeur historique et donc patrimoniale soit au second plan était d'ailleurs concrètement lisible dans un certain état de délabrement : « sans être architecte, c'est sûr qu'il n'avait pas bonne mine ; il était quand même en train de tout doucement se délabrer ». Le château n'apparaît pas contraint par des servitudes patrimoniales qui pour le coup l'auraient préservé de l'atteinte (l'usure) du temps et des usages.

Du coup le laisser-aller, la *non-préoccupation* qu'il y avait avant en faisait finalement un lieu qui appartenait à tout le monde, qui n'était pas une chasse gardée. Alors avec son mauvais côté – c'est-à-dire qu'il se dégradait – mais en même temps qui naturellement en faisait une articulation terrible entre le patrimoine, ce que ça représentait, etc., et puis le quotidien.

« Lieu de vie quotidien » ou de la vie quotidienne, il l'est aussi par son parc dont l'investissement massif est souligné : les joueurs de pétanque, les papis et les mamies, les mamans à poussettes, les gamins (dont ses filles) de Lunéville qui y ont appris à marcher. Bref, c'est à cette appropriation collective et démocratique<sup>74</sup> d'un objet prestigieux du passé que tient la singularité, voire la grandeur du lieu. Non préoccupé patrimoniallement, il s'offre à tous, indissociablement objet de patrimoine et lieu du quotidien.

Vous vous rendez compte dans quel cadre [ont appris à marcher ses filles] ! [...] C'est ce côté-là : le prestige accessible à tout un chacun. Et que chacun y mette derrière ce qu'il veut : simplement la beauté de la vue en perspective, l'histoire s'il veut, tout ce qu'il veut. *Chacun met ce qu'il veut derrière*, et accessible au quotidien pour tout un chacun ! Y compris dans des phases comme ça de la vie : des gamins viennent y apprendre à marcher, apprendre à faire du vélo. Je trouvais ça sympa. Et ce n'était pas organisé finalement, c'était dû d'une certaine manière à un côté abandon du château, qui, du coup, oui voilà vivait naturellement. Et c'est peut-être là qu'il y a un juste équilibre à trouver. Car c'était ça la particularité finalement de ce château, plus que son architecture.

Il s'ensuit qu'une autre forme d'expertise le dispute à l'expertise culturelle ou à celle architecturale qui désormais en a fait son objet. L'expérience du quotidien urbain du château confère une capacité d'expertise – qui devrait idéalement être prise en compte : « Je ne suis pas un spécialiste de la culture, je ne suis pas un spécialiste de l'architecture, je ne suis pas un spécialiste de plein de choses, mais en tant que citoyen, c'était un lieu de vie. »

Précisément une expertise citoyenne. Celle-ci fait craindre à D. Hassler que les Lunévillois n'y perdent dans la reconstruction. Voilà un curieux paradoxe, particulièrement apparent au niveau des Bosquets : là où l'incendie n'a guère eu d'impact, le projet risque d'en avoir « en en restreignant l'accès au quotidien ». La tension entre les deux acceptions concrètes du château, entre l'objet patrimonial qui s'élève et le site urbain enserré dans l'espace public et

approprié par la population, est alors épinglée sur le mode de la dérision.

Tout a été très vite, je trouve. Parce que dès le lendemain quasiment ou le surlendemain, à France 3, le conseil général annonçait la phase de reconstruction. [...] Les conversations de bistrot disaient : « Ce n'est pas possible, c'était prévu avant ! Ce sont eux qui ont foutu le feu ! »

### *La mobilisation comme rite d'institution*

Au regard de cette familiarité/proximité avec le château, la mobilisation introduirait une distance. Avec son expérience d'habitant pour instrument de mesure, Denis Hassler diagnostique, selon ses termes, un décalage. Décalage principalement entre le faste, la pompe de la « grand-messe » du 2 avril <sup>75</sup> et « la sociologie ou la culture des Lunévillois ». En d'autres termes, il a le sentiment que « la population n'accroche pas aux démarches notamment menées par le conseil général », que « la mobilisation ne touche pas le local ».

Ça parle peu du château, je trouve, moi qui vais beaucoup au bistrot parce que justement je trouve que ce sont des bons indicateurs, les bistrots, de l'actualité, du ressenti, je ne sens pas d'emballement autour de ce qui se fait. Le 2 avril, je suis convaincu qu'il y a très, très peu de citoyens de Lunéville qui étaient présents l'après-midi dans la cour du château. J'en suis convaincu. Je vois la différence avec d'autres manifestations. Et puis à Lunéville, tout le monde connaît tout le monde. À Lunéville, je sais regarder une foule et vous dire à la louche si ce sont des gens de Lunéville qui sont là ou pas. Ou alors quelques-uns

très en retrait, y compris physiquement par rapport à ce qui se passait. Un peu par curiosité, mais très en retrait de ce qui se passait devant le château même, quasiment sur le parking à regarder comme ça. Ils ne se sentaient pas invités. Ça, ça me gêne. Je pense qu'il y a un problème. Alors qui vient de quoi ? Je n'en sais rien. Peut-être une communication là aussi décalée par rapport à la population, je ne sais pas. Mais ça me gêne ça, ça me gêne parce qu'en plus on est sur un château qui avait un rôle particulier, vraiment populaire au bon sens du terme.

Poursuivons ici l'analyse désormais classique du rite par Pierre Bourdieu (1982) : considérée comme rite de patrimonialisation, la mobilisation créerait une séparation entre ceux que le rite concerne et ceux qu'il ne concerne pas. Cela ne serait là finalement que l'expérience de l'institution du patrimoine : l'entrée en « régime de patrimonialité » se fait avec le passage de « l'état de biens collectifs (propriété d'un collectif) à celui de biens communs (inappropriables) » (Peroni 2001 : 273). Si la valeur de monument historique du château n'était pas « accomplie » – en dépit du label dont il est porteur et en raison de ce « rôle particulier » qu'il tient dans la ville –, l'incendie et la mobilisation viendraient parfaire son institution. À la « non-préoccupation » – qui dans une certaine mesure fondait davantage le château sur une valeur d'ancienneté et autorisait dans une certaine mesure le déploiement d'un « régime du proche » (Thévenot 2006) – succède la « préoccupation patrimoniale » (Tornatore 2007) et il n'est pas sûr que la qualité d'« objet-frontière » (Star & Griesemer 1989 ; Tornatore 2000) exprimée plus haut – « Chacun met ce qu'il

veut derrière » – puisse survivre à la transformation rendue possible par l'incendie <sup>76</sup>. L'incendie révèle le château, au sens où il le « libère » des appropriations collectives. C'est ce qui transparait de l'inquiétude exprimée par D. Hassler.

C'était un lieu de vie. Là, j'ai peur, sans remettre en cause la qualité de ce qui est ambitionné pour le château, qu'il perde en peu ça. Et je pense que [pour] beaucoup de Lunévillois..., ce serait dommage si ça, ça se perd un peu, si l'accès aux Bosquets, même si les Bosquets sont dix fois plus beaux, s'ils ne gardent pas ce côté populaire, en terme d'accès et de ce qu'on pourra y faire dedans. Il y aurait, je pense, un peu une déception des Lunévillois.

Ainsi pointe-t-il en creux le coût d'investissement de la forme patrimoniale – *i.e.* son accomplissement comme « forme d'État » (Thévenot 1985). Est-ce que les deux dimensions, d'une part, « la grande ambition culturelle, patrimoniale », et d'autre part la conservation de « ce côté quotidien, populaire » si caractéristique du château, sont « articulables » ? se demande-t-il. La grandeur patrimoniale saurait-elle s'accommoder d'un usage ordinaire du site ?

Le décalage, D. Hassler l'identifie également dans le cercle même de la mobilisation. Il y a donc en premier cercle, une population réduite au rang de curieux, de badauds, de spectateurs, mais également une frange de petits donateurs : soit ceux qui n'ont d'autre ressource que de s'engager – d'investir – « en personne » dans la reconstruction :

Si on prend « Lunéville, château des Lumières », je suis allé le 2 avril à l'assemblée générale. Ce n'était

pas d'une grande transparence comme assemblée générale [...] Et puis là aussi je n'ai pas senti, ou plutôt j'ai senti un décalage dans l'assemblée ; il y avait des individus qui étaient là, invités que en tant que... – dès lors qu'on est donateur, on est invité à l'assemblée générale de « Lunéville, château des Lumières » – donc il y en avait quelques-uns qui venaient en leur nom propre ou en simple donateur. Ceux-là, ils ne sentent pas trop quand même..., là aussi ce genre de truc reste très « élus ». Le citoyen qui a fait l'effort de donner je ne sais pas, cinquante ou cent euros, celui-là, il a l'impression qu'on ne lui demande pas trop son avis ! Ne serait-ce que sur la vie de l'association dont il est membre. Mais [aussi] au-delà, sur ce que produit l'association. J'en ai vu deux trois qui sont partis un peu...

C'est en tant que président du Conseil de développement du Pays que Denis Hassler participe à l'assemblée générale de l'association. Il est également, à ce titre, membre du conseil d'administration – ce qu'il n'a d'ailleurs pas fait valoir au cours de l'entretien. Il s'appuie sur la particularité de sa position pour se faire le porte-parole de ceux, habitants ou humbles donateurs, à qui on n'a pas donné la parole et revendiquer dans une certaine mesure une position intermédiaire entre les deux formats du site qu'il identifie. Son discours ici se partage entre le constat asséné d'emblée que les institutions qu'il représente sont exclues et le souci de saisir la place, si petite soit-elle, qui peut lui être consentie. Quant à se faire l'écho du format populaire et de son articulation au format patrimonial proprement dit – « une articulation terrible entre le patrimoine, ce que ça représentait, etc., et le quotidien » –, il ne se berce pas d'illusions :

Effectivement, c'est là qu'ils auraient pu nous associer. Y compris jusqu'à nous dire : « Attendez on ne va pas vous demander votre avis, [vous] le Pays, sur ce qu'on veut ! » Y compris en allant jusque là ! « Par contre, on ne veut pas se couper du côté populaire, social etc. qu'avait le château et ce qu'on vous demande, c'est, là, de travailler ensemble et vous [le Pays] d'assumer ce rôle. » Donc une démarche participative un peu. Pas sur les grands projets – ceux-là sont liés à des financements... –, mais tout ce qui peut être annexe. Ou en tout cas nous dire : « Voilà on a cette idée-là des Bosquets, on voudrait en faire ça, travaillez nous le lien avec la population. Est-ce que c'est partagé ou pas ? » Ça, ils auraient pu effectivement nous consulter. Bon, ça n'a pas été fait. Cela dit, tout ne va pas se faire la semaine prochaine. Je pense qu'il est encore temps d'inclure un peu de participation citoyenne dans tout ce qui se fera. Mais je ne mettrais pas ma main à couper que tout se fera !

Pourquoi ? Parce qu'il rend le monument à son institution – et au coût d'investissement de la valeur de patrimonialisation. Pour autant, il envisage de possibles médiations : la socialisation du monument ici concrètement « passe » par les Bosquets. La distinction qu'il opère entre le « grand projet » et « ce qui peut être annexe » recouvre l'opposition château/parc et fait de celui-là une annexe hybride de celui-ci, susceptible d'en tempérer la mise à distance.

Cette hiérarchisation – plus qu'opposition – permet à Denis Hassler de déplacer le couple patrimoine/quotidien-populaire pour envisager, dans le cadre d'« une réflexion sur un autre développement », la double tension entre le lourd projet du château et des projets patrimoniaux plus

humbles, et entre Lunéville et le Lunévillois. Il s'agit moins du « raccrochage du château au reste du territoire » – question inappropriable par le Pays parce qu'elle touche encore au château – que la possibilité de faire valoir une politique patrimoniale à l'échelle du territoire et qui ne soit pas obérée par le château de Lunéville.

On a quand même été un peu entendu là-dessus. C'est-à-dire qu'on travaille avec le conseil général à la mise en place d'une convention de développement culturel sur le territoire, justement pour permettre d'être un peu levier sur des projets plus petits, en matière de tourisme, de patrimoine et de culture [...] Il peut y avoir plein de choses dans le Lunévillois qui ont leur intérêt touristique ou culturel, etc., mais qui n'ont aucune commune mesure avec le château. [...] À l'automne si tout se passe bien on devrait avoir, en dimension Pays, une semaine du patrimoine, et justement à l'exclusion du château. Et [faire] de l'animation culturelle autour de lieux patrimoniaux ou de sites patrimoniaux du Lunévillois, alors sans commune mesure mais pour lesquels on va utiliser un peu cette action justement pour qu'ils n'aient pas l'air oubliés et qu'ils existent aussi. Il n'y a pas que le château qui cacherait tout et il ne se passerait plus rien sur tout le reste. Donc c'est un juste équilibre à trouver, mais là-dessus le conseil général quand même honnêtement joue le jeu. Proportionnellement pas avec les mêmes moyens, mais il joue le jeu. C'est ça qui me fait dire quand même qu'à moyen terme, on arrivera à raccrocher un peu le reste du territoire – alors via ou pas la démarche Pays – au château.

Ainsi l'action ou la volonté d'action ne s'appuie pas sur l'opposition, repérée à propos du château, entre le patrimoine et le quotidien, mais avalise une gradation

à l'intérieur même du patrimoine entre différents formats. Il rejoint en cela le travail de catégorisation opéré au sein de la « cité patrimoniale », en réaction à la dynamique tant discutée de patrimonialisation généralisée : on pense bien sûr à cette catégorie dite du « petit patrimoine », issue en particulier de la formalisation proposée par Isac Chiva dans son rapport sur le patrimoine culturel rural (Chiva 1994). Les visées certes diffèrent : préservation d'une grandeur patrimoniale d'un côté, sa démocratisation de l'autre, et il faudra, le moment venu, s'interroger sur les différences de régime d'engagement entre l'un et l'autre. Le point notable cependant est que D. Hassler trace une relation de continuité d'un grand vers un petit patrimoine. En d'autres termes, il se fait l'écho d'une transformation patrimoniale : il raccorde des cristallisations patrimoniales à la politisation qui est en train de se déployer. Pas de rupture du point de vue du syndicaliste dès lors que le fil conducteur est le développement local. Dans la continuité d'une dynamique inaugurée dans les trois dernières décennies du siècle précédent, le XXI<sup>e</sup> siècle est bien celui du « partage du patrimoine ».

***Le partage du patrimoine, de la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle***

Le chemin est certes semé d'embûches : « Comment être crédible sur les questions culturelles ? se demande-t-il [...] Dans mon rôle de président, je suis confronté à des gens, y compris les techniciens salariés du Pays avec leur DESS, moi je n'ai que le BEPC, je suis guichetier à la poste. » Ce qui

n'empêche pas D. Hassler de revendiquer pour les syndicats un rôle à jouer et, semble-t-il, pour deux raisons étroitement liées. D'une part « parce que la culture, c'est plus compliqué que des spécialistes qui disent : "ça c'est culturel, ça c'est intéressant et ça, ça ne l'est pas" ». Et d'autre part parce que, en accord avec la voie « sociétale » prise par son syndicat, il assoit le développement des territoires sur le « développement touristique ». En quelque sorte, la boucle est bouclée : regrettant, en raison de la force qu'elle représente, que la CGT reste accrochée « au bon vieux temps » – « C'est tellement plus confortable quand on ne change rien, qu'on laisse le tourisme à la Côte d'Azur et l'industrie à la Lorraine ou au Nord-Pas-de-Calais ! » –, il revendique la voie d' « un autre développement possible ».

Est-ce alors simplement troquer une activité économique contre une autre ? La réponse, il la donne en voulant affirmer la dimension politique du geste :

Je ne sais pas – et ça, ça m'inquiète, en lien avec la démarche Pays de démocratie participative –, je sais pas si c'est une bonne chose la tendance naturelle aujourd'hui à vouloir tout dépolitiser et à vouloir trouver des espèces de consensus sur tout et n'importe quoi [...] Sur tout un tas de questions, la gauche ou la droite, je ne vois plus la différence ! [...] Parce que les élus n'arrivent pas à sortir de l'espèce de sentiment qu'ils ont d'être coupés des citoyens, ils ont l'impression que la solution, c'est de dépolitiser les choses, mais j'en suis pas convaincu moi. Et les dépolitiser, je ne crois pas que c'est ça qui renforce la participation des citoyens. Notamment sur les

questions culturelles, patrimoniales, il n'y a plus de [différence]. Même le 2 avril à Lunéville, c'était assez fabuleux les discours ! Les yeux bandés et les voix maquillées, je ne savais plus qui était de gauche et qui était de droite. Les élus de gauche ont fait un discours brillant sur le siècle des Lumières : je n'ai pas tout compris dans l'histoire mais à mon avis les Voltaire ou d'autres, je trouve qu'ils sont plus en lien justement avec des courants libéraux qu'avec le socialisme mais bon ça je ne mettrais pas ma main à couper [...] Et donc, les élus de gauche : admirez la beauté de l'architecture !, etc. Et un Laurent Hénart <sup>77</sup>, qui à l'époque étant encore secrétaire d'État qui, lui, fait un discours sur : « n'oublions jamais le château, le nombre d'heures de travail, d'ouvriers qui ont contribué à faire ça, etc. et qui vont rénover, et ces métiers manuels, les savoir-faire d'artisan, voilà ». Donc c'est complètement... [...] Comment voulez-vous que les gens s'y retrouvent ? Et ça je pense que c'est une erreur des élus aujourd'hui, de croire que le citoyen, finalement, ce qu'il ne supporterait pas chez les politiques, c'est le débat. Je pense que le citoyen n'a jamais été autant demandeur de débats politiques avec des choix possibles.

Se fait-il l'écho d'une mutation sous l'effet de la démultiplication des attachements à la cause patrimoniale ? En quelque sorte, le retour du petit vers le grand patrimoine, des pratiques ordinaires de la relation au passé vers les « grandes centrales » de la production patrimoniale d'État, qui viendrait questionner la neutralisation patrimoniale. L'introduction ou la réintroduction du débat politique à l'intérieur des objets s'oppose au travail de lissage, de gommage des aspérités sociales, constitutif de l'arraisonnement patrimonial. L'intrication



des niveaux de référence instruit du débat là où le corpus patrimonial se voulait unanime et unifiant, la diversification des formats de l'action – soit le déplacement de la cause patrimoniale en régimes sensibles – entraîne une concurrence d'expertises, aux appuis différenciés. Bref le loup de la démocratie culturelle s'introduirait dans la bergerie de la démocratisation de la culture. Ce qui préfigure un processus plus complexe de pacification : une pacification davantage consentie qu'imposée, davantage associée à des collectifs qu'inscrite dans les objets.

### **Vu d'en haut : l'impuissance de la démocratie**

La rencontre avec Norbert Engel n'entraîne pas dans le cadre particulier du questionnement sur la correspondance Lunéville-Daewoo, mais procédait plus généralement d'un programme d'entretiens avec ce que nous appelions « les grands acteurs de la mobilisation », et parmi ceux-ci les agents de l'État et/ou du patrimoine. Il se trouve que, alors que nous – Anthony Pecqueux et moi-même – cherchions à focaliser la discussion sur les polarisations politiques susceptibles d'orienter, d'infléchir ou de grever le projet, celui-ci nous a opposé un discours qui voulait aborder de façon réaliste les conditions concrètes de l'arrondissement patrimonial. Sans doute en raison à la fois de son statut au sein du ministère de la Culture qui le fait évaluer la situation en terme de politique culturelle et non pas au regard de doctrines ou de normes élaborées au sein de la cité patrimoniale (sens

étroit) et d'une position centrale, du moins au cœur du projet de renouveau patrimonial du château. Ainsi donc était-il enclin à mesurer l'économie générale du projet à l'aune du potentiel économique de Lunéville.

Norbert Engel nous reçoit un après-midi de novembre 2005 dans un bureau froid et lisse du ministère de la Culture. L'itinéraire de ce haut fonctionnaire de l'État, philosophe de formation – il a enseigné cette matière pendant treize ans –, est connu. Sa carrière est marquée en particulier par un engagement au côté de Catherine Trautmann, maire socialiste de Strasbourg (1989-1997 et 2000-2001), dont il a été l'adjoint à la culture, et ministre de la Culture de 1997 à 2000, et dont il est alors conseiller spécial. Il est aujourd'hui inspecteur général de l'administration des affaires culturelles (service de l'IGA auprès du ministre de la Culture), et c'est au titre de missions dans les circonscriptions administratives régionales dévolues à l'IGA qu'il est conduit à intervenir dans l'est de la France. Ainsi son analyse se nourrit d'une approche concrète de l'administration – aux sens à la fois de gérer et de donner – de la culture. En raison de cette proximité de terrain, quelque deux mois avant l'incendie, il est sollicité par le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, Michel Dinet, pour réfléchir à un projet culturel autour du château. C'est alors qu'ils formulent ensemble une ébauche de projet développant le thème des Lumières autour du château « de Stanislas ». Il prend déjà la mesure de la complexité du dossier – selon ses termes, « un cas

de complexité patrimoniale » – que vient, selon lui, amplifier le sinistre. Son investissement se poursuit alors pour la mobilisation : il assure le secrétariat général du Haut Comité pour la reconstruction du château présidé par Otto de Habsbourg, et apporte son concours pour réfléchir aux moyens de « tenir l'intérêt du public » : ainsi émet-il l'idée d'un centre de ressources et de mobilisation spécialisé dans la catastrophe patrimoniale ; ainsi anime-t-il des cafés philosophiques à Lunéville...

La synthèse de ses propos se déploie en quatre points qui pourraient donner la proposition suivante : voilà un objet complexe et disproportionné (1), dont la grandeur patrimoniale est cependant disputée (2), et que l'incendie ne simplifie pas (3) : resterait alors la voie du privé (4).

**« Calme bloc ici-bas chu d'un désastre obscur » : de la complexité patrimoniale**

S'il est vrai que l'incendie du château rendait « la situation complètement différente », puisqu'« on ne pouvait plus du tout raisonner comme pour une structure en état », son appréhension première du dossier s'est faite « en terme de complexité ». Voilà un « équipement » qui présentait d'emblée de « vraies difficultés ». Trois au total. Tout d'abord, une propriété partagée :

Le fait que la possession patrimoniale ne soit pas unique mais que le ministère de la Défense soit propriétaire d'une grande partie des lieux, et que le conseil général le soit d'une autre partie, était déjà un élément de complexité avant que le château ne

brûle. Bien sûr une fois qu'il avait brûlé, ça n'a fait que multiplier les problèmes.

Ensuite des « servitudes d'usage » :

Autre élément de complexité et là aussi, on est absolument dans la loi générale, ça n'a rien d'étonnant : il y a un certain nombre d'associations, de structures locales dont le maire avait bien convenu avec le président du conseil général qu'on ne pouvait pas les sortir du château. On connaît ça sur beaucoup d'éléments de notre patrimoine en France, c'est-à-dire qu'on a un lieu qui est un peu mité par des servitudes d'usage dont on a énormément de mal à se débarrasser. C'est pour cela que quand vous avez un lieu qui ne représente pas une attraction touristique particulière, c'est souvent pour un maire ou une collectivité locale, une charge non seulement financière mais aussi une charge politique, au sens politicien. C'est-à-dire qu'il sait très bien que pour en faire quelque chose, il faudrait agir de manière très vigoureuse, soit dire : « Il y a dix ou douze associations différentes qui sur des emplois du temps aberrants occupent différents lieux, ça m'empêche complètement d'avoir une politique claire et déterminée d'animation du lieu et de structuration, donc je les vire. » Mais si vous voulez pour un maire d'une ville moyenne, c'est complètement suicidaire de faire une chose pareille.

Enfin une ville à très faible capacité d'accueil touristique :

Autre problème rédhibitoire mais qui existait déjà avant l'incendie comme après, c'est que l'infrastructure hôtelière est absolument nulle. Or j'ai fait il y a cinq ans, en compagnonnage avec un collègue de l'inspection générale du tourisme, un travail sur : comment est-ce qu'on pouvait diversifier

le tourisme culturel en France ? C'est-à-dire éviter le phénomène de massification progressive sur quelques lieux, tant en terme de temps qu'en terme de gens ? Parce qu'on a la moitié des musées français qui crèvent de n'avoir plus un spectateur. Il faut quand même savoir que des maisons comme Vaux-le-Vicomte ou comme les châteaux de la Loire ont perdu en trente ans la moitié de leurs visiteurs. Alors que par contre à Versailles, en été, les queues, elles vont jusqu'aux petites et aux grandes écuries sans qu'on sache comment on peut gérer ça. Alors le travail que j'avais fait m'a appris des choses qui après tout étaient logiques mais qui m'ont parues tout à fait impressionnantes. Par exemple que vous ne pouvez pas imaginer hors d'une infrastructure hôtelière ou de loisir cohérente une vraie chalandise patrimoniale sur un lieu. D'autre part, plus il y a concentration sur une surface relativement petite d'un certain nombre de lieux remarquables, plus chacun en profite. C'est-à-dire que c'est exactement comme l'implantation des médecins, plus il y en a dans une ville, plus les gens consomment de la médecine. [...] J'ai parlé à des tour-opérateurs qui m'expliquaient qu'ils avaient normalement sept jours pour faire l'Italie, la France etc., pour les Américains, les Japonais. Là-dessus catastrophe, le mur est tombé. Alors il a fallu intégrer Budapest, Prague et Saint-Petersbourg mais le schéma du tour n'est pas passé de sept jours à dix jours. Donc on a piqué sur l'Italie et la France des demi-journées, ce qui fait qu'ils disent que maintenant même les châteaux de la Loire, ce n'est plus possible. C'est-à-dire qu'il faut venir tout de suite sur Paris où on massifie le plus de choses. Alors je veux dire que le pari sur Lunéville n'est pas simple !

Voilà pour les difficultés qui grevaient initialement le dossier : autant de faiblesses structurelles liées à la fois au château et à Lunéville. Là-dessus l'incendie vient compliquer la donne ne serait-ce qu'en augmentant considérablement les coûts. Les coûts d'investissements – et donc les attermoissements de l'État –...

Alors au début, très grand élan de solidarité, tout le monde s'est ému, beaucoup. On a commencé à faire le chiffrage et on a vu quand même que cette histoire, ce n'était pas donné. À l'heure qu'il est, la réfection du château, je parle bien du gros œuvre, on en est à cent millions d'euros. Il se trouve qu'au départ on espérait énormément de l'État. Le ministre Aillagon est venu, il a dit qu'il s'engageait, etc., mais vous savez que c'est une habitude maintenant très étatique de dire qu'on s'engage sur un certain nombre de millions, et quelques jours après on dit sur combien d'années. Or ce n'est pas exactement la même chose que de dire qu'on s'engage par exemple sur cent ou cent cinquante millions sur dix ans... Je ne sais pas d'ailleurs à l'heure actuelle quel est le phasage de l'engagement de l'État mais il n'est pas sur des masses énormes dans les années immédiates.

et les coûts de fonctionnement, si d'aventure on espérait hisser Lunéville à la hauteur d'un Chambord ou d'un Azay-le-Rideau :

Mais ça, ça voudrait dire qu'il faudrait injecter dans le fonctionnement des sommes absolument colossales. Par exemple [voici] l'une des idées que j'avais... Vous savez que sur le côté gauche derrière, il y avait ce que l'on appelait le Rocher. Et le Rocher passait pour être l'une des collections

d'automates les plus extraordinaires de l'époque de Stanislas. Or aujourd'hui on pourrait effectivement dire : « nous allons faire de ce château le véritable lieu souvenir de ce que pouvait être un château avec ses folies, ses cabinets de curiosités et ses cabinets d'automates à l'époque ». Puisqu'il n'y a aucun château, pas même les châteaux de Bavière ou en Allemagne comme Schwetzingen <sup>78</sup>, qui a repris ce rôle-là. On aurait pu imaginer ça pour le château, mais ça coûte forcément des pépètes pour que ça fonctionne, et puis ça coûte des pépètes pour le faire, pour retrouver les collections, pour établir les liens de prêts à longue durée parce qu'il y a aussi des choses qu'on ne peut pas acquérir. C'est-à-dire qu'il faudrait investir énormément d'argent pour qu'effectivement ça puisse commencer à porter. Le retour sur investissement, il ne peut se voir qu'au bout de n années. Il ne peut pas être espéré avant trois ou quatre années de fonctionnement réel, et si on pense que la mise en place met autant de temps, c'est-à-dire trois ou quatre ans, il faut quelque chose comme huit ou dix ans de mise en place avec chaque année des fonds développés importants jusqu'à ce qu'effectivement ça commence à rendre.

Une telle perspective ne pèse pas bien lourd devant les difficultés économiques auxquelles le département – ici la diagonale Lunéville-Longwy est explicitement tracée – est confronté :

La Meurthe-et-Moselle est un département en proie à de vraies difficultés. Il y a des zones comme celle de Longwy qui sont incroyablement sinistrées. Avec un nombre de RMIstes, de chômeurs absolument incroyable et au sein du conseil général, il y a beaucoup, beaucoup de conseillers généraux, en particulier venant de cantons non urbains, qui

trouvent qu'il y a des urgences infiniment plus grandes que celles de réparer plus ou moins vite le dit château.

Ces problèmes cumulés font que la mobilisation, pourtant portée d'emblée par « un très gros mouvement de population » et un fort soutien de la presse locale, a été très vite confrontée à un effritement rapide de l'émotion – et, compte tenu de la durée envisagée de la reconstruction, à la nécessité de « trouver un moyen de tenir l'intérêt du public ». Il en veut pour preuve que le café philosophique et citoyen sur le thème de la laïcité qu'il a organisé à Lunéville en mars 2005 n'a rassemblé que cent vingt personnes, malgré un « fort travail de pré-sensibilisation », les annonces faites par le conseil général, le lien affirmé aux temps forts de notre Histoire – « Voltaire, l'abbé Grégoire, l'émancipation des Juifs, des Noirs, etc. » – et à l'histoire du château :

Il y a des gens qui peuvent dire que c'est déjà un beau record de faire cent vingt personnes sur Lunéville ! [...] Vous pouvez effectivement dire ça. En même temps vous pouvez vous dire, avec la charge émotionnelle qu'il y avait eu deux ans auparavant, faire ça devant le château – puisque qu'on le faisait dans un des établissements qui était directement devant le château –, ça aurait pu attirer plus de monde.

S'il peut concevoir que toute émotion tombe fatalement, Norbert Engel n'en élude pas moins la relation du phénomène à la situation particulière

de ce château et aux problèmes qu'il concentre à lui seul :

Alors, maintenant si vous me dites pourquoi est-ce que une émotion tombe ? Ça bien sûr je peux faire avec vous de la philo puisque j'ai quand même enseigné cette matière pendant treize ans et je peux vous parler de la brièveté et de l'obsolescence des émotions en général. Je crois surtout que les gens là-bas ont des soucis réels premiers extrêmement forts. Et de toute façon, quand j'ai parlé avec des gens, à Lunéville, tout au début, c'est-à-dire avant même qu'il brûle, ils ont toujours considéré que ce château était, par rapport à leur ville une sorte comme ça d'objet splendide non identifié... « Calme bloc ici-bas chu d'un désastre obscur <sup>79</sup> ».

« Objet splendide non identifié », par cette formule ramassée et illustrée par le vers de Mallarmé, Norbert Engel résume toute la complexité patrimoniale du château de Lunéville. Essayons donc de dénouer le problème d'identification et donc de réception que rencontre l'objet et finalement qu'aviverait l'incendie. De son point de vue d'« administrateur », Norbert Engel l'associe principalement à un problème de taille :

Pour moi ce qui pèse essentiellement sur ce dossier, c'est que nous avons un objet d'une taille, d'une importance complètement disproportionnée par rapport au bassin où il est installé. Et qu'il faudrait pour qu'il fonctionne vraiment, un financement et des moyens complètement hors de proportion avec le bassin. Et c'est là le vrai problème. Et on peut tourner autour du pot autant qu'on voudra, on en restera toujours là.

Plus précisément encore, une taille de l'objet hors de proportion avec les capacités de Lunéville : qui renvoie, en d'autres termes, à « une question de taille critique des municipalités ». Cette mesure est la clé d'évaluation et non l'identification politique des porteurs : « Si le château de Lunéville était à Nancy et quelle que soit la couleur politique, les choses seraient tout à fait différentes de ce qu'elles sont dès lors que ce château est à Lunéville. » Le problème n'est pas politique, il est de taille : c'est la nature de l'objet qui est en cause, soit ce qu'il représente en tant que monument historique, l'histoire dont il témoigne :

Il y a un problème, j'allais dire presque de fond, oui de fond, c'est que le système curial ou monarchique installe des lieux de plaisir ou de splendeur dans le vide. La démocratie n'arrive pas à gérer ça.

N'est-ce pas un paradoxe pour une invention révolutionnaire – le monument historique, et plus tard le patrimoine –, du moins pour un dispositif dont la Révolution a jeté les fondements comme instrument d'identification politique et d'édification du peuple, de sensibilisation à une grandeur nationale ? Voilà donc un objet venu d'un passé qui reste « étranger » à notre système politique – à notre mode de gouvernement des hommes et des choses et aux attachements qu'il induit. Comment donc assurer la présence de ce passé ? Comment donc assurer la gestion du patrimoine en bien commun ? Sous une formulation politique en bien commun ? Sous une formulation politique d'ailleurs inattendue est posée la question des

modalités contemporaines de la mise à la raison patrimoniale.

*Grandeur patrimoniale vs souvenir*

N. Engel souligne toute la difficulté d'être ou de s'élever à la hauteur de la grandeur patrimoniale du château. Car derrière la notion de taille se profile bien l'idée d'un ordre de grandeur – à satisfaire, à assurer, à construire, etc. Or son déploiement ne se heurte pas seulement aux capacités économiques de la ville ou du bassin dans lequel il est situé. Sur notre insistance – car alors nous avons avancé dans la réflexion sur les fondements cognitifs des émotions et en particulier dans la distinction entre un « château-poétique » et un « château-praxis » – il revient au cours de l'entretien sur ce qu'il avait spontanément désigné comme des « servitudes d'usage ». Vues comme un frein à une politique déterminée d'animation culturelle et de structuration patrimoniale du lieu, elles sont identifiées aux « occupations » récentes du château – « le cercle de je sais pas quoi, les brodeuses de perles, le syndicat du tourisme, les machins trucs ! » Or si celles-ci n'allaient pas « se régler par miracle » avant incendie, elles restaient toujours d'actualité après. En effet rompre la familiarité au château supposait son élévation à une grandeur indiscutable – à l'instar d'un château de la Loire.

On a vu toutes les difficultés de l'entreprise. D'autant que cette évaluation somme toute technique – un problème de taille – se doublait de la reconnaissance d'un déficit symbolique – l'un

accroît l'autre. Ici s'impose la mesure ou la preuve par Rennes :

À Lunéville [...] on est loin du bout. N'oubliez pas [que] Rennes, c'est non seulement une ville de deux cent vingt mille habitants mais au-delà de ça, [que] le parlement de Bretagne a représenté pour une région entière une velléité d'indépendance. C'est quelque chose le parlement de Rennes c'est comme la cathédrale de Strasbourg. [...] On est dans une autre dimension ! [...] Alors là on parle de nouveau d'émotions. Je prends le terme de fierté. Vous parlez à des Rennais, il y a une fierté rennaise du parlement de Bretagne, il y a quelque chose d'extrêmement fort. Je n'ai pas rencontré moi – je ne prétends pas avoir parlé à des centaines de gens à Lunéville – mais je n'ai pas rencontré chez le boulanger ou chez le buraliste à qui j'ai dit : « Alors le château ? » Oui, bon, bof... C'est plutôt c'est un souci : comment on se dépatouille avec ça. Ce n'est pas un vrai élément de fierté et d'identité. C'est-à-dire que ce n'est pas le souci premier.

Il est un fait que le château de Lunéville n'est pas associé à une grandeur lorraine – au point de jeter un voile sur la sinistrose d'une région économiquement touchée. Si donc ce n'est pas de fierté blessée que les gens ont été émus, si les émotions manifestées à Lunéville n'avaient pas de socle identitaire, ne procédaient spécifiquement pas d'un sentiment patriotique, de quels attachements étaient-elles faites – ou l'expression ? Le dialogue qui suit – et qui fait suite à la précédente citation – donnerait-il l'impression que la réponse n'est pas aisée ?

A. Pecqueux : Mais pour moi il y a quand même une différence irréductible entre les deux, c'est que

d'un côté le parlement de Bretagne, personne n'y mettait les pieds, personne ne le visitait. À part les prévenus ou les gens qui venaient pour un procès, plus personne n'y venait. Alors que le château de Lunéville, comme la cathédrale de Strasbourg, tout le monde y venait quotidiennement...

N. Engel : Dans le parc, dans le parc !

AP : Dans le parc, et...

NE : Dans le parc derrière.

AP : Oui.

NE : Mais pas dans la cour, dans le parc derrière.

AP : Mais si dans la cour ! Parce que par exemple les photos de mariage devant la statue du général Lasalle ; on venait voir les CEMEA qui étaient encore dans le château au moment de l'incendie, il y avait...

NE : Oui, vous avez raison ; mais ce que je veux dire, ça peut vous paraître paradoxal mais ce que je veux dire : à la limite ce n'était même pas le château ! Vous voyez ce que je veux dire ?

AP : Ce n'est pas le château en tant que château. Alors là, je suis d'accord avec vous.

NE : C'est une sorte comme ça de..., je ne sais pas comment on peut appeler ça, il faudrait forger un concept, ce n'est même pas le château, c'est...

AP : Une cité administrative...

NE : Oui c'est...

AP : Mais avec un aspect esthétique puisqu'il y avait ces photos de mariage en bas dans les pièces principales, des bals le samedi soir, etc. Il y avait des mariages aussi, donc...

NE : Ça c'est très vrai. Par exemple, lors d'un de mes passages, j'ai déjeuné avec un dentiste de la ville de Lunéville, qui est quelqu'un qui s'est installé là une trentaine d'années, vingt-cinq ans peut-être ; ses parents se sont installés, il était encore jeune, c'était un rapatrié d'Algérie. Et il a dit : « Moi ça m'a fait un coup horrible l'incendie du château. » Et alors je lui

dis : « Ah bon, oui c'est un monument historique, etc. ! » Et il me dit : « Pas du tout, pas du tout, j'ai passé ma bar-mitsva là, mes frères et sœurs, je me suis marié dans les salons là, tous mes amis se sont mariés là, c'est un morceau de ma vie qu'on a brûlé » (rire). Et j'étais très, très, très surpris quoi, et ça revient à ce que vous dites. J'ai été très surpris. C'est-à-dire, pour lui, il y avait un dommage irréparable mais qui n'avait rien à voir avec Stanislas et Léopold, c'était un morceau de sa vie qu'on lui avait enlevée quoi.

AP : Mais ça a à voir à mon avis quand même avec Stanislas et Léopold parce que s'ils n'avaient pas été là pour faire ce lieu un peu majestueux quand même...

NE : Oui mais ils n'y pensent pas, mais bien sûr.

AP : Ça donne une résonance particulière aux mariages, ça donne...

NE : Oui, mais ça ils n'y pensent pas.

AP : Non, non.

NE : Bien sûr. Mais là c'était vraiment à la limite. J'ai eu l'impression que ça aurait été l'hôtel de ville où il se serait marié qui aurait brûlé, dans une autre ville, il aurait eu la même réaction. Mais ce n'était pas la grandeur patrimoniale, c'était plutôt le souvenir.

AP : Non, au contraire, c'était la proximité patrimoniale puisqu'on pouvait y faire des choses qu'on peut pas faire dans d'autres euh...

NE : Bien sûr, d'ailleurs il y a des gens qui m'ont demandé, si... Les gens sont quand même curieux, on m'a demandé plusieurs fois : « Mais alors qu'est-ce que vous allez faire ? Qu'est-ce qu'on va faire maintenant ? » Et ils étaient très, très soucieux de ça : « Est-ce qu'on va encore y faire des mariages ? Est-ce qu'on pourra encore y louer ? » Donc c'est-à-dire que visiblement ils ne voulaient pas du tout qu'il y ait une désappropriation de leur mainmise là dessus.

AP : Ce qui va arriver fatalement !

NE : Ce qui risque d'arriver, on ne sait pas encore, encore faudrait-il savoir quelle sera la détermination finale ! Et la détermination finale, une fois encore, elle est suspendue aux moyens qu'on aura. Si on n'a pas de la tune comme disent les jeunes, on ne pourra rien faire d'autre que de faire continuer à vivre le château comme il vivait par le passé. Et même si on aura pu mettre des prises sous les parquets.

C'est moins l'anecdote du dentiste – suffisamment citée tant elle confirmait l'analyse développée par A. Pecqueux et B. Étienne, chacun à sa manière – qui importe que l'étonnement manifeste de N. Engel que le château puisse représenter tout à fait autre chose qu'un fragment de notre histoire nationale, que sa valeur de remémoration, pour parler comme Riegl, ne tienne pas à sa seule valeur historique. Voire, l'échange montre comment Norbert Engel ajuste progressivement son analyse à celle d'Anthony Pecqueux : usant d'abord de la distinction commode château/parc, puis concédant la cour du château, pour finir par acquiescer à une pratique populaire du château même. Au point que « ce n'était même pas le château » peut s'entendre comme « ce n'était pas le même château » – ce que lui suggère A. Pecqueux par la formule « ce n'est pas le château en tant que château ». Précisément la fin de l'échange se concentre alors sur la question : « cela est-il toujours le château ? ». Le clivage reste entier : alors que N. Engel motive l'attachement par le seul usage (ce n'est donc pas ou plus le château), A. Pecqueux le dote des propriétés de l'objet (c'est toujours le château). Même conditionné à des moyens, mais seulement à cela – une réserve certes

de taille ! –, ce qui se joue ici, c'est l'arraisonnement patrimonial – soit une désappropriation en bien collectif pour une appropriation en bien commun. Mais à la différence de son interlocuteur, N. Engel envisage cette transformation depuis, disons, la cité patrimoniale – en d'autres termes depuis une position de « préoccupation du champ patrimonial » : la forme patrimoniale issue des dispositifs patrimoniaux ou alignés sur ceux-ci s'institue en particulier sur une distinction mémoire/patrimoine. Ce que signifie bien N. Engel lorsqu'au final, il oppose la grandeur patrimoniale *du château* au souvenir *du dentiste*. L'arraisonnement patrimonial procède d'un double changement d'appropriation et de format – des personnes à l'objet.

L'étrangeté du château – ou encore ce que produit l'expropriation – est alors soulignée par les critiques à l'endroit du thème des Lumières, portées par les associations patrimoniales de Lunéville. Est désormais en cause ou en discussion sa grandeur patrimoniale : de quoi est-il grand ? Or l'hiatus « entre un lieu aristocratique par excellence et la notion de Lumières, de démocratie, d'émancipation » peut être résolu au prix d'une lecture de l'histoire qui, un, reconnaît une origine intellectuelle et aristocratique des idéaux révolutionnaires...

Pour qui connaît un peu l'histoire, cet argument qu'on voulait nous avancer là s'effondre entièrement, dans la mesure où chacun sait que, et même Marx le dira plus tard, que les idéaux révolutionnaires ont toujours été portés paradoxalement par des milieux intellectuels et aristocratiques qui, d'une certaine



manière et sans le savoir, creusait peut-être leur propre tombe. C'est vrai que c'est leur ouverture d'esprit qui a hâté ou amené à moyen ou à long terme – selon qu'on considère que quatre-vingt années c'est le moyen ou le long terme – la Révolution. Mais historiquement, il n'y a pas de contradiction...

... deux, institue une segmentation dans la représentation même du château :

...ou alors il faut commencer à rentrer dans des pointes beaucoup plus fines. À savoir au fond le château, ce sont des pierres. Qu'est-ce qui a animé ces pierres ? Ce sont des vies. Par exemple on a spontanément l'habitude de penser Lunéville château Stanislas ; mais Léopold est une période aussi importante que celle de Stanislas. Et c'est vrai que si dire le château de Lunéville c'est le château des Lumières avec les idées émancipations, Madame du Châtelet, l'abbé Grégoire etc., ce n'est qu'une partie de la vie du château. Et effectivement si vous prenez la partie Léopold, ça nous donne autre chose.

Une lecture contrastive qui, on l'aura compris, ratifie l'expropriation. Alors, Léopold ou Stanislas ? Voilà reconnaît en substance N. Engel un lieu où perce l'intention ou le mobile politique :

Je me souviens très bien que Dinet était extrêmement soucieux qu'on puisse écrire le château – oui je peux employer la formule écrire le château – qu'on puisse écrire le château non pas comme un moment dans le temps mais comme quelque chose qui était directement en rapport avec des problèmes d'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il était complètement dans l'idée que c'était un passé qui quelque part nourrissait encore le présent. Et ça on pouvait le faire beaucoup, beaucoup mieux bien sûr, sur

Stanislas et les Lumières, que sur Léopold [...] Nous n'avons pas barré d'un trait l'époque Léopold. Mais en même temps il y avait cette idée qu'au château se sont passées des choses qui sont encore vivantes aujourd'hui et qui peuvent encore porter leçon ou donner des idées pour aujourd'hui.

Le retour du politique se fait par la fonction pédagogique du patrimoine ici affirmée et confirmant que si la patrimonialisation procède par esthétisation-neutralisation, elle n'en fabrique pas pour autant un objet totalement neutre. Si la tâche de représenter le passé au présent est assignée au monument, celui-ci reste cependant désormais entièrement suspendu au geste qui l'institue.

### *L'incendie comme purification patrimoniale*

Logiquement, dans la perspective de ce processus de transformation, l'incendie aurait-il été la chance du château ? N. Engel reconnaît qu'il a lui-même, comme par boutade, tenu de tels propos :

À l'époque tout le monde était plutôt déprimé. Vous savez, dans une équipe, ce qu'il faut éviter absolument c'est que tout le monde soit déprimé en même temps. Alors j'ai dit : « Mais vous vous rendez compte s'il fallait payer la minute de pub télé et le coup de projecteur sur le château ? » Mais c'était bien sûr une plaisanterie, parce qu'effectivement si on met en regard les coûts et les problèmes aujourd'hui, on est loin du compte ! Mais en termes purement communicants, c'est vrai que ça a réveillé un intérêt pour ce château qui était dans un oubli total pour 99 % des Français, c'est une évidence. »

Nous engouffrant dans cette voie, aidés en cela par le cas exemplaire de la restauration du parlement de Rennes, nous insistons : « Est-ce que cela n'aurait pas été plus difficile s'il n'y avait pas eu l'incendie ? D'une certaine manière l'incendie ne vient-il pas clarifier les choses et imposer comme naturel le fait qu'il y ait un projet culturel sur le château, et donc sa montée en puissance comme haut lieu patrimonial ? [...] Ne vient-il pas contribuer à résoudre la tension, inhérente au monument, entre valeur d'usage et valeur historique ? » « Théoriquement oui, répond-il, mais pratiquement, on ne s'est même pas encore posé ce problème ». Et de pointer une grosse faille dans « l'édifice que nous construisons » :

Le gros hic, c'est cent millions de francs ! Il le faut aujourd'hui pour la réfection de ce château. On aurait pu espérer, bien qu'on sache très bien que investissement et fonctionnement ce n'est pas la même chose, on aurait pu espérer qu'avec des sommes très, très inférieures à celle-ci, à l'année, on puisse prétendre avoir un vrai projet culturel cohérent. [Projet] qu'aujourd'hui on ne peut pas vraiment mettre au point sur l'ensemble du plateau avant un horizon de douze ans. Donc si vous voulez dans douze ans...

... on en reparle. Bref la voie que nous prenons, dit-il, c'est « le chemin rêvé des poètes ». La purification patrimoniale ? Une construction intellectuelle qui répond sans doute à l'intention déposée dans le patrimoine comme dispositif politique mais qui ne résisterait pas à l'examen de la réalité...

### *Jeux de force dans la cité patrimoniale*

Alors que Jacques Bourguignon et Denis Hassler pratiquent, à des degrés divers, une sorte d'autocensure en reconnaissant qu'ils mettent – ou ne mettent pas – un pied dans un domaine pour lequel ils n'ont pas réellement ou *a priori* de compétence, comme en écho Norbert Engel souligne l'impuissance ou à tout le moins la compétence – au sens de capacité – limitée de la démocratie. À y regarder de près, cela ne tient pas tant à un manque de moyens qu'au rapport entre l'appropriation visée et les moyens pour la réaliser. En d'autres termes, la cause est-elle d'intérêt public, soit une fin qui précisément justifierait les moyens, c'est-à-dire tout à la fois les désappropriations, les masses financières mises en jeu, le bénéfice différé, le sacrifice humain par défaut, *i.e.* par choix de telle voie économique au détriment de telle autre ? Norbert Engel ne répond pas directement à cette question ou plutôt y répond par l'exploration de la complexité patrimoniale et pour obvier à sa perspective autobloquante place l'exigence d'agir à un niveau éthique, davantage que politique ou technique : « C'est notre part d'homme de travailler à le reconstruire et à lui redonner une splendeur comme des générations précédentes l'ont fait. » À l'inscrire dans la grande chaîne humaine, seule compte alors la beauté du geste :

Le modèle du sage stoïcien, c'est le bon tireur à l'arc. Et le bon tireur à l'arc ne confond pas *télos* et *stopos*, c'est-à-dire que la cible, c'est secondaire, ce qui importe c'est de bien tirer. Un coup de vent malheureux éloigne la flèche de la cible ? Peu

importe, son rôle était de bien tirer et il a bien tiré. Le mauvais archer se réjouit quand un coup de vent hasardeux a ramené la flèche vers la cible mais celui là ne mérite que le mépris.

Non pas la fin et les moyens, mais la raison d'agir, ce qui mobilise... Voilà qui par avance désarme ce qui va suivre. Car N. Engel pousse jusqu'au bout son exploration de la complexité patrimoniale en prenant acte des tensions qui organisent et fondent la raison patrimoniale d'État – soit le balancement entre l'être et l'avoir (Fortunet 2005, Nieddu 2005).

C'est bien sûr une réflexion complètement iconoclaste – on parle pour du beurre – mais je me suis sérieusement demandé si le seul salut vrai pour ce château ne pouvait pas être le fait que ce soit un propriétaire privé, une très grosse fortune qui en fasse l'acquisition et qui en fasse sa chose.

Or cette conception privée du patrimoine est justement associée au système politique auquel on doit le château et antérieur au système politique responsable de l'extension civique de la notion de patrimoine :

Vous connaissez la grande théorie de Maurras dans l'enquête sur la monarchie. Il dit : « Pourquoi la monarchie est le meilleur des régimes du monde ? Car tout propriétaire veut avant tout le bien de sa propriété, or le monarque ayant le pays pour sa propriété, ne peut que vouloir le bien de son pays ! » Bien sûr il y a sans doute quelque sophisme ou paralogsme qui se cache là en dessous, mais bon c'est l'idée qu'un propriétaire privé peut décider : je fais, je ne fais pas ; je donne, je ne donne pas etc. Mais là de toute façon je disais ça pour du beurre

puisque il n'y en a eu aucun qui s'est proposé pour, et sans doute pas dans l'état où il est aujourd'hui !

La difficulté d'élever à une grandeur patrimoniale des lieux emblématiques du système monarchique rappelle la force des attachements, en l'occurrence de nature domestique. Il est difficile alors d'instaurer des liens visant à se déployer en grandeur civique. Mais si l'on s'en tient à l'idée du soin que le propriétaire apporte à son bien – *i.e.* le propriétaire ne peut que vouloir son bien –, la remarque de Norbert Engel n'est nullement iconoclaste qui vient simplement rappeler que la cité patrimoniale s'est plus souvent développée sur un compromis domestique-civique. Nombre de sites patrimoniaux majeurs, tels par exemple le château de Vaux-le-Vicomte ou l'abbaye de Fontenay, l'un sauvé de l'abandon dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'autre « extraite de sa gangue industrielle <sup>80</sup> » au début du XX<sup>e</sup>, n'ont-ils pas dû leur salut patrimonial à des initiatives et des capitaux privés ?

Reste à savoir si la chose patrimoniale peut être laissée à la seule disposition d'une très grosse fortune. Suffit-elle à fabriquer du patrimoine ? Contre ce qui peut être perçu comme une dérive marchande, N. Engel envisage sa nécessaire régulation.

À propos du patrimoine, il y a des tas de choses qui ne cessent de m'étonner. Je vous donne un exemple : il y a un château dans une petite ville, encore beaucoup plus petite que Lunéville qui s'appelle Saint-Cirque – c'est en Auvergne, à une trentaine de kilomètres de Clermont-Ferrand. Il se trouve qu'est né dans cette ville l'architecte qui a construit Chenonceau et il

se l'est reconstruit pour lui, un peu plus petit, mais magnifique ! Je ne sais quelle grande banque a acheté ça et y faisait tous ses séminaires. Mais une nuit, le château de Saint-Cirque, que je suis allé voir, a brûlé. Comme à Lunéville, ça a pris dans les combles. Et alors là, il y a quelque chose que je trouve incroyable. C'était il y a une quinzaine d'années, la boîte Rhône-Poulenc ou quelque chose comme ça, je ne sais plus, a touché l'assurance, mais a décidé de ne pas réinvestir l'argent touché par l'assurance dans le château. C'est-à-dire que vous avez cette ruine brûlée au milieu de Saint-Cirque depuis dix ans, elle est à vendre pour un franc symbolique ! Or je trouve qu'il faudrait avoir, pour les objets patrimoniaux – je suis très direct – pour les objets patrimoniaux, il faudrait qu'il y ait une clause d'assurance qui dise de toute façon nous ne payons que s'il y a réinvestissement dans l'objet !

S'il n'y a pas donc de grandeur de référence dans la cité patrimoniale – et *a fortiori* encore moins aujourd'hui –, à tout le moins le château de Lunéville donne l'occasion de saisir les jeux de force qui traversent ses objets et de faire valoir les obligations que leur confère leur statut de bien public.

### **Tous les feux le feu** <sup>81</sup>

Ce voyage retour, de Daewoo à Lunéville, aura permis de saisir, par l'entremise des pratiques discursives, l'expérience de la voie de compensation à la défection de l'économie industrielle, l'exploitation de la richesse patrimoniale. On en a vu le refus, sur la base de la dénonciation de la culture du rebut, puis on en a vu l'acceptation et ce qu'elle suppose

de nécessaire sacrifice de personnes ; on a vu ce que l'acceptation d'une économie du patrimoine suppose d'aménagement de la raison patrimoniale ; on a vu enfin la réflexion aporétique sur laquelle elle est susceptible de déboucher. En d'autres termes, on aura approché, sous un certain angle et selon différents points de vue, la question du coût d'investissement de la forme patrimoniale. Et finalement, il ressort que tout montage patrimonial est fragile parce que la légitimité de ses appuis est sans cesse questionnée, de l'intérieur comme de l'extérieur, que ce soit dans sa configuration institutionnelle et historique ou que ce soit dans le sens d'une évaluation en conformité à ce que Jacques Cheyronnaud, étudiant le phénomène général de recours aux nouvelles formes spectaculaires dans les meetings politiques, nomme une « éthique de la spectatoralité » (Cheyronnaud 2002 : 120). Les épreuves de grandeur auxquelles un tel montage est confronté révèlent évidemment une interrogation sur ce que doit être un bien commun : ainsi de la confrontation des cégétistes de Daewoo aux objets du patrimoine ; ou de la confrontation d'autres encore aux mémoires individuelles qui peuplent le château familial. Je voudrais tenter ici une brève synthèse du foisonnement de cette boîte noire ouverte et dépliée en me focalisant sur le motif du feu et ses corollaires, le rebut et le partage.

### *Feux, entre rebut et partage*

Dans un article paru peu après l'incendie du parlement de Bretagne, Jean-Michel Leniaud relevait que les dispositions réglementaires en

matière de prévention des risques d'incendie dans les monuments historiques appartenant à l'État et affectés au ministère de la Culture, formulées en 1973 – à la suite de l'incendie des combles de la cathédrale de Nantes – « ne se distinguent guère des prescriptions générales en matière de sécurité et, pratiquement, ne visent qu'à la sécurité du public et du personnel » (Leniaud 2001 : 349). Et de conclure qu'elles n'étaient pas en accord avec la loi de 1913 dont la mission est d'assurer la sécurité des biens, quel que soit le propriétaire ou l'affectataire (*ibid.* : 350). Ce paradoxe peut être envisagé et compris à la lumière d'une sensibilité accrue aujourd'hui aux objets de patrimoine qui peuplent tout autant nos espaces symboliques – ceux relevant d'une communauté imaginée (Anderson 1996) –, que nos espaces quotidiens – ceux relevant d'une communauté d'expérience. Ou, autre formulation, une lente construction d'une sensibilité patrimoniale – une sensibilité au passé et à l'héritage – dont il ressort qu'elle n'est plus l'apanage de l'État, qu'elle ne relève plus de son seul monopole. Le patrimoine a aujourd'hui autant de serviteurs que d'usagers qui s'émeuvent. Il a ses roturiers. C'est précisément en tentant de prendre en compte cette complexité patrimoniale contemporaine, qu'un de ses serviteurs, Jean-Yves Andrieux – mû par « le souci de la conviction » et armé par « la rigueur de l'histoire » (Andrieux 1997 : 26) – construit le patrimoine sous la figure allégorique d'un Protée sans cesse conduit à se transformer sous l'effet de quatre éléments fondateurs et moteurs : le feu, le temps, la révolution

et la guerre (*ibid.* : 27 *sq.*). L'alchimie manifeste à mettre à l'actif de ces éléments est que le patrimoine y a acquis le droit d'être décliné « en personne ». Le vocabulaire employé pour dire le sort qui lui est fait en témoigne : « La loi punit d'amende et de prison les *mutilateurs* et destructeurs de monuments » (ill. 6) ; « un grand monument public français, *sacrifié, martyrisé, détruit* <sup>82</sup> » ; le terrible siège de Sarajevo a donné le mot *urbicide* : « Les tueurs ont martyrisé la population, les barbares ont tenté d'anéantir sa civilisation, stratifié avec les subtilités et la saveur infinies d'une pâtisserie orientale feuilletée et fourrée d'amande. Les hommes et les pierres *périssent* du même mal, un mal qui fut, en l'occurrence, absolu, indicible. Il n'y a aucune différence à faire entre ceux qui incendient la Bibliothèque nationale de Bosnie-Herzégovine et ceux qui massacrent au bulldozer les innocents de Srebrenica » (*ibid.* : 58) ; depuis 1996, les monuments ont leur *Bouclier Bleu*, comme les hommes ont la Croix Rouge ou le Croissant vert.

Ainsi donc, si l'on suit l'argument de Jean-Yves Andrieux, il y aurait un feu patrimonial – voire, en extrapolant quelque peu, « le patrimoine appellerait le feu » – qui toujours agirait comme un révélateur « des mythes qui hantent nos sociétés respectives » (*ibid.* : 38) : la prise de la Bastille pour le parlement de Bretagne, l'identité catalane pour le Liceu de Barcelone. Et à leurs « braises patrimoniales » (*ibid.* : 39) – et à l'incantation de la « reconstruction "à l'identique" » – d'illustrer les aléas politiques de la relation entre la nation et l'État : soumise par un centralisme décentralisateur à la française pour

le parlement de Rennes, conflictuelle et traversée par une balkanisation, à l'italienne, d'identités culturelles différentes pour la Fenice de Venise. Bref, littéralement, « il frappe les mémoires » (*ibid.* : 40) <sup>83</sup>. On pourrait remarquer alors que Jacques Bourguignon, syndicaliste révolutionnaire et amateur d'histoire, vient apporter de l'eau au moulin de cette analyse lorsqu'il regrette, *a contrario*, que le château de Lunéville n'ait subi le sort « naturel » des monuments français du pouvoir : « brûlé par les gueux », un geste fondateur dont se nourrit notre mémoire nationale aurait été reconduit. Au lieu de cela, voilà un feu pour rien, à la suite de coupables négligences. On aura garde cependant de situer cette analyse hors du régime du parler en public dont elle relève. Celui qui fait pompeusement écrire à propos du parlement de Bretagne : « le chagrin collectif est alors immense » (Andrieux, *ibid.* : 38), qui dote les monuments de capacités d'identification ou d'indexation des collectifs, qui les fait évaluer à la lumière de la vérité historique, fait polémique, références historiques à l'appui, sur le « concept » des Lumières. Pour en rester au parlement de Bretagne, voici ce qu'écrivait Gérard Dupuy dans *Libération* au lendemain du sinistre :

Les vieilles pierres donnent [aux gens] une discrète leçon de relativisme – la toute première étant que la vie de chacun s'inscrit dans une histoire qui le dépasse, en avant et en arrière, et qu'il doit reconnaître s'il ne veut pas se laisser mener par le bout du nez. Pour reprendre l'exemple du parlement de Rennes, n'importe qui s'étant un peu intéressé à son histoire aurait pu éclater de rire en le voyant

présenté, avec les larmes d'usage, comme un symbole de la Bretagne lors qu'il est en réalité un monument à l'absolutisme monarchique parisien <sup>84</sup>.

Sauf à être revendiqué *pour* tel, en science comme en politique, tous les régimes d'énonciation n'ont pas à être relativistes – ce serait presque trop beau ! –, et surtout pas celui qui instruit les objets de notre patrimoine. Régime de la critique, on l'a dit, il exprime un engagement pour l'objet, raisonné par une distance scientifique, soit bien le souci de la conviction indéfectiblement allié à la rigueur de l'histoire<sup>85</sup> »

Du feu, le patrimoine ressortirait toujours présent, sinon grandi. Celui-là le rend nécessaire et impérieux. À certains égards, il est purificateur et génère des restes – en d'autres termes, il exclut : il donne à justifier l'arraisonnement patrimonial, il joue l'objet-témoin contre les collectifs, ses propriétés contre ses usages, la culture contre l'identité. La démocratisation culturelle n'est pas loin. Telle est la leçon que dispensent volontiers ses serviteurs. De ce point de vue, le feu de la révolte peut bien être un élément qui contribue à l'alchimie patrimoniale. Celle-ci sait même s'accommoder de la polyvalence sémantique que lui a donnée notre monde incertain. « C'est ainsi que naît Protée », conclut Jean-Yves Andrieux (*ibid.* : 25) : « enchaîné par les mortels qui veulent lui arracher ses dits d'avenir, il tente de s'enfuir en adoptant des formes les plus contradictoires, l'eau ou le feu. On croit qu'il s'échappe, mais il finit toujours pas rendre sa prophétie ». Dans une certaine mesure, le chemin du retour (Daewoo-Lunéville)

consiste dans une exploration de cette polysémie qui loin d'empêcher l'oracle de rendre sa prophétie, le conforte. Des acteurs parlent de patrimoine, projettent une action patrimoniale, regrettent de ne pouvoir en être, bref frappent à la porte de la cité (patrimoniale) – le patrimoine et ses serviteurs les contemplent, les regardent s'agiter.

Mais ne reste-t-il pas quelque chose de Daewoo dans les cristallisations patrimoniales de Denis Hassler, et *a fortiori* dans celles de Jacques Bourguignon ? Retour donc à Daewoo. Il y a bien sûr un feu de la révolte qui n'est pas patrimonial – ou alors patrimonial différemment. L'occupation d'usine est signalée par un feu : feu de palettes devant l'entreprise, brasero autour duquel les piquets de grève battent la semelle.

*Incendie, violences, révolte : Nadia Nacéri, 2*

« Vous me dites : – Pourquoi le feu ? Le feu c'est la vie, non ? Nous aussi dès lors qu'on s'était mis devant l'usine, on avait allumé un feu.

« Et quand on avait eu la grève des routiers, qu'ils avaient bouclé l'autoroute, eux aussi, ils avaient fait un feu. C'est symbolique, le feu. Puis quoi, on est mis dehors, on n'a plus de travail, on devrait se taire et remercier ?

« Des hommes préhistoriques, voilà comment on nous traite. Partir à la chasse pour survivre, c'est ce qu'on voudrait de nous ? Plus de travail, qu'on se débrouille.

« Peut-être que ça dit ça, le feu. Moi, je n'en sais rien : le feu, ça veut dire être ensemble, et la flamme qu'au-dedans, on porte.

« Ça veut dire une arme.

« On a été trois jours et deux nuits devant l'usine, pendant trois jours et deux nuits, on a eu le feu. Et les gens qu'est-ce qu'ils apportaient : des cageots, des vieilles palettes, des rondins. Les gens, pour dire qu'ils étaient avec nous, eux qui partaient le matin au travail, ils nous laissaient quelque chose pour le feu. On ne demandait pas d'argent ni rien d'autre, que notre dû.

« Alors ils nous laissaient du bois pour le feu, et la grève a tenu.

« C'est ça aussi, le symbole du feu : un partage. (Bon 2004 : 137-138)

Symbole de la révolte, de l'être ensemble, d'une solidarité – ouvrière ? de classe ? –, du partage, d'une commune humanité – partagée par ceux qui partent au travail et ceux qui se battent pour garder le leur –, le feu exprime une médiation première avec ce qui est menacé, en passe de disparaître et qu'il s'agit de conserver.

Lorsqu'en 1978-1979 éclatent les luttes longoviciennes, pour une partie des acteurs du conflit et des organisations ouvrières, l'activité sidérurgique elle-même est leur patrimoine : un patrimoine actif porteur de leur avenir et de l'avenir du pays, et une manière de s'inscrire et de se reconnaître dans la nation. Ceci explique, pour Gérard Noiriel (1994), « l'énorme succès des manifestations centrées sur le thème "nous voulons vivre, étudier, travailler au pays", avec en tête du cortège, la croix de Lorraine ou des enfants portant le costume folklorique alsacien-lorrain ». Cette conception qui associe l'économie locale au patrimoine – une conception patrimoniale de l'économie et économique du patrimoine – est

d'ailleurs portée par la CGT et s'opposera rapidement aux analyses et orientations de la CFDT : à la défense de l'activité du premier syndicat correspond la défense de l'emploi de l'autre – opposition que l'on a retrouvée dans les positions respectives de J. Bourguignon et D. Hassler. Cette conception sera aussi rapidement associée à une conception culturelle du patrimoine visant, par la prise de parole, par le recueil de témoignages, par le sauvetage d'archives, etc., la reconnaissance et la connaissance d'une culture, industrielle, ouvrière, populaire <sup>86</sup>... (Tornatore 2006b : 57 sq.). Pendant quelques mois, Longwy fut le lieu d'une expérimentation passionnée, « inspirée » – pour continuer dans le registre de la sociologie des régimes d'action –, de la « démocratie directe » – à travers une inventivité des actions, la mise en discussion permanente des orientations de la lutte, le formidable forum que fut la radio libre « Lorraine Cœur d'Acier », le soutien de troupes de théâtre et de groupes de rock, une expression créative en poèmes, chansons, photos, tableaux... (Noiriel 1994). Un quart de siècle plus tard, toutes proportions gardées – en 1978, la révolte s'est propagée et étendue à tout le bassin de Longwy, en 2003, elle est restée aux portes des rares usines – se déploie ce même geste de conservation ou de survie ; mais ce n'est plus tant l'activité que l'emploi, qui importe, plus tant un patrimoine (la sidérurgie) qu'un trésor de guerre, une prise sur l'adversaire (un moyen de pression) pour la négociation d'un plan social – soit un traitement en dignité des personnes,

et non pas en déchet. La révolte se dresse directement contre la perspective de la mise au rebut.

Sous ce feu couve une conception « en partage » – et non pas « en critique » – du patrimoine. Le régime du partage (Cardon, Heurtin, Lemieux 1995) célèbre une communauté d'expérience, se fonde sur la reconnaissance de l'authenticité de ceux qui en témoignent, et la subordonne à un impératif premier de justice sociale. En d'autres termes, au compromis domestique-civique qui, en régime de critique, institue un droit des objets, se substitue, en régime du partage, un nouveau compromis qui attribue à la grandeur civique l'inspiration du peuple révolté et la dote de principes « industriels » tel que le droit des travailleurs ; bref, il institue un droit des personnes – citoyen et travailleur – dans une société où chacun a sa place. Les deux régimes peuvent-ils se concilier ? Dans l'espace de la mémoire de la « Lorraine sidérurgique », la question a été posée à un haut fourneau (Tornatore 2004). Elle a pu être aussi posée à une barre de HLM – de celles qui ont été dynamitées – : André Micoud (1991b) a vu dans la « Muraille de Chine » de Saint-Étienne un « lieu exemplaire », par contraste au haut lieu patrimonial (Davallon 1991) et dont il fait une catégorie singulière (Micoud 1991b : 53). La différence se mesure alors dans le traitement, l'une sera détruite – mais reste-t-il la mémoire de l'action sociale dont elle fut le théâtre ? –, l'autre fait l'objet de nouvelles stratégies culturelles – communication, exposition, exploitation. Une usine tournevis a-t-elle une valeur patrimoniale ? Ou, à défaut, Daewoo – l'histoire et



la mémoire de l'affaire <sup>87</sup> ? Ou, à défaut, *Daewoo* – l'auto-déclaré « roman » de François Bon ?

Vu de *Daewoo*, Lunéville aurait-il une tout autre allure ? Étant bien entendu que jamais les mondes ne sont purs – cela étant réservé aux modèles théoriques –, l'apport de ce rapport est de décliner, selon diverses terminologies, la tension entre régime de la critique et régime du partage qui se fait jour à l'occasion de l'incendie et de la mobilisation pour le château. De montrer finalement que la question des émotions patrimoniales n'a de sens que sous couvert d'une compréhension du phénomène contemporain de la « prolifération patrimoniale », laquelle se manifeste, entre autres, par un retour du sensible qui vient revendiquer de faire valoir d'autres attachements aux objets que celui construit par la raison patrimoniale. De dessiner au total les contours d'un régime d'opinion (Cardon, Heurtin, Lemieux 1995), soucieux de la mise en scène de la diversité des points de vue, celui d'un inspecteur général de l'administration des affaires culturelles comme celui d'un dentiste ou d'un ouvrier syndiqué à la CGT, qui déplace le débat de l'intérieur vers l'extérieur, ou qui ouvre la cité patrimoniale à de nouvelles prises de parole, à de nouveaux représentants. Telle serait la leçon de Lunéville. Reste alors à comprendre sous cet aspect le déplacement repéré de Jacques Bourguignon à Denis Hassler : en d'autres termes que sont – ou seraient – des économies patrimoniales déclinées en régime de partage ? On en connaît les manifestations sous la forme des produits de terroir ou des relances de productions se frayant des voies alternatives

dans l'économie de marché. Lucie Dupré (2002) a montré que ce qu'elle appelle la « coordination par la tradition » fait flèche de tout bois : l'expérience singulière, une filiation revendiquée, des musées, des fêtes, des logos, des dépliants touristiques, un parc naturel régional, etc. <sup>88</sup>. Qu'en serait-il d'un régime du partage appliqué à l'économie du monument ? au développement local ?

### *Reconnaissance et redistribution*

Si l'on croisait Jean-Michel Leniaud avec Jean-Yves Andrieux, il faudrait ajouter à la figure allégorique de Protée un cinquième élément : l'industrie touristique (Leniaud 2001 : 327). Lunéville reconstruit peut-il et doit-il espérer atteindre ce tourisme de masse, qui pourtant « finit toujours par détruire son objet » (*ibid.*) ? Une visite récente au château de Vaux-le-Vicomte – monument privé s'il en faut et halte de choix dans le carnet des tour-opérateurs – m'a convaincu que, au vu de la soupe qu'on leur sert et l'argent qu'on leur prend, les personnes qui le visitent ne sont guère mieux traitées. Une voie alternative est-elle possible qui ne suivrait pas les – difficiles voire impossibles de l'aveu de Norbert Engel <sup>89</sup> – voies marchandes de la démocratisation culturelle qui, formulation concurrente, sont tout autant des voies culturelles du libéralisme économique ? Deux chercheurs, Andrée Bergeron et Jacques Doray, se sont penchés sur l'après-fermeture d'usines, sur les modes de résolution de la privation d'emploi, et ont souligné l'opérativité de la « confrontation à la culture » (par le théâtre, le film documentaire...) en

tant qu'elle est un « instrument de déprivatisation » (on n'est pas seul), un « levier d'élucidation » (on comprend mieux ce qui nous arrive) et un « opérateur de légitimité » (on nous voit ; on prend notre point de vue en considération) (Bergeron et Doray 2005 : 650). En ouverture d'un dossier de la *Revue du Mauss* consacré à la reconnaissance, Alain Caillé note que si « pendant au moins deux siècles l'essentiel du conflit social dans les sociétés modernes a porté sur les inégalités économiques », « depuis deux ou trois décennies, au contraire, il s'organise au premier chef à partir de la question dite de la reconnaissance » (Caillé 2004 : 5). En d'autres termes « le paradigme de la reconnaissance, coextensif à la culture » a succédé au « paradigme de

la redistribution, enraciné dans l'ordre économique » (Frazer 2005 : 13 *sq.*). C'est bien l'exclusion de la sphère économique qui entraîne un repli sur la sphère culturelle et une résolution de la perte sous l'égide de la reconnaissance. C'est dans cette mesure que l'institution de la mémoire s'offre comme institution compensatoire et peut faire l'objet de critiques. La question éminemment morale et politique restant de savoir si l'acteur social peut poursuivre des fins éthiques et identitaires dès lors que lui sont déniées des finalités utilitaires. Est-il alors possible de concevoir et de mettre en pratique un modèle qui concilie reconnaissance et redistribution et ne fasse pas de celle-là une gratification compensatoire aux ratés de celle-ci ?

### Notes :

1. Stéphane Getto, « Daewoo Villiers ferme : 229 emplois supprimés », *Le Républicain Lorrain*, 10 sept. 2002.
2. L'expression « cité patrimoniale » est imprégnée de la référence au modèle des cités du régime de justice exploré par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991). Ce modèle ne rend cependant qu'imparfaitement compte du fait patrimonial, sauf à le saisir sous des figures de compromis – j'y recours maintes fois. Il faut se rendre aussi aux réserves, formulées par Nathalie Heinich (1998 : 59) et reprises par Hervé Glévarac et Guy Saez (2002 : 49), selon lesquelles il y a une impossibilité à faire tenir le patrimoine dans une cité. Impossibilité qui serait confortée par l'évolution contemporaine de l'activité patrimoniale. On trouvera dans ce texte la notation d'une « cité patrimoniale au sens restreint », qui voudrait prendre acte du fait que la cité originelle est désormais ceinte de faubourgs qui modifient considérablement sa configuration.

À creuser cette question, il serait à envisager que le patrimoine a été fondamentalement un outil de compromis constitutif du système politique de l'État-nation et que c'est sous les évolutions contemporaines du fait patrimonial que se profilerait l'émergence d'un nouveau registre qui ferait de son objet la question même du bien commun et non pas ou plus l'enracinement – la cité patrimoniale serait donc une sorte de méta-cité. Cette idée est également suggérée par Glévarac et Saez (*ibid.*) via leur référence aux analyses d'André Micoud (1994).

3. La formule a fait florès : ainsi *L'horreur écologique* repérée il y a peu sur les tables d'une librairie.
4. À propos de mon terrain « Lorraine sidérurgique », j'ai mobilisé la problématisation de l'activité patrimoniale et mémorielle comme lutte pour la reconnaissance (Tornatore 2010).

5. La part belle faite à la matière première donne prise aux défauts du genre : une tendance à ratisser circulairement, à redire – au mieux, reformuler.
6. Selon la tendance actuelle, tant décriée d'ailleurs, à la patrimonialisation généralisée, l'ordre de grandeur patrimoniale n'est plus la visée d'un simple compromis domestique-civique, comme l'histoire nationale du patrimoine nous y a accoutumés, mais est susceptible désormais de s'appuyer sur d'autres registres d'ajustement et de justification : marchand, industriel, ou encore relevant du monde de l'opinion. Voir par exemple la démonstration qu'en fait Lucie Dupré à propos de la relance de la production de châtaigne en Ardèche : Dupré 2002.
7. *L'Est Républicain*, 3 janvier 2003.
8. Bernard Méaux, *Le Républicain Lorrain*, 10 janvier 2003.
9. Philippe Waucampt, « La guigne », *Le Républicain Lorrain*, 25 janvier 2003.
10. La forme étirée, comme comprimée par des forces extérieures, de ce département rappelle la grande douleur lorraine de l'Annexion.
11. « Daewoo : les salariés s'invitent aux prud'hommes de Longwy », *Le Républicain Lorrain*, 17 janvier 2003.
12. Référence à l'ouvrage de photographies édité sous le nom de Serge Bonnet, *Automne, hiver de l'homme du fer* (1986) et à la chronique de Stig Dagerman, *Automne allemand* (1980).
13. Selon le mot de Jacques Delors, alors (1987) président de la Commission européenne (cité *in* Belkacem, Bennoui & Rouyer 2003).
14. À quelques kilomètres au sud de Longwy et en zone périphérique du PED.
15. Dénommée Parc international d'activités (PIA), cette zone de 500 ha autour du « point triple » – *i.e.* à la jonction des trois frontières – a été progressivement aménagée pour accueillir des unités de production de plusieurs centaines de salariés. L'obligation d'en passer par un travail de dépollution et de viabilisation des terrains explique que l'installation des entreprises est dans un premier temps effectuée dans des zones dites « transitoires », initialement non occupées par la sidérurgie, ainsi la zone d'activité de Villers-la-Montagne (Ait Oumeziane 2000 : 68).
16. Fin 1998, 7300 emplois sont à mettre à l'actif du PED, pour une prévision de 8000. En France seulement 3300 emplois sont créés sur les 5500 prévus et seulement 1400 dans la zone centrale du PIA (Ait Oumeziane 2000 : 68-69).
17. Fonds européens.
18. « Daewoo voleur ! État complice ! », *Courant alternatif*, 19 mars 2003 (mise en ligne sur le site [www.ainfos.ca](http://www.ainfos.ca), consulté le 14 novembre 2006).
19. Il s'agit de francs.
20. À quoi il faut ajouter des exonérations partielles de la taxe professionnelle ainsi que les aides spécifiques comme les réductions de cotisations sociales sur les bas salaires.
21. Naturalisation pour « services exceptionnels rendus à la France », signée par Philippe Seguin, alors ministre des affaires sociales.
22. A. Juppé envisage même à l'époque de lui céder Thomson Multimédia pour le franc symbolique, « entreprise qui ne valait rien, après avoir injecté 10 milliards de francs d'argent public » (*Le Nouvel Observateur*, 23 septembre 1999). Les dirigeants français le forcent à revenir sur sa décision. Cet épisode politico-financier est repris par Dominique Manotti dans son roman policier *Lorraine Connection* (2006), dont il constitue le mobile, et associé, en un raccourci temporel suggestif, à l'incendie de l'usine de Mont-Saint-Martin.
23. « La visite préalable au démarrage de l'usine de Mont-Saint-Martin indique qu'il y a "3000 points de sécurité à améliorer". Le chantage à l'emploi est si fort que l'on s'en tient à de vagues promesses pour y remédier » (Lévy & Feite 2003).
24. Un premier conflit éclate en 1997, peu suivi en l'absence de structuration syndicale. Puis un deuxième en juin 1999 – une grève de onze jours –, qui met au jour les pratiques humiliantes de la direction à l'égard des salariés (mise en quarantaine et brimades infligées aux employés en retour de

congé de maladie).

25. Par l'avocat de la CGT et des représentants des ex-salariés de Daewoo en Lorraine qui portent plainte en mars 2005 contre Kim Woo-choong pour complicité de banqueroute (cité dans *Libération*, 6 avril 2005).

26. « 1998 et 1999 sont les années où Chairman Kim prépare son départ vers la France en détournant des sommes incroyables. D'après la presse indépendante coréenne, sa technique consistait à truquer le montant des actifs et les revenus de certaines unités du groupe pour obtenir des prêts bancaires dont il se faisait reverser une partie sur des comptes personnels secrets » (Chaumeron, Lévy & Manotti 2005).

27. Fin de cavale en 2006 : condamné par la justice sud-coréenne à 10 ans de prison en mai 2006, pour fraude et détournements de fonds, il est retourné de son propre chef dans la capitale coréenne, où il a été arrêté.

28. Sources : *Le Républicain Lorrain* [noté RL], principalement l'édition de Longwy, et *L'Humanité*.

29. Ce que confirme trois semaines plus tard une expertise financière demandée par les représentants du personnel : « Ce rapport démontre méthodiquement, en analysant tous les paramètres de gestion industrielle, le peu de motivation du groupe à pérenniser l'unité de Villers-la-Montagne. C'est particulièrement spectaculaire lorsqu'on parle les lois "antidumping", un des arguments principaux de la direction pour expliquer la baisse de compétitivité de la production française : c'est à la demande même de Daewoo que les lois antidumping ne lui ont plus été appliquées ! "Daewoo Electronics France", explique l'expert, "se trouve donc, début 2000, dans un contexte différent. Mais son groupe a lui-même contribué à façonner ce nouveau contexte. Les conditions objectives d'une relocalisation sont réunies : disparition des protections tarifaires pour les produits coréens (ou chinois), épuisement des aides locales, ralentissement de la progression du marché rendant plus forte la concurrence par les prix..." Toute l'analyse suit ensuite celle des syndicats et leurs alertes répétées à une différence près : alors que les syndicalistes crient à la délocalisation (montrant finalement une certaine implication dans leur entreprise), le rapport

évoque une relocalisation. Pour les experts, Villers-la-Montagne n'aura été qu'un épisode exotique pour un groupe qui a bien su profiter du système. » (Dominique Dréan, *Le Républicain Lorrain*, 10 octobre 2002).

30. Yannick Pagliuchi, « Mobilisation pour l'emploi », *Le Républicain Lorrain*, 28 septembre 2002. Jean-Paul Durieux est alors maire socialiste de Longwy.

31. Xavier Brouet, « L'emploi au pied du mur », *Le Républicain Lorrain*, 28 septembre 2002.

32. « "Ils nous ont proposé un montant de 3,8 MEur. Ce n'est pas suffisant !", déplorent les syndicats face au tableau noir où ils ont dessiné la répartition de cette enveloppe. "Il y a 1,7 MEur de prime légale, 1 MEur pour le reclassement et la formation et 1,1 MEur pour la prime de préjudice subi". Un dernier chiffre qui reste en travers de toutes les gorges : "Les 94 salariés de Daewoo-Fameck licenciés en début d'année ont obtenu 1,7 MEur de préjudice. À Villers, la majorité du personnel a entre 7 et 14 ans d'ancienneté. Il est plus ancien qu'à Fameck. Nous devrions donc obtenir plus". Les syndicats proposent des primes individuelles de préjudice allant de 2 500 euros pour un an d'ancienneté à 30 000 euros pour 12 ans, contre environ 1 300 à 7 400 euros, avec le plan de la direction. » (RL, 30 octobre).

33. « Si l'enveloppe n'a pas été augmentée aussi substantiellement que le personnel le demandait, la partie la plus importante aux yeux des salariés, la compensation financière "supra légale", a été doublée par rapport à la proposition initiale. Cela a été rendu possible par une diminution de la provision pour le volet formation-reclassement (qui ne suscite pas beaucoup de candidatures) et par l'apport de 600 000 euros représentant la provision pour les salaires de décembre et janvier qui ne seront pas versés. » (RL, 7 novembre)

34. Alain Cwiklinski, « Daewoo met les bouts », *L'Humanité*, 19 décembre 2002.

35. Il s'agirait du rachat par Daewoo Electronic Motor des usines jugées les plus viables de Daewoo Electronics – les usines de Fameck et de Villers-la-Montagne ne faisant pas

partie de ces cessions (information diffusée dans le *RL* du 20 juillet).

36. Ils bénéficient du soutien des maires de Longwy et Longlaville.

37. Stéphane Getto, « « Où est passé l'argent public ? », *Le Républicain Lorrain*, 15 février 2002.

38. 1,45 millions d'euros de l'État et 333 500 euros des collectivités locales (Source *RL*, 15 février 2002). La fermeture a entraîné le licenciement de 260 salariés.

39. Chiffres à l'appui : « depuis 1994, l'usine de fours micro-ondes a payé 3,4 millions d'euros de taxe professionnelle à la commune, au Département et à la Région. Les salaires versés depuis 1989 couvrent largement les aides directes qui s'élèvent, elles, à 7,36 millions d'euros. Ainsi, rien qu'en 2001, la masse salariale atteignait 6,37 millions d'euros. » (*RL*, 15 février).

40. L'usine a bénéficié de plus de 4,12 millions d'euros d'aides directes. Depuis 1993, il a été versé 43 millions d'euros de salaires bruts cumulés. (*RL, ibid.*)

41. 91 millions d'euros (600 millions de francs) de salaires et charges sociales, y compris patronales ; 8,84 millions d'euros de taxes et impôts versés en six ans, des emplois induits de gardiennage, de maintenance, etc. ; depuis deux ans la taxe professionnelle : 595 000 euros en 2000, 673 000 euros en 2001. Pour l'année 2000, le bilan social du site affiche une masse salariale de 14,46 millions d'euros. (*RL, ibid.*)

42. « À l'époque, Gérard Longuet (UDF), président du conseil régional et Jacques Chérèque (PS), conseiller régional, estimaient notamment que le solde net entre subventions versées et injections dans l'économie était "très favorable" » (*RL, ibid.*)

43. Xavier Brouet, « La stratégie de l'asphyxie », *Le Républicain Lorrain*, 10 octobre 2002.

44. Benoît Hopquin et Frédéric Lemaître, « La multiplication des plans sociaux bouscule le gouvernement », *Le Monde*, 25 janvier 2003.

45. Muriel Grémillet, « L'État coincé par les plans sociaux »,

*Libération*, 28 janvier 2003.

46. Frédéric Lemaître, « Le gouvernement affirme ne pouvoir s'opposer aux licenciements », *Le Monde*, 28 janvier 2003.

47. Martine Bulard, « État d'urgence sociale », *Le Monde diplomatique*, mars 2004, p. 3.

48. Frédéric Lordon, « Un cas d'école. Comment la finance a tué Moulinex », *Le Monde diplomatique*, mars 2004, p. 22-23.

49. Luc Decaster, auteur de *Rêve d'usine* (2003) – sur la fermeture d'Épéda dans l'Aisne en 1999 –, propos recueillis par Jacques Mandelbaum, *Le Monde*, 5 mars 2003.

50. Jacques Mandelbaum, « La lente désaffection des lieux et des âmes », à propos de *Rêve d'usine* de Luc Decaster, *Le Monde*, 5 mars 2003.

51. Le château vient donc de brûler...

52. Situées à la frontière, elles sont le point d'approvisionnement en essence de tout le bassin de Longwy.

53. En juillet 2000, victimes de licenciements secs, les ouvriers de Cellatex menacent de faire sauter l'énorme stock de produits chimiques de l'usine. Le 17 juillet, ils passent à l'action et font couler 5000 litres d'acide sulfurique dans un canal de l'usine qui se jette dans la Meuse. Les pompiers, sur place, évitent toute pollution du fleuve. Trois jours plus tard, un accord est négocié qui prévoit des congés de conversion, le maintien des revenus pendant deux ans et une prime de 80 000 francs.

54. Le 20 juillet, ils menacent de faire exploser deux citernes de gaz. Puis ils déversent plusieurs milliers de litres de bière dans la rue principale de la ville. Le 24, les négociations reprennent avec la direction pour un plan social amélioré (Source : *L'Humanité*).

55. Fin juillet, l'usine est occupée, les machines à coudre bloquant les accès. « Certains grévistes, très en colère, ont menacé, au début de l'occupation, de faire sauter quelques bouteilles de gaz situées dans la cour de l'usine ou de les placer sur la voie ferrée qui passe à une centaine de mètres de l'établissement. » (*L'Humanité*, 31 juillet) Quelques jours

plus tard, ils obtiennent un plan social type Cellatex.

56. Ils menacent d'incendier l'usine au moyen de systèmes de mise à feu placés sur des bouteilles d'acétylène et d'oxygène, et d'une cuve remplie de 36 000 litres d'huile. Ils lèvent leur ultimatum fin juillet mais n'obtiendront que des satisfactions très partielles de leurs revendications, qui portent sur le montant des primes de licenciement.

57. Celles-ci sont obtenues deux jours plus tard.

58. « Daewoo : un incendie qui sent le soufre », titre *Libération* dans son édition du 25-26 janvier.

59. Voir le site [www.nancy-luttes.net/soutien.kamel.daewoo](http://www.nancy-luttes.net/soutien.kamel.daewoo).

60. Thomas Calinon « L'étrange sinistre de l'usine Daewoo fait douter la justice », *Libération*, 6 avril 2005. Sur l'instruction de cette « étrange affaire », voir Chaumeron, Lévy, Manotti 2005.

61. Les guillemets valent pour relativiser, selon le point de vue : « *drame patrimonial* » est-il une sorte d'« agencement monstrueux » – au sens de la sociologie des régimes d'action ? C'est bien toute la question de la quasi-moralité de l'objet patrimonial. Quant à « *patrimoine* environnemental », voici le point de vue de « Jeannot », dont un journaliste de *L'Humanité* (6 janvier 2003) a recueilli les propos : « "Radicaliser, je suis pour, même si je ne voudrais pas qu'on en arrive à polluer la Chiers." Il ajoute en riant : "Polluée, elle l'est déjà par la sidérurgie, ça fait cent ans qu'on n'y trouve plus de poissons !" »

62. « C'est clair que ceux qui ont fait ça ont voulu que la lutte, qui était menée de manière radicale, s'arrête. Et ils ont voulu casser l'intersyndicale qui avait mis en place cette stratégie de radicalisation avec les salariés. Alors ensuite tout est possible, en sachant qu'on avait reçu des menaces de mort deux jours avant pour ne pas rallier l'intersyndicale ; [...] en sachant qu'on avait démarré les négociations sur le plan social avec des discussions triparties pouvoir publics, patrons et syndicats et que si on arrivait à une signature avant le 6 février – donc avant la date d'échéance que le tribunal de commerce nous donnait – l'employeur était obligé de financer » (I. Banny, entretien).

63. *Ibid.* : 30. C'est l'argument du premier article, intitulé « Automne allemand » du journaliste en visite dans les caves, seules habitations de la Ruhr en ruines.

64. Dominique Jamet, « Du drame social... au théâtre littéraire », *Marianne*, n° 446, semaine du 5 au 11 novembre 2005 (à l'occasion d'une série de représentations à Paris, un an plus tard).

65. Petite ville de 4000 habitants située à 9 kilomètres au sud-est de Lunéville.

66. Il a été secrétaire de la section de Blainville du PC. Il s'est présenté également à des élections législatives comme député suppléant.

67. Le « feuilleton » de la fermeture de Bata a duré de 2001 à 2005.

68. Fermeture en 2001.

69. « On avait aussi un pôle intéressant, c'était le centre ferroviaire de Blainville [Blainville-sur-l'Eau]. Moi je suis cheminot, je peux vous en parler. Je suis rentré à la SNCF en 70, il y avait 2 000 cheminots sur le site, aujourd'hui il y en a 300. Et on s'attend, une fois les grands travaux TGV terminés, à ce que ça se réduise à la portion congrue : un poste d'aiguillage, une gare... [...] Il y a l'abandon de la politique fret de la SNCF. Il y a la réorganisation des triages avec la volonté de ne faire qu'un triage par région. Donc Blainville a été sacrifié hein au profit de Woippy, près de Metz. »

70. L'entretien a lieu en janvier 2006.

71. Pour un coût de fabrication de 7000 euros, l'ouvrage a bénéficié des aides financières du Comité d'entreprise de l'usine, de l'UL CGT, du Comité régional de Lorraine CGT, de la Communauté de communes du Lunévillois et du conseil général de Meurthe-et-Moselle.

72. La cérémonie du 2 avril 2005, en présence de Otto de Habsbourg, inaugure les travaux de reconstruction par la pose d'une première pierre.

73. Luc Boltanski (2003 : 20) utilise le terme de « mystique », pris « au sens d'un cœur idéologique qui ne peut être totalement abandonné sans un complet reniement, même

si ce vers quoi il pointe n'est pas, ou très incomplètement, réalisé dans les faits ».

74. N'est-il pas *dans* toutes les maisons ? : « il doit y avoir un nombre invraisemblable de salles à manger où la photo de mariage, c'est le château ou les bosquets ».

75. Confinant au ridicule : « Il y avait quand même Donnedieu de Vabres, Otto de Habsbourg, etc., avec des trompettes avant que chacun parle ! »

76. Ce qui ne veut cependant pas dire que c'était là le seul moyen de cet accomplissement...

77. Élu de droite (UMP).

78. Résidence d'été des électeurs palatins, en Bade-Wurtemberg, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

79. Stéphane Mallarmé, « Le tombeau d'Edgar Poe » (1877).

80. Dépliant de l'abbaye de Fontenay, édité par les propriétaires et accompagnant la visite.

81. Titre d'une nouvelle de Julio Cortázar, qui donne son nom à un recueil de nouvelles publiées en 1966 (1970 pour la traduction française). S'il fallait le justifier ici, il faudrait peut-être y voir cette capacité qu'avait Cortázar de jouer sur la

rencontre improbable des mondes : ici, le motif de l'incendie de Rome enchâssé dans celui du feu qui couve entre les personnes qui se cherchent et s'y consomment...

82. Andrieux 1997 : 27, à propos du palais du parlement de Bretagne.

83. « à toutes les époques, dans tous les lieux urbains, petits ou grands, l'incendie frappe les mémoires par le canal de l'imagination ».

84. Gérard Dupuy, « Le sang des pierres », *Libération*, 6 février 1994, cité in Andrieux 1997 : 32.

85. La figure emblématique de ce régime est Pierre Nora et ses *Lieux de mémoire* (Cf. Tornatore 2009).

86. Telle que la décrit par exemple Richard Hoggart (1970), partagée entre autonomie et hétéronomie (Grignon et Passeron).

87. Ce point est abordé dans Tornatore 2007a.

88. Et bien sûr des thèses d'ethnologues et de géographes.

89. Pour le dire autrement, Norbert Engel exprime le « passé » de la forme patrimoniale.

EDITION DE METZ

www.republicain-lorrain.fr

84<sup>e</sup> année - N° 20

vendredi  
24 janvier 2003

Le **Républicain**  
**Lorrain**

FRANC

LA PLUS FORTE DIFFUSION DE LORRAINE

# Daewoo en feu à Mont-St-Martin



*Un violent incendie a ravagé hier soir une partie de l'usine Daewoo-Orion de Mont-Saint-Martin. De très importants moyens ont été déployés, qui ont permis la maîtrise du feu vers 22 h 30. Les autorités ont craint le pire, compte tenu de la dangerosité des produits stockés. Des mesures de confinement ont été prises pour protéger les habitants les plus proches et les accès routiers ont été neutralisés. Ce sinistre intervient alors que, le matin même, le comité d'entreprise avait décidé de reprendre la production le 29 janvier.*

Photo Michel PIRA

EN - RÉGION -

ill. 2

Incendie de l'usine. *Le Républicain Lorrain*, 24 janvier 2003.



0320

B



# Région

**Lunéville :**  
un million  
d'euros pour  
le château

Un mois après l'incendie du château de Lunéville, les bonnes nouvelles se précèdent. Le délégué général de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) vient de confirmer au député de la circonscription, François Guillaume, que l'Europe pourrait débloquer un million d'euros de crédits communautaires. Cette somme servirait au financement, à hauteur de 50 %, d'une première tranche de 2 millions d'euros pour les travaux de reconstruction du château de Stanislas.

**Philippsbourg :**  
quel sort pour  
le rocher ?

Hier, le sous-préfet de Sarreguemines a réuni dans son bureau des représentants de l'ONF, de la Chambre d'Agriculture et de la commune de Philippsbourg pour évoquer la

■ SOCIAL

briey

## Daewoo-Orion : rupture des négociations

*Les négociations du plan social Daewoo-Orion ont été rompues hier. Les représentants des salariés ont quitté la réunion. L'Etat et les collectivités locales maintiennent leurs propositions pour les salariés qui le souhaitent.*

**N**ous n'avons rien obtenu de plus, on quitte la séance ». C'en est fini des négociations du plan social Daewoo-Orion. Il est 16 h 30 ; un à un, les représentants des salariés quittent la salle de réunion de la sous-préfecture de Briey. « Dans une négociation, jamais on ne fait une réunion sans apporter quelque chose », commente Robert Giovanardi, de la CFDT. Il poursuit : « C'est vraiment triste. On avait le sentiment d'être sur la bonne voie, il y a eu des avancées des deux côtés, mais pas assez ».

Tandis que les représentants des salariés quittent la sous-préfecture, dans la salle, le préfet, le sous-préfet, les représentants de la direction du Travail, du conseil régional et du conseil général constatent qu'il n'y a plus de dialogue possible. Le préfet ne peut que relever « le désaccord » qu'il trouve « très dommageable ». Et analyse la situation : « Nos partenaires n'ont jamais évolué. Ils sont restés au point de départ et en ont rajouté. Je suis allé au

bout du mandat que l'Etat m'avait confié ». Et le représentant de l'Etat de poursuivre : « Cela représente un gros effort. Le dossier Daewoo a bénéficié d'un traitement exceptionnel. Ce n'est pas possible d'aller au-delà, l'Etat a fait le maximum qu'il pouvait ». Jean-François Cordet rappelle que les propositions de l'Etat et des collectivités sont « presque toutes dérogoires du droit commun et représentent un montant évalué à un peu plus de 9 M€, ce qui correspond en moyenne à 17 000 € (110 000 F) par salarié. Cela n'est pas insignifiant ». Preuve des « efforts » consentis par les pouvoirs publics ? « Sans négociation, le minimum légal pour l'engagement de l'Etat était de 0,5 M€ pour la cellule de reclassement et 65 000 € au titre de l'allocation temporaire dégressive. A l'arrivée, les propositions portent sur 6,5 M€, somme à laquelle il faut ajouter les 2 M€ de la Région. Le conseil régional et le conseil

général auraient pu ne pas intervenir », constate le préfet.

### Choix individuel

Hier soir, dans un communiqué, le préfet a annoncé « que malgré la position affichée par les organisations syndicales, l'Etat, la Région Lorraine et le conseil général de Meurthe-et-Moselle assumeront les engagements qu'ils ont pris à l'égard des salariés ».

Aujourd'hui, le liquidateur judiciaire doit envoyer les lettres de licenciement à chaque salarié. Toutes comporteront l'offre de plan social contenant les propositions présentées mardi (congé de conversion de 6 mois avec prolongation possible de 4 mois et allocation exceptionnelle par capitalisation). Désormais, dans un délai de quinze jours, chaque salarié doit se prononcer individuellement : pour les propositions Etat/collectivités ou le régime normal.

Odile BECKER.

ill. 3

Lunéville et Daewoo. *Le Républicain Lorrain*, 7 février 2003.

ent **AVIGNON** • « Daewoo », de François Bon, évoque  
 nson la fermeture de l'usine coréenne en Lorraine

## Tout est pour le mieux à Fameck pour les ouvrières sans emploi

national  
 , que le  
 spectacle  
 mande à  
 la minis-  
 établis-  
 obliga-  
 oursuit  
 présidé  
 eur du  
 mps de  
 n jouer  
 imoine.  
 à tra-  
 nson,  
 i conserva-  
 rvation  
 e. Une  
 entités

PIERRE GROISBOIS/AGENCE ACTUELLE



*Des ouvrières remontent le temps, reprenant sur scène le chemin de l'usine.*

### AVIGNON

*de notre envoyé spécial*

Il y a une trentaine d'années, Jean-Luc Godard réalisait *Tout va bien*, sur fond de révolte ouvrière et d'usi-

que les spectateurs entourent dans un hexagone ouvert.

Ce soir, quatre ex-Daewoo, pimpantes, combattantes, font la fête. Ce qu'elles ont perdu, elles vont le

ill. 4

« Daewoo », de François BON, Mise en scène de Charles Tordjman, Avignon 2004.  
*Le Monde*, 20 juillet 2004.

DAEWOO offre cet éventail à tous ceux qui n'ont pas la chance de rouler en "Ice Clim"

Fait vous rafraîchir : [www.gmdaewoo.fr](http://www.gmdaewoo.fr)

**Kalos ICE CLIM 9400 €**. Fondre de plaisir !

Air conditionné • ABS • Double Airbag • Direction assistée  
Vitres électriques avant • Système audio... • Garantie 3 ans

DAEWOO

ill. 5

Publicité pour Daewoo. Avignon, Juillet 2004.



ill. 6

« La loi punit d'amende et de prison les mutilateurs et destructeurs de monuments ». Clamart (Forêt de Meudon), Menhir de «La pierre aux moines».

Photo J.-L. Tornatore, septembre 2006.

## ÉLÉMENTS D'ENQUÊTE DE TERRAIN

### Entretiens <sup>1</sup>

Isabelle Banny, secrétaire générale de l'union locale CGT de Longwy (30/01/06, JLT).

Josiane et Denis Bissantz, Echavanne (22/07/05, CB et NB).

Nicole Blésaing, présidente de Lunéville Accueil, membre des Amis de la faïence et Amis du château et du musée (TG).

Michel Bouard, président des Amis de Lunéville, membre des Amis du château et du musée, guide bénévole à l'office du tourisme (TG).

François Bourcy, président des Anciens Combattants, membre des Amis du château et du musée (TG).

Jacques Bourguignon, secrétaire de l'union locale CGT de Lunéville (5/01/2006, JLT).

Claudette Brouillot, chargée de mission auprès du directeur de LCL (7/07/2005, AP).

Jean-Pierre Carciofi, vice-président des Amis du château et du musée avec M. Poirot, président de l'Union des Commerçants de Lunéville (06/09/2004, AP).

Michel Chamois, Pouilley-Les-Vignes (06/07/05, CB et NB).

Frédéric Chausson, directeur de l'office du tourisme (juin 2005, TG).

Jean Clément, membre des Amis du château et du musée (TG).

Michel Closse, maire de Lunéville (5/05/2004 et 20/10/2005, AP).

Simone Courtois, vice-présidente de l'office du tourisme, membre des Amis du château et du musée (juin 2005, TG).

Deux boulistes dans le parc des Bosquets, membres de l'Association de pétanque lunévilloise (6/07/2005, AP).

Deux employés saisonniers du CG 54, étudiants à Nancy, pour la saison culturelle estivale (07/07/2005, AP).

Deux militantes CFDT, union locale CFDT de Lunéville (28/01/2005, AP).

Marie Paule Duclaux, adjointe au maire, Centre d'action sociale de Lunéville.

Norbert Engel, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, secrétaire du Haut Conseil pour la reconstruction du château de Lunéville (3/11/2005, AP et JLT).

Sandrine Froment, de Sancey-Le-Grand (20/07/05, entretien téléphonique, CB).

Myriam Genini, agent d'animation du patrimoine, Ville de Lunéville.

Denis Hassler, secrétaire général de l'union locale CFDT de Lunéville, président du conseil de développement du Pays de Lunéville (1/07/2005, JLT).

Bernard Jacquot, président des Amis du château et du musée, trésorier de LCL (6/09/2004, AP).  
 Michel Jambel, guide bénévole à l'office du tourisme, membre des Amis du château et du musée (TG).  
 Monsieur Lallemand, sergent, Pompiers de Lunéville (juin 2005, VT).  
 Annette Laumon, conservateur départemental de Meurthe-et-Moselle, en mission au château (27/01/2005, AP).  
 Jeannine et Pierre Lebleu, Montbéliard (14/09/05, CB).  
 Roland Lelièvre, viculteur en Côtes de Toul à Lucey (11 juillet 2005, SL).  
 Mme Lomagne, de Vesoul (20/07/05, entretien téléphonique, CB).  
 Vincent Malnourri, chargé de mission auprès du président du conseil général de Meurthe-et-Moselle (5/05/2004, AP).  
 Pierre Poncet, vice-président des Amis du château et du musée, président des Amis de la faïence (6/09/2005, AP).  
 Emmanuelle Quantin, libraire (place du château) (TG).  
 Yves Ravallier, directeur de LCL (5/05/2004 et 06/07/2005, AP).  
 Claude Richard, président de l'office du tourisme (juin 2005, TG).  
 Monsieur Sauvageot, commandant des Pompiers de Lunéville (juin 2005, VT).  
 Bernard Sohm, Montbéliard (7/07/05, CB).  
 M. Thibout, de Morre (05/07/05, entretien téléphonique, CB).  
 Anne et Gérald Viev, Labergement-Sainte-Marie (29/07/05, CB).

## **Observations**

Visite publique du château sinistré à l'occasion des Journées du Patrimoine à Lunéville (21/09/2003, BE).  
 Observations flottantes dans le parc des Bosquets. Visite des décombres avec Y. Ravallier (8/02/2004, BE).  
 Observations flottantes en mai 2004, septembre 2004, janvier 2005 et juillet 2005 (AP).  
 Conseil d'administration de LCL et ouverture de la saison culturelle 2004 du château (5/05/2004, AP).  
 Vernissage de l'exposition « Des flammes à la renaissance », organisée par le conseil municipal des jeunes de la ville de Nancy, en présence de Michel Closse et Chantal Carraro, conseillère municipale de Nancy, Hôtel de Ville de Nancy (21/12/2004, BE).  
 Remise de chèque par France Bleu Lorraine Sud et le Crédit Mutuel à LCL, suite à la vente du CD « Si Lunéville m'était conté » (24/01/2005, SL).  
 Assemblée générale de LCL sous chapiteau dans le parc (2/04/05, BE).  
 Inauguration des travaux : cérémonie de la pose de la première pierre de la reconstruction en présence de Otto de Habsbourg (2/04/05, BE et TG).

Visite guidée du château organisée par l'office du tourisme (26/05/2005, TG et VT).

Visite guidée du château organisée par le conseil général (Juin 2005, TG et SL).

Préparatifs du passage du Tour de France 2005 (Lunéville, ville départ d'étape le 8 juillet 2005) (6 et 7/07/2005, AP).

Colloque « Lunéville, la cité cavalière par excellence. Perspectives cavalières du siècle des Lumières au xx<sup>e</sup> », IUT de Lunéville (22/07/2005, TG et SL).

Assemblée générale de LCL (18/10/2005, SL).

Présentation du premier DVD « *Après le choc, l'action* » à la Fnac de Nancy (janvier 2005, TG).

Table ronde intitulée : « Catastrophes patrimoniales, les enjeux d'une mobilisation : l'exemple réussi de Rennes, le défi de Lunéville », Salon du tourisme de Rennes, (20/01/2006, BE).

Conseil d'administration de LCL (31/01/2006, BE).

### **Consultation de documents d'archives**

Propositions d'initiatives, envoyées de janvier 2003 à octobre 2004 au CG54 ou à la mairie de Lunéville archivées dans les locaux de l'association LCL – 211, plus 55 figurant dans le corpus de lettres et non répertoriées par l'association LCL (SL).

Ensemble de 470 lettres adressées à la mairie de Lunéville lors des six premiers mois ayant suivi l'incendie et archivées par LCL (BE).

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (LD) :

- 8° P2 : Journal de la Société archéologique
- J 1871 pages 97 à 101 : incendie du palais ducal
- J 1888 pages 52 à 58 et pp 157-158 et J 1889 pp 122-123 : restauration du palais ducal
- B 1851- J/ Années 1871 à 1876 (listes) : souscription pour la restauration.

### **Notes :**

1. Les initiales sont celles de l'enquêteur/trice.

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Ait Oumeziane, Annick. 2000. « Reconversion économique et construction d'un territoire transfrontalier : l'Agglomération transfrontalière du Pôle européen de développement des trois frontières (Belgique-France-Luxembourg), *Annales de géographie*, n° 611, pp. 65-83.
- Anderson Benedict. 1996. *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.
- Andrieu Claire, Marie-Claire Lavabre & Hélène Tartakowsky (dir.). 2006. *Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence.
- Andrieux Jean-Yves. 1997. *Patrimoine et histoire*, Paris, Éditions Belin.
- Arendt Hannah. 1994. *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- Aristote. 1983. *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin.
- Barbe Noël & Jean-Christophe Sevin. 2002. « Courbet à Flagey », *Aestuarium. Sciences humaines et environnement*, 3, pp. 217-231.
- Barbe Noël. 2005. « (D)Écrire la mine : le corps entre indicateur et ressource » in Dutertre Emmanuelle, Jean-Bernard Ouedraogo & François-Xavier Trivière (coordonné par), *Exercices sociologiques autour de Roger Cornu. Dans le chaudron de la sorcière*, Paris, L'Harmattan, pp. 117-139.
- 2006. « Saisir le lieu. La taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne » in Daumas Jean-Claude (dir.) *La mémoire de l'industrie : de l'usine au patrimoine*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 111-129.
- Bauman Zygmunt. 2006. *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot & Rivages.
- Beaud Stéphane & Michel Pialoux. 1999. *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard.
- Belkacem Rachid, Mohammed Bennoui & Régis Rouyer. 2003. « Un territoire transfrontalier en crise : l'exemple du bassin transfrontalier de Longwy », communication aux Rencontres internationales Démocratie et management local, Québec, mai 2003. [en ligne], [http://www.espaces-transfrontaliers.org/document/longwy\\_territoire\\_transfrontalier.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/document/longwy_territoire_transfrontalier.pdf)
- Bensa Alban & Éric Fassin. 2002. « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, 38, pp. 5-20.
- Benveniste Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- Bergeron André & Bernard Doray. 2005. « Les "privés d'emploi" : la culture pour miroir », *Ethnologie française*, XXXV, 2005, 4, pp. 643-652.
- Bertrand Louis. 1927. *La Lorraine*, Paris, Édition J. de Gigord.
- Bloch Oscar & Walther von Wartburg. 2002. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF.



- Blondeau Cécile & Jean-Christophe Sevin, 2004. « Entretien avec Luc Boltanski, une sociologie toujours mise à l'épreuve », *ethnographiques.org*, 5, [e. ligne], <http://www.ethnographiques.org/2004/Blondeau,Sevin> (consulté le 10/08/2006).
- Boltanski Luc. 1990. *L'amour et la justice comme compétence. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- 1993. *La souffrance à distance*, Paris, Métailié.
- 1995a. « La présence des absents », *Les cahiers de la Villa Gillet*, 2, pp. 51-71.
- 1995b. « Messages d'amour sur le Téléphone du dimanche », *Politix*, 31, pp. 30-76.
- 2003. « La gauche après mai 1968 et l'aspiration totale à la révolution », *Cosmopolitiques*, 3, pp. 19-39.
- Boltanski Luc & Laurent Thévenot. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski Luc & Ève Chiapello. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bon François. 2004. *Daewoo*, Paris, Fayard.
- Bonnet Serge. 1986. *Automne, hiver de l'homme du fer*, Photographies de Robert Doisneau, Gilbert Mangin, Françoise Poli, Thierry Speth & Pierre Verny, Nancy, Presses universitaires de Nancy, Metz, Éditions Serpenoise.
- Bonte Pierre & Michel Izard. 2000. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF.
- Bourdieu Pierre & Alain Darbel. 1969. *L'amour de l'art. Les musées européens et leur public*, Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- Bruno G. (Mme Alfred Fouillée), 1878 (1877), *Le Tour de France par deux enfants, devoir et patrie, livre de lecture courante*, Paris, E. Belin.
- Caillé Alain. 1994. *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte.
- 2004. « Présentation », *Revue du MAUSS*, n° 23, « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi », pp. 5-28.
- Callon Michel & Vololona Rabeharisoa. 1999a. « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, 99, pp. 199-233.
- 1999b. *Le pouvoir des malades. L'Association française contre les myopathies et la recherche*, Paris, Les Presses de l'École des Mines.
- 2004. « Gino's lesson on humanity : genetics, mutual entanglements and the sociologist's role », *Economy and Society*, 33, pp. 1-27
- Callon Michel. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, 36, pp. 169-208.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes & Yannick Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

- Cardon Dominique, Jean-Pierre Heurtin & Cyrille Lemieux. 1995. « Parler en public », *Politix*, 31, pp. 5-19.
- Certeau Michel de. 1980. *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, UGE.
- Charbonneau Bernard. 1991. *Sauver nos régions : écologie, régionalisme et sociétés locales*, Paris, Sang de la terre.
- Charles-Gaffiot Jacques (dir.). 2003. *Lunéville. Fastes du Versailles lorrain*, Paris, Éditions Didier Carpentier.
- Chaumeron Jean-Christophe, Catherine Lévy & Dominique Manotti. 2005, « Daewoo : un procès très ordinaire », *Grain de sable* (ATTAC France), n° 510, 23 avril 2005. [en ligne], <http://www.resoo.com/~graindesable/cgi-bin/resoopage.pl?332> (consulté le 14/12/2005)
- Cheyronnaud Jacques 2002. *Musique, politique, religion. De quelques menus objets de culture*, Paris, L'Harmattan.
- Chiva Isac. 1994. *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, rapport présenté au ministre de la Culture et de la Francophonie.
- Chouquer Gérard. 2003. « Crise et recomposition des objets : les enjeux de l'archéogéographie. Introduction », *Études rurales*, 167-168, pp. 13-32.
- Church Jennifer. 1995. « L'émotion et l'intériorisation des actions », *Raisons pratiques*, pp. 219-236.
- Clavier Élisabeth. 2002. « Apparition de la Vierge et "retour" des disparus. La constitution d'une identité nationale à Medjugorje (Bosnie-Herzégovine) », *Terrain*, 38, pp. 41-54.
- Cortázar Julio. 1970 (1966). *Tous les feux le feu*, Paris, Gallimard.
- Dagerman Stig. 1980 (1947). *Automne allemand*, Arles, Actes Sud.
- Davallon Jean. 1991. « Produire les hauts lieux du patrimoine », in Micoud André (textes rassemblés par), *Des Hauts-Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 85-102
- 2000. « Le patrimoine : une filiation inversée », *EspacesTemps*, 74-75, pp. 6-16.
- Delarbre Léon. 1995. *Croquis clandestins*, Besançon, Cêtre/Musée de la résistance et de la déportation.
- Delmas Luc. 2000. « L'Union Drouot : l'église lorraine sur le chantier de l'éducation physique », in Lioger Richard (dir.), *Une anthropologie religieuse en Lorraine*, Metz, Serpenoise, pp. 189-208.
- Descombes Vincent. 1996. *Les institutions du sens*, Paris, Éditions de Minuit.
- 2004. *Le complément de sujet. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*, Paris, Gallimard.
- Despret Vinciane. 2001. *Ces émotions qui nous fabriquent. Ethnopsychologie des émotions*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond/Seuil.
- Dewey John. 1993 [1967]. *Logique. La théorie de l'enquête*, Paris, PUF.
- 2003. *Le public et ses problèmes*, Pau, Publications de l'université de Pau/Farrago/Éditions Léo Scheer.
- 2005. *L'art comme expérience*, Pau, Publications de l'université de Pau/Farrago.

- Dewitte Jacques. 1996. « Il ne fallait pas. Notes sur le don, la dette et la gratitude », *Revue du MAUSS*, 8, pp. 102-113.
- Dodier Nicolas. 1995. *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, Paris, Métailié.
- Dollé Jean-Paul. 2005. *Le territoire du rien, ou la contre-révolution patrimonialiste*, Éditions Lignes.
- Dubois Jean. 1969. « Énoncés et énonciation », *Langage*, 13.
- Ducrot Oswald & Tzvetan Todorov. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- Dulong Renaud. 1997. « Les opérateurs de factualité. Les ingrédients matériels et affectuels de l'évidence historique », *Politix*, 39, pp. 65-85.
- 1998. *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Dumain Aurélie, Delphine Dejeans & Lambelet Alexandre. 2006. « Entretien avec André Micoud : un herméneute en prise avec ses objets », *ethnographiques.org*, 9, [en ligne], <http://www.ethnographiques.org/2006/Dumain,et-al> (consulté le 18/03/2006).
- Dupré Lucie. 2002. *Du marron à la châtaigne d'Ardèche. La relance d'un produit régional*. Paris, Éd. du C.T.H.S.
- Durkheim Émile. 1991 (1893). *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- Elster John. 1995. « Rationalité, émotions et normes sociales », *Raisons pratiques*, 6, pp. 33-64.
- Ethnologie française*. 2005, n°4, « Fermeture, crises et reprises ».
- Études rurales*. 2003, « Glossaire », n° 167-168, pp. 295-303.
- Fabre Daniel. 2000a. « Ancienneté, altérité, autochtonie », in Fabre Daniel (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Éditions de la MSH, pp. 195-208.
- 2000b. « L'ethnologie devant le monument historique », in Fabre Daniel (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Éditions de la MSH, pp. 1-29.
- 2002. « Catastrofe, scoperta, intervento o il monumento come evento », in Ricci Andréina (a cura di), *Archeologia e urbanistica*, XII ciclo di lezioni sulla Ricerca applicata in Archeologia (Certosa di Pontignano, 2001), Firenze, Edizioni all'Insegna del Giglio.
- Fajardie Frédéric H. 2003. *Métaleurop, paroles ouvrières*, Paris, Mille et une nuits/Fayard.
- Favret-Saada Jeanne. 1977. *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard.
- Fischer Élise. 2003. « Ah, mon beau château... », in Moulin François & Michel Vagner (dir.), *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, Strasbourg / Nancy, Éditions La nuée bleue / Éditions de l'Est.
- Flahault François. 2005. *Le paradoxe de Robinson. Capitalisme et société*, Paris, Éditions Mille et une nuits.

- Fortunet Françoise. 2005. « Patrimoine et identité : approches juridiques », in Barrère Christian, D. Barthélemy, M. Nieddu & F.-D. Vivien, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, pp. 71-80.
- Forrester Viviane. 1996. *L'horreur économique*, Paris, Fayard.
- Foucault Michel. 1984. *Histoire de la sexualité III. Le souci de soi*, Paris, Gallimard.
- Fraenkel Béatrice. 2002. *Les écrits de septembre. New York 2001*, Paris, Les éditions Textuel.
- Fraser Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- Fried Michael. 1990-1993-2000. *Esthétique et origines de la peinture moderne*, Paris, Gallimard.
- Garfinkel Harold. 1967. *Studies in ethnomethodology*, Englewood Cliffs (N-J), Prentice-Hall.
- Genette Gérard. 1994. *L'œuvre de l'art. Immanence et transcendance*, Paris, Seuil.
- Glévarec Hervé & Guy Saez. 2002. *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française.
- Godbout Jacques T. (avec la collaboration d'Alain Caillé). 2000 (1992). *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.
- Grignon Claude & Jean-Claude Passeron. 1989. *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard, Seuil, 1989.
- Haskell Francis & Nicholas Penny. 1988 (1981). *Pour l'amour de l'Antique : la statuaire gréco-romaine et le goût européen, 1500-1900*, Paris, Hachette.
- Heinich Nathalie. 1998. *L'art contemporain exposé aux rejets. Études de cas*, Nîmes, Jacqueline Chambon.
- 2009. *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Éditions de la MSH.
- Hennion Antoine. 1998. « Hercule et Bach. La production de l'original », *Revue de musicologie*, 84,1, pp. 93-120.
- 2004. « D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n° 85, 2004/3, pp. 9-24.
- Hennion Antoine, Sophie Maisonneuve & Émilie Gomart. 2000. *Figures de l'amateur. Formes, objets, pratiques de l'amour de la musique aujourd'hui*, Paris, La Documentation française.
- Hirschman Albert O. 1995 (1970). *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard.
- Hoggart Richard. 1970 (1957). *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Éditions de Minuit.
- Honneth Axel. 2000. *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- 2006. *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte.
- Hopkin David. 2000. « Identity in a Divided Province: The Folklorists of Lorraine, 1860-1960 », *French Historical Studies*, 23, 4, pp. 639-682.

- Il était une fois... Le château des Ducs de Lorraine*. 2003. Lunéville, Imprimerie Saint-Jacques.
- James William. 1998. *La signification de la vérité*, Lausanne, Éditions Antipodes.
- 2005. *Essais d'empirisme radical*, Marseille, Agone.
- Jasper James. 2001. « L'art de la protestation collective », in D. Céfaï & D. Trom (dir.), *Les formes de l'action collective*, Éditions de l'EHESS, pp. 135-159.
- Judy Henri-Pierre. 1986. *Mémoires du social*, Paris, PUF.
- Joseph Isaac. 1998. *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Koselleck Reinhart. 1990. *Le futur passé*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Lahire Bernard. 1998. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- Lardemelle Général de. 1930. *Metz défend la France*, Nancy, Berger-Levrault.
- Latour Bruno. 1985. « Les "vues" de l'esprit. Une introduction à l'anthropologie des sciences et des techniques », *Culture technique*, 14, pp. 5-29.
1990. « Quand les anges deviennent de bien mauvais messagers », *Terrain*, 14, p. 76-91.
- 1997. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- 2000. « Factures/ fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement », in Micoud André & Michel Peroni M. (coordonné par), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2000, pp. 189-207.
- Latour Bruno & Émilie Hermant. 1998. *Paris, ville invisible*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond / La Découverte.
- Lazarotti Olivier. 2005. « L'horizon géographique, entre continu et discontinu », *Le géographe canadien*, 49, 2, pp. 140-154.
- 2006. *Habiter. La condition géographique*, Paris, Belin.
- Le Breton Éric. 2004. *Les épreuves de la dispersion, recherche exploratoire sur les expériences individuelles de la société dispersée*, Rapport PREDIT 2002-2006.
- Leniaud Jean-Michel. 2001. *Chroniques patrimoniales*, Paris, Éditions Norma.
- Les cahiers du Château de Lunéville*, 2005, n° 1, Nancy.
- Lévy Catherine & Jean-Claude Feite. 2003. « Un aspect de la reconversion des zones industrielles : le bassin de Longwy à travers l'implantation des usines du groupe Daewoo. Ou encore, comment aider le patronat à devenir délinquant », The Shangai Conference, Réseau Emploi, cohésion sociale, mondialisation, NTIC. [en ligne], <http://www.nancy-luttes.net/soutien.kamel.daewoo/documents/CatherineShanghaiFr.html> (consulté le 14/11/2006).
- Linhart Danièle, avec Barbara Rist & Estelle Durand. 2003. *Perte d'emploi, perte de soi*, Ramonville-Saint Agne, Éditions Érès.
- Liotard Jean-François. 1979. *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*, Paris, Éditions de Minuit.

- Macmullen Ramsay. 2003. « Historiens, attention : motivation=émotion », *Diogène*, 203, pp. 23-31.
- Magloire Franck. 2002. *Ouvrière*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Manotti Dominique. 2006. *Lorraine connection*, Paris, Payot et Rivages.
- Mariette Audrey. 2005. « "Silence, on ferme !" Regards documentaires sur les fermetures d'usines », *Ethnologie française*, XXXV, 2005/4, pp. 653-666.
- Marin Louis. 1994. *De la représentation*, Paris, Seuil, Gallimard.
- Martin Michel (dir.). 2006. *Les Wagons. Usine de Lunéville : les luttes et la vie syndicale de 1979 à 2004*, Lunéville, UL CGT de Lunéville.
- Martin Philippe. 2003. « Jalons pour une approche des lieux de mémoire en Lorraine », in Martin P. & F. Roth (dir.), *Mémoire et Lieux de mémoire en Lorraine*, Sarreguemines, Éditions Pierron, pp. 13-25.
- Mauss Marcel. 1960 (1923). « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, pp. 143-279.
- Micoud André. 1991a. « Introduction. La production symbolique des lieux exemplaires », in Micoud A. (dir.), *Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité*, Éditions du CNRS, pp. 53-63.
- 1991b. « Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces », in Micoud A. (dir.), *Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité*, Éditions du CNRS, pp. 7-15.
- 1994. « Le Bien Commun des patrimoines », in *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française, École nationale du patrimoine, pp. 25-38.
- Moine Jean-Marie. 1989. *Les Barons du Fer*, Nancy-Metz, Serpenoise.
- Moulin François & Michel Vagner (dir.). 2003. *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, Strasbourg / Nancy, Éditions La nuée bleue / Éditions de l'Est.
- Muratori-Philippe Anne. 2003. « Stanislas l'Européen des Lumières » in Martin P. & F. Roth (dirs.), *Mémoire et Lieux de mémoire en Lorraine*, Sarreguemines, Éditions Pierron, pp. 13-25.
- Nieddu Martino. 2005. « Capitalisme et patrimoine », in Barrère Christian, D. Barthélemy, M. Nieddu & F.-D. Vivien, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, pp. 151-175.
- Noiriel Gérard. 1994. « La bataille de Longwy », *Futur antérieur*, n° spécial : Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale (septembre), [en ligne], <http://multitudes.samizdat.net/La-bataille-de-Longwy> (consulté le 5/05/2006)
- Nora Pierre. 1984. « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in Nora P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Quarto Gallimard, 1, pp. 17-42.
- Ogien Albert. 2004. « Dualisme, émergence et réflexivité », communication au séminaire du S.H.A.D.Y.C., 16 décembre 2004.
- s.d., « Une sociologie de la connaissance ordinaire », ronéoté, 27 pages.

- Paperman Patricia. 1992. « Les émotions et l'espace public », *Quaderni*, 18, pp. 93-107.
- 1995. « L'absence d'émotion comme offense », *Raisons pratiques*, 6, pp. 175-196.
- Parisot Robert. 1924. *Histoire de la Lorraine*, Paris, A. Picard.
- Pecqueux Anthony. 2007. « De l'épistémologie du travail scientifique à la sociologie des modes de présence aux œuvres. Quelques usages de Michael Polanyi », in Gaudet F. (dir.), *Sociologie des arts, sociologie des sciences* (tome II), Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », pp. 73-84.
- 2008, « Avant-propos », in Cheyronnaud J. & A. Pecqueux (éd.), *Musique / Patrimoine : des expériences culturelles urbaines*, Actes de la journée d'étude du 8 octobre 2007, Marseille, Ehes / Cnrs (Shadyc), <http://centre-norbert-elias.ehes.fr/docannexe.php?id=558>.
- 2009a, « Une catastrophe patrimoniale : l'incendie du Château de Lunéville », in Traïni C. (dir.), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 121-139.
- 2009b, « Politiques du patrimoine proche. Comment reconstruire le Château de Lunéville ? », in Cantelli F, L. Pattaroni, M. Roca i Escoda, J. Stavo-Debaugé (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 115-129.
- Peroni Michel. 2001. « Ce qui reste de la mine dans la région stéphanoise. La mine faite objet, la mine faite sujet », in Bensa A. & D. Fabre (dir.), *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*, Paris, Éditions de la MSH, pp. 251-277.
- Piéron Henri. 1994 (1951). *Vocabulaire de la psychologie*, Paris, PUF.
- Pinçon Michel & Monique Pinçon Charlot. 1998 (1996). *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Éditions Payot et Rivages.
- Polanyi Michael. 1974. *Personal knowledge. Towards a post-critical philosophy*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press.
- Poulot Dominique. 1997. *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Paris, Gallimard.
- Quéré Louis. 1984. « L'argument sociologique de Garfinkel », *Problèmes d'épistémologie en sciences sociales*, 3, pp. 100-137.
- 1989. « La vie sociale est une scène. Goffman revu et corrigé par Garfinkel » in Castel Robert & al. (dir.), *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, pp. 47-82.
- 2002. « La structure de l'expérience publique d'un point de vue pragmatiste », in Cefaï Daniel & Isaac Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 131-160.
- 2003. « Le public comme forme et comme modalité d'expérience » in Daniel Cefaï & Dominique Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, pp. 113-134.
- Rancière Jacques. 2000. *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique-éditions.
- Ricoeur Paul. 1983. *Temps et récit. 1. L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil.
- 1986. *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique, II*, Paris, Seuil.

- 1990. *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
- 1991. « Événement et sens », *Raisons pratiques*, 1991, pp. 41-56.
- 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Riegl Alois. 1984 (1903). *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Seuil.
- Sadoul Paul. 2002. *Régionalisme lorrain de 1830 à 1914*, Conférence hors les murs de l'Académie de Stanislas, le 17 juin 2002.
- Sartre Jean-Paul. 2005 (1964). *Les mots*, Paris, Gallimard.
- Sauvage André & Jean-Yves Dartiguenave. 1999. *L'incendie du parlement de Bretagne. La genèse et l'écho d'une catastrophe*, Rennes, Éditions Apogée.
- Schaer Roland. 1996. « Patrimoine », in Canto-Sperber Monique (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, pp. 1087-1090.
- Sicard-Lenattier Hélène. 2002. *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy : 1870-1914*, Haroué ; PLI-G. Louis.
- Simonelli Thierry. 2004. *Gunther Anders. De la désuétude de l'homme*, Clichy, Éditions du Jasmin.
- Société lorraine des études locales dans l'enseignement public. 1928. *Lectures lorraines*, Nancy, Berger-Levrault.
- 1939. *Histoire de Lorraine*, Nancy, Berger-Levrault.
- Star Susan L. & John R. Griesemer. 1989. « Institutional ecology, "translations" and boundary objects : amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-1939 », *Social studies of science*, vol. 19, pp. 387-420.
- Stavo-Debauge Joan & Danny Trom. 2004. « Le pragmatisme et son public à l'épreuve du terrain. Penser avec Dewey contre Dewey », in Karsenti Bruno & Louis Quéré (dir.), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, pp. 195-226.
- Stavo-Debauge Joan. 2003. « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résident qui s'émeut », in Céfai Daniel & Dominique Pasquier (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, pp. 347-371.
- Sternhell Zeev. 1972. *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, A. Colin.
- Stock Mathis. 2006. « L'hypothèse de l'habiter poly-topique », *Espaces Temps.net, Textuel*, [en ligne]. <http://espacestems.net/document1853.html> (page consultée le 26.02.2006).
- Taylor Charles. 1997. *La liberté des modernes*, Paris, PUF.
- 1998. *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Seuil.
- Thévenot Laurent. 1985. « Les investissements de forme », *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, 29, « Conventions économiques », pp. 21-71.
- 2006, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- Titmuss Richard M. 1972. *The Gift Relationship. From Human Blood to Social Policy*, New York, Vintage Books.



- Tornatore Jean-Louis. 2000. « Le patrimoine comme objet-frontière », in *De la connaissance à la gestion du patrimoine*, actes des journées-rencontres entre Parcs naturels régionaux et services du ministère de la Culture et de la Communication - Direction de l'Architecture et du Patrimoine (La Roche-Guyon, 17-18 mars 1999), Paris, PNR de France, DAPA, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, pp. 21-24.
- 2004. « Beau comme un haut fourneau. Sur le traitement en monument des restes industriels », *L'Homme*, 170, pp. 79-116.
- 2006a. « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », in Meyer Vincent & Jacques Walter (dirs.), *Formes de l'engagement et espace public*, Nancy, PUN.
- 2006b. « Trou de mémoire. Une perspective post-industrielle de la « Lorraine sidérurgique », in Daumas Jean-Claude (dir.) *La mémoire de l'industrie : de l'usine au patrimoine*, Cahiers de la MSH Ledoux, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 49-80.
- 2007. « La reconnaissance pour mémoire », in Tornatore Jean-Louis (dir.), *Le passé présent. Mémoire et industrie*, actes du colloque d'Hayange, Hayange, Communauté d'agglomération du Val de Fensch.
- 2008. « La dette des fils. Rupture de classe et mémoire patrimoniale », *Terrain*, n° 50, p. 140-157.
- 2009. « L'espace de la mémoire, une approche anthropologique ou comment dépasser le concept de "lieu de mémoire" », in Majerus Benoît, Sonja Kmec, Michel Margue & Pit Péporté (dir./Hrsg.) *Dépasser le cadre national des « Lieux de mémoire » / Nationale Erinnerungsorte hinterfragt. Innovations methodologische, approches comparatives, lectures transnationales / Methodologische Innovationen, vergleichende Annäherungen, transnationale Lektüren*, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Éditions Peter Lang, 2009, pp. 33-48.
- 2010. « La reconnaissance pour mémoire. Un parcours dans l'espace de la mémoire de la « Lorraine sidérurgique », in Tornatore J.-L (dir.), *L'invention de la « Lorraine industrielle ». Quêtes de reconnaissance, politiques de la mémoire*, Paris, Riveneuve éditions, pp. 161-191.
- Traverso Enzo. 2005. *Le passé, mode d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique éditions.
- Trépos Jean-Yves. 1996. *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF.
- 2002. « l'expertise comme équipement politique de la société civile », *Questions de communication*, 2, pp. 7-18.
- Trom Danny. 1997. « Voir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde », *Politix*, 39, pp. 86-108.
- Tronquart Martine. 1991. *Les châteaux de Lunéville*, Metz, Éditions Serpenoise, Inventaire général de Lorraine, coll. « Images du patrimoine ».
- Veyne Paul. 1988. « Conduites sans croyance et œuvres d'art sans spectateurs », *Diogène*, 143, pp. 3-22.
- Vidal de la Blache Paul. 1917. *La France de l'Est : Lorraine, Alsace*, Paris, A. Colin.

UNE COLLECTION DU LAHIC ET DU DÉPARTEMENT DU PILOTAGE DE LA  
RECHERCHE ET DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE  
*Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture*

dirigée par Daniel Fabre et Claudie Voisenat

**COMITÉ DE LECTURE**

Annick Arnaud

Noël Barbe

Gaetano Ciarcia

Christian Hottin

Jean-Christophe Monferran

Sylvie Sagnes

Thierry Wendling

*Les manuscrits doivent être adressés au secrétariat du Lahic*  
11, rue du Séminaire de Conflans 94220 Charenton-Le-Pont  
Tél : 01 40 15 76 20 – Fax : 01 40 15 76 75  
e-mail : [nadine.boillon@culture.fr](mailto:nadine.boillon@culture.fr)

6

## VOLUMES PUBLIÉS

**Carnet 1 :** Gaetano Ciarcia,

*La perte durable – Étude sur la notion de «patrimoine immatériel», 2006.*

**Carnet 2 :** Claudine Gauthier,

*Philologie et folklore : de la définition d'une frontière disciplinaire (1870-1920), 2008.*

**Carnet 3 :** Gaetano Ciarcia,

*Inventaire du patrimoine immatériel en France – Du recensement à la critique, 2008.*

**Carnet 4 :** Christian Hottin,

*Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique, 2009.*

**Carnet 5 :** Christiane Amiel & Jean-Pierre Piniès.

*Entre mémoires et usages. La Cité de Carcassonne ou les temps d'un monument, 2010.*